UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

583

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Quatrième Série

TOME DEUXIÈME

TOME XXXII DE LA COLLECTION

25721
17/12/92

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
Rue de l'Ancien-Courrier, n° 3

PARIS
Maisonneuve et Ch. Leclerc
LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE

M DCCC LXXXVIII

PC
2
R4
t.32

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

ISTORIO

DE SANCT PONCZ

(*Suite*)

[F° 138 r°] VALERIANUS IMPERATOR

Que de chausos!

GALIEN IMPERATOR

Seguroment
Veyci de tormens fort exquis.

VALERIAN IMPERATOR

Monseignor, que vos es advis?
Deven leyssar tal home vioure?

GALIEN IMPERATOR

4925 Per mon conseilh, que on lo lioure
A mort lo plustost qu'on poyré.

VALERIAN

A! del malefic! qui poyré

Plus escotar talo facturo?
Aver rompu, mes a fracturo
4930 Lo temple Jovis magnific,
Si ben construch, tant autentic,
Et los dioux comminuy ;
Obscuroment s'en es fuy ;
Non ha obey
4935 A nostre voler gracioux ;
Mas a lo poble enfollati
Et de ben far a suverti ;
Senso congiet s'en es parti
Et desparti,
4940 Como ung infamy vergoignos ;
[F° 138 v°] Eyros de si tallos rumors
Aven, per incitar a furours
Lo poble qu'es fort desdeignos
Et soignos
4945 De far qualque grant forfayturo ;
Et puis nos es injurioux ;
De mal procurar curioux,
Debatos, aynos, rissox
Et dobtos ;
4950 El non es de bono naturo.
Or, s'es la piro creaturo
Que fos jamais de sobz l'imperi,
Marri, malvas, de tal jacturo,
Depuis lo temps Cesar Thiberi.

GALIEN

4955 Eyssi a ben grant ministeri.
Tot superar et tot vencer,
De ditz lo president convencer,
Qu'es si prudent, discret et saige !
S'el viou, faré molt grant dalmaige
4960 A nostro juridicion ;
Perqué la nostro intencion
Si es que moro ; vella tot.
Escrivé, seignor, per conclusion,
Et veyren d'aquest Pons lo bot.

VALERIANUS IMPERATOR

4965 Eyssi non chal plus far d'escout;
Al president escrioure vauc.

[F° 139 r°] *Scribat litteras ad Glaudium.*

DEUS PATER

Gabriel, Raphael, la fault
A mon servitor tost anar,
Fer sa mort li anonciar
4970 Animalo; qu'el syo fort
A actendre l'oro de sa mort,
Et li saré leva la testo;
Mas son armo, a tres grant festo,
Saré sa sus ben coloca.

GABRIEL

4975 Diou, inefablo bonta,
De ta licencio anaren
A Pons, qu'es en obscurita,
Et clarita nos ly donaren.

RAPHAEL

Dal cel resplendent et seren,
4980 Diou payre, descenderen
Et anen far vostre messaige.
Ambe Pons nos demoraren,
Advertiren, consolaren,
De sa mort diren lo passaige.

Descendant de celo duo angeli et maneant usque ad consumationem vite sancti Poncii.

CLAUDIUS PRESES

4985 Vay t'en, Briffault, fay que sios saige;
Porto a Glaudou aquest paquet.

[F° 139 v°] BRIFFAULT

L'estremarey en ung saquet,
Ambe honor et reverencio.
Dal congiet de l'aulto excelencio

4990 You m'en retornoc en Cimello.

Revertitur Cimellam cum diligentia.

GABRIEL

Armo a Diou plasento et bello,
Pons, nostre amyc especial,
L'infini ben excencial
Vol que nos te fassan compaignio.

RAPHAEL

4995 T'armo si n'auré villanio ;
Pertant non syo per ren mesto ;
Talhar l'on te faré la testo.
Syos per Diou corajos,
Car layssus al cel si glorioux
5000 Ta sancto armo repausaré,
Premy dal ben fach si auré,
Ambe los sanctz martirs en glorio.

S. PONS

Diou eternal, tu as memorio
De my, ton paure servitor,
5005 Puisque la mort m'as fach notorio
Et que dal mond sarey victor,
Gracios te rendoc et lausor,
[**F° 140 r°**] Quant me mandes ung tal confort,
Me donnant tal clarta et lusor
5010 En aquest luoc, obscur mot fort.

BRIFFAULT

Or, soy ben tost vengu a port.
De Romo arribouc tot batent ;
Seignor, cinq jors a solament
Qu'en soy parti. Per ma consciensyo,
5015 Ambe honor et reverencio,
Veyci las lettros qu'on vos mando.

CLAUDIUS PRESES

So qu'es dedins chal que l'on pando ;
Legé las tost, mon assessor.

ANABIUS ASSESSOR

Reverencio syo et honor
5020 A las coronos tres sacras.

Forma littere est hec.

Vistos et revistas vostros lettros, haven entendu que Pons, en mal perseverant, avé examina, prea et exorta, et qu'aulx dioux sacrifies avé conforta; lo qual a tot refusa et recusa, dont a divers tormens l'avé exibi et buta, das quals san s'en es salhi; ont lo poble es fort esbay, et quasi mogu et comogu a [**F° 140 v°**] *sediction, per los varis et divers tormens qu'aquel enchantour, prevaricator, sacrilegi, de temples destructor, et fauctor de novello secto, Pons, per temps passa nostre senator, a supera. Perqué vos, per evitar major herror et dalmaige de nostre subdit pays et poble, volen, manden et comanden et expressoment injoignen que encaros syo repeti, per veyre si se sario converti; et, si el es perdurable en sa duro confession, senso far aultro examination, comanden que ly sio leva la testo et puis de son corps la resto volen que sio inhuma et a las bestios abandona per plus grant vituperi.*

CLAUDIUS PRESES

Honora syo ben l'imperi,
Tant que lo monde si saré!
A Pons (so) la resto si faré.
Prest, prest! brigado, ana lo aduyre.
5025 Sabé que? Garda lo de fuyre,
Car la non sap qui es per villo.

FRIANT

La poyrion esser dos millo,
Aquel prepaux lo levaren.
Sus, compaignons, anen, anen,
5030 Per veyre sy Pons cos ou fillo.

[**F° 142 r°**] *Vadunt ad carceres quatuor.*

BRUYANT

Sailhé, pauret
De meyson haulto.

Ung den de cret
Ha sus la jauto.

Percutit.

RIFFLANT

5035 D'ung bon pollet
Tu as grant faulto,
Lens tot sollet
En cello paulto.

Percutit.

GRANDENT

Ta fasson cauto
5040 Sy t'a conduch,
Pur senso faulto,
A tal reduch.

Percutit.

FRIANT

Ses trop estuch
En cesto torre;
5045 Ton saul conduch
As de non corre.

Percutit.

LO VARLET DAL PRESIDENT

Vos ly fasé saignar lo morre;
Non ly doné tant de passion.

CLAUDIUS PRESES

You ay de tu compassion.
[F° 142 v°] Non te volent plus mal tractar,
Te exortoc a sacrifiar.
Lo temple d'Apolo es pres;
Vay et t'anarey apres,
Te far honor de mon uffici,
5055 Mas que ly fassos sacrifici.
En ta prudencio you me fiouc.

S. PONS

Mon corps del tot you sacrifiouc
Sol a mon diou Jhesu Crist.
D'eyso non sio plus enquist,
5060 Car, tant qu'al monde ay dura,
Aultre per cert n'ay adora.

CLAUDIUS PRESES

En la cort eros tant ama!
Et sarios trestous tos jors
Ben vist, presa et honora,
5065 Premier de tos los senators,
Tant riche, tantos servitors!
Et per uno follo esperanso
Te prives de bens et d'honors;
Eysint amettes ta poyssanso.

S. PONS

5070 La poyssanso, sens dobtanso,
D'aquest monde si es semblablo
A la neblo, per comparanso,
Que sus las montaignos es stablo
Et, totos fes, non es durablo;
[F° 143 r°] Nos ho veyen prou et souvent
Que como fum se rend muablo
Sol que la toche ung pauc de vent.
So que queroc es permanent
Et estable, sens deffalhanso;
5080 Tallo glorio seguroment
Desiroc you, sens dobtanso;
Tal honor, tallo puissanso
Qu'es al cel perdurabloment
Tenon mon cor en esperanso.
5085 Tal soy, sarey finabloment.

PRIMUS JUDEUS

Tuo, tuo ung tal serpent
Qu'es de lengo tant venimos.

Hic diabolus temptet Glaudium continue.

S. PONS

Per so non soy que plus ardent;
Tal cry si me fay animoux
5090 D'istar davant lo president.

SECUNDUS JUDEUS

Tuo, tuo ung tal serpent.

S. PONS

Aquest monde n'es qu'ung estent,
Plen de lacrimos et de plours.

TERCIUS JUDEUS

Tuo, tuo ung tal serpent
5095 Qu'es de lengo tant venimoux.

[F° 143 v°] S. PONS

Gracios te rendoc, glorioux.
Tot eysint que de Jhesu Crist
Cryavon, eysint de my trist
An crya, desirans ma mort,
5100 Los juyous, a tres grant tort.
Diou sy lor done cognoysenso
Et me fasse venir al port,
Ont es, sens mal, toto plasenso.

Inflamante diabolo, dicat cum furore Glaudius.

CLAUDIUS PRESES

Qui aurio plus pacienso?
5105 Eyso si me comov' a furio.
Non à my sol a fach injurio,
Mas als princis, plens de clemencio.

Hic sedeat pro tribunali.

De tu eysint donoc sentencio,
Per so que as inhonora
5110 Los dioux et deshonora
Lo rit des temples et culturo,
Decebu manto creaturo,

Per tos faulx deceptoris ditz,
Et los princes vilipendis
5115 As, d'elos non fasent extimo :
Volen que syos mena a la cymo
D'aquel rochas e, a la resto,
Te syo leva la testo;
Puis, ton corps syo mes a bas
[F° 144 r°] Als loups, as chins, vautours, corbas,
Per esser d'aquellos la viando.
Qu'eysint syo fach l'on vos comando.

S. PONS

Mon armo ren plus non demando
Per s'en anar en paradis.
5125 A Jhesu Crist se recomando,
De tot mon cor, de fach, de dichz.

ANABIUS ASSESSOR

Eysi non valon plors ny crys.
Murir la chalré anar;
Vos anarey acompaignar;
5130 Digne sé qu'on vos fasso honor.
Enfans, prené aquest seignor,
Eysint que comanda vos es ;
Dal mestier sabé vos que s'es.
Premier, trompeto, fay ton art.

Hic ligant Poncium, et Anabius eques sociabit eum, et servus Glaudii poterit sociare Anabium assessorem.

FRIANT

5135 Or, sus doncos ; a part, a part.
Chascun sacho ont es sa plasso.

BRUYANT

Passa, villan, non vos desplasso,
Que tant fassé mon corps penar.

[F° 144 v°] RIFFLANT

Et non te far pas impenar.
5140 Chal obeyr a la justicio.

GRANDENT

El es si forra de malicio
Que c'es ung grant enrajament.

ANABIUS ACCESSOR

Davant, davant legieroment;
Lo jort s'en vay, l'horo es ja tardo.

S. PONS

5145 Diou, lassus, es qui tot regardo
Vostro malvasa affection.
De my es protector et gardo;
En el es toto ma intencion.

FRIANT

Malvas garson,
5150 Tost ta leyson
Recordares.

BRUYANT

Inic fellon,
Cor de lyon,
Mas que fares?

S. PONS

5155 Tu trobares,
Non tardares,
D'eyso guierdon;
Ou myeys dires,
[F° 145 r°] Demandares
5160 A Diou pardon.

RIFFLANT

Planto bordon,
Car cest cordon
S'es deslya.

GRANDENT

La, la, dondon,
5165 Como ung lordon
El es lya.

S. PONS

Mon cor al cel es alya
Et ma volunta relia,
Que non poyré far separanso.
5170 Mon armo saré consola,
De tos plasers paguo, saula,
Ambe los martirs, sens dobtanso.
De murir non fauc repugnanso,
Car tallo peno transitorio
5175 Faré de vito la acointanso
Eternalo, lassus en glorio.

BRIFFAULT

Ta mort si t'es asses notorio ;
Al demorant, staren a veyre.

LO VARLET DAL PRESIDENT

Sa locution es derrisorio ;
5180 Ses paraulos non poyriou creyre.

[F° 145 v°] ANABIUS ACCESSOR

Sus, mos enfans, fasé-lo seyre ;
En aquest myey aprestaré.

Hic sedeat ligatus in medio quatuor.

GRANDENT

Say, qui lo descapitaré,
Seignor Anabi, de nos quatre ?

ANABIUS ACCESSOR

5185 Qui myeys sabré la testo abatre,
Que non lo fasso pas languir.

FRIANT

You lo pensoc si ben ferir
Q'ung aultre que syo al tropel.

BRUYANT

You que non chavoc en la pel
5190 Non poyrey pas far ung revers?

RIFFLANT

Syo a long ou a travers,
De vos aultres non creignoc armo.
Es so talhant? Tené, qualo armo!
Es eysso cotel de reffus?

ANABIUS ACCESSOR

5195 Vostre cas si es trop confus;
N'y a pro d'ung a tal trabalh.
[F° 146 r°] Tos participaré al gaing,
Et d'eyso non parlen plus.
Friant ho fasso; l'es conclus;
5200 El a lo bras legier, espert.
Fay ton uffici et sus, sus,
Non sonjar plus. Apert, apert!

FRIANT

La compaignio ren n'y pert:
Vos sé participant en tot.

BRUYANT

5205 Despoilhen lo.

RIFFLANT

Sus, sus! debout!
Veyci uno robo fort fino.

GRANDENT

Fay bono troigno.

FRIANT

Fay bono mino.
5210 Tantost sares tu a ma guiso.

ANABIUS ACCESSOR

Leyssa lo eysint.

BRUYANT

Tot en chamiso
[F° 146 v°] El non saré que plus laugier.

RIFFLANT

Friant, sus, tuest, fay ton mestier[1] ;
5215 Non lo far pas tant cy lenguir.

GRANDENT

Grant enveyo a de murir ;
Despacho lo, sans plus actendre.

S. PONS

Layssa me gracios a Diou rendre
Davant qu'a mort syo buta.

Oracio.

5220 Sobeyrano haulto bonta,
En mon martiri te demandoc ;
Te uffroc mon cor de volunta,
M'armo, et la te recomandoc.

Angeli erunt presentes ad portandam animam.

FRIANT

Or sus, doncos, tos huelhs te bandoc,
5225 Affin que pour non pregnes pas,
Et per evitar ung escandou :
Affros es de mort lo trepas.

Hic vellabit oculos Poncii.

Or sus, non bojes ; d'aquest pas
T'atuparey des huelhs las flamos :
5230 Portar te chal la mort en pas.
Et velay ung cop per las damos.

[**F° 148 r°**] *Hic ponant gladios in vagines suas, et dicit Anabius.*

ANABIUS ACCESSOR

Frians, estrema vostros famos,
Et me buta lo corps en bas[2].

[1] *Ces trois mots ont été postérieurement remplacés par ceux-ci :* atout, atout !

[2] Correction postérieure : *pas.*

BRUYANT

S'arrapé chescun a son las,
5235 Car aquest diable peso fort.

RIFFLANT

El recep eyro los sollas
Qu'el desiravo apres sa mort.

Dimitant corpus e rupe in valem.

GRANDENT

Aval, al diable.

BRIFFAULT

Mas al port
El n'a gardo de te respondre.

FRIANT

5240 L'on non saubrio myeys confondre
Ung home, quant es obstina,
Qu'en tal fasson la barbo y tondre
D'uno espaso ben affina.

ANABIUS ACCESSOR

Retornen a meyson, meyna,
5245 Puisqu'aven fach nostre dever.

[F° 148 v°] *SILLETE*

DEUS PATER

Armo sancto, ven, per aver
La corono de rojos roses,
Car as certa et fach dever;
Al cel voloc que tu reposes.

GABRIEL

5250 Reson es qu'eysi tu te poses,
Ambe los martirs, taloment
Qu'a tot dolor la fin imposes;
Joyo aures perdurabloment.

RAPHAEL

Tot plaser infiniomont
5255 Aures, et ben qu'es perdurable,
Tant a plagu, finabloment,
A Diou ton certar invensable.

VALERI

O fach pietos, compasionable !
Amor, amor de dur recort
5260 Pas non soy agu secorable
Al ponch de vostro duro mort !
O mort mordent mon las cor mort,
Car murir m'es ben convenable,
Puisqu'ay en my ung tal remort,
5265 Per reson que saré durable.
O corps precioux, inestimable,
[F° 149 r°] Quant de mal vos an fach patir
Lo poble iniq, irrasonable !
Hee ! glorioux et sanct martir,
5270 Per Diou avé volgu suffrir.
Suffrent vos sé troba estable
Inclusoment fin a murir ;
Gaigna avé lo ben perdurable,
O mon doulx seignor, tant amable !
5275 Testo sancto et beneura,
En aquest luoc, pauc honorable,
Vos chalré esser enterra.
Qualque jort saré desterra
Et mes en luoc plus rasonable.
5280 La furour d'aquest maleura
A fach ces fach espavantable.

Hic sepelliat corpus cum capite in loco quo fuit jactatum occulte.

Princy sobeyran, ré immuable,
Per las prieros de sanct Pons,
En ton jugement redobtable,
5285 Syo anumera antre los bons !

CLAUDIUS PRESES

O imperours fiers que lions,

Que d'or tené los millions,
Per vos tantos afflictions
Ay dona et turbations,
5290 Dolors, tormens et passions,
[F° 149 v°] De verge flagellations ;
Mueron vostros intencions
A tot jamays.
Per vos portouc ung tres grant fays.
5295 Possible n'es de n'aver mays.
De fachz ay fach tant vilz et laitz,
Dont ay perdu plasers et jays ;
Devengu soy a tals esglays
Que murir me chal desormais
5300 En grant leydor.
O corps puent, plen de tristor,
Corps tres maudichz, plen de furour,
Perqué as juja Pons, lo seignor,
Sanct, juste, bon, toto dolsor ?
5305 Reson es que suffre dolor,
Et que en my torne la meror
Que ly donavoc, et langour,
A tres grant tort.
Diables, diables qual dolor fort !
5310 Vené, leva-me tot confort ;
Prené la causo fort a fort ;
Conduyé me tost a Desconfort,
Que me mene dedins son fort
Ont jamays non ayo desport.
5315 Mort infernalo, m'armo mort.
Conduyé me, quant you sarey mort,
En vostre enfert.
Veigno Sathan, lo fals lasert,
Me menar en ung grant desert
[F° 152 r°] Car el es de m'aver pro cert,
Donc lo passaige obscur, incert
De mort, mantené ben apert.
En vioure tant mon corps y pert
Lo diable m'en a trop suffert.
5325 Maudich pery,

Lo membre que n'a proferi
Sentencio, dont ay inferi
Dalmaige : si saré pugni;
Reson n'es que reste impugni.
5330 Mas denchz l'auran diminuy,
A petis morsels mynuy,
Davant que sio passa encuy,
Dont you murrey.
Aultre testament non aurey:
5335 Corps, armo ny ben donarey
Qu'a Sathan, que heritier farey;
De my l'enfert augmentarey;
En vito plus n'arrestarey;
Murir m'en vauc.

Nota quod oportet hic unam fictam linguam quam minutatin morsibus ampitet (sic), *et ita moriatur.*

ANABIUS ASSESSOR

5340 Dolor estremo, dur assault
Si m'a assalhi; clarta me fault.
Non y veouc, ny bas ny hault.
[**F° 152 v°**] Vengu soy en ung grant deffault.
Veyé mon cas,
5345 Mos huelhs que me tombon en bas
En lor concavos non son pas.
Hellas! hellas!
Anar non veouc ung sol pas.
Qui poyré portar so en pas?
5350 Et non pas you.
Pons, que non syos encar viou?
Ta mort causo lo dolor myou
En ung riou.
Saré mon corps en pauc de briou
5355 D'enfert loja a lo luoc syou,
Como es decent.
Vené de diables plus de cent;
Emporta mon armo nocent
A l'ynocent.
5360 A la (la) mort soy ista present.

D'armo et de corps vous fauc present ;
Emporta tot.
De tallo mort siou consentent,
Dont soy tallo dolor sentent
5365 Que n'auré bot.

Videat magister rerum fictarum quod, antequam dicat hos versus, habeat ficticios occulos cadentes usque ad labia, se tenentes duobus tenuissimis fillis carneis.

SATHAN

Non sian plus cy a l'escout.
[F° 153 r°] Arou, serpens, crapaux, vermino,
Mestres de l'infernal fusino,
Alegra vos et tost vené.
5370 L'armo et lo corps de ceoulx prené ;
Tant de temps los ay esperas
Que mors ellos son desperas,
Et nostre enfert los jauviré.

BELZEBUC

Enfert, ces portos ubriré
5375 Per las charoignos layns conduyre.
Tempestas, tos fasé tot bruyre !
Chasso en enfert bello menen ;
Glaudou et Anabi nos haven ;
De nos son ystas suffocas.
5380 Alegra vous dal novel cas.
Al dessus sen de nostro causo.

LUCIFER

Mauldichz esperitz, senso pauso,
Non vos fassa ja plus sonar.
Ana tos eytueri donar
5385 En aquellos faulx enrajas.
Tos dos fault que sion lojas
Segont qu'auren admerita.

MAMONAS

Como plen de themerita
[F° 153 v°] Me butarey tot lo premier.

BERITH

5390 Anen conduyre aquel femier
A la terro de mal repaux.

LEVIATAN

Anen los menar al grant laux
De toto malediction.

ASTAROT

Laux de toto infection,
5395 Ont totos dolors son trobas.

BELZEBUC

Porten aquestos al plus bas
De nostro meyson infernalo.

SATHAN

Sens tenir reglo ny compas,
En suffriren peno eternalo.

MAMONAS

5400 Treynen eysso en horo malo,
Al luoc d'engoyssos et de plors.

BERITH

A nostro infernalo sallo,
Ont las armos an divers tors.

[F° 154 r°] ASTAROTH

Mangen lors chars, como vautours;
5405 Chascun en porte ung morsel.

LEVIATAN

Sus, de malos causos fauctours,
De vostro chart faren masel.

LUCIFER

A nostre enfert amar que sel
Saré vos tous dos sebellis;
5410 Pas n'y trobaré logis bel;
Tresque mal saré reculhis.

LO MESSAGIER

Prean a Diou de paradis
Que nos vuelho s'amor donar.
S'en calque luoc nos sen falhis,
5415 Plasso vos de nos pardonar.

AMEN.

DEO GRACIAS.

(A suivre.)

CONTES POPULAIRES

DU LANGUEDOC[1]

(Suite)

Le Rei dei peiches[2]

Un cop, i aviò un home qu'èro pescaire; anavo cado joun à la pesco, e souventos fes noun preniò res.

Sa femno disiò: « Toujoun vai rouda à la pesco é jamès cap » de peich. Te cal prene un autre mestié, ou nous cal creba » de talent.

» — E bé! tè, femno, i val per le darrié cop; si preni poi » res, ba quitarei. »

Le Roi des poissons

Une fois, il y avait un homme qui était pêcheur; il allait chaque jour à la pêche, et bien souvent ne prenait rien.

Sa femme disait: « Tous les jours il va rôder à la pêche et ne rap- » porte jamais de poisson. Il te faudra prendre un autre métier, ou » bien nous crèverons de faim.

» — Eh bien! tiens, femme, j'y vais pour la dernière fois; si je » ne prends rien, je le quitterai. »

[1] Voir les fasc. d'avril, juillet, septembre 1885 et octobre 1887.

[2] Écrit sous la dictée de mon oncle J.-B. Lambert, à Belesta (Ariége).

L'endema, va à la pesco ; al premier cop de fialat, pren un gros peich tout rouge. Le peich i diguec : « Pescaire, o boun » pescaire, deicho-me dintra dins la ribièiro, e prendras cado » joun tout le peich que vourdrats. »

Le deicho dintra dins la ribièiro ; al premier cop de fialat que tourno lansa, porto un quintal de peich.

S'en va countent à l'oustal.

La sìu femno i diguec : « Coussi, despei tant de temps qu'a- » navos à la pesco e que pourtavos jamès ré, e que bèi n'en » portes tant?

» — Te ba direi : prenguèri un gros peich rouge, que me di- » guec de le tourna dicha intra dins la ribièiro e que prendriò » cado joun tout le peich que vourdrioi. »

La femno i dits : « Dema i tournarats, e si le pesques me le » pourtarats, que le voli manja. »

Le pescaire s'en va à la pesco ande soun fialat sul colh ; le jeito dins la ribièiro e pren tourna le peich rouge.

Le peich i dits : « Pescaire, o boun pescaire, deicho-me din- » tra dins la ribièiro, e prendras cado joun tout le peich que » vourdrats.

Le lendemain, il va à la pêche ; au premier coup de filet, il prend un gros poisson tout rouge. Le poisson lui dit : « Pêcheur, ô bon pê- » cheur, laisse-moi rentrer dans la rivière, et tu prendras chaque jour » tout le poisson que tu voudras. »

Il le laisse rentrer dans la rivière ; au premier coup de filet qu'il lance de nouveau, il amène un quintal de poisson.

Il s'en retourne content à la maison.

Sa femme lui dit : « Comment se peut-il que depuis si longtemps » tu allais à la pêche sans rien porter jamais, et qu'aujourd'hui tu rap- » portes tant [de poisson] ?

» — Je vais te dire : j'ai pris un gros poisson rouge, qui me dit que, » si je le laissais retourner dans la rivière, je prendrais chaque jour » tout le poisson que je voudrais. »

Sa femme lui dit : « Demain tu y retourneras, et, si tu le prends, tu » me l'apporteras ; je veux le manger. »

Le pêcheur s'en va à la pêche, avec son filet sur le cou ; il le jette dans la rivière et prend de nouveau le poisson rouge.

Le poisson lui dit : « Pêcheur, ô bon pêcheur, laisse-moi rentrer dans » la rivière, et tu prendras chaque jour tout le poisson que tu voudras.

» — Podi pos te dicha 'na, que ma femno m'a dit que te vou-
» liò manja.

» — Quand ta femno m'aura manjat, à mièjo-nèit acouchara
» de trei belis goujats; ta cavalho qu'es à l'estaple fara tabés
» trei belis poulis, e ta gousso fara trei belis goussets. A-n-
» aqueli goussets i diras : *Vite-coumo-l'vent, Passo-Pertout* e
» *Briso-Ferre*. Diras à ta femno que me garde las arestos e que
» lai mete dins uno counservo sus la chiminieiro, ande d'aiguo.
» Quand l'aiguo vendra roujo, arribara causos estranjos a-n-un
» di goujats. »

Miejo-nèit arrivo : la femno fai trei belis goujats, la cavalho fai trei belis poulis, e la gousso trei belis goussets.

Quand lei mainages sioguèroun grandis, l'ainat demandec à parti.

La counservo venguec roujo.

Le goujat pren soun chival, soun gous e uno 'resto de la counservo per ié servi de dard.

Arrivo dins un païs ount tout ero en dol; demando perque tout le mounde eroun tristes. L'hoste i respound: « I'a uno
» bestio à sept caps qu'esfraio tout le païs; aquesto annado

» — Je ne peux pas te laisser aller, car ma femme m'a dit qu'elle
» voulait te manger.

» — Quand ta femme m'aura mangé, à minuit elle accouchera de
» trois beaux garçons; ta jument, qui est à l'étable, fera aussi trois
» beaux poulains, et ta chienne fera trois beaux petits chiens. Ces
» trois chiens, tu les nommeras : *Vite-comme-le-vent, Passe-Partout*
» et *Brise-Fer*. Tu diras à ta femme qu'elle conserve mes arêtes et
» qu'elle les place sur la cheminée, dans une conserve avec de l'eau.
» Quand l'eau deviendra rouge, il arrivera des choses extraordinaires
» à un des enfants. »

Minuit arrive; la femme fait trois beaux garçons, la jument fait trois jolis poulains, et la chienne trois beaux petits chiens.

Quand les enfants furent grands, l'aîné demanda à partir.

L'eau de la conserve devint rouge.

Le garçon prend son cheval, son chien et une arête de la conserve pour lui servir de dard.

Il arrive dans un pays où tout le monde était en deuil ; il demande pourquoi tous les gens étaient tristes. L'hôte lui répond : « Il y a une
» bête à sept têtes qui effraye tout le pays ; cette année, il faut don-

» cal douna uno filho per estre manjado per la bestio, e le » sort es toumbat sus la filho del rei.

» — Noun i a poi degus qu'age ensajat de la tua ?

» — Jamès digus nou a pouscut. »

L'endema van acoumpagna la filho del rei à la porto de la croto.

Le goujat pren soun chival e soun gous e s'en va à la croto ; troubec la filho del rei, i demandec ount anavo ; i diguec qu'anavo per estre manjado per la bestio à sept caps.

« — Mountats darrè iéu, sus moun chival ; vau ana tua la » bestio.

» — Nani, sirias devourit coumo iéu.

» — Creniscos pos res, iéu me cargui de la destruire. »

La filho del rei mounto sul chival, darrè le cavalier ; la porto de la croto se derp, le gous se lanso sus la bestio, le cavalier pren soun dard, i coupo un cap.

La bestio i dits : « Sioi pus forto que jamès ; m'as coupat un » cap, m'en resto sieis. »

Le gous se lanso sus la bestio, le cavalier pren soun dard e li copo uno autro testo.

» ner une fille qui sera mangée par la bête, et le sort est tombé sur » la fille du roi.

» — Personne n'a essayé de la tuer?

» — Jamais personne ne l'a pu. »

Le lendemain, on va accompagner la fille du roi à l'entrée de la grotte.

Le jeune homme prit son cheval et son chien, et s'en alla à la grotte ; il y trouva la fille du roi, il lui demanda où elle allait ; elle lui dit qu'elle allait être pour mangée par la bête à sept têtes.

« — Montez derrière moi, sur mon cheval ; je vais aller tuer la bête.

» — Non, vous seriez dévoré comme moi.

» — Ne craignez rien, je me charge de la détruire. »

La fille du roi monte en croupe, derrière le cavalier ; la porte de la grotte s'ouvre, le chien se lance sur la bête, le cavalier prend son dard et lui coupe une tête.

La bête lui dit : « Je suis plus forte que jamais ; tu m'as coupé une » tête, mais il m'en reste six. »

Le chien s'élance sur la bête, le cavalier prend son dard et lui coupe une autre tête.

La bestio i dits: « Sioi pus forto que jamès; m'en as coupat » dos, m'en resto cinq. »

Le gous se lanso sus la bestio quatre cops aderré, le cavalier tabés ande soun dard li coupet quatre testos: n'in demouravo pos qu'uno.

La bestio i dits : « Sioi pus forto que jamès, e te manjarei tu, » emai la filho del rei, toun chival e toun gous. »

Le gous se lanso sus la bestio, le cavalier pren soun dard, i coupec la darrièro testo e la bestio toumbec.

Le cavalier alabets coupo lai sept lenguos dei caps e lai sarro dins le moucadou de la filho del rei, que i dits que n'a poi res per i oufri qu'elo, se la vol en mariage.

Le cavalier i dits qu'a un vouiage à fé, d'un an e un jour; qu'à soun retour tendra paraulo, e s'en anec sense dire res à digus de so que veniò d'arriba.

La filho del rei remounto pel bousquet per tourna al castelh de soun paire. Trobo trei carbouniès que fasion carbou dins le bosc: « Coussi ets que n'ei poi manjado per la bestio à » sept caps? Qui vous a salvat la vido?

La bête lui dit: « Je suis plus forte que jamais; tu m'as coupé » deux têtes, mais il m'en reste cinq. »

Le chien s'élance sur la bête quatre fois de suite; le cavalier de même avec son dard lui coupe quatre têtes: il ne lui en restait plus qu'une.

La bête lui dit: « Je suis plus forte que jamais; je te mangerai, » toi, la fille du roi, ton cheval et ton chien. »

Le chien se lance sur la bête, le cavalier prend son dard, lui coupe la dernière tête et la bête tombe.

Le cavalier coupe alors les sept langues des têtes et les serre dans le mouchoir de la fille du roi, qui lui dit qu'elle n'a rien à lui offrir qu'elle-même, s'il la veut prendre en mariage.

Le cavalier lui dit qu'il a un voyage à faire, qui durera un an et un jour; qu'à son retour il lui tiendra parole. Puis il s'en va sans rien dire à personne de ce qui venait d'arriver.

La fille du roi remonte par le petit bois pour retourner au château de son père. Elle trouve trois charbonniers qui faisaient du charbon dans le bois.

« — Comment se fait-il que vous n'ayez point été mangée par la » bête à sept têtes? Qui vous a sauvé la vie?

» — Un jouine cavalier, ande un chival e un gous, qu'a » tuat la bestio.

» — E bé ! si nou disets pos qu'es iéu, le filh del carbounier, » qu'ei tuat la bestio, vous coupi l' cap ande l' pigassou, sus » aquesto souco d'aubre. »

Alabets pren la filho, i fa ensegna ount soun les caps de la bestio, prenoun un sa carbounier e lei metoun dedins. Paire, ouncle e goujat, mountoun ande la filho al Louvre del rei.

Quno suspreso fousquec per tout le mounde de veze la filho en vido ! Carguet que la filho diguesse à soun paire qu'èro le carbounier qu'aviò tuat la bestio à sept caps. Touto la vilo fousquec rejouido.

Le rei, en recounouissenso, fai veni le carbounier dins soun palai e i dounec sa filho en mariage.

La filho diguec que poudiò pos espousa encaro le carbounier, qu'ero trop negre : « Cal croumpa cent francs de sabou » et le cal fé sabouna cado joun. »

Les doumesticos e las sirbentos sabounaboun le carbounier cado joun. Al cap de sieis meses, le sabou fousquec acabat.

» — Un jeune cavalier, avec son cheval et son chien, qui a tué la » bête.

» — Eh bien ! si vous ne dites pas que c'est moi, le fils du charbon- » nier, qui ai tué la bête, je vous coupe la tête avec mon hachereau sur ce tronc d'arbre. »

Alors il prend la fille et lui fait indiquer où sont les têtes de la bête ; ils prennent un sac vide de charbon et les mettent dedans. Père, oncle et fils, montent avec la fille au Louvre du roi.

Quelle surprise ce fut pour tout le monde de voir la fille en vie ! Il fallut qu'elle dît à son père que c'était le charbonnier qui avait tué la bête à sept têtes. Toute la ville fut réjouie.

Le roi, en reconnaissance, fit venir le charbonnier dans son palais et lui donna sa fille en mariage.

La fille dit qu'elle ne pouvait pas encore épouser le charbonnier, parce qu'il était trop noir. « Il faut acheter pour cent francs de sa- » von et le faire savonner tous les jours. »

Les domestiques et les servantes savonnaient le charbonnier tous les jours. Au bout de six mois, le savon fut épuisé.

Le paire diguec à la filho : « Alabets lou cal espousa.

» — Moun paire, n'en cal croumpa encaro cent francs, que » le trobi pas prou blanc. »

Tournoun croumpa cent francs de sabou e tourna sabounaboun le carbounier cado joun.

L'an acabat, le cavalier tourno al memo hosto e vets la vilo en rejouissenso ; demando à l'hosto perqué.

« — E nou sabets poi que le rei marido vingt filhos per fé » hounou à la princesso que se marido ande l' carbounier que » tuec la bestio à sept caps. »

Le cavalier dits pos res, douno uno letro à la bouco de soun gous ; à l'houro del dejuna, le gous ande la pato vai tusta el ped de la princesso.

Tout le mounde : « Qun poulit gous ! Qun poulit gous ! » Le gous derp la bouco, la princesso pren la letro e dis pos res à digus, posque aviò recounigut le gous.

Le gous sauto sus la taulo, pren un perdigal roustit e sauto per la finestro.

Le rei, de veze l'adresso d'aquel gous, dits que se dema tourno, le cal prene per saupre à quau es.

Le père dit à sa fille : « Maintenant il faut l'épouser.

» — Mon père, il en faut encore acheter pour cent francs, car je ne » le trouve pas assez blanc. »

On acheta de nouveau cent francs de savon et on recommença à savonner le charbonnier tous les jours.

L'année achevée, le cavalier revient chez le même hôte, et, voyant la ville en réjouissance, il demande à l'hôte pourquoi.

« — Vous ne savez donc pas que le roi marie vingt filles pour faire » honneur à la princesse, qui se marie avec le charbonnier qui tua la » bête à sept têtes. »

Le cavalier ne dit rien ; il met une lettre à la gueule de son chien ; à l'heure du déjeuner, le chien, avec sa patte, va frapper le pied de la princesse.

Tout le monde s'écrie : « Quel joli chien ! Quel joli chien ! »

Le chien ouvre la gueule, la princesse prend la lettre et ne dit rien à personne, parce qu'elle avait reconnu le chien.

Le chien saute sur la table, prend un perdreau rôti et se sauve par la fenêtre. Le roi, en voyant l'adresse de ce chien, dit : « Si demain il » revient, il faudra le prendre pour savoir à qui il appartient. »

L'endema, le gous tourno à la mèmo houro, sauto sus la taulo, pren un peich e s'en va sens que l' pouscon arresta.

Le rei demando à qui es aquel gous; i disoun qu'es enco de l'hosté de la vilo.

Le rei mando querre le mestre del gous. Le mestre fa respounso que n'a poi besoun del rei ; que, si le rei a quicom a ba dire, que le vengue trouba.

Le rei en coulèro mando un escadroun per prène aquel cavalier. La princesso i dits : « Moun paire, si voulets que vous » acoumpagne, anaren veze qui es aquel cavalier. »

Le paire i dits que n'a pos à se soumetre à un vassal, ni à un estrangier que degus le counoui pos.

L'escadroun arribo davant la porto e demando à l'hoste ount es aquel que a pos vourgut se rendre as ordres del rei e que, si vol poi veni de boun grat, le van prène, l'estacaran e se l'emmenaran à forso.

Le cavalier mounto à chival e d'un cop de dard tuec tout l'escadroun, mens un, per manda respounso al rei : que si le rei a quicom a i dire, que le vengue trouba.

Le rei ero penat de veze que i avion tuat soun escadroun.

Le lendemain, le chien revient à la même heure, saute sur la table, prend un poisson et s'en va sans qu'on puisse l'arrêter.

Le roi demande à qui est ce chien. On lui répond qu'il est chez l'hôte de la ville.

Le roi envoie chercher le maître du chien. Le maître du chien fait répondre qu'il n'a point besoin du roi ; que, si le roi a quelque chose à lui dire, il vienne le trouver.

Le roi, en colère, envoie un escadron pour prendre ce cavalier. La princesse lui dit : « Mon père, si vous voulez que je vous accompagne, » nous irons voir quel est ce cavalier. »

Le roi lui dit qu'il n'a point à se soumettre aux ordres d'un vassal, ou d'un étranger que personne ne connaît.

L'escadron arrive devant la porte, et demande à l'hôte où est celui qui n'a pas voulu se rendre aux ordres du roi, et que, s'il ne veut pas venir de bon gré, on va le prendre, l'attacher et l'emmener par force.

Le cavalier monte à cheval et d'un coup de dard tue tous les hommes de l'escadron, sauf un, pour aller dire au roi que, s'il a quelque chose à lui dire, il vienne le trouver.

Le roi était peiné de voir qu'on lui avait tué son escadron. Sa

Sa femno e sa filho i disoun de mounta à chival e d'ana veze le cavalier.

I anguec.

A la visto d'aquel home, le rei s'inclino e l'invito à veni dejuna ande el. Fa prene soun chival e soun gous, que le rei n'aviò pos vist de sa vido cap de parelhs.

Le mariage del carbounier ande la princesso deviò se faire l'endema. Al dejuna, le rei diguec al cavalier qu'ero perso qué le carbounier aviò tuat la bestio à sept caps.

Le cavalier demandec que i faguesse veze les caps ; i diguec qu'èroun joust l'escalier, dins sa carbounieiro.

Pourtèroun les caps ; le cavalier diguec de veze si lai lenguos èroun dins la bouco: n'i aget pos cap.

Alabets, arrinquec le moucadou, ount èro bourdat le noum de la princesso e lai sept lenguos que i èroun dedins. Demandec à la princesso qui èro qu'aviò tuat la bestio à sept caps.

La princesso diguec al rei qu'èro le cavalier qu'aviò tuat la bestio ande soun chival, soun gous e soun dard, e que le carbounier i vouliò coupa le cap sus un souc se disiò pos qu'èro el qu'aviò tuat la bestio.

femme et sa fille lui dirent de monter à cheval et d'aller voir le cavalier. Il y alla.

A la vue de cet homme, le roi le salua et l'invita à venir déjeuner avec lui. Il fit prendre son cheval et son chien, dont le roi n'avait vu de la vie aucun de pareil.

Le mariage du charbonnier avec la princesse devait se faire le lendemain. Au déjeuner, le roi dit au cavalier que c'était parce que le charbonnier avait tué la bête à sept têtes.

Le cavalier demanda qu'il lui fît voir les têtes ; il dit qu'elles étaient sous l'escalier, dans un sac de charbonnier.

On apporta les têtes ; le cavalier dit de voir si les langues étaient dans la gueule : il n'y en eut aucune.

Alors il sortit le mouchoir où était brodé le nom de la princesse, et les sept langues se trouvèrent dedans. Il demanda à la princesse quel était celui qui avait tué la bête à sept têtes.

La princesse dit au roi que c'était le cavalier qui avait tué la bête, avec son cheval, son chien et son dard, et que le charbonnier l'avait menacée de lui couper la tête sur un tronc d'arbre si elle ne disait pas que c'était lui qui avait tué la bête.

Alabets le rei diguec que la princesso se maridariò ande le cavalier.

Les carbouniès anèroun fé carbou dins un bosc pla lens.

L'endema, la princesso e le cavalier se maridèroun.

Le souer, en dintrant dins la crambo, le cavalier vets uno clarou e demando à sa femno qu'èro acò? I dits qu'èro un castelh de vielhos fados.

Alabets sort de la crambo, pren soun dard, soun chival e soun gous; i va. Derp la porto, vets uno vielho que treinavo sous pelses pel sol.

La vielho i dits: « Arrestats-me le gous que me manjariò.

» — N'ei pos cap de cordos per l'estaca.

» — Prenets un de mous pelses. »

N'in derabo un e sul cop es mourfosat.

La princesso atendiò soun home ; tout le mounde le cerco: troboun pas ni le cavalier, ni le chival, ni le dard, ni le gous.

La counservo tournec roujo.

Le segound fraire demando à parti ; pren soun chival e soun gous, que semblavoun à loui de soun fraire, e passo davant le Louvre del rei.

Alors le roi dit que la princesse se marierait avec le cavalier.

Les charbonniers allèrent faire du charbon dans un bois très-loin.

Le lendemain, la princesse et le cavalier se marièrent.

Le soir, en entrant dans la chambre, le cavalier voit une grande clarté ; il demande à sa femme ce que c'est. Elle lui dit que c'est un château habité par de vieilles fées.

Aussitôt il sort de la chambre, prend son dard, son cheval et son chien, et va à ce château. Il ouvre la porte, voit une vieille femme dont les cheveux traînaient jusqu'à terre.

La vieille lui dit: « Retenez votre chien qui me mangerait.

» — Je n'ai point de corde pour l'attacher.

» — Prenez un de mes cheveux. »

Il lui en arrache un, et sur-le-champ il est métamorphosé.

La princesse attendait son mari ; tout le monde se mit à le chercher: on ne trouva ni le cavalier, ni le cheval, ni le dard, ni le chien.

La conserve redevint rouge.

Le second frère demanda à partir; il prit son dard, son cheval et son chien, qui ressemblaient exactement à ceux de son frère, et passa devant le Louvre du roi.

En le vezent, la princesso i dits : « E ount avets passat la neit? »

S'imaginec que le prenion per le sìu fraire ; diguec pos ré, per saupre mès so que se passavo, e coumprenguec que soun fraire aviò espousat la princesso.

La princesso le fai mounta à la crambo ; en dintrant vets uno clarou ; coumo soun fraire, vai al castelh de las fados, e la vielho le mourfoset tabés.

La counservo tournec roujo.

Le pus jouine fraire demando à parti ; pren soun chival, soun gous e soun dard, e passo davant le Louvre del rei, ounte trobo la princesso que le faguec mounta à la crambo coumo soui fraires.

« — De qu'es aquelo clarou?

» — Es un castelh de vielhos fados. »

Alabets sort de la crambo, pren soun dard, soun chival e soun gous, e vai pica la porto.

La vielho i dits : « Arrestats-me le gous, que me manjariò. »

Alabets cridec à soun gous : « *Briso-Ferre, Passo-Pertout* e » *Crebo-tout* », e le lansec sus la vielho ; le gous i sauto al colh

En le voyant, la princesse lui dit : « Où avez-vous donc passé la » nuit ?

Il pensa qu'on le prenait pour son frère ; il ne dit rien, pour mieux savoir ce qui se passait, et comprit que son frère avait épousé la princesse.

La princesse le fit monter à la chambre ; en entrant, il vit une grande clarté ; comme son frère, il alla au château des fées, et la vieille le métamorphosa également.

La conserve redevint rouge.

Le plus jeune des frères demanda à partir ; il prit son cheval, son chien, son dard, et passa devant le Louvre du roi, où il trouva la princesse qui le fit monter à la chambre comme ses frères.

» — Quelle est cette grande clarté ?

» — C'est un château habité par de vieilles fées. »

Aussitôt il sort de la chambre, prend son dard, son cheval et son chien, et va frapper à la porte.

La veille lui dit : « Retenez votre chien, qui me mangerait. »

Alors il appela son chien « *Brise-Fer, Passe-Partout* et *Crève-tout* », et il le lança sur la vieille ; le chien lui saute au cou et l'étrangle.

e l'estranglo. Prenguec la counservo, n'en jitec l'aiguo sus soui fraires, que revenguèroun sul cop.

Remounteroun sui chivals e retourneroun al Louvre del rei. La princesso demandec qun ero le siu marit; l'ainat i diguec qu'èro el, que les autris èroun loui sius fraires. Tout le mounde cridec de joio.

E tric e tric,
Moun counte es finit;
E tric et trac,
Moun counte es acabat.

Lou Maset [1]

Un cop, i'aviè un pescairou que demourava, embé sa femna, dins un viel maset tout escrancat.

Un mati, au premier cop de filat, pesquet un pei qu'èra tout d'or. Aquel pei, pas pus lèu estre defora, se meteguet à parla.

« — Se me laissaves enana, — ié diguet, — auriès pas qu'à » me demanda ce que voudriès, t'ou auriei.

Puis il prit la conserve et en jeta l'eau sur ses frères, qui reprirent leur forme immédiatement.

Ils remontèrent sur leurs chevaux et retournèrent au Louvre du roi. La princesse demanda lequel était son mari; l'aîné lui dit que c'était lui, que les autres étaient ses frères. Tout le monde jeta des cris de joie.

Cric, cric,
Mon conte est fini;
Cric, crac,
Mon conte est achevé.

Le Petit Mas

Il y avait une fois un pauvre pêcheur qui demeurait, avec sa femme, dans un vieux petit mas tout ruiné.

Un matin, au premier coup de filet, il pêcha un poisson qui était tout d'or. Ce poisson, à peine fut-il hors de l'eau, qu'il se mit à parler.

[1] Version recueillie à Montpellier (Hérault), écrite sous la dictée de Mme Feuillade par A. Montel, en 1874.

» — Se te laissave parti, — diguet lou pescairou, — saique » revendriès pas pus, e, se ma femna ou sabié, m'estiblassarié.

» — Fai ce que te dise, e t'en troubaras ben. »

Lou pescairou lou laisset parti e revenguet à soun maset.

« — Te vej'aqui, coucarou, — ié cridet sa femna, — portes » pas res?

» — Aviei pescat un pei qu'era tout d'or; m'a dich que se » lou laissave enana, me bailarié tout ce que voudriei.

» — E i'as pas res demandat?

» — Pas res.

» — Coussi, pas res! Revira-te, e vite, e demanda-ié que » d'aqueste maset te fague un poulit oustau. »

Lou péscairou pren sa defila e s'en vai tout drech à la rivièira, pica de las mans, couma i'avié dich lou pei, e lou pei revenguet sus l'aigua.

« — De que vos?

» — Vole que m'apares: ma femna m'a fach tantara de ce que t'aviei laissat parti. Demanda que de nostre maset tout es- » crancat fagues un poulit oustau.

« — Si tu me laissais aller, — lui dit-il, — tu n'aurais qu'à me de- » mander ce que tu voudrais, et tu l'obtiendrais.

» — Si je te laissais partir, — dit le pêcheur, — cela est sûr, tu ne » reviendrais plus, et, si ma femme le savait, elle me rouerait de coups.

» — Fais ce que je te dis, et tu t'en trouveras bien. »

Le pauvre pêcheur le laissa partir et revint à son petit mas [les mains vides.]

« — Te voilà, gueux, — lui cria sa femme, — tu n'apportes rien?

» — J'avais pris un poisson qui était tout d'or: il m'a dit que, si je le laissais aller, il me donnerait tout ce que je voudrais.

» — Et tu ne lui a rien demandé?

» — Non, rien.

» — Comment, rien! Retournes-y, et vite, et demande-lui que de ce » petit mas il te fasse une jolie maison. »

Le pauvre pêcheur obéit, s'en va tout droit à la rivière, frappe des mains, comme lui avait dit le poisson, et le poisson revint sur l'eau.

« — Que veux-tu?

» — Je veux que tu me protéges: ma femme m'a grondé de ce que je » t'avais laissé partir. Elle demande que de notre petit mas tout ruiné » tu fasses une jolie maison.

» — Revira-te, aco's fach.

Lou pescairou s'entournet. En viren lou cantou, veget un poulit oustau tout nòu, qu'avié una verdesca per davant et un ort per darniès. Diguet à sa femna : « Deves estre countenta?

» — Countenta! Que vos que fague d'un floc d'oustau couma » aco? S'encara era una boria. Vai-t'en au pei qu'es tout d'or » e diga-ié que nous cau una boria. »

Lou pescairou s'en vai tourna à la rivièira.

« — Es mai iéu; ma femna troba pas qu'aco siègue prou : » vòu una boria.

» — Revira-te, aco's fach. »

Lou pescairou s'entournet. En viren lou cantou, veget una forta e granda boria, ounte i avié fossa bióus e vacas.

Diguet à sa femna : « Deves estre countenta?

» — Countenta! per aquela trassa de boria! Voudrié be mai » un castel. Revira-te, e vite, e vai ié demanda un castel. »

Lou pescairou s'en vai à la rivièira, e pica de las mans. Lou pei revenguet sus l'aigua.

» — Retourne-t'en, c'est fait. »

Le pauvre pêcheur s'en retourna. En tournant le coin, il vit une jolie maison toute neuve, qui avait une tonnelle verte sur le devant et un jardin sur le derrière. Il dit à sa femme : « Tu dois être con- » tente ?

» — Contente! Que veux-tu qu'on fasse d'un morceau de maison » comme ça ? Encore si c'était une métairie. Va-t'en au poisson qui » est tout d'or et dis-lui qu'il nous faut une métairie. »

Le pauvre pêcheur s'en va de nouveau à la rivière.

« — C'est encore moi ; ma femme ne trouve pas que ce soit assez : » elle veut une métairie.

» — Retourne-t'en, c'est fait. »

Il s'en revint. En tournant le coin, il vit une belle et grande métairie, où il y avait beaucoup de bœufs et de vaches.

Il dit à sa femme : « Tu dois être contente ?

» — Contente! pour cette vilaine métairie! Il vaudrait bien mieux » [avoir] un château. Retourne-t'en, et vite, et va lui demander un » château. »

Le pauvre pêcheur s'en va, et [arrivé] à la rivière, frappe des mains. Le poisson revint sur l'eau.

« — As pas encara countentat ma femna : ara vòu que d'aquela » boria fagues un castel.

» — Es ben reboussieira, ta femna ; me dona prou pena.

» — Es vrai, mai que vos? S'ou pos faire, fai-z-ou.

» — Revira te, aco's fach. »

Lou pescairou s'entournet. Dau virant veget un bèu castel, e sa femna qu'èra à la fenestra que s'espassava. Ié diguet : « Deves estre countenta? »

» — Countenta! I'a pas à crida : *Venès veire !* Quau a pas un » castel? Voudriei avedre quicom que degus agesse pas : vole » un palai.

» — Autant es à dire que vos estre reina ; derasounes.

» — Vole un palai. Revira-te, e vite, e vai ié lou demanda. »

Lou pescairou s'enanet, prou mouquet de ce qu'anava demanda.

Lou pei venguet tourna.

« — Ma femna a perdut l'ime : vòu un palai.

» — Ta femna es baucha.

» — Ou save bé ; mais s'ou podes faire, fai-z-ou.

« — Tu n'as pas encore contenté ma femme : maintenant elle veut » que de cette métairie tu fasses un château.

» — Elle est bien revêche, ta femme ; elle me donne assez de peine.

» — C'est vrai, mais que veux-tu? Si tu peux le faire, fais-le.

» — Retourne-t'en, c'est fait. »

Il s'en retourna. Du tournant, il vit un beau château, et sa femme qui était à la fenêtre pour se distraire. Il lui dit : « Tu dois être con- » tente?

» — Contente ! Il n'y a pas à crier : *Venez voir !* Qui n'a pas un châ- » teau? Je voudrais avoir quelque chose que personne n'eût : je veux un » palais.

« — Autant dire alors que tu veux être reine ; tu déraisonnes.

» — Je veux un palais. Retourne-t'en, et vite, et va le lui deman- » der. »

Le pauvre pêcheur s'en alla tout confus de ce qu'il allait demander.

Le poisson revint encore.

« — Ma femme a perdu la raison : elle veut un palais.

» — Ta femme est folle.

» — Je le sais bien ; mais, si tu peux le faire, fais-le.

» — Revira-te, aco's fach. »

Lou pescairou s'entournet. Quand seguet à l'endrech ounte se vira, veget soun viel maset tout escrancat e sa femna, assetada sus lou lindau, que plourava.

Entre que lou devistet, ié faguet sa bramada. Lou pescairou, qu'avié la mousca, agantet una giscla e faguet gisclet d'aqui qu'agesse dich qu'èra countenta.

Me derevelhère e faguet jour.

» — Retourne-t'en, c'est fait. »

Le pauvre pêcheur s'en retourna; quand il fut à l'endroit où le chemin tourne, il vit son vieux petit mas tout ruiné et sa femme, assise sur le seuil, qui pleurait.

Dès qu'elle l'aperçut, elle se mit à crier après lui. Le pauvre pêcheur, qui était en colère, prit une gaule et la frappa jusqu'à ce qu'elle eût dit qu'elle était contente.

Je me réveillai et il fit jour.

L. Lambert.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS

LOU COUNSEL DE MOUN PAIRE [1]

Pessa courounada ai councours de Beziés 1876

.....à Paris
Van oublida soun vièi pais,
Tre que se senton dous pan d'alo.
MISTRAL.

Sarrave lous vingt ans; ère couma lou grel
Qu'a l'auba se doubris per biéure lou sourel.
Lou bounur que moun cor impacient desirava,
L'esperave segu dai jour que se levava,
E, l'iol toujour virat daus mous vingt-à-cinq ans,
Mesclave moun traval de sounges e de cants.
Couma escapat dai nis l'aucelou que bresilha,
En me dounant lou van, fasió de pouesìa;
E sentissió dins iéu, sens pourre m'assoulá,
Toujour un pau pus naut lou desir de voulá.
Moun ciel èra poulit, mais d'una autra encountrada
Vesió per dessus tout lusi la renoumada.
Pichot e sens ecó, de qu'èra moun endrech?
Per iéu, tirat Paris, tout semblava destrech;
E, malgrat moun amour per la terra natala,
A moun cor enclausit calió la capitala.
Moun paire à moun bounur se voulió counsenti,
Per Paris cop sus cop ère preste à parti.
Mais, couma soun efant que lou desir counselha,
Un paire n'ausis pas toujour de mèma aurelha.
Quand voulió faire ai miéu part de ma fantasié,
Moun discour cada cop s'arrestava ai gousié,
E pertant èra bou, mai qu'oun se pourrió dire,
Lou paire cada jour que regrette e qu'amire:
Coum' el, dins lou païs, ioi n'i'o pas un sus cent.
Sabió pas lou latí, mais avió de boun sen;

[1] Voir le fascicule d'octobre-décembre, 1887, p. 620.

Sens fourtuna pertant, counouissió pas l'enveja,
E toujour ai trabal tenió l'esteva drecha ;
Quand ce viel èra bon, croumpava pas de nòu ;
Aimava sous efants, e n'avió pas que nòu.
De la rega un moument se quaucun s'escartava,
D'eles tout oucupat soun iol lou devistava.
Me vegent sens res faire à lou randoulejá,
Me faguèt : « Moun efant, de qu'as tant à sounjá ?
» Saique lou croc pudis, amai belèu l'araire ? »
Iéu tout engraumoulit respoundère : « Moun paire,
» N'es pas que vostre efant refuse de trimá,
» Mais quicom, malgrat tout, me força de rimá ;
» Siague per fa plourá, siague per faire rire,
» Fau de verses poulits, mais iéu soul lous amire.
» Per la sciença e l'art aici tout desperis.
» Moun paire, se voulias, partirió per Paris ;
» Aurió lèu, cresès-ou, lou renoum, la fourtuna.
» — Ou crese, moun efant, mountarios dins la luna,
» Amb' un sacat d'escuchs que voudriós empourtá ;
» L'er de Paris segú te farió pla cantá.
» Per malur, o jalat dessus nostre terraire ;
» Contes pas aqueste an sus l'argent de toun paire.
» Se te vese tourná quauque rouman nouvel,
» Un luquet, dejoust el, emprendró lou gavel.
» Sembla que Paris soul pot douna la becada,
» Davant soun miralhet tout fo la cauquilhada ;
» Veiren lèu dins la França, ambe Paris trop grand.
» Lou terraire pertout devourit per lou gram.
» Mai d'un que dins Paris cresiò de fa marmanda
» Davant l'armasi dansa, ambe touta una banda,
» E brama tant que pot, sens pagá cap d'efet,
» Contra un gouvernament que lou fo pas prefet.
» Es antal que Paris, ounte tout s'enremisa,
» Vol chanjá de gouver tant couma de camisa,
» E manda dins la França aquel saupre fourés
» Que fo d'un paire un singe et dai boun Dieu pas res.
» A mourrejá la fanga abaissen pas las gautas :
» Val mai estre à ginouls qu'estre de grati-pautas.
» Iéu, biéurai pas jamai l'aigua d'un tal pesquié ;
» Voulounte moun oustal ai rodou d'un clouquié.
» Daissa Paris ount' es, as aici ta demora ;
» Paris es bel, es grand, mais i'o quicom defora ;

» De la França e dai mounde es lou prumier clapas ;
» Iéu l'amire segú, mais per tus l'aime pas.
» N'aime pas gaire mai que lous bords de la Seina
» Aquel art de rimá qu'as dedins ta pantena :
» Per lous verses, meten que siaguas pas coustié :
» Acos es un talant que val pas un mestiè.
» D'un poulit vers, pamens, deteste pas l'ausida ;
» Cal après lou trimal quauqua flou dins la vida,
» E crese que l'efant que pourtan batejá
» N'es pas fach soulament per biéure e per manjá.
» Mais se Dieu, qu'a soun grat fo fruchá lou terraire,
» T'o marcat sus la cilha, efant, siaguas troubaire :
» Escouta Roumanilla, e gardaras antal,
» Ambe l'amour de l'art, l'amour de toun oustal.
» Per sourti dai moulou sustout quand Dieu lou trìa,
» Lou devé d'un efant es d'aimá sa patrìa :
» Que la França, ta maire, avant tout e toujour,
» Se brilha dins lou Nord, brilhe dins lou Mièjour.
» Tout soul, dins lou païs, lou Nord ten la troumpeta ;
» Dai Nord venou pertout lou libre e la gazeta ;
» Lou Nord, toujour lou Nord, tout arriva per el !
» E sens lou Nord, segú, n'aurian pas de sourel.
» Dirió que nostre vi n'es pas que de piqueta ;
» Ce que lou Nord o dich, tout lou mounde ou repeta ;
» E pamens, per lous drechs que nous força à servi,
» Nous engruna d'afouns quand vendén nostre vi.
» Acos es un pau fort : aquel es un sauvage
» Que prend pas de Paris la moda ou lou lengage ;
» Sembla, per qu'un councert ane poulidament,
» Que cal toutes bufá dins lou meme estrument,
» E la baila pamens qu'ai Mièjour nous l'arrenga,
» Degalha per lou Nord lou fiéu de nostra lengua.
» Voulen be regaugná ; mais dai parlá natal
» I'o dins nostre françés toujour quauque retal,
» E, dins un mescladis ounte veren de flambas,
» Coupan lou bras de l'un, e de l'autre las cambas.
» Antal l'ome dai Nord, que s'amusa un bricou,
» Ris de nostre parlá e dai paure Gascou.
» Eh bé ! nautres aici mesprisan pas lous autres,
» Mais que nostres efants au mens cantou per nautres.
» I'o dejá cinq cents ans, òu bel lou ferullá,
» Lou pople dai Mièjour s'encapa à soun parlá :

» Ounte près de dos mars la terra se soulelha,
» L'aubre que derabas, cada printemps regrelha ;
» Que toujour dins soun crei siague pas arrestat
» Per un autre poulit, mais aici trasplantat.
» Daissen poussá lou gro que lou boun Dieu semena,
» D'estelas e de flous, n'i'o de mai d'una mena.
» L'una brilha ai mari, l'autra dau lou tarral ;
» Lou Nord o Lamartina, e lou Mièjour Mistral.
» Mais tus mountaras pas sus la pus nauta branca,
» Car pla segú lou saupre amai l'alé te manca ;
» Pourras d'un poulit art, sens agantá la flou,
» Ambe lou tems, belèu, mountá quauque escalou.
» Enfin, per tus se l'art o toujour quauqua cota,
» Se per estre escoutat as la vouès trop pichota,
» Quand siaguas pas pla fort, rimá n'es pa 'n pecat,
» Amai qu'en rimejant apiales sui fourcat.
» Après la juncha, en round, quand faren la buveta,
» Nous sai regalaràs de quauqua cansouneta ;
» E, quand maridaren Tounieta ou Madeloun,
» Eh be! s'acó te plai, rasclaras sui viéuloun. »

Quand m'agèt dich acó, couma à l'acoustumada,
Moun paire anet fini sa juncha entemenada ;
Me daisset tout soulet. Mais iéu, de moun sicat,
Sens mot dire, près d'el arrapère un fourcat.
La fabla das pijous n'es pas un badinage ;
Despioi, dins moun païs, sens quitá soun lenguage,
E dai vespre ai mati toujour à moun prefach,
Countent joust moun tiéulat dai sort que Dieu m'o fach,
En cantant quauques cops, mais sens quitá l'araire,
Remercie lou boun Dieus e benisse moun paire.

Charles Coste.

POUACRE, POLACRE, POULACRE

Polacre, à Lyon, signifie flagorneur, hypocrite. C'est du moins le sens auquel je l'ai entendu quelquefois employer, car il est peu usité. MM. Duméril disent : « On s'en sert comme d'un terme de mépris à » Caen ; mais c'est alors une sorte de corruption de *pouacre.* » M. Corblet (*Dict. pic.*) dit : « *Pouacre* et *pouaque,* sale... *Polake,* sale, ordu- » rier, dégoûtant. » — Jaubert (*Dict. du centre de la France*) dit : « *poua-*

» *que,* sale, ladre, cancre.» — M. Mistral (*Trésor dou Felibrige*): «*pou-* » *lacre,* sale. dégoûtant, paresseux, mou, fainéant »; et enfin l'Académie : « *pouacre*. salope, vilain. »

Diez (*Et. W.*, II c. *s. v.*) réunit toutes les formes sous l'étym. *pouah,* interj. Il n'explique pas, et ne pourrait expliquer la désinence *cre,* ou le suffixe *acre* (si l'on veut lire *poua-acre*, réduit à *pouacre*). *Acre,* suffixe, n'existe pas. Toutes les terminaisons françaises en *acre* appartiennent au type latin. — Diez n'explique pas et ne pourrait expliquer davantage l'épenthèse de *l* dans les formes *polacre*, *poulacre*.

Scheler (*Dict. d'étym.*). sans rejeter précisément l'étymologie de Diez, paraît pencher pour *podager,* présenté par Le Duchat. Il ajoute : « Dans » les formes *polacre,* etc., il faut admettre, si l'on part de *podager,* la » permutation de *d* en *l,* comme dans *cigale.*» Au mot *cigale,* il donne » l'étym. *cicada*, en ajoutant : « Pour *d* = *r* comp. ital. *caluco* pour » *caduco, ellera,* lierre, de *hedera.* »

Le changement de *d* en *l* serait plus qu'extraordinaire. Je ne crois pas admissible l'exemple *cigale.* On trouve en ital. et en prov. *cicala*, en esp. *cigara.* Cette unanimité doit faire penser que la transformation était déjà accomplie en latin, et qu'on avait *cicala* à côté de *cicada* (cf. *cadamitas* et *calamitas*)[1]. Je ne sais s'il existe dans le français des exemples de changement direct de *d*, entre deux voyelles persistantes, en *l*, mais je n'en connais aucun. Les rares exemples ital. ne sauraient faire loi pour le français[2].

M. Mistral propose pour *poulacre* l'étymol. *Bulgare,* qui ne se prête pas à la forme.

Littré, à *pouacre,* s'interdit de rapprocher *polacre*. Il démontre par l'historique que *pouacre* vient de *podager*.

Je crois que *pouacre* et *polacre* doivent être isolés. Le premier vient de *podagrum*, et le second de *Polaque*, Polonais, de *Polachie*. *Polacre, polaque,* existe au *Dictionnaire de l'Académie,* avec la définition : « cavalier polonais . » Cette étymol. avait été proposée par l'abbé Corblet (*Dict. picard*), au mot *polake,* qu'il ne confond pas avec *pouacre*. Scheler, au mot *pouacre,* ajoute au texte que nous avons cité : « En

[1] L'étymologie *cicadula,* proposée par M. Brachet, et qui serait satisfaisante si le français était isolé, n'explique pas l'ital., où les post-toniques ne tombent pas.

[2] Ces exemples sont *caluco* pour *caduco,* et *ellera* pour *edera*. M. Sch les a sans doute empruntés à Diez (*Gramm., Cons. lat. D*). Je ne connais pas *caluco,* qui ne figure ni dans le Dict. de la Crusca, ni dans celui d'Alberti, ni dans celui de Ferrari, ni dans celui de Gherardini. Reste *ellera* à côté d'*edera,* et *tralce,* de *tradux,* donné par Diez, et que M. Sch. a sagement retranché, car il est dans des conditions particulières.

» tout cas, nous n'hésitons pas à rejeter l'opinion de l'abbé Corblet, » qui voit dans *polake*, ordurier, dégoûtant, un synonyme de *polak* » = polonais. Nous ne ferons pas cet affront à la Pologne. »

La philologie, malheureusement, est rebelle aux raisons de sympathies nationales, et j'estime, au reste, qu'aujourd'hui les excellentes relations de la France et de la Russie nous autorisent à accepter l'étymologie de l'abbé Corblet. De tout temps, d'ailleurs, les nationalités et les races se sont fourni réciproquement un assortiment varié de termes péjoratifs. A Lyon et dans le Forez, un *boime boimo* (bohémien) est un flagorneur. Rapprochez *Grec*, filou au jeu ; *Turc*, homme sans pitié (dicton : « les amis ne sont pas des Turcs ») ; *Juif*, « marchand qui vend trop cher et achète trop bon marché » ; *Prussien*, = « podex » (bien antérieur même à 1792) ; *Suisse*, « excrément humain » ; *Anglais*, « créancier et menstrues », et le plus ancien de tous, *Bulgare*, = « paedico ». Sans compter « *querelle d'Allemand, fier comme un Espagnol, pauvre comme un hidalgo, travailler pour le roi de Prusse, boire comme un Suisse, soûl comme un Polonais, cosaquer*, à Lyon » futuere, etc.

Il est vraisemblable qu'à l'origine *polacre* et *pouacre* avaient des sens différents, mais que le deuxième a influé sur le premier ; les sens sont aujourd'hui le plus souvent confondus. Les significations d'hypocrite en lyonn., de fainéant en prov., peuvent être des témoignages de la distinction primitive.

La même influence explique le passage de *polaque* à *polacre*. Réciproquement, *polaque* a influé sur les formes normande et berrichone *pouaque* pour *pouacre*.

PUITSPELU.

P.-S. — Je trouve dans Sigard, *Dictionnaire du wallon de Mons* : « *Polak*, s. m., soldat du train, ordinairement moins bien tenu que les soldats des autres armes = homme sale, grossier, pesant. . . . . J'ai entendu dire par des vieillards que, sous le régime autrichien, les soldats du train étaient surtout des Polonais, et des Polonais fort sales. Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des Polonais très-propres. . . »

Ce renseignement me paraît précieux en ce sens que le mot *polaque*, polonais, n'est pas, comme on aurait pu le prétendre, un mot savant, mais bien un mot populaire, qui a pu se prendre au figuré.

BIBLIOGRAPHIE

Deux Manuscrits provençaux du XIVe siècle, contenant des poésies de Raimon de Cornet, de Pierre de Ladils et d'autres poëtes de l'école de Toulouse..., publiés par J.-B. Noulet et Camille Chabaneau.

Ce volume, qui forme la treizième des publications spéciales de la Société pour l'étude des langues romanes, a été annoncé dans le précédent numéro de la *Revue*. Il ne nous appartient pas de le recommander ; mais il nous sera permis de signaler l'intérêt des ouvrages qu'il renferme, pour quiconque désire avoir de la poésie provençale à son déclin une connaissance complète. La publication, malheureusement, a dû en être faite à bâtons rompus (l'impression a duré six ans), au milieu de grands ennuis, de profonds chagrins, de préoccupations douloureuses pour l'un et l'autre éditeur. De là des erreurs, des distractions, des oublis, dont les *additions et corrections*, malgré la longueur inaccoutumée de cette dernière partie du volume, sont loin peut-être d'avoir épuisé la liste. Nous avons trouvé encore, en effet, en relisant le volume, depuis qu'il a été mis en vente, bien des endroits, — et la critique en découvrira assurément d'autres, — qui réclament une correction ou un éclaircissement. On nous permettra de les relever ici.

P. XL, note 1. On a omis de citer, en tête de cette note, le vers 5 de A VIII.

P. XLI, note 4. Lire. XXII.

P. XLV, note 1. Le *senhal* de P. de Ladils ne manque pas, comme il est dit ici par erreur, dans la pièce visée. Il s'y trouve bien, non pas à la vérité à la fin, mais au v. 261.

P. XLVII, l. 6 du bas. C'est par inadvertance que les rimes de la pièce XII sont qualifiées de *dictionals derivativas*. Il fallait dire « des *espèces* de rimes dérivatives » ; car, pour répondre à la définition des *Leys*, il faudrait que, non-seulement la rime, mais le mot entier qui termine le vers, fût *dérivatif*.

A, II, 54. « so say. » Corr. *de say ?* Cf. v. 57. — 126. « recordar », étudier. Voy. Du Cange *recordari*. — 145. Virgule après *ley*. *E es*, qui suit. = *Et c'est*... — 209. « gen d'affan. », hommes de peine, travailleurs de terre.

III, 42. *ho porta ?* — 74. « clus. », avec profondeur.

X, 8, 10. La mutilation du ms. rend fort incertaine la traduction donnée au glossaire des mots *esquirle* et *mirle*.

XI, 32. « ses mespex. » Ce mot, pour lequel la correction *senes per*

a été proposée dans les notes, est à maintenir. On le trouve, en effet, sous la ferme *menespec*, dans le rituel cathare du ms. de Lyon, où il paraît signifier négligence, inattention, sens qui convient fort bien aussi, semble-t-il, dans notre passage.

XIV, 1. « cas. » Ce mot, traduit par *chêne* au glossaire, doit plutôt signifier *cage, prison* Voy. Béronie, Azaïs, Mistral. On le tirerait, sans difficulté, de *carcerem (cárcer carce casse cas)*.

18. « fin' amor » (cf. v. 10). Même expression dans Marcabru (*Pus mos coratge*), appliquée, comme ici, à l'amour de Dieu, ou plutôt à Dieu même (v. 34, 36). — 26. Écrire plutôt *ques am* (amet) *uscle* (brûlure)?

XV, 18. « soms. » Le ms. porte *sorms*, comme on l'a noté p. 147; ce qu'on n'aurait pas dû oublier en rédigeant le second article sur ce mot (p. 249), car cette forme *sorms* vient à l'appui de la seconde étymologie proposée. — 41. « l'aura. » Il est plus prudent, tout considéré, de s'en tenir à l'interprétation normale : *le vent, la tempête*. Mettre une virgule après *par*.

XXVIII (la chanson), 20. « lens. » Non pas *lentus*, mais probablement *lenis*, au sens de *glissant*. — (La glose), 92. Corr. *la temors?* Ou *passes* peut-il être traduit par *fît passer, délivrât de?*

XXX, 47. Nous craignons que ce vers n'ait reçu, p. XXXIX, l. 22, une interprétation inexacte. Peut-être y est-il seulement fait allusion à l'embonpoint de R de Cornet, résultat de sa gourmandise.

XXXIX, 35. Ce vers nous reste obscur. Est-il corrompu? — 54. *dabans* (auparavant) aurait pu être relevé au glossaire. Raynouard n'a que *abans*.

XLII, 3. « assazatz. » Les mots *qui a assez*, mis dans la note entre parenthèses, ont l'inconvénient de faire penser que l'on considère *assazat* comme formé directement sur *assatz*; ce qui serait sans doute une erreur (cf. le fr. *assasé*); mais il semble bien qu'il faille distinguer, pour le sens du moins, sinon pour l'origine immédiate, *assazat, assasé*, = riche, du participe passé de *assaziar, assasier*. — 48. « beutz. » Vaudrait-il mieux corriger *bautz?* — 49-52, et 57-60. Allusion évidente à la parabole du *Villicus*, qui se lit dans *Luc*. XVI, 1-8. Il faut modifier en conséquence la note sur ce passage. La parabole de Lazare et du mauvais riche, à laquelle il est fait allusion aux mêmes endroits, se trouve dans le même chapitre de saint Luc.

L, 24. « platas », plastron. Ce substantif masculin, augmentatif de *plata*, aurait dû être relevé au glossaire. Le *platas* cité par Raynouard (IV, 558) sous *plata*, subst. fém., dont il est donné comme le pluriel, est plus probablement le même mot que nous avons ici. — 27. Ce *cas*, dont la signification nous a paru si incertaine, serait-il le même mot que nous croyons voir aujourd'hui dans XIV, 1, avec la signification

métaphorique de *retraite?* Le sens du vers suivant serait: « qui me mette à l'abri de cette poursuite. »

LIII, 1. « cors. » Corr. *cor?* — 3. « balo lo » = l'agitent, le tourmentent? Cf. Godefroy, sous *baler*.

B I, 26. C'est bien *larjetatz*, que nous avons indiqué en note, mais sans l'adopter, qui est ici la bonne correction. Le sens est abondance, excès de nourriture. Voy. les exemples tirés de la version du pseudo-Béde, que Raynouard rapporte sous *largesa* et *larguetat*.

II, 35. Virgule après *te*. — 49-51. Nous ne sommes pas sûrs d'avoir bien interprété ces vers. Les « ostes sobriers » du v. 51 sont peut-être les abbés ou les prieurs des monastères. Dans ce cas, le v. 49 réclamerait la correction *Paratge* ou *fay*.

III, 245. « fromitz. » Ce mot *invariable* aurait pu être relevé au glossaire, Raynouard l'enregistrant sous la forme fausse *formit*[1]. Cf. p. 192 la note sur *percas*. C'est l'exact pendant du fr. *fourmis*, qui est encore dans Lafontaine, et dans l'*s* duquel il ne faut pas voir, avec Littré, le signe, exceptionnellement maintenu, de l'ancien cas sujet. *Formitz* et *fourmis* renvoient l'un et l'autre à une forme latine *formicem*.

401-2. Les mots qui doivent terminer ces deux vers sont peut-être *vestir* (viestir?) et *defalhir ;* il faudrait mettre entre deux virgules *mens de poder*, dont le sens serait « moins que tu ne peux », c'est-à-dire, en rattachant ces mots au vers précédent, « honnêtement, mais sans excès de dépense, sans luxe. » — 436. Suppl. *Que de l'ostal no ?* — 450. Plutôt *Qu'a ?*

VI, 28. « quel tanh » = qui lui appartient, qui est de ses proches? Cf. l'exemple de *tanhedor*, rapporté par Raynouard (V, 300). Le roi d'Angleterre était, en effet, cousin du roi de France.

P. 159, note sur LVI, 55-56. Les noms propres étant *indifférents*, selon les *Leys*, nous aurions pu nous dispenser de corriger *Carle, Rotlan*, etc.

Pour le *Doctrinal de trobar* de R. de Cornet et la *glose* de Jean de Castelnou, qui forment l'appendice, peut-être avons nous été trop sobres de commentaires. Plusieurs passages, ou obscurs, ou mal interprétés par le glossateur, ou même corrompus, réclamaient une annotation. Ainsi, au sujet du mot *gendre* (v. 20), que, sans y regarder sans doute d'assez près, nous avions compris comme Jean de Castelnou. M. Mussafia nous fait l'honneur de nous écrire : « Mi permetta di chiederle coma Ella intenda al verso 20 la parola *gendre*. Che non

[1] Le vers du comte de Poitiers, qui figure parmi les exemples, est inexactement cité. Le ms. porte, et la rime exige, *fromitz*.

significhi *genere*, come la intese il glossatore, è fuori di dubbio ; a me pare che sia voce rinforzante la negazione, e corrisponda quindi a *ges* ; se così è, ne verrebbe viva luce sull' etimologia, del resto indubbia, che trae questa voce da *genus*. »

V. 47. « cinch. » Corr. *sis* (= *sicis*)? Cf. v. 38. Ou l'auteur ne compte-t-il que cinq cas au pluriel, le vocatif y étant toujours semblable au nominatif ?

V. 71-72. Le glossateur n'a pas compris ces deux vers, comme nous le fait remarquer M. Mussafia. Cornet a ici en vue (cf. v. 115) les noms comme *emperaire*, *pecaire*. Nouvelle preuve (cf. la note 3 de la p. 222) que Cornet était plus que son critique et que le rédacteur des *Leys* dans la tradition classique.

84. Lire *sobrenom* en un seul mot, comme au v. 80.

87-88. Sur ces deux vers, dont le second est évidemment corrompu, on nous saura gré de communiquer encore une observation de M. Mussafia : « Che, nei vv. 87 88, non si tratti dell' uso dei pronome [1], e che quindi il glossatore abbia fatto un' osservazione fuori di luogo, mi pare chiarissimo. In tutto il trattato si scorge una disposizione molto bene ordinata ; or come per entro agli insegnamenti sull' uso delle forme di nominativo e di caso obliquo il precettista avrebbe introdotto un insegnamento sull' uso dei pronomi *negus* e *alcus*? Come però si debbano intendere questi due versi, io non lo vedo. »

134. Nous comprenons : « mais *li*, [article] féminin [sujet] (cf. v. 100 et la glose sur ce dernier vers), fait *la* à l'accusatif. » Vaudrait-il mieux corriger *le* et entendre : « mais l'[article] féminin... » ?

143-144. Nous aurions pu rapprocher ces deux vers des exemples de *neutres substantivés*, relevés pp. 167-168.

158. Corr. *nols vol*.

160. « pauc li teno. » *plural preno* ? Cela donnerait un sens plus satisfaisant que les deux corrections indiquées (pp. 204 et 250).

165. Corr. « e *cazes* » ?

193. « fema. » Corr. *fème* (le féminin crie avec, c'est-à-dire s'accorde avec, le féminin).

197. Corr. « o *faray* » ?

199-200. Corr. ??

239. Avons-nous bien interprété ce vers ? Il nous reste beaucoup de doutes. L's à supprimer nous préoccupe ; d'un autre côté, il paraît certain que le glossateur l'a compris autrement.

245. Là encore, Castelnou s'est mépris sur le sens du vers qu'il critique [2].

[1] Ce que supposerait la correction proposée p. 221, n. 2.

[2] « Anche al v. 245, si protrebbe notare che il glossatore non ha capito ;

261. Construire : *en fau totz* [*los*] *motz d'una sillaba*. Sur cet emploi de *en*, cf p. 173, n. 1.

263. L'imprimeur a mis à tort, dans la note, les mots Ms. *li* entre guillemets.

301-2. Il eût mieux valu écrire *ioy* et *uau*, pour la parfaite intelligence de ce passage (observation de M. Mussafia). C'est ce que nous avons fait dans la glose.

368. L'auteur veut dire que *dona*, sonnant « petit », en d'autres termes *semissonan* (= *donat*), ne peut rimer avec *dona* sonnant « ferm », c'est-à-dire *plenissonan* (=*domina*). Le glossateur n'a pas bien compris ce passage ; il est évident que *sona* n'est pas allégué par Cornet comme un exemple.

541. Il ne paraît pas y avoir lieu, tout considéré, d'adopter la correction proposée en note.

P. 218, 26, l. 3. Lis. *parlar*. — L. 5. « mous » = modes (= fr. *mœufs*.). — L. 10. « vient. » Nous aurions pu imprimer *vi(e)nt* ; mais il y a çà et là des formes pareilles.

P. 219, l. 1. « cars. » Pour *cas*; c'est un catalanisme. Cf. *Revue*, XVI, 85.

P. 220, 78, l. 4. « ades. » Ce mot est évidemment à supprimer. Cf. la fin de la ligne 2. Il ne semble pas que Cornet, dans le passage critiqué, prenne les mots *en general* dans le sens précis que Castelnou leur attribue. Nous croyons qu'il veut dire *ordinairement, le plus souvent*.

P. 222, 122, l. 2. Lis. *los oblics*.

P. 223, 140, l. 1. Lis. *e aço es*.

P. 227, 290, avant-dernière ligne. « menbre. » ?? Corr. *eyshemple?* Mais quel exemple? Y aurait-il une lacune?

P. 231, l. 6. « autras. » = *autre*. L'*a* est un catalanisme ; mais l'*s* aurait dû être mise entre parenthèses, à moins de corriger *autres*.

P. 245, l. 4. *Apertamen* est dans le *Glossaire occitanien*, et justement avec un sens très-voisin (*aussitôt, sur-le-champ*) de celui que nous lui attribuons ici. L'exemple qui en est rapporté, et où *descendet apertament* traduit le latin *festinans descendit*, ne peut laisser aucun doute.

C. C.

egli suppone cioè che « per que » significhi « per la qual cosa », mentre naturalmente va inteso come Ella ha stampato. » (Mussafia, dans la lettre déjà citée.)

Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris, de 1518 à 1635, par Eugène Rigal, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix. — Paris, A. Dupré, éditeur, 3, rue de Médicis. 1887. 1 fr.

Le volume que vient de publier sous ce titre notre savant confrère et collaborateur est destiné à établir quelques faits, à fixer certaines dates importantes de notre histoire dramatique, et, comme s'exprime l'auteur lui-même, à faire un peu de lumière, s'il se peut, sur les origines des deux grands théâtres parisiens avant Molière : l'hôtel de Bourgogne et le Marais. M. Rigal achève en ce moment un travail sur « l'organisation théâtrale, les acteurs, les pièces, et, en un mot, sur l'état du théâtre français à la fin du XVI$_e$ et au commencement du XVIIe siècles. En attendant de pouvoir faire paraître son étude complète, il avait à prendre rang pour les résultats nouveaux qu'il a établis dans ce chapitre détaché, formant d'ailleurs un tout et se suffisant à lui-même.

C'est à la p. 81 que nous trouvons ces résultats nettement établis.

On a tort de dire que l'hôtel de Bourgogne ait eu, vers la fin du XVIe siècle, le caractère d'un théâtre définitif avec une troupe régulière et fixe. Ses conditions d'existence ont été tout autres sous Henri IV et Louis XIII que sous Louis XIV. Il a servi, tour à tour ou à la fois, à diverses troupes françaises ou italiennes, qui payaient, là comme dans les autres endroits de Paris, un tribut aux confrères de la Passion, jaloux de leurs priviléges et âpres à les défendre. La troupe de Valleran-Lecomte y représente en 1599, quitte, revient, pendant quinze ans ; quitte encore en 1622, pour s'y fixer définitivement en 1628. Jusque-là, si les représentations se suivent sans de grandes interruptions, aucune troupe n'est installée à demeure, bien que certains acteurs y séjournent plus longtemps que d'autres.

On a tort aussi, sur la foi de pièces mal comprises ou d'assertions sans preuves, de faire remonter à 1599 ou à 1600 la fondation d'un autre théâtre fixe, celui du Marais. Il n'y a pas eu avant 1629 de scène régulière, rivale de celle de l'hôtel de Bourgogne, non pas même avec ce caractère d'instabilité et d'irrégularité propre jusqu'à cette date au théâtre de la rue Mauconseil. C'est en 1634 seulement qu'un second théâtre s'est établi au quartier du Marais.

Tels sont les faits. La démonstration en est faite dans une langue claire et facile, par une habile critique des documents et des assertions des historiens du théâtre français. On sait que la période des origines est celle où se glissent le plus d'erreurs et où la vérité historique est le plus obscurcie, parce que, faute d'analyse, on y transporte presque toujours les caractères de la période de maturité et d'éclat. C'est donc,

en toute matière, une tâche délicate que de démêler ces erreurs, de faire la part des légendes et de remplacer le roman par la réalité. Mais la difficulté était particulièrement grande pour la question des origines des deux grands théâtres parisiens avant Molière, parce que les documents manquent, et aussi parce que ceux qui ont écrit cette histoire, ayant confondu les époques, ont ajouté à l'obscurité qui vient de la rareté des pièces. Le sens critique de M. Rigal lui a permis de faire la lumière dans ces ténèbres, et d'écrire un chapitre de l'histoire de notre théâtre qui, par la nouveauté des conclusions, appelle l'attention du public lettré.

Par l'élégance du format, le soin donné à l'impression, l'agrément et la facilité de la lecture, ce petit volume a sa place marquée dans toute bibliothèque de bibliophile.

J. Brenous.

Cinquante Sonnets et cinq Odes de Pétrarque, traduits en vers français par J. Casalis et E. de Ginoux [1].

Le titre ci-dessus n'est complet que pour les cinq *canzoni*, mises simplement en vers français ; quant aux *sonetti*, ils ont reçu en plus, dans notre langue, la forme poétique sans laquelle ils seraient absolument défigurés. C'était loin d'être commode. Il serait beaucoup moins ardu de convertir des sonnets français en sonnets italiens, les deux langues n'étant nullement comparables dans leur manière de se mouvoir, et l'italien, surtout le vers italien, recevant avec une facilité en quelque sorte sans limites les inversions, les élisions, les accumulations de voyelles dans une même unité syllabique, les apocopes, parmi lesquelles il en est qui suppriment jusqu'à trois syllabes, et, au contraire, les allongements facultatifs par la restitution de terminaisons caduques, comme *puote* pour *può*, *etade* ou *etate* pour *età*; et enfin la césure la moins rigoureuse.

« Les sonnets sur lesquels le choix des traducteurs s'est arrêté permettent de voir, dans le cadre où ils se sont placés, un poëme, une action qui a son exposition et son commencement, son développement, ses péripéties et sa conclusion... La traduction des sonnets de Pétrarque (ainsi) limitée... était déjà une hardiesse, sinon une témérité : elle n'eût pas été entreprise si elle avait dû être complète ou seulement plus étendue. Les traducteurs ne se sont pas non plus proposé de lutter avec le texte, sauf pour quelques sonnets ; les tours, les

[1] Paris, Librairie des bibliophiles, rue Saint-Honoré, 338. — In-12 de 211 pages.

expressions, les images appartiennent trop au génie du poëte..... D'ailleurs Pétrarque ne raconte ni ne décrit. C'est un instrument qui chante, et les chants qu'il fait entendre n'ont pour objet que ce que le beau a d'adorable, la chasteté dans l'amour de plus pur et la vertu de plus divin..... Les traducteurs se sont donc attachés plus à l'esprit, au fond des pensées et à leur mouvement, qu'aux mots, qui ne se prêtent que rarement à une interprétation littérale. Toutefois ils sont toujours fidèles, et la nécessité ne leur fait rien retrancher ni rien ajouter. »

C'est dire beaucoup ; mais un peu d'exagération doit être permis à qui, sans peur du proverbe *traduttore, traditore,* sort à peine d'une lutte dans laquelle tout était contre lui, particulièrement la raideur de sa propre langue comparée à la prestesse du texte italien, et qui s'y est montré rompu aux difficultés d'une contention pareille et très-souvent heureux.

Citons comme exemple d'habileté ou de bonheur la traduction du quarante-septième sonnet des *Rime in vita*[1]. Dans le douzième, Pétrarque avait déjà dit :

I' benedico il loco e 'l tempo e l' ora
Che sì alto miraron gli occhi miei;

mais il n'était pas homme à laisser passer cette congratulation sans lui faire remplir l'entier cadre ordinaire, si l'occasion s'en présentait :

Oh! bénis soient le jour et le mois et l'année,
Le temps et la saison et l'heure et le moment,
Le lieu, le beau pays où, par un œil charmant,
Mon âme tout à coup se sentit enchaînée !

Bénis soient, lorsqu'Amour eut pris ma destinée,
Ma première douleur et mon doux châtiment !
Bénis la flèche et l'arc qui firent mon tourment,
Et la plaie en mon cœur qui saigne empoisonnée !

Bénis soient tous mes cris perdus, tous mes soupirs
Lancés en murmurant le nom de cette belle,
Mes larmes, mes sanglots, mes impuissants désirs!

Bénis soient tous mes vers qui la font immortelle !
Soient bénis mes pensers, bénis mes souvenirs
Où nulle autre n'a part, qui ne sont pleins que d'elle!

Nous demandons grâce pour *cette belle,* un archaïsme qui nous fait

[1] Benedetto sia 'l giorno e 'l mese e l'anno....

rétrograder peut-être bien jusqu'à Corneille ; mais il s'agit d'un « soleil » du XIVe siècle.

En remontant la filiation de ce sonnet, il se trouve qu'au lieu d'une vive et réelle joie, il n'exprime qu'une componction très-humiliée, comme il convenait après un congé donné récemment et à l'amour et à l'idole, et après des « rugissements » très-réalistes pour cause d'un rendez-vous qui n'avait pas eu de suite : rendez-vous duement accepté, *se non m'inganno io stesso,* écrit Pétrarque ; sauf erreur, soit. — Or ceci avait lieu dans la dixième ou la onzième année de sa passion et non paraît, s'il faut le dire, assez loin de « la chasteté dans l'amour le plus pur », et de ce qu'a « la vertu de plus divin », comme s'exprime la préface.

Mais nous n'avons pas à nous ériger en redresseur de légendes ; l'occasion seule nous a fait dévier en nous amenant à préciser le vrai sens du sonnet que nous reproduisions d'après nos traducteurs: on s'y tromperait facilement.

Nous aurions pu en citer d'autres, et en nombre ; mais il doit nous suffire d'avoir signalé un livre, une œuvre dont on ne saurait dire que du bien, le genre du travail étant donné ; car rien n'est plus ingrat de soi que la traduction en général et la traduction en vers en particulier, quand à la double préoccupation de rien ajouter ni retrancher il faut joindre encore celle de la forme, et de la forme la plus gênante, celle du sonnet !

Des traducteurs-poëtes, l'un, dont le survivant fait un éloge mérité, était de Cette et avait été couronné souvent dans divers concours ; l'autre, qui était très-connu ici quand il y habitait avec son père, n'a jamais cessé d'être en rapport avec les muses, malgré des occupations d'un ordre bien différent, et a eu, à Paris même, des succès dramatiques. Il nous est agréable de prêter à leur travail le secours de notre publicité.

Nous avons omis de dire que les courts mémoires de Pétrarque ont trouvé place dans l'élégant et intéressant volume que nous annonçons.

Dr Ch. Saurel.

CHRONIQUE

En même temps que le présent numéro de sa *Revue,* la Société des langues romanes fait paraître la quatorzième de ses publications spéciales. C'est un volume in-8°, qui contient le *Roman de Galerent, comte de Bretagne,* poëme français de la fin du XIIe siècle ou du commen-

cement du XIIIe, dont l'impression, commencée par Boucherie, qui avait découvert à la Bibliothèque nationale ce charmant ouvrage, a été terminée par les soins du secrétaire actuel de la Société. Un beau portrait, dessiné et gravé à l'eau-forte par Fernand Desmoulin, orne ce volume, qui sera bientôt entre les mains de tous les amis de notre ancienne littérature[1].

*
* *

Le prix Volney a été décerné par l'Institut de France à notre éminent confrère M. Ascoli, pour les admirables *Lettere glottologiche* qu'il a publiées dans ces dernières années.

*
* *

Les *Précurseurs des félibres*, par Frédéric Donnadieu, dont nous annoncions, il y a deux ans, la prochaine publication, n'ont pas paru aussitôt que nous l'espérions ; mais c'est le cas ou jamais de dire que nous n'avons rien perdu pour attendre. L'ouvrage de notre confrère, tout récemment mis en vente, forme un beau volume grand in-8°, imprimé avec grand luxe par la maison Quantin et illustré par Paul Maurou, sans compter 28 beaux desseins en tête de pages, de 22 magnifiques eaux-fortes hors texte. De ces eaux-fortes, dix sont les portraits d'autant de *précurseurs*, les autres sont des vues de villes ou de monuments de notre Midi.

Dans ce bel ouvrage, qui a déjà obtenu un grand succès, non-seulement dans le monde des félibres, mais encore dans un cercle plus étendu, M. Donnadieu étudie, avec le talent que nos lecteurs lui connaissent, la vie et les œuvres de quatorze poëtes en langue d'oc, choisis parmi les plus remarquables de ceux qui ont immédiatement précédé les felibres[2]. Plusieurs trouveront que notre confrère aurait pu aller facilement jusqu'à la vingtaine. Mais un passage de l'avant-propos nous donne le droit d'espérer que ce premier volume sera suivi d'un second, où figureront les poëtes que l'on regrette de ne pas trouver dans celui-ci.

*
* *

M. Albert Stimming, professeur de philologie romane à l'Université de Kiel, vient de publier un travail considérable sur la chanson de geste de Girart de Rossillon, dont voici le titre complet : « Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon; ein Beitrag zur Entwickelungsgeschichte der Volksepen. » Halle, Max Niemeyer, 1888 ; in-8°, 400 p.

[1] A Montpellier, au bureau des publications de la Société ; à Paris, chez Maisonneuve et Charles Leclerc. Prix : 12 fr. Il a été tiré quelques exemplaires sur papier de Hollande. Prix : 20 fr. — Relevons, en passant, une inadvertance qu'on pourra remarquer, p. xiv. Au vers 4260, il faudrait lire *asseur' ele*.... Là, en effet, comme au v. 6961, on aurait affaire à un adjectif féminin dans son rôle normal ; à moins que la première idee de l'annotateur (*asseür* = *a seür*) ne fût la meilleure. Pourrait-on, dans ce cas, voir une pareille locution adverbiale, avec le féminin, au v. 6961 ?

[2] Ce sont Fabre d'Olivet, G.-R. Martin, Auguste Tandon, Moquin-Tandon, Jacques Azaïs, le marquis de la Fare-Alais, Aubanel de Nimes, Diouloufet, Foucaud, d'Astros, Hyacinthe Morel, Castil Blaze, Honnorat et Jasmin.

*
* *

Occitania. Sous ce titre, fort bien choisi, la maintenance languedocienne du Félibrige publie une revue mensuelle qui obtiendra, nous l'espérons, auprès de nos confrères et de tous ceux, en général, qu'intéresse notre langue méridionale, le succès qu'elle mérite. Dans le premier numéro, que nous avons sous les yeux, après l'introduction, où sont exposées, dans un langage très-élevé, les idées dont la nouvelle *Revue* s'inspire, on trouvera :

1° Un travail très-important de M. A. Roque-Ferrier, intitulé *les Provençaux d'Allemagne et le langage de Pinache-Serres (Wurtemberg)* ;

2° Deux documents inédits sur le séjour de Favre à Cournonterral, publiés par M. l'abbé Carbon, curé de cette localité ;

3° *Le Conte de Jean de l'Ours en bas Languedoc et en Provence,* par M. A. Roque-Ferrier ;

4° *Les Formules finales des contes gascons,* par M. Stanislao Prato ;

5° Divers comptes rendus par MM. Henri Delpech, Stanislao Prato, A. Roque-Ferrier ;

Et enfin la chronique de la maintenance.

*
* *

Revue des patois, publiée par L. Clédat. Sommaire du n° 3 (juillet-octobre 1887) :

L. Clédat : le Patois de Coligny et de Saint-Amour. Grammaire et glossaire. — Combier : Contes en patois de Germolles — Puitspelu : Sur une dérivation populaire du participe passé. — P. Sébillot : Contes de la haute Bretagne. — Devanne : Contes en patois de Prouvy. — Blanchet : Proverbes limousins. — Possoz : Chansons en patois de Seez (Savoie). — Dépouillement des périodiques français consacrés aux traditions populaires. — Notices bibliographiques. — Chronique.

Errata du numéro d'octobre-décembre 1887

P. 604, supprimer la note sur **6**, 17 de B. de Born. Il faut simplement, avec M. Tobler, dont la correction nous avait échappé, écrire *en vn, semblan fai...*

P. 605, sur **9**, 41. Après *genssa,* suppl. (*qui* = *si quis*), que le compositeur a omis.

P. 610, sur **38**, 40. Suppl. *du neveu* après s'agit-il.

Pp. 608 et 611, ce qui est dit de *soiros,* de *tartalh* et de *bart,* est erroné et sera rectifié dans un prochain article.

Le Gérant responsable : Ernest Hamelin.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Frères.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE JOSEPH TASTU

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur les débuts de la philologie romane en France, on rencontre les noms célèbres de Raynouard et de Fauriel. Mais, à côté de ces savants, il en est d'autres dont l'œuvre, quoique considérable, est restée inconnue. Parmi ces derniers se trouve Joseph Tastu, dont deux ou trois travaux seulement ont vu le jour.

Joseph Tastu méritait un meilleur sort, et nous croyons faire une œuvre de justice en esquissant un résumé de sa vie et de ses œuvres.

Nous devons la plupart de ces renseignements, qui intéresseront sans nul doute tous les admirateurs des littératures du Midi, à M. Alfred Morel-Fatio, qui s'est chargé, il y a quelques mois, de reconnaître et de classer les papiers de Tastu, recueillis par son fils, M. Eugène Tastu, ancien ministre plénipotentiaire. M. Morel-Fatio, trop occupé pour rédiger lui-même la présente notice, nous confia ses notes et nous engagea à publier cette étude sur un savant qui nous est doublement cher, et comme compatriote et comme catalaniste.

Que notre essai soit un hommage à la mémoire du premier catalaniste français, Joseph Tastu, et un témoignage de reconnaissance envers son fils!

I

Joseph Tastu naquit à Perpignan, le 22 août 1787. Il était fils de Pierre Tastu, imprimeur du roi et du clergé. Placé au collége communal de Perpignan, il y fit ses études en compagnie de François Arago et de ses frères; mais il ne tarda pas à le quitter, pour devenir, quoique très-jeune encore, l'associé de son père.

En 1814, désireux de compléter la première éducation qu'il

avait reçue à Perpignan et d'étudier par lui-même les progrès de la typographie, il partit pour Paris.

Là, il s'attira bientôt l'estime de beaucoup d'hommes éminents de cette époque, des Étienne, des Jouy, des Ségur, des Chateaubriand, etc. C'est à cette époque qu'il dirigea l'impression d'un mémoire du général Carnot au roi Louis XVIII, contre le ministère du duc de Richelieu. Mais, la vente de cet ouvrage ayant été interdite, Tastu le plaça chez les libraires et chez ses amis. Ce fut d'abord par l'intermédiaire de Jalabert, député des Pyrénées-Orientales, qu'il rendit compte au général de la vente de son livre [1]. Plus tard, il devint lui-même l'éditeur et l'ami du grand Carnot.

Tastu collabora tour à tour aux journaux de l'opposition ou des « indépendants », comme on disait alors, au *Constitutionnel* et au *Nain jaune*. Il fonda un nouveau journal, la *Renommée*, qui, saisi la nuit par la police royale, ne parut que vingt-cinq fois. Plus tard, il fut mis, par le parti des indépendants, à la tête du *Diable boîteux*, qui avait remplacé le *Nain jaune*. Mais cette feuille ne tarda pas, elle aussi, à périr sous les coups de la censure, dont le Dr Cayrol, médecin intime du ministre Decazes, avait éveillé les soupçons. Enfin il géra le *Mercure galant*, recueil politique et littéraire qui fut le précurseur de la *Minerve*.

En 1816, Joseph Tastu épousa Mlle Amable Voïart, née à Metz, le 31 août 1795, fille de Philippe Voïart, ancien administrateur des vivres à l'armée de Sambre-et-Meuse, et de Jeanne-Amable Bouchotte, sœur du ministre de ce nom. Celle qui devait rendre célèbre le nom de Tastu s'essayait déjà aux compositions poétiques; elle venait d'avoir vingt et un ans.

Aussitôt après son mariage, Tastu revint à Perpignan reprendre la direction de l'imprimerie de son père. Mais, en 1819, l'imprimerie libérale des frères Beaudouin fut mise en vente. Tastu vit là une occasion de revenir à Paris, qu'il avait quitté à regret; il songeait, d'ailleurs, à la gloire future de sa femme,

[1] Dans un livre récent et qui a pour titre *Histoire de la famille Carnot, par un député*, l'auteur prétend que le mémoire de Carnot avait été imprimé clandestinement pour le compromettre.

Les papiers de M. Tastu prouvent l'inexactitude de cette assertion.

dont le talent littéraire serait resté ignoré au fond de la province.

Il acheta donc l'imprimerie de la rue de Vaugirard. Le monde lettré se dirigea vers le nouvel établissement, réformé et agrandi par Tastu. Ses publications furent des chefs-d'œuvre de bon goût. On peut en juger par le premier *Recueil de poésies* de Mme Amable Tastu, que son mari édita avec le plus grand soin. La beauté des vers du poëte, qui était désormais une des premières femmes écrivains de l'époque, était rehaussée pour ainsi dire par le luxe de l'impression.

Mais ce n'est pas seulement à des œuvres littéraires que Tastu donna le jour. Le rédacteur du *Nain jaune* et de la *Renommée* songeait aussi à servir le parti libéral, dont il avait été un des plus fermes soutiens de 1814 à 1816. Aussi entreprit-il des publications politiques, qui, si elles ne furent pas toujours pour lui de bonnes affaires financières, vengèrent souvent les libéraux de la Restauration et contribuèrent à amener les journées héroïques de Juillet.

Confiant dans le dicton populaire qu'il aimait à répéter :

Qui tot ho gosa, lo mon es seu,

il lutta contre les lois d'exception des Bourbons, et c'est des presses de Tastu que sortirent tous les écrits les plus avancés de l'opposition, depuis les discours du général Foy, de Benjamin Constant, Sebastiani, etc., jusqu'au fameux mémoire du comte de Montlosier. C'est encore lui qui publia les mordantes satires *la Villéliade, la Corbiéréide* de Barthélemy et de Méry.

A la mort du général Foy (1825), Tastu et les libraires Beaudouin achetèrent à sa famille l'*Histoire des guerres de la Péninsule*. Le général Foy, après avoir été le héros des campagnes de 1812, avait voulu en être l'historien. Mais ces mémoires étaient malheureusement inachevés, et le projet de publication dut être abandonné. Tastu ne réclama pas les 50,000 fr. que lui avait coûtés le manuscrit : il ajouta cette somme à la dotation qu'on fit à cette époque aux enfants du général.

Mais les entreprises désintéressées de Tastu avaient considérablement ébréché sa fortune. La crise commerciale qui suivit la révolution de Juillet acheva de le ruiner. Il se hâta de

liquider et se retira des affaires après avoir tout payé[1]. Il ne lui resta qu'une riche collection de livres espagnols, portugais, italiens et vieux français, qu'en admirateur passionné de la vieille littérature des peuples romans il s'était plu à amasser.

Tastu eut dès lors une existence remplie de tristesses. Seul, le dévouement de sa femme, qui dut composer des ouvrages de vulgarisation pour subvenir aux besoins de sa famille, le consola des malheurs qu'il venait d'éprouver.

A partir de cette époque, Tastu s'adonna entièrement aux travaux de philologie et de bibliographie romanes. Roussillonnais par la naissance, il n'avait pas oublié la langue de ses ancêtres, et il aimait à fouiller l'histoire de leur littérature jusqu'alors inconnue.

Une lettre qu'il écrit en juin 1834 à l'évêque Torres Amat (Voy. *Memorias para ayudar a formar un diccionario crítico de los escritores catalanes ;* Barcelona, 1836, p. XIX) renferme le passage suivant, qui nous montre quelle avait été l'ambition de Joseph Tastu :

.....Il me manque quelques livres, dit-il, pour mes travaux ; je ne crois pas pouvoir mieux faire que d'aller à Barcelone, à Valence, à Majorque, pour les trouver et les consulter à mon aise. Qu'il en soit ainsi, et je donnerai quelque importance à mes travaux. Pauvres Français ! nous en sommes encore à l'*abc* de nos vieilles mères-langues ! Ce qui me révolte, c'est l'ignorance où l'on est ici de nos richesses catalanes. Ceux qui devaient les signaler n'ont pas su les comprendre ; de là cet entier abandon qu'on en a fait. Vous l'avez vu : M. Raynouard, le savant M. Raynouard, dans ses grammaires, s'est amusé à comparer la romane au castillan, au portugais, à l'italien, et pas un pauvre petit souvenir pour mes bons ayeux ! Je réparerai l'oubli, soyez-en bien assuré. Je prétends, moi, avec mon catalan, éclaircir les difficultés du provençal, de la langue d'och et de langue d'oïl ; si je l'osais, je donnerais un bon volume d'erreurs commises, et par ceux qui ont traduit et par ceux qui ont écrit en diverses langues. Mais patience ! tout vient à point à qui sait attendre.

.....J'espère que tout ira bien dans la belle Péninsule : après la

[1] Une pièce que garde précieusement M. Tastu fils déclare, au nom des créanciers de l'imprimerie Tastu, que celui-ci leur « avait donné plus qu'il ne devait à l'acquit de sa dette. »

France qui m'a vu naître, je n'ai pas de plus vive affection que celle que m'inspire l'Espagne. Les Pyrénées en deçà ou au delà sont toujours

Montanyas regaladas
Que tot l'istiu floreixen,
Primavera y tardó.

Aussi j'ai hâte de les revoir : heureux si j'y puis, plus tard, laisser ma dépouille mortelle.

Dès 1833, Tastu avait écrit à Raynouard pour lui exposer ses projets. De 1833 à 1837, il collabora (le mot, comme on le verra plus bas, n'est point exagéré) aux travaux du secrétaire perpétuel de l'Académie française. Cependant celui-ci ne l'a pas nommé une seule fois dans ses divers ouvrages.

Toutefois, de l'autre côté des Pyrénées, ses études et sa collaboration au Dictionnaire de Torres Amat lui valurent, sans qu'il l'eût recherché, l'honneur d'être nommé, à l'unanimité, correspondant de l'Académie de l'Histoire de Madrid, correspondant de l'Académie des *Buenas Letras* de Barcelone, correspondant de l'Académie des Sciences et des Arts de Majorque.

Enfin Tastu fit le voyage projeté. Il parcourut pendant quinze mois (mars 1837 à juin 1838) les provinces espagnoles de la Catalogne et des îles Baléares, pour y compléter ses travaux sur les langues néo-latines. Il voyagea à ses frais. Il reçut toutefois, du ministre Salvandy, sur le rapport de Fauriel, une gratification de 1,500 fr., alors qu'il dotait l'Académie des inscriptions et belles-lettres de fac-simile d'inscriptions, de bas-reliefs, d'objets précieux provenant de mines du temps d'Auguste, enfin de plusieurs monuments de l'art antique inconnus jusque-là en France.

Ce n'est pas tout. Tastu devait être chargé d'administrer la bibliothèque du ministère de l'instruction publique. Mais, pendant qu'il courait l'Espagne, ses services furent oubliés, et « un individu fort appuyé fut nommé, à sa place, bibliothécaire du ministère. Quant à lui, il fut colloqué pour ses peines à la bibliothèque Sainte-Geneviève, afin d'y distribuer pendant cinq jours et cinq nuits consécutifs, par semaine, des volumes de curiosité[1]. »

[1] Minute d'une lettre de M. Tastu de l'année 1848.

Des trois voyages qu'il fit en Espagne, — toujours à ses frais, — Tastu rapporta des documents très-importants pour l'histoire et la littérature de la Catalogne et de l'Espagne. Il commença une série d'études très-approfondies sur ces matières, études qu'avec un désintéressement peu ordinaire il communiqua à diverses reprises à des savants tels que Raynouard, Fauriel et Guessard.

Malheureusement, la mort vint le surprendre au moment où il se préparait à publier ses travaux. Il mourut le 2 janvier 1849, sans avoir pu achever la tâche qu'il avait entreprise ni donner au public ces éditions d'auteurs, ces grammaires et ces glossaires, qui auraient imprimé une si grande impulsion à l'étude des langues romanes.

Ce travailleur infatigable, dont les manuscrits pourraient fournir matière à plus de vingt-cinq volumes, et qui unissait la patience de l'érudit à la finesse du lettré, fut un de ces hommes qui laissent des traces de leur passage dans le monde sans y laisser de nom.

II

Quelle a été l'œuvre de Joseph Tastu? Nous allons essayer de le montrer, bien que nous soyons certain d'avance que notre esquisse n'en donnera qu'une très-faible idée.

Nous avons divisé notre étude en six parties, correspondant à peu près aux divers genres d'écrits que nous avons trouvés dans ses cartons ou qu'il a publiés :

1° Correspondance et collaboration avec Raynouard ;

2° Correspondance et collaboration avec Torres Amat ;

3o Voyage en Espagne. Ses envois au Ministre de l'instruction publique et aux académies. Voyage aux Baléares ; notes fournies à G. Sand.

4° Ses publications ;

5° Ses projets de publication ;

6° Manuscrits divers (manuscrits originaux, copies de manuscrits, notes, essais).

1° CORRESPONDANCE ET COLLABORATION AVEC RAYNOUARD

Raynouard était professeur au Collége de France et secrétaire perpétuel de l'Académie française ; ses travaux sur les

langues romanes l'avaient déjà rendu illustre, quand Joseph Tastu crut devoir lui faire part de ses projets et lui écrivit (1833) en catalan une lettre-programme où percent, dans des phrases élégantes et d'une piquante naïveté de style, un vif amour pour les langues romanes et une sincère admiration pour le savant qui avait, le premier, essayé de les tirer de l'oubli.

Cette lettre vaut la peine d'être citée en entier. La voici :

Senyor Raynouard,

Un pobre typograf, que, sols de nom, Voste per cas ha conegut, desconfiat per sempre dels embolichs, ques diuhen negocis d'aquest mon enganyador, lo pobret s'es fet vida d'hermitá y passals camins de la pensa, o, per parlar com lo vulgar, los ratos d'una vida atormentada y amarga, tenint ell colloquis ab doctes, savis, erudits y grans fanals de la llengua romança, llengua antica ab la qual escrigueren los Montaner, los March, Carbonell y millanats d'altres illustrissims morts, reys, richs-homes, prohoms, cavallers y mes sovint notaris, metges, frares y altres lletrats subjectes de la R. Corona d'Aragó.

Aquella rica y bella llengua fon la primera quel escriva de la presente parlá en las faldas de la seva dida y sab Voste que cosa mamada may fonch despreciada.

Voste tambe, Senyor Raynouard, nat provençal, ha xucat la llet llatina y per tal raho tambe ab los seus traballs d'erudició y de ingeni ha servit de guia á tots los demes que voldran reedificar las llenguas del mitg dia : nobles llenguas ques parlavan als mercats, pexunerias, com tambe en los pobles dels set serrats, atalayas de la gran ciutat de Roma, que parlavan, ho cal dir, aquells, mentres que Cicero y Hortensius pleydejaban al forum, que Lucretius y Catullus escrivian versos divis y que Cesar conquistaba, cremaba y posava á foch y á sang las terras Gallegas, lo malvat!

Y mentres que Voste haguera posat la primera pedra, sobtament l'edifici provençal pujaba als nubols, los erudits de las mias terras tot contristits deihen á part ells : Y que ha de ser del antich catalá?

Mes tart jo he pensat que d'aquesta anticalla s'en podia dar bonas noticias, y que no faltaba sino un architecta pera asentar no un palau maravellós, com lo de Voste, al menos un castellet amanit, ahont, ab traballs esforçats, vendrian á s'envocar parets, posarse bigas, endreçar taulats y tot lo ques menester per ataviarlo com cal.

Queus diré, Senyor Raynouard? No sé. No obstant, pobre de mi, curiós y apassionat, he cregut que ab la voluntat sola, y á genollons als altars de Voste, savi historiador dels Trobadors, jom treuria de fena de modo á no ser burlat.

Y donch he buscat y vau buscant pel mon ahont son mss. o llibres catalans y catalogant yls replegant á centenats y millanats.

Jo he vist que podria compondrer y treurer á llum, si Deu m do pa y vida:

1° Una autographia y bibliographia catalana com sis deya d'Aragonesos, Valencians, Catalans, Majorquins, Rossellonesos, Serdanyols, Napolitans y Sicilians, escrita en llengua francesa;

2o Una biographia d'aquests y altres, ahont se trobaran mesclats pagesos y juglars y sants, donas de Deu y del mal esperit;

3° Un diccionari catalá y frances, com may fon fet y que falta en terras catalanas;

4o La traducció d'una cronica de Catalans, escrita mentres que Carlos V tronaba pel mon;

5° Un cançoner de obres enamorades del sigle XV;

6° Una traducció del caballer esforçat Partinobles de Bles;

7o Una nova edició del Ausias March ahont se juntarán los versos d'En Pere, d'En Jaume y Arnau March, sos pares;

8° Y moltas cosetas tocant los fets y dits dels pobles catalans desde l'any 700 fins al de 1500.

Ja veu Voste, S^or^, que jo he molt abrassat y ques pot no puguy es trenyrho; pero nom falta lo delit ni tampoch las horas, gracias á las miserias dels temps que m'han tot enroseguat, tot, sino la vida y la bona honra, cosa rarissima.

Si Voste, Sor Raynouard, em donaba confiança ym deya: Macte animo puer! jom procuraria el favor insigne del visitar á Passy y li diria ab llicencia de Voste: Mestre, aqui esta un deixeble seu, molt humil; mane, Voste, lo que tinch de fer sista servit.

J. b. l. m. de V.

Joseph Tastu

Que fon impressor en temps dels Borbons de primera branca.

P.-S. — Que si Voste non veu com inconvenient recebra una imitació [1] d'una cansó de Mestre P.-J. de Beranger, trobada perals meus amichs de la contrabanda que jauhen en los monts Pyrineus.

Raynouard répondit:

Passy-lès-Paris, le 2 avril 1833.

Monsieur,

En lisant votre imitation catalane du chant d'un célèbre lyrique, j'ai cru retrouver un sirvente de mes troubadours.

J'applaudis aux projets que vous formez en l'honneur d'une langue

[1] Voir plus bas, n° 4.

que je regarde comme la plus troubadouresque parmi les néo-latines, et à laquelle j'ai accordé un rang antérieur aux langues espagnole, portugaise et italienne, dans mon Dictionnaire comparé des langues de l'Europe latine, puisque le mot *catalan* est presque toujours identique avec le mot de *troubadour*.

Je vous exprimerai de vive voix tout l'intérêt que je porte aux projets littéraires que vous m'annoncez, et je vous invite à venir dans mon cabinet au Secrétariat de l'Institut, demain mécredi (*sic*) ou après-demain jeudi, d'une heure à deux.

Agréez, etc.

RAYNOUARD.

Ici commence ce que nous avons appelé la collaboration de Tastu au *Lexique roman* de Raynouard. Nous ne donnerons que les pièces les plus importantes de ce procès.

Raynouard écrit à Tastu :

18 juin 1833.

MONSIEUR,

Veuillez me fournir des exemples de l'acception de la préposition *a* signifiant en catalan : 1° auprès ; 2° en qualité de ; 3° sur. — Vous voudrez bien, en rapportant les passages où ces acceptions se trouvent, indiquer l'auteur qui les fournit, l'édition et la page. — J'ai déjà trouvé des exemples tels que j'en demande ; mais je voudrais m'assurer qu'il en existe d'autres, et j'ai recours à votre obligeance et à votre savoir.

Agréez, etc.

RAYNOUARD.

24 août 1833.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie salue M. Tastu et lui demande son opinion sur cette question : Faut-il ne marquer d'aucun accent l'*a* catalan, préposition, ou de quel accent faut-il le marquer ?

Il prie M. Tastu de lui adresser une prompte réponse à l'Institut, si mieux il n'aime en venir conférer jeudi. — Il est à considérer que, s'agissant de citations d'auteurs, il faudrait peut-être adopter la forme établie dans l'édition dont le passage est tiré, mais alors quelle bigarrure ?

Remercîments par avance et hommage affectueux.

RAYNOUARD.

La minute ou la copie de la réponse de Tastu à cette lettre est datée de Paris, 27 août 1833.

Le 23 septembre, Tastu écrit à Torres Amat :

Encore huit jours et je vous aurai copié le mémoire sur le Cançoner,

plus les fragments de Pujol, dont j'ai le manuscrit, que je crois autographe.....

Je vois souvent M. Raynouard; il m'écrit pour me consulter sur le cathalan, qu'il connaît à peine; je lui parlerai de ses oublis à votre égard, et, si vous le trouvez bon, je lui demanderai les copies de *Daudes de Prades* et *los Complanchs sobre la presa de Constantinople*, dont il ne fera jamais rien, car je connais sa rubrique. Su maña tiene por fijo de apartar todas las lenguas vulgares por dar á la Provençale, que no es otra cosa sino una partida de la Provinciale, tal supremacia que pueda obscurecer todas las demas. Ce système est facile à détruire, et je pense que je l'ébrécherai un peu en publiant avec ma grammaire cathalane de beaux monuments de la langue cathalane, qui est à la fois la limousine et la provençale et peut-être bien la mère des deux. Nous ne sommes déjà pas d'accord avec M. Raynouard, car je lui reproche d'avoir admis dans la provençale l'article *el*, qui ainsi qu'en cathalan n'y a jamais figuré que comme pronom. et je lui oppose tous les exemples qu'il cite où je ne trouve, moi, que l'article *lo, la, los, las*, avec des adjonctions aux prépositions, *á, de,* ainsi *al,* pour *á lo, del* pour *de lo*.....

Le 17 février 1835, autre lettre de Raynouard à Tastu:

MONSIEUR,

Je vous remercie des exemples catalans que vous m'avez fournis sur *hom;* j'aurai occasion d'en faire un usage utile.....Veuillez jeter les yeux sur une note de quelques mots des troubadours, dont je n'ai pas encore trouvé les mots identiques dans le catalan et qu'il me serait agréable de citer comme étant identiquement communs aux deux langues, ainsi que tant d'autres dont j'ai fait une longue liste.

Votre grammaire m'a généralement paru largement conçue et sagement exécutée : je vous proposerai des retranchements et des augmentations; je voudrais qu'elle devînt un point de départ pour la science et non pas seulement une bonne grammaire pour les Catalans.

Je vous soumettrai mes observations et vous les jugerez.

Je vous prie d'agréer, etc.

RAYNOUARD.

Enfin le 4 juin 1835, nouvelle lettre de Raynouard:

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de saluer M. Tastu et de confier à son zèle et à ses bontés la note cy-jointe. — Je le prie d'y mettre ses réponses à la marge, en indiquant les auteurs ou les ouvrages qui auront fourni les mots, et de m'adresser le tout au Secrétariat de l'Institut.

Je lui renouvelle avec plaisir l'assurance de mes sentiments.

RAYNOUARD.

La note est intitulée : « Mots de la langue romane dont il serait utile de trouver les analogues en catalan avec même terminaison. » Elle se trouve dans les papiers de Tastu avec les réponses en marge.

Ces quelques lettres suffisent à prouver que Tastu fournit à Raynouard une quantité de renseignements qui n'était guère négligeable. Le *Lexique roman* ne négligea pas, en effet, ces précieux renseignements ; mais le nom de Tastu fut systématiquement écarté. Laissons la parole à Tastu lui-même. Nous avons trouvé dans ses papiers une minute sans date, ainsi conçue :

Dans la *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine* (1821), Raynouard assigne au catalan le quatrième rang ; dans le *Lexique roman* (1836), le catalan prend le deuxième rang, après la langue des troubadours.

La langue catalane avait pris aux yeux de M. Raynouard une tout autre importance, à ce point que l'auteur du *Lexique roman* m'avait demandé et que je lui avais fourni de l'*a* au *z* l'acception et les exemples de plusieurs centaines de mots catalans qu'il devait introduire dans son lexique sextuplus. Que le savant et ingénieux auteur de tant de bons ouvrages n'ait pas daigné parler d'un si chétif individu tel que je le pouvais l'être à ses yeux, cela n'étonnera personne. M. Raynouard avait autre chose à faire. Après le suffrage qu'il m'avait accordé [1], il voulut me voir pour causer avec lui dans son bureau de l'Institut.... Je m'étais soumis à ses leçons, celles entre autres de donner plus d'étendue à de certaines parties qui attendaient que je pusse avoir une occasion de visiter les trois provinces formant l'ancienne couronne d'Aragon, comme aussi de rejeter à la fin du volume les notes dont quelques-unes combattaient les opinions émises par M. Raynouard. Je recevais de la part de l'auteur le premier volume du *Lexique* lorsque je partais pour la Catalogne, et c'est malheureusement dans l'intervalle de mon départ à mon arrivée, de 1836 à 1838, que le savant....descendait dans la tombe.

De retour en France....,on m'avait placé....au rang des employés de la bibliothèque Sainte-Geneviève....

Cependant j'avais rapporté de mon voyage d'Espagne :

1° De quoi compléter ma grammaire romano-catalane, pouvant former deux énormes volumes ;

2° La copie d'un ms. précieux sur les *Leys d'amor ;*

[1] Tastu fut nommé membre de la Société de l'histoire de France. Il est probable que c'est à cette nomination qu'il fait allusion dans ce passage.

3° Des matériaux sans nombre pour composer ma paléographie de la couronne d'Aragon;

4° Des copies de *dietaris* touchant les événements survenus jour par jour depuis que Charles V monta sur le trône d'Espagne;

5° Une édition *Variorum* du poëte Ausias March, d'après des manuscrits et imprimés;

6° Une chronique catalane traduite de Desclot;

7° Une chronique, texte annoté et restitué, de Ramon Muntaner;

8° Des matériaux pour servir à la géographie du moyen âge;

9° Des matériaux sans nombre pour composer un *Cançoner d'obres enamorades* valenciennes, catalanes, majorcaines.....

.....Cependant j'avais indiqué à M. Raynouard son faux système de décomposer les mots, car il admettait un article qui n'a jamais existé dans les langues romanes, hormis dans la vieille langue castillane. Cet article *el,* qui n'est admis que comme pronom, a tellement été mal compris par M. Raynouard, que tous ses ouvrages ont besoin de subir la correction indispensable du mauvais placement de l'apostrophe.

2° CORRESPONDANCE ET COLLABORATION AVEC TORRES AMAT

Tastu communiqua aussi ses travaux de linguistique à Fauriel et à l'homme qu'il appréciait le plus à Paris comme savant et linguiste, à Guessard. En 1833, il écrivait à Paulin Paris une lettre sur le *Roman de Garin,* où il rapprochait quelques mots français du catalan. Quelque temps après, il proposait à Prospero de Bofarull de faire illustrer son ouvrage sur les rois d'Aragon. Enfin il collabora au *Dictionnaire des écrivains catalans* que préparait depuis longtemps l'évêque d'Astorga, Torres Amat.

Tastu envoya au savant espagnol une copie des poésies du *Cançoner* catalan de Paris et, en outre, une copie de quelques poésies de Jean Pujol[1]. La plupart de ces textes inédits étaient accompagnés de traductions et d'intéressantes notes. Les articles relatifs aux poëtes catalans contenus dans le *Diccionario de escritores catalanes* ont été tirés du mémoire de Tastu. Torres Amat, du moins, n'oublia pas de le citer[2]; et il le fit

[1] Voir plus haut, p. 65.

[2] Voici en quels termes Torres Amat a parlé de Tastu (*Memorias,* p. XVIII): « Cuando en 1834 trataba ya de imprimir estas *Memorias,* recibí con la mas grata sorpresa una gran porcion de muestras de poesias catalanas ó proven-

même nommer correspondant de l'Académie de l'Histoire de Madrid[1]. Tastu fut autorisé à donner une traduction de l'ouvrage de Torres Amat; mais cette compilation très-utile n'offrait pas un assez grand intérêt littéraire, et Tastu dut renoncer à son projet, quitte à refaire l'œuvre pour son propre compte.

Nous avons déjà cité la lettre par laquelle Tastu annonçait l'envoi de son mémoire.

Voici la réponse de Torres Amat:

Astorga, 20 de agosto de 1834.

Al digno descendent dels trobadors y amans del Gay Saber, *lo erudit poeta M. Tastu.*

Ab gran é inesperat plaer rebo, mon car y dols amich y molt digne compatrici meu, lo paquet que m'enviau per medi del jove Oliva de Barcelona. Vostre amistat está sellada en cada pagina del ms., y no sé com podré correspondrer dignament á ella. Al observar la importancia de vostre treball, he resolt anyadir un paragraf al prolec de mon *Diccionari de escritors catalans* y manifestar á Espanya lo servey que prestau á sa literatura; y despues senyalar lo que no es treball meu sino vostre.

Enviaré á la Academia de la Historia y tambe á la Llengua copia de vostre carta; y jo mateix, al tornar á Madrid presentaré vostre preciosissim treball á ditas corporacions. No pasara un any sens que tornia á vostres mans lo manuscrit; y ara conech la pena que vos causaria la perdua de la copia que me enviau per lo emigrat espanyol. Tinch una copia molt defectuosa del privilegi del rey D. Joan á favor del *Gay Saber;* y si m'enviau la vostra, podeu entregar lo plech al S^or^

zales, que me regaló el erudito y amable Mr Tastú, residente en Paris y oriundo de Perpiñan, las cuales se han impreso con la misma ortografía de la hermosa copia que dicho literato me franqueó, sin atreverme á corregir algunas letras que tal vez estarán equivocadas. Impelido del amor á su pais que por tantos siglos ha sido una parte preciosa de Cataluña, y que tan unido está aun con ella por hablar la misma lengua de *och* ó del *gay saber*, por lo identidad de costumbres, de apellidos, y de pureza en la Religion, relationes, etc., luego que vió en una nota que puse en mi *Discurso preliminar* á la nueva version castellana de la Biblia, que tenia la idea de publicar un Diccionario de escritores catalanes, me envió cuantas noticias habia hallado en un ms. de la biblioteca real de Paris titulado *Cansoner de obres enamorades*. Copio aqui su carta: la cual muestra el carácter amable y el zelo literario de Mr Tastú, á quien acaba de nombrar nuestra Real Academia de la Historia socio de ella...»

[1] Nous avons trouvé dans ses papiers la lettre d'avis du secrétaire de l'Académie, D. Vicente Gonzalez Arnao.

Embaxador Duch de Frias, el qual, veyent mon nom, no dupto me l'enviará; ja faré que sapia vostre amor á Espanya.

Quant voldreu fer vostre viatge á Barcelona jo enviaré á Oliva cartas per tots los amics.....

No obstant que per mon natural me inclino mes á esperar que á temer estich ab susto al veurer lo critich estat de nostre pobre Espanya, perque no son los *Espagnols sols* los que pelean sin que la politica maquiavelica de altres nacions se val de la pobre Espanya per fer prevaleixer sos intents. Deu del cel nos miria ab ulls de misericordia y nos deslliure de que lo nuc o embolich politich de la Europa se haja de desfer en esta peninsula... .....

FELIX, bisbe de Astorga.

Autre lettre de Torres Amat :

Madrid, 29 de noviembre de 1834.

Muy S^or^ mio, apreciable compatricio, buen amigo y flamante compañero. Acabo de tener la satisfaccion de que esta Real Academia de la Historia..... le ha nombrado á V. su socio correspondiente: tiene V. pues su silla dispuesta para cuando venga V. á Madrid y quiera V. assistir á sus sesiones, que celebramos cada viernes á las 5 de la tarde. Tuve el placer de que saliese V. con todos los votos, *nemine discrepante*, y escribiré á V. mas difusamente al remitirle el titulo por conducto de esa embajada. En lugar de la disertacion ú obra impresa que se requiere para ser académico, presenté *le Manuscrit catalan* que V. me envió, y le pinté á V. como *amant del Gai Saber*, y defensor de la literatura catalana, cooperador digno de mis tareas, etc. Espero comenzar pronto la impresion de mis *Memorias de los escritores catalanes*, en las que tendré gran placer en unir mi nombre con el de V. Supongo que V. recibió ya mi aviso del recibo del M S. catalan... Y no pude contener me de poner la carta en catalan, de cuya lengua uso todavia *cuan, à solas, parlo ab mon Deu*. Me hallo otra vez en este gran pueblo, donde solamente hallo consuelo en los placeres de la pura amistad y reuniones semanales de Academias. Lo bon Deu no vol encara donar nos la pau, y en mitg de tants disturbis mon consol es la Biblia, de que acabo la segona edició : *habentes pro solatio libros sanctos*.—Desitjo que siau feliz ja en est mon; axo prech al Cel per vos, vostre amich,

FELIX, bisbe de Astorga.

Un malentendu survint-il entre Tastu et Torres Amat, ou bien l'évêque d'Astorga était-il déjà en proie à la grave maladie

qui devait l'emporter (29 décembre 1847) ? Nous ne le savons pas. Nous ne trouvons plus dans les papiers de Tastu que la minute de la lettre suivante, écrite très-probablement en 1835 ou 1836, et une autre de 1837, que nous publions plus loin.

Depuis que je vous ai accusé réception de votre aimable lettre qui m'annonçait ma nomination de membre correspondant de l'Académie de Madrid, je n'ai pas reçu de vos bonnes nouvellos.

Je vous ai écrit encore une fois par M. le duc de Frias pour vous demander.....si votre biographie était sous presse. Je vous priais encore de me donner un mot pour M. Raynouard à qui vous aviez communiqué des mss., et qui les gardait sans en faire autrement usage... J'ai si bien fait que force lui a été de classer notre cathalan au premier rang des langues néolatines[1] (bien entendu après son provençal), et pour cela il ne m'a fallu que lui montrer mon ms. de la grammaire cathalane comparée à toutes les langues néolatines.

3° SON VOYAGE EN ESPAGNE. — SES ENVOIS AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET AUX ACADÉMIES. — VOYAGE AUX BALÉARES ET *Un hiver à Majorque* DE G. SAND.

Voici d'abord deux lettres de Tastu à sa famille, où se montrent l'amabilité de l'homme et le zèle du savant.

Barcelone, 5 avril 1837.

Qu'il pleuve, qu'il vente, que le canon ronfle, je m'en f.....! L'intendance où sont les Archives a des caves à l'épreuve des bombes. Nous nous installerons là, MM. Prospero Bofarull et son gentil fils, les quatre *officials de scribania* et moi. Nous avons 6 à 8,000 registres, 30 ou 40,000 documens, des reliques du monastère de Ripoll, de S. Cucufate del Vallès, avec quoi je ne sais plus encore... On croyait avoir trouvé parmi les débris de Ripoll le Lucas Rangerius ; mais, hélas ! il est au diable avec les autres flammes de ces brigands d'anti-moines.....S'il n'y a pas ce Rangerius, tant pis pour M. Villemain, et je ne sortirai pas d'Espagne que je n'en trouve une copie, et puis nous verrons[2].... Comme je suis depuis huit heures du matin jusqu'à une heure du soir aux Archives, tous les lettrés s'y donnent rendez-vous... Il m'a été insinué qu'on pourrait faire un bel échange des 150,000 volumes des couvens, choisis, pour des livres français ou argent....

[1] Voir plus haut, p. 67.

[2] Sur l'exemplaire du poëme de Lucas Rangerius conservé en Espagne, voy la *Revue historique*. T. IX, 1879, p. 182.

Dimanche, 9 avril 1837.

Je vous expédie pour Paris, par Cette et de là remontant le Rhône jusqu'à Châlons, une caisse contenant douze petites statuettes en albâtre que j'ai trouvées au couvent de St-François parmi les ruines. Elles sont antérieures au couvent, qui a été bâti au XIV$_e$ siècle.... C'est par mes soins aussi que tu verras arriver quelques mille quintaux de colonnes, tombeaux, fayences, etc., une chaire magnifique toute sculptée, des clés de voûte, des consoles, enfin un navire tout chargé de ruines des couvens de St-François et de Ste-Catherine.

Il écrit, en 1837, à Torres Amat sur ses travaux à Barcelone.

En passant, j'ai noté des passages curieux pour l'histoire depuis 1410 jusqu'à Louis XIV. J'ai fait un aparté pour ce qui concernait Charles-Quint pendant ses séjours en Catalogne; ces notes étaient dans les *Dietaris triennis*, que vous connaissez mieux que moi. J'ai fait dessiner les blasons du chœur de la Seu et pris les noms des chevaliers siégeant ou morts alors des obsèques de l'empereur Maximilien. J'ai pris les moulages des principaux *sigilla* de la couronne d'Aragon. J'ai copié quelques mss. ou fragments curieux en catalan. Un ms. de Ripoll contenant *las Lleys d'amor* m'a paru bon à comparer à celui qui est en France, en supposant qu'il se publie un jour, soit par moi, soit par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. J'ai mis le cap sur Mallorca avec un bricq de l'État. M. Bofarull m'avait confié son fils, et je l'ai fait travailler à Palma dans mes goûts. Nous avons été reçus dans cette oasis de l'Espagne comme les enfants et les amis; la noble famille de Despuig nous a fait un accueil charmant; nous avions à visiter des monumens, recueillis sous la poussière antique des campagnes romaines par les soins du grand cardinal Antonio Despuig, l'ami de Pie VI. Nous avons une carte mallorquine qui gisait dans la belle bibliothèque, maintenant la propriété du noble et bon comte de Montenegro; j'en ai fait le décalque; j'en ai relevé toute la nomenclature et j'ai envoyé ce fatras à l'Académie des sciences de Paris, qui en a été contente. Il ressort de ce travail que les Mallorquins sont les premiers faiseurs de cartes nautiques... L'atlas de 1375 qui est à Paris est écrit en mallorquin; la carte de Mecia d'Estes de 1410 est écrite en limousin aussi, et celle de Gabriel de Vallsequa, de 1439, écrite aussi en mallorquin, sont des témoignages suffisants pour appuyer ma conjecture..... Le comte de Montenegro n'avait pas de catalogue de son musée de Raxa; je l'ai dressé. J'ai transcrit ou dicté un ms. de 1317 sur la conquête de Mallorque, écrit en latin et en limousin..... J'ai

beaucoup insisté pour qu'on vous envoyât la biographie des Mallorquins ou des Baléares; on s'en occupera : un jeune homme qui ne manque pas de zèle, M. Bover de Rosselló, prépare des matériaux en conséquence.

Le 6 juillet 1837, Tastu écrit de Barcelone au ministre de l'instruction publique :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque je suis parti de Paris, au mois de février dernier, pour me rendre en Espagne, mon but était d'aller à la recherche de documens qui me manquaient....M. Guizot, en acceptant mes offres, joignit à sa réponse un arrêté qui m'ouvrait un crédit de 2,000 fr., devant servir à l'achat de mss. intéressant la France....

Les circonstances ne sont guère favorables pour trouver ce qu'il y a de précieux. Tout se tient caché; on n'ose avouer qu'on possède des objets provenant des couvens ou des églises. Cependant je sais à peu près où sont tels et tels mss. qui ont été sauvés de l'incendie par le pillage. Quelques-uns sont arrivés aux archives de la couronne d'Aragon, d'autres gisent pêle-mêle dans un immense dépôt formé par les autorités ; la plupart sont au pouvoir des infidèles.

Quant à cette partie des mss. du monastère de Ripoll qui sont aux archives d'Aragon, j'ai été le premier à les ouvrir, à les feuilleter, et j'en ai fait dresser un petit catalogue par un pauvre jeune Cathalan que j'emploie, selon mes facultés, à certains travaux de copie. Je joins ce catalogue à ma lettre.

Après les mss. du monastère de Ripoll, j'ai touché à ceux de S. Cucufate del Vallés. Parmi ceux-ci j'ai découvert... *las Lleys d'amor*... J'ai cru bien faire de préparer une note historique sur ces archives, me proposant de la rendre plus complète que tout ce qu'ont dit jusqu'à ce jour les Hervas, les Villanueva et tous les voyageurs qui les ont visitées.....

Une collection de *Dietaris triennis*, contenant tout ce qui est arrivé en Europe et plus particulièrement à Barcelone, depuis 1411 jusqu'en 1710, a fixé d'abord mon attention..... J'ai fait des rapprochements avec d'autres chroniques que M. de Bofarull possède....De tout cela nous ferons ensemble un livre, qui sera intitulé *Charles-Quint, François Ier et don Juan d'Autriche* (1516-1571).

..... Les nombreux instrumens renfermés dans les archives de la couronne d'Aragon contiennent pour la plupart leur *sigillum* appendu; rien n'est plus respectable à voir que ces reliques des siècles passés. Je les ai fait mouler en plâtre....je pourrais les publier plus

tard en France par le procédé de la glyptique... Chaque *sigillum* serait accompagné d'une courte notice rédigée en castillan et en français par MM. de Bofarull et Tastu. Aux 126 *sigilla* affectés aux actes émanés des princes de la couronne d'Aragon viendraient se grouper ceux de plusieurs contemporains qui manquent au *Trésor de numismatique et de glyptique* édité en France.

Suit une notice sur D. Prospero Bofarull, où nous lisons :

M. de Bofarull, partisan empressé et éclairé d'une intervention française, verrait avec joie la Catalogne gouvernée et administrée d'après les inspirations et sous la tutelle de la France.... Lorsqu'il s'est agi de faire embarquer des pierres sculptées choisies par M. le baron Taylor et destinées à la maison du Roi, quelle que fût la considération de celui qui écrit ces lignes, il eut de la peine à faire mettre à bord des bâtiments de l'État ces objets d'art, compris dans les ordonnances qui en défendent la sortie. M. de Bofarull, comme président, et le jeune Juan Cortada, comme secrétaire de l'Académie, voulurent bien intervenir et prouvèrent aux administrateurs de la douane que c'était rendre service aux arts que de les arracher à une destruction imminente. « Plût à Dieu, ajoutait M. de Bofarull, que tout ce qui est détruit et va se détruisant pût être sauvé par celui qui dirige ces pierres vers la France ! »

Autre lettre :

Barcelone, 14 décembre 1837.

Monsieur le Ministre,

.....Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire..., j'ai visité la grande Baléare... J'ai envoyé à l'Académie des sciences le décalque et le relevé d'une carte nautique *in plano* faite en 1439, peinte et écrite par le Mallorquin Gabriel Vallsequa... N'ayant pu acquérir ce monument de son propriétaire, M. le comte de Montenegro, je me suis contenté, avec sa permission, d'en donner un aperçu assez exact... Neveu et héritier du cardinal Antonio Despuig, qui était l'ami intime du pape Pie VI, le comte de Montenegro a une bibliothèque précieuse, un médailler curieux et riche, un musée d'antiquités qui n'a pas son pareil en Espagne et une galerie de tableaux parmi lesquels se trouvent des chefs-d'œuvre de l'école espagnole.

.....J'ai pu dresser pour son usage un catalogue analysé de son musée, qu'il n'avait jamais eu, copier sa carte, fouiller son médailler, prendre des moules en plâtre de quelques chefs-d'œuvre et avoir des copies de ses meilleurs tableaux. Et, à ce sujet, j'aurai l'honneur de vous dire à Paris ce qui ne m'est pas permis de confier au papier...

J'ai aussi en plâtre la collection de pierres fines, œuvre complète de l'habile graveur Pickler, et une belle collection de camées antiques en soufre, faite par le cardinal Despuig.

Le comte de Montenegro possède la plus belle tête de César Auguste; Raphaël Morghen en avait fait pour le cardinal Despuig une gravure admirable, qui n'a jamais été tirée; ce cuivre m'a été confié pour en disposer comme je voudrais.

Le cardinal Despuig avait fait en 1791, à ses frais, des fouilles dans les terres antiques d'Aricia, aux environs de Rome; là, entre autres objets, se trouvèrent 57 inscriptions grecques ou romaines dans toute leur intégrité ; elles sont inédites; j'en ai fait un fac-simile qui tiendra lieu de la pierre originale...

Un dessin original sur parchemin du portail projeté de la cathédrale de Barcelone était perdu pour l'art.... J'en ai fait faire le fac-simile. Ce dessin a 6 pieds 17 pouces de haut et 3 pieds 15 pouces de large. C'est un précieux souvenir de l'architecture inédite du XIIIe siècle. Le dessin paraît être de la main de Jaime Fabra, maître architecte de la ville, dessiné à la plume sur velin vers l'année 1298...J'ai fait peindre les siéges et les blasons des chevaliers de la Toison d'Or du chœur de la cathédrale de Barcelone, pour les ajouter aux notes historiques recueillies par moi dans les *dietaris* du temps. J'ai repris à mon arrivée la continuation des *sigilla* de la couronne d'Aragon et des sceaux étrangers.

Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer, Monsieur le Ministre, que lors du passage de M. le baron Taylor à Barcelone, en mai dernier, je fus chargé par lui d'acquérir pour la France une pierre sculptée qui se trouvait dans l'église du couvent de St-François, qu'on allait démolissant. Le plus difficile était de faire sortir du port de Barcelone ce précieux et pesant objet, contenu en cinq grandes caisses...M. le capitaine Vienne, commandant le bricq l'*Alerte*, voulut bien se charger de les débarquer à Marseille, où elles sont restées depuis ce temps-là avec deux ou trois autres petits caissons contenant quelques antiquités.

.....Maintenant trouvez-vous convenable que je vous adresse 15 ou 16 caisses contenant les objets provenant de mes recherches? Elles sont sur le bricq *Méléagre* devant Barcelone, attendant la première occasion pour être dirigées sur Port-Vendres... Elles contiennent des objets délicats, tels que moules en plâtre, deux ou trois fayences, un plat en cuivre gothique, des échantillons géologiques de Mallorca, des fragmens antiques, des livres en langue castillane, des fruits rares conservés, des graines, des papiers, des fac-simile d'inscription, et particulièrement une boîte fermant à clé où se trouve une boussole qui avait été pillée à M. Arago, alors que ce courageux savant était aux Baléares pour des opérations d'astronomie...et qui retournera à l'Observatoire de Paris.

Minute sans date :

Objets offerts à l'Académie des inscriptions :

1° Une suite d'inscriptions antiques grecques ou latines, dont j'ai fait faire le fac-simile sur le monument même, la plupart trouvées à *Aricia* par le card. Despuig, en 1791-1793 ; quelques-unes publiées par Muratori, les autres inédites ;

2° Quelques échantillons de *sigilla* de la couronne d'Aragon et autres ;

3° Un bas-relief étrusque ;

4° Deux vases arabes avec inscriptions et autres objets d'art moulés sur métaux ou pierres antiques ;

5° Enfin une planche inédite et posthume du burin de Raphaël Morghen, représentant la tête d'Auguste (Visconti, *Museo Pio Clementino*, t. VI, 55). Je l'ai portée à Paris et m'en suis servi pour compléter l'iconographie de Visconti et Mongez. J'ai fait tirer à très-petit nombre cette gravure et me fais un devoir d'en offrir trois exemplaires à l'Académie des inscriptions.

M. Tastu communiqua ses notes sur Majorque à George Sand. Elle y puisa divers renseignements très-intéressants, qu'elle mit à profit dans son livre intitulé : *Un hiver à Majorque.*

Nous noterons : 1° la Description de la bibliothèque du comte de Montenegro, p. 62. Éd. Michel Lévy, 1869 ;

2° La découverte de M. Tastu qui tendait à prouver que Bonaparte descendait d'une famille majorcaine originaire de France, p. 94 ;

3° La prédication de St-Vincent Ferrier à Valldemosa (1413), p. 134 ;

4° Enfin une courte étude sur la langue des Baléares et la musique des Majorcains, avec quelques strophes des chansons populaires de ce pays, p. 137.

George Sand se montra très-reconnaissante, et, dans divers passages d'*Un hiver à Majorque*, elle parle de « ce linguiste des plus savants qui l'a autorisée, avec une générosité bien rare chez les érudits, à puiser dans ses notes. »

Amédée Pagès.

(A suivre).

MANIDETA

POUÈMA LENGADOUCIAN

I

A Madama A. Crouzet

Din la Sèuvia[1], un matin, à l'oura ounte l'aubeta
Manda soun premiè rai, una jouina filheta
Souleta s'enanava à travès lou sablàs.
Vestida couma antan las chatas de Prouvènça,
Pòurta vasus lou front l'esclat de la jouvènça,
E caminava urousa au mitan de l'armàs.

Trespassant la palus, trespassant las mountihas,
Quoura din lou rauzet, quoura din las jounquilhas,
Sans se virà darriès seguissiè soun dralhòu.
Din lou ciel azuren la nèbla s'esvanava,

MANIDETTE

POËME LANGUEDOCIEN

I

A Madame A. Crouzet

Dans la Silve, un matin, à l'heure où l'aurore — lance son premier rayon, une jeune fille — seule s'en allait à travers les sables. — Vêtue comme autrefois les jeunes filles de Provence, — sur le front elle portait l'éclat de la jeunesse, — et cheminait heureuse au milieu de la lande.

Franchissant les marais, franchissant les dunes, — tantôt dans les roseaux, tantôt dans les joncs, — sans se retourner (en arrière) elle suivait le sentier. — Dans le ciel bleu le brouillard s'élevait, — et le

E lou sourel levant la vesiè que landava
Couma un gai vèntoulet que toca pas lou sòu.

Arrivada au Grand Chaine [2], en vista de la Marga [12],
Una manada en plen de banus de Camarga,
Couma per festejà la jouvènta, en bramant
De soun bouau fangous tout d'un cop sourtiguèroun,
En mourrejant lou sòu toutes la saludèroun,
E lous negres vedèls ie lipèroun la man.

Manideta es soun noum. Manideta es gardiana.
En mestrejant lous biòus mestreja sus la plana,
Soun poudet s'espandis d'en coustièira à la mar,
E lous biòus savoun tant qu'es ela sa mestressa,
Que, quand la vesoun pas d'un jour, embe tristessa
Din l'inmense planàs trasoun de bram amar.

Quand es d'escambarloun sus sa cavala blanca,
Lou pitre descouvert e lou ferre sus l'anca,
Qu'acousseja sous biòus darriès lous tamaris,
S'un gardian de Camarga en menant sa manada
La vei s'acaminà din la Sèuvia brulada
Per l'esclat dau saurel, amourous ie souris.

soleil levant la voyait courir — comme un vent léger qui effleure à peine le sol.

Arrivée au Grand Chêne, en vue de la Malgue, — un troupeau (entier) de taureaux sauvages de Camargue, — comme pour fêter la jeune fille, en mugissant — sortit tout à coup de son abri boueux, — la salue en flairant le sol du museau, —et les veaux noirs lui léchèrent la main.

Son nom est Manidette. Manidette est gardienne. — En gouvernant les taureaux elle est maîtresse de la plaine, — son pouvoir s'étend des coteaux à la mer ; — et les taureaux savent si bien qu'elle est leur maîtresse, — que, quand ils ne la voient pas un jour, tristement — ils lancent des mugissements amers dans la grande plaine.

Quand elle est (à cheval) sur sa blanche cavale, — la poitrine découverte et le trident sur la hanche, — qu'elle poursuit ses taureaux derrière les tamaris, — si un gardien de Camargue en conduisant son troupeau — la voit passer dans la Silve brûlée — par la clarté du soleil, amoureux il lui sourit.

Dins aquel grand planàs, en la vesènt que passa,
Que de fes un gardian s'acoussa sus sa traça
E per la countemplà camina tout lou jour!
Mais ela, se l'espincha, escabartant lou rire,
Emb' un signe de man subran sembla ie dire:
« Revira-te, jouvent; merci de toun amour. »

L'amour de Manideta es la capa azurada;
Es lou grand sourelhàs que trai l'escandilhada
En garbèlas de fioc din lou soumbre desert.
Es lou bru de la mar que de-longa roundina,
Es l'aiga que s'en vai de roubina en roubina,
Travèssant la palus couma de grands luzert.

E lou bernat pescaire[3], es la blanca gafeta[4]
Que sus lous estagnòus lou matin fai l'aleta;
Es lou magistralàs que boufa d'ailamount;
Es l'alen de la mar qu'enfresquis la vesprada;
Es lou tron, es l'ilhau, es l'aureta embaumada
Que passa plan-planeta en caressant lou jounc.

Aima tout ço qu'es bèu. Abarida au terraire
S'abèura de sourel. Quand lou vènt roundinaire

Dans cette grande plaine en la voyant passer, — que de fois un gardien la poursuit, — et marche tout le jour pour la contempler! — Mais, si elle le remarque, faisant trêve au rire, — avec un signe de main soudain elle semble lui dire: — « Retourne-toi, jeune homme, merci de ton amour. »

L'amour de Manidette, c'est la voûte du ciel (d'azur); — c'est le soleil qui lance sa grande clarté — en gerbes de feu dans le sombre désert; — c'est le bruit de la mer qui murmure continuellement; — c'est l'eau qui coule de fossé en fossé, — à travers les marais comme de grands lézards.

C'est le héron, c'est la blanche mouette — qui voltige le matin sur les petits étangs; — c'est le grand mistral qui vient du nord; — c'est le vent de la mer qui rafraîchit la soirée; — c'est la foudre, c'est l'éclair, c'est le vent léger — qui porte un doux parfum du bois de pins.

Elle aime tout ce qui est beau. Enfant de la nature, — elle s'abreuve de soleil. Quand le vent murmure — et souffle sur la plaine, elle

Boufa dessus la plana, embe joia l'ausis.
E mendils e gardians de la bèla encountrada
Dau Grand Rose au Vidourle an dich qu'èra la fada
Qu'emb sa bagueta d'or encanta lou païs.

II

Au felibre ami C. Auzièra

Aquel jour quand aguè retrouvà sa manada,
Manideta encambè sa cavalota aimada
Que countènta endihava en vesènt lou sourel,
E, mandant soun regard alin dor la Camarga :
« Lou Sauvage flouris, s'escrida : Alarga ! Alarga !
Venès, mous biòus, venès tastà lou nouvel grel. »

A sa vouès prountamen das biòus touta la banda
Se panlèva, en grand cèucle à son entour s'alanda,
E s'après ta à segui la jouve tras à tras.
Mais subran una vouès que trauca l'espandida
Ie crida : « Mounte vas ? Aresta-te, poulida. »
E banus e vedèls s'arenoun pivèlàs.

l'écoute avec joie. — Et petits pâtres et gardiens de la belle contrée (qui s'étend) du grand Rhône au Vidourle ont dit que c'est la fée—qui enchante le pays avec sa baguette d'or.

II

Au félibre ami C. Auzière

Ce jour-là, quand elle eut retrouvé son troupeau, — Manidette monta sur sa cavale aimée,—qui hennissait de plaisir en voyant le soleil ;—et, lançant un regard du côté de la Camargue : — « Le Sauvage fleurit, s'écrie-t-elle, partons ! partons ! — Venez, mes bœufs, venez goûter le nouveau bourgeon. »

Promptement à sa voix la bande des taureaux — se soulève, se déplie en cercle autour d'elle — et se prépare à suivre la jeune fille. — Mais soudain une voix qui perce l'étendue — lui crie : « Où vas-tu ? Arrête, belle ! » — Et taureaux et veaux se reculent fascinés.

Ela couma lous biòus tambèn èra 'sfraiada....
Sus soun camargue blanc demourava plantada
Sans coumprene d'ounte la vouès poudiè veni.
Aviè bèu à tibà soun ausida din l'aire,
Aviè bèu à soundà dau regard lou terraire,
Lou vent soul gémissiè din la grand enfini.

Escoutava toujour....pioi tout d'un cop s'escrida:
« Vejan, quau es aquel que m'apèla poulida?
S'es fort, s'es valerous, que vèngue davan ièu.
Rise de soun amour. Sans quita l'estrivièira
Moun ferre ie fariè rebalà la poussièira,
E lou veirièi caucà das biòus, seguèsse Dièu. »

Din lou Grand Chaine alor s'ausis un roumanage
Couma quand lou vèntas balota lou brancage,
E lou negre bestiau de pòu èra planta.
« O tè ! O tè ! tourna Manideta cridava. »
Mais lous biòus, espinchant lou sourel que mountava,
S'arenavoun toujour sans voudre l'escouta.

« O tè, mai ! o tè, mai ! Lou Sauvage[5] nous sona »,
Reprenguè Manideta. « Aval l'erba ies bona,

Comme les taureaux, elle aussi fut prise de frayeur; — sur son cheval blanc elle restait immobile, — sans comprendre d'où pouvait venir la voix. — Elle avait beau tendre l'ouïe dans l'air, — elle avait beau sonder le terrain du regard, — seul, le vent gémissait dans l'infini.

Elle écoutait toujours...puis elle s'écrie tout à coup : — « Voyons, quel est celui qui me nomme belle ? — S'il est fort, s'il est vaillant, qu'il se présente. — Je ris de son amour. Sans quitter l'étrier — mon trident lui ferait mordre la poussière, — et je le verrais piétiner par les taureaux, fût-il Dieu. »

Dans le Grand Chêne aussitôt s'entend un mouvement, — comme quand le vent agite les branches, — et les noirs taureaux étaient immobiles de frayeur : — « O tè ! o tè ! de nouveau criait Manidette. » — Mais les taureaux, regardant monter le soleil, — se reculaient toujours sans vouloir l'entendre.

« O tè ! encore ! o tè, encore ! Le Sauvage nous appelle », — reprit

Caminen... » — E lous biòus reniflavoun lou vent.
Soun ferre veniè grèu ; se trouvava abatuda
De veire que sa vouès èra pas couneguda,
Quand nas à nas s'atrova en d'un poulit jouvènt.

Agradièu, aviè pas la deguèina d'un pastre.
Poulit couma lou jour, resplendènt coum' un astre,
La jouve lou vesiè courounà de gavèl,
La corna de l'abounde en man, à la centura
De rasins vermeiaus, bèla frucha madura
D'ounte rajava un vin sanitous e roussèl.

Lou jouvènt ie diguè de sa vouès clarinèla :
« T'aime autant que lou jour aima l'auba nouvèla ;
Per te veire, dau ciel ai davala ver tus,
E, couma d'aiçaval save que siès la fada,
D'un cop d'ala ai franqui la grand' plana azurada
Per te dire : T'adore ! Espincha, sièi Bacus »

Ela qu'aviè tant dich : « Serai pas amourousa
Que dau grand sourelhàs, se clinè vergougnousa
Jouta soun capélet de verdura enfloucà.
Lous rasins pendoulant ie fasièn tant lingueta,

Manidette. « Là-bas l'herbe est bonne. — Partons... » Et les taureaux levaient le mufle au vent. — Son trident devenait lourd, elle était sans force — de voir qu'elle n'était pas écoutée, — quand elle se voit face à face avec un beau jeune homme.

Agréable, il n'avait pas la tournure d'un berger. — Beau comme le jour, brillant comme un astre, — la jeune fille le voyait couronné de pampres de vigne. — La corne d'abondance à la main, à la ceinture — des raisins vermeils, beaux fruits — d'où coulait un vin roux et vivifiant.

Le jeune homme lui dit de sa voix limpide : — « Je t'aime comme le jour aime l'aurore nouvelle. — Pour te voir, du ciel j'ai descendu vers toi, — et, comme je sais que tu es la fée d'ici-bas, — d'un coup d'aile j'ai franchi les plaines de l'azur — pour te dire : Je t'adore !... Regarde, je suis Bacchus. »

Elle, qui avait tant dit : « Je ne serai amoureuse — que du grand soleil », s'inclina confuse — sous son petit chapeau garni de verdure.

Qu'embe l'enveja au cor, la bèla Manideta
A la frucha divina auriè vougut bécà.

De soun ama Bacus devignè la pensada:
Dins sous brasses la prend, la retèn enclavada,
E depausa un poutoun sus soun front de bèuta.
Manideta, à l'alen de sa bouca brulanta,
Subran s'estabanis e resta tremoulanta
Couma un jounc de palus per lou vènt balata.

« T'aime, disiè Bacus; t'aime, ma tant poulida;
Dona-me toun amour, e toun ama, e ta vida;
Aime-me couma t'aime ; oh ! digues pas de noun !
Rebutes pas la man per quau siès caressada,
Manideta, e veiras sus ta bèla encountrada
Entrelusi per tus la gloria e lou renoum.

» Miga, se vos respondre en amour, en tendressa
A moun amour, de tus farai una divessa,
Sus la capa dau ciel amount te menarai.
Auras l'or lou mai pur per courounà ta testa ;
Lous Amours se clinant vendran te faire festa,
E tendras lou gouvèrn dins un brilhant palai.

— Les raisins pendants lui portaient tant envie, — que, le cœur plein de désir, la belle Manidette — au fruit divin aurait voulu mordre.

Bacchus devina la pensée de son âme: — il la prend dans ses bras, la retient enlacée, — et dépose un baiser sur son front. — Manidette, au souffle brûlant de sa bouche, — soudain s'évanouit et reste tremblante — comme un jonc de marais agité par le vent.

« Je t'aime, disait Bacchus ; je t'aime, ma toute belle ! — Donne-moi ton amour, et ton âme, et ta vie ; — aime-moi comme je t'aime ; oh ! ne réponds pas Non ! — Ne repousse pas la main qui te caresse, — Manidette, et tu verras sur ta belle contrée — briller pour toi la gloire et le renom.

» Amie, si tu veux répondre en amour, en tendresse, — à mon amour, de toi je ferai une déesse, — je te conduirai là-haut sur la voûte du ciel. — L'or le plus pur te couronnera, — les Amours s'inclineront pour te rendre hommage, — et tu tiendras le sceptre dans un palais brillant.

» Per tus revièurara lou campèstre ; toun mounde,
Fraires, parents, amis, auran tout en abounde ;
La vigna flourida das serres ailalin ;
Las sablas reprendran una vertu nouvèla,
E lou pople veira rajà de ta mamèla
Lou sang vièu de Bacus en ribièiras de vin.

» Per tous biòus gardarai un cantoun dau Sauvage,
Amounte atrouvaran toujour en fresc erbage,
E poudras, à toun gra, lous veire d'amoundaut.
De longa, en toun ounour, tendrai ma man divina
Espandida aiçaval sus la raça bouvina,
Per que reste la coussa as jours de festenau.

» Auran toujour de biòus, las festas de vilage ;
E sempre mai veiras dins aquel bèu parage
Caminà lous gardians au bru dau tambourin.
Mais, s'au pople ie fòu la coussa enfurounada,
Lou païs dau sourel perdrié sa renoumada
Se vesié s'agani la souca au jus divin. »

Couma se sourtissié d'un pantai, la jouvènta
Aussè sa testa bruna, e, d'una vouès ardènta,

» Pour toi, les champs prendront une vie nouvelle ; — les tiens, frères, parents, amis, auront tout en abondance ; — la vigne fleurira des coteaux à la mer ; — les sables reprendront une nouvelle vertu, — et le peuple verra couler de ta mamelle — le sang vif de Bacchus en rivières de vin.

» Pour tes taureaux je garderai un espace du Sauvage, — où ils trouveront toujours une herbe fraîche, — et tu pourras, à ton gré, les voir de là-haut. — Continuellement, en ton honneur, ma main divine — sur la race des bœufs sera étendue ici-bas, – pour que les courses restent aux jours de fête.

» Les fêtes de village auront toujours des (courses de) taureaux, — et dans ce beau parage tu verras sans cesse — les gardiens marcher au son du tambourin. — Mais, s'il faut au peuple la course émouvante, — le pays du soleil perdrait sa renommée — s'il voyait s'étioler la souche au jus divin. »

Comme si elle sortait d'un rêve, la jeune fille — souleva sa tête

Seguè proumta à respoundre au desir de Bacus.
« Per l'amour de moun brès, ie fai, e de ma maire,
Per l'amour dau sourel e d'aquel bèu terraire,
Per lou bonur dau mounde en plen me done à tus.

» Pos me menà, se vos, din la dralha flourida ;
Sièi presta à te segui, tène pas à la vida ;
De l'oura-en-lai sièi tièuna e d'ama amai de cor.
Mous biòus poudran gèmi davan moun sacrefice,
Mais, quand la man d'un dièu me porta lou calice,
Per faire vièure un pople ai pas pòu de la mort. »

Sus lou cop das banus la banda se replega ;
A travès lou salan en bramant prend sa rega,
E coum' un tron fugis au foun de la palus.
Pioi, coum' un fouletoun, la poulida gardiana
Sus un carri de fioc dever lou ciel s'esvana,
Empourtada amoundaut din lous bras de Bacus.

brune, et, d'une voix vive, — fut prompte à répondre à Bacchus : — « Pour l'amour de ma mère et de mon berceau, dit-elle, — pour l'amour du soleil et de ces champs si beaux, — pour le bonheur du monde, en entier je me donne à toi.

Si tu veux, tu peux me conduire dans la voie fleurie ;— je suis prête à te suivre. Que m'importe la vie ? — dès maintenant je suis à toi d'âme et de cœur. — Mes taureaux pourront gémir devant mon sacrifice ;— mais, quand une main divine me présente le calice,— pour faire vivre (tout) un peuple je ne crains pas la mort.»

A ces mots, la troupe de taureaux se replie, — dans la plaine salée prend sa voie en mugissant, — et comme un éclair s'enfuit au bout des marais.—Puis comme un vent léger la jolie gardienne (de bœufs) — sur un char de feu disparaît dans le ciel, — emportée là-haut dans les bras de Bacchus.

III

A moun ami A. Crouzet

L'endeman, quand lou gal aguè dounà l'aubada,
Quand lou sourel levant mandè l'escandihada
Daut ver l'acrin dau ciel, din lou soumbre salan
S'ausissiè lou cascal d'un pople travalhaire,
Espandit de pertout sus aquel grand terraire,
Couma s'anava faire una obra de gigant.

Lou signau es dounà, lou traval acoumença;
Chaca outis se desplega, e din la plana inmensa,
De Mouncalme [6] au Vidourle [7], en tièiras desplegàs,
Cent mila journaliès atissàs à l'ouvrage
Vengus dau Narbounès [8] ou bèn de la Vèunage [9],
Tustavoun sus la terra as rais dau sourelhàs.

S'èra pas jamais vist una tant granda cola.
Lous uns tenènt la sapa, e d'autres la picola,
Panlévavoun la terra end' un bras vigourous.
Per l'outis la mountiha es lèu emboudinada,

III

A mon ami A. Crouzet

Le lendemain, quand le coq eut annoncé le jour, — quand le soleil levant eut lancé son ardent flamboiement,— au sommet du ciel, dans le sombre salant— s'entendait le bruit d'un peuple laborieux,— dispersé partout sur ce grand terrain, — comme s'il allait faire une œuvre de géants.

Le signal est donné, le travail commence, — chaque instrument se déplie, et dans la plaine sans fin, — de Montcalm au Vidourle, en rangs dispersés,— cent mille ouvriers obstinés au travail,—venus des environs de Narbonne ou de la Vaunage, — frappaient la terre aux rayons d'un soleil ardent.

Personne n'avait jamais vu une aussi grande troupe.— Les uns tenant la pelle, et d'autres la pioche,— d'un bras vigoureux soulevaient la terre.— Bientôt la dune est démolie, — et par cent chars le sable

E per cènt toumbarèls la sabla es empourtada
Per coumblà lous valats e lou salan fébrous.

De baissas n' ia pas pus, chaca aussura s'aplana ;
La terra es nivélada, e din la granda plana
La vista s'espandis de longa à faire gau.
Lou trelus dàu sourel trova pas pus una oumbra,
Car lous grands pignatèus de la pineda soumbra
Tomboun esclapassis au tal de la destrau.

Lous ourdres sount marquàs, e la vigna se planta.
L'aramoun, lou terret, lou sinsau, l'alicanta[10],
Aboundouses de saba, alongoun soun gavèl.
La sabla panlevada es cremanta de vida ;
E, se voste regard s'en vai din l'espandida,
S'alonga à perta d'iol dessus un vert mantèl.

Lèu lou gavèl flouris, e quand vèn la cigala,
Brounzinant au sourel sa cansoun estivala,
Coufle dau jus divin lou rasin s'espandis ;
E, quand fòu reculi la vendemia nouvèla,
Sus lou camin sablous en longa ribambèla
Ariva de pertout un pople cantadis.

est transporté — pour combler les fossés et les marécages fiévreux.

Les bas-fonds sont recouverts, chaque élévation est abaissée, — la terre se nivelle, et dans la grande plaine — le regard s'étend sans obstacle. — L'éclat du soleil ne trouve plus une ombre, — car les grands pins de la sombre pinède — tombent en morceaux sous le tranchant de la hache.

Les lignes sont tracées, et la vigne se plante. — L'aramon, le terret, l'alicante, le sinsau, — abondants de séve, poussent leur sarment. — Le sable soulevé est brûlant de vie, — et, si le regard se dirige dans l'étendue, — il s'allonge à perte de vue sur un manteau vert.

Bientôt le bourgeon fleurit, et, quand la cigale vient — murmurer au soleil sa chanson estivale, — gonflé de jus le raisin s'étale ; — et, quand il faut recueillir la nouvelle vendange, — sur la route l'on voit en grandes troupes — arriver de tout côté des hommes en chantant.

Encara i'aviè pas una mingra masada ;
Mais per encantamen, per un poudé de fada
La peira se carreja e se pasta la cau;
E se vei espeli din la plata campagna
De grands mas bèn bastis, de cabanas de sagna,
Ounte lou travalhaire aura jas e repau.

Sèuva-riau [11], Mouncalm e Labà [12] s'agrandissoun.
Lou Sabloun [13] e St-Jan [14] de jardins s'enflourissoun
Couma lous majouraus das pichots cabanouns.
Mais davan lou Grand Chaine una simpla cabana
Es vertadièiramen la reina de la plana,
Car lous roussignolets ie disoun sas cansouns.

Un felibre [15] ie vai faire dindà la lira.
A sa vouès lou brancage entrefoulit souspira
En entendènt soun cant d'amour e de bèuta ;
E quand jouta sous dets la corda d'or brounzina,
Se dis que d'amoundaut Manideta se clina
Per escouta lou cant qu'au ciel vèn de mounta.

E lou felibre canta, e lou ciel s'ensourelha;
E per encantamen la vigna que regrelha

Encore l'on ne voyait pas de trace d'habitation; — mais par enchantement, par un pouvoir magique, — la pierre se transporte et le mortier se pétrit. — Et bientôt se dressent dans la campagne — de grandes fermes, des cabanes de chaume — où le laboureur aura gîte et repos.

Silveréal, Montcalm et Labé s'agrandissent. — Le Sablon et St-Jean s'entourent de jardins, — parce qu'ils sont les chefs (de qui dépendent) des petites cabanes.—Mais la petite cabane située devant le Grand Chêne—est véritablement la reine de la plaine,—car les petits rossignols y chantent leurs chansons.

Un félibre y chante sur la lyre. — A sa voix, les branches (du Grand Chêne) tressaillent et soupirent — à son chant de beauté et d'amour. — Et quand sous ses doigts la corde d'or murmure, — de là-haut Manidette s'incline — pour écouter le chant qui monte vers le ciel.

Et le poëte chante, et le ciel s'éclaire, — et par enchantement la

De sous rasins ramplis pastièiras e semaus...
Mais, quand fòu empourtà la frucha de tout caire,
Lou camin que travèssa aquel riche terraire
Es encara clafit d'arounzes, de carraus.

Per feni lou prefach una man miraclousa
S'auboura, e, courdèlant la grand' dralha sablousa,
Sagata tamarissa, e jounquilha, e rauzet;
Pioi, carrejant lou gres das serres d'en Coustièira[26],
D'aquel camin fangous fai la routa de pèira
Qu'un jour batejaran lou camin de Crouzet[16].

Ansin s'es vist coumpli las proumessas divinas.
Lous pichots vilajouns e las vilas vesinas
An sa part de l'esclat que d'ailaval salis.
Aiga-Morta d'antan, la vila petrinèra[17]
Ounte l'ome fébrous soufrissiè la misèra,
Trespassant soun rampart defora s'espandis[18].

Desempioi de bonur, de joia tout cascalha...
Quand vèn Mai, s'un roumièu, en seguissènt sa dralha,
Au païs das Santens[19] s'acamina descau,
Davan lou grand tablèu qu'à sous iols se presènta

vigne qui repousse — de ses raisins comble tombereaux et cuveaux. — Mais, quand de tout côté il faut emporter la récolte,— le chemin qui traverse ces grandes terres — est encore plein de ronces et d'ornières.

Pour compléter l'œuvre, une main miraculeuse — arrive, et, tirant au cordeau le chemin (tracé) dans le sable,— arrache tamarix, joncs et roseaux. — Puis, transportant les cailloux des coteaux de la Costière, — de ce chemin boueux en fait la route — que l'on nommera un jour le chemin de Crouzet.

Ainsi l'on vit s'accomplir les promesses divines.— Les villes et les villages d'alentour — ont leur part de l'éclat qui s'en échappe. — Aigues-Mortes d'autrefois, la cité poitrinaire — où l'homme fiévreux souffrait la misère,— franchissant son rempart s'étend au dehors.

Depuis lors tout respire le bonheur et la joie.....—Quand mai arrive, si un pèlerin en suivant la route, — aux Saintes-Maries se dirige pieds nus, — devant le tableau qui se présente à ses yeux — il dé-

Descapèla soun front, e soun ama cresènta
Recounoui lou poudé d'una man d'amoundaut.

Mais, quand un vièl gardian remonta dau Sauvage
Per enmenà sous biòus dins un autre parage,
A l'oura ounte la nioch negrousa s'avalis,
Au Grand Chaine s'aresta, e sus chaca branqueta
Din la plovina vei lous plours de Manideta,
Qu'en se chanjant en vin donoun vida au païs.

couvre son front, et, la foi dans l'âme, — il reconnaît le pouvoir d'une main divine.

Mais, quand un vieux gardien remonte du Sauvage — pour conduire ses taureaux dans d'autres lieux, — à l'heure où la nuit sombre disparaît, — il s'arrête au Grand Chêne, et sur chaque rameau — dans la rosée voit les pleurs de Manidette, — qui donnent la vie au pays en se transformant en vin.

NOTES

1. La Sèuvia. La Silve.

2. Lou Grand Chaine. A 7 kilomètres environ du canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire, sur la route des Saintes-Maries, on remarque un chêne géant, au pied duquel se trouve la cabane du félibre C. Auzière.

3. Lou bernat pescaire. Le héron cendré, ou *ardea major* (Lin.).

4. La gafeta. La mouette.

5. Lou Sauvage. Le Sauvage, vaste contrée déserte, nommée aussi petite Camargue, circonscrite au levant par le petit Rhône, qui la sépare de la grande Camargue, au midi par la Méditerranée, au couchant et au nord par le Rhône mort et le canal d'Aigues-Mortes. C'est le principal séjour des taureaux noirs sauvages.

(*Mireille*, note du chant IV.)

6. Mouncalm. Montcalm une des grandes métairies situées dans la Silve.

7. Lou Vidourle. Le Vidourle, rivière qui a ses sources dans les montagnes des basses Cévennes, près de Sauve (Gard). Elle sert de limite entre les départements de l'Hérault et du Gard, depuis Boisseron (Hérault) jusqu'à la plage.

8. Lou Narbounés. On désigne par là les lieux ou les divers villages qui avoisinent Narbonne.

9. La Vèunage, La Vaunage. C'est la partie sud-ouest du département du Gard.

10. Aramon, terret, alicante, cinsau. Ce sont des variétés de raisins.

11. Sèuva-riau (*Sylva regis*). Silveréal, sur le petit Rhône. Abbaye.

12, 13, 14. Laba, lou Sablon, St-Jan, la Marga, noms de fermes ou châteaux.

15. Le félibre C. Auzière.

16. Lou camin de Crouzet. C'est à mon ami Crouzet, maire de St-Laurent, que revient l'honneur de la construction de la route qui traverse ces beaux vignobles, en se dirigeant vers les Saintes-Maries. Après avoir obtenu la cession gratuite des terrains par les propriétaires riverains, il fit les démarches nécessaires pour avoir la sanction des pouvoirs publics.

17. Aiga-Morta d'antan, la vila petrinèra... . . Comme si un sang nouveau était venu s'infuser dans leurs veines, les habitants d'Aigues-Mortes semblent vivre aujourd'hui d'une vie nouvelle. Cette expres-

sion de ville poitrinaire n'est pas neuve; je l'emprunte à Reboul, de Nimes.

Voici ce que disait le poëte boulanger en écrivant à Lamartine:

Nous irons voir au bord d'une eau stationnaire
Aigues-Morte aux vingt tours, la cité poitrinaire,
Qui meurt comme un hibou dans le creux de son nid,
Comme dans son armure un chevalier jauni,
Comme au soleil d'été, qu'il croit être propice,
Un mendiant fiévreux dans la cour d'un hospice....
.....

18. Avant la transformation de ces immenses plaines de sable en riches vignobles; avant la construction de la voie ferrée qui la relie à Nimes, la ville d'Aigues-Mortes était englobée dans ses jolis remparts, que le temps a épargnés. Mais, depuis que la vigne est venue enrichir ces contrées jusque-là stériles, le commerce s'est transporté à Aigues-Mortes, et, l'espace étant trop restreint dans l'enceinte des murailles, c'est au dehors que les magasins et les nouvelles maisons se sont élevés.

19. Lou païs das Santens. Les Saintes-Maries. Petite ville située dans la Camargue, au bord de la mer, aux embouchures du Rhône. Une vénérable et poétique tradition y attire, le 25 mai de chaque année, une affluence considérable de pèlerins.

(Voir *Mireille*, note du chant I.)

20. La Coustièira. Colline de la Vaunage (Gard), sur le flanc de laquelle s'élève la petite ville de Vauvert.

A. Roux.

Lunel-Viel, le 14 octobre 1886.

UNE CHANSON INÉDITE

DE PEIRE VIDAL

Cette chanson, conservée dans le seul ms. 2814 de la bibliothèque Riccardi, à Florence, qui est, comme on sait, une copie partielle, exécutée au XVIe siècle, du grand chansonnier de Bernart Amoros, est la seule des compositions de Peire Vidal parvenues jusqu'à nous qui manque dans l'édition de M. Bartsch [1]. Je la donne ici d'après une copie que M. Oreste Gamurrini, de la bibliothèque Laurentienne de Florence, a bien voulu se charger de faire pour la Société, il y a quelques années. Le texte en est corrompu en plus d'un endroit et présente des obscurités en assez grand nombre.

L'intérêt de cette chanson consiste surtout dans les allusions qu'elle renferme à des épisodes des luttes de Raymond V, comte de Toulouse, contre ses vassaux et contre Alfonse II, roi d'Aragon, que l'histoire paraît ignorer. On y trouve aussi la preuve, s'il faut du moins interpréter comme nous l'avons fait les couplets III à VI, que les surnoms *Mos Castiatz* et *Mos Gazanhatz*, déjà connus par d'autres pièces de Peire Vidal, qui ne laissent pas voir clairement à quels personnages on doit les appliquer, désignent, le premier, Raymond V; le second, Alfonse II.

Ms. 2814 de la B. Riccardi, à Florence, p. 122.

EN PEIRE VIDAL

I. Son ben apoderatz
Per amor e vencutz,
Car aital via tenc
Qe lai on ieu plus prenc
5 D'ancta ni d'emcombrier
Torni plus volontier(s),
Per q'ieu sai q'es vertatz

[1] D'après M. Bartsch lui-même (*Grundriss*, 364, 5), il y en aurait une autre (*Aram vai meills que no sol*). Mais j'ai montré dernièrement (*Revue*, XXV, 236) qu'il s'agit seulement d'un couplet omis par le ms. C dans 364, 25, couplet que j'ai publié du reste en ce même endroit.

Q'el es mage[r] assatz
Gaugz, cant es car compratz,
10 C'aicel don es viutatz.

II. Enq(i)er sui plus iratz
Del cordon q'ai perdutz
Qe d'aisso qe m'avenc ;
E pero ges nom fenc,
15 Anz sui plus vertadier
Qe no m'agra mestier,
Q'enqer par als costatz
Con ieu fui laig menatz,
E pueis m'es tot deintatz
20 Pois c'a ma dona platz.

III. Don pueis mo[s] Castiatz
Aunitz ni rau(o)ba drutz,
Noil pes s'ieu l'en reprenc,
Car qi fa qi blastenc
25 Auzic de repropchier,
E car per pauc denier
Fui en sa cort raubatz,
Lo blapnes lieis ressatz,
E fora plus honratz
30 S'el fos d'el revenjatz.

IV. Cel n'es plus enjanatz
Qi l'es d'amor tengutz,
Qel segnier de Berenc
Sai ben con l'esdevenc ;
35 E pueis lo Pognaut(r)ier,
Car guerrejet premier,
Fon per el desrocatz,
Et ja totz temps guidatz
Sos bos amics privatz
40 Si con l'escarava(i)tz.

V. Per zo n'es sos comtatz
Enrechitz e cregutz ;
Mas meins val d'un arenc

Zo qe per forza renc,
45 Q'el pres monge claustier,
A mi tolc lo monstier;
Pero si n'a raubatz
Sain Fesez e Mornatz;
Mas Tripol, so sapchatz,
50 Fo gent d'el conquistatz.

VI. El portal els fossatz
De fon chau fondutz,
E pueis can m'en sovenc
Qe de plus no m'estenc,
55 Qez ane forchacier
Enemic e güerrier,
Si que mos Gazaignhatz
Ten Opida en patz;
E si es perdonatz
60 Si n'a tort lo pechatz.

VII. Domna, vostras be(a)utatz
El finz pretz mentaubutz
Mi fai semblar sabenc
Tot autre joi c'anc venc
65 De vos un alegrier
M'estauc a cor entier
Don n'ai mager solatz.
Ai! Don', humilitatz
E pretz e pietatz
70 Vos met' entre mos bratz.

VIII. Na Vierna, poj[a]tz,
Vilas mal enseignatz
Es qi vos a loignatz
74 De nostras amistatz.

IX. Per qe mos Chastiatz,
S'es per Roma crematz,
Sis fai mai es pechatz
78 Pos totz noi esta ratz.

NOTES

Vers 8. Corr. *Qes es?* — 10. Ms. *Caices.*

12. Le cordon qu'il avait obtenu d'Alazais, et dont il est question dans *Ajostar e lassar,* v. 24? Mais il faudrait ici *dels cordos.* — 17-18. Allusion à des coups qu'il reçut des serviteurs d'Alazais? La *razo* de la pièce précitée ne parle pas de mauvais traitements ; mais on peut supposer que le poëte, dans sa fuite (*e Peire Vidals s'en issi fugen*), dut attraper quelque horion. — 19. « E pueis. » Corr. *Pero?*

21. Le comte de Toulouse, Raimond V. — 22. « Aunitz », pour *aunis.* — 23. « pes. » Ms. *penz.* — 24. Corr. *C'aissi?* — 25. Ms. *repropelier.* — 26. « denier. » Ms. *damor.* — 28. Corr. *lhes (=li es) restatz?* — 30. Corr. *S'eu?*

31. Ms. *Ces.* — 33. Corr. *Q'al senhor?* « Berenc », Brens (Tarn, arrondissement de Gaillac). — 35. Penautier, canton de Carcassonne. — 36. Ms. *guerrier.* — 38. Sous-entendre *fo?*

44. Corr. *Zel qe?* ou *tenc (je tiens,* au sens de *on tient) ?* — 46. « A mi. » Il faut sans doute chercher là un nom de monastère. *A Vic?* — 47. Corr. *E pueis?* Ce serait l'inverse de la faute supposée au v. 19. — 48. Corr. *Sain Feliz?* Ce pourrait être Saint-Felix, Vaucluse, commune de Malemort. — « Mornatz. » Mornas, Vaucluse, arrondissement d'Orange. En 1178? Cf. l'*Histoire de Languedoc,* VI, 76. — 50. « gent d'el. » Corr. *genseis?* Tripoli fut conquis par Raymond de Saint-Gilles, aïeul de Raymond V, dont il s'agit ici.

51-2. Corr. *El portals el....De Fonchaud' es...?* Foncaude, abbaye du diocèse de Narbonne. — 53. Corr. *E plor can?* — 55. Corr. *a ves Forcalquier?* — 57. Le roi d'Aragon, Alphonse II. — 58. Oppède, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

62. Ms. *mentraributz.* La seconde *r* n'est pas sûre. — 63. Corr. *falbenc* (pâle) ? — 65. Corr. *Deves* (à côté de, comparativement à) ? — 66. Corr. *Q'estancal?* On pourrait songer à corriger seulement *M'estancal,* en laissant tel quel le vers précédent et mettant un point après *venc* (v. 64). Mais *un alegrier,* sujet singulier, serait une trop grosse faute contre la grammaire pour qu'on puisse ici l'admettre. Cf. pourtant le v. 15 ; mais là, *vertadier* n'est qu'attribut. Peut-être le ms., pour les rimes 5 et 6 de chaque couplet, est-il fautif d'un bout à l'autre de la pièce, et faudrait-il partout lire.. *iers,* comme au v. 6 du premier ; mais cela paraît peu probable. — 67. Corr. *major?* ou *nais?*

71. Ms. *Naiuerna poitz,* ce dernier mot substitué à *pos,* écrit d'abord. Écrire *Pojatz,* qui serait un surnom ? *vos a loignatz* du v. 73 (il faudrait autrement *loignat* ou *loignada*) appuie cette conjecture. — 72. Ms. *Vilaz.*

76. Le comte de Toulouse ne fut pas brûlé, mais il fut excommunié, et il dut être question alors (1179 ?) de brûler tout au moins quelques-uns de ses sujets. Voy. Schmidt, *Histoire des Cathares*, I, 82. — 77. Corr. *Si fai mal e p.* ? ou *majors p.* ? — 78. « noi » = *no li* (à Rome). — « ratz » ?? Peut-être *râteau*. Le lat. *rastrum* aurait naturellement donné *rastre;* mais de *rastel* on a pu déduire *rast,* dont le cas sujet serait normalement *ratz*. Le sens de ces derniers vers serait en gros : « C'est pourquoi le comte de Toulouse, si Rome le maltraite, a tort de ne pas lui être à son tour un râteau. » Vaudrait-il mieux traduire *rat?* ou *radeau* (lat. *ratis*)? Ou encore penser à *ratus?* Nous nous bornons à poser toutes ces questions.

Peire Vidal, dans une autre pièce, *Per pauc de chantar no me lais,* composée durant la captivité de Richard Cœur-de-Lion (cf. v. 31), prit encore Rome à partie :

Qu'a Rom' an[1] vout en tal pantais
L'apostolis elh fals doctor
Sancta Gleiza, don Deus s'irais,
Que tan son fol e peccador,
Per que l'eretge son levat...

C. C.

[1] Et non *Quar com an,* comme a imprimé M. Bartsch. — Je profite de l'occasion pour rétablir la vraie leçon de deux autres vers mal compris par M. Bartsch (IX, 53-54). Au lieu de :

Bels Sembelis, saut e so
Am per vos e talio,

il faut lire :

Bels Sembelis, Saut e So
Am per vos et Alio.

Il s'agit du pays de Sault en Languedoc et des châteaux de Son et d'Alion, *Bel Sembelis* étant le surnom d'Estephanette de Son, femme de Bernard d'Alion. Voir, dans mon édition, la biographie de Peire Vidal, p. 65, n. 7.

DEUX RETROENSAS INÉDITES

I

G[UILHEM] EVESQUE, JOGLAR D'ALBI[1]

(B. N., ms. fr. 856, f° 378 v°, col. 2)

I. Valors e beutatz e dompney
.....*ey* .....enans
Del an.....*ey*.
.....*ey* .....lans
5 Don me.....*ens*
Belhs guays o...*ens*[2]
....*ens*
....am lieys on es....*ensa*[3].
....no vol[4] mi per *son amador,*
10 *Las!* en trop aut lo*c chauzi per amor.*

II. E nos pes que.....*ey*
Si tot m'en vey .....*ans*
Quem tol lo ce.....aure abney
El.....*ey* .....*ans*
15 Quem fai penar als greus turmens
Lo cor em vens
Be's dregz quel sia fis sufrens,
E non a cor quem porte bevolensa
Ni ylh no vol me per son amador.
20 Las! en trop aut loc chauzi per amor!

III. En haut loc chauzi a mon dan,
Si merceyan mi dons nom val,
Car merce deu trobar preyan

[1] Les deux premiers couplets sont mutilés par suite de l'ablation d'une mignature. Les mots et les syllabes que nous suppléons sont imprimés en italiques. — Cette pièce est la seule qui nous reste de Guilhem Evesque, et nous ne savons rien de lui que ce que la rubrique nous en apprend. — [2] *Belhs guays rizens?* — [3] *on es m'entendensa?* — [4] *Mas quar no vol?*

Tot fin aman ab cor coral,
25 Cum yeu suy et ab grand doussor
Senes error;
Pus que Floris ab Blancaflor
Suy eu amans de mi dons ses fallensa,
Et ylh no vol mi per son amador.
30 Las! en trop haut loc chauzi per amor!

IV. Mas si al ondrat cors prezan
Belh, ben estan de mi no cal,
Mala vi son guay cors prezan,
Que puey semblan, si Dieus mi sal,
35 Nom fes d'amar ni n'ac sabor,
Don ay temor
M'arma en sia en tristor,
E volgra mais m'arma n'agues sufrensa;
Que, quar no vol mi per son amador,
40 Las ! en trop aut loc chauzi per amor!

V. Amors mi pot enamorar
Lo gent cors car a plazent port
De mi dons e leu acordar,
Ses mal estar, el dreg d'acort
45 Del fin joy d'amor quel vengues
Totz sieus sosmes
Mas juntas e m'agues merces,
E si nom val, ma mort vey que l'agensa.
Quar ilh non vol mi per son amador,
50 Las! en trop aut loc chauzi per amor.

II

JOAN ESTÈVE

Joan Estève est un troubadour du XIIIe siècle, de qui nous possédons onze pièces qui s'échelonnent de 1270 à 1289. M. Gabriel Azaïs les a toutes publiées dans ses *Troubadours de Béziers*, p. 59-118, mais l'une d'elles incomplètement. C'est celle que nous donnons ici. Le premier couplet seul se lit dans le recueil de M. Azaïs, qui l'avait sans doute reproduit simplement d'après Raynouard.

Cette pièce porte dans le ms. le titre de *planh ;* mais c'est, quant à la forme, une *retroensa,* chaque couplet étant terminé par un refrain de quatre vers.

Ms. 856, f° 329 v°, col. 2

PLANH QUE FES JOHAN ESTEVE L'AN M.CC. LXXX.IIII.

I. Cossi moria
Suy trebalhatz ;
No say quem dia
Pus qu' enrabiatz,
5 Tan me laguia
La mortaldatz
Ques fetz lo dia
De caritatz [1],
Quar plors
10 Pejors
No foron vistz,
Dolors
Majors
Ni cors pus tristz ;
15 Per qu'ieu suy dolens
E mans d'autras gens ;
Dieus lur es guirens
Cum als ignoscens.
Verges Maria,
20 Si quo venc en vos,
Pregatz lon pia
Quels salve e nos.

II. Mai non cre sia
Le dans ploratz,
25 Nil tristicia
Dels turmentatz.
Qui quels vezia
Marturiatz,
Ab dol avia,
30 Dins sos pessatz,
Tristors,
Languors,
Pus que marritz.
Secors
35 Amors
De Dieu er guitz
D'elhs e mundamens
De lurs fallimens
E lai defendens
40 Dels percussiens.
Verges Maria, etc.

III. Mort, ab bauzia
Nos as raubatz,
Qu'en aital guia
N'ajas menatz,
45 Ses malautia
Non cofessatz.
Las! quin poiria
Viure pagatz?
Ranquors
50 Pejors
Nos n'an feritz.
Senhors,
De cors,
Grans et petitz,
55 Nos qu'em sai vivens,
Preguem humilmens
Rey dels elemens

[1] Voy. Azaïs, p. 80.

Qu'elh lur er gandens.
Verges Maria, etc.

IV Selh que volria
60 Esser salvatz,
Ab Dieu deuria
Estar comtatz;
Pueys no seria
Per mort soptatz.
65 Mar autra via
Tenols malvatz
Trachors,
Qu'errors
An enriquitz.
70 Pavors
Temors
D'aquels raubitz
Lur es dregz niens.
Dieus n'er punimens
75 Als passatz suffrens
Dous e paciens.
Verges Maria,
Si quo venc en vos, etc.

V. Si bens envia
Dieus temps torbatz,
Mortz, dolentia,
80 De qu'em iratz,
Petit embria;
Ans malvestatz
Mais multiplia
De ves totz latz.
85 Menors
Melhors
Sai son aunitz;
Honors
Ricors
90 Vol hom; giquitz
N'es dieus veramens
E sos mandamens.
Elh er salvamens
94 Als mortz soptamens.
Verges Maria, etc.

VI. Guillem qu'es valens
De Lodeval mens
Prec Dieu dels mortz pens
98 El Ray[1] eyssamens
Verges Maria,
Si quo venc en vos, etc.

[1] *Senhal* de Jean Estève, désignant ici la sainte Vierge.

VARIÉTÉS

L'ORDE DE SAN MACARI

On lit, dans la pièce la plus curieuse, sinon la plus édifiante, de Raimon de Cornet (*Deux Mss. provençaux du XIVe siècle,* publiés par J.-B. Noulet et C. Chabaneau, p. 98), les deux vers suivants :

> Ieu, que (*corr.* quan?) la vi, diey a mon clergue via,
> Car cugie far l'orde de san Macari ;

et dans la note sur ce dernier vers, p. 157 : « Est-ce une allusion érotique au sens étymologique du nom du saint ? » Allusion érotique, sans nul doute ; mais plutôt peut-être à un trait de la vie du saint qu'à son nom.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *Légende dorée,* dès les premières lignes du chapitre XVIII, consacré à saint Macaire :

« Macarius abbas descendit per vastitatem deserti et intravit dormire in monumentum ubi sepulta erant corpora paganorum et extraxit unum corpus sub caput suum tanquam pulvinarium. Dæmones autem, volentes eum terrere, vocabant quasi unam mulierem, dicentes : Surge et veni nobiscum ad balneum ; et alter dæmon sub ipso, tanquam ex mortuo, dicebat : Peregrinum quemdam habeo super me, non possum venire. Ille autem non expavit, sed respondebat corpori illi dicens : Surge et vade, si potes. »

Est-ce à cet étrange récit que R. de Cornet, comme je suis aujourd'hui porté à le croire [1], fait allusion ? Dans l'affirmative, il y a lieu de

[1] Dans cette hypothèse, les deux passages suivants de troubadours antérieurs pourraient être cités à titre d'« illustration. » La métaphore implicitement contenue dans l'expression de R. de Cornet y est très-suffisamment développée :

> Ben volria mon cavalier
> Tener un ser en mos bratz nut,
> Qu'el s'en tengra per erebut,
> Sol qu'a lui fezes *cosseillier.*
> (Comtesse de Die.)

> Grand desir ai de ben jazer
> En lieg de *cossera* d'amor,
> Que fezes de mi cobertor
> La bela quem ten en poder,

supposer que d'autres avant lui s'étaient servis de cette expression d'« orde de san Macari » et qu'elle était en quelque sorte proverbiale ; mais il ne me souvient pas de l'avoir rencontrée ailleurs.

C. C.

SUR LE VERS 1730 DE *FLAMENCA*

Le seigneur d'Alga, dont il est question dans ce vers [1], et qui fut probablement le protecteur de l'auteur de *Flamenca*, était sans doute un membre de la maison de Roquefeuil, car Alga, château aujourd'hui détruit, mais dont les ruines sont imposantes, était le lieu principal de la seigneurie de Roquefeuil. On cite (Vaissete, IX, 51 ; Gaujal, IV, 32) un Raimon de Roquefeuil qui fut le premier comtor de Nant, mais qui, en 1276, ne prenait encore que le titre de seigneur d'Alga. Serait-ce le nôtre ? Cela n'est guère admissible si, comme il résulte des ingénieux calculs de M. Revillout, le roman a été composé peu après 1234. Mais il pourrait être question de son père, Arnaud de Roquefeuil, qui épousa en 1228 Beatrix d'Anduze, et qui fut le second des deux frères de Roquefeuil célébrés par Daude de Prades [2]. Le premier s'appelait Raimon et fut beau-père de Hugue IV, comte de Rodez.

C. C.

SOS = *SUM*

Je n'ai rencontré cette forme, dont l's finale rappelle celle du français *suis*, que dans une chanson de Peire Milon (*Aissi m'aven*) [3], où elle est assurée par la rime et l'accord des mss. Voy. Mahn, *Gedichte*,

E dels pels saurs fos le coissis,
El lensols de gaug e e de ris,
E l'aureliers fos de blanc bras,
El matalas verdiers o pratz.
(Anonyme, dans le *Breviari d'amor*, t. II, p. 558.)

[1] Vers trop court et qu'il faut, je pense, corriger, comme je l'ai proposé ailleurs :

Be feir' aital le seiner d'Alga.

[2] Voy. *Ab lo dous temps*, sixième couplet (Mahn, *Werke*, III, 238). Au lieu de *Ves Arle* (v. 2 de ce couplet), lis. *Ves Salva*, comme dans les *Gedichte*, n° 1045. Il s'agit de Sauve (Gard), qui était une des seigneuries de la maison d'Anduze. Cf. la tornade d'une autre chanson (*Ben ay' amors*) du même troubadour (Mahn, *Werke*, III, 237).

[3] Cinquième couplet et tornade : *la bella de cui sos*.

19, 672, 673. On la constate aujourd'hui (*sous*), avec une autre, *sious*, dérivée non de *so*, mais de *siu*, dans l'Ardèche et l'Isère.

C. C.

BIBLIOGRAPHIE

Le **Romancero provençal** de Félix Gras. Paris, Savine; Avignon, Roumamille, éditeurs. — **Les Grilhs**, d'Auguste Fourès (Paris, Maisonneuve et Leclerc, éditeurs).

Auguste Fourès a dédié sa pièce *le Grand Lauraire* (cette superbe vision poétique et patriotique qui consacra, il y a douze ans, sa réputation naissante), *au mestre-felibre Felis Gras;* je ne sais si la dédicace fut contemporaine de l'inspiration, mais elle n'aurait certainement, à cette époque, surpris personne. Déjà tous les amis de la littérature méridionale désignaient l'auteur du poëme *li Carbounié,* qui venait à peine d'être publié, comme un des chefs et des maîtres de la Renaissance provençale, et l'on peut dire aujourd'hui qu'après les trois noms inscrits par elle au frontispice de l'édifice nouveau, cette Renaissance n'en a point qu'elle place au-dessus du nom de Félix Gras. Nul mieux que lui ne s'est rendu maître de cette langue si riche et si souple ; il lui a ravi le secret de sa couleur et de sa lumière, qu'il a répandue avec un charme puissant dans tous les paysages d'un poëme dont le véritable héros est le mont Ventoux ; il a su lui emprunter sa grâce naïve au besoin, mais il a surtout cherché à la faire resplendir dans cette force et cette énergie native qui ne furent pas, au XIIIe siècle, un de ses moindres titres à l'admiration de l'Europe civilisée. Félix Gras, au cours de cette entreprise poétique, a trouvé dans Auguste Fourès un compagnon dont les succès ne se comptent plus, et dont le nom venait tout naturellement se placer à côté du sien dans cet article bibliographique. L'un et l'autre, en effet, dans deux idiomes différents de la langue d'oc (Avignon et Lavaur) expriment les mêmes pensées patriotiques, ont reçu le don des *sirventes* retentissants comme une sonnerie de clairon et ont apporté dans le félibrige le renouveau d'une inspiration toute moderne.

Le *Romancero provençal,* qui vient de paraître et à qui la critique parisienne ainsi que la presse méridionale a fait l'accueil le plus flatteur, est un recueil de *romanso* provençales, qui expriment dans une langue merveilleusement appropriée les sentiments populaires ; ce n'est pas

seulement ici la mise en vers d'une série de faits historiques dont les caractères originaux sont soigneusement conservés : c'est la traduction fidèle de la manière de sentir, de percevoir et de rendre des populations de notre midi provençal. Dans la conscience irréfléchie du peuple les faits se classent, se combinent et se condensent sous des formes qui leur prêtent une physionomie souvent bien différente de la réalité, et qui emprunte presque toujours à un besoin spontané de poésie de nombreux éléments de pure invention. Cette invention, tantôt conservant le fond de la donnée historique, se borne à l'enrichir d'ornements variés ; tantôt, agrandissant son domaine, elle modifie la donnée première; tantôt même elle la transforme de telle sorte qu'il n'en reste plus que quelques traits fondamentaux.— Chaque race, chaque peuple apporte dans cette œuvre ses qualités propres de facture. Sans évoquer les fantastiques récits du nord de l'Europe, ou les éblouissantes rêveries de l'Orient, il est facile de montrer que le *Romancero* castillan doit différer d'un *Romancero* provençal, tant par le choix des sujets que par la manière dont la poésie y brodera un canevas donné.

Non-seulement, d'après le génie héréditaire de chaque race, les contes et récits populaires varieront de formes et de couleurs, mais encore, selon l'époque où ils auront été produits, ils changeront de caractère et d'inspiration. Le Charlemagne de la *Chanson de Roland* est bien différent du Charlemagne de la Bibliothèque bleue ; mais, toutefois, une fois qu'un fait historique a reçu dans l'imagination populaire une forme déterminée, sous la différence des variations qu'à l'avenir les générations successives composeront sur ce thème, le thème demeurera toujours le même au fond. — Les Sarrasins seront toujours pour un Provençal des dévastateurs, des pirates, des destructeurs de moustiers et des ravisseurs de femme. Mais, au XIIIe siècle, le pillard du VIIIe siècle devra prendre tout à coup au besoin les façons et le ton d'un chevalier courtois.

Faire de nos jours un *Romancero* est une œuvre délicate et difficile, qui demande autant de tact que de talent poétique. Il faut d'abord savoir changer d'objectif et de perspective ; se placer par le lieu et le temps dans le milieu qu'il faut ressusciter ; il faut y vivre, y sentir, y respirer. Mais faut-il aller plus loin et emprunter à ce milieu la langue qui y fut employée ? Je n'hésite pas à répondre négativement. Un *Romancero* poétique ne saurait être de nos jours qu'une traduction fidèle des temps passés, non une reproduction. Il ne s'agit pas d'une œuvre scientifique, mais d'une œuvre artistique ; d'une œuvre de nos jours qui ne saurait être exécutee qu'avec les moyens qui peuvent la rendre accessible au public. Ce n'est pas la lettre, c'est l'âme et l'esprit du verbe populaire qu'il faut rendre, et, si difficile que soit cette inter-

prétation personnelle de thèmes reconstitués par l'imagination, elle n'est pas impossible : le livre de Félix Gras est là pour le prouver. Dans les vingt-deux *Romanso* qui composent le recueil, se trouvent les sujets les plus variés : là ce sont des histoires romanesques qui se sont transmises de génération en génération ; ici, des faits historiques plus ou moins altérés par l'imagination populaire, à côté de véritables récits épiques où la tradition a respecté la vérité ; on y voit aussi des légendes religieuses arrangées selon la fantaisie des temps. C'est l'invention populaire de la Provence sous toutes ses formes. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que les idées personnelles de l'auteur se soient toujours dissimulées sous la trame du récit, et que l'esprit profondément moderne, indépendant et réformateur, qui est le sien, n'ait fait des trouées à travers les conceptions, les sensations et les images du peuple dont il se fait l'interprète ; mais, grâce à l'art qu'il déploie dans la mise en œuvre de ces petits poëmes, il sait toujours rester dans la tonalité générale du *Romancero,* et cela si bien que, tout en demeurant le poëte de *Tolosa,* il a obtenu les éloges sans réserve d'un des critiques les moins suspects de faiblesse pour ses idées, M. Armand de Pontmartin.

Si je ne me trompe, il est permis de comprendre comment Félix Gras a pu rester, sans abdiquer sa propre pensée, le poëte populaire du *Romancero.* Il y a une époque dans notre histoire où l'esprit critique et frondeur se trouvait inconsciemment mêlé dans l'âme populaire à la foi la plus ardente : j'entends parler du XVe siècle, durant lequel s'écroule l'édifice de la féodalité et où l'esprit moderne commence à souffler un peu au hasard à travers toutes les lézardes du monument délabré. C'est le génie de cette époque qui me paraît inspirer notre poëte et allumer en lui une indignation qui éclate sous la forme personnelle de ses récits ; les colères, les haines, les rêves, les espérances de cette époque de transition se font jour à travers le tissu serré de cette langue concise, énergique et colorée, dont Félix Gras a le secret. Soutenus par des airs populaires dont le recueil nous donne la notation, ces poëmes, dont certains ont le charme d'un roman et d'autres la puissance d'une épopée, demeureront dans la littérature provençale comme une œuvre hors pair.

Sous une forme plus subjective, le recueil d'Auguste Fourès ne mérite pas moins d'être signalé à nos lecteurs. L'idiome du Lauraguais, qui entre ses mains est devenu un instrument poétique d'une énergie et d'une souplesse remarquables, a secondé dignement l'inspiration noble et généreuse de l'auteur, comme elle lui a fourni des accents de tendresse émue d'une exquise délicatesse. Le *Grand Lauraire, A n'uno espaso del secle tretcieme,* sont deux morceaux achevés, que n'oublieront plus ceux qui les liront. — Le premier livre des *Grilhs* contient

des *tensons* dignes des troubadours de l'époque classique. — Tous les lecteurs de ce recueil réclameront avec empressement la publication des *Cants del Soulelh,* que le maître artiste nous promet incessamment.

A. G.

CHRONIQUE

Le bureau de la Société pour l'étude des langues romanes est composé comme il suit pour l'année 1888:

Président: M. Revillout ;
Vice-Président: M. Espagne ;
Trésorier : M. Lambert ;
Secrétaire : M. Chabaneau ;
Secrétaire adjoint : M. Dubouchet.

*
* *

M. Gabriel Azaïs est mort à Béziers, le 14 février courant, dans sa quatre-vingt-quatrième année. C'est une grande perte pour la Société, pour nos études, pour la poésie provençale. Un de nos collaborateurs retracera ici prochainement la vie si bien remplie de notre regretté confrère. Tous les lecteurs de la *Revue* s'associeront comme nous au deuil de sa famille.

*
* *

Une autre funèbre nouvelle que nous avons encore le triste devoir d'enregistrer est celle de la mort de M. Karl Bartsch, professeur de philologie romane à l'Université d'Heidelberg, décédé le 19 février, à l'âge de cinquante-sept ans. Aucun romaniste n'ignore les grands services que Bartsch a rendus à nos études ; ses chrestomathies de l'ancien français et de l'ancien provençal sont depuis trente ans les indispensables manuels de quiconque aborde l'étude de ces deux langues ; et, malgré les justes critiques auxquelles ces ouvrages ont donné lieu, ils pourront servir longtemps encore, de même que le très-utile *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur,* à l'usage auquel leur savant auteur les avait destinés.

*
* *

La Revue félibréenne[1], dirigée par M. Paul Mariéton.— Sommaire des numéros 1 et 2 (t. IV).—Henri Fouquier, *En Arles,* notes de voyage. — Mistral, *Arles et la Beauté,* discours aux Arlésiens (avec

[1] Bureaux : Paris, rue Richelieu, 9. Abonnements : un an, 10 fr.; le numéro, 1 fr.

traduction en regard). — Jacinto Verdaguer, l'*Etoile du Nord*, poésie (avec traduction). — A.-B. Crousillat, *Lettre à Mistral*. — J.-M. de Hérédia, *Sonnets :* 1° en Campanie ; 2° le Bain ; 3° le Lit. — Frédéric Donnadieu, le *Félibrige à Mayorque*, notes de voyage (*suite et fin*). — A. de Rochas, *Cour d'amour à Lyon*, au XVIe siècle. — Isidore Salles, *Chansons gasconnes*. — *** Les *Fêtes de Sceaux*. — Clovis Hugues, *A Théodore Aubanel*, poésie. — Eugène Dauriac, *Pierre Goudouli*. — Emm. des Essarts, *Pallas Athéné*, fragments. — A. B., *Bibliographie :* les Cantiques provençaux de P. Xavier de Fourvières. — Paul Mariéton, *Chronique :* l'Ecole de Lérins et l'empereur du Brésil ; Une pastorale à Avignon ; Nouvelles sociétés provençales ; Mariages félibréens ; les Traductions de l'*Atlantide ;* la Côte d'azur. — Iconographie : Goudouli et Peyrottes. — Au félibrige de Paris. — Les Fêtes provençales du mois d'août. — Langue d'oc et Jurisprudence. — L'Ecole de la mer. — L'Athénée de Forcalquier.

*
* *

Vient de paraître le premier numéro de la deuxième année de la *Tradition*[1], revue littéraire et scientifique dont le succès croît de jour en jour. Rien de plus curieux que tout ce monde du passé qu'elle évoque. C'est un monde enchanté qui se révèle, avec un autre monde de souvenirs d'enfance, alors que nos bonnes vieilles grand'-mères nous narraient les récits naïfs ou terribles des fées, des géants, des lutins, ou nous chantaient les vieilles ballades d'antan. La *Tradition* fait un appel pressant à tous les chercheurs, à tous ceux qui ont gardé en leur mémoire les histoires du passé.

Nous avons remarqué dans le numéro de janvier : la *Légende de la Femme aux deux maris*, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut ; la *Légende de saint Nicolas*, par M. Henry Carnoy ; la *Mort de Guillaume le Conquérant*, par M. Luzel, archiviste du Finistère ; une savante *Etude sur le Drac du Rhône*, par M. Béranger-Féraud ; un curieux travail de M. Armand Sinval sur les *Russes chez eux ;* des chansons populaires recueillies par MM. Paul Boulanger, Charles de Sivry et Frédéric Ortoli ; une *Chronique musicale* de M. Ed. Guinand ; une ravissante poésie, *Christine*, du poëte Emile Blémont, etc.

Nous recommandons cette revue à tous les chercheurs, et particulièrement aux instituteurs et aux membres de nos académies scientifiques, artistiques et littéraires.

Adresser les adhésions à M. Henry Carnoy, 33, rue Vavin.

[1] La *Tradition*, revue générale des contes, légendes, chants, usages, traditions et arts populaires, paraissant le 15 de chaque mois, par livraisons grand in-8° de 32 à 48 pages, avec dessins et musique. Directeur : M. Henry Carnoy, professeur au lycée Louis-le-Grand. — Abonnement : 15 fr. — A. Dupret, éditeur, 3, rue de Médicis, Paris.

Le Gérant responsable : Ernest Hamelin.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Frères.

CINQ TENSONS DE GUIRAUT RIQUIER

Les poésies de Guiraut Riquier, de Narbonne, ont été publiées, en 1853, par le docteur Pfaff, dans les *Werke der Troubadours*, du docteur Mahn, dont elles forment le quatrième volume. Mais M. Pfaff a omis dans son recueil cinq tensons, qui ne se trouvent pas, dans le ms. 22543 de la B. N., le seul qui nous les ait conservées, au même endroit que les autres ouvrages de ce troubadour, ce qui explique qu'elles lui aient échappé.

Ce sont ces cinq tensons que je donne ici. Quelques passages n'en sont pas clairs, et le texte est corrompu en plus d'un endroit.

Les interlocuteurs de Guiraut sont, dans la première, Miquel de Castilho et Codolen ou Codelet[1] ; dans la seconde, un hérétique appelé Bonfils ; dans la troisième, Falco[2]; dans la quatrième, Guilhem Raynier[3] ; dans la cinquième[4], Peire Torat, troubadours dont on ne possède rien de plus que les couplets qui leur appartiennent dans ces tensons[5].

[1] Omis par M. Bartsch dans son *Grundriss*.

[2] M. Bartsch attribue à ce Falco une autre tenson (*Falco, en dire mal*). Mais le second interlocuteur, dans celle-ci, est Gui de Cavaillon. Il est impossible par conséquent que nous ayons affaire dans l'une et l'autre au même Falco.

[3] Dénommé à tort *Grainier* par M. Bartsch. Cf. *Romania*, I, 387.

[4] Celle-ci, à laquelle nous laissons le titre de tenson, que le ms. lui donne, serait plus exactement appelée *conseil*. Elle ne consiste pas, en effet, en un dialogue, mais en deux pièces différentes, dont la seconde, construite comme la première, c'est-à-dire sur le même rhythme et les mêmes rimes, est la réponse à la *consultation* formulée dans celle-ci. Il y a dans la lyrique provençale d'autres exemples de pareilles correspondances.

[5] Cette édition des *inedita* de Guiraut Riquier était préparée depuis longtemps, et le texte des tensons était même déjà composé, lorsque j'ai eu connaissance du mémoire de M. Ludwig Selbach, *das Streitgedicht in der altprovenzalischen Lyrik*, dans l'appendice duquel ces tensons ont été publiées pour la première fois, diplomatiquement, avec beaucoup d'autres de différents auteurs, également inédites.

I

(B. N , ms. 22543, f° 34 *a*)

I. A Miquel de Castilho
Et a Codolen deman
Si deu saber mal o bo
De si dons a fin ayman
5 Sil fa esgart non chalen
A vista de tota gen,
Si selat
Loy fa de bon grat,
Mas res non l'autreya
10 De so quel guerreya.

[*Miquel*]

II. Guiraut Riquier, non es bo
Qu'en amor ay[a] enjan,
Car us non pot far son pro
De si dons ab fals semblan(s),
15 E dic vos que nom es gen
S'amor ni son lag parven,
Nil ris fat
Es gay biaysat
Nom play, ans m'esfreya
20 Amors que guerreya.

Codolet

III. Guiraut Riquier, bel e bo
M'es qu'ieu diga en chantan
Mon cor de bela razo
Que vos me metetz [denan].
25 Si mi dons qu'es d'avinen
M'esgarda am fals parven,
Lo selat
Li prenc ab bon grat,
Si tot s'esdesleya
30 Amors quem guerreya.

Guiraut Riquier

IV. Jes d'amor no sabetz pro,
C'ans dizetz falhimen gran,
Miquel, e no sabetz co?
Qu'ieu res d'aco nous deman.
35 En Codolet (falh) yssamen
Falh, mas] non tan laiamen,
Car lauzat
M'a l'esgart privat,
Mas res nom despleya
40 Del deman que deya.

Miquel

V. Yeu vos ay dita razo,
Guiraut, segon mon senblan,
E vos metetz mi tenso
Ab vostr' engenh c'avetz gran,
45 Qu'ieu parli pron, qui m'enten,
Del deman c'aysi[s] conten.
Si l'amat
Nol a joy donat,
De leys cuy enveya
50 Ben laus ques recreya.

Codolet

VI. Guiraut Riquier, oc e no
Vos puesc dir al meu semblan.
Mays er ay chauzit mon pro
De so c'anatz demandan,
55 Sis fis aman que s'enten
A pros dona conoysen,
Qu'esgardat
L'aya per privat,
De fin cor l'autreya
60 Lo joy quel guerreya.

G. Riquier

VII. Miquel, ab razonar gen

Cujatz cobrir falhimen ;
El falhat
Codolet vertat.
65 Mays lo Viguier veya
D'ams cal pus fadeya.

Miquel

VIII. Guiraut Riquier, nom repen
Per vostre blasmar soven
Ni falsat
70 Non ay lo dictat.
Mas mon cor s'autreya
Al Vygier co veya.

Codolet

IX. Per l'onrat Vigier valen
Vuelh venir a ensenhamen,
75 C'al falhat
Digua escac mat,
Guiraut, e que veya
De nos cal fadeya.

II

(B. N., ms. 22543, f° 35 *b*)

TENSO

I. Auzit ay dir, Bofil, que saps trobar
E fas coblas ; mays saber vuelh breumen
Per can chantas. As de re espaven,
4 O as dona per que o deyas far ?
O si cantas per plag de joglaria,
Ni per aver de lunh home que sia,
O si chantas que ton pretz s'en enans,
8 Car ton can val, s'as razon per que chans.

II. — Guiraut, ieu chan per mon cors alegrar,
E per amor de ley quem ten jauzen,
E car me platz pretz e joy et joven ;
12 Mas ges non chan per aver acaptar,

Ni jes non quier, enans t'en donaria,
C'a mans ne do per amor de m'amia.
Qu'es cuend' e pros e gay' e ben estans;
16 E chan per lieys, car mi fa bels semblans.

III. — Bofilh, enquer te vuelh mays demandar;
Pus per amor cantas nit tens jauzens,
Ni per domna, e di m' o sertamens,
20 De cal ley(s) es . . . degra m'en cessar.
Car nos tanh jes c'om que trachors sia
Cui escontra tengas nostra via,
Car totz tos ditz e tos fatz son pezans
24 A Jesu Crist, car lō avetz esglans.

IV. — Pus plag d'amor layssatz per sermonar,
Laysal parlar e vist blanc vestimen,
Guiraut, e pueis er grans l'esputamen,
28 Que jes mi dons no vol crotz adhorar,
E si en tu fos amor ni cortezia,
Jal tuegar nom tengras a folia,
C'amors vol ques tuejols aymans,
32 Per que degus non deu esser clamans.

V. — Bofilh, anc hom no poc pus ferm amar
Ni en sermo non ac mens son enten
Que yeu, per tal que en lays domney plazen.
36 May repenret deguy del tuejar,
E tu com fol despendes ta folia,
Que vestimen velas dir not tanhia,
Nil jutjamens pero tan per prezans
40 Sel d'Opian . . .

VI. — La tenso lais, c'ueymay not respondria,
Car razot falh e dizes vilania,
E passi m'en per mo senhor Bertran[s],
44 Sel d'Opian, qu'es d'amor benenans.

VII. — Ta resposta no vuelh ni ta paria
D'est' or' enan, car ma valor s'en bria
E mos sabers n'es mermatz qu'era grans,
Car ab ton pus m'en es cazutz us pans.

III

(B. N., ms. 22543, f° 34 *a*)

I. Falco, don[a] avinen
Amatz mays que res c'anc fos,
[E vos] sabes fermamen
Qu'il ama atertan vos,
5 Et als non podetz aver;
On faytz tot vostre voler
Desamatz,
Saben quel desplatz.
Cauzetz ses falhensa
10 Cal plus vos agensa

II. — Per bo tenc lo partimen,
Guiraut, mais l'una razos
Val mays a mon essien;
E ja nom sia autres pros,
15 Am mays leys que, si poder
[N'a], fara mi mon plazer,
Que mon bratz
Per l'autr' enjanatz,
Car a ma parvensa
20 Fay o per temensa.

III. — Pres avetz nessiamen,
Co volpilh de dezir blos,
Car am desesperamen
Voletz esser amoros,
25 E faus o far non poder.
Trebalhatz may vuelh tener
Ley que[m] platz
A ma[s] voluntat[z],
Que, ses joy, sabensa
30 De sa benvolensa.

IV. — Mays vuelh per son cors plazen
Trebalhat, estar joyos

Qu'aver l'autr' ab marrimen ;
Per qu'ieu laus lays a estros.
35 Com la podetz mantener ?
Dol n'a can l'anatz vezer,
E solatz
De vos non li platz ;
Ans d'elaus comensa
40 Yra e malvolensa.

V. —Quy pot complir son talen
De so de qu'es enveyos,
Trebalhatz, non es parven
Que res sia sofrachos ;
45 Et amar ses bon esper,
El trebalh el mal saber,
Vos l'ayatz,
Qu'iem son acordatz
C'autra malsabensa
50 Mon plazer non tensa.

VI. — S'a leys c'amatz finamen(s)
Trebalhatz es enueyos,
Pueys nous tenra per valen,
Car vas Amors non es pros ;
55 Vas ela faitz non dever,
C'ap joy se vol sostener.
Iraus platz,
Sol profieg n'aiatz ;
Yeu vuelh entendensa
60 D'amor ab plazensa.

VII. — Trebalhar mays fay valer
Ma part quel vostra per ver,
Don es matz
S'om dreg ven jutjatz.
65 En Miquel prec vensa
La major falhensa.

IV

(B. N., ms. 22543, f° 33 *d.*)

I. G. Raynier pus non puesc vezer vos,
Parlar yeu vuelh, e digatz m'en chantan
D'est partimen qu'ieu vos meti denan:
4 Cal penriatz per melhor ad estros
Que donzela amassetz lialmen
E non acsetz mas sol l'aculhir gen,
O tal veuza queus fes tot vostre grat
8 En dreg d'amor? Chauzetz lo pus onrat.

II. — Guiraut Riquier, mays vuelh esser joyos
De donzela que fassa bel semblan,
Que can remir lo cor [tot] m'en resplan
12 Sa gran beutat e son pres amoros,
Car donzela ama pus coralmen,
Sitot ades no so fa a parven,
Per qu'ieu vuelh mays ab lieys parlar mon grat
16 Que de veuza fezes ma voluntat.

III. — G. Raynier, mal paretz cobeytos
De l'onrat joy que tug li fin ayman
Enveyan tan, en sofron tal afan
20 Que mans n'a mortz, e mi ten cossiros;
C' amar voletz desesperadamen
Ab l'aculhir, non poder vos repren.
Yeu vuelh jauzir so c'ay tan dezirat,
24 E vos lang[u]etz ab cor desesperat.

IV. — Guiraut Riquier, yeu ay mantas sazos
Gaug e deport ab lieys on pres s'espan,
Que bel parlar me dona joya gran,
28 E tenc mon cors alegre e joyos,
E l'acuillir donam tant ardimen
Que nom membra degun mal pessamen;
Mays la veuza c'a so marit uzat
32 Uzara vos ab sa falsa beutat.

V. — Anc nous destreys amors, n'ayman ginhos.
Que l'onrat joy sieu metatz en soan
Per l'aculhir, es amatz ab enjan
36 Ses tot respieg, e sirvetz en perdos,
G. Raynier, car res nol falh viven
A sel que pot complir tot son talen,
E sil veuza blasmatz de falsetat
40 Al donzela aytal dizetz viltat.

VI. —Trop poyria durar nostra tenso[s],
Amicx Guiraut, et anem non layssan,
Pero beus dic que la veuza soan
44 Per l'aculhir, don m'aonda razos,
Quel donzela m'acuelh tan dossamen
C'ap si reten tot mon cor e mon sen,
E pus yeu puesc ab leys parlar mon grat,
48 Del partimen ay tot lo mels triat.

VII. — G. Raynier, chausit avetz nessiamen,
En Dardasier prec qu'en don jutjamen,
Que falhitz es et yeu ay von proat,
52 Car per longuier layssatz joy acabat.

VIII. — G. Riquier, ades mi ten jauzen
La donzela, can vey son bel cors gen,
En Dardasier digan la veritat
Cals de nos dos a pres lo pus onrat.

V

(B. N., ms. 22543, f° 35 *a*)

[P. TORAT]

I. Guiraut Riquier, si beus es luenh de nos,
Coselh vos quier e donatz lom breumen(s):
Una don' ay amada lonjamen(s),
4 Bel' ab gens huelhs et ab plazens faysos,
Quem ausi em esglaya
E no vol far endreg mi ren quem playa;

Et yeu fas tot so que vol ni cove
8 E lieys no denha ni vol aver merce.

II. E soy preyatz per autra ad estros
Aytan bela et aytan avinen(s)
E vol me far un aital mandamen(s),
12 Si laysi leys que m'es de greu respos,
Que s'amor nom estraya
Per lunha res que hom de mil retraya;
Ans ditz quem er plazens en tota re
16 Sim lays d'amar lautra que nom rete.

III. Dieus prec yeu c'am vos aya
Na Bel Deport que tan fort vos esglaya,
Guiraut Riquier, e vos preyatz per me,
20 Car desamatz am e non ay nulh be.

IV. Den Dardasier vos puesc dir una re,
Que fort ama n'Alazaytz e platz me.

GUIRAUT RIQUIER

I. Sieus es tan luenh, mos cors es pres de vos,
En P. Torat, car crezes mot valen(s),
. . . . . .
26 Et anc nous vi, ans ne soy volentos;
Mays pero co quem n'aya,
Per negun fag mo saber no s'esmaya;
Ans vos daray coselh segon ma fe
30 Bon e lial e ad honor de me.

II. So qu'es pus car tenc per pus pressios
Que so c'om pot aver leujeyramen(s),
Car so que [leu] ven va leu eysamen(s);
34 Per queus cosselh ans amar en perdos
Leys queus nafra ses playa
E queus laysetz de l'autra queus assaya,
Car prometen vos vol tyrar a se
38 Non per amor, mays per enjan, so cre.

III. Tota dona qu'es gaya
Vol assayar fin aman, ans quel aya

Esgardamen de far plazer en re(i);
42 Mas pueys ne val .vc. mals traytz un be.

IV. En P. Torat, mon Bel Deport me te
Ses tot respieg, e per tant nom recre.

NOTES

I.—2. Ms. *a tu c.*— 3. Ms. *bon.*— 5. Ms. *es o cart.*—7. Corr *S'a selat?*— 15. Ms. *nō.*—18. Corr. *Esgart?*— 26. Ms. *mēs garda.*

27. Ms. *selatz.*— 30. Ms. *quē.*— 33. Ms. *cō.*—41. Ms. *razō.*— 45. Ms. *que.*— 55. « Sis.» = *si es?* Le ms., d'après ma copie, porterait *Fis.*

63. Corr. *A* ou *As* ou encore *E*, en prenant *falhat* pour égal à *falhatz?* Dans ces deux derniers cas, *Codolet*, qu'il faudrait mettre entre deux virgules, serait un vocatif.— 71. Ou *cors a?* — 72. Ou *c'o?*

74. Corr. *jutjamen.* —76. Ms. *dig na.*

II.—2. Corr. *far?*— 3. Ms. *chan*^{s}.—20. Il doit y avoir par ici une lacune. Je soupçonne que cette lacune existe entre le premier et le second des hémistiches de ce vers et que le copiste aura sauté: 1° la fin (quatre vers et demi) du couplet 3; 2° le couplet 4 entier, qui appartenait à Bonfils; 3° le début (trois vers et demi) du couplet 5, dont les vers 20 (à partir de *degra*) à 24 de notre copie formaient la fin. On voit clairement par le couplet 4 actuel (qui dans mon hypothèse devrait être le sixième) et par le suivant que Guiraut Riquier avait dû se plaindre d'être tutoyé par Bonfils. Or aucun des vers précédents ne renferme un pareil reproche.

21. Corr. *d'ome? que om?*

22. Manque une syllabe. Corr. ?

24. Corr. ?

27. Corr. *desputamen?*

28. On sait que les Cathares refusaient non-seulement d'adorer la croix, mais même de faire le signe de la croix. Étienne de Bourbon rapporte que des « hérétiques », cherchant à « corrompre » un adolescent, lui disaient : « Ad minus non potes dicere quin fatuus sis, tu et alii, qui crucem adoratis, in qua deus vester crucifixus est; non enim bonus filius es, adorando et honorando patibulum in quo pater tuus pependit. » Cf. Peire Vidal (*Pos ubert ai*), v. 77:

L'eretge fals que nos senha.

31. Corr. *Que amors?*

33-40. Ce couplet est placé dans le ms., par erreur sans doute, après les vv. 41-44, qui paraissent constituer la première tornade. Il doit manquer, d'ailleurs, un autre couplet après celui-ci, car il est contraire à l'usage que Guiraut, ayant commencé la tenson, ait le dernier mot. Peut-être, en outre, les deux tornades ont-elles été interverties et est-ce la première (vv. 45-48) qui devrait terminer la pièce.

37. Corr. *defendes?* — 38. Corr. *blanc dire?*

39. ?.. « tan. » Corr. *ten?* — 40. Cf. v. 44. Le copiste, ayant transcrit ici par erreur cet hémistiche, aura oublié de se corriger et laissé le vers incomplet.

48. « pus. » Corr. *pres (pretz)* ?

III.— 8. Ms. *cal.* — 17. Corr. *mos gratz?* — 33. Ms. *Que l'autra ab.* — 34. Ms. *lavos.* — 44. Ou corr. *Qu'en?*

52. Ms. *et.* — 57. Corr. *S'irans?* — 61. Ou *trebalhat?* C'est la lecture de M. Selbach. — 62. Ms. *La part.* — Ms. *perier* (*p* barré). — 64. Ms. *Sō.* — 66. Il manque évidemment une tornade. Peut-être avons-nous ici la fin de la seconde avec le commencement de la première.

IV. — 7. On avait d'abord écrit *veura.* La correction est d'une main plus récente. — 10. Corr. *quem?* — 12. « pres. » Ms. *pus.* Faut il construire : « Que, can remir sa gran beutat....., lo cor [tot] m'en resplan... »? — 14. « so. » Ou *s'o?*

24. Ms. *desesperatz.* — 33. « n'ayman gignos. » C'est un vocatif. — 40. Ms. *viltaz.*

42. Pour *nos en.* — 49. Suppr. *Raynier* (ou *G.* ?) pour rendre au vers sa juste mesure.

V. — 4. Ms. *Bele gens.*

24. Prononcez *Peir*, et de même au v. 43. — Manque un vers après celui-ci ; ou deux moitiés de vers après *vi* du suivant?

38. G. Riquier aurait pu appuyer son conseil de l'exemple de Gaucelm Faidit et de Richard de Barbezieux. Voy. les biographies de ces deux troubadours, pp. 36 et 44 de mon édition.

M. Pfaff, dans son édition de Guiraut Riquier, a publié quinze tensons de ce troubadour (pp. 233-255 ; nos LXXXV-XCIX). Celles qu'on vient de lire portent ce nombre à vingt[1]. C'est beaucoup plus qu'aucun au-

[1] Nous en aurions probablement deux de plus sans une mutilation subie par le ms. 22543. Voy. Paul Meyer, *Derniers Troubadours de la Provence*, p. 184, n. 5, et ci-après, aux articles de Guilhem de Mur et de Marques [de Canilhac].

tre troubadour n'en a laissé. J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de donner ici la liste alphabétique des noms qui figurent dans ces tensons : interlocuteurs, arbitres, ou autres personnages simplement nommés, en tâchant, autant que possible, de les identifier. Ce sera comme un essai de restitution partielle de la société choisie au sein de laquelle et pour laquelle composaient Guiraut Riquier et la plupart de ses contemporains[1]. Les chiffres romains (de I à V) renvoient aux tensons du présent recueil; les chiffres arabes, en caractères gras, à celles de l'édition Pfaff; les chiffres arabes ordinaires, précédés de p., aux pages de cette même édition.

[Aimeric IV], « lo bon senhor de Narbona » (1270-1298). Choisi pour juge de la tenson **90**. Plusieurs des pièces du poëte lui sont adressées. La suscription de l'une d'elles (n° 76), dont la date malheureusement a disparu[2], nous apprend qu'il était alors à Tunis, sans doute

[1] En dehors des noms mentionnés dans cette liste, soit à leur ordre alphabétique,— comme figurant dans les tensons,— soit, çà et là, dans divers articles concernant d'autres noms, on n'en trouve qu'un assez petit nombre dans les œuvres du poëte. J'en forme ici une seconde liste, qui, jointe à la première, comblera une lacune de l'édition de Pfaff, où manque un *index nominum*.

Bonet Contasti (pour *Constanti ?*). — Nommé dans l'épître à Aymeric de Narbonne, qu'il avait accompagné à Tunis. 1270 (?). P. 148.

[Edouard I], roi d'Angleterre. Nommé, 1280. P. 51.

[Charles I], comte de Provence (1245-1285). Nommé, 1280. P. 51.

[Guillaume V], marquis de Monferrat (1254-1292). Nommé, 1280. P. 34.

G[uilhem] de Rofian (Rouffiac, Aude, arrondissement de Carcassonne ?). Le poëte lui adresse une épitre, à Majorque, en 1266. P. 123.

Joan [de Rofian], frère du précédent, nommé dans la même épitre (1266). P. 125.

Louis IX (Lo rey Lodoyc). Nommé et loué. 1267. P. 129.

[Marguerite] (la reine), femme de saint Louis. Nommée et louée. 1267. P. 129.

P. Estève. Nommé dans l'épitre à Aymeric de Narbonne, qu'il avait accompagné à Tunis. 1270 (?) P. 148.

Philippe le Hardi, roi de France. Loué, du vivant de son père (1267), p. 129; nommé par son titre en 1280, p. 50.

Ramon Joan. Nommé dans la lettre à Aymeric, qu'il avait accompagné à Tunis. P. 148.

[Roger Bernard III], comte de Foix (1265-1302). Une pièce datée de 1284 lui est adressée. P. 63.

Sicart de Puy Laurent. G. Riquier lui adresse une épitre à la cour du roi de France. 1267. P. 126. Cf. Vaissete, IX, 58.

[2] Le poëte, en un endroit (v. 141), lui rappelle, comme exemple à imiter, le légendaire Aimeric, conquérant de Narbonne sous Charlemagne, qu'il appelle *l'aujol n' Aymeric;* car c'est ainsi que je crois qu'il faut lire ce que l'édi-

avec le roi Louis IX. Son père Amalric est souvent loué par G. Riquier, qui composa un *planh* sur sa mort.

Alazais, amie de Dardasier. Tenson V. Peut-être la même qu'Alazais d'Assilhan, que G. Riquier alla visiter en 1269 (p. 105).

Anfos (lo valen rei n'). Tenson **85**. Alphonse X, roi de Castille. Guiraut Riquier alla à sa cour et lui adressa plusieurs de ses poésies, de 1265 à 1274.

Astarac (comte d'). [Bernard IV (1249-1291) ou Centulle III, son fils, qu'il s'associa dès 1269 et qui mourut au plus tard en 1300]. Interlocuteur dans la tenson **93** et juge de la tenson **95**. G. Riquier alla à sa cour en 1276; il le nomme avec éloges dans deux pièces datées de 1282 et de 1284.

Austorc del Boy. Interlocuteur dans la tenson **99**. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce personnage ni découvrir de quel lieu il tirait son surnom. Il paraît avoir porté en outre le nom (ou sobriquet?) de Rainaut (Rainart). Voy. vv. 23, 57.

Bel Deport. Nom secret de la dame de G. Riquier. Tenson V.

[Bernard VI], comte de Comminges. Choisi pour juge de la tenson **98**. Ce seigneur était beau-père de Henri II, comte de Rodez, à la cour duquel cette tenson, comme la plupart des autres, fut peut-être composée.

Bertrand d'Opian (Oupia, Hérault, arrondissement de Saint-Pons, canton d'Olonzac). Juge proposé pour la tenson II. Ce personnage est loué ou nommé dans cinq autres pièces de G. Riquier, composées de 1254 à 1269. Un Bertran d'Opian, peut-être le même (ou son père ?) figure dans trois actes, datés de 1229 et 1242, rapportés dans l'*Histoire de Languedoc*.

Bonfils (Bofilh). Interlocuteur dans la tenson II.

Codolen ou Codolet. Interlocuteur dans la tenson I. C'était peut-être un jongleur originaire du lieu de Codolet, près du Pont-Saint-Esprit (Gard).

Cristalh (mon), surnom de la dame d'Eveyos. Tenson **87**.

Dardasier, juge choisi de la tenson IV; mentionné dans V. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce personnage. Faut-il dans *Dardasier* voir un sobriquet (*Dard d'acier*), ou rapprocher ce nom de *Darderio*, *Dardesio*, qui fut le surnom d'un sénéchal de Philippe de Montfort, *Stephanus de Dardesio* (1270)? Voy. *Hist. de Languedoc*, VIII, 1706.

Elionor, choisie, avec Henri [II de Rodez], pour juge de la tenson

teur a imprimé (sans doute d'après le ms.) *l'aial en Aymeric*, à moins qu'il ne vaille mieux corriger *del vassal n' A*.

91. Quelle est cette dame ? Probablement la femme de Bernard VI, comte de Comminges, beau-frère de Henri de Rodez. Cette dernière à la vérité se nommait Laure. Mais il paraît qu'on l'appelait aussi *Eleonor*. Voy. l'*Hist. de Languedoc*, t. VII, p. 127. Elle avait, du reste, une sœur cadette, qui portait exclusivement ce dernier nom, et qui fut plus tard comtesse de Vendôme et dame de Castres. Mais il est peu probable que ce soit celle-ci qu'il faille voir dans le second juge de notre tenson.

Enric [II], comte de Rodez (1274-1302). Interlocuteur dans les tensons **89, 95, 99** ; juge des tensons **91** et **96**. De cette dernière, le jugement (un couplet et une tornade) nous a été conservé[1]. La cour de ce prince, avec lequel G. Riquier était déjà en relation avant son avènement, fut fréquentée par un grand nombre de troubadours[2]. C'est là que furent probablement débattues la plupart des tensons où notre poëte prit part.

Eveyos, interlocuteur dans la tenson **87**. Ce doit être le nom, ou plutôt le surnom, d'un jongleur. Nous avons vu plus haut que le nom secret de sa dame était *mon Cristalh*.

Falco, interlocuteur dans la tenson III.

Folquet, interlocuteur dans les tensons **86** et **98**. Ce Folquet est sans doute Folquet de Lunel, qui, comme Guiraut Riquier, fréquenta la cour de Rodez, et célébra le comte Henri II[3].

Guilhem de Mur (Mur ou Murs-de-Barrez, arrondissement d'Espalion ?). Interlocuteur dans les tensons **88, 91, 92, 94, 96**. Ce poëte fait, en outre, le sujet de la tenson **99**, où G. Riquier prend sa défense contre Austorc del Boy et le comte [de Rodez], dont il venait de quitter la cour. Une autre tenson de G. de Mur, probablement aussi avec G. Riquier, a disparu avec le feuillet (73) du ms. 22543, qui la contenait.

On possède encore une tenson entre Guilhem de Murs et un personnage qui n'est pas nommé, mais qu'il qualifie de *senher*, et qui pour-

[1] On sait qu'on possède aussi de Henri II de Rodez l'approbation, en trente-six vers octosyllabiques, de l'« exposition », c'est-à-dire de la glose ou du commentaire, par G. Riquier, de la chanson *del menor ters d'amor* de G. de Calanson. Voy. Mahn, *W.*, IV, p. 232.

[2]
Car entorn si trobet
De trobadors gran re,
Com soven s'endeve,
Venc voler al senhor
N' Enric.....
(Mahn, *W.*, IV, 211.)

[3] C'est par Folquet de Lunel que nous savons que le comte Henri II possédait un recueil des poésies des troubadours, dans lequel Folquet exprimait le vœu que son *Romans de mundana vida* pût trouver place

rait bien être Henri de Rodez. Voy. Paul Meyer, *Derniers Troubadours de la Provence,* p. 46. Enfin Guilhem de Murs est aussi l'auteur d'un sirventes (exhortation à la croisade, adressée en 1268 ou 1269 à Jacques le Conquérant) qui n'a pas encore été publié en entier, et que nous donnons ici intégralement, d'après le seul ms. qui l'a conservé, et où il est malheureusement mutilé.

(Ms. 856 de la B. N., f° 368)

GUILHEM DE MUR

I. D'un sirventes far mi sia Dieus guitz,
Quar comensat l'ay per bona razo,
Quar lo sanh bers on Dieus fon sebelhitz
4 Volon liurar[1] aissilh qui de luy so,
E siatz certz quals que s'en entremeta
E n'intr'en mar ab bon(a)' [ent]ensio,
Que Jesu Crist en tan [aut] luec los meta,
8 En paradis, quon li siey martir so.

II. Pero quascus gart quon ira garnitz,
Quar Dieus no vol qu'ab l'autrui garnizo,
De qu'autre a tort sia despossezitz,
12 Lai pas nulh hom ses satisfactio ;
Per qu'ieu non cre qu'a tal home prometa
Dieus son regne ni que s'amor li do,
Si ben lay vay ab arc et ab sageta.
16 Qu'el sout que pren cobra son gazardo.

III. Non cre sia per Dieu gent aculhitz
Ricx hom que pas ab l'autrui messio,
Ni selh qu'a tort n'a los sieus descauzitz,
20 Ni fai raubar per aquelh' ochaizo ;
Quar Dieus sap tot que porta en sa maleta,
E, s'ab tort vay, trebalha s'en perdo,
Quar Dieus vol cor fin ab volontat neta
24 D'ome que pas mais per lui que per do.

IV. Don tem que moutz n'i aura d'escharnitz,
Quar mais los aug querrel sout quel perdo,
E dels tort[z] vielhs vey paucs restituitz,

[1] Corr. *cobrar?* Ou *Deliurar volon cilh ?*

28 .....
Quar yeu no vey qu'om esmenda trameta
Ni say ni lay, et non cre nulh sermo
Qu'us raubaire, per la crotz d'una veta,
32 Ses esmendar venh' a salvatio.

V. Pero aisselh a.....litz
De l'esmend.....o
Dels tortz qu'a fa.....guanditz
36 Ab que..... .....confessio
E sera.....violeta
A Dieu.....pren passio,
Ont elh la pres aspra, nos trop dousseta,
40 Qu'eram liurat tug a perdicio.

VI. L'arcivesque prec de cuy es Toleta
Qu'amoneste lo bon rey d'Arago
Que per complir son vot en mar se meta
44 E per tener en pes son bon resso.

VII. E s'al comte de Rodes platz quem meta
En mai d'arnes, yeu mezeis.....o[1].

Guilhem Raynier. Interlocuteur dans la tenson IV. Nous ne savons sur son compte que ce que cette tenson peut nous en apprendre.

[Guiraut], seigneur de Canpendut. Choisi pour juge de la tenson **86**. Sa fille, Simone, fut la bru de Guilhem d'Anduze[2], seigneur d'Olargues (Hérault, arrondissement de Saint-Pons), de qui nous possédons une chanson, et avec qui G. Riquier fut en relations (voy. p. 22) comme il l'avait été avec son beau-père Bernart d'Olargues, à qui sa première chanson est adressée.

Jaufre. Interlocuteur dans la tenson **97**. Très-probablement Jaufre de Pons, gendre de Henri II de Rodez. Il est qualifié de *senher* par G. Riquier.

Jolivet. Tenson **97**. Surnom d'un ami de Jaufre [de Pons]?

Jordan [IV, seigneur de l'Isle-Jourdain (1240-1288)]. Interlocuteur dans la tenson **85**, juge dans la tenson **93**. Il épousa, en secondes noces, Vaqueira de Montelimart, veuve de Peire de Lautrec, que nous retrouverons plus loin.

[1] *l'en somo?*

[2] Philippa, femme d'Amaïric, vicomte de Narbonne, qui devint veuve en 1270, et que Guiraut Riquier célèbre dans une pièce datée de 1269 (p. 70), était la sœur de Guilhem d'Anduze.

Livernon [la dame de]. Tenson **85**. Je n'ai su rien découvrir concernant cette dame. Livernon est un chef-lieu de canton du département du Lot, arrondissement de Figeac.

Marques [de Canilhac[1]]. Interlocuteur dans les tensons 89, 90, 94. Une autre tenson du même, probablement, comme celles-ci, avec G. Riquier, se trouvait sur un feuillet, aujourd'hui disparu, du ms. 22543.

Marqueza (Na). Tenson **85**. Probablement Marquise de Baux, première femme de Henri II de Rodez.

Miquel de Castilho. Interlocuteur dans la tenson I; et probablement le même que Miquel, sans surnom, choisi pour juge de la tenson III.

Paulet. Interlocuteur dans la tenson **85**. Peut-être le même que Paulet de Marseille. Voir E. Levy, *le Troubadour Paulet de Marseille*, p. 7.

[Peire III], roi d'Aragon (1276-1285). Tenson **85**. Le poëte le loue dans trois autres pièces, datées de 1268 (il n'était alors qu'infant), de 1280 et de 1282.

Peire d'Estanh. Choisi pour pour juge de la tenson **89**. Son jugement nous a été conservé. Sans doute un membre de la famille d'Estaing, comme le « Guillelmus dominus de Stagno » (frère ou fils du nôtre?) qui figure sous l'année 1285 dans l'*Hist. de Languedoc*.

Peire de Fraisse (Hérault, arrondissement de Saint-Pons, canton de la Salvetat). Juge de la tenson **87**. Sans doute le même que « Petrus de Fraxino jurisperitus », que nous voyons figurer comme témoin dans un hommage rendu en 1272 à Aymeric, vicomte de Narbonne.

[Peire Pelet], seigneur d'Alais (Alest). Interlocuteur dans la tenson **95**. Ce seigneur était beau-frère de Henri de Rodez, le troisième interlocuteur de cette même tenson. Il mourut en 1282.

Peire Torat, auteur de la première partie de la tenson V. Nous ne savons de lui que ce que cette pièce nous en apprend.

Polha (lo rey que ten). Conrad ou Manfred ? Plus vraisemblablement le dernier. Tenson **85**. Il ne peut s'agir de Charles d'Anjou. Cf. E. Levy, *Paulet de Marseille*, p. 7.

Raimon Yzarn. Interlocuteur dans la tenson **85**. Un Pierre Yzarn (le père de notre Raimon?) figure parmi les chevaliers du Rouergue qui prirent part à la première croisade de saint Louis.

Rainart ou Rainaut. Voy. Austorc del Boy.

Saisa (Na). Tenson **85**. Une na Saisa est louée dans une danse anonyme (*Gedichte*, 562); mais ce ne peut être, semble-t-il, la même que la nôtre.

[1] Voy. mon édition des *Biographies des troubadours*, p. 159, n. 2 et 3.

[Vaqueira, vicomtesse de] Lautrec. Tenson **85**. Cette dame, devenue veuve, épousa en secondes noces Jordan IV, seigneur de l'Isle-Jourdain, l'un des interlocuteurs de cette même tenson. Une autre pièce de G. Riquier (la soixante-dixième), composée en 1269, est consacrée à sa louange. Il l'y appelle *Coronda de tot Albeges*.

Viguier (le) [de...?]. Choisi pour juge de la tenson I.

A cette liste il faudrait ajouter Vincent ou Vinzens, si l'on devait s'en rapporter à Millot (III, 438), à Raynouard (*Choix*, V, 451) et à Emeric David (*Hist. littéraire de la France*, XX, 604). Mais le personnage ainsi dénommé par ces auteurs n'est autre que Guilhem de Mur, dont ils ont mal lu le vrai nom, écrit en abrégé. W. dans le ms. C'est ce que prouve avec évidence l'extrait donné par Raynouard de la tenson du prétendu Vinzens, qui est la pièce **94** de l'édition Pfaff.

C. C.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE JOSEPH TASTU

(Suite)

4° PUBLICATIONS DE TASTU

Trois publications seulement :

1) *Los Contrabanders*. Traduction catalane des Contrebandiers de Béranger. Paris, 1833.

Cette plaquette étant devenue très-rare, nous croyons utile d'en extraire la préface, qui est un petit chef-d'œuvre :

Los Contrabanders.

Cansoneta nova,

A imitació d'aquesta d'en P.-J. de Béranger, rimada per un curiosapassionat de la llengua romanó-catalana.

Bona gent de Rosselló, Conflent, Vallespir, Cerdanya, etc.

No sé si la pobresa del ingeni meu podra trovar gracia y merced prop dels aficionats de mestre P.-J. de Béranger. No obstant, he procurat, jo pobret ignocent, en esta cansó, vestirla com he pogut, no

per falta de la llengua catalana, d'aquella soberana de la real corona de Aragó, que segons fra Rocaberti :

Mor per desdeny de bruta companya,

ni tampoch per flaquesa d'aquesta que mes se usa en terras de Rosselló : llengua un poquet desfressada, pero no menos rica, concisa, clara, casta (pera cosas santas), numerosa, fluida ; tan natural, tan sentenciosa, tan independente, y (sis necessita) un xiquet desinvolte y gorra-girada, com ho manifestan los escrits, ó millor la opinió dels savis, y literats que poden interpretarlos. D'aquestos doctes pochs sen trobaran en França ; y cosa singular ! lo contrari se veu en nostre Rosselló. Tot hom, Catalá de cap-á-peus (pochs y faltan), sab cantar en llengua original, y molt be apreciar los grans sentits d'en Béranger, d'aquest Rey de la Cansó francesa ; titol de honor que li haguessen atorgat nostres avis, titol de paratge que també hauria repudiat ell, lo bergan, jas devina la raho !

Y tal sen pensa, viva Deus !
Qui harpas no té á sos peus !

Quem direu donchs, Bona gent ? Sino, que jo no devia atrevirme á traduhir (ó millor á imitar) *les Contrebandiers* en rimas catalanas[1]. Jous respondré :

Nos mou la fulla
Que Deu nou vulla,

Y, si Vostes replicavan, ab mossen Ausias March, que so

Si col malalt, que llonch temps ha que jau
E vol un jorn esforçarse á llevar
E sa virtut nol pot molt aydar ;
Ans llevat dret, sobtament plegat cau !

Jo diré : que si la mia empresa es judicada per vos altres, Bona gent, cosa impertinente y vana, de aqui en avant, com gat escaldat... jom

[1] A propos d'une critique qu'on avait faite de cet essai, Tastu écrivit à M. Jaubert :

« Vous aurez lu sans doute aussi mon fragile in-4° de 3 pages, et vous aurez été assez peu satisfait, je pense... J'ai eu la faiblesse de répondre à M. J., qui m'a tiré deux coups à fond, tandis que je n'étais pas même en garde..... Mais, entre nous, je n'ai pas affaire à forte partie....On m'assure que Pierre Puiggari a mis la griffe à la critique de l'in-4°. C'est une calomnie, car mon maître sait le catalan, le castillan surtout ; il est poëte aussi, et à tous ces titres, il se serait montré supérieur à M. J....»

guardaré de tocar aygua... y finalment, que per esser entrat hom, una vegada en taverna, no es á pensar que sia un borratxot!

Sona minyo!... Atura! Atura un xich! Que si aquest paper fi, que poch te costa, not podia servir (ó sit devia servir, de cas fortuit, per altra cosa), o molt discret lectó, cuidado del dibuix de Nanton Maurin, lo Rossellonés.

Jo he pensat qu'un tal escapulari d'artist seria per nostres *Contrabanders*, lo que son lo ciri beneyt ó las reliquas de sant Roch yl cá, qué guardan (tot hom ho creu) del Tro, de la Peste y altras bruticias. Amen.

B. l. m. de Vostes (y no altra cosa)
Nan Jph. Tastu.

P.-S. — Alguns amichs, als quals jo he confessat lo que fal cas volen qu'aquest *Sant* de contrabanda, novament canonizat per Nanton Maurin, valgui á ell sol una pinyada de Doblas-de-quatre. Ells diuhen que Rossellonesos, Catalans, ó bons forasters, en amunt de Salces y Estagell, tirant cap á França, que d'aquells, y d'altres terras en vindrá á centenars, clamant ells :« Lo Sant, sius plau, pera l'*obra* dels Contrabanders! — Lo Sant de Nanton, pels nafrats del Soler! — Un bocinet del Sant, pels pobrets condemnats, que corren las festas-majors de Cosprons, y altres llochs! — Sis servit, lo Sant, ils goigs! — Fassim lo favor del retrato! — Jou preni la libertat de bous demandá lo Sant : atal sia! —Baillatz me lou Sant, per l'amour de Dius.— Lou papier del Sant! Quant es? — Je vaudrai le San! Quand est-ce? etc., etc. » Y entretant que jo he de vendrer, y no donar lo Sant-Contrabander.

Jols hi responch : Minyons, salvo lo respecte de la companya, axó son cara.....s y poch pa!

Pero ells, tot arissats, com un Rector que vol foragitar los juglars de l'iglesia, un dia de festa-major, persegueixen llur predica.

Y be donchs : *Allons, enfans de la patrie!* Sapiau qu'aquest *Sant* se vendrá á Paris y á Perpinyá. — Quin vol un, per *miljá peceta?*

Y malahit sigui lo que dirá quels diners no caurán á la botxaca dels pobrets ; d'aquells, sobre tot, que la seguedat de l'estiu passat ha maltractats, y quels ayguats de la fi de l'any 1832 han acabat d'arruinar.

Deu volgui quels amichs meus siguin bons profetas! ..

En Paris, Carnestoltas de l'any de Deu 1833.

Tastu fit hommage de son essai à François Arago dans les termes suivants :

Tu que tot lo mon terrenal alaba y té en gran veneració... Pera qui se fossen umplits de vent sacs-dels-gemechs, tibats tamborinets, xu-

clats gratllas ó primas y xiulats flaviols... Tu que ab las ciencias divinas que vas possehint haurias mil vegadas arrancat del pesebre y fet fer la candeleta á sant Galderich, sant glorios, que tot ho negua si per cas es pres en temps axut per en Matheu Laensberg... Tu qu'en temps de Galileus la Sta Inquisició hagues cremat com una manada de lluquets per crim de bruxaria en vista dels grands miracles ques veuhen naixer del teu front coronat quel tens dels raigs prismatichs de l'archet de Sant Marti... Y finalment, company meu en lo collegi de Py, aqui veus venir cap á tu un pobre minyo de la teva terra quet presente unas rimas catalanas. Que sim demanara perque vaig perdent horas y jorns en aquestas jugarinas, jot respondria:

Qui cantal seu mal espanta
Y qui plora bé l'augmenta.

Puix tot lo quem feya menester es tornat als dimonis, no per culpa mia, puix encara que gens nom han volgut donar á fer en typografia los penitents de la Real Doctrina, donchs jom procuri de quem distraurer, y vau llegint, estudiant, compilant y trasladant de la llengua romança en llengua francesa y d'aquesta en l'altre; traballs que no seran perduts, ho crech jo; ab los quals podré descarar tal academich ques diu lletrut, que no es ni llibrut sino clatellut, cosa ques llastim á veurer... Aqui está la Cansó dels Contrabanders, en modo de goigs : gracias per ella, amich meu...

Y jom diré, senyor, lo millor dels teus amichs.

Nan Jh. Tastu.

2) Édition du *Poëme sur la bataille de Lépante* de Joan Pujol, avec un commentaire et des notes par Joseph Tastu, d'après le manuscrit autographe qu'il avait acquis.

Tastu croyait ce poëme inédit, mais il avait été publié au XVIe siècle, et D. Mariano Aguiló y Fuster, bibliothécaire de l'Université de Barcelone, nous a affirmé en avoir trouvé un exemplaire.

3) *Notice d'un atlas en langue catalane, manuscrit de l'an 1375, conservé parmi les mss. de la Bibliothèque royale*, sous le n° 6816, ancien fonds, in-folio, maximo; par MM. J.-A.-C. Buchon, et J. Tastu[1].

Il est nécessaire de dire ce que fut, en réalité, cette collabo-

[1] Publiée dans le t. XIV des Notices et Extraits de mss. de la Bib. du roi, 1841. Seconde partie, pp. 1 à 152.

ration. Buchon avait été chargé par l'Académie des inscriptions de rédiger un mémoire sur ce manuscrit. Les épreuves furent soumises à Tastu, qui trouva l'étude insuffisante et les interprétations erronées. Il refit le travail, et sa notice fut adoptée et imprimée. Buchon, qui en avait pris l'initiative, signa, lui aussi, cette publication, mais toutes les notes furent signées J. T.

L'atlas catalan de 1375 est un monument très-précieux pour la géographie en général, et particulièrement pour celle du moyen âge.

« L'atlas résout une question longtemps indécise, celle de savoir à qui, des Portugais ou des Catalans-Mallorquins, on doit attribuer la première adoption des cartes hydro-géographiques *in-plano*. On fixait la date de ce nouveau procédé à l'année 1415, et l'on en faisait honneur au prince Henri de Portugal. Mais les Catalans peuvent à l'avenir s'inscrire en faux contre cette erreur ; et d'ailleurs n'ont-ils pas donné au fils de don Juan le Grand un habile navigateur mallorquin pour présider l'Académie fondée à Sagra, sur le cap de Saint-Vincent ?

» Nous pourrions ajouter que l'expédition de Jaume Ferrer al Riu de l'Or, en 1346, bien constatée, parle assez haut en faveur de la priorité de navigation des Catalans vers le sud de l'océan Atlantique.

»... Les travaux qu'un des rédacteurs (Tastu) se propose de publier sur la géographie des Catalans-Mallorquins offriront aux hommes spéciaux des matériaux en assez grande quantité pour servir à composer une géographie du moyen âge, livre qui manque aux études et dont le besoin se fait sentir de jour en jour.

» C'est ainsi qu'il espère atteindre le but qu'il s'est proposé : celui d'être utile à de plus savants que lui. »

5° PROJETS DE PUBLICATION DE TASTU

Tastu, comme on l'a vu, se proposait de publier un grand nombre d'ouvrages dont on lira la liste à la fin de la présente notice. Nous ne comprenons, par conséquent, sous ce titre que les projets qui avaient déjà reçu un commencement d'exécution.

1) Le *Cançoner d'Amor*, d'après plusieurs manuscrits et surtout d'après le ms. esp. 225 de la Bibliothèque nationale.

Tastu avait déjà fait imprimer :

Le *Conort* de Farrer ;

La pièce de Jordi de sant Jordi : *Tots jorns aprench*, f° 112 v°, ms. 225 ;

Et enfin *Los oppositos de Mossen Jordi de sant Jordi.*

2) *Lettre aux élèves de l'Ecole des Chartes sur l'article* lo *et l'article* el. — Les épreuves se trouvent dans les papiers de Tastu. On a déjà vu quelle était sa théorie.

3) *Recueil de numismatique de la couronne d'Aragon.*—Tastu avait fait tirer un grand nombre de planches de sceaux inédits, d'après les calques qu'il avait rapportés de son voyage d'Espagne.

4) *Œuvres* de Pierre Puiggari.

Tous les Roussillonnais ont lu, sinon copié, les poésies grivoises de cette société d'épicuriens qui avait à sa tête le savant Pierre Puiggari, connu sous le pseudonyme de *fra Pere,* et dont les membres les plus fameux étaient : Xavier Cellès, de Rivesaltes, Nicolas Biroteau, de Céret, et Just Capdeville, de Rivesaltes.

Certes, l'audace était grande de vouloir publier les œuvres poétiques de Pierre Puiggari, qui

> Dans son vieux style encore a des grâces nouvelles.
> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur!

Mais Tastu voyait dans la langue catalane la fille aînée du latin, qui, on le sait,

> ..... dans les mots, brave l'honnêteté.

D'ailleurs, il nous semble, — et nous espérons le montrer un jour, — qu'un des caractères les plus saillants du peuple catalan ainsi que de sa littérature, est précisément ce *réalisme* qui se retrouve non-seulement chez Puiggari et ses amis, mais encore chez les poëtes les plus épris d'idéal.

Il est probable que cette publication était destinée aux amis de Puiggari et de Tastu. Quoi qu'il en soit, Tastu avait déjà composé le *prospectus* suivant :

(*Sota prempsa*)

OBRAS

DE

FRA PERE

QUES DIU

P. P.....

tretes de manuscrits autentichs

á las quales se anyadiran

notas, documents y interpretacions

he preceheixen (*sic*)

d'una biographia del dit frare, que fon amigrat, mestre, regidor de collegis, poeta, moralista, penitent, jornalista, etc., etc., en terras cathalanas y altres, novament publicades.

per en J. TASTU.

un vol. in-8° grand.

Prospecte.

Aquestas obras lupanarias[1], elucubradas per fra Pere, mentres tant que la juventut anava se.... han vist lo llum dins los llochs meteixos ahont foren compostes. Tot hom sab : l'ignocent deixeble los copiava de reves ma y ab mes molt gran zel se las posava al cap que tals versos fastidiosos per ell de Virgilius, Horacius y altres antichs, y d'axo molt s'en alegrava fra Pere. Y lo bergant de endreçar una d'aquellas poesias de capucho á tal dels seus deixebles (vide n° 11 de la taula)... tant de plaher á endoctrinar los minyonets que segons lo que escriu al amich seu (v. n° 9) tenia ell molt poch temps per compondre ses faulas y cuentas.

6° PAPIERS DIVERS

Nous donnons sous ce titre, et d'après le classement sommaire et provisoire qui en a été fait, l'énumération des principaux travaux inédits qu'a laissés Joseph Tastu, ainsi que des manuscrits et éditions rares qu'il avait recueillis.

[1] On en trouvera la liste un peu incomplète plus bas (p. 138)

I. *Grammaire câtalane*

1. Première partie de la grammaire catalane, en 8 cahiers.

2. Deuxième partie. Études sur la langue catalane. — Cahier 9. Extraits du ms. Bibl. nat. Esp. n° 63. (ordonn. des rois d'Aragon). — Cahier 10. Extrait de la traduction des Métamorphoses d'Ovide de Francesch Alegre (ces deux extraits sont accompagnés d'une trad. interlinéaire). — Cahiers 11 et 12 manquent. — Cahier 13. Variations de la langue catalane. — Cahier 14. Beaux exemples tirés des poëtes catalans. — Cahier 15. Ausias March. trad. par Montemayor. — Cahier 16. Traductions du latin en catalan. — Cahier 17. Alain Chartier trad. en catalan. Traduction de la *Belle dame sans mercy*, par Francesch Oliver (*Cançoner d'amor*) avec les pp. 502-522 des œuvres de Chartier. Paris, 1617. — Cahier 18 manque. — Cahier 19. Les dix premiers chap. de *Partinobles de Bles*, trad. en français. — Cahier 20. Noms d'oiseaux en catalan. — *Instrucció del autor en estil jocós als curiosos qui may han estat á Monserrat.*

II. *Glossaires catalans*

1. Onze exemplaires en placard d'un glossaire catalan-castillan, commençant par *Ab, con,* et finissant par *Zel, zelo.* En outre, un exemplaire découpé avec des additions et un exemplaire incomplet.

2. Glossaire catalan-castillan ms., commençant par *Aqueix, aqueste* et finissant par *çopes de cenar.*

3. *Diccionari valenciá-castellá,* commençant par *Abellarol ó Bayarola, Abejaruco,* et finissant par *Xavega.*

4. « Ensayo, Diccionario del lemosino y valenciano antiguo y moderno al castellano », par Manuel-Joaquim Sanelo. Commençant par *Ab, con,* et finissant par *resollar.*

5. *Veus novelles — veus antigues,* en catalan. Seulement la lettre A. — *Abandonar* per *Bandonar,* jusqu'à *Azucena* per *llir* o *llir blanc.*

6. Lettre en valencien avec la traduction castillane. Commençant par : « Carissim é benevol amic, Con qu'en veritat no li plahuen los metres valencians qu'enguany s'endresaven al fill é fillol de Valencia, lo volador angel del Apocalipsi sen Vin-

cent Ferrer, per arreament de la soberga magnifica festa del carrer de la mar...? »

7. Cahier de notes lexicographiques et autres.

Tous ces travaux manuscrits sont du XVIIIe siècle.

8. Glossaire trilingue du vieux catalan! catalan-castillan-français. Fragment de la lettre *A*.

9. Fragment d'un glossaire nautique en castillan. (*A.-C.*)

III. *Linguistique*

1. Première lettre aux élèves des Chartes. Minute, mise au net et notes.

2. Deuxième lettre aux mêmes sur l'article *lo* et l'article *el*. Épreuve corrigée de l'article. Minute originale. Notes.

3. Mélanges de linguistique.

4. Lettre aux collaborateurs de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* sur la charte de Gréalou en Quercy, publiée par Champollion-Figeac.

5. Lettre aux mêmes sur les chartes catalanes publiées par Champollion-Figeac et Reinaud.

IV. *Auzias March*

1° Manuscrit de Barcelone 1541. Se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale (fonds esp., n° 479).

2° Édition 1543 (manquent plusieurs feuillets).

3° — 1545 (manquent deux cahiers).

4° — 1555.

5° Notes généalogiques et biographiques sur Auzias March (12 feuillets).

Table et variantes du ms. de Barcelone 1541.

Comparaison du ms. de 1541 et du *Cançoner d'amor*.

Copie des dernières pièces du ms. 1541. 61 feuillets.

6° Variantes tirées du *Cançoner d'amor*. Essais de traduction. Extraits de la traduction castillane de Montemayor. (24 ff.)

V. *Lleys d'amors*

Copie par Tastu du ms. des *Lleys d'amors* provenant de l'ancien monastère de St-Cucufat del Vallés, déposé aujourd'hui

aux archives de la commune d'Aragon. — Fait à Barcelone en juin 1837.

VI. *Libre de Genesi*

Copie par Tastu du ms. de la Bibliothèque nat. Fonds esp. n° 46. Calques et fac-similé des premières et dernières lignes du manuscrit.

VII. *Cançoner d'amor*

1° Copie partielle du *Cançoner d'amor*. 98 feuillets et 3 ff. suppl. *a*, *b*, *c*.

2° Autre copie du *Cançoner d'amor*. Les pièces sont classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Plusieurs exemplaires du *Conort* de Farrer imprimé en placards.

3° Fac-similés lithographiques de la pièce de Jordi de sant Jordi *Tots jorns aprench*...(fol. 112 v°); de la pièce de Vilarasa *Sobres d'amor* (fol. 137); et du privilège de la *Gaya sciencia* (fol. A-B); et 19 calques de lettres ornées et de fragments du texte du *Cançoner*.

4° Travail sur Jordi de sant Jordi. Un exemplaire d'épreuves de la pièce *Tots jorns aprench*..... avec des corrections. « Los opositos de Mossen Jordi de sant Jordi », tiré du *Cançoner d'obres enamorades*. Texte restauré. — Ces épreuves sont paginées de 21 à 32. Les pp. 25 à 32 contiennent les notes sur la pièce.

5° Mélanges sur le *Cançoner*. Copies de quelques pièces ; inventaire ; essais de traduction ; projet de publication du *Cançoner*. Commentaire sur le *Conort* de Francesch Farrer.

VIII. *Du Venturós pelegri et autres pièces*

1° Un exemplaire de la *Peregrinació del venturós pelegri*, etc., imprimé à Cervera, s. d., 48 pp.

2° Autre exemplaire du même ouvrage. Autre édition imprimée à Cervera, s. d., 48 pp.

3° Autre exemplaire du même ouvrage. S. l. n. d.

4° Fragments de deux autres exemplaires du même ouvrage.

5° Copie manuscrite incomplète du *Venturós pelegri*.

6° Traduction française du *Venturós pelegri*.

7° Pièce de Mossen Fenollar.

8° *Tractat de epidemia* de Valasco de Taranto, traduction par Johan Vilar.

IX. *Fiameta romana*

« Fiameta romana. Copia del manuscrito de este titulo, custodiado en el R. Archivo de la corona de Aragon. »

Copie moderne de 87 ff.

X. *Joan Pujol*

1. Manuscrit original des poésies de Joan Pujol, contenant : 1° Le poëme de la bataille de Lépante (manquent au commencement plusieurs ff. ; le fol. 1 actuel commence par les mots : *De Jupiter, som filles molt eletes*). — 2° Poésies diverses. Le manuscrit est incomplet à la fin. La dernière pièce est « Lahors del glorios St Esteve primer martyr », qui est interrompue dans la seizième strophe aux mots *procura cruel turment.*

2. Copie avec commentaire, par M. T. du poëme sur Lépante de Joan Pujol. — Copie de la *Visió en somni.* — Table détaillée des autres pièces du ms. — Autre copie des 38 premières strophes du poëme sur Lépante. — Copie de la pièce *la coneix l'autor, no 'sta com pertany*, de l'*Elegia en la mort de Pere Alberch y Vila*, de la *Glosa sur Belerma*, de la *Visió en somni.*

3. Huit exemplaires imprimés du *Poëme sur Lépante,* dont un avec des annotations manuscrites.

XI. *Littérature castillane*

1. Notes sur le poëme du Cid.

2. Notes et copies de littérature castillane ancienne. Corrections aux *Chroniques de Castille* de F. Denis et à la *Littérature du moyen âge* de Villemain.

3. *Coplas* modernes. Coplas de *fandango*, de *bolero, malagueñas.*

4. Notes de Tastu sur les Observations de Biedermann relatives à la traduction du *Don Quichotte* par Viardot. Réponses de Biedermann.

XII. *Littérature catalane moderne*

1. Catalogue des pièces catalanes manuscrites de Louis Dufour.

2. Liste de saynètes, chansons, goigs en catalan et en valencien. C'est le catalogue d'un libraire.

3. « Representació de la sagrada passió de N. S. J. Christ per lo M. R. P. Fr. Anton de sant Geroni.» Imprimé à Barcelone, s. d. — Copie de Tastu avec notes.

4. Poésies en catalan-roussillonnais :

Pel cul entre la llettra, historia moral à *fra Pere* (Cellès).
Los capdells (Nicolas Biroteau).
Las bodas del Dr Joseph (P. Puiggari).
Carta d'en Campanyeta á la sua esposa (Cellès).
Resposta de la Sra Tresa al Dr Joseph (P. Puiggari).
Lo burro y lo leo (P. Puiggari).
Lo remey per las morenas (P. Puiggari).
Lo waló (Cellès).
Goigs del glorios sant Carall (Nic. Biroteau).
Lo franquet (P. Puiggari).
Carta del senyor Cellès á Fra Pere. Caragulhes (Cellès).
Resposta á la carta precedent (P. Puiggari).
Lo part del frare, novela (Cellès).
Lo joc de flor (P. Puiggari).
Despido á ma musa (Cellès).
Las tripas (P. Puiggari).
Carta del canonge Py al estudiant Riubanys (P. Puiggari).

5. Essais de Tastu sur la langue moderne du Roussillon. — Minutes de lettres en catalan, adressées à P. Paris, Nodier, Crapelet, Raynouard, etc.

XIII. *Proverbes*

1. *Adagis* de Majorque. Copie du XVIIIe siècle commençant par *A altra porta en donan dos*, et finissant par *Verra tant com vulgas, pero non tocs*. En tout 675 proverbes.

2. Proverbes valenciens et proverbes catalans, commençant par *Alabem primerament á Deu pare omnipotent*, et finissant par *Vetjesme asi bé passar, que alla nom voras penar*.

3. Proverbes français du XVe siècle, commençant par *A petite fontaine boit len soef*, et finissant par *Vieille pel ne peut tenir cousture*.

XIV. *Majorque*

1. Notices historiques sur Majorque.

2. Chartreuse de Valldemosa.

3. Description et catalogue du musée de Raxa, aux comtes de Montenegro, par Tastu (1837).

4. Notes diverses sur Majorque, la famille Bonaparte, etc. — État de la population de Majorque (Palma, 23 mai 1782). — État de la richesse territoriale de Majorque (31 mars 1819). Imprimé. — Carte, dessinée à la plume, de l'île de Majorque. — Minute d'une lettre de Tastu à George Sand sur le sens de *mossen, homen,* etc.

5. Extrait du t. IV des *Anales de Mallorca* (manuscrit) de Joaquin Mª Bover. Poésie sur les *comuneros* (1523) : *Per la plebeya disencio y plebeya confusió,* etc. — Extraits des *Miscelaneas historicas de Bover* (t. XI). Poésie de Christobal Montanyans sur le vin de Bañalbufar. — *Pronostich y profetias* d'en Bernad de Mogoda, cavaller de Catalunya que fou en la presa de Malorques (t. XXX, de la main de Bover).

6. Codolada : *Con que pues, señor Rector...* — *Glosas ab que el glosador convida á matansas á alguns señors y señoras, y al mateix temps los descriu sa seva pobresa y miseria.*

7. Poésie : *Lira, lira mallorquina Com te veix tan descuydada?* — « A un pare grave aygordanter qui matá un ratoli dins l'estudi d'un advocat. » — Quelques extraits de textes de langue majorquine. Catalogue des œuvres imprimées et manuscrites de Bover (de sa main).

XV. *Sceaux, fac-similés, calques, chartes et blasons*

1. Dix-huit planches gravées de sceaux des rois et reines d'Aragon, depuis Pierre III jusqu'à Charles III d'Espagne.

Planche tirée du *Trésor de numismatique* représentant les sceaux de Jacques Ier d'Aragon, de Pierre IV et de Jaime II de Majorque.

2. Fac-similés des signatures des comtes de Barcelone et rois d'Aragon. — Calques divers.

3. Chartes : 1° Engagement de divers fiefs par Pierre d'Aragon à Pedro Ahonés, à qui il devait 40,200 maravédis alfonsins d'or. Huesca, XIIII kal. sept. era 1251. Est annexée une tran-

scription de M. d'Avezac et une lettre de celui-ci à Tastu, du 14 novembre 1836. — 2° Remise au roi Jacques d'Aragon par les exécuteurs testamentaires de Nuño Sanchez, comte de Roussillon, de tout ce qui avait été concédé audit par le roi Jacques ou ses prédécesseurs. XIII kal. febr. 1241. — 3° Ordonnance de Charles-Quint en faveur des marchands catalans établis à Palerme. Saragosse, 25 août 1518. Sceau plaqué. — 4° Rôle de gages à divers fournisseurs et officiers de l'hôtel de François Ier. Amboise, 23 juin 1515. — 5° Lettres patentes de François Ier en faveur des marchands qui doivent pourvoir à l'armement et au ravitaillement des galères. Fontainebleau, 4 décembre 1544. — 6° Plan du château de Maisse et de ses dépendances.

4. Blason. Explication des armes des stalles du chœur de la cathédrale de Barcelone. Reproduction en couleur des armoiries.— Armes des *March*. — Variétés.

XVI. *Chartes catalanes*

Traités de paix entre les rois d'Aragon et les rois barbaresques, publiés par Champollion-Figeac.—Copie. traduction. notes. Carte avec les délimitations.

XVII. *Dietaris*

1. *Dietari trienni*. 1461-1464. Extraits de ce *Dietari* et d'autres *dietaris* jusqu'en 1470.

2. Extrait d'un *dietari*. 1515 à 1571.

3. « Copia de las noticias mas curiosas que se encuentran notadas en los dietarios de la antigua diputacion . . . de Cataluña, desde la muerte de D. Fernando IIº de Aragon el Católico (23 janvier 1516) hasta la venida de D. Juan de Austria à Barcelona en 1571. »

4. « Estracto de las noticias mas curiosas que se hallan en los dietarios y libros del cerimonial de los antiguos consellères y libre de coses asanyalades de Pedro Juan Comes, las quales hacen relacion á los años de 1516 á 1571. »

5. « Noticias relativas al regnado de Carlos Iº y parte del de Felipe IIº, á saber: desde la muerte del rey don Fernando, en 1516, hasta la batalla de Lepanto en 1571, sacadas de los die-

tarios y libros del ceremonial de la ciudad, y que no se hallan en el dietario de Pedro Juan Comes. »

6. Extrait d'un *dietari* pour l'année 1701.

XVIII. *Chronica dels cavallers cathalans de Francesch Tarafa*

1. Copie de la main de Tastu du ms. de la Bibl. nat. Collection Mouchet, nº 11.

2. « Cronica de cavallers cathalans, composta per lo Reverent Mº Francesch Tarafa, canonge de Barcelona. Copiada de un llibre de la llibreria del monestir de St Geronym de la Murta de Barcelona. »

Ms. du XVIIe siècle.

XIX. *Gitanos*

1. Ordonnances imprimées des rois d'Espagne, relatives aux Gitanos. 1717, 1738, 1784-85, 1793. Recensements mss. des Gitanos de Carthagène.

2. Notes sur la langue des Gitanos. Coplas : Jacunda. La Gitana jacunda Cortes par Francisco Trullás. Lo vell Rita Malla. — Lettres d'Henry, bibliothécaire de la ville de Perpignan, sur les Gitanos.

XX. *St Cucufat del Vallés*

Inventaire des mss. et documents du monastère bénédictin de St Cucufat del Vallés dressé en 1822, lors de la remise de ces documents aux archives de la couronne d'Aragon. — Duplicata signé Bofarull. — Quittance de la restitution de ces mss. au monastère, signée de Juan de Zafont, moine et syndic dudit monastère (Barcelone, 9 juillet 1824). — Note indiquant que ces manuscrits ont été arrachés à l'incendie du monastère par le directeur des Archives d'Aragon en 1836.

XXI. *Rocaberti*

« Notas dels documents que obren en els tres libres del viscomtat de Rocaberti. »

XXII. *Rangerius*

Notes sur le manuscrit de Ripoll contenant le poëme de Rangerius sur saint Anselme de Lucques.

XXIII. *Diego Valera*

Extraits du nobiliaire *manuscrit* intitulé *Blason de armas de todos los reyes, emperadores, cavalleros, hijos de algo de España,* de Diego Valera, appartenant au marquis de la Romana, à Majorque.— Introduction du *Tractado de las armas,* de Diego Valera.

XXIV. *Ms. bibl. Esp., n°* 226

Copie des pièces catalanes de ce ms. et table des pièces castillanes.

XXV. *Ms. bibl. nat. Latin, n°* 10,152 *Baluze*

Copie des lettres catalanes et des coutumes de Catalogne contenues dans ce manuscrit. Fac-similés de plusieurs lettres, de signatures et de marques de papier.

XXVI. *Ordonnances du roi Pere IV d'Aragon*

Extraits des mss. Esp. n°s 62, 63 et 64. Fac-similés; deux reproductions du portrait du roi Pere IV du ms. Esp. 62.— Protocole des rois d'Aragon tiré d'un ms. des archives d'Aragon.

XXVII. *Extraits des mss. bibl. nat., Esp. n^os^* 215 et 212

Menescalia de Manuel Diez et Livre de chirurgie de frère Thederich.

XXVIII. *Carte Vallseca*

Notes et correspondances. —Calque de la carte. — Mise au net collée sur la carte.

XXIX. *Atlas catalan* (1375)

Exemplaire du mémoire de Buchon corrigé en marge (*Notices de mss.,* t. XIII, 2e partie). —Exemplaire du mémoire de Buchon et Tastu (*Notices de mss.,* t. XIV, 2e partie).— Notes. —Reproduction des figures et des légendes.

XXX. *Planches et gravures*

1. Six planches de l'atlas catalan, à 8 exemplaires chacune.

2. Planches du buste d'Auguste, gravure de Raphaël Morghen.

3. Collection de gravures et dessins.— Aquarelles de scènes catalanes.

XXXI. *Extraits de mss.; notes sur divers mss.*

1. Extraits de la *Consolation de Boèce* en catalan, tirés du ms. de Ripoll (*estante* 2°, *cajon* 3°) n° mod. 27 n° antiguo 89.— Copie moderne. « *Incipit:* La qual cosa en breu los vendria en ajuda contra lo dit Theodoric... *Explicit:* car no han força ne vigor e per aqueste.... »

2. « Lo Palaytz de Saviesa fayt à instancia del noble princep Guasto, comte de Foysh. Dins un palaytz mi sezen l'autra dia... Dyonizi montec en la segunda. »

3. Copie d'une lettre des consuls de Perpignan « al molt honrat, savi e discret En Francesch... secretari del senyor rey. 1er avril 1354. Sur la création de l'*estudi general* de Perpignan. — Tiré des archives d'Aragon, *lejago* 88, des *Cartas Reales.*

4. Notice bibliographique: 1) De la Recollecta de tots los privilegis... de Perpinyá. Barcelone, 1510. — 2) Du Libre de les dones de Eximeniz. Barcelone, 1495.— 3) De la Noticia universal de la Cataluña en amor, servicios y finezas, etc., s. l. n. d.— 4) Du Tractat de la imitació de Christo, trad. en catalan par Pere Bonaura. Perpignan, 1698. — 5) De *la Illustrissima catalana,* lo protomartyr de las Españas... Santa Eularia per lo Dor Joseph Catalá, barcelonés. Barcelona, 1642.

5. Calque de deux lettres de change en catalan de l'année 1493.

6. Notices de divers mss. catalans ou relatifs à la Catalogne de la Bibl. nat. de Paris.

7. Note sur un cartulaire de St Pere de Rodas écrite en 1650 par fra Pere Ignaci Torrent, presentat en sta theologia del orde dels Predicadors.

XXXII. *Les Cent Ballades*

Copie par Tastu d'un manuscrit des *Cent Balades,* conservé

jadis à Barcelone et aujourd'hui à la Bibl. nat. de Paris. Nouv. acq. fr. n° 1664 (cf. *Romania*, t. I, p. 368).

XXXIII. *Variétés historiques et littéraires*

1. Extraits des *Deduis de la chasse*, par Gasse de la Vigne.
2. *Lai de Milun. — Lai de Quitan.*
3. Notice sur un manuscrit des Chroniques de S. Denys (bibl. de Sainte-Geneviève).
4. *Noticias de los pueblos, poblacion del reyno de Valencia.*
5. *Frotola bellissima de uno che andava a vendere salata con molte altre frotole da ridere.*
6. Sur la pêche des thons.
7. Lettre cinquième sur François Ier, prisonnier des Espagnols.
8. Don Juan d'Autriche. Bataille de Lépante.
9. Les annales de la province de Languedoc, depuis son union à la couronne de France.

⁂

On a vu par cette énumération l'importance et la variété des travaux de Joseph Tastu.

Il est à souhaiter que des hommes compétents, mettant en œuvre ces matériaux, en tirent tout ce qui peut être utile à la philologie romane et à l'histoire littéraire et politique de l'Espagne et de la Catalogne.

Amédée Pagès.

N.-B. — Nous avons dit dans la première partie de notre notice (ci-dessus, p. 62) que Raynouard était professeur au Collége de France. C'est une erreur que nous nous empressons de corriger.

Voici, en outre, quelques renseignements complémentaires à propos de la collaboration Buchon et Tastu (Voy. la présente *Notice*, p. 130 et 142). — On trouve dans la table des *Notices et Extraits des mss. de la Bibliothèque du roi* (t. XIII (1838), p. VIII), la mention suivante: *Notice sur un atlas en*

langue catalane de l'an 1374, *conservé parmi les mss. de la Bibliothèque du roi; par MM. Buchon et Tastu, p.* 307.

A cette mention se rapporte une note ainsi conçue : *Cette dernière notice ne pourra être publiée qu'après le* 1er *janvier* 1839 ; *elle sera livrée à part, et complétera le tome XIII.*

Mais les exemplaires du t. XIII que nous avons feuilletés s'arrêtent à la p. 306, et celle-ci ne porte pas, comme d'habitude, les mots *Fin du tome XIII*. Il est probable que le mémoire de Buchon, revu et corrigé par Tastu, devait paraître en 1839, comme nous l'apprend la note du t. XIII. Mais, les corrections étant trop nombreuses, il fallut le réimprimer à nouveaux frais, et la publication définitive n'eut lieu qu'en 1841, dans le t. XIV des *Notices et Extraits.*

D'autre part, Buchon voulant sans doute que sa notice fût publiée dans son intégrité, il en fut fait un tirage à part dont M. P. Meyer possède un exemplaire. En voici la description sommaire : *Notice sur un atlas en langue catalane, de l'an* 1374, *conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi ; par J.-A.-C. Buchon, membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid.* — (*Extrait des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, t. XIII, deuxième partie.*) In-4° de 144 pages. Daté de février 1838.

A. P.

DOCUMENTS

SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(de 1311 à 1380)

(Suite)

LVII

SUR LE GREFFE DE TAUTAVEL ET DE VINGRAU

1318

Arn. Pons R. de Estagel promes de regir be e lialment e fisel les escrivanies de Taltauyl e de Vingrau per aytant de tems com al senyor Rey playra que dega regir les dites escrivanies e per aytant quant al dit Ar. Pons R. playra. E que se aga a venir ab lo render[1] que sera per lo s. Rey a Taltauyl. E per ayso atendre e complir, que ho fassa be e lialment mentre regira les dites escrivanies, obliga sos bens presentz endevenidors[2] e sotz pena de L lb. pagadores per el e per los seus si en alquna cosa cometia o dele [n] quia contre son ufici, e a magor fermetat dona per fermansa En Bñ Pons R. frare seu. Don eu[3] dit Bñ Pons R. establesch mi fermansa e pagador al dit s. Rey, renunciant a tot dret per que ajudar se puscha. Feyt fo ayso dilus VI. de nohembre en layn de M.CCCXVIII.

(*Procur. real,* XVII, f° 41 r°.)

LVIII

DISTRIBUTION DES PLACES POUR LE NOUVEAU MARCHÉ DE SALSES

Diluns XX. *dies del mes de nohembre en layn de* MCCCXVIII

Lo discret En P. de Bardoyl, procurador del molt alt senyor Rey de Malorches, fo personalment a Salses a requesta dels

[1] Et qu'il ait à s'entendre avec le fermier (des revenus royaux).

[2] Pour *e endevenidors,* « et à venir. »

[3] D'on (*de unde*), « c'est pourquoi moi. »

consols e dels prohomes de Salses per determenar lochs e plasses ad ops dels mercatz quel s. Rey ha atorgat al dit loch de Salses. E vist ad uyl los lochs de les plasses del dit loch, aut[1] acort e deliberacio ab los consols del dit loch e ab En P. Seger de Salses, loch tenent del balle de Salses, dixs e adhordona que en lo espasi que es entre el mur de Salses el hostal dEn P. Pages, so es del portal de la intrada del mahel entro a la torr dita dEn Esperaguera, estien les besties viues que venran os volran vendre al mercat del dit loch.— *Item* que en lo espasi ran[2] lo mur de la dita torr, tro a l'altra torr devant l'ostal dEn Bertran, sia la plassa del blat e de la lana.— *Item* que en lo espasi que es ran lo mur de la torr dEn Bonet entro a la torr del portal del hospital, sia plassa de mercers e de sabaters, e de oles, formatges e galines et de totes altres causes que venguen per vendre al dit mercat, part les causes damont espressades.

Item dixs e adhordona que ran lo mur entre la casa dEn Vidal Fabre e la torr dEn Bonet, sia feyta Ia taula a mahel[3], en la qual taula se aga a vendre carn de moria[4] e carn escabrentada o cama trencada[5]; mes que nos pusca vendre mes de preu cor que muntaria sis venia a pes. E que en ayso nos puscha fer frau, que si trencas cama de certa sciencia per so ques venes en la dita taula e no al mahel que ja es à Salses. E qui contre ayso faria, pagaria xs de pena. — *Item* que en la dita plassa enfre les dites torrs sia feyta Ia taula a mahel, en la qual se vena carn a pes, axi quant en lo altre mahel de Salses,

[1] Ayant eu.

[2] Le long de, près de. *Ran-à-ran,* que l'on trouve souvent, signifie « tout auprès », « attenant », « tout contre. » Il signifie aussi « tout plein jusqu'au bout. » *Ran* vient peut-être de *rana,* qui lui-même vient de *randa* par la chute du *d*. *Randa* semble avoir été synonyme de *rahora,* petit cylindre, dont on se sert pour arraser les grains dans la mesure. *Rana* a pu désigner une limite, un trait marquant l'extrémité d'une mesure, puis la mesure, la dimension elle-même, comme dans cet exemple: *v ymatges de Nostra Dona de rana maior* (an 1399).

[3] « Étal de boucherie. »

[4] Viande de bête morte de maladie ou par accident. — Ailleurs: *carn malautissa, moriosa, ni carn de nuyla bestia quis muyra* (qui mourra) *per si mateixa* (en 1320).

[5] *Escabrentat,* éreinté (?).

e ayso en lo die del mercat tant solament e no en altre die. E quis que fassa carn[1] en la dita taula, pach taulatge axi com en laltre mahel se paga taulage. — *Item* que ran la casa del dit Vidal Fabre se fassa ra casa en la qual lo blat que ira a moli per molre se aga a pesar.

(*Procur. real,* XVII, fo 57 ro.)

LIX

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PATURAGES D'OPOUL ET DE SALSES

Dilus XX. *dies del mes de nohembre* M.CCC.XVIII

Lo discret En P. de Bardoyl fo e ad uyl vesech a requesta dels prohomes de Salses e dels prohomes de Opou, la coma que es de jos Mont Peros, de que era questio, per raho de pasturar en aquela, entre los ditz prohomes. E dixs e determena que daqui enant, los ditz homes dels ditz lochs pusquen jaser ab lurs bestiars en la dita Coma, e usar e pasturar en la dita Coma e per tot laygavers de la dita Coma entro a la seda[2] de la cressa de cascuna part de la Coma e de lonch, aixi quant cascun ha acostumat de usar de ves lo Pug de Montperos. Lo qual us e adhempriu agen tant solament cascun dels ditz lochs de nutz entro al mati, quel sol sia ixit, car, ixit lo solel, dixs quels homes de Opou usen e adhempren entro aytant quant es layguavers de la Coma, ves la part de ves Opou. Els homes de Salses usen e adhempren en la dita Coma e per lo pla de la dite Coma e per laygavers de la dita Coma ves laiguavers de Vespela, e de aqui mont ves Montperos axi quant en lo dit Pug an acostumat de usar: e entense quels dies pusquen usar, del solel ixit entro al sol ponent.

Item dixs e determena per devesir los termes de les pastures dels ditz lochs, que sia feyt I. terme de pera e de caus al cap de la Rocha del Vilar, e de jos lo Peyro a la Rocha sia feyta ra crou, e de aqui enant qu'en sia feyt altre peyro al grau de la Rocha del Vilar, axi quant fo monstrat an P. Seger e an Pons R. quel degen fer, e de aqui enant sia feyt altre peyro.

(*Procur. real,* XVII, fo 57 vo.)

[1] Et quiconque débitera (m. à m. fera) de la viande.
[2] Extrémité (?)

LX

« FORMA DE LA CRIDA DE ARGILERS »

1318

En aquesta forma se deu penre lo dret de la crida en la vila de Argilers[1] aixi quant fo adhordonat per los senyors En Bñ de Valauria, cavaler, en P. de Bardoyl, procurador del senyor Rey, en P. Rosselo en Bñ Michel, consols de Argilers, la qual ordonacio fo feyta divenres XVI. de martz en layn de M. CCC. XVIII.

Primerament aura lo crida del dit loch, del vin que cridara I. diner, o la dinerada del vin que porta, qual que la crida vula penre. — E es adhordonat que tot hom de Argilers pot vendre son vin sens cridar; en aixi empero quel venedor deu fer cridar lo vin a la crida primerament, e sil venedor del vin, feyta la dita crida, vol vendre apres aytant tost tot son vin que noy aga espasi de I. die de la I. vixel al altre, que ho pot fer sens cridar, si es del preu que ha feyt cridar lo primer vixel; mes sil preu se mudava, o estava I. die de vendre vin, que, en aytal cas, lo venedor la a fer cridar.

Item es adhordonat quel crida de Argilers aga de les possessions, qui crit per vila, sis venen, que sien de valor de C^s^ o de C^s^ avayl, III. dñr. per les III. crides quem fara. E encara de C^s^ e de C^s^ amont, quel dit crida aga, oltre els III. dnr de les III crides, I. dr. per centanar, entro a M^s^. Empero si la possessio munta mes de C^s^, so es X^s^ mes, que daquels X^s^ pac axi quant si era centanar. E sis venia C. V^s^ o mes, tro a C. VIIII^s^, no pac lo venedor, cor a raho de C^s^, axi quant de sus primerament es dit. E de M^s^ pac XII. dr, e de aqui amont per cascun centanar I. dr mes, part los XII. dr, e axi que mont entro a X. millia sol. E daqui avant no puscha muntar cor X^s^, per quant que munte de preu la possessio o possessions ques venen. E en aquesta condicio entenem quel dit crida dega aver de les rendes que cridara; empero si les possessions o rendes nos venien, lo crida aga per los III. dies cridara III. dr tant solament.

[1] Le ms. porte par erreur *cocliure*.

Item fo adhordonat que de tota roba que port lo crida ad encant per vendre, dega aver, si la corr III. dies, ab que mont la roba tro a v^{s}, III, mesales; e si la ven en I. die agan I. dr. E si la roba munta de v^{s}, amont tro a x^{s}, lo dit crida naga, per I. dia III. mesales, e per III dies III. dr. E ayso senten de cascuna roba o de pessa de drap de lin o de lana o de altres causes, de cascuna causa per si dega aver axi quant damont es dit. E si la roba munta mes de x^{s}, lo dit crida dega aver, entro a xv^{s}, II. dr e obl; e de xv^{s} amont tro a xx^{s}, aga lo dit crida III. dr, e daqui avant no pusca pus demanar lo dit crida de les dites causes mes rudes damont dites, cor III. dr, aixi quant dit es si mes se venien. E si venia I. drap senar[1] adobat o adobar, ab quel port, quen aga VI. dr, e de I. drap doble adobat o adobar, aga XII. dr.

(*Procur. real,* f° 59 r°.)

LXI

AUTORISATION DONNÉE AUX HABITANTS DE PUIGCERDA DE PRENDRE DE L'EAU AU CANAL DES MOULINS

Dilus .IIII. *dies del mes de setembre en layn de* M.CCC.XVIII

Fo atorguat per lo molt alt senyor En Sanxo, per la gracia de Deu rey de Malorches, als prohomes de Pugcerda e a tota la universitat del dit loch, que pusquen penre de laygua del rech que ve als molis de Pugcerda so es prop del cami de Ur sobre los molis drapers feytz de nou, en la possessio que fo dEn Colomer, per I. trauch redon que sia de mesura en redon de I. Tornes dargent, so es que laygua que per lo dit loch ixira pusca esser e dega esser aytanta quanta ne ixira per espasi de I. Tormes dargent e per aquela forma meteixa quels ditz homes pusquen penre de la dita aygua, aytanta e per aytant despasi com de sus, de jos los molis en dret lestayn[2], entro al cap del pont del mur de la vila.

Item fo autregat a la dita universitat, que quant moners dels

[1] Drap simple.

[2] L'étang de Puigcerda a été creusé de main d'homme pour recevoir les eaux du canal dévié de la rivière d'Aravo ou de Carol. La prise d'eau se trouve aujourd'hui dans le territoire français.

molis del s. Rey tolran laygua al exaugador qual que sia en lo dit rech, quels homes de la dita universitat pusquen penre aquela aygua e de aquela usar e penre per fer lurs voluntatz mentre la dita aygua no servira als ditz molis.

Item fo autregat a la dita universitat que de tota laygua que escapara o se pert os[1] escamba del rech dels ditz molis, los ditz homes pusquen usar, ademprar e penre e fer lurs voluntatz. E encara que de tota laygua del rech, pusque es fora lo portal de Vilalobent[2] o de qualque part que vasa o decorre la dita aygua de jos los molis drapers de Bel Sola o qui y seran, los homes de la dita universitat pusquen regar lurs pratz e altres terres lurs e fer lurs voluntatz daquela. Empero, sil senyor en tems endevenidor volia fer fer molis dejos los ditz molis drapers de Bel Sola, que no contrastant lo dit atorgament ho puscha fer, e adonchs e tota hora los ditz homes agen a penre la dita aygua de jos los molis fasedors.

Item fo atorgat quels ditz homes pusquen penre ab dorchs o ab ferratz de laygua del dit rech, per tot lo dit dit rech a lur us e fer lurs voluntatz e a regar lurs ortz o heres ab los ditz posals, dorchs e ferratz, senes trencament e afolament del dit rech.

E tot hom qui agues acensada de la dita aygua o fos casut en pena, entrol[3] dia de vuy, per lo dit atorgament sia quiti de no pagar cens e de no pagar pena e ban, que axi ho mana lo senyor rey.

E tot hom qui contre la dita ordonacio a alquna causa de aquela fara, pagara de pena per cascuna vegada x^{s} de la qual pena aura lo denunciador la III^{a} part.

E per aquest atorguament e licencia deven donar al s. Rey ccc. xx. lb, de les quals deven pagar aquels qui volran regar de la dita aygua cc. lxx. lb, e les romanentz cl. lbr dega pagar la universitat de Pugcerda, la qual lo senyor Rey lur ha autregada a I. ayn, part lo temps quels es autregada per los deutes a pagar que la dita universitat devia.

[1] Pour *o se*.

[2] La porte de Vilallobent existe encore. Elle tire son nom d'un village espagnol situé en face, à une distance de 5 kil. environ.

[3] *Entro lo*.

Les quals ccc.xx. lb deven aver paguades, so es la mitat en la primera vinent festa de Pascha e laltra mitat de aquest present die a I. ayn.

Item lor atorgua que pusquen penre de laygua del dit rech al peu dels molis bladers del tertz casal pus davayl quel s. Rey ha a Bel Sola, o en lo espasi desus los ditz molis al cap de les canals dels ditz molis daval, si empero al cap daval sufficientment penre no la podien, aytanta qon pora passar per I. Tornes dargent ad ops de regar ab aquela los ortz e les altres possessions que son de jos lo dit canal dels molis bladers, e per fer de aquel a alur voluntat a regar e ademprar als ditz ortz e possessions e ad altres uses lurs.

(*Procur. real,* rég. XVII, f° 48 r°.)

LXII

DEUX PISANS S'ENGAGENT A PAYER LES DROITS POUR LE BLÉ QU'ILS ONT DÉBARQUÉ A COLLIOURE, ET DONNENT CAUTION

Dimecres XVI. *dies dahost* MCCCXVIII.— Guido Karleto, P. de Grayxano, Symon dArgumento, ciutadans de la ciutat de Pisa, fermaren en poder dels procuradors del s. Rey de Mayorches que tota ora que apparegua que Pisans paguen ho degen pagar mesuratge ho alquna partida de mesuratge en la ciutat de Mayorcha, que aytantos pagaran mig mesuratge del gran que han portat a Cochliure en Iª nau e en Iª tarida, ho so que valra o pot valer lo dit mig mesuratge e per aisso atendre e complir obligua quasqun dels per lo tot totz lors bens. E a maior fermetat donaren per fermansa En Terlatxo, ciutada de Pisa, lo qual Terlatxo per precs e manament dels ditz mercaders promes e si obliga de pagar lo dit mig mesuratge sotz la dita forma e condicions, e per ayso atendre e complir obliga als ditz procuradors totz sos bens e renuncia a lautentica, etc.

(*Procur. real,* XVII, f° 88 v°.)

LXIII

ORDONNANCE DU ROI SANCHE CONCERNANT LES POUVOIRS ET DEVOIRS DU GARDIEN DE PORT-VENDRES

Divenres primer die del mes de setembre layn de MCCCXVIII. — Fo feyta per lo molt alt senyor En Sanxo, per la gracia de deus Rey de Malorches, la ordonacio sobre so en que a poder lo guardia del port de Port Venres e dels altres portz de Cocliure[1], e so que deu fer aquel, la qual es davayl escrita.

Primerament fo adhordonat per lo senyor Rey desus dit, que aquel qui sera guarda del dit port, que sia tengut et aga a ensendre lo ffaraho del dit port cascuna nuyt del primer die del mes de setembre tro al derrer die del mes de mayg, e que aja a tener al dit port basto rial[2].

Item quel dit guardia, qui per temps hi sera e qui ara y es, pusca punir tot hom qui get neguna ren que vaga a fons, sia saorra ho altro ronya[3], e per cascuna veguada que ho gitara en lo dit port pach pena de LX^{s} I d.

Item que tot leyn ho barcha[4] ho altre naveli qui intre ni vuyla entrar en lo dit port, que aquel que aja intrar, dins aquel, en son espasi, e que negun nos gaus nis dega aturar en la intrada del dit port, pusque el guardia lin aga feyt manament, ho son loc tenent, sotz pena per cascuna vegada X^{s}.

Item que tot leyn ho barcha ho altre naveli quis meta en lo dit port que aquel que saga a metre en andana[5], segons que li pertanyera sotz pena de X^{s}.

Item que nugun hom no gaus livar ni portar neguna pera a mar en lo dit port per fer passatge ni passeres, a son leyn, ni en sa barcha ni en altre naveli, a intrar[6] sotz pena per cascuna veguada que ho fara de V^{s}.

[1] Port-Vendres était alors, en effet, « port de Collioure. »

[2] C'est-à-dire signe du pouvoir royal.

[3] *Sahorra.* On dit aujourd'hui *Sourra,* « sable. » Ici, sable ou terre balayée; le mot *ronya* peut se traduire par « balayure », les ordures ramassées avec le balai.

[4] *Leyn,* espèce de navire.

[5] En ligne, en place.

[6] Mot à mot : « qui prend ou laisse du sable », c'est-à-dire qui aborde ou quitte le port.

Item que tot naveli qui sahorr ni des sahorr en lo dit port ni en los altres portz de Cocliure, que aga et dega tener estura en son orle[1] per so que neguna persona no cayga ni pusca caser en lo dit port de Port Venres ni en los altres portz de Cocliure. E qui contra fara paguara per cascuna veguada de pena x^{s}.

Item que tot naveli qui adop ho no adop[2], si posa neguna sahorra en terra per son necessari, que la dega e aga a posar en loch que no sia ni don dampnatge al dit port de Port Venres, ni als altres portz de Cocliure; aquela posada en terra cant aura adobat, que decontinent lan dega livar ho fer livar del primer gra tro al derrer, e aquela gitar ho fer gitar fora les yles dels ditz portz, e aquel qui contra fara paguara de pena per cascuna vegada LX^{s} I^{d}.

Item que negun hom no gaus taylar negun pal que sia al dit port de Port Venres, en qualque loc que sia, et qui contra fara paguara de pena per cascun pal LX^{s} I^{d}.

Item que negun hom no gaus taylar arbre viu que sia en la agula que es entorn lo dit port de Port Venres [3], ni tamariu, sotz pena de LX^{s} I^{d}.

Item que negun hom nos gaus metre entre el naveli del senyor Rey ni hormegar sobre el dit naveli, puys que aga espasi dormegar, e que pusca caber al dit port de Port Venres, ni fer passatge sobrel dit naveli del senyor Rey. E per cascuna veguada quel guardia hi a conseguira negun, ho que sapia que negun fes álquna de les dites cauzes, pach de pena per cascuna veu v^{s}.

Item quel guardia qui ara y es e qui daqui avant hi sera, que se aga a donar guarda e dega guardar que negunes monedes ni altres causes vedades no yschen per mar ni per terra, fora la terra del senyor Rey, que hom portas vers la terra del senyor rey de Franssa.

Item quel dit guardia aga e dega haver, de totes les dites penes que seran comeses e ahudes de les causes de sus adordonades la III^{a} part, el senyor Rey les II. partz. Et des causes

[1] Doit mettre des stores (garniture en forme de barrière) à son bord.

[2] *Adob*, de *adobar*, armer, garnir.

[3] Fossé qui fait le tour du port.

vedades e mon [ed] es deu haver, ayxi com es ja escrit e adordonat en los libres de la cort de Cocliure, segons la ordonacio del senyor Rey ho de son loch tenent.

Item per les dites causes a servar e a guardar fo mes per guarda Bñ Clergue de Cocliure, qui obliga si e sos bes de fer e tener be e fiselment so de sus dit, sotz obliguacio de sos bens, e ayso jura sobre los santz IIII. eva[n]gelis de Deu loqual deu haver per son salari per ayn XIIII lb.

(*Procur. real*, reg. XVII, f° 86.)

LXIV

RÈGLEMENT POUR LES CRIEURS PUBLICS DE PERPIGNAN

Anno domini m. ccc. octavo decimo.

Pfo adordonat per En R. de Creyxels, batle de Perpenya cavaler, de consseyl dEn Huguet Sabors e dEn Perpenya Roma e dEn Johan de Cornela e dEn G. Thomas e d'En Berthomeu Fontfreda consols, e dels prohomes de Perpenya, que negun crida no gaus pendre ni demanar, per cridar negun vin, pus avant de III. diners, ni gaus menjar en taverna del seu ni del altre. E qui contre fara pagara per cascuna vegada x^s^, e no gaus usar del offici de I. ayn.

Item que negun hom no gaus donar a negun crida, per cridar vin seu, sino III. drs, ni li gaus donar a menjar, sotz pena de v^s^.

Item que negun crida de la vila de Perpenya no gaus demanar ni pendre, per neguna crida que fassa de vendre possessions o rendes, sino III. drs lo die, ab que o crides I^a^ veu, o mes; e que [en] la dita crida ni crit neguna possession ni rendes, sino aytantes vegades com aquel qui fara vendre la dita possession o rendes volra, e que li aja a demanar la crida. E si per aventura lo dit crida fasia la venda liuran lo baston[2] de les dites possessions o rendes, deja aver lo dit crida del venedor de C.S. tro a M.S. III. drs per centenar. E si montava de M^s^ tro a de V.M.S. dega aver del venedor mesala per lbr.

[1] *No* (?).
[2] Signe de possession.

E si montava de v.m.s. amont, quant ques fos la quantitat de una renda o possession e moltes que venes en I dia, que no degen aver sino x. s. E quel dit crida, pus que aura feyta[1] la crida e donat lo baston, no dega aver res ni pendre de les crides que aura feytes per vendre la dita possession o rendes.

E si per aventura alcun corrater fasia o ajudava fer lo merquat e lin pertanyien corratadures[2], e que la[3] crida la verga luiras: en aquest cas lo corrater no dega aver sino la maytat de les corratadures aysi com fa son ordonades.

Item fo adordonat per los demont ditz balle e consols, layn el dia de sus ditz, que negun hom no gaus a la sua roba metre negun preu, quant la volra vendre en enquant; mes, quant sera al encant, si non troben son dret, aquel de qui seran quey pusca dir Iª vegada, e si hom no la vol ad aquel for que dit ama, que li romanga, e quel corrater o crida aya a dit *ad aytant es la roba!* per aquel de qui es la roba.

Item que negun hom, sia corrador o crida, no gaus pendre diner de xxˢ amont de roba, que aya [a] vendre de qualque persona que sia, si doncs nou fasia de voluntat daquel de qui seria la roba.

Item que les crides e corredors ajen a dir e monstrar ad aquel de qui sera la roba lo nom de la persona qui aura comprada la roba, el dia matex que la roba aura venuda: e si la roba montara xxˢ e de xxˢ ad aval, dega aquels diners redre ad aquels de qui la roba sera.

Item que negun crida ni corrador no sia venedor de lurs causes propries ni en que aga part.

Item que negun corredor ni crida no gaus vendre ni metre ad enquant redon neguna roba ses voluntat daquel de qui es, e, si o fasia, que laga a vendre aqui e que no len pusca trer, si doncs aquel de qui sera la causa no era aqui present, quey dixès Iª vegada solament, e, si noy disia hom, que li romases.

Item que totz los corradors e crides agen a fermar per persones que no sien pelers ni venedors de robes.

Item que negun corrador ni crida no gaus vendre neguna roba que sia de peler as enquant redon; empero, los pelers pusquen fer de lur roba, encant redon, en ayxi que neguna al-

[1] Mns. *Che aura* et *feyte*. — [2] Sic. — [3] Sic.

tra roba daltra persona nos pusque vendre, si no la lur mateyxa. E qui contra fara, etc.

Item que negun Juseu qui no aga jurat e fermat em poder de la cort no gaus vendre neguna roba, sia de peler o daltre persona, ni fer mercat; empero, pusquen portar lur roba a vendre per vila. E qui contra fara, pagaran de pena xx. s...

Item que si alcun corrador o crida jurava non poder, que no sia corrador dequi avant, ni gaus usar del offici, e que estia a causiment[1], del s. Rey.

Item que si degun hom diu ad enquant ad alcuna causa moble, el corrador no laura liurada ad aquel qui dit aura a la dita causa dins espasi de IIII. dies, que, passats los dits IIII. dies, lo dit hom qui dit haura, no sia destret ni forssat a pendre ni comprar la dita causa mobla....

Item fo ordonat que tot hom qui compre o vena rasims, aqui aja el pesador, de la saumada a pesar, entre les dos parts, I. dr. el dit pesador aja la romana ab tota sa pereyla e ab totes ses asines[2].

Item fo adordonat que corrater de diner deu, del mercat que affinera de cambiar e cotar un alberch per altre, ho altres possessions ho altres causes cals que sien, quel corrater aga tan solament miges corradures de cascuna part dels cambis, ho cots ho cotes de la Ir causa tan solament. E si tornes si fan, non aga per corradures lo dit corrater cor miges corradures, ayxi com damont es dit, e de cascunes de les parts, e res no als ho cotes de les causes, ayxi com damont es dit. E aquestes corratadures metexes entenem de divisions de frares ho de pares ho daltres gens.

(*Ordinacions*, I, fo 64, 65 et 66.)

LXV

FIXATION DES PRIX QU'EXIGERA L'ACHETEUR DES « SCRIVIANIES » POUR LES ACTES PUBLICS

Ãnno domini M.CCC.XVIII

Aquestes causes davayl escrites foren adordonades per lo discret micer Arn. Trauer, jutge del senyor Rey. Primera-

[1] Au choix, à la volonté.— [2] Avec tout son appareil et tous ses instruments.

ment aura a rehebre lo comprador de les escrivanies : — de tota carta de deute sens sagrament IIII. dr, e ab sagrament[1], VI. d, et ab especial obliguacio sens fronteres VI. dr[2], et ab special obliguacio ab fronteres VIII. dr, et ab hostatges VIII. dr[3] : e si es pausada pena en la dita carta, no sen deu penre plus. Mes, si en la dita carta se promet per lo crehedor que, en loch de moneda de Bar. prena altra moneda ho altres causes en pagua del deute, ho paguar preu ho part en partida de la causa que sera deguda, daytal contracte sien ahutz mes, II. dr, oltre el preu de la carta que sera degut segons la forma de sus dita. Encara, si en la carta del deute sien II. ho III. deutors ho mes, et que cascun confes a deure sa part, ho que confessen deure blat e diner ho altres causes diverses, daytal contracte non sia pres cor per I carta de deute es feyta obliguacio especial dalquna causa, de la qual sia donada al cresedor de vendre et de alienar, e quel deutor haga per ferm so que daquela sera ahut per lo cresedor, daytal contracte no sia pres sino per carta de deute segons la forma desus dita. Si empero en la carta del deute el deutor estableys si per nom del crehedor alquna causa venuda ho obliguada possezir, que daytal contracte sien ahutz mes II. dr, part so quen deu donar per la carta, segons la forma de sus dita.

Item de tota carta de regonoximent o de deffeniment e de cessio, que sien enfre quantitat de c^{s}, sien ahutz IIII. dr; si son oltre c^{s} sien ahutz VI. dr. Et si en alqun dels ditz contractes son feytes moltes regonoxenses ho deffenimentz ho cessions per I. ho per moltz, si son IIII. o de IIII aval, no sia aut plus sino segons la forma de sus dita ; si son oltre IIII entro a X. que sien ahutz VI. dr, si es enfre c^{s} et si es oltre c^{s} sien ahutz VIII. dr ; E si en alquna carta de regonoximent ho de deffeniment ho de cessio son oltre X. perssones, que per cascuna persona sia ahut I. diner. Mes que, can que sien moltz en la dita carta, del preu de la carta aytal no sien ahutz mes de XVIII. dr avant. E si alqun regoneys per nom daltre si haver ho rehebut alquna causa, e que en la carta prometa que aquel per qui pren la causa haura per ferm so quen aura rehebut, et quel ne guardara de greuge sotz obligacio de sos

[1] Serment. — [2] Limites. — [3] Caution.

bens, que daytal contracte sien hautz mes II. dr. oltre, la forma primera de sus dita.

Item si fiyl ho fiyla regoneys a pare ho a mare ho a frare ho a sor, si haver ahut alquna causa per heretat, et en aquela carta deffenesca e fassa cessio dels dretz ad eyl ho ad eyla pertanyentz en los bens paternals et maternals, daytals contractes sien ahutz IIII. dr ho VI. dr, segons la forma primera de sus dita e no [plus].

Item si alquna cessio se fa de alqun deute en pagua de altre deute, que daytal contracte sia ahut a forma de venda, segons lo pren que muntara.

Item si alqun deffeneys alqun dret ad eyl pertanyent en alquna possessio, e per aquel deffeniment no ha alqun preu ho alquna causa, daytal contracte sien ahutz VI. dr. E si per aventura alqu havia alquna causa per raho del deffeniment, que adones sia ahut daytal contracte a manera de venda.

Item si II. deffenexen o regonoxen, que parlen amdos *deffenim la* I. *a laltre a la vegada,* que per aytal deffeniment no sien ahutz cor VI. dr. si quasqun parle per si en lo deffeniment e departidament, per cascun departidament sien ahutz VI. dr.

Item de tota carta de mantenensa sien ahutz VI. d.

Item de carta de companya et de covinensa sien ahutz VI. dr, e si en la carta de covinenssa ho promissio promet que son fiyl ho sa fiyla fara matrimoni ab alqun altre, per quantes que promissions hi sien en aquela carta sien ahutz XVIII. dr e no plus.

Item de carta de venda, e de loguer, et de accapte, et de affranquiment, et donacio, ho de donacio ab cessio ques fassa en pagua de deute ho daltres causes, si son enfre quantitat de C^{s}, sien ahutz VIII. dr. si son oltre C^{s} tro a D^{s} sieu ahutz XII. dr; et de D^{s} tro a II^{m} sol. sien ahutz XVIII. dr. Et de II^{m} sol. tro a V^{m} sol. sien ahutz III^{s}; et de V^{m} sol. et en sus per quan que sien, de preu, sien ahutz V^{s} et no plus. Empero si en la carta del accapte era retengut cens de diner ho de blat, quel cens de diner sia comdat a II^{s} per libr. el blat X^{s} per aymina, comdat lo preu d'aquel blat a II. s per lbr. — E que de tot sia ahut lo preu del cens e de la intrada, segons la forma de sus dita.

Item de carta de affranquiment de home e de femna sien

ahutz VIII. dr, et si alqun ho alguna affranqueys ho redun alsquns agrers ho altres terre meritz, a certz cens, que per lo preu de la carta sia ahut solament per la intrada que n aura en diner, e si ren no n avia per lo affranquiment, sien ahutz per lo preu de la carta solament VIII. dr.

Item si alqun senyor ho dona lausa en la carta de la venda, la compra feyta per alqun ho per alquna, daytal lausisme non sia plus ahut; mes si lausa ab altra carta la dita venda, daytal carta sien ahutz a forma de venda, segons lo preu del forescapi que aura per lo lausisme. E si res non havia per lausisme, ho lausava per gracial ab altra carta, que daytal contracte sien ahutz VIII. dr e no plus.

Item de tota carta de permutacio ho de escambiera, et de divisio, sia ahut a forma de carta de venda, ayso detreyt que, en ayxi com solia hom pagar per II. cartes paguen ara per I^a^ e miga, so es que sin solien esser ahutz II. s que ara sien ahutz solament XVIII. dr per cascuna carta, et ayxi segons mes e segons meyns.

Item de tota carta que sia reparada, per la supplicacio que si fa e per lo proces, ab la auctoritat del jutge que si met, sien ahutz mes VI. dr, oltre el preu que pertayn de la carta que sia reparada.

Item de tota carta de compromes, segons la quantitat de la pena quey sera pausada, sia ahut a forma de carta de venda.

Item de pronunciacio feyta per arbitres, sia ahut, segons la pena del compromes, a forma de venda segons lo compromes. Et si en la dita pronunciacio les partz lausen sens deffeniment, non sia mes ahut; mes si les partz deffenexen la I^a^ a laltra, per aquel deffeniment sien ahutz mes VI. dr e no plus.

Item de tota carta nupcial de C^s^ ho de C^s^ avayl, sien ahutz XII. dr; et si son de C^s^ tro a M^s^, sien ahutz XVIII. dr; et de M^g^ tro a II^m^ sol. sien ahutz II^a^; et oltre II^m^ sol. sien ahutz II^s^ VI. dr e no plus, per quan quesia la dot. Et sis fasien per ABC, entenem que de quasquna sia ahut aytant de la I^a^ con de laltra. Et si en les dites cartes nupcials el pare ho altre regoneys que la dot haja presa, e per aquela asegur e si oblig de esser segura a la dona ho ad aquel qui la dara, que daytal segurat ho obliguacio sien ahutz mes VI. dr, oltre el preu que pertayn de les cartes nupcials. Et si la dita dot es mesa ho

donada ad home qui tengua masada ho borda ho feu per alqun senyor ho per alquna dona, el senyor ho la dona lausa en la carta nupcial, que per aquel lausisme non sia aut sino lo pren de la carta nupcial. Et si el senyor ho dona lausen ab altra carta, sian ahut a forma de venda, segons lo preu del forescapi que aura per lausisme.

Item de tota carta de inhibicio de impetracio feyta en forma de paubres, sien ahutz, ab lo proces encorporat en aquela, M^{s}; e si la carta de la enpetracio es feyta en gracia ho forma especial ab lo procès, sienne ahutz X^{s} tansolament.

Item de tota carta ques fassa de presentacio de letres papals ho rials ho de lurs exequdors, si en la carta son meses les dites letres, ho que fassa trelat publich daqueles letres, sien ahutz de aytal carta ho trelat, II^{s}: e si la carta se fa de la presentacio sens que noy sien en corporades les letres, daytal carta sien ahutz XVIII. dr, so es per cascuna carta papal ho letres rials e processes des quals sera feyta menssio en la carta. De totes altres presentacions sien ahutz XII. dr. e no plus.

Item de tota carta de appellacio, sia quey respona lo jutge ho no, sien ahutz XII. dr.

Item de tota carta de protestacio sien ahutz VI. dr, et si es respost en aquela, per la responcio, de cascuna part sien ahutz mes II. dr

Item de tota carta ab la qual alqun meta en possessio altre, de alquna terra o possessio, sien autz VIII. d.

Item de tota carta de institucio de prevere ho de collacio e presentacio de loch sacerdotal, sien ahutz XII. dr.

Item de tota carta de titol sien ahutz VI. dr.

Item de tota carta de homenatge sien ahutz VIII. dr.

Item de tota carta de procuracio, a demanar C^{s} ho de C^{s} avayl, sien ahutz VI. dr: et si oltre C^{s} tro a D^{s}, sien ahutz VIII. dr; et si oltre D^{s} tro a M^{s} ho mes quant que sia, sien ahutz XII. dr. Mes si la procuracio es a demanar alquna causa, part so desus dit, sien autz XII. dr. Et si la procuracio e general a totes causes, sien ne ahut XVIII. d del tot; mes si la dita procuracio se fa per alqun comu ho per universitat, sien ahutz III. s.

Item si alqun regoneys tener per alqun I^{a} ho II. terres ho possessions, sien ahutz daytal carta VIII. dr: si mes terres ho possessions regonoxien tener per lo dit senyor ho per altre.

part II. sia ahut de cascuna terra ho possessio I. dr, et ayso tro a quantitat de XVIII. dr. Et oltre la dita quantitat no pusca esser ahut de aytal carta per quantes que possessions regonegues en Ia carta.

Item si fiyls, ho fiyles, ho marit, ho muler, ho frare, ho sor lausen ho deffenexen en carta de venda ho de accapte ho en testament ho en semblantz contractes, et per aquels lausismes ho deffenimentz non avien alquna causa, que de aytats lausismes ho deffenimentz non sia mes ahut.

Item de tot testament que vayla so daquel quil fara x^m sol. e mes quant que sia, sien ahutz VII^s, e non plus. E si val meyns de x^m tro sol. a v^m sol. sien ahutz V. s e non plus; e si val meyns de v^m sol. per cascu M^s, XII. dr, so es assaber de IIII^m sol, IIII^s; e si val meyns de M^s, XVIII. dr, si doncs no era testament de C^s, et de aquel ho de meyns no sien ahutz cor XII. dr.

Item de tot enventari ques fassa de bens de alqun ho dalquna qui aja feyt testament, sia ahut de aquel segons la valor de sos bens, en aquela forma ques deu haver de testament. Empero sis fa de alqun qui no aja feyt testament, sian ahut ayxi con de testament. Et sil dit enventari tenia mes de I. perguami, sien ahutz a for[1] de v^s per pergami; et si mes tenia, sien ahut mes segons la forma de sus dita, segons mes e meyns.

Item de tota carta de tutela sien ahutz X dr, et de cura sien ahutz X. dr, e si son en Ia carta tutela e cura ensems non sia ahut cor per Ia carta.

Item de tota carta de emancipacio sien ahutz X. d.

Item de tot trelat ques fassa en publich de alquna publica carta, sia ahut aytant quan pertayn del original.

Item de tota sentencia ques meta en forma publicha que sia de feyt de L. lbrs ou de L. lbr avayl, sien ahuts v^s, L. lbr amont tro a C. lbr, VII^s; et de C. lbr tro a CC. lbr e de CC. lbr en sus per quan que sia, non sien ahutz cor XX^s. Et per lo sageyl ni per auctoritat del jutge on sia ahut.

E si alqun contracte endevenia que no fos semblant als dessus ditz, la declaracio de aquels se retenen e agen a fer los procuradors del senyor Rey.

(*Procur. real*, reg. XVII, fos 9 et 19.)

[1] Au prix de, à raison de.

LXVI

SUR LE GREFFE D'ARGELÈS

Divenres XXII. *dies de juin layn de* M.CCC.XVIIII

Arn. Belo dElna promes e si obliga als procuradors del senyor [Rey], que el be e lialment fara offici de notari o descriva en lescrivania d'Argilers, de sant Johan de juyn primer venent ad I. ayn seguent, per lo qual establic desser escriva en lo dit loc per En G. Paul e per En Laurens Catala renders de la renda quel s. Rey pren ad Argilers, en la qual renda es esclosa la dita escrivania. E per aysso atendre e complir e lialment fer lo dit offici, e no fer frau ni re que contre offici de notari pusca esser dit, obligua si e sos bens als ditz procuradors, e encara promes que si contre fasia que pagara de pena L. lbrs, per la qual exament obliga si e sos ben se renuncia a tot dret divinal e humanal, canonich e civil per lo qual contre les dites causes ho algunes daqueles poguer venir ni si deffendre o hajudar, et especialment a tot for[1] de cort eclesiastica. E a maior fermetat dona en fermansa los ditz G. Paul e Laurens Catala, los quals ab el e senes el establiren si per fermanses. Test. P. Perdigo, Jacme Bocanova e Jac. Sobira, escrivans.

(*Procur. real,* reg. XVI, f° 41 r°.)

LXVII

SUR LE GREFFE DE PERPIGNAN

Diluns XXII. *dies duytubri layn de* M.CCC.XVIIII

Bñ Jauffre clergue beneficiat a Pontela[2], promes e si e sos bens obliga al discret En P. de Bardoyl, procurador del molt alt senyor Rey de Mayorcha, que aytant quant sesdevengua el usar duffici descriva en lescrivania de Perpenya del s. Rey ho en altre loc, per nom de la dita escrivania, fara be e lialment son offici aixi quant lial escriva deu e a acustumat de fer. E si cometia neguna causa en que frau fos trobat hos po-

[1] Juridiction.— [2] Ponteilla, commune du canton de Thuir.

gues trobar, que el estara a dret e a conexensa de la cort del s. Rey tro a c. lbr donadores per pena al dit s. Rey ho al seu fisch, e renuncia a tot for e a tot dret eclesiastich, e sotz mes quant a les dites causes ses bens al for civil e a la volontat del dit s. Rey e de la sua cort, e dona en fermanses En R. Jauffre de Pontela, ffrare seu, e En R. Ysarn, mercader de Perpenya per la dita pena al dit s. Rey ho a sos procuradors o a cuy el volra, a bo e sa entenement del dit s. Rey. E per ayso obligam a vos per nom del dit s. Rey e a tu escriva totz nostres bens presentz e endevenidors. Testimonis Bert. Preses escriva, e R. Compare, de Toyr.

(*Procur. real,* reg. XVII, f° 41 v°.)

LXVIII

PERMISSION DE CONSTRUIRE UN MOULIN SUR LE CANAL DE CORBÈRE

.VII. *kls februarii anno dñi* M.CCC.XVIIII

En P. de Bardoyl en Huc de Cantagril, procuradors del molt alt senyor Rey de Malorches, per nom del dit s. Rey, donaren ad accapte an P. Guinart de Corbera de la terra de Rosseylo que eyl els seus pusquen constroyr e haver e tener en per totz temps enfre els termes del dit casteyl de Corbera en lo rech ho costa el rech del senyor Rey per lo qual laygua de la Tet decorr a la vila e termes de Toyr, un casal de molis bladers ab IIII. rodes, e que laygua del dit rech pusca girar als ditz molins e haver et aemprar ad us dels dits molis per vostra volentat, redusen[1] Empero aquela aygua al dit rech, apres quels ditz molis seran feytz per aquela milor menara que retornar la pora a profit del dit s. Rey e del rech dit. Aquest empero autregament li fo feyt, ayxi com mils dir e entendre se pot a profit e ad utilitat del accaptador. Ab aquesta covinenssa e condicio que eyl e qual que qual tenra los ditz molins et per aquels laygua del dit rech asempraran, donen e paguen al dit s. Rey e als seus quasqun ayn de cens en la festa de sent Michel de septembre x. aymines dordi bo e beyl e be recepient

[1] Ramenent; de reduir (?).

a VIIII^a mesura de Perpenya senes alqun forescapi. Lo qual cens comens de pagar de la primera esdevenidora festa de sent Michel de setembre a I. ayn, e no abans, quar ayxi fo covengut enfre els ditz procuradors el dit accaptador. Encara sotz covinenssa espressa entre els ditz procuradors el dit accaptador ahuda, quel dit accaptador e qui els ditz molis tenran, sien tengutz de tener condret lo dit rech ab ses propries messions e despeses per tot lo terme del dit loch de Corbera, so es assaber del torrent de Vayl Ventosa[1] entro sus als termes de Granolera[2].

Les quals condicions son ayxi espressades en la carta del accapte feyta lo die e ayn desus ditz en la nota de la tesauraria per ma den Jacme Sobira escriva daquela.

(*Procur. real,* reg. XVII, f° 81 r°.)

LXIX

ŒUVRE DU PONT DE RIVESALTES SUR LA RIVIÈRE DE L'AGLI

Digous XXI. *del mes de ahost en l'ayn de* M.CCC.XX

Johan Faberssa en P. Baro, amdos de Ribesaltes, promeseren en poder dels discretz senyors En P. de Bardoyl en Huch de Cantagril, procuradors del molt alt senyor rey de Malorches, que els be e fiselment procuraran e culiran les pencions e les leixes que seran feites es deuran donar per amor de Deus, e per tener condret lo pont e la obra del pont de Ribesaltes per lur poder ; e so que rehebran per la obra del dit pont, metran e distribuiran ad obra e a proffit del dit pont, et de tot so que auran rehebut e pagat retran bo e lialcom de tota hora quen sien requestz per los prohomes de Ribesaltes o per aquels a qui pertangua ausir comde de la dita raho: E per ayso atendre e complir cascun dels obliga sos bens presens e endevenidors e a mager fermetat que o juraren per deus et per lo santz IIII. evangelis de Deus de lurs mans tocatz. Dixeren empero e fo covengut ab els que els per amor de deus degen procurar so desus dit sens selari que non de-

[1] *Vall Ventosa.* — [2] *Graholera.*

gen aver, exceptat que si obraven al dit pont quen degen aver de loger aixi com I. altre quey obra en la mahestria dels. Testimonis Jacme de Barsa, G. Guila, balle de Claira, Jacme Bocanova, Michel Majoral.

(*Procur. real,* reg. XVII, f° 53 r°.)

LXX

SUR LA « LEUDE » DE COLLIOURE

Dissapte XIII. *dies de septembre* M.CCC.XX

En P. Borro en G. Buguarra, compradors de la leuda major quel senyor Rey pren en la vila e termes de Cocliure, promeseren en poder del discret En P. de Bardoyl, procurador del molt alt senyor rey de Malorches, qui nac[1] manament dEn Nicholau de sent Just de part del s. Rey, que de les CCC.VI. lb que disien que muntara la leuda pertanyent de la roba que portara la nau de Marruel Gril genoes, la qual avia descargat ad Aygues Mortes, segons quen avien aut albara de Iª clavaria dAygues Mortes, e avia feyt port a sent Feliu, — de la qual quantitat, segons que disen los ditz leuders avien ja auda CC. lbr, — que si aparia que la leuda de la roba que portava la dita nau no muntas a la dita quantitat, o non pertangues tant de leuda, que els decontinent tornaran e restituiran en poder del dit P. de Bardoyl tot so que apparia que aguessen mes aut per la dita leuda que no deguessen. E per ayso atendre e complir, cascun dels obliga sos bens e donaren per fermansa En P. Garriga draper de Perpenya.

Don En P. Garrigua per precs dels ditz leuders mes tablesch per fermansa a vos dit P. de Bardol de tot so desus dit, ab els e senes els et c. et cetera.

Item los ditz leuders dixeren que la galea dEn Antoni de Mar, genoes, e la galea de Cipio de Negre, e la galea de Gregori de Cibo, e la galea de Mari de Vento, totes IIII. carregaren a Marcela e en Aygues Mortes e passaren per les mars de Cocliure, anan en Flandres. De les quals, segons que disen,

[1] *Nac.*

podia muntar la leuda entorn cc. lb. Les quals cc. lb e le c. vi. lbr desus dites volch e mana lo senyor Rey que sotz la forma de sus dita sien pagades als ditz leuders, del laus ques leva os pagua a Malorches des Genoeses. Empero volch e mana lo senyor Rey que si, al mig de tems, roba de Genoeses era a Cocliure o pressa per les mars de Cocliure, quels dits leuders pusquen penyorar entro a les quantitatz de sus dites.

E sotz la forma de sus dita los ditz leuders en P. Garrigua se obligaren de restituir e retre si se convenia o aparia que ho deguessen retre.

(*Procur. real*, reg. xviii, f° 62 r°.)

Pierre Vidal.

(A suivre.)

ORDONNANCE MUNICIPALE DE DIGNE

SUR LES RÈVES (IMPOTS INDIRECTS)

25 mai 1424.

Le texte que nous publions est l'unique document en langue provençale qui se trouve dans le *Livre noir* (f° 204) des archives municipales de Digne et peut-être dans toutes ces archives.

On sait, en effet, qu'autant que cela leur fut possible, les scribes officiels en Provence, greffiers, secrétaires, notaires, rédacteurs, etc., se servirent du latin, jusqu'à ce que François Ier les obligeât à user de la langue française.

De là le petit nombre de textes anciens en langue d'oc dans ce pays, surtout si on le compare au Languedoc, à la Gascogne et au Roussillon.

A ce point de vue, le morceau qui suit ne manque pas d'un certain intérêt.

Il en présente aussi au point de vue linguistique, par les mots et les formes orthographiques qu'il offre à l'étude : finales en *ar* pour *er* : *obriar, celliar, sestiar,* etc. ; *vendre à en gros, à en menut, per a ulhar, terraor, raonablament;* les participes passés sans *d* ni *t* : *eysepta, appella, reva. vendu, menu, eysepteas ;* la forme liée *asson, assos,* pour *à son, à sos;* l'*y* faisant fonction d'*u* dans *ciytat;* l'ablatif

absolu : *pres lo vin a la taverna ;* les formes *fustias, siays, puaysa, sansa, premiarament ;* les doublets *dengun* et *degun, monga* et *monja ; y* pour *g* dans *payar ; vertayrament* pour *vertadierament,* etc.

Quant au fond, on pourrait appeler ce morceau : *Instructions pour les rats de cave de Digne*. Perçus au profit de la municipalité, les impôts indirects étaient dès lors exigés avec un luxe de précautions minutieuses qui sont presque au niveau des agissements actuels [1]. A son intérêt linguistique ce texte joint donc une importance économique assez grande pour qu'on puisse l'offrir à l'étude de quiconque s'occupe de l'histoire de nos impôts.

Anno Dñi millesimo IIII^c XXIIII, die vicesimo quinto mensis maii fuerunt ordinata capitula infrascripta super revis [2].

1. — E premierament que de tot vin que se vendra a taverna a menu tant en la dicha ciyta de Dinha quant del borc e de lurs terraors se deya donar lo noven de so que lo vin se vendra per la reva grossa ; e otre aquo den. j. per copa, eysepteas las personas desos scrichas e so que als capitols desos scrichs se conten.

2. — *It.* que de cascuna copa que si vendra a en gros si deya donar vij. den. per copa.

3. — *It.* deguna persona non ause far taverna en la dicha ciyta ni els borcs de Dinha si no que lo revayre premierament aya pres lo sem del vin que si vendra.

4. — *It.* que lo revayre puaysa regardar sensa contradicion los vaysels e lo vin que seria els celliars en lo qual si faria taverna sens prendre sem d'aquellos que serian plens ; e si ni avia dengum sem, qu'el puyesca pendre lo sem, a evitar tota suspecion, coma d'aquel que si vendra a taverna.

5. — *It.* que tota persona que vendra vin a taverna a menu

[1] Voici ce que dit à ce sujet, pour Manosque, où les prescriptions fiscales étaient à peu près les mêmes, Damase Arbaud (*Études historiques sur la ville de Manosque*. — Digne, Guichard, 1847, in-8°, p. 338) : « On voit que les entraves de notre législation sur les boissons ne sont pas d'invention moderne, et cette persistance dans une organisation facilement vexatoire nous semble une preuve qu'il est difficile de faire mieux. » V. aussi Laplane, *Histoire de Sisteron*. — Paris, 1844, in-8°, 1, 462, 466 ; 11, 454-6.

[2] Je n'ai pas besoin de dire que le mot *rève* indiquait ordinairement les impôts indirects de consommation. Je numérote les articles du règlement pour faciliter les citations.

o a en gros e que si beyra en la dicha ciyta o als bores de Dinha o lurs terraors deyan payar la reva grossa e petita, eysepta de so que si beyria als frayres menors o allas mongas per chantars[1] o per confrayrias e so que lo payre vernaria quant son enfant si batiaria[2].

6. — *It.* que tota persona puaysa pendre de vin a taverna per a ulhar sos vaysels raonablament e si en prenia excesivament que lo revayre i sia appella, d'autrament non si accepte; eysepta de vendimias entro Sant Martin, en loqual termini cascun en prena asson plasser.

7. — *It.* que deguna persona que aya vin per sa mession non deya pendre vin a copas a taverna per son beyre, si non que paye la reva grossa.

8. — *It.* que tota persona que aura vendu son vin a menu o an gros deya far conte e payar al revayre d'enfra tres jorns.

9. — *It.* que Mon senhor de Dinha ni lo prebost non deyan donar eizina? de pan ni de vin tant grossa quant petita de so que si faria en lur nom propri, si non que fassan taverna et que vendessan al petit cartelet e adoncs payesan la reva grossa.

10. — *It.* que lo capitol ni las monjas non donon reva petita del vin que vendran cant a en gros com a menu ni las dichas donas mongas de blat que molran.

11. — *It.* que deguna persona non deya tenir messagi a mens que de dos meses sens meian, si non que fos d'acordi con lo revayre.

[V°] 12. — *It.* que deguna persona non deya donar la vita a dengun obriar o obriara en quayna obra que si meta, sansa que pres lo vin a taverna, sinon a verriayres, seytres, enreiayre o enreiayri d'alhs, fustias, peynias, picayres de gip, plantayres de palps, gardas, cargayres, meysoniars, eyguesiars e a tot obriar o obriara que si metria d'enfra ostal.

[1] *Chantar,* messe solennelle de mort au bout de l'an ou dans la neuvaine. Elle était généralement suivie d'un bon *prandium*, dernier vestige peut-être du repas funéraire de l'antiquité grecque.

[2] Les baptêmes étaient à Digne l'objet de dépenses excessives, contre lesquelles le conseil municipal dut en 1346 édicter plusieurs ordonnances somptuaires. V. Guichard: *Essai historique sur le Cominalat dans la ville de Digne, institution municipale provençale des XIIIe et XIVe siècles.* — Digne, Guichard, 1846, in-8°, t. Ier, 344, 346, 359; t. II, 306.

13. — *It.* que deguna persona non deya donar ni vendre vin trempat a denguna persona que si(a) de la ciyta de Dinha, si non que sia necessitosa.

14. — *It.* que dengun ostaliar non doni ni ausi donar ni vendre pan ni vin assos ostes, si non pan de plassa o vin de taverna.

15. — *It.* que de tot blat que si molra en la ciyta o el borc de Dinha o en lur terraors per las gens aqui stant o abitant si donon den. dos per sestier, e aytant ben si venia mout de fora.

16. — *It.* que de tot sestiar que si molra per far pan a vendre tant en la dicha ciyta quant al borc de Dinha o en lur terraors si done per sestiar den. vach (8); e aytant ben si venia mout de fora.

17. — *It.* que deguna persona non deya ni ause partir las farinas dels molins, sensa licencia del revayre.

18. — *It.* que degun moniar non deya adure ni layssar adurre dels molins farinas petitas o grandas, sensa licencia del revayre.

19. — *It.* cascun moniar o moyniara o regent de molin deya revelar e dire al revayre, domens que per el sera interrogat, de qui son li blat e las farinas que son als molins vertayrament.

20. — *It.* que denguna persona non ause far pan a vendre si no aquellos que an acostumat de far, si no que premiarament ayan reva la farina per panataria.

21. — *It.* que denguna persona non ause vendre vin a menu d'enfra ostal si non que traya a banc o a taverna.

22. — *It.* que degun revayre non puasca far scumengar generalment deguna persona per la dicha reva [1].

23. — *It.* que cascun revayre deya exigir e trayre so que li seria degu per la dicha reva d'enfra siays meses dos que sera feni son temps e d'aqui a en lay non; si non que feses tal diligencia que si conogues que lo non resta per el.

V. Lieutaud.

[1] La terreur que deux ou trois excommunications publiques avaient répandue à Digne en 1274, 1324 et 1373, explique la précaution prise par la municipalité en cette clause. V. Guichard, *loc. cit.*, I, 79, 227, 394; II, 61, 382.

CHANSON INÉDITE

DU TROUBADOUR PEIRE DEL VERN[1]

Bibl. nat., ms. fr. 22543, f° 97, col. 1

P. DEL VERN

I. Ab lial cor amoros,
Dona, soi vas vos aclis,
E soi vos enaisi fis
4 C'amar vos vuelh en perdos
Mais que autra quem des so qu'ieu volria.
E doncx, dona, per chauzimen vos sia
Queus sapcha bo e m'en fassatz semblan,
8 Car ieu vos am lialmen ses enjan.

II. El cor vey vostras faisos
El dos esgar el bel ris,
. . . . . .[2]
12 E non dezir, can pes de vos.
Perol pessar nos ne part nuech ni dia,
Ans es pus ferms on qu'ieu an ni m'estia,
E can me cuch de vos anar lunhan,
16 Ades m'estais, bona dona, denan.

[1] Je publie cette pièce fort insignifiante, la seule qu'on ait conservée de son auteur, sur lequel nous ne savons rien, a titre de complément de mon recueil des *Poésies inédites des troubadours du Périgord ;* non pas que je puisse assurer que Peire del Vern était Périgourdin, — il aurait pu être Quercinois, comme je l'ai supposé ailleurs,—mais seulement parce que la localité dont il a tiré son surnom peut être identifiée, plus vraisemblablement qu'avec aucune autre, avec la petite ville de Vergt, arrondissement de Périgueux, dont le nom, défiguré par la graphie moderne, se montre, dans les documents du moyen âge, sous la forme *Vern* ou *Vernh* (*lo*) (lat. *Vernium*). — C. C.

[2] Ce vers manque dans le ms.

III. Per qu'ieu sai que poderos
No seria que jauzis
Lunh'autra ni quem partis
20 De vos qu'ieu am en perdos,
Con[1] mais ne vey d'autras vas on que sia;
Pero conosc e sai que fas folia;
Mas fin'amor non garda pro ni dan
24 Lai on be vol demostrar son talan.

IV. Tant ai sofert talan rescos
C'amicx no m'es tan vezis,
Depus m'amor m'enqueris,
28 Qu'ieu ja pueys sos amicxs fos;
E sel l'afan; pero si joi n'avia,
Bona dona, tro mielhs lo selaria,
E soi selatz si donc savis d'aitan
32 Que qui nom pot valer, nom tenra dan.

V. D'aitan serai ieu joios
Don' ab que dels huelhs vos vis,
E ja sol nous descobris
36 Mon lial cor temeros;
E ja [nul] temps pus, dona, nous querria,
C'als nom n'eschai; pero mais ne volria,
E si amors me autreyava tan,
40 Del sobrepus fos al vostre semblan.

[1] Corr. *Can*, ou *On?*

A TOULOUSO

A-n-un bouquet d'anemounos

« Αἷμα ῥόδον τίκτει, τὰ δὲ δάκρυα
τὰν ἀνεμώναν. »
(ΒΙΩΝΟΣ.)

Vostros courolos delicados
Per la naturo soun pincados
De las mai poulidos coulous.
Vostro noum vol dire : buf, amo !
Ai ! coumo l'amour de ma damo
Vous passirets lèu, tendros flous.

Vostres calicis de pourpouro,
Blancs tintadis de sang d'amouro,
De lilla, de rose, — azurats,
Carmezits, vieulets, s'esplandissoun
Dins las oumbros frescos qu'emplissoun
Les bosques, autris cops sacrats.

A TOULOUSE

A un bouquet d'anémones

« Le sang enfante la rose, et les
larmes l'anémone.»
(Bion.)

Vos corolles délicates — par la nature sont parées — des plus jolies couleurs. — Votre nom veut dire: souffle, âme! — Ah! comme l'amour de ma dame — vous vous fanerez vite, tendres fleurs.

Vos calices de pourpre, — blancs teints (comme) du sang de la mûre, — de lilas, de rose, azurés, — cramoisis, violets, s'épanouissent — dans les ombres fraîches qui emplissent — les bois, autrefois sacrés.

Anemounos, semblats tescudos
De sedo. Vous disoun nascudos
D'aques plous qu'escampèt Venus
Quand vejèt, en cercant grando erro
Le cos d'Adounis, sus la terro,
Ensannat e sens vieure pus.

Ai! ai! peno d'amour es aulo.
Al selam, bouquet qu'a paraulo,
Disets tristoment: abandou.
O freulos flous lèu desfuelhados,
Anats per orto escampilhados
Sus l'alo del vent plé d'ardou !

1 de mai 1888.

Las Vieuletos de Toulouso

Aici tourna la primo e sa fresco garlando
De poulidis lillas. Toulouso, dins la Lando,
A mai d'un *ioniá,* mai d'un *violarium ;*

Anémones, vous paraissez tissées — de soie. On dit que vous êtes nées — de ces pleurs que versa Vénus — quand elle vit, en cherchant en toute hâte — le corps d'Adonis, sur la terre, — ensanglanté et ne vivant plus.

Hélas ! peine d'amour est mauvaise. — Dans un sélam, bouquet qui parle, — vous dites tristement : abandon. — O fragiles fleurs, bientôt effeuillées,— allez à travers champs éparpillées — sur l'aile du vent plein d'ardeur !

1er mai 1888.

Les Violettes à Toulouse

Voici revenir le printemps et sa fraîche guirlande — de jolis lilas. Toulouse, à la Lande, — a plus d'un lieu planté de violettes. — Ainsi

Talo la Grecio antico e tal le *Latium*.
Oumeros, dins un imne, enrodo de vieuletos
Le frount de Citerèio. E, naut, entre gieuletos
Del Capitol, qui sap se n' i a 'n pèd que flouris
En l'ounou de Pallas as vistous safiris ?
Mais uno de *fin aur*, per la celebro salo
De ma dono Clamenso a 'no clarour astralo ;
Aquel que la culhis lèu se crei inmourtal.
Le premiè que l'ajèt fousquèt Arnaud Vidal.
Aquelos flous, à l'albo, al ran de las Arcados
An soun mercat ; s'en vend per paniès e descados.
Las vieuletairos van las debita 'n bouquets
E dins de cartous blancs ne manda per paquets.
« Qui se vol embauma ? » cridoun de lhour voux pleno
A travès Lafaieto e l'Alsacio-Lourreno.
Se ne croumpo en passant per garni le vieuliè
Ou ne fa 'n dous present a 'no gentio mouliè.
Ia 'n mamois cambiado ero, al sigur, maurelo
Coumo tu, Toulousano, amigueto jaurelo.
Mai « la vieuleto es bruno » a dit Teoucritos.
Sus toun sé que m'agrado, emperlado de ros !
Qu'a bouno flairo ! Ten moun cor e ma pensado.

dans la Grèce antique et au Latium. — Homère, dans un hymne, entoure de violettes — le front de Cythérée. Et, haut, entre les briques du Capitole, qui sait s'il y en a un pied fleurissant — en l'honneur de Pallas aux yeux saphirins ? — Mais une (violette) de fin or, dans la célèbre salle — de ma dame Clémence (Isaure) a une clarté d'astre ; — celui qui la cueille bientôt se croit immortel. — Le premier qui l'obtint fut Arnaud Vidal. — Ces fleurs, à l'aube, tout près des Arcades — ont leur marché ; on en vend par paniers et par corbeilles. — Les marchandes de violettes vont les débiter en bouquets — et dans des cartons blancs les expédier par paquets. — « Qui veut s'embaumer ? » crient-elles de leur voix pleine — à travers (les rues) Lafayette et d'Alsace-Lorraine. — On en achète en passant pour garnir le bouquetier — ou en faire un doux présent à une gentille femme. — Ia, en violette changée, était, à coup sûr, brune — comme toi, Toulousaine, petite amie rieuse. — Et « la violette est brune » a dit Théocrite. — Sur ton sein qu'elle me plait, emperlée de rosée ! — Qu'elle a bonne

Shakespeare la dits « flou de pourpouro blassado
Per l'arc de Cupidou », que pugnis sens bistour.
« Noun pus mamois de Mars, mais vieuleto d'Amour »,
Mourmoulo Passerat per Roso, sa mestresso ;
E Poulisian poutouno e sens relais caresso
Le manat qu'a culhit uno ma de velous ;
Parlo à-n-aquel faisset qu'i semblo miraclous :
« T'a balhat le perfum, soun buf de jouvencelo,
E l'esclat te ven dreit de la sieu boucarelo.
T'a baisat mai d'un cop. Vieu dounc eternoment
E per touto sasou deminjo moun tourment. »
Le mamois es en flous, aicital coumo à Parmo
E dins Nisso, quand jalo à fendre peiro-marmo ;
Suspouscat de nèu, semblo un mourret de Paris
Que se mostro, al gros frech, blanc de poudro de ris.
Nostro vielho cieutat n'es, à boun dreit, gelouso.
Embaumats-nous toutjoun, vieuletos de Toulouso.

1 de mai 1888.

---

senteur ! Elle captive mon cœur et ma pensée — Shakespeare la dit : » fleur de pourpre blessée — par l'arc de Cupidon » . . . qui point sans détour. — « Non plus violette de Mars, mais violette d'Amour », murmure Passerat pour Rose, sa maîtresse ; — et Poliziano couvre de baisers et sans relâche caresse — la poignée (de violettes) que cueillit une main de velours ; — il parle à ce bouquet qui lui paraît merveilleux : — « Son souffle de jouvencelle t'a donné le parfum, — et l'éclat te vient directement de sa petite bouche. — Elle t'a baisé plus d'une fois. Vis donc éternellement — et en toute saison diminue mon tourment. » — La violette est fleurie, ici comme à Parme — et à Nice, quand il gèle à fendre marbre ; — saupoudrée de neige, elle est pareille à un visage de Paris — qui se montre, par les grands froids, blanc de poudre de riz. — Notre vieille cité en est, à bon droit, jalouse. — Embaumez-nous toujours, violettes de Toulouse.

1er mai 1888.

A la d'uno orto

Dins le pus maurel des visatges
Vesi tous belis uelhs salvatges
As vistous de velous negre, uelhs
Parieus à d'estranges soulelhs
Qu'à l'encop sarion clars e soumbres,
Magics, que mostren lhour esclat
En plen joun, ou que les azoumbres
Joul' capel de palho de blat.

Tu, dinno de l'antico Grecio
Per toun cos, — vendes l'ourtalecio
La mai fresco, sul' Capitol,
En cridant: Femnos, qui ne vol?
Es superbo coumo Poumouno.
Que te vouldrio ! Mais se 'n passant
Te sourrisi, me fas la mouno,
O divo, e dises: Païsan !

9 de mai 1888.

A une d'un jardin potager

Dans le plus brun des visages — je vois tes beaux yeux sauvages — aux prunelles de velours noir, yeux pareils à d'étranges soleils — qui à la fois seraient clairs et sombres, — magiques, qu'ils montrent leur éclat — en plein jour, ou que tu les plonges dans l'ombre — du chapeau de paille de blé.

Toi, digne de l'antique Grèce — par ton corps, tu vends les produits de ton jardin — les plus frais, sur (la place) du Capitole, — en criant: « Femmes, qui en veut? » — Tu es superbe comme Pomone. — Que je voudrais te posséder! Mais, si en passant — je te souris, ton visage se renfrogne, — ô déesse, et tu dis : « Paysan! »

9 mai 1888.

La Roso

Davant uno barraqueto
De la fièro de las flous,
S'ausis mai d'uno bouqueto
Disent : « Aquelos coulous

D'or, carmezido, blanqueto,
An un esclat miraclous !
Atal n'abe uno desqueto,
A l'oustal, pel' temps neblous. »

Pas uno que nou sio raro
Aqui. Mais lèu uno caro
Fresco darrè s'esplandis.

En la remirant, un crido :
« Tè ! Quno roso poulido !
Ven, sigur, del paradis. »

Auguste Fourès.

15 de mai 1888.

La Rose

Devant une petite baraque — de la foire des fleurs, — on ouït plus d'une bouchelette — disant : « Ces couleurs

» D'or, cramoisies, blanches, — ont un éclat merveilleux ! — En avoir ainsi une petite corbeille, — à la maison, par le temps gris ! »

Pas une qui ne soit rare, — là. Mais bientôt un visage — frais derrière (les fleurs) s'épanouit.

En les admirant, quelqu'un s'écrie : — « Tiens ! Quelle rose jolie ! — Elle vient, à coup sûr du paradis. »

A. F.

15 mai 1888.

A DEUX DE NOS MORTS

I

Le Buste de Boucherie

Quel deuil devant sa place vide!
Et soudain, le voilà vivant;
Voilà que, disert et savant,
Comme aux vieux jours il nous préside!

De plus haut, sans plus de hauteur,
Pâli, sans moins d'ardeur sereine,
Plus calme, et pourtant en haleine,
C'est bien le valeureux lutteur.

Oui, c'est bien notre Boucherie
Que dans le bronze je revois.
Sa bouche s'entr'ouvre, et je crois
Ouïr la leçon de sa vie.

Faisons, — il la fit, — une part
Aux grandes choses de ce monde.
Aimons d'une attache profonde
L'étude, la patrie et l'art.

En ces lieux que son esprit hante
Ayons bonheur à revenir
Interroger son souvenir
Et suivre sa trace vaillante.

Français de cœur, de cœur latin,
N'adorant pas sa mère seule,
Il aima Rome son aïeule.
Il voulait changer en matin

Le soir de la race romane.
Rêvons, nous aussi, l'heureux jour
Du pacte de force et d'amour;
Et la France qui nous condamne,

Lorsque, au vent, ses nobles couleurs
Des Latins seront la bannière,
De ses félibres sera fière
Et rira de ses vieilles peurs.

A l'heure du triomphe auguste,
Ami, si quelqu'un songe aux preux
Tombés avant les jours heureux,
On viendra saluer ton buste.

A. DE GAGNAUD.

Porchères, 24 janvier 1886.

II

Au Cros d'Aubanèu

Tant que raiara lou sang di miòugrano,
Tant qu'amour e dòu gounflaran li cor
E que dindara noste parla d'or,
Plouraren ti vers de-long dis andano ;
Te plouraren, tu, moun dous Teodor!

Tant que, despièi Niço enjusco li Santo,
L'erso sara tousco e gai lou soulèu,
Tant que lusira nosto Estello au cèu,
De roumiéu, à sa clarour tremoulanto,
Vendran visita lou cros d'Aubanèu.

A. DE GAGNAUD.

Pourchiero, nouvèmbre 1887.

Au Tombeau d'Aubanel

Tant que coulera le sang des grenades, — tant qu'amour et deuil gonfleront les cœurs et que sonnera notre parler d'or, — nous pleurerons tes vers le long des sentiers perdus ; — nous te pleurerons, toi, mon doux Théodore!

Tant que, depuis Nice jusqu'aux Saintes-Maries, — la vague sera tiède et gai le soleil, — tant qu'au ciel luira notre Étoile, — des pèlerins, à sa clarté tremblante, — viendront visiter la tombe d'Aubanel.

A. G.

Porchères, novembre 1887.

PARNASSE PROVENÇAL

PAR LE P. BOUGEREL, PRÊTRE DE L'ORATOIRE

(*Suite*)

J'ai pensé qu'une liste alphabétique des auteurs provençaux, c'est-à-dire de la Provence propre, qui ont écrit dans leur idiome, de l'an 1500 à l'an 1800, et un répertoire chronologique des ouvrages anonymes composés dans la même province et le même dialecte durant le même temps, pourrait être un utile complément des notes précédentes et du *Parnasse provençal* du père Bougerel. J'ai fait de mon mieux pour que cette liste et ce répertoire ne fussent pas trop incomplets. Je sollicite l'indulgence de mes lecteurs pour les omissions et les erreurs qu'ils y reconnaîtront, et je leur saurai gré de vouloir bien me les signaler [1].

I. — Liste alphabétique des auteurs

Abril (Honoré), de Grasse, procureur au siége d'Arles, mort en 1781. Auteur d'une complainte sur l'inondation du Rhône de 1755, imprimée dans le *Musée d'Arles,* 1876-1877, p. 54. Cf. *id.*, 1878-1879, p. 285-6.

Agar (Paul-Antoine d'), de Cavaillon. Ci-dessus, pp. 184 et 289.

Aimant a gré (l'). C'est ainsi qu'a signé l'auteur d'une odelette imprimée en tête du *Dondon infernal* de la Bellaudière.

[1] A la liste donnée ci-dessus, t. xxix, p. 284 des ouvrages cités, il convient d'ajouter les trois suivants, dont je n'ai pu prendre connaissance qu'après l'impression des pages précédentes :

Bory, *Orig.* — Les Origines de l'imprimerie à Marseille, par J.-T. Bory; Marseille, 1858.

Cerquand. — L'Imagerie et la Littérature populaire dans le Comtat Venaissin (1600-1830), par J.-F. Cerquand. Avignon, 1883.

Reboul I. — Bibliographie des ouvrages écrits en patois du midi de la France, par Robert Reboul. Paris, 1877.

Reboul II. — Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence, par Robert Reboul. Marseille, 1879.

Les pages auxquelles je renvoie sont toujours, quand il n'y a pas d'autre indication que *ci-dessus,* celles du tome XXIX de la *Revue,* dans lequel ont paru la 1re et la 2e partie de cette publication.

Allègre (Joseph), né à Cotignac vers 1630, mort en 1697 ; auteur de prônes en langue provençale. — Achard, Noulet, I, p. 221; Reboul, I, nº 5.

Alouin, chanoine de St-Geniez d'Avignon. Deux moralités, *Royaume temporel* et *Royaume de la Société* [1], en ms. à la bibliothèque d'Avignon. 1782. — Cerquand, p. 43.

Arena (Antoine d'). Auteur des célèbres macaronées, à base provençale, né à Soliers, mort en 1544.

Artaud (Jean-Paul), père de Louis Artaud ; poëte provençal, comme le fut son fils. 1718. — Bory, nº 13 des mss.

Artaud (Louis), de Marseille, né en 1700, mort en 1768. — Achart, III, 37 et 363; Gaut, p. 281; Bory, nºs 18, 19, 31 des mss. (pp. 299-301).

Artaud (Joseph). Recueil de chansons patriotiques pour toutes les fêtes de l'année. Draguignan, an VII. — Bory, nº 1847; Reboul, I, nº 19.

Arvieux (Laurent d'), né à Marseille en 1635, mort en 1702. Achard cite de lui des vers provençaux.

Astier, avocat, de S. Remy, qualifié par Coye de « poëte troubadour. » Voy. les œuvres de ce dernier, 1829, p. 70. — Reboul, I, n 21.

Astier (autre ?) 1789. — Bory, nº 1810.

Astruc (Mardochée), rabbin de l'Isle, auteur de la *Reine Esther,* tragédie provençale, qui fut imprimée en 1774, après avoir été « perfectionnée et augmentée par le très-digne rabbin Jacob de Lunel, de la ville de Carpentras. » Voy. la nouvelle édition qu'a donnée de cette tragédie M. Ernest Sabatier en 1877 (Nimes, André Catelan).

Aubagne (Albert d'). — Soliers.

Audibert. Auteur de *lou Fourtuna Marseillés,* comédie en un acte (1736). — Gaut, p. 283; Burgaud, 2682, 2º; Reboul, I, nº 29.

? Auzet de Castellane (d'). — *Essais.*

Auzier (=d'Hozier). Auteur d'un sonnet et d'un quatrain imprimés dans *la Barbouillado* de Pierre Paul, p. 8 et p. 11 (en-

[1] « Ces deux moralités paraissent une représentation mystique de l'élection et de la prise de possession du président (roi) de la confrérie de St-Pierre de Luxembourg. » (Cerquand.)

tre ces deux pièces est un sonnet français, du même sans doute, signé Hozier), et d'une pièce en deux quatrains, qui se lit p. 65 du même recueil. Cet Hozier (Étienne d') était, paraît-il, le père du généalogiste. — Gaut, p. 267.

B. P. (H.). Sermons prouvençaux, per M. H. B.P. C. D. B. Les trois dernières initiales indiquent probablement la profession de l'auteur (*curé de B.* ?), et la première (H.) son prénom (*Honoré? Henri?*). 1731. 4 tomes mss., dont deux sont égarés. — Bory, n° 12 des mss. Cf. *Revue sextienne,* 15 janvier 1882, pp. 1-6.

Baile da Lauch (lou). Ainsi est signé un quatrain qui se lit p. 40 des *Obros de la Belaudiero.*

Baptendier (le chevalier de), de Marseille. Auteur de *lou Tableou de l'amour sacra et doou proufane.* 1775. — Bory, n° 1802; Reboul, I, n° 36.

Bauron (Jean de), de Marseille. — Soliers.

Begue (François de). Ci-dessus, pp. 189 et 290. — Bory, *Orig.*, p. 57.

Bellaud de la Bellaudière. Ci-dessus, pp. 176 et 285. — Bory, *Orig.*, pp. 12-18, 108-119, 141-146.

Beraud, de Sisteron. Je n'ai trouvé ce nom que dans le recueil de notices sur des Provençaux célèbres formé par Fauris de Saint-Vincens, et qui appartient aujourd'hui à M. Paul Arbaud [1]. Voici l'article qui le concerne :

« *La joye publique au roy.* Brochure in-4° de 6 pages, composée d'une épitre dédicatoire au roy, de l'autheur, de sonnets, anagrammes et madrigaux françois à la louange du roy, de la reyne et des ministres. Il y a à la fin un madrigal en vers provençaux où l'auteur fait parler la Provence. »

Berenger (Laurent-Pierre), né à Riez en 1749, mort à Lyon en 1822, auteur de la *Morale en action.* Ses *Soirées provençales,* dont la première édition est de 1787, contiennent, mêlée à un certain nombre de pièces françaises, une *Elegio compousado sur la mountagno de Coudoun* (t. III, p. 312). Peut-être dans le *Portefeuille d'un troubadour* du même auteur, publié en 1782, y a-t-il aussi quelques pièces provençales. Je n'ai pu m'en assurer.

[1] Cf. mes *Notes sur quelques mss. provençaux perdus ou égarés,* p. 75.

Bertet (François). Ci-dessus, pp. 195 et 291.

Bertet (Jean). Ci-dessus, p. 291.

Bertet (Jean-François). Ci-dessus, p. 291.

Bertet (N.). Ci-dessus, p. 195.

Blanc (Gilles). Auteur de *la Bienfaisance de Louis XVI, ro leis Festos de la Pax*, drame lyrique. 1783. — Noulet, II, p. 99, nos 21 et 22.

Blégier (Honoré d'Estienne), né à Aix en 1661, mort dans la même ville en 1735. Ses poésies, françaises et provençales, existent en ms. à la bibliothèque Mejanes, à Aix (n° 622). Sur ce poëte, voy. Achard, et Mouan, dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. VII (1857), p. 219.

Boissier. Auteur du « Poëme sur les saintes paroles: Dieu soit béni » (Avignon, Blézy, 1780); réimprimé en 1860 dans les *Variétés religieuses* (Aix, Makaire), p. 1. — Cerquand, pp. 35 et 45.

Bompard (Jean), secrétaire greffier des prudhommes-pêcheurs de Marseille. Auteur d'une pièce sur le rétablissement de la santé du roi Louis XIV, 1687. — Payan d'Augery, les *Prud'hommes-pêcheurs de Marseille et leurs archives*, p. 54.

? Bonet (Claude), auteur, selon une conjecture de Bory, de la *Tasse*, « comédie propre pour être exhibée au temps de caresme-prenant; extraite du cabinet de la muse du Conte d'Aulbe. » Cette pièce est du temps d'Henri IV. Voy. la préface de la *Perlo dey Musos* de Gaspard Zerbin, édit. de Marseille, 1872, p. XIII.

Bonnet-Bonneville. Auteur de plusieurs comédies, entre autres *Jean Pierre vengu de Brest, Jean Pierre venu de Mahon*: 1781, 1783. — Soleinne, nos 3908, 3909; Burgaud, nos 1302 à 1306; Bory, nos 2053, 2054, 2055; Reboul, I, no 67.

Bouche, l'historien de la Provence (1598-1671). Des vers provençaux qu'il avait composés (voy. Achard), il paraît ne s'être conservé que la pièce en l'honneur de Peiresc qui a été insérée dans le volume publié à Rome en 1640, par les soins du Cardinal Barberini et de Jean Bouchard, sous le titre de *Monumentum romanum Nicolao Claudio Fabricio Peirescio, senatori Aquensi, doctrinæ virtutisque causa factum*[1]. C'est une ode en

[1] Ce même volume renferme une pièce de Frédéric Ubaldini en provençal

vers de huit syllabes; elle contient neuf stances de six vers chacune.

Bouche (Charles-François). La Counstitucien francezo traducho en lenguo prouvençalo. 1792. — Noulet, II, n° 12 de la deuxième partie; Reboul, I, n° 69.

Bousquet (ou *Bosquet*[1]). — Soliers.

Brueys (Claude). Ci-dessus, pp. 184 et 290. — Bory, *Orig.*, 148-152.

Brunel (C.). Auteur de « le bouquet royal fleurissant, composé des vertus royales de très-grand prix, par C. Brunel de la Cte d'Avignon. Lyon, Simon Rigaud, 1620, in-12, 175 pp. Dédié à M. de Marquemont, archevêque de Lyon. » Il y a des noëls provençaux. Voy. Paul Terris, les *Noëls, essai historique et littéraire,* p. 101.

Brutinel, médecin, né à Carpentras, où il mourut en 1753, âgé de trente-huit ans, auteur de *la Pate enlevade,* 1740, réimprimé dans les *Pouemos carpentrassiens.* Carpentras, Devillario, 1857. — Barjavel, I, 301; Noulet, II, n° 258; Reboul, I, n° 83.

Burle (Balthalzar de la), auteur de vers sur la Sainte-Baume, que Belleforest nous a conservés (1575). Voy. *Revue des langues romanes,* XXVIII, 65.

Bus (Barthélemy), maître de pension et libraire à Draguignan. Auteur probable, d'après M. Reboul, du recueil intitulé *Recueil de prières, de réveillés et de cantiques, tant en françois qu'en langue vulgaire, en l'honneur de Notre-Dame-des-Anges, pour l'usage de la ville de Pignans.* Draguignan, Barthélemy Bus, 1778. — Reboul, II, 326, xxxi, p. 258.

Cabanes (Jean de). 1653-1717. Ce poëte, né à Aix, composa en provençal plusieurs comédies et d'autres ouvages que l'on conserve mss. à Aix et à Paris. Un seul de ses poëmes a été publié. C'est celui qui a pour sujet la campagne du duc de Savoie en Provence, en 1706 et 1707. Voy. Bory, n° 1929, et Burgaud, n° 1309. Le P. Bougerel n'a pas oublié Jean de Cabanes dans son grand ouvrage, comme on l'apprend de A. Pon-

ancien. C'est un pastiche assez mal réussi, surtout au point de vue de l'accord grammatical.

[1] *Bosquetum Olbiensem.*

tier, auteur d'une notice sur ce poëte (*Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. III, 1827, p. 308), dans laquelle il déclare emprunter tout ce qu'il en rapporte au savant oratorien[1]. « Voici, dit-il, les paroles du P. Bougerel :

« Jean de Cabanes eut pour patrie la ville d'Aix : il etoit frère d'un conseiller au parlement de Provence ; il composoit en poésie provençale avec une facilité et un naturel admirables : aussi a-t-il laissé un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets, et entre autres sur le siège de Toulon, qui eut lieu en 1707.

» Jean de Cabanes vivoit sous la Régence : la licence qui règne dans plusieurs de ses contes, et son poëme sur le Duc de Savoye en Provence, ne permettent aucun doute à ce sujet. Voici la liste de ses ouvrages, dont aucun n'a été imprimé :

» Cinq comédies en cinq actes, savoir : *lou Paysan astrologue ; Lisetto ou la Courtisanno amourouso ; leis Bigots, coumedie ; lou Jugi avare ; Marra ou le Foui sagi ;* — cent contes dans le genre de ceux de Boccace ; — cent énigmes ; — un volume de sentences ou de faits mémorables anciens, en prose, suivis d'un sens moral en vers ; — un ample recueil de nos proverbes qu'il a rangés par ordre alphabétique ; enfin l'*Histourien sincere sus la campagno dau duc de Savoya en Prouvenço en* 1707. »

Suit un extrait de ce dernier poëme.

Sur cet auteur, voyez encore Noulet, II, 46 ; Reboul, I, n° 86.

M. Albert Savine prépare une édition du théâtre de Jean de Cabanes. Il est à souhaiter qu'il publie aussi le reste de ses œuvres.

Cailhol (Jacques), de Marseille, auteur de *Moussu Jus*, et de *lei Doues Coumaires*, comédies publiées à Marseille en 1784 et 1785. — Burgaud, n° 1400 ; Bory, n°s 2057 et 2058 ; Reboul, I, n° 89.

Calvy, juge de Grasse. — *Essais*.

Cameron (le P.). Ci-dessus, pp. 206 et 293. — Reboul, I, n° 98, p. 26.

[1] A. Pontier dit un peu plus haut, p. 307, que « quarante poëtes provençaux environ sont mentionnés dans l'ouvrage du P. Bougerel. » Or il n'y en a que dans le *Parnasse provençal*.

Carrias, curé du Bausset ; auteur d'un cantique en l'honneur de saint Gens, composé de 1780 à 1785, qui se chante encore. — Barjavel, II, 19.

Carvin, auteur dramatique. — Noulet, II, nos 75, 76.

Cartelier, avocat à Aix. *Recueil de proverbes provençaux* (en provençal ?). Aix, Adibert, 1736, in-12 de 52 pp., dont 14 pour la préface. — Reboul, II, n° 1854, p. 521.

Castillon, de Brignole. — Soliers.

Chabert de la Valette (Pierre), poëte du XVIIe siècle. — Bory, n° 17 des mss.

Chasteuil-Gallaup (Pierre de). A défaut de la notice sur cet auteur qui devait se trouver dans le *Parnasse provençal*, et qui y manque (voy. ci-dessus, p. 293), je donnerai ici un extrait de celle que le P. Bougerel lui-même a publiée sous forme de lettre au t. VIII des *Mémoires de litt. et d'histoire* du P. Desmolets, et qui est sans doute tirée de son *Histoire des hommes illustres de la Provence*. Pour plus de renseignements sur Pierre de Chasteuil, voy. Roux-Alpheran, les *Rues d'Aix*, I, 163-169, et, dans mes *Notes sur quelques mss. provençaux perdus ou égarés*, les pp. 30, 69, 87.

« [**P. 298**] *Lettre*[1] *à M.*** sur une ode provençale de Monsieur Galaup de Chasteuil, où l'on trouve quelque détail de ceux de cette famille qui se sont fait connaître par leur mérite.*

» L'ode que j'ay l'honneur de vous présenter, Monsieur, aura encore toutes les graces de la nouveauté, quoique composée depuis plus de cinquante ans, puisqu'elle n'a jamais vu le jour, et qu'on ne la trouve que dans les cabinets de quelques curieux. Je la tiens de M. Galaup de Chasteuil, gentilhomme d'Aix, qui en est l'auteur.....

» [**P. 307**] Pierre de Galaup de Chasteuil, auteur de l'ode provençale ci-après, est mort à la fin du mois de juillet 1727, âgé de quatre-vingt-quatre ans... Il étoit à Paris l'an 1673, lorsque le roy prit la ville de Maestrick : ce fut un beau champ pour les poëtes ; ils célébrèrent à l'envi cette belle conquête. Le père Bertet, jésuite provençal, se distingua sur tous les autres par des vers espagnols et latins, et surtout par une épigramme provençale[2]...

[1] Cette lettre est datée du 18 août 1727, et signée B. D. L.

[2] Cf. ci-dessus, p. 46.

» Cette épigramme fut fort goûtée. Le roy la lut avec plaisir et M. le président Rose, secretaire du Cabinet et l'un des 40 de l'Académie française, la traduisit en vers latins.....

» [**P. 310**] Quelques jours après que cette épigramme eut paru, M. de Chasteuil se trouvant chez M. Justel avec M. du Perrier, si connu par ses poésies latines, et avec plusieurs beaux esprits, la conversation roula d'abord sur cette épigramme provençale. On la loua beaucoup, mais on avança qu'elle étoit écrite dans une langue qui n'étoit propre que pour la bagatelle. Le poëte du Perrier prit feu, et soutint au contraire que la langue provençale étoit si belle, si féconde, si propre à chanter les sujets les plus sublimes, qu'il n'y en avoit point de vulgaire qu'on dût lui préférer[1]. Pour justifier ce qu'il avançoit, il s'engagea à faire deux sonnets provençaux et pria M. de Chasteuil de composer une ode. Il n'y avoit pas alors de plus beau sujet que la prise de Maestrick. C'est aussi celui que M. de Chasteuil [**P. 311**] choisit. Nos deux poëtes s'acquittèrent de leurs promesses, et leurs ouvrages furent fort approuvez. Ces deux provençaux se crurent alors autorisez à faire remarquer que ceux qui pensoient que la langue provençale n'étoit propre que pour des bagatelles, se trompoient; qu'elle étoit forte et hardie dans ses expressions.....

» [**P. 312**] M. de Chasteuil se retira ensuite dans sa patrie... Il travailla après à l'Histoire des Troubadours, à laquelle il

[1] On peut rapprocher de ce jugement le passage suivant de la préface d'une ode sur la bataille d'Austerlitz, composée dans le même rythme que celle qu'on va lire et imprimée à Digne en 1806, sous le titre de *Guerro de la troisiemo coualicien, recit pouetique par M. Aillaud G. M. des W., à Digne:*

« J'ai préféré l'idiome provençal, parce que bien des poëtes français ont préféré ces grands événements, et que ce que j'aurais pu produire en français n'aurait pas été capable de souffrir la comparaison. D'autre part, j'ai voulu prouver aux Provençaux que leur idiome, qu'ils méprisent au point de l'interdire à leurs enfans, a des expressions qui valent au moins celles du français. Cet idiome, qui est la langue mère du français, est plus riche, plus dégagé d'entraves, plus concis que le français et même plus sonore. Je désirerais que mon faible essai engageât ceux que le génie de la poésie enflamme à cultiver le provençal. On verrait bientôt nos poëtes rivaliser avec les poëtes français, s ils n'en effaçaient la gloire. »

Dans le même genre pindarique, et toujours dans le même rhythme, on peut citer encore l'ode de Coye sur la prise de Mahon (1756).

ajouta [**P. 313**] l'Histoire de tous les poëtes provençaux qui ont vécu jusques à notre temps. Son âge avancé, des infirmités habituelles, compagnes de la vieillesse, et surtout de fréquentes attaques de goute, ne lui ont pas permis de polir un ouvrage plein de recherches très-curieuses, et qui ne pouvoit qu'être bien reçu du public.

» Il est temps d'en venir à l'ode provençale.

[**P. 314**] ODO SU LA PRISO DE MASTRICK

AU REI

Musos qu'ei bords de Durenço
Au tems de vouestrei beoux jours
Cantavias de la Provenço
Lei guerros et leis amours ;
Doctos fillos de memori
Fes que vouestro ancieno glori
Ressuscite dins mei vers,
Et que dins vouestre langagi
Agues enca l'avantagi
De charmar tout l'univers.

Lei sons de vouestrei musetos
An qua[u]quaren de trop dous,
Me fau lou brut dei trompetos
De vouestrei vieils troubadours.
[**P. 315**] Per contar d'un grand mounarquo
Lei fets d'eternelo marquo
Fau leis esclatantei voix
Qu'estounavon nouestro terro
Quand de sei foudros de guerro
Celebravias leis esploits.

Deja l'insoulent Batave
Tant valuroux autrei fes
Començo d'estre mens brave
Et tramblo au noum dei Francés.
Et deja la renoumado
Pouerto [de]dins son armado
Et la terrour et la mouert ;

Et su lei planos humidos
Sei velos espavourdidos
A peno troboun lou pouert.

Mastrick soulet resistavo
Et de sei fiers combattants
Superbe se preparavo
[P. 316] De se deffendre dez ans.
Lei fouerços de l'Allemagno,
Lei vans secours de l'Espagno
Lou rendien plus insoulent,
Quand, per de nouveoux miracles,
Louis, fourçan leis oustacles,
Li ven, lou vez, e lou pren.

Tau que d'uno hauto montagno
Un tourrent impetuoux
Dins la vezino campagno
Toumbo escumant de courroux :
Si sei rapides ouragis
Li duerboun ges de passagis
Et que se sente arrestar,
La vioulenço plus fouerto
Abbate, derrabo, empouerto,
Ren non li pou resistar.

[P. 317] Tau marchavo et plus terrible
Nouestre illustre conquerant
Pourtant soun bras invincible
Ounte l'effort es plus gran.
Investis aquello villo,
Sa defenso es inutilo,
Inutilo es son secours,
Et sei fouerços tant vantados,
Sei muraillos reparados
Noun tenoun que trege jours.

D'uno ardour senso secondo
Plus vaillan enca que Mars
Ourleans que lou secondo
Affrounto tous leis hazards.
Bellefons, Ronez, Vivouno,

Toujou pres de sa persouno
[P. 318] Et toujou siguen sei pas,
Confessoun que sa presenço
Fa ben may que la vaillenço
De sei plus braves souldats.

Mastrick vezin de sa perto
Per la valour de Montmouth
Ves sa tranchado duberto
Et tous sei travaux a bout.
Sa miejo luno es perdudo,
Sa muraillo es abbatudo,
Et lei vallons esblouis
A travers mille granados
Vesoun su lei palissados
Leis estandarts de Louis.

Ajudat de la fourtuno,
Farjaux en aqueou moument
[P. 319] Nous repren sa miejo luno
Et refa soun lougeament ;
Quan d'uno noblo coulero
Lou valuroux Mousquetero
L'intro l'espazo a la man,
E l'avié deja fourçado,
Quan la Parquo courrouçado
Ly ravisset Artagnan[1].

Troupo generouso et fouerto
Que lou siguias pas à pas,
La doulour que vous transpouerto
Venjo deja son trepas.
Dins uno talo tristesso
Troubarés quauqu'allegresso
Apprenen que lou Destin
A vouestro perto amendrido
Et que sa plaço es remplido
[P. 320] Per l'intrepide Fourbin.

Mai ount' anas vous, ma Muso,

[1] Capitaine des mousquetaires qui fut tué devant Maestrich.

Mon rey pren deja Maestrick,
Ourleans passo la Muso
Et deja fouerço lo Vic.
L'ennemi prest a se rendre
Sonjo plus a se deffendre,
Et nouestrei fets estounants
Que pertout causoun d'allarmos
Lou surprenoun, et leis armos
Li toumboun dabort dei mans.

Grant rei, lou Diou que t'inspiro,
De tei vertus amouroux,
Vou que canti su ma lyro
Tei succes avanturoux,
Vou que canti tei bataillos
Et lei tristei funeraillos
[P. 321] De tei rivaux affeblis,
Et quand meyssonnes lei palmos
Dins nouestrei provinços calmos,
Mille beoux arts restablis.

Deja cent et cent Ourfeos
Per eternisar toun nom
Et t'elevar de tropheos
Souertoun dou sacra vallon ;
Et per rendre vraysemblables
Teis exploits inimitables,
L'un nous represento Mars,
Et mette tout an usagi
Per egalar toun couragi
Au couragi dei Cesars.

L'autre en aquesto entrepreso
Senso escoutar la reson
Te fa semblable a Farnezo
Dins une comparaison;
Sa muso mens avisado
Noun ves pas dins toun armado
Ei siegis, dins leis assauts,
[P. 322] Tei leutenents plens de glori
Aneantir la memori
Dei Farnezos, dei Nassaus.

De musos plus regulieros
Eme un plus juste pinceou
Ressarquon d'autros manieros
Per retraçar toun tableou,
De tous leis heros ensemble
N'en troboun ges que te semble,
E per de traits plus huroux,
Ou per sei plumos daurados
Tei vertus seran pourtados
A nouestrei derniers nebous.

O tu de qu l'insoulenço
Jouncho a la rebellion
A roumput a sa neissenço
[P. 323] Lou rude joug dou Lion,
Orgueillouso republiquo,
Ta fatalo poulitiquo,
Ta foulié, ta vanita,
An attira su ta testo
L'espouvantablo tempesto
Et lou foudre merita.

Houllando autrei fez tan fiero,
Sies semblable a l'impruden
Qu'eme seis alos de ciero
Affruntet lou char arden.
En van soun paire Dedalo
Li crido de beissar l'alo,
Eou se ris de soun counseou.
Coumo seis alos foundudos
Teis enseignos son pendudos
Dins lou temple dou souleou.

Icaro, toun arrouganço
Ven d'allumar lou flambeou
[P. 324] Dou gran souleou de la Franço
Que t'a reducho au tombeou.
Que tei velos mens superbos
Et plus bassos que leis herbos
Abeissoun sei pavillons,
Ou per sei flamos fatalos
Couneisseras que teis alos

Sont d'alos de parpaillons.

Cedo donc a la vaillenço
De nouestre gran poutenta,
Et dins toun oubeissenço
Troubaras ta liberta.
Ta justici dins tei vilos
De tei discordos civilos
Arresto deja lou cours,
Et de tei tristei rivagis
La pas chassan lei nuagis
Va faire plaço ei beoux jours.

A l'houro justamen fiero
[P. 325] De ta nouvelo grandour,
Veiras l'Allemagno entiero
Jalouzo de ta splendour.
Que de l'appuy de la Franço
Vas recueillir d'aboundanço,
Que de fruits dei flous de lys,
Dins ta fourtunado terro
Toujours exempto de guerro
A jamai seran cuillis »

C. C.

VARIÉTÉS

DEUX ANCIENNES CHANSONS PROVENÇALES

Dans un recueil de chansons françaises du XVe siècle et des premières années du XVIe, s'en trouvent deux en provençal, dont la première fut mise en musique dès 1501 au moins [1], par J. Japart, qui était peut-être aussi l'auteur des paroles. Elles ont été publiées récemment par M. Rodolfo Renier, dans les *Miscellanea* Caix-Canello, pp. 283 et 286, et par M. Gröber dans sa *Zeitschrift*, XI, 384 et 388. Les voici telles qu'elles me semblent devoir être restituées :

[1] Elle se trouve en effet dans l'*Odhecaton* de Petrucci, publié cette année-là.

I

Tan ben mi son pensada, mari, se mi batés,
A l'ami m'en irai.
— Hai las! la mi molher, cal conselh as agut?
Ieu te tenrai onrada com la filha d'un duc.
Non[1] cal partir de casa per aver ton degut[2].
E mesquin! que farai?

II

Maire de Dieu, tant cauda son, plena d'ordura.
Vos es mege natural,
Sens faire mal
Prenes m'a cura.

— Ieu son mege natural,
Que conoisse a l'orinal
Plaga mortal
Jotz la centura,
A un pan pres del nombril,
A grant peril;
Prenez en cura.

C. C.

SUR UN VERS DU *ROMAN D'ALEXANDRE*

Ce vers, le cent-quarante-septième du ms. de l'Arsenal, est ainsi conçu :

Li plus ardiz vosist estra en um fort.

M. Paul Meyer (*Alexandre le Grand dans la littérature du moyen âge,* I, 321-2) a mal compris, à mon avis, le mot qui le termine. Il traduit ce mot par « fort, lieu fortifié », et ajoute : « C'est le plus ancien exemple connu de ce substantif. » Le savant éditeur n'a pas pris garde que la laisse dont le vers en question fait partie est en *o* fermé et que l'*o* de *fort* (lieu fortifié) est un *o* ouvert. Dans notre *fort,* je crois qu'il faut voir *furnum.* C'est un autre exemple de ces formes dont je me suis plus d'une fois occupé, comme *jort (=diurnum), ant (=an-*

[1] Corr. *Not?*

[2] Non pas *dégout,* comme a supposé M. Groeber, mais *debitum.* C'est une allusion au *devoir* conjugal, que le mari se prétend autant que l'*ami* en état de rendre.

num), dant (= dominum), etc., et dans lesquelles le *t* latent du cas sujet (*anz, jornz*, puis *jorz*, etc.) se dégage au cas régime, et s'y maintient ensuite plus ou moins longtemps, selon les dialectes. Voy. là-dessus la *Revue des langues romanes,* V, 334, et la *Romania,* VIII, 111-114, où sont justement relevés deux exemples provençaux du même *fort* = *furnum,* qui fait l'objet de la présente note.

C. C.

I

LYONNAIS *HUGUO*

Le deuxième fascicule du *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* est encore humide de l'impression, que déjà je dois y faire une addition et une correction. On y lit:

« Huguo, s. m. — « Hièble, plante, sorte de sureau (Cochard). » Je ne connais ce mot, ajoutais-je, que par Coch. Il est certain qu'il l'a recueilli à bon escient, et qu'il l'a noté de façon à reproduire le son *ûgo*. Il est probable qu'il n'a mis l'*h* initial que par analogie avec le nom propre *Hugues*. Quoi qu'il en soit, le mot a complétement disparu.

» Étym. inconnue. »

La rencontre fortuite de l'esp. *yedgo yezgo*, portug. *engo,* hièble, que Diez (*Et. W.,* I, s. v.) et Groeber (*Arch. für latein Lexikograph.* II, 276) tirent d'*ebulum,* me suggéra un rapprochement avec le lyonn. *ûgo*. Diez explique le changement de *l* en *d* dans *yedgo* par la comparaison avec *sendos* (*singulos*). On peut y joindre le suffixe *algo* (*ad'cum*), *vilva* (*vidva*), dans le dialecte de Léon ; mais Diez fait remarquer que, même après cela, la déformation demeure *stark,* et il pense à une confusion avec *aesculus,* quoique, ajoute-t-il fort judicieusement, les deux végétaux soient foncièrement différents. L'influence d'*aesculus* paraît absolument chimérique, ce type n'ayant, à ma connaissance, rien donné en espagnol. On s'attendrait d'ailleurs à une désinence *glo* (cf. *saeculum* = *siglo*) et non *go*.

M. Chabaneau a bien voulu me procurer toute une série d'exemples provençaux groupés dans un ordre qui explique comment a pu se produire le passage d'*ebulum* au lyonn. *ugo,*

Quoiqu'il faille avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Ébulum change sur la route.

On trouve dans Raynouard *ébol,* qui est *ebul(um),* avec conserva-

tion de la première post-tonique, comme dans *pōpulum* = *póbol*[1]. *Ébol* passe à *évol*, puis à *egvol egwol*, comme *movi* (*movere*) a passé au provençal *mogwi*[2]. *Egwol*, réduit à *égol égo(l)* est devenu *égou* en provençal moderne[3], et en lyonnais *úgo* par changement de *e* en *u*, comme d'ailleurs dans la forme provençale *ugues*, également donnée par Azaïs. Ce changement a pu s'effectuer soit par la transformation de *e* en *eu*, puis en *u*, soit par *e* bref = *ie*; d'où *iebol* = *ievol* = *iegvol* = *iégol* = *ígol*, et *úgo(l)* par un changement de *i* en *u* qu'on trouve quelquefois quand *i* est suivi d'une labiale, comme dans le vieux prov. *cazubla* (*casibula*), Queyras *ouruvo* (*oliva*), et lyonn. *puva*, pioche, à côté de *piva*. Avec *ugues*, Azaïs donne encore la forme *orgues*, où *v* a aussi produit un *g* dur.

II

LYONNAIS *ÉCHANTILLON, CHENEVOTTE*

Dans le *Dictionnaire du patois lyonnais*, j'ai tiré *échantilhon*, chenevotte, du vieux fr. *chantil* (*canticulum*), en rapprochant *eschantelet*, petit morceau.

Cette étymologie, qui satisfaisait à la forme, est certainement fausse, car ce qu'on a eu en vue dans le chenevotte, c'est l'objet tiré du chanvre, plutôt qu'un petit morceau de bois.

Je crois qu'on doit tirer *échantilhon* de *candi*, dans les Cévennes chanvre, *cande* à Nîmes, même sens (Azaïs). Au thème s'est ajouté le suffixe diminutif *ilhon*, et s'est préposée la voyelle *e*, purement explétive. On devrait avoir *échandillon*, et c'est certainement ce qu'on a eu jadis. Le changement de *d* en *t* peut être dû à l'influence du français *échantillon*, encore bien que les deux mots n'aient aucun rapport de sens. Cela se voit tous les jours.

Je suppose, avec M. Chabaneau, que le passage de *cannabum* à *cande* est dû à un phénomène d'accommodation : *n* et *d*, *m* et *b*, s'appellent réciproquement ; *n* restant, *b* devient *d* (*cande*); *b* restant, *n* devient *m* (*cambe*). Il faut, naturellement, supposer que le phénomène remonte à l'époque où *n* se prononçait sensiblement et où l'on n'avait pas affaire à un *a* nasal.

PUITSPELU.

[1] Cet *ébol* est aujourd'hui à Béziers *eboul*, *eboú*, absolument comme le vieux prov. *pibol* (*populum*) est aujourd'hui *piboúl*, *piboú*.

[2] Je suppose le même phénomène que pour *v* initial. Dans *vadum*, un *g* a été préposé au *v*; d'où *gvadum*, *gwadum* = *gué*. A *movi* = *mogui*, cp. *bibi* = *bivi*, = prov. *begui*.

[3] *Catalogue botanique* d'Azaïs.

BIBLIOGRAPHIE

Felix Kalepky. *Bearbeitung eines altprovenzalischen Gedichtes über den heiligen Geist* (*Romania*, VIII, 214-218) [Jahresbericht über die Oberrealschule in Kiel während des Schuljahres 1886-87], 18 p. in-4o.

La poésie qui forme le sujet de cette publication nous est parvenue, dans un état déplorable, dans un seul manuscrit du commencement du XVIe siècle. Elle a été publiée pour la première fois par MM. Cobendy et Thomas dans la *Romania*, VIII, 214, ss. M. Chabaneau a donné des explications et des corrections ici-même, t. XVI, 85, et XVIII, 18, et M. Gröber en a parlé dans sa *Zeitschrift*, III, 310.

Dans l'Introduction, M. Kalepky relève quelques particularités de la langue du scribe, parle des rimes, expose les raisons qui l'ont amené à ranger quelques strophes dans un autre ordre que celui où elles se trouvent dans le ms., et fait enfin quelques justes remarques sur la valeur poétique du document qu'il publie. Dans le seul ms. qui le contient, celui-ci montre une empreinte dialectale ; M. Kalepky y a substitué les formes courantes de la langue littéraire, celles que nous trouvons dans les poésies des troubadours. Mais on ne voit pas bien pourquoi il écrit *sel* (= caelum) au lieu de *cel* qui se trouve dans le ms., aux vers 25, 57, 77, etc.; pourquoi il met *aldres* pour *alre*, également offert par le ms. au vers 113, et surtout pourquoi il remplace le *vol* du ms. (vers 37, 55, 157, etc.), bonne et juste forme de la 3e pers. sing. prés. de *voler*, par la forme erronée *vuel*. Le texte est suivi de notes, qui contiennent aussi une traduction de chaque strophe et qui sont faites avec beaucoup de soin. Le texte, tel que l'offre le ms., est, je l'ai dit, bien corrompu. Malgré les corrections proposées et données par les premiers éditeurs, par M. Chabaneau et par M. Kalepky, il y reste encore maint passage obscur et qui aurait besoin d'être amendé. M. Tobler a communiqué un certain nombre de corrections précieuses dans son compte rendu du travail de M. Kalepky dans le *Litt. Blatt*, 8, 224. Qu'il me soit permis d'y ajouter les insignifiantes remarques qui suivent. V. 3. La rime *bruit* (monosyllabique): *Esperit* est remarquable et a été déjà relevée par M. Tobler. On peut comparer la rime *enuitz* (bissyllabique): *soffritz, delitz*, Rambertin de Buvalel, éd. Casini, 21-29.— V. 15. L'emploi de formes comme *ajudaire* au cas oblique est assuré. Cf. *Revue*, XXV, 202 ss., et *Litt. Bl.*, 6, 421. Mais dans notre passage *ajudaire* est au cas sujet, car la correction donnée par M. Tobler doit décidément être acceptée. —

V. 16. *Sel que no mentit* signifie certainement Dieu. Cf. *sel dieus que no mentic,* Bartsch Chrest., 4e éd., p. 261, l. 38. *Mentit* est la 3e pers. sing. du parfait, et non du présent, comme M. Kaleptsy traduit.— V. 69. Selon mon opinion, le *sec* du ms. pourrait bien rester.—V. 71-2. Je ne crois pas que l'auteur ait pu dire que l'araignée damne son corps et son esprit, et je pense que les deux vers en question doivent se référer au pécheur. Comme l'araignée, en poursuivant sa toile, consume son corps, l'homme mauvais, en poursuivant son péché, damne son corps et son âme.—Le vers 71 est corrompu dans le ms., où il y a: *E lo sec tand no sen sala.* Je proposerais de lire: *E lo pecs, — tant no s'encela,—Damnal cors e l'esperit;* « et le péché, — si bien qu'il soit célé, — damne le corps et l'esprit. » Il est vrai que je ne peux citer aucun autre exemple d'un verbe *encelar* en provençal, mais il se trouve en espagnol[1]. Si l'on ne veut pas accepter cette correction pour ce motif et parce que le verbe simple *sela* se trouve déjà dans la même strophe au vers 67, on pourrait lire: *s'envela,* « se voile, se cache. » De ce verbe aussi je ne connais pas d'autre exemple en vieux provençal, mais *envela* se trouve dans le dictionnaire de Mistral. — V. 81. Rétablir le *que* du ms. au lieu de *qui,* et le *qui* au lieu de *que,* au vers suivant. —V. 93. Cor. *Tan lo destrenh e l'enlassa?* —V. 94. *Cobeitatz* n'a jamais, que je sache, la signification de « sinnliche Begierde », que M. K. croit y voir dans ce vers; ici, comme dans la strophe suivante, c'est la cupidité qui est blâmée par l'auteur. Les plaintes sur ce vice sont fréquentes dans les poésies des troubadours; voy. mon édition de *Guilhem Figueira,* 2, 15, note.— V. 135. *Ostatge* peut-il signifier habitation ?

Emil Levy.

Poésies complètes de Bertran de Born, publiées dans le texte original, avec une introduction, des notes, un glossaire et des extraits inédits du cartulaire de Dalon, par Antoine Thomas, professeur de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse.—Toulouse, Edouard Privat; petit in-8o, LII-212 pp. Prix: 4 fr.

Ce volume est le premier d'une *Bibliothèque méridionale,* publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse, par le zélé et soigneux éditeur de l'*Histoire générale de Languedoc,* M. Édouard Privat.« Nous avons essayé, dit M. Thomas dans la préface, de faire dans ce volume ce qui n'a pas encore été fait en France : une édition *classique* d'un auteur provençal. » L'idée était excellente, et M. Thomas, pour l'exécuter, n'avait guère l'embarras du choix. De tous les poëtes provençaux, Bertran de Born est le seul dont le nom soit connu

[1 Et aussi en v. fr. Voy. Godefroy.]

du grand public, et une édition de ses œuvres avait chance par là, beaucoup plus que celle de tout autre troubadour, d'attirer l'attention ; de plus, l'édition du même poëte donnée en 1879 par M. Albert Stimming, et où les variantes de tous les mss. sont relevées, rendait plus facile la tâche d'un nouvel éditeur. M Thomas reconnaît très-loyalement ce qu'il doit à son prédécesseur, mais il diminue un peu trop, dans sa modestie, son propre mérite. Le fait est que l'édition de M. Thomas réalise, comme il était naturel de l'espérer, un progrès sensible sur celle de M. Stimming, et quant au texte, et quant à l'interprétation. Il serait trop long de noter toutes les améliorations dont on est redevable, à ce double point de vue, à notre confrère ; mais il importe de signaler, en raison de leur haute importance pour la biographie de Bertran de Born, les extraits du cartulaire de Dalon que M. Thomas a eu l'heureuse pensée de publier en appendice et qui ne contiennent pas moins de 10 pages très-serrées, en petit texte. De ces documents combinés avec les poésies de son auteur et leurs *razos* provençales, M. Thomas a su tirer une biographie, nouvelle en plusieurs points[1], du célèbre troubadour périgourdin, et où il ne semble pas que l'on trouve désormais à introduire, quant aux faits du moins, de rectification notable.

L'édition de M. Thomas présente sur celle de M. Stimming cet avantage, que chaque pièce y est accompagnée non-seulement, quand il y a lieu, de sa *razo* provençale, mais encore de l'argument et des notes qui la concernent ; mais, en revanche, le glossaire, sauf pour les noms propres, ne renvoie nulle part au texte, ce que je considère comme très-fâcheux, même dans une édition classique. Quant aux variantes, que l'on peut également regretter, le plan de l'édition, comme le but qu'on se proposait, les a fait exclure. Mais, en plus d'un endroit, M. Thomas indique en note les leçons des mss., lorsque surtout il lui a paru nécessaire de s'en écarter.

L'ordre suivi par M. Thomas dans le classement des pièces de Bertran de Born est tout différent de celui qu'avait adopté M. Stimming. Celui-ci avait suivi simplement l'ordre alphabétique ; M. Thomas a distribué les compositions de son auteur en trois séries : poésies politiques, poésies amoureuses, poésies diverses, et les a disposées, dans chaque série, selon l'ordre chronologique le plus probable. De là quelque incommodité pour qui voudrait comparer les deux éditions. Dans les remarques qui vont suivre, j'indiquerai toujours, entre parenthèses, le n° donné par M. Stimming à la pièce examinée.

[1] L'un de ces points, et non le moins important, est justement la date de la naissance du poëte, que M. Clédat avait trop reculée, et qui doit se placer vers 1140. Voy. p. XIV et p. 152, n. 4.

Mes *Notes* sur certains passages de Bertran de Born (*Revue,* XXXI, 603-612) paraissaient au moment même où s'imprimaient les dernières feuilles de l'édition de M. Thomas. La lecture atttentive du travail de mon savant collègue m'a amené à modifier sur quelques points mon sentiment et m'a donné l'occasion de quelques observations nouvelles ; je les présenterai ici, en même temps que je discuterai quelques-unes des leçons ou des explications de M. Thomas. Je désigne respectivement par A B C les poésies politiques, les poésies amoureuses et les poésies diverses.

A. I (St. **23**), 2. L'étrangeté de la forme *na,* appliquée à un homme, a induit M. Thomas à écrire *n' Arramon,* et plus loin *n' Aenris,* prêtant ainsi à ces deux noms une forme que probablement B. de Born ne leur donnait point. Je crois toujours qu'il faut écrire *na R., na E.,* puisqu'il y a d'autres exemples, même dans B. de Born [1], devant d'autres noms propres que *Enri* ou *Ramon,* de cet article masculin *na.* — 42. Les meilleurs mss. donnent ou indiquent *frair del,* que je préfère à *frairel,* adopté par M. Th., sur la foi d'un seul, dont l'autorité est médiocre.

II (**44**), 16. « em tartalh » = « et je me débats », comme traduit M. Th. d'après Raynouard, plutôt que « et je crie », comme je l'avais proposé (*Revue,* XXXI, 611). — M. Th. explique autrement que moi l'allusion au fer de saint Léonard ; il croit qu'il s'agit, non de la ville de Saint-Léonard, mais du saint lui-même. Cet avis est peut-être le meilleur ; mais j'hésite à m'y ranger. — 44. Il y a là peut-être une allusion au jeu de mail, qu'il eût été dans ce cas bon d'indiquer. Le glossaire traduit *malh* par *maillet.* — 48. « bart. » Je m'étais fourvoyé en rattachant ce mot à *barta,* broussaille. J'aurais dû me rappeler que le *Donat provençal,* qui le mentionne, et auquel M. Th. a soin de renvoyer, le traduit par *lutum de terra,* c'est-à-dire *boue.* La métaphore convient ici parfaitement.

III (**33**), 23. « omenes. » Ce mot, simplement traduit par *hommage,* au glossaire, n'a-t-il pas ici une signification plus concrète ? Cf. D C, III, 685, 3e col. : « *Homagium* et *hominia,* pro territorio... » — 45-6. On a omis de laisser un blanc avant ces deux vers, qui constituent une seconde tornade.

IV (**13**), 13. Le mot « marmando », au sens de *merveille,* dans les expressions « faire marmando », « aco's pas marmando », etc. (voy. Mistral), ne doit-il pas être rattaché au *Mirmanda* que l'on a ici, et dont il serait une bien légère altération ? — 17. La correction de M. Th. ne satisfait pas pleinement ; on voudrait *Lo reis* au vers sui-

[1] Ainsi *na Tempres* ou *Tempra,* pp. 38, 121, 137.

vant, ce que la mesure exclut. Ne vaudrait-il pas mieux corriger *non er en C.* ? — 28. J'aimerais mieux lire, avec M. Stimming, *els aranda,* en prenant *els* pour *e los,* car *els* = *illos,* régime direct, paraît ici peu admissible. — 31. Je corrigerais plutôt *tornej' ab aicels.*

V (**14**), 7. *Matar* a ici le sens de *gagner une partie* (le *joc* du v. 4), qui aurait dû être indiquée au glossaire. — 8. « nol. » Corr. *nos (no se)* ? Pour l'emploi de *aver,* au réfléchi, cf. le v. 75 de la même pièce. Le sens serait en gros: « Si le comte n'avait pas acquis à ce jeu autant d'habileté que son frère. » — 18. « mas sos cors nolh erra. » Passage qui réclame une explication ou une correction. J'avoue ne pas comprendre ce que l'auteur veut dire; à moins qu'on admette qu'il ait employé abusivement l'indicatif pour le subjonctif, *mas,* dans ce cas, signifiant *pourvu qde.* — 25. *mas quan,* excepté ; cette locution n'est pas relevée au glossaire, ni sous *mas* ni sous *quan.* — 25. *Li gazanh.* M. Thomas, dans ses *addenda,* propose *Li Guizan,* c'est-à-dire *Les Aquitains,* correction très-heureuse et qui me paraît devoir être acceptée sans hésitation. — 32. « per envidat. » C'est un terme de jeu; il faut entendre: « je tiens la partie pour gagnée et deux fois gagnée. » M. Th. traduit « engagé. » On pourrait songer à corriger *per renvidat* (fr. *renvié*). — 34. « estatgier. » Dans ses *addenda,* M. Thomas, d'accord avec moi, corrige *escachier.* — 75-76. Ces deux vers forment, à mon avis, une seconde tornade, que je séparerais par un blanc de la première.

VIII (**21**), 15. « Si. » Je rétablirais *Ni,* donné par tous les mss. « Et je ne flatte pas les médisants » (car il est inutile que je le fasse, puisque le roi m'a pardonné). — 85. « per amor de » = à cause de, locution qu'il eût fallu relever au glossaire ou en note.

IX (**36**), 9. M. Thomas s'est proposé, et c'est un dessein que je ne puis qu'approuver, d'adopter pour chaque mot une graphie uniforme et d'accord, autant que possible, avec ce que l'on sait de la phonétique et de la morphologie du dialecte de Bertran de Born. C'est d'après ce principe qu'il écrit toujours *cha,* et non *ca ;* mais peut-être aurait-il bien fait de garder *traucada*[1]. On prononce aujourd'hui en effet, dans le pays, *trauca, traucado* (sauf affaiblissement de *au* en *óu*), et l'on prononçait sans doute de même au XIIe siècle, car il serait invraisemblable qu'on eût passé, contrairement à toutes les habitudes du dialecte et à toutes les règles, de *cha* à *ca.* — 12. Je rétablirais *non (no en).* — 14. « An lor. » *Sic* mss. ; mais le contexte réclamerait *Avem nostra,* que la mesure ne peut admettre. On pourrait corriger *Avem* en supprimant *lor.* — 34. « Salabier. » M. Th. voit ici, avec vraisem-

[1] Il l'a fait p. 94. On relèverait çà et là d'autres inconséquences.

blance, le nom de la ville de Salisbury, en ancien fr. *Salebiere.* — 47 Corr. *genseis?* — 49. Que veut dire ce vers?

XI (**32**), 11. « lais. » M. Th. entend sans doute ce mot comme M. Stimming ; mais il l'a omis au glossaire. — 23. « Jaufres. » Il s'agit ici, non de Jaufré, fils de Guinard, mais du père de ce dernier, qui fut en effet « déshérité » par Guinard, après avoir été excommunié par le pape. Voy. le t. X des *Mémoires de la Société agricole des Pyrénées-Orientales*, p. 65.

XII (**35**), 50. Je ne puis me résoudre à accepter *joves reiaus* dans le rôle de régime singulier. A *qu'el fo* de M. Stimming et à *qu'el venc,* que j'ai dernièrement proposé, M. Thomas préférerait-il *quel vil (= vi lo)?*

XIII (**11**), 33. Corr. *El coms?* — 40-42. « Qu'els....volh... » Je crois qu'il vaut mieux, avec M. Stimming, écrire *Quels* et conserver *vol, l'autra meitatz* ne me paraissant pouvoir être que le sujet de la phrase. Cette « autre moitié » serait Constantin. Pour *autre autrei* on pourrait songer à corriger *outra autrei,* en donnant à *outra* le sens de « malgré. » — 45. « legidors d'orador. » C'est une ingénieuse correction de M. Thomas. Mais je crois que le poëte veut plutôt parler des propos médisants du public, en général, que de l'opinion ou des discours des gens d'église, et je tiens pour *obrador,* qui est la leçon du principal ms. Quant à *lezidors,* je le changerais volontiers en *lezeros,* leçon suggérée d'ailleurs par les mss. qui, à côté de *lezidor* (A), donnent *lei eras* (I K d). Le sens que j'ai proposé (*oisifs de boutique*) en ressortirait plus clairement.

XIV (**34**), 37. « Folcaus. » M. Thomas voit dans ce personnage Foucaud d'Archiac, opinion à laquelle je me range sans difficulté. — 38. « s'eron emprès » = s'étaient alliés, avaient fait accord ; acception qui n'est pas indiquée au glossaire. — 52. « Seu d'Urgel. » Correction de M. Thomas que je ne crois pas devoir admettre. Les mss. ont *fon,* qui pourrait bien être, non *fontem,* mais *fuit.* Il s'agit de Marquesa, femme de Guiraud de Cabrera, qui était fille du comte d'Urgel ; le poëte n'a pu vouloir dire qu'elle possédait « Seu d'Urgel », cette expression désignant exclusivement, si je ne me trompe, le siége, c'est-à-dire l'évêché d'Urgel[1]. J'ajoute qu'il faudrait au moins *la Seu,* et qu'il serait peut-être imprudent de supposer l'usage courant d'une pareille forme au temps de Bertran de Born.

[1] Marquesa ne possédait pas non plus, du reste, le comté d'Urgel, qui appartenait à son frère Armengaud VIII. Mais *Font d'Urgel* ne pourrait-il pas être le nom d'un lieu, qu'elle aurait reçu en dot ou à un autre titre? C'est une question que je ne puis que poser, n'ayant devers moi aucun moyen de la résoudre.

XV (**28**), 1. « charcol. » M. Thomas, d'accord avec M. Stimming, traduit ce mot par *escalier*. J'avoue que cette interprétation ne me satisfait pas; mais je ne prétends pas que la mienne soit meilleure. — 51. « repti. » Cette forme, pour le subjonctif, n'est pas de la langue de B. de Born. Corr. *repte ?*

XVI (**31**), 16. « qu'om li grei. » Il faudrait, pour que cette leçon fût la bonne, que *greiar* pût avoir le sens de « faire agréer. » Ne vaudrait-il pas mieux écrire *com,* en mettant une virgule devant ce mot? Le sens serait : « comment que (lat. *ut ut*) elle lui agrée. » — 42. « la gresa. » C'est la bonne leçon, que M. Thomas a eu le bon esprit d'aller chercher parmi les variantes négligées par M. Stimming ; mais il a oublié de relever ce mot au glossaire. La traduction est « grève » (la *riba de l'aiga,* dit l'auteur des *razos*).

XVII (**2**), 21. « Roais. » C'est au moyen âge le nom d'Edesse ; mais une ville d'Angleterre a dû aussi le porter, car on lit dans une chanson de Jordan de Confolens (*Non estarai*):

Car no mi pot far remaner
Ab tot quant a trosc'a Roais
En Anglaterra oltra mer (*sic*).

Il s'agirait donc, dans le vers de B. de Born, de Richard Cœur-de-Lion et non de Philippe-Auguste.

XVIII (**40**), 10. « quetz e clis. » Cette correction, car c'en est une, a l'avantage de donner un sens très-clair. Mais était-elle indispensable ? Les mss. ont *dos e dos remaner,* rester deux à deux, ce qui peut s'entendre de gens dispersés et empêchés de se réunir en plus grand nombre. — 38 et 39. « nols. » Mss. *nons.* La correction de M. Thomas (*nols* étant pour *no lor*) serait admissible dans un texte gascon ; mais ici elle ne peut paraître que bien hasardée.

XX (**30**), 9. « so. » J'écrirais *s'o*.

XXII (**4**), 46. « no t'enoia. » Ou B. de Born a suivi ici l'usage français, employant l'impératif avec la négation, ce qui est contraire à la syntaxe provençale, ou il a, par un abus d'un autre genre, employé l'indicatif (3e pers. sing.) pour le subjonctif. Une note sur ce vers n'aurait pas été inutile.

XXIII (**3**), 9. J'aimerais mieux *colj'els,* car il semble que *bersols* puisse difficilement être le sujet de *colja*. — 12. « cols. » M. Thomas rapporte cette forme a *colhir* (voir le glossaire); je crois que c'est à *coler* qu'elle appartient.

XXIV (**8**), 13. « sils » = *si lor*. A cette leçon, indiquée à la vérité par un ms., qui donne *sil,* je crois qu'il faut préférer (cf. ci-dessus, sur XVIII, 38) la leçon de M. Stimming, *si volon qu'ab lor*. Pour

remanha, que M. Thomas conserve, je renvoie à mes *notes* déjà citées.

XXV (**5**), 20. « de diversas colors tretaus. » C'est, je pense, par inadvertance que M. Thomas a traduit *tretau* par « tréteau. » C'est le même mot que *atretal*. Le sens est : « de telles diverses couleurs. » — 32. « estendre. » Ce mot manque au glossaire. A l'appui de l'interprétation que j'ai donnée de ce passage, cf. P. Vidal :

Qu'elam volgues lo seu bel cors estendre.

XXVI (**25**), 22. « afiat. » J'aimerais mieux *afiatz* avec le ms. ; *jorn*, comme ailleurs assez souvent, voudrait dire « nul jour », « jamais. »

B. II (**15**), 34. Bertran de Born, auquel la littérature épique était familière, pensait peut-être ici au roman d'Aïol.

V (**38**), 40. « Coma Vivia d'estors. » La plupart des mss. ont *de cors* (*de cursu*, pour la course ?), leçon que M. Stimming a adoptée. Quelle est la meilleure ? — 62. « an. » Corr. *am ?* — 63. « frezitz. » M. Thomas traduit *diminué*, d'accord en cela avec M Stimming. Je crois qu'ils se trompent l'un et l'autre ; la traduction exacte est « froidi », « refroidi. » — 75. « els. » J'écrirais *el ; non* est pour *no en ; non estrenh coreis*, « il n'en serre pas plus fort sa ceinture » (le plur. pour le sing.) semble une locution adverbiale signifiant « il ne s'en soucie pas. »

VI (**19**), 31. « E de solatz mi semblet catalana. » De ce vers M. Thomas aurait pu rapprocher les suivants :

C'anc no las vic meillors
Catalanas ni gensors.
(Pons de la Garda, *Tostemps*.)

Qu'el mon non es catalana
Tan gent saupes far e dir.
(Pièce anonyme dans *Archiv*, XXXIII, 420.)

En Cataluenha la gaya
Entrels catalas valens
E las donas avinens.
(G. Riquier, p. 80.)

VII (**9**), 10. « quarantena » = carême. Omis au glossaire. — 13. « mena », non pas *conduite*, comme il est dit au glossaire, mais *façon*. Se dit encore : « de touto meno » = de toute sorte. Cf. Raimbaut d'Orange :

Un vers farai de tal mena.

— 41. Mettre une virgule après *gensa*, qui est ici verbe neutre ; *qui* =

si quis. — 48. Je rétablirais *Totz lo mons*, *gensar* étant neutre, ici comme plus haut.

C. I (**7**), 9. J'avais proposé pour ce vers une correction inadmissible, n'ayant, pas plus que MM. Stimming et Tobler, pris garde que la rime de ce vers et du vers 11, qui est en *aia* dans le ms., devrait être en *atge;* ce qui, au contraire n'a pas échappé à M. Thomas, lequel corrige *mas chapel latge*, ce dernier mot étant, selon lui, le subjonctif d'un verbe *lajar* = fr. *laier*. Je crois qu'il vaut mieux laisser à *latge*, que la rime indique, sa signification de *laid* (j'ai relevé ailleurs des exemples de cette forme), et écrire *c'a pel* ce qui précède immédiatement, ou — en changeant une lettre au lieu d'en suppléer une — *chap'a*. — 13. Faut-il entendre : « si c'est son mari qu'elle aime » ?

II (St. II, p. 222). C'est la fameuse pièce *Bem plai lo gais temps*. M. Thomas, en raison de la célébrité de cette composition, l'a admise dans son édition ; mais il ne pense pas qu'elle appartienne à B. de Born. Une des raisons qu'il donne à l'appui de son opinion est le solécisme *guerrejatz* (v. 53), au lieu de *guerrejetz*, c'est-à-dire l'indicatif pour le subjonctif, genre de faute qu'il est plus naturel, pense-t-il, de mettre sur le compte d'un troubadour italien, comme Lanfranc Cigala (l'un de ceux à qui la pièce a été attribuée), qu'à Bertran de Born. Mais, outre que la leçon *guerrejatz* pourrait être fausse (on songe naturellement à *no guerr' ajatz*), il y a d'autres exemples, chez des troubadours indigènes de l'âge classique, et peut-être chez B. de Born lui-même [1], de substitution abusive, en faveur de la rime, de l'indicatif au subjonctif.

III (**16**), 25-28. Métaphore qui paraît prise de la chasse à la pipée, où le chasseur fait « glatir » un appeau, de sureau (*sahuc*) ou d'autre bois, fixé (*afichat*) de manière à ne pas bouger. — 23. J'ai eu tort probablement de contester pour ce vers, ou du moins pour le mot qui le termine, l'interprétation de M. Stimming. La correction de M. Thomas, qui paraît excellente, exclut la signification de *porc*, que j'attribuais à *soiros*, d'après le moderne *souiro*, truie. *Soiros* est donc un ciron. — 42. « Raimon de Planel. » L'existence d'un chevalier de ce nom, qualifié de chatelain, est constatée en 1243, dans le diocèse d'Agen. Voy. l'*Hist. de Languedoc*, VIII, 1119. Cela s'accorderait assez bien avec l'hypothèse que le sirventés *Maitolin joglar*, au lieu d'appartenir à Bertran de Born, serait l'œuvre d'un poëte postérieur qui l'aurait imité, Lantelmet de l'Aiguillon, — lui-même du diocèse d'Agen, si le lieu d'où ce troubadour a tiré son surnom est bien, comme je l'ai supposé, Aiguillon (Lot-et-Garonne).

[1] Cf. ci-dessus, sur A V, 18; XXII, 46.

V (**27**), 39. Corr. *A dam (ad dammum)*, en supprimant le point-et-virgule à la fin du vers précédent, et mettant une virgule après *nocura* du v. 37?

VI (**39**), 16. J'entends ce vers autrement que M. Thomas (voir au glossaire *aturar* et *nois*). Je crois qu'il faut le traduire : « c'est pourquoi il ne doit pas s'arrêter », c'est-à-dire « il doit se hâter. » *Nois* est, non pas *no i se*, mais simplement *no se*. — 22. Au lieu de *entrebeira*, M. Thomas lit *Anc Ribairac*. Conjecture ingénieuse, mais pure conjecture ; je persiste à croire qu'il faut chercher là un nom de rivière. La dame qui avait donné le rendez-vous auquel manqua Geoffroy demeurait sans doute entre la...(Vezère ?) et la Dordogne.

VII (**43**), 7.« confraire. » Ce mot, traduit par *confrère*, a sans doute ici le sens de « frère », « moine. » — 9. « congrenz. » La traduction donnée de ce mot par Raynouard est bien la véritable ; mais il aurait dû l'enregistrer sous la forme *congrenh*, qui est celle du cas oblique singulier. Cf. *congreny* dans les dict. catalans. — 10. « Bos. » Ms. *Lous*, que M. Th. a peut-être eu tort de ne pas conserver. Il pourrait s'agir de quelque seigneur de Gascogne, comme paraît l'avoir cru M. Stimming.

J'ai, au cours des remarques précédentes, signalé quelques lacunes du glossaire. J'en pourrais relever d'autres : ainsi on n'y trouve pas *azur* (p. 46), *conferma* (p. 142), *descendre, destols* (p. 89), *enferar* (p. 150), *estouta* (p. 29), correction de M. Thomas pour *estenta*, mot que je crois pouvoir traduire par *décharnée*, *malestan* (p. 34), *orador* (p. 55), *quotidiana* (p. 123), *soldadier*. L'interprétation manque quelquefois de précision et même d'exactitude ; elle est d'autres fois trop concise ou n'est pas assez souvent accompagnée du signe du doute. Aux exemples que j'ai cités en passant j'ajouterai : *azantar, eslire, espelar, estragat, lonhar, mal, paisso, tiran, v nil*. Cette partie du travail de M. Thomas, eu égard au but qu'il s'est proposé, a une importance qu'il ne saurait méconnaître. Aussi ne m'en voudra-t-il point d'exprimer le vœu que, lorsqu'il réimprimera cette édition classique de Bertran de Born, il en revoie avec soin le glossaire, afin de le compléter et de donner à chaque article le développement nécessaire, en renvoyant, — pour les acceptions spéciales et rares, tout au moins, — à la pièce ou à la page où le mot relevé se trouve.

C. C.

Carlo Merkel. *Manfredi I e Manfredi II Lancia, contributo alla storia politica e letteraria italiana nell' epoca sveva*. Torino, E. Loescher, 1886.

Cet excellent ouvrage, qui a reçu des critiques compétents l'accueil très-favorable qu'il mérite à tous égards, nous intéresse tout particu-

lièrement, grâce à la place qu'occupent les deux personnages qui en font le sujet dans l'histoire de la poésie provençale. Les deux Lancia furent en effet en relations avec des troubadours, et il nous reste du premier deux couplets provençaux dirigés contre Peire Vidal. Il y a des raisons de croire que le second composa, lui aussi, en provençal ; il fut, dans tous les cas, comme son père, en butte aux traits satiriques de quelques troubadours ses contemporains, et Bertran de la Tour et Hugue de S. Circ ne le ménagèrent pas plus que P. Vidal n'avait fait son père.

Ce côté de la vie des deux Lancia (en prov. *Lanza* ou *Lansa*) est étudié avec soin dans les pages 20-22, 145-149 du savant ouvrage que nous annonçons. M. Merkel a naturellement reproduit les *coblas* qu'échangèrent, à une date qu'il ne peut fixer avec précision, mais qui tombe entre 1181 et 1190, Manfred Lanza I et Peire Vidal. Un vers de la *cobla* de celui-ci lui a paru réclamer une correction qui n'est nullement nécessaire. C'est le premier, où M. Merkel, induit en erreur par M. Bartsch, qui traduit *nesceira* par « folie » (*Thorheit*), propose de lire, au lieu de *e nesceira, et eschera,* en donnant à ce dernier mot, purement hypothétique, qu'il rattache à *escars,* le sens de « misère. » Or tout changement est bien inutile, puique *nesceira,* mot encore en usage, signifie justement *pauvreté, dénuement.*

A propos de Peire Vidal, j'appellerai l'attention de M. Merkel sur une autre pièce de ce troubadour qu'il paraît n'avoir pas remarquée et dont deux couplets au moins sont dirigés, si je ne me trompe, contre Manfred Lanza. Cette pièce est la vingt-neuvième, *Pos ubert ai mon ric tesaur,* et les deux couplets que je veux dire sont le sixième et le septième.

Au v. 61, il faut sans doute écrire, avec une majuscule, *Lans' aguda*[1]. C'est, je pense, notre Lanza. Les vers suivants sont remplis d'allusions que je ne suis pas en état d'expliquer, mais que M. Merkel, avec la connaissance si exacte et si précise qu'il possède de l'histoire et de la géographie de ce temps, comprendra, je l'espère, facilement. Je suppose que dans *lo Maur, dur os, negra pel, negra noit, mal coutel, crebacor, compenha, renhas,* etc., il faut chercher des noms de lieu, peut-être un peu altérés, pour mieux se prêter aux jeux de mots dont toute la pièce est remplie[2]. Au vers 75, il faut, certainement, après avoir effacé la virgule à la fin du vers précédent, lire *d'Ast on,* c'est-

[1] Sujet de la phrase, et non régime, comme le croyait Bartsch.

[2] Au v. 44, il faut écrire *Ostals rics,* avec une majuscule. Ostalrich était un château de Catalogne. Cf. G. de Berguedan, *Chanson ai comensada.*

à-dire *d'Asti où*[1]; au vers 84, au lieu de *orrechai, orre crai,* c'est-à-dire « sale crachat. » Un commentaire de cette pièce, ou du moins des deux couplets en question, est un travail qui devrait tenter M. Merkel, et je me permets de le lui recommander.

Comme les coblas de Manfred Lanza et de Peire Vidal, M. Merkel, dans la deuxième partie de son livre, met aussi sous les yeux de son lecteur, en les accompagnt d'une traduction et d'un commentaire, les deux sirventés de Hugue de S. Circ et de Guilhem de Latour, où ces deux troubadours vilipendent à qui mieux mieux Manfred Lanza II. Dans la première de ces pièces, un mot a été mal compris. C'est *cocuda* (v. 36), que M. Merkel croit, avec M. Rajna, devoir lire *c'o cuda*, et qui est un substantif, encore usité, signifiant une fleur des prés, vite fanée, et à tige frêle et pliante, le narcisse ou « coucut. » Dans la seconde, le quatrième couplet paraît exiger, au v. 3, la correction *om* (pour *en*); au v. 5, la correction *vis sa* (pour *ni sa*), et doit être traduit : « Car au monde il n'y a aucune dame de qui l'on puisse croire (et non *en laquelle on doive avoir foi*) qu'elle lui donnât jamais aucune espérance, dès qu'on lui aurait raconté..... ou qu'elle eût vu de ses yeux sa grosse panse ... »

Mon dessein, en annonçant l'ouvrage de M. Merkel, n'était point d'en faire un compte rendu détaillé ; j'en voulais seulement signaler l'intérêt pour notre histoire littéraire. Sa haute importance pour l'histoire politique de l'Italie au moyen âge est universellement reconnue des bons juges, et il y aurait quelque présomption de ma part à vouloir, incompétent comme je le suis en ces matières, joindre mes éloges à ceux qu'a déjà reçus M. Merkel. Je dirai seulement que j'ai lu son livre avec le plus grand profit, et que c'est celui auquel j'aurai désormais recours, pour les questions qui y sont traitées, avec le plus de confiance. C. C.

[1] Ne serait-ce pas le nom de cette même ville d'Asti qui se cache dans un vers fort obscur, — le onzième, — de la pièce 36? On y lit :

Qu'a totas podetz dir : tast e milan.

Le contexte indique qu'il faut voir là une expression de dédain ou d'injure. On pourrait penser à *taste mi l'an,* où *an* serait *anus*. La grossièreté du propos, étant données d'autres pièces provençales, qu'on pourrait citer, ne serait peut-être pas pour nous arrêter ; mais, outre que *taste* ferait difficulté (il faudrait *tastatz* ou tout au moins *tasta*), ce serait ici le seul exemple de *an* = *anus*. Peut-être faut-il corriger *d'Ast e Milan* ; il y aurait là, dans ce cas, une allusion, dont le sens resterait à déterminer, à un événement historique où chacune de ces deux villes aurait joué un rôle. C'est un petit problème, — s'il y a quelque chose de fondé dans ma conjecture, — que je soumets à la sagacité de M. Merkel.

Hermann Sternbeck. *Unrichtige Wortaufstellungen und Wortdeutungen in Raynouards Lexique roman.*

Dans ce très-intéressant travail, dont il ne nous donne aujourd'hui que la première partie, M. Sternbeck, réalisant un vœu exprimé récemment par le maître éminent dont il a eu le bonheur de recevoir les leçons et auquel sa thèse est dédiée, M. Adolf Tobler, s'est proposé de relever : 1° les mots ou formes imaginaires mal à propos admis par Raynouard dans le *Lexique roman,* par suite de fautes de lecture ou d'autres causes ; 2° les mots légitimement admis, mais faussement interprétés, dans le même ouvrage.

Cette dernière partie, comme je viens de l'indiquer, n'a pas encore paru. Ce sera probablement la plus longue, si M. Sternbeck, comme il faut l'espérer, y apporte le même soin qu'à la première. Dans celle-ci, aux découvertes qui lui sont propres M. Sternbeck a joint naturellement, comme il le fera sans doute dans la suite de son travail, les observations déjà faites par d'autres, spécialement par M. Tobler.

Voici quelques remarques qui pourront peut-être lui être utiles pour ses *addenda.*

P. 7. **octembre**. L'exemple allégué n'est pas probant, puisque le ms., paraît-il, porte *cetembre.* Mais la forme *octembre* existe néanmoins, et il n'y a pas lieu, conséquemment, de l'effacer dans le *Lexique roman.*

P. 22-23. Le vers cité est peut-être à corriger :

Fols es qui trop se *desma,*

« fou est celui qui fait trop abstinence », ce qui s'accorderait on ne peut mieux avec le contexte. Pour cette acception de *desmar*, voy. la *Revue,* XXII, 173, l. 5 et suivantes.

P. 27. M. St. aurait pu mentionner ici *ravia* et *raviar* (à écrire *rauja* et *raujar*). Cf. *Deux Mss. prov. au XIVe siècle,* p. 194.

P. 28. Sur le vers du *Breviari d'amor* cité en cet endroit, cf. la *Revue,* XIII, 40.

P. 30. Je pense, avec M. St., qu'il faut, dans le vers cité de *G. de Rossillon*, lire *fum an so, an* étant pour *a en (fumum ad in summum).*

P. 35. C'est bien *sobradreis* qu'il faut lire dans le vers de Miraval cité. Le sens me paraît être : « Et bien que ce soit plus que juste », c'est-à-dire « bien que la justice n'en exige pas tant, pour un bien lui en viendront deux. »

Ibid. **darre**. Je crois que M. St. se trompe dans l'interprétation qu'il donne de ce mot. Ce n'est pas *de arre* (= fr. *arroi*), c'est *de a*

re, où *re* = *reng* (fr. *rang*), comme dans la locution moderne *aderé*. Le sens est, non pas *de suite*, comme le veut Raynouard, mais *en rang, par ordre*. Pour *reng* réduit à *re*, cf. *sempre* réduit à *se* dans *desse*.

P. 39. **escar**. Sur le vers de la *Vie de sainte Foi* qui a donné lieu à l'article du *Lexique roman* ici examiné, cf. *Revue*, XIII, 144, où l'erreur de Raynouard et de ceux qui l'ont suivi a déjà été relevée. J'ajouterai ici que *bresca* signifie, non pas *gaufre*, mais *rayon de miel*. D'un autre vers de la même pièce, Raynouard a tiré encore un prétendu substantif dont M. St. aurait pu également signaler l'introduction abusive dans le *Lexique roman*. C'est *entresca*. Le vers cité doit se lire, à mon avis,

Canzon audi qu'es bella 'n tresca.

Cf. v. 13, *e s'es ben vera 'sta razons*.

P. 41. Il n'est pas du tout sûr qu'il convienne d'effacer *rayssar*. Raynouard songeait à *ressa*, qui veut dire en effet « scier » et qui paraît une métathèse de *serrar*, comme *ressa* de *serra*. Mais il y a aussi en langue d'oc un *rayssar* (voy. Mistral, Azaïs, Vayssier, etc.) qui pourrait peut-être convenir ici. Il ne faut pas du reste songer à *iraisser*, car le verbe est certainement à l'indicatif :

No puesc mudar qu'ieu non diga
So que tan lo cor mi rayssa.

P. 42. La forme du cas oblique du *brus* du vers cité, qui est d'ailleurs une mauvaise leçon pour *brux* (voy. *Gedichte*, 202), pourrait être *brusc*, aussi bien que *bruc*.

P. 46. Aux mots mentionnés dans cette page et la suivante M. St. aurait pu ajouter *percat*. Voy. *Deux Mss. prov. du XIVe siècle*, p. 192.

P. 47. Ms. St. se trompe, quand il dit que la langue d'oc ne connaît pas la forme féminine *vorma*. Cette forme est au contraire la seule usitée en limousin, et tout porte à croire qu'elle existait déjà au moyen âge. Mais l'erreur de Raynouard n'en subsiste pas moins.

P. 58. Les deux exemples donnés par Raynouard n'appartiennent pas, certainement, au même mot ; mais *aïssent* est bien, — cela ne me paraît pas pouvoir faire doute, — le participe présent de *aïr* (= *odisse*), verbe qui existe encore et se conjugue complétement, sous la forme inchoative, dans le pays même où *Boèce* fut composé. Quant à *ahis*, c'est, semble-t-il, un adjectif signifiant *fâcheux*, le même peut-être qui vit encore sous la forme *aisse*, fém. *aisso* :

Grabè[1], que ta perto m'es aysso,

[1] Le *Gravier*, promenade d'Agen, qui venait d'être dévastée par une crue de la Garonne.

disait au XVIIe siècle le poëte agenais Cortète de Prades. Pour la contraction de *ahis* en une syllabe, cf. *raïtz (radicem)* devenu *rais*.

Peut-être M. Sternbeck aurait-il bien fait de relever, dans cette première partie de son travail, les mots considérés faussement par Raynouard comme des variantes graphiques ou dialectales de ceux sous lesquels il les mentionne, par exemple *melia* = mille, borne milliaire, et *mealha* = maille, petite monnaie, rangés l'un et l'autre sous *medulla*. Les fautes de ce genre sont nombreuses dans le *Lexique roman*[1]. M. Sternbeck y a vu sans doute avant tout des traductions inexactes. Peu importe d'ailleurs la rubrique sous laquelle il ait voulu les classer, pourvu qu'il ait soin d'en dresser la liste.

C. C.

Sigmund Schopf, *Beitraege zur Biographie und zur Chronologie der Lieder des Troubadours Peire Vidal.* Breslau, 1887.

Dans cette dissertation pour le doctorat, l'auteur s'est proposé de compléter et de rectifier sur certains points la biographie de Peire Vidal, telle que l'ont constituée les recherches de Diez et de Bartsch. Les nouveaux résultats auxquels arrive M. S. ne sont pas tous également sûrs ; mais son travail paraît fait avec soin et avec une suffisante connaissance du sujet. Il est terminé par quelques remarques, de peu d'importance en général, sur un certain nombre de passages des chansons de Peire Vidal. Dans celle qui concerne **4**, 35, M. S. propose une correction (*aunic* pour *aucic*) qui n'est nullement nécessaire ; *aucire* s'employait quelquefois au sens de faire souffrir, maltraiter. Cf., par exemple, la biographie de G. Faidit, première *razo*, vers la fin (p. 37 de mon édition).

Il me semble fort douteux que, dans **35**, 37, le poëte fasse allusion à *Zacharie*, II, 8. Je n'ai du reste aucune explication meilleure à proposer du *conort del juzeu*.

Le « senhor d'Eissidolh » dont il est question dans **37**, 46, est tout différent du *Gui d'Eissidolh* de Raimbaut de Vaqueiras. Ce dernier est un héros de roman. Le premier n'est autre que Richard Cœur-de-Lion. Exideuil faisait, en effet, partie de ses domaines, étant un château du vicomte de Limoges, vassal de Richard. Le Jaufre du v. 48 est Geoffroy, comte de Bretagne, frère de Richard.

Dans **42**, 17, *don res non es a dire* signifie, non pas, comme le croit

[1] Plusieurs ont été signalées dans le glossaire de la XIIIe publication spéciale de la Société : voir les mots *ancessor, azempre, cumpanatge, nec, senhoriva, somogut*.

M. S., « où il n'y a rien à blâmer », mais « où rien ne manque. » Sur cette locution *a dire,* encore en usage, et que connaît aussi le français, voy. un ingénieux article de Boucherie dans la *Revue,* III, 71.

Puisque l'occasion s'en présente, je soumettrai moi-même au lecteur un petit nombre d'observations sur des passages de P. Vidal que M. S. a laissés en dehors de son examen et dont je n'ai pas eu encore lieu de m'occuper.

1, 29. « que eu [ben]. » Supprim. *ben*, ajouté mal à propos par M. Bartsch.

2, 45. Écrire *loba,* sans majuscule. C'est une allusion à la préférence, réelle ou supposée, des louves pour les mâles les plus laids de leur espèce. Cf. Peire Bremon (*Aissi com cel*):

Per sordeior a mes mi en soan;
Aissi o fes com las lobas o fan.

16, 56. « neus de port. » *Port* manque dans le glossaire de l'édition, et aussi dans celui du *Lesebuch.* Il faut ici sans doute entendre ce mot au sens de « passage dans les montagnes », et par extension de « montagne. »

28, 23. Lire *grius,* sans majuscule. Cf. **14**, 21.

27, 49. « Al uzagem ten del estranh... » J'écrirais *Estranh,* supposant qu'il s'agit du même personnage de roman qu'Ugue de S. Circ appelle le *Bel desastruc estranh.*

40, 25.

Anc non amet nulhs om tan folamen,
Neis l'escudiers qu'a la taula mori.

Cet écuyer est peut-être le même qui est nommé l'*escudier Gauseris* dans une tenson entre Pistoleta et Blacas dont Nostredame nous a conservé un fragment, et où il est associé à André de France, victime lui aussi d'un amour insensé. Serait-ce aussi le même personnage que celui dont il est question dans un passage de Sordel sur lequel j'ai appelé l'attention il y a quelques années? Mais ce dernier est qualifié de chevalier, et j'ai déjà proposé de l'identifier avec le chevalier Raimbaud d'une nouvelle perdue de R. de Miraval. Voy. *Revue,* XXIII, 98.

43, 29-30.

Doncs, car tan l'am, mout sui plus folatura
Que fols pastres qu'a bel poi caramela.

Je lirais, avec plusieurs manuscrits, *quel,* et j'écrirais volontiers *a Belpoi.* Il s'agit peut-être du même personnage de roman auquel fait allusion Gausbert Amiel :

Jal fol cabrier no semblarai
Qu'enques quel reina l'ames.

Ce chevrier rappelle André de France, qui, lui aussi, aima follement une reine Mais André mourut sans avoir avoué son amour. Voy. *Romania,* I. 105.

C. C.

Le Livre de vie de la ville de Bergerac, publié pour la première fois avec une introduction et des notes, par M. Charles Durand. Périgueux, 1887, 71 pp. in-8°.

Il y avait déjà quelque temps que j'avais appris, par hasard, l'existence aux archives de Bergerac du « Libre de vita », et je me préoccupais des moyens d'en obtenir communication, quand j'eus le plaisir de le voir imprimer dans le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord.* La plaquette ici annoncée est un tirage à part de l'édition faite dans ce recueil.

Le texte publié par M. Durand est des plus intéressants, non-seulement pour l'histoire de la province au XIVe siècle, mais encore pour celle de la langue. Il est à désirer que cette publication soit bientôt suivie de celle des *jurades* de Bergerac, dont M. Durand donne quelques extraits dans son introduction, et que l'on aimerait pouvoir lire en entier.

Voici les premières lignes du *Livre de vie ;* elles ont quelque chose de solennel qui frappera le lecteur :

« Aysso es lo libre de vita, lo qual es remembranssa dels grans mals e dampnatges que son estatz fachs e donatz als habitans de la vila de Bragayrac e de la castelania, per las personas e malfaytors dejus escriutz ; e los jorns e los ans que los ditz dampnatges son estatz fachs, donatz e perpetratz, ni[1] quals son estatz los dampnatges. E son estatz ayssi escriutz per remembranssa, affi que per temps a venir, quan loc e temps sera, los ditz malfaytors puscan esser punitz per bona justicia, et per so que no porten aquels pecatz en infern, e que a totz autres que dampnatges nos volrian far, sia en eyshample. »

Suit l'énumération, par ordre chronologique, du 20 février 1378 au 15 juin 1382, des méfaits et brigandages soufferts par les habitants de Bergerac et de son territoire de la part de leurs voisins.

C. C.

[1] Et non pas *i li,* comme a lu par erreur M. Durand. Voir le fac-simile joint à l'édition.

La Langue et la Littérature françaises depuis le IXe siècle jusqu'au XVIe siècle. Textes et glossaire par Karl Bartsch, précédés d'une grammaire de l'ancien français par Adolf Horning.— Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1887. Un vol. gr. in-8° de 526 pag., élégamment cartonné. Prix, 15 fr.

Le beau volume dont je viens de reproduire le titre n'est pas une nouvelle édition de la *Chrestomathie* bien connue *de l'ancien français,* de Karl Bartsch. C'est un recueil tout autre. Le savant professeur dont la philologie romane déplore la perte récente s'était attaché à éviter la reproduction des morceaux déjà publiés dans la *Chrestomathie,* et, pour les monuments, qui vu leur importance ne pouvaient être laissés de côté, à donner autant que possible des extraits différents. Ce nouveau recueil était d'ailleurs destiné, dans sa pensée, à des personnes plus avancées dans l'étude du vieux français ou plus disposées à l'approfondir que celles à qui s'adresse la *Chrestomathie*. Aussi l'appareil critique est-il plus riche que dans ce dernier, et, — ce qui est de beaucoup la plus considérable amélioration, — le *tableau sommaire des flexions de l'ancien français* qui précédait le glossaire dans la *Chrestomathie* a-t-il été remplacé par une véritable grammaire de l'ancien français, dont la rédaction a été confiée à M. Horning, et où la phonétique et la morphologie sont traitées avec tout le développement nécessaire. Cette grammaire est un travail d'une haute importance, dont l'étude ne saurait être trop recommandée, et qui accroîtra certainement la juste autorité dont M. Horning jouissait déjà parmi les romanistes.

C. C.

F.-M. Luzel, **Contes populaires de la basse Bretagne**. 3 vol. in-16. Maisonneuve et Charles Leclerc, 1887.

Ces trois volumes forment les t. XXIV à XXVI de la précieuse et élégante bibliothèque des *littératures populaires*. Il ne saurait me convenir, en des travaux pour l'appréciation desquels je manque trop de compétence, de paraître vouloir fixer des rangs aux auteurs. Mais je puis dire que, des recueils de contes déjà parus dans la même collection, aucun ne m'a plus intéressé que celui de M. Luzel. Les récits, au nombre de 79, y sont classés, selon une méthode qu'on ne peut qu'approuver et qui est exposée dans la préface, sous douze chefs différents, et un index général, qui réalise une amélioration notable, — amélioration suggérée par M. Gaidoz, — sur les travaux de ce genre déjà publiés, permet d'y trouver en un instant le type, l'incident ou le trait que l'on cherche ; grand service rendu à tous ceux qui se livrent

à l'étude comparée des littératures populaires, car, dans cette étude, comme l'observe justement M. Gaidoz, « l'unité d'où il faut partir n'est pas d'ordinaire le conte, mais l'incident ou le trait. »

C. C.

Die Lais der Marie de France, herausgg. Von Karl Warnke. Halle, Max Niemeyer, 1885; in-8°, CVIII-276 pp. Prix, 10 marks.

Cette seconde édition des *lais* de la célèbre trouveresse (on sait que la première fut donnée par Roquefort, en 1820) forme le t. III de la *Bibliotheca Normannica* entreprise, il y a dix ans environ, par M. Hermann Suchier, et dont on aimerait voir se succéder plus rapidement les volumes.

Elle n'est point indigne, malgré les imperfections qu'on y remarque çà et là, soit dans l'établissement, soit dans l'interprétation du texte, de figurer dans une collection dirigée par un philologue aussi distingué que le savant professeur de Halle. Tous les mss. connus de ces *lais* si intéressants, et dont le charme est si pénétrant, ont naturellement été consultés, et les variantes, distinguées en variantes de signification et variantes de formes, sont données au complet au bas des pages. M. Warncke a aussi utilisé, pour les premières, deux anciennes versions, l'une norwégienne, l'autre anglaise, de plusieurs lais. Un glossaire, qui paraît complet et fait avec soin, et un vocabulaire des noms propres, avec renvoi, pour chaque mot, dans l'un et dans l'autre, aux vers où on le lit, termine le volume.

Mais tout n'y est pas l'œuvre de M. Warncke. On y trouve, en effet, après l'introduction, où M. W. a étudié diligemment la vie de l'auteur, les mss. et les versions des lais, et enfin la langue de ces derniers, des observations sur les sources de ces compositions et sur leurs rapports avec d'autres récits, observations dont il suffira de dire, pour en faire apprécier l'importance et l'intérêt, qu'elles ont pour auteur M. Reinhold Köhler, dont chacun sait quelle est l'immense érudition dans ce vaste domaine de la littérature comparée des contes [1].

C. C.

[1] Ce compte rendu vient trop tard pour qu'on puisse se flatter de présenter, au sujet du texte, des observations qui n'aient pas encore été faites, surtout après l'article considérable que M. Gaston Paris y a consacré dans la *Romania* (XIV, 598-608) Voici pourtant deux menues remarques qui montreront du moins à l'éditeur l'attention avec laquelle j'ai lu son livre.

P. 14 (*Guigemar*, v. 231), le point-et-virgule est à effacer ou à remplacer, selon l'usage allemand, par une virgule : *que* (= *telle que*) est sous-entendu.

P. 178 (*Chaitivel*, v. 184) : « enbaissot. » Lire *en baissot* (*en* signifiant ici, comme il arrive souvent, *à cause de cela*).

CHRONIQUE

Encore un nouveau deuil à enregistrer : la Société des langues romanes a perdu le 1er avril, en M. Planchon, directeur du Jardin des plantes, professeur à la Faculté de médecine et à l'Ecole supérieure de pharmacie, l'un de ses membres les plus sympathiques et les plus dévoués. Bien que voué à d'autres études, les recherches dialectales l'intéressaient vivement, et il trouvait du temps, au milieu des nombreux travaux qui ont illustré son nom, pour se tenir au courant du mouvement philologique et littéraire du Languedoc et de la Provence.

***

La troisième livraison du « Dictionnaire étymologique du patois lyonnais », de notre savant et spirituel confrère M. N. du Puitspelu, vient de paraître, et la seconde l'avait précédée de quelques mois. Il y a lieu d'espérer que la publication de cet important ouvrage, arrivé maintenant près de la fin de la lettre *P*, sera bientôt terminée. Nous en rendrons compte alors avec le soin qu'il mérite.

***

« Œuvres de Pierre Goudelin, collationnées sur les éditions originales, accompagnées d'une étude biographique et bibliographique, de notes et d'un glossaire, par le docteur J.-B. Noulet. Publiées sous les auspices du conseil général de la Haute-Garonne[1]. » Tel est le titre complet de la nouvelle édition, si impatiemment attendue, de l'illustre poëte toulousain. Nous ne faisons ici que l'annoncer. Il en sera rendu compte dans le prochain n° de la *Revue*.

***

Revue des patois, publiée par L. Clédat. Sommaire du n° 4 (octobre-décembre 1887) : I. Le chanoine Hingre, complainte en vieux patois de la Bresse (Vosges). — II. E. Philippon, le patois de St-Genis-les-Ollières et le dialecte lyonnais. — III. Compte rendu : Ch. Joret. Flore populaire de la Normandie. — IV. Notices bibliographiques. — V. Chronique.

***

La *Société des anciens textes français* va mettre sous presse l'édition du *Roman de Thèbes*, à laquelle notre confrère M. L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, qui avait pris ce roman pour sujet de sa thèse française, travaille avec persévérance depuis plusieurs années.

***

La célèbre « Bible vaudoise », — pour lui laisser le nom, inexact à notre avis, sous lequel est connue, — de la bibliothèque du palais des

[1] A Toulouse, chez Edouard Privat, libraire-éditeur. 1 vol. petit in-8°, de 78-502 pp. Prix, 2 fr.

arts de Lyon, dont nous annoncions il y a un an la prochaine publication, a paru il y a quelques mois[1]. Le volume, bel in-8° de XXVIII-482 pp., sur papier de Hollande, contient, outre le texte photolithographié du ms., une introduction de M. Clédat, dans laquelle notre confrère a donné une nouvelle édition (celle de Cunitz, rare d'ailleurs, étant par trop insuffisante) du rituel cathare qui occupe les dernières pages du ms., édition très-soignée, qu'il a accompagnée d'une traduction très-exacte et des éclaircissements nécessaires.

*
* *

L'Académie de Vaucluse ouvre, pour l'année 1888, un concours littéraire et scientifique.

Concours littéraire.— Poésie française (prix distinct).— Poésie provençale (prix distinct). — Le sujet est laissé au choix des concurrents, et aucune limite n'est fixée pour l'étendue des compositions; mais celles-ci devront être complétement inédites.

Concours scientifique. — Etude sur une question scientifique intéressant le département de Vaucluse ou les départements limitrophes (sujet facultatf).

Les mémoires couronnés dans de précédents concours ne seront pas admis.

Des récompenses seront décernées aux auteurs des meilleurs travaux, dans la séance publique de l'Académie qui aura lieu le 9 décembre prochain.

Elles seront :

Pour le concours littéraire, des médailles de vermeil, d'argent, de bronze, et des mentions honorables;

Pour le concours scientifique, une médaille d'or, une médaille d'argent, une de bronze et des mentions honorables.

Les ouvrages couronnés seront, en outre, imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 1er novembre prochain, à M. Bayle, secrétaire général de l'Académie, rue Baraillerie, 25.

Chaque composition sera accompagnée d'un bulletin cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur, ainsi qu'une épigraphe reproduite sur l'enveloppe.

*
* *

La Revue félibréenne. Directeur, Paul Mariéton[2]. — Sommaire des nos 3 et 4 (t. IV). — Blovitz, l'*Action de la poésie provençale au moyen âge* (1re partie). — Paul Bourget, *A Mistral*, poésie. — Philippe Gille, le *Baiser*, sonnet. — Paul Mariéton, le *Dernier Albigeois ; les Grilhs*, poésies languedociennes, par Auguste Fourès. — Horace Bertin, *Croquis marseillais* (effet de pluie). — Théodore Aubanel, *la Chato di bouquet* (avec la traduction française en regard). — J.-M. de Hé-

[1] *Le Nouveau Testament traduit au XIIIe siècle en langue provençale, suivi d'un rituel cathare* (t. IV de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*). Paris, chez Ernest Leroux. Prix, 50 fr.

[2] Bureaux : Paris, rue Richepanse, 9. — Abonnements. Un an, 10 fr. Le numéro, 1 fr.

rédia, *Sur un Marbre brisé,* sonnet. — A. de Rochas, *Une Cour d'amour à Lyon* au XVIe siècle (fin). — Paul Mariéton, *Devant le Bois sacré cher aux Arts et aux Muses; l'Herbier,* sonnets. — Alphonse Tavan, *Cansoun de noço de Jan Aubanel,* poëme (traduction française en regard). — Paul Mariéton, *Chronique :* La Félibrée des Brandons. — Une aïeule provençale de l'empereur du Brésil. — François Truphème. — Antoine Delbès. — Félix Clément. — Gabriel Azaïs. — Les Fêtes de Nimes. — Dernières publications félibréennes.

La Revue félibréenne. — Sommaire des n°s 5 et 6 (t. IV). — De Blovitz, l'*Action de la poésie provençale au moyen âge* (suite et fin). — Sully-Prudhomme, la *Fontaine de Jouvence,* sonnet. — H. G., *Félibrée à Aix en l'honneur de la* REVUE FÉLIBRÉENNE, avec deux sonnets de MM. de Berluc-Pérussis et Edouard Aube et une ode de M. Xavier de Magallon. — Valère Bernard, l'*Ame,* poésie provençale, avec traduction. — Paul Coffinières, l'auteur de *Maniclo,* étude. — Louis Zuccaro, *Lettre sur le dialecte de la vallée d'Aoste.* — Anselme Mathieu, *A Guihèn Bonaparte-Wyse, Nadino,* poésies provençales (avec trad.). — Paul Mariéton, *A William Bonaparte-Wyse,* traduction en vers d'Anselme Mathieu. — Edgar Poe, *Ballade de la nouvelle épouse; Un rêve dans un rêve,* poésies, traduites pour la première fois par M. Gabriel Mourey. — Aubanel, *A Pierre Sautel,* sonnet inédit, avec traduction. — Charles Fuster, l'*Airain,* poésie. — *** Bibliographie : *Provensa,* de Boissière, par M. Sutter Laumann. — *Chrestomathie de l'ancien français* de L. Constans, par A. M. — *Portraits de maîtres* d'Emmanuel des Essarts, par St-Hérem. — L'*Anthologie Canini,* par A. de G. — *** *Les Félibres languedociens à Barcelone,* fêtes des 27 et 28 mai. — *** Chronique : M. Pierre Talrich. — Briseux et Mistral. — Les Jeux floraux de Provence à Digne. — Le *Pain du péché,* traduit par Paul Arène. — Fêtes félibréennes.

*
* *

Nous sommes priés d'annoncer l'apparition du *Méridional,* « revue littéraire d'Oc et d'Oïl, mensuelle, 20 p. de texte, 6 fr. par an. »

Voici le sommaire du premier numéro, qui porte la date du 15 mai :

Le *Méridional,* Jacques de Dono. — Le *Porte-bonheur,* Léopold Barra. — *A Mme de Sémenow,* Frédéric Mistral. — *A un chêne mort* (poésie), Eugène Müller. — Le *Pays des morts* (poésie), Louis Gouyer. — *Lettre de Catalogne,* L.-X. de Ricard. — *Bibliographie,* S. de Bonal.

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

Montpellier. — Imprimerie centrale du Midi (Hamelin Frères).

PARNASSE PROVENÇAL

PAR LE P. BOUGEREL, PRÊTRE DE L'ORATOIRE

(Suite et fin)

CHAUDON DE GAILLARD, frère du P. Gaillard, jésuite, poëte du XVIIe siècle. — *Essais;* Gaut, p. 275.

CHAZELLES (Jean de). Ci-dessus, p. 192[1].

COLLET de Camaret ?[2] — Les *Juifs dupés, ou Lombard,* comédie en trois actes, en vers provençaux et français. Carpentras, XVIIIe siècle. Les juifs y parlent provençal, les chrétiens y parlent français. — Cerquand, p. 44.

CORDIER (Pierre), contemporain de la Bellaudière, frère du député de Marseille aux États généraux de la Ligue en 1593. — Gaut, 268.

CORDIER (Lazare), de Marseille, auteur d'une pièce mêlée de prose et de vers français et provençaux, intitulée *la Réjouissance des Marseillois,* 1658. — Bory, *Orig.*, p. 55; Reboul, II, n° 1891.

CORMYS (Joseph), chanoine du chapitre de Vence. Auteur d'une paraphrase des *Commandements de Dieu* en dix quatrains et un sixain final. 1554. — *Revue des Sociétés savantes,* 6e série, t. III, p. 432.

COTTIER, de Carpentras, auteur de la *Tissotade.* 1781. Voy. *Pouemos carpentrassiens,* Carpentras, Devillario, 1857, p. 149.

COYE (Jean-Baptiste), de Mouriés. 1711-1777. Il y a deux éditions de ses œuvres, sans compter l'édition originale (1743) de sa comédie *lou Novy para.* Voy. Achard; *Musée d'Arles,* 3e série, p. 48; *Revue des langues rom.*, t. XVII, p. 65; Bur-

[1] Du tome XXIX, et de même pour les autres renvois pareils.

[2] « Ce nom, placé à la fin, est-il celui du propriétaire ou de l'auteur du manuscrit? » (Cerquand.)

gaud, nos 1207 et 1209 ; Bory, no 1941 et 1944; Soleinne, no 3904; Noulet, II, 64 ; Reboul, I, no 131.

Crouzil (A.). Auteur d'un sonnet et d'un quatrain imprimés pp. 35 et 40 des *Obros* de la Bellaudière. En tête de la *Barbouillado* de Pierre-Paul, p. 11, on lit un sonnet français du même.

David (Jacques), de Marseille. Auteur de « chansons et poésies spirituelles françoises et provençales », imprimées à Marseille en 1686. — Bory, no 1847; Burgaud, no 1340.

Deborna (B.). Auteur d'une *Elegio prouvensalo sur la paz.* Paris, 1609. — Brunet, *Notices et Extraits d'ouvrages en patois du midi de la France,* p. 101 ; Noulet, I, no 133.

Demandolan, seigneur de Demandols [1]. — Soliers.

Devillario (Roland), né à Carpentras, le 15 juillet 1738. *Leis Siéges de Carpentras,* 1791. Voy. *Poëmes carpentrassiens.* Carpentras, Devillario, 1857. — Barjavel ; Reboul, I, no 147.

Domergue (J.-F.), doyen d'Arançon. Auteur de noëls, dix-huitième siècle. — Burgaud, no 1566 ; Paul Terris, les *Noëls,* p. 135.

Donec. Pseudonyme ou anagramme ? Un sixain et un quatrain, imprimés pp. 41 et 43 des *Obros* de la Bellaudière, sont signés de ce nom.

Duplessis (Claude-Siffrein), de Carpentras. Auteur d'un noël. 1766. — Paul Terris, les *Noëls,* p. 139.

Durand, faïencier à Toulon. Auteur de *la Marotto* (1748) et d'autres poëmes héroï-comiques. — Millin, p. 79 ; Bory, no 17 des mss.

Emeric (Jean), du Luc. — Soliers.

Emery, prêtre, recteur de la chapelle de S. Martin d'Aren. Exercices spirituels ; Marseille, 1759. — Reboul, I, no 163.

Espagnet (Marc-Antoine d'), conseiller au parlement de Provence. Un sonnet de lui, adressé à Pierre-Paul, se lit p. 47 de la *Barbouillado* de ce dernier.

Estienne Blegier (Honoré d'). Voy. Blegier.

Fabry, dit Pichugu. Auteur d'une comédie : *lou Testamen de Fourfouye, jusiou de Carpentras,* représentée en 1774, à

[1] *Demandolanum, dominum de Demandolis.*

Carpentras. Les chrétiens y parlent français, les juifs y parlent patois. — Cerquand, p. 44.

Feau (Charles). Ci-dessus, pp. 189 et 290.

Fiel, boutonnier de Carpentras. Auteur de diverses pièces satiriques contre les juifs, dont une est datée de 1779. — Cerquand, p. 46.

Flandrin (l'abbé Alexis). On a de lui une pièce d'une cinquantaine de vers octosyllabiques, conservée en ms. dans un recueil de la bibl. de Carpentras (n° 631, liasse), et qui a été publiée dans le *Musée d'Arles*, 1878-79, p. 240. Elle est adressée à l'évêque de Carpentras, Malachie d'Inguimbert († 1757). Cf. F. Rousset, *Malemort du Comtat*, p. 55.

Fontaine (Étienne). Ci-dessus, p. 188.

Fontaine (Jacques), de S.-Maximin ; médecin renommé, mort à Aix (?), en 1621. Auteur, selon toute apparence, d'un sonnet imprimé p. 37 des *Obros* de la Bellaudière, et qui est signé I. Fontaine D. M. — Achard ; Gaut, p. 267.

Foresta (Joseph Ignace de), évêque d'Apt (1654-1736). Il rimait, paraît-il, en provençal, à l'exemple d'autres Aptésiens de son temps. Voy. Paul Terris, *Joseph-François de Remerville*, étude biographique, dans le *Bulletin hist. de Vaucluse*, 1880, p. 318. — Achard ; Barjavel.

Fourgeon (Barthélemy). Ci-dessus, p. 187.

François (l'abbé), prieur de Mallemort. — Deux épitres à l'évêque de Carpentras, Malachie d'Inguimbert, dont une est peut-être la même que celle qui est mentionnée ci-dessus, sous le nom de Flandrin. Ce dernier et le prieur François seraient-ils le même personnage ? — Cerquand, pp. 36 et 46.

Fulconis (Jean-François), de Nice. Auteur d'un traité d'arithmétique et de géométrie, imprimé à Lyon en 1562, sous ce titre : « Opera nova d'arismethica intitulada Cisterna Fulcronica, novellament compausada. » En tête est un *prohemi* en vers provençaux. — A.-L. Sardou, l'*Idiome niçois*, p. 56.

G. (A.). Un sonnet provençal signé A. G. se lit en tête de la *Provence louée* de Pierre de Quiqueran de Beaujeu, traduite du latin par le sieur de Claret. Tournon, 1614.

Gagnon (P.). Auteur d'un sonnet imprimé en tête du *Dondon infernal* de la Bellaudière, p. 156 des *Obros e rimos*.

Garnier (l'abbé), de Marseille. XVIIe-XVIIIe siècles. — *Essais.*

Gaude (Auguste). Auteur d'opuscules en prose et en vers, parmi lesquels des chansons provençales. Paris, 1788. — Reboul, I, n° 198.

Gautier (le P. Jean-Jacques), de l'Oratoire. Ci-dessus, p. 293. — Reboul, I, n° 98, pp. 24, 26, 27 ; Bory, n° 1854.

Germain, de l'ordre des Servites. Auteur d'un poëme provençal d'environ 300 vers, qui est le récit d'un événement arrivé à Marseille en 1666. — Achard.

Germain (Jean-Baptiste), de Marseille. 1701-1781. Auteur de la *Bourrido dels dieous* et d'autres ouvrages. — Achard; Bory, n°s 236, 249; Burgaud, n°s 1353-1355; Noulet, II, 65; Reboul, I, n° 206.

? Glandeves (Helion de). « Helion de Glandeves, escuyer, natif de Peipin en Provence, a chanté plusieurs compositions provençales qu'il avoit faites en son temps. » (Extrait d'un recueil de notes formé par Fauris de S. Vincent, et qui fait partie du cabinet de M. Paul Arbaud.) La Croix du Maine, de qui cette notice paraît empruntée, dit seulement : « Il a escrit quelques œuvres lesquels je n'ay point veuz. »

Goujet (le P. Balthazar). Une épitre à Coye, dans les œuvres de ce dernier, édit. de 1829, p. 92.

Gourdon, gentilhomme de Grasse. XVIIe-XVIIIe siècles. — *Essais.*

Granier. Auteur de vers à la louange du P. Joseph Alègre, en tête des *Instructions moralos* de ce dernier. 1688.

Gravelle (de). La Marseilloise, comédie en un acte. Avignon, 1760. — Noulet, II, n° 170; Reboul, I, n° 219.

Grégoire (Gaspard), d'Aix. 1714-1795. On a des vers de lui contre M. de Brancas, archevêque d'Aix († 1770). — Roux-Alpherand, les *Rues d'Aix,* II, 33 ; Gaut, p. 282.

Grégoire (J.-M.), d'Avignon. *Chanson provençale du pèlerin de S. Roch.* 1721. — Bory, n° 1812 ; Barjavel, I, 145 ; Reboul, I, n° 115; Cerquand, p. 47.

Gros (François-Toussaint). Ci-dessus, pp. 206 et 294. Voir encore Reboul, I, n° 223.

Gros (Joseph), né en 1729 à Arles. Coye lui adressa une épi-

tre. Il était, paraît-il, poëte lui-même. — *Musée d'Arles*, 1873-1874, p. 63.

H. H., curé d'Orgon. Auteur de *Cantiques spirituels en provençal*. 1750. — Bory, n° 1875.

Helion de Glandeves. Voy. Glandeves.

Helitius[1] (Bertrandus). — Soliers.

Isnard (Jean-Baptiste d'), chanoine sacristain de l'église collégiale de Salon. Auteur de *les Vespres des dimanches et des fêtes avec complies, mises en rimes provençales*, 1695; ouvrage réimprimé en 1702 et depuis sous un nouveau titre, qu'on peut voir dans Bory, n° 1879. D'un exemplaire de cette dernière édition, qui m'a été communiqué par M. de Berluc-Perussis, j'extrais l'hymne suivante (p. 109):

POUR LA FESTE DE SAINTE MARIE MAGDELEINE

Pater superni luminis,
Cum Magdalenam respicis...

O Dieu de lumiero, en gitant
Sur Madaleno un regard sant,
L'enflamerias de vouestre amour
Et ly leverias la fregeour.

Ansin blessado va ploura,
Et de seis larmos va lava
Vouestrei pés que beiso, o Jesus,
Et qu'eissugo de sei cheveux.

Va senso crento onte es la croux,
Au sepulchre songeo qu'a vous,
Per vous trouba fa ce que pooq.
Vouestre amour ly levo la poou.

O Jesus, Diou de carita
Netegea nous de tout pecca,
Remplissez nouestrei couers d'amour,
Afin qu'aguen lou ciel un jour.

[1] Je reproduis tel quel le nom latin donné par Raymond de Soliers, ne voyant pas bien la forme vulgaire à laquelle il correspond.

Hounour au Pero, hounour au Fihls,
Au Sant Esprit que leis unis,
Au tems que sian presentament
Et dins lou ciel incessament. Amen.

Le catalogue des livres de Mercier Lebon, libraire à Marseille, 1876, mentionne du même auteur la *Journée du chrétien en vers provençaux*, revue, corrigée et augmentée par Édouard Cartier, 1837, ms. in-4₀ de 365 pp.— Reboul, II, n° 326, v.

J. (P.). *Paraphraso en vers prouvençaux sus lei sept Psaumes de la penitenci de David*, par P. J. 1649.— Gaut, p. 279. Je n'ai vu ce livre cité nulle autre part.

Jarente (Joseph-François de). Auteur d'une relation du siége de Caderousse, en prose française, mêlée de quelques vers français, italiens et provençaux. Carpentras, 1709. — Barjavel.

Laget de Bordelin, d'Aix, chevau-léger. 1717-1774. Auteur de la *Henriado travestido en vers prouvençaux*. — Bory, n° 20 des mss.; Gaut, p. 281.

Lejourdan. Auteur d'un poëme intitulé *leis Aventuros d'un lebrau*. Aix. 1758.—Gaut, p. 282; Noulet, II, n° 6; Reboul, I, n° 31.

Ligou, d'Avignon. Auteur d'une chanson, *lou Cura marida*. Sous la Révolution.—Noulet, II, n° 56 de la deuxième partie.

Limojon de S. Didier, d'Avignon. 1668-1739. Auteur de poésies provençales et françaises. — Achard ; Barjavel; Cerquand, p. 45.

Lorges (de). Des poésies signées de ce nom se trouvent parmi celles de Michel Tronc dans le ms. n° 379 de Carpentras. Voy. ce dernier nom.

Lunel (Jacob), rabbin de Carpentras. Voy. sous Astruc (Mardochée).

Marin (Michel-Ange), né à Marseille. 1697-1767. De l'ordre des Minimes. Auteur d'un poëme publié pour la première fois en 1722 et plusieurs fois réimprimé : *leis Desastres de Barbakan*. — Achard ; Bory, n° 1931; Noulet, II, n° 206.

Maur (?) (Bertrand), d'Aix [1]. — Soliers.

[1] *Bertrandum Maurum, Aquensem.*

Mayer, de Toulon. Auteur de *lou Retour doou Martegaou*, comédie représentée en 1775. — Gaut, p. 283; Burgaud, n° 1381; Reboul, I, n° 289.

Mervesin (Joseph), d'Apt, mort en 1721. Auteur de l'*Histoire de la poésie françoise*, Paris, 1706. Il faisait avec succès des chansons provençales.— J. Terris, *Joseph François de Remerville*, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 1880, pp. 170 et 318; Achard; Barjavel.

Meynier (Honorat), né à Pertuis vers 1570, mort, selon Colletet, en 1638. Il y a des vers provençaux dans son *Bouquet bigarré*. 1608.— Achard; Barjavel; Bory, n° 48 des mss.

Mignot (le P.), de l'Oratoire. Auteur de cantiques, confondus avec ceux du P. Gautier. — Bory, n° 1854; Reboul, II, n° 326, viii.

Morenas (François), auteur, d'après M. Robert Reboul, du *Cantique du bienheureux Pierre de Luxembourg*. Avignon, s.d. (17..), in-32. — Reboul, n° 326, xxxvi (cf. Bory, n° 1900; Burgaud, n° 1315); Barjavel.

Moretti. Auteur d'une pièce de vers de huit syllabes (quatre stances de six vers) adressée à Jean Sicard de la Tour d'Aigues, et imprimée pp. 9-11 de la *Paraphrase des Psaumes* de ce dernier (1673). Un sonnet non signé, qui précède immédiatement, est peut-être du même auteur.

Muraire. *Marseillo victoriouso ou la confirmation joyouso et panegyriquo de messieurs Antoino de Bausset, Louys de Vaccon et Françoys Grange, consous, gouvernours et M. Pierre Deloullo, assessour*. Marseille, vers 1659, in-4°, 28 pp. — Bory, *Orig.*, p. 55, n. 1.

Nalis (Jean-Baptiste), cordier, auteur de cantiques, noëls et et autres ouvrages en vers. Florissait vers 1760. — *Musée d'Arles*, 1880, n° 9, p. 71; Bory, n°s 1901, 1902; *Œuvres de Coye*, 1829, p. 59; Reboul, I, n° 98, p. 27, et n° 318; Paul Terris, les *Noëls*, p. 132.

Natte (N.). Ci-dessus, p. 191.— Barjavel.

Nostredame (André de), fils de Michel, l'astrologue, né en 1557, mort en 1601. Se fit capucin à l'âge de trente ans, sous le nom de père Séraphin. Il fut poëte comme ses deux frères; et il paraît qu'il avait, comme le second, outre des vers français, composé des vers provençaux. — Louis Gimon, *Généalogie*

des Nostradamus, dans le journal *la Provence*, n° 11, 1er octobre 1883.

Nostredame (Charles de), fils de Michel, l'astrologue; frère puîné de César, l'historien[1] (1555-1629). Il composa des vers provençaux, qui ne se sont pas conservés, sauf deux sonnets imprimés en tête de la *Barbouillado* de Pierre-Paul, pp. 9 et 10.— Louis Gimon, *Généalogie des Nostradamus*.

Nostredame (Jean de), frère puîné de Michel. Ci-dessus, pp. 179 et 286.

Nostredame (Michel de), l'astrologue (1503-1566). Deux de ses prophéties (centurie iv, no 26 et n° 44) sont en vers provençaux. Elles remontent au moins à 1553, date de la première édition des fameux quatrains.

Nuirattes (le P.). Cantiques spirituels à l'usage des missions des prêtres séculiers. Marseille, 1775.— Reboul, I, n° 98, p. 27.

Olivier, de Marseille, contemporain de Toussaint Gros. Auteur d'une ode: *la Louange deis Troubadours*. — Gaut, p. 281.

P. (G.). Un sonnet, imprimé en tête de la *Provence louée* de Quiqueran de Beaujeu, trad. par le sieur de Claret, Tournon, 1614, est signé des initiales G. P. Cf. ci-dessus, G. (A.).

Paul (Antoine). Auteur, d'après Achard (t. IV, p. 53, dernières lignes) d'une *Relation en vers provençaux de l'invasion du duc de Savoie en Provence, lors du siége de Toulon*. 1707.

Paul (François), frère de Pierre Paul. Un sonnet et un quatrain de lui, adressés à ce dernier, sont imprimés pp. 38 et 41 des *Obros et rimos* de la Bellaudière.

Paul (Pierre). Ci-dessus, pp. 176 et 286.—Bory, *Orig.*, p. 12-18.

Pelabon (Étienne), de Toulon. Auteur du *Groulié bel esprit* (1790) et d'autres comédies. — Bory, n° 2056; Gaut, p. 283; Reboul, I, n° 343.

Pellas (Sauveur-André). 1667-1727. Auteur d'un diction-

[1] Celui-ci, né en 1553, mort en 1631, était également poëte, comme chacun sait. Mais il ne paraît pas qu'il ait composé en provençal. Outre le recueil de ses poésies, imprimé à Toulouse en 1608, on trouve des vers de lui, dont quelques-uns sont fort remarquables, en tête des œuvres de la Bellaudière, de Pierre Paul, de Louis de Gallaup (1597) et de quelques autres de ses amis.

naire provençal-français, le premier qui ait été publié. — Roux-Alpherand, les *Rues d'Aix*, II, 456.

Pena (André)[1], de Moustiers. — Soliers.

Perier (Charles du). Ci-dessus, p. 202.

Perrin, conseiller à la Chambre des comptes. — *Essais*.

Pertuis, juge de paix, à Morières. Discours en idiome provençal prononcé le 8 floréal an VIII, dans la maison commune. — Burgaud, n° 1258.

Peyrol, menuisier d'Avignon. Auteur de noëls, souvent réimprimés. Vivait en 1750. — Barjavel ; Bory, n° 1915 ; Noulet, II, 131 ; Cerquand, pp. 34, 45.

? Picard, auteur, ou seulement copiste, d'une comédie sans titre, en vers provençaux et en quatre actes, dont le ms., signé de ce nom, est daté d'Aix, 23 février 1639. — Soleinne, n° 3896.

Poetiers (J.). Auteur d'un « sirventesq », composé de sept stances de six vers de sept syllabes, et d'un quatrain, imprimés, le premier, p. 39 des *Obros* de la Bellaudière ; le second, p. 7 de *la Barbouillado* de Pierre Paul.

Pourrières, curé de la paroisse de S.-Ferréol à Marseille. Auteur de l'*Auresoun funebro de Messiro Cardin Lebret*. 1735. — Bory, n° 2086 ; Reboul, I, n° 361.

Puech (Louis). Ci-dessus, p. 196.

Puget (Pierre). 1671-1747. Auteur d'un dictionnaire provençal plus ample que celui de Pellas ; à Aix, bibl. Méjanes, en ms. — Roux-Alpherand, les *Rues d'Aix*, II, 456.

Raspaud (Pompée), né à Apt, où il mourut vers 1651. Auteur, entre autres poésies, d'une fable *lou Roure et lou Cougourdié*, qu'il présenta à Louis XIII, en 1622, lors du passage de ce prince en Provence. — Achard ; Barjavel.

Ravanas (l'abbé), curé de la Madeleine, à Aix. Auteur de contes et de facéties, parmi lesquelles l'*Escoumesso*. Fin du siècle dernier. — Gaut, p. 285 ; Reboul, I, n° 368.

Raynier de Briançon. Ci-dessus, pp. 185 et 290. — Reboul, I, n° 77.

Reboul, professeur de droit. XVIIe-XVIIIe siècles. — *Essais*.

[1] Ou de *Pena? Andream Penam*, dit le texte latin.

Remerville (Joseph-François de), né à Apt en 1650, mort en 1730. On s'étonne de ne pas le voir même nommé dans le *Parnasse provençal.* Le P. Bougerel a pourtant, paraît-il, conservé de lui, sans doute dans son *Histoire des hommes illustres de la Provence,* deux pièces de vers provençaux : une *Ode à la louange de la Provence* et un noël pour l'année 1717. Voy. J. Terris, *Joseph-François de Remerville,* étude biographique, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse,* p. 318 ; Alfred Artaud, les *Félibres aux Jeux floraux d'Apt en* 1862. — Achard ; Barjavel ; J. Terris, ouvrage cité.

Remusat (J.-B.), de Marseille. *La Verita desplegado per un poueto villageois, countenent l'histori de la nouvello revoulutien.* Marseille, 1790. — Reboul, I, n° 381.

Roche (le P.), récollet. Auteur de noëls. 1771. — Bory, n° 1916 ; Reboul, II, n° 1911.

Rodillat, de Toulon [1]. — Soliers.

Roman (Arnaud), d'Aix, mort vers 1670. Voy. l'article suivant.

Roman (Balthazar), surnommé *lou Caladaire,* de sa profession de paveur. Faisait des chansons satiriques qu'on chantait à Aix pendant les réjouissances de la Fête-Dieu [2]. Il reçut pour cela jusqu'à sa mort, arrivée vers 1650, une pension de la ville, et son fils Arnaud Roman lui succéda dans cette espèce d'office jusqu'en 1660 environ, où on le supprima. Voy.

[1] Peut-être le même que Balthazar Rodilhat, qui, en 1557, mit en provençal les *cridas* de Toulon. Voy. Bory, n° 232 ; Reboul, I, n° 133.

[2] Et il n'était sans doute ni le seul ni le premier. Cf. Gaufridy, p. 104 : « A toutes ces causes (protection des princes, — il s'agit des troubadours) j'en voudrais ajouter deux autres : la douceur du climat, qui rend tous les gens spirituels, l'inclination à l'amour, qui est la mère des poëtes ; car pour le premier l'air y est si propre à former les poëtes que l'on y en a vu de tout temps, de manière que quand la langue provençale a cessé de fleurir, la poésie pourtant n'y est pas morte. Pour preuve que la nature agit en cela très-puissamment, on peut rapporter qu'on y voit encore des paisans, gens sans lettres, faire des vers contre les vices des particuliers, qui se chantent tous les ans en forme de satyre... » Bouche (I, 84) avait déjà constaté le même fait : « ... Sans parler des paysans de la ville d'Aix, qui chantent tous les ans en poésie, à un jour destiné, toutes les choses remarquables qui sont arrivées en la même ville, ou en la Provence, tant il est vrai que le climat fait, comme dit Perse, *corvos poetas et poetridas picas.* »

Achard (article très-curieux); Rouard, *Notice sur la bibl. d'Aix*, p. 106; et cf. ci-dessus, p. 40, n. 1, à la fin.

Rosset. XVIIe siècle. — Gaut, p. 275.

Roure (J.-P.-D.). Auteur d'un sonnet « A Monsieur Pierre Pau sur son *Auton* », qui se trouve dans le ms. de l'*Autounado*, sur un feuillet détaché.

Routtier (A.). Auteur de *lou Mariagi de Margarido*, comédie. Marseille, 1781.— Burgaud, n° 2682, 4°; Reboul, I, n° 399.

Roux (l'abbé), supérieur du petit séminaire d'Aix. Auteur d'une chanson contre les cordonniers. 1752. — Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, t. II, p. 194.

Royer (Louis-Bernard), d'Avignon, mort en 1755, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Auteur de *lou Chinchou merlinchou* et d'autres poésies.—Bory, n° 47 des mss.; Noulet, II, n°s 327, 328. Cf. Reboul, I, n° 401; Cerquand, pp. 44, 45.

Royere, docteur en théologie. Auteur d'une pièce de deux couplets de six vers, imprimée en tête de la *Paraphraso sur leys sept Pseaumes penitenciaux* de Jean Sicard, à qui elle est adressée.

Ruffi (Guillaume). Ci-dessus, p. 287, n.

Ruffi (Robert). Ci-dessus, pp. 180 et 287. — Outre les pièces déjà citées, il faut mentionner quatre sonnets, imprimés dans *le Vray Discours de la reduction de la ville de Marseille en l'obéissance du Roy, le samedi* 17 *février* 1596. Marseille, 1596, in-8° de 34 pp. Voy. Bory, *Orig.*, p. 28. D'après le même auteur (*ibid.*, p. 33), le huitain, qualifié *sonnet*, qui se lit en tête de l'édition *corrigée* de la Bellaudière, serait aussi de Robert Ruffi.

Saboly (Nicolas). Ci-dessus, pp. 193 et 291.—Cerquand, p. 46.

Salvatoris (Guillaume), notaire à Carpentras (1679-1458). Auteur d'un noël. 1721.— Barjavel; Paul Terris, les *Noëls*, p. 138.

Sauze (d'Aix). Auteur de divers poëmes sur la Révolution. — Reboul, I, n° 409; Gaut, p. 284.

Seguin (N.). Ci-dessus, pp. 191 et 290.

Seguiran (Henri).—Soliers.

Sicard (l'abbé H.). Auteur d'un cantique en l'honneur de saint Honorat, protecteur de Vallauris. 1742. — L'abbé Alliez, les *Iles de Lerins*, p. 450.

Sicard (Jean), de la Tour d'Aigues. Ci-dessus, pp. 202 et 293.

Simeon (André)[1]. — Soliers.

Thobert (l'abbé Thomas), de Gemenos, mort en 1777. Auteur de *Meste Mauchuan* et d'autres pièces dramatiques. — *Poésies provençales des XVIe et XVIIe siècles* (t. Ier, préface, p. 25); Soleinne, n°s 3916, 3917; Bory, n°s 2051, 2052; Noulet, II, n°s 345, 346.

Tour (Antoine Geoffroi de la). Ci-dessus, pp. 199 et 293.

Tournatoris, d'Aix. XVIIIe siècle (?). Auteur de noëls, dont le ms. a été récemment découvert à la bibl. d'Avignon. — *Bulletin hist. et arch. de Vaucluse*, 1885, p. 105.

Tronc (Michel), «gentilhomme provençal», comme il se qualifie, qui vivait du temps de la Ligue et sous Henri IV[2]. Auteur de comédies en vers et d'autres poésies provençales formant un recueil intitulé: « *las Amours à la longino*, par Michel Tronc, gentilhomme provençal, lequel traicte de tout ce que la teste lui permet », dont le ms. est à la bibl. de Carpentras (n° 379).

Au verso du titre, qu'un sonnet suit, on lit ces vers:

L'outour di:

You siou prouvenssau
Et va volle estre
Couma chascun sau,
Cellon es mon estre,
Et diou : quy se facho
De legir eissot
You volle que sacho
Que l'appelle sot.

Dis encaro :

N'ay jamais vougut
De res que sie prene,
Car ouriou pougut
Mon libre entreprene
En may de volume
Dos fes que non es;
May you non m'emplume
Dey plumos de res.

A son libre :

Plase a quy vourras;
Si d'aquello qu'you volle
D'aquo you non my dòlle,
Bon visagy en as.

— Lambert, p. 212.

[1] *Andream Simeonem Corrediensem.*

[2] Un sonnet qui se trouve au folio 59 v° se termine ainsi :

Segnour,
Consservo aquest païs e mon segnour de Guiso ;

où il s'agit évidemment du duc de Guise qui fut gouverneur de Provence de 1595 à 1631.

Tronc de Codolet (Palamède). Né à Salon, où il mourut en 1722. Auteur, entre autres poésies, de *leis Fourbaries dau siecle,* comédie représentée à Salon en 1684, et qui a été imprimée en 1757. Voy. dans les *Annales encyclopédiques* de Millin, 1817, t. V, p. 229, une notice sur ce poëte, due à son petit-fils. — *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 183; Soleinne, n° 3901; Burgaud, n° 1411; Bory, n° 2031.

?Truilhier (le P.), de l'Oratoire. Cantiques spirituels. 1735. — Bory, n° 1852.

V. (J.), peut-être le même que J. Vivety. Auteur d'un sonnet composé en 1624, à l'occasion du don que fit Louis XIII du baudrier qu'il avait ceint le jour de son sacre à B. Borilli, antiquaire à Aix. — Noulet, I, n° 423.

Valbelle (Honorat de). Auteur de mémoires historiques qui ont pour titre *Istorio journaliero d'Honorat de Valbello,* et qui vont de 1483 à 1538 Mss. à Paris, à Aix et à Carpentras. Cf. *Revue des l. rom.*, XXV, 118[1].

Venel (Gaspard de). Ci-dessus, pp. 203 et 293.

Vespier (Pierre). 1676. — Gaut, p. 274.

Vigne (l'abbé), pendu à Aix pendant la Révolution. Auteur de contes et de poésies badines. — Gaut, p. 285; Noulet, II, p. 64 et n° 357; Reboul, I, n° 451.

Vivety (J.). Auteur d'un sonnet et de deux quatrains sur « lou rescontre et combat d'ung huitre et d'un rat dins uno cousino », événement qui fut en outre célébré en vers latins et français par d'autres beaux esprits du temps. 1629. — Tamizey de Larroque, *Guillaume d'Abbatia* (*Revue des lang. romanes,* t. XXVII, p. 290).

Zerbin (Bernard). Ci-dessus, p. 188.

Zerbin (Gaspard), fils du précédent. Ci-dessus, pp. 188 et 290.

II. — **Anonymes par ordre chronologique**

Chansons du commencement du XVIe siècle. Antoine Arena, dans sa joyeuse macaronée *ad suos compagnones... bassas dan-*

[1] Un extrait de ces mémoires a été publié en 1649, sous le titre de *Generatien de Valbella*. Voy. Reboul, I, n° 203.

sas et branlos praticantes, cite le premier vers ou les premiers mots d'un certain nombre de *basses danses* ou chansons à danser provençales, qui avaient cours de son temps. Voyez, dans l'édit. de Londres 1758, les pp. 33, 39, 53, 61, 70-72.

Chansons nouvelles en langage provensal. S. l. n. d. (vers 1530). Petit in-8° gothique de 20 feuillets. Catalogue Rotschild, p. 648, n° 1021. Il en existe deux réimpressions modernes. — Bory, *Orig.*, pp. 120-132; Bory, n° 1837 : Noulet, I, pp. 16-18.

Vie de saint Honorat. Traduction abrégée, en prose, des premiers livres de la vie de S. Honorat. Vers 1550. En ms. à la bibl. de la ville de Lyon, n° 1102. Voy. Paul Meyer, *Romania,* V, 238, n. 4; E. Stengel, *Giornale di filologia romanza,* I, 219.

Vie et passion de S. Porcaire. Poëme de 1300 vers environ, en stances de quatre vers de huit syllabes (*a b a b*), qui n'est autre chose qu'un remaniement du cinquième livre du poëme de Raimon Feraud sur saint Honorat. Vers 1550.—E. Stengel, *la Leggenda di san Porcario,* dans le *Giornale di filologia romanza,* I, 219.

« Discours das troubles que fouron en Prouvenso dal temps de Loys segond dal nom, filz de Loys premier, rey de Sicillo et contes de Prouvenso, per aquel Reymond Rougier, dict de Thouraino, et Alienor de Cominges, sa maire, en l'annado 1389. »

Cette chronique paraît avoir été rédigée vers le milieu du XVIe siècle au plus tôt. Elle est inédite. Il en existe des copies manuscrites dans les bibliothèques d'Aix et de Carpentras. — Rouard, *Notice sur la bibl. d'Aix,* pp. 259-260; Lambert, II, p. 432.

« Canson provençalle soubre lou cant dau pseaume neufvieme, contenant la complainto dans Papaux, ensemble la autat qu'a estat facho aquellos de la Religion reformade, durant la guerro. » A Lyon, nouvellement imprimée. 1564. Pièce huguenote en 71 couplets de 4 vers octosyllabiques. — Le *Chansonnier huguenot du XVIe siècle,* pp. 259 et 461.

Cantique provençal sur la résurrection. La copie manu-

scrite qui l'a conservé est de 1614; mais l'ouvrage est sensiblement plus ancien. Peut-être toutefois ne remonte-t-il pas au delà du XVIe siècle. — *Revue des langues romanes*, XIV, 5. Cf. Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, I, 49.

Noël du XVIe siècle. Publié par Damase Arbaud, I, 31, d'après un ms. en sa possession.

Les sept Psaumes pénitentiaux, en vers provençaux. Version perdue du XVIe siècle? — Jean de Nostredame, *Vie des anciens poëtes provençaux*, p. 17 : « De quelle sorte et taille de rithmes sont faicts les sept Pseaumes penitentiaux, par ceux qui vont mendiant les aumosnes par les portes qu'on ne sçauroit trouver une plus belle rithme? »

Hymne en l'honneur de S. Étienne, différent de l'épître farcie que l'on connaît. XVIe siècle? — Jean de Nostredame, *Vie des anciens poëtes provençaux*, p. 17: « En l'église Saint Sauveur d'Aix, et par tout son diocèse, à la feste et jour de sainct Estienne, martir, on chante un hymne en notre langue provençale, *Quand ly felons lou lapidavan.* »

« Las causas antiquas de l'antiqua cieutat de Tollon. » Histoire fabuleuse et plus ou moins légendaire des origines de Toulon, qui a peut-être été composée par le consul (Aycard) qui prétend en avoir découvert le ms. en 1625. La langue est de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle. — Octave Teissier, *Notice sur les archives communales de la ville de Toulon*, 1863, p. 71.

Ancien cantique sur les sept douleurs de la sainte Vierge. Frédéric Mistral en rapporte huit vers, dans son Dictionnaire, au mot *félibre*.

Chant sur la bûche et le pain de Noël. — Le curé Thiers, dans son *Traité des superstitions*, t. I, p. 302, rapporte ainsi ce chant (je corrige quelques fautes d'impression évidentes) :

Souche baudisse !
Deman sara panisse[1].
Tout ben çay entre :

[1] « Que la bûche se réjouisse ! C'est demain le jour du pain. » (Traduction de Thiers.)

Fremes enfantan
Cabres cabrian,
Fedes aneillan ;
Pron bla e pron farino,
De vin uno pleno tino.»

Prières, cantiques, chants populaires divers. Je renvoie en bloc, pour les compositions de ce genre, recueillies de la bouche même du peuple, au recueil de M. Damase-Arbaud.

Chanson provençale sur le changement d'habit des pénitents noirs d'Aix. 1583. — Roux-Alphérand, les *Rues d'Aix,* I, 410.

Vers provençaux sur la mort du Sr de Vins [chef de la Ligue en Provence, tué devant Grasse en 1589]. Bibl. de Carpentras, mss. de Peiresc, n° VII. Voy. Lambert, t. II, p. 37.

Un sonnet et un quatrain provençaux, qui se lisent f. 320 du ms., conservé à Carpentras (n° 580), de l'ouvrage de Balthazar de la Burle intitulé *Romanæ Antiquitates,* sur la mort du duc d'Épernon [tué devant Roquebrune en 1592]. Ces deux pièces sont peut-être de l'auteur même qui les rapporte. Voy. *Revue des l. rom.*, XXVIII, 66.

Paraphrase des Psaumes de la Pénitence en sonnets et en sixains (118 sonnets et 7 sixains). Chaque verset est rendu par un sonnet. Le ms. de cet ouvrage est à la bibl. de Carpentras (n° 20). Il est de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle. — Lambert, I, p. 19.

Chanson pastorale (qui est l'œuvre d'un poëte lettré) en 6 stances de 7 vers de 6 syllabes (*a* b *a* b *c c* b [1]), conservée dans un ms. de la bibliothèque du gymnase de Zweibruck. Elle a été publiée dans la *Zeitschrift* de M. Gröber (III, 397), par M. A. Englert, qui a eu le double tort d'en faire deux pièces différentes et d'y voir un texte limousin. Tout prouve, le lieu de la scène comme les caractères dialectaux qu'elle présente, que cette pièce a été composée en Provence. C'est ce que

[1] Les lettres italiques indiquent les rimes féminines. — Les vv. 3 et 4 du dernier couplet paraissent devoir être lus :

Qu'ay perdut ma joenesse
Per mieu acalignar.

M. Gröber a du reste remarqué lui-même. D'après l'éditeur, le ms. serait du XVIe siècle. *A priori*, je jugerais cette chanson moins ancienne.

Cantique en l'honneur de S. Gens. Ce cantique, conservé, non sans lacunes, dans les papiers de Peiresc, et qui remonte par conséquent au moins au commencement du XVIIe siècle, a été publié par M. l'abbé J.-H. Olivier dans sa *Vie de saint Gens*, p. 76.

Deux sonnets, l'un sur l'établissement des Jésuites à Aix ; l'autre « à Mons. le duc de Guise, nostre gouvernour, que Dieou mantengo. » Vers 1600[1]. — Bibl. de Carpentras, mss. de Peiresc, n° XXXVII, intitulé *Varia Poemata*, pp. 403-404.

Cantique sur la Passion. 1600. — Burgaud, n° 1195.

Chanson provençale sans titre, du commencement du XVIIe siècle ou de la fin du XVIe. Cette chanson se trouve dans un beau ms. de la bibl. d'Aix (n° 142) intitulé *Livre des vers du Lût*, au f° 68. Toutes les autres pièces de ce ms. (il y en a dans le nombre de fort jolies, et de poëtes célèbres, Ronsard, par exemple) sont en français. La pièce provençale est en stances de quatre vers de douze syllabes, d'une coupe remarquable, 7 + 5, avec césure féminine *épique*, c'est-à-dire où la syllabe féminine qui suit la septième ne compte pas dans la mesure. C'est la même coupe que dans la chanson d'Alceste,

Si le roi m'avoit donné Paris sa grand ville,

sauf que, dans celle-ci, c'est la rime ou l'assonnance finale qui est féminine, tandis que la césure, outre qu'elle coïncide avec une assonnance intérieure, — ce qui n'a pas lieu non plus dans notre chanson, — y est au contraire masculine[2]. Voici cette pièce, qu'on ne trouvera pas, si je ne m'abuse, indigne de voir le jour. Je ne change rien à l'orthographe du ms. Il suffit d'avertir que l'*a* final atone y est presque partout représenté par *ou*, qui n'est pas, bien entendu, la diphthongue. Cette gra-

[1] Le duc de Guise fut gouverneur de Provence de 1595 à 1631.

[2] Sur la musique de cette chanson, voir ci-après, p. 233, une note dont notre excellent confrère, M. Louis Lambert, si compétent en ces matières, a bien voulu, à ma prière, enrichir la présente publication.

phie est celle de beaucoup d'autres textes provençaux contemporains et postérieurs. On a ici également, du reste, mais moins fréquemment, pour le même *a*, les formes plus ordinaires en *o* ou en *e*.

Nautres sian ley requinquados d'aquestou païs,
Qu'au lioc d'estre recercados, cadun nous aïs;
Dengun plus non nous demande comme nous pourtan;
May nous laisson sur lou setty, comm' un viel bertrand.

La plus joino de nous autres n'a pas quarant' ans,
Et sy lou monde nous jujo vieilles commo un banc,
Argniadous coumo la testou d'un sause plumat;
S'arrestarian nous encarou lou plus espermat.

Sy passen per las carrierous, et pichots et grands
Ausen que dison entr' eleis: « Ve lous carmentrans! »
Qui nous appellou bagassous, qui nous dis fatras,
Qui pregou Dieou que lou diable nous rompe lous bras.

Sy que per pareisse belous, nautres nous farden,
Et de faux peous en trenettos nous acoumouden;
May tan mies nous sian pintadous, tan mies van disen:
« Vese las vieillous lanternous qu'an lou fron lusen! »

Sy nous intren dins la gleisou, se truffon de nous;
Sy nous intren dins ley dansous, nous laisson debout,
Et sy pareissen lou mourre, cridoun quantequand:
« Dieou nous mande bellous Pasquous, ve lous carmentrans! »

Disou may de maux de nautres que d'un viel retrach,
Et so que plus nous tourmento, nous fan istar cach [1],
Car, sy nous lur voulian dire que son tous de foous,
Nous cridarion: « Crac, crac, vieille, vese aqui teys yoous. »

Qui nous cridou ouripeladous [2] coum un courcellet,
Et cent fes plus enrancidos qu'un arenc sauret.
« Veses leis engouneladous! » cridoun ben souvent,
« Veses leis enrigouttadous [3], qu'an de barbou ey dents! »

[1] Autre forme de *quait* (= *coactum*), placé à tort par Raynouard sous *quetz*. Voy. Diez, *quatto*, et Mistral, *cat*. Le mot est pris ici adverbialement.

[2] « Nous appelle fripées. » *Crida* est souvent verbe actif.

[3] Cf. Raynouard, *rigot*, *rigotar*. Mistral n'a que les subst. *rigot* et *rigoutié*.

Livre des vers du lût. f.° 68

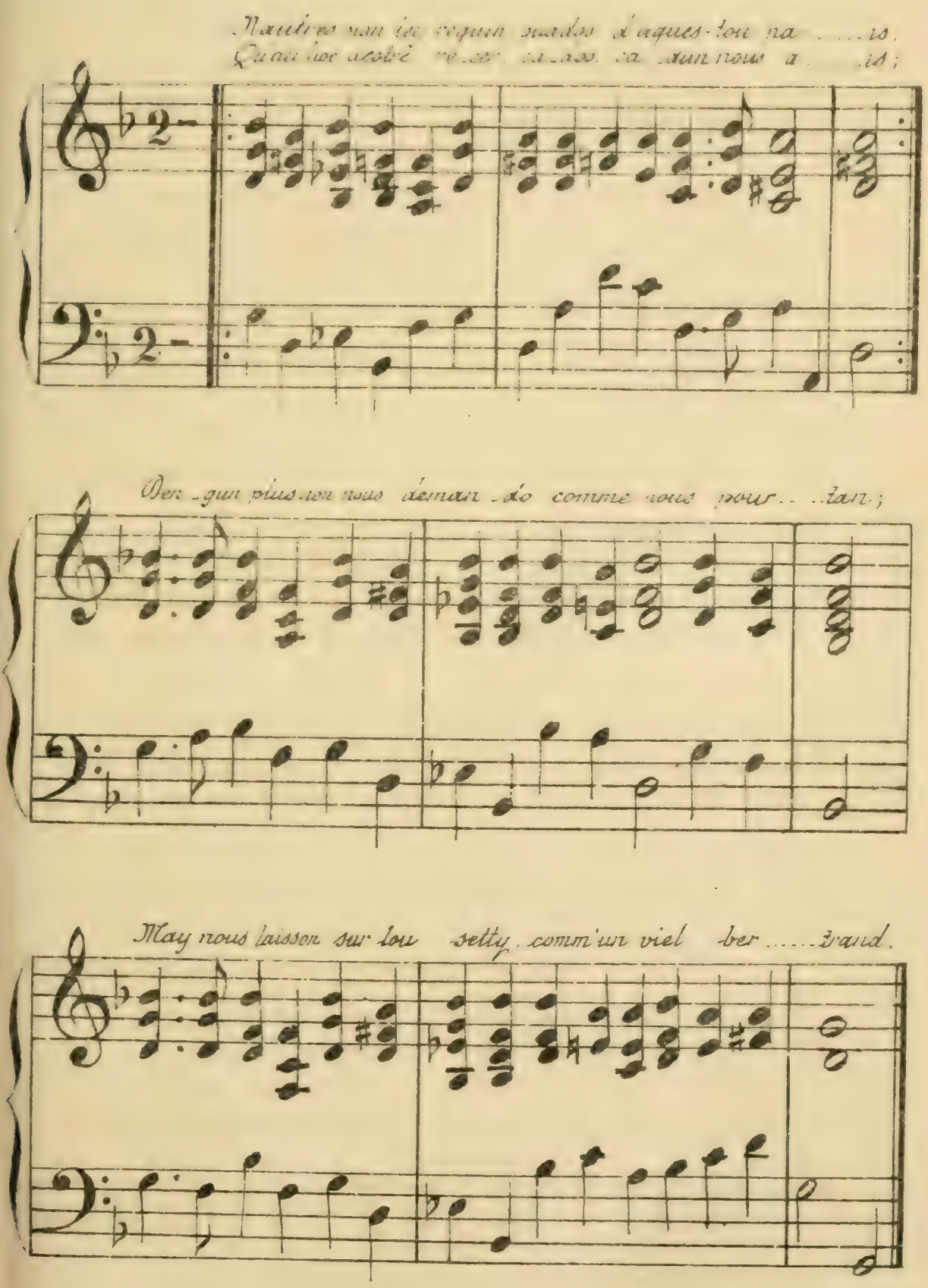

LITH. C. BOEHM, MONTP.r

Quand nous autres erian jouinous, de per touts coustats
Avian tant de calignaires que n'erou un grand cas;
May arou que sian rattadous, noun trouben plus res
Que vouguesse embe nous autres lou faire uno fes.

Sy quauqu'uno de nous autrous se fay ley coulours,
Per se truffar de nous autrous y courron leau[1] tous.
« Veses, cridoun, ley pupadous! noun sembloun ti pas
Ley murailles engippadous d'un viel galletas? »

Enfin, creses me, filletos, a vostre printemps
Siegeas soulomen secrettes et passas lou temps.
Aquest monde n'a que jasou, et qui lou creirie
Pense que perdrie sagessou et s'enrajarie.

Fillous, veousous, maridadous non fes commo nous;
Noun redouttes la vieillessou dey parents renous.
Lur dire non es qu'uno ombrou, ny manquou l'hounour;
May l'armou de vostrou vidou es faire l'amour.

Mariage de Colin et de Nizalette, comédie. Vers 1604. Voy. la préface de la *Perlo dey Musos* de Zerbin, édit. de Marseille, 1872, p. XIV.— Soleinne, n° 3900; Bory, n° 2030. Reboul, I, 279.

La Bugado provençalo. Recueil de proverbes provençaux, publié pour la première fois en 1649. Bory, *Orig.*, p. 57; Reboul, I, n° 85.

Proverbes provençaux (recueil de), différent de la *Bugado provençalo,* et formé peut-être antérieurement. Le ms. est du XVIIe siècle.—L. Constans, *les Manuscrits provençaux de Cheltenham,* p. 6 (*Revue des l. rom.,* XIX, 262.).

Chansons et cantiques provençaux. Voir Reboul, II, n° 326, I-XL.

Rituel et chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins: la *Chanson du Chevreau* (XVIe siècle); *lis Obros* ou *Pioutim* (XVIIIe siècle). Deux de ces dernières compositions ont pour auteurs Mardochée [Ventura?] et Gad Raoul. — E. Sabatier, *Chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins.* Nimes, 1874.

[1] Pour *leu.*

L'Homme de bronze, satire. Arles, 1650. Cette pièce, en vers de huit syllabes, a été publiée dans le *Musée d'Arles*, 1873-1874, pp. 207, 238.

« Lou Coucho-lagno prouvençau, per esconjurar las melancoulies de ley gens.» Recueil publié à Aix en 1654. — Bory, n° 1803 ; Reboul I, n° 126.

Mémoires de messire Geoffroy de Valbelle. Œuvre apocryphe. La langue est celle du XVIIe siècle, non du XVe, époque où ces mémoires sont censés rédigés. Le faussaire pourrait bien être le révérend P. François, de Marseille, capucin, qui se donne seulement comme auteur de la traduction imprimée en regard du texte provençal. La date même de l'édition (à Aix, chez Étienne David, MDCXXI) est, paraît-il, mensongère. Voy. *Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. VIII (1861), pp. 131-132.

Histoire de l'ancien testament en provençal. Titre d'un ms. qui paraît être du XVIIe siècle et où est racontée toute l'histoire de l'ancien testament en cent soixante-sept strophes du rythme du noël *dei Boumian*, de Puech, qui en forme la conclusion. Puech serait-il lui aussi l'auteur de ce poëme?—Paul Terris, *les Noëls*, p. 111.

« Relatien de ce que s'es passat à Genos per l'armado de Franço. » *S. l.* (1684). Brochure in-12. En prose? — Catal. Rouard, n° 2964.

Viandasso, comédie en cinq actes et en vers, représentée sous Louis XIV. B. N. ms. n° 25495. — Catalogue de la bibl. du duc de la Vallière (1783), t. II, p. 461, n° 3490; Bory, n° 32 des mss.

Cantique des pèlerins de Rians à Lerins. XVIIe-XVIIIe siècles?—L'abbé Alliez, *les Iles de Lerins*, p. 404. Cf. *ibid.*, p. 99.

Prouces (lou) de Carmentran, coumédio. 1700. — Noulet, II, n°s 287 et 288.

Chansons sur la retraite du duc de Savoye en 1707. *Hist. du siége de Toulon*, deuxième partie, p. 108.—Noulet, II, n° 179.

La Misère du temps, comédie en un acte en vers, mêlée de provençal, de gascon et de français. Marseille, 1709. — Reboul, I, n° 303.

Chanson faite pendant les troubles de la peste. Avignon, 1720. — Cerquand, p. 47.

Poésies adressées à Son Exc. Mgr. Reynier des comtes d'Elcy, vice-légat d'Avignon. Avignon, 1722. 15 p. in-8°. — Burgaud, n° 1226.

« Lou Pays de Provenço a seys vesins mau avisas. Tablaturo de fidelitat. » Aix, Tholosan, 1724; in-12 de 47 pp. « Pièce en vers provençaux dont l'objet est de recommander aux peuples la fidélité envers leur roi. » — Lelong-Fontette, *Bibl. historique de la France,* n° 38124.

« La Festo de moussu Barna, vo lou vouel de la Cavalo. » Marseille, 1730.— Reboul, I, n° 177.

« Responsou d'un home que s'es retira dou mounde à l'authour dau poueme de la *Pate enlevadou.* » Carpentras, a l'enseignou de la victoirou. 1741, in-12.—Reboul, II, n° 1669, p. 488; Noulet, II, n° 314. Cf. *ibid.*, n° 313.

Les Juifs dupés ou Lombard, comédie en trois actes, en vers provençaux et français. Voy. Collet, dans la liste des auteurs.

Poëme, resté manuscrit, « Su la verita de la Religion contre les athées, lei payen, lei jusiou, et contre les hérétiques. » Vers 1750.—Cerquand, p. 35.

Lou Carnaval dou rey René, coumedio en cinq actes, en vers. XVIIIe siècle. B. N., ms. 25485 *bis.*—Catalogue de la bibl. du duc de la Vallière (1783), t. II, p. 461, n° 3490.

Cantiques renfermant les principales actions de la vie du bienheureux Pierre de Luxembourg. XVIIIe siècle.—Burgaud, n° 1315; cf. Bory, n° 1900, et ci-dessus l'article Morenas.

Lou Pichoun José, poëme du siècle dernier, composé de 306 stances de 6 vers. La Société des langues romanes en possède un ms. qui lui a été donné par M. Maurice Faure, député de l'Isère.

Divers recueils de cantiques. Pour ces recueils, dont plusieurs probablement se répètent plus ou moins et qui, bien qu'anonymes, doivent contenir des pièces d'auteurs connus et

mentionnés dans notre liste alphabétique, comme le P. Gautier et d'autres, je me borne à renvoyer au catalogue de Bory, nos 1848 à 1878 et nos 1883 à 1899.

Parodie de la complainte provençale d'Honoré Abril, sur l'inondation du Rhône de 1775. Cf. ci-dessus, p. 48. — *Musée d'Arles,* 1878-79, p. 286.

« Peços nouvellos et curiousos au sujet doou parlament de Prouvenço A. Gard'anos, chez Toni Midas, soulet imprimour de N. S. P. lou parlamen, a l'ensegni de la Luno. MDCCLVI. » 8 pp. in-4°, compris le titre. La bibl. de Carpentras en possède un exemplaire. — Reboul, I, 340.

Vers pour Mgr d'Antraigue ; — pour le R. P. Fidele Marie, capucin ; — pour M. Brideine. — Lettre à M. Silvestre, prêtre de Tarascon. 1767. — Burgaud, n° 1224.

Poëme ayant pour titre : « Un homme remply d'ambition es ben digne de compassion », qui fut, paraît-il, publié à Avignon, peu avant 1780. — Cerquand, p. 35.

Moralité dont le titre manque (peut-être par Alouin, — voy. ce nom dans la liste des auteurs). Les personnages sont l'Esprit de Dieu et l'Esprit du monde, la Probité et l'Intérêt, la Sincérité et le Mensonge. La Vérité est chargée du prologue et de l'épilogue. Cinq actes, dont le dernier met en scène l'histoire de Suzanne et des vieillards. En ms. à la bibl. d'Avignon. Vers 1780? — Cerquand, p. 43.

Gaspard de Besso. poëme en trois chants, sur la prise et l'exécution de ce malfaiteur (Aix, 1781). — Bory, n° 1945; Gaut, p. 282.

« Lettro d'un païsan prouvençau a seis amis. » Aix, 1789, in-4°. — Reboul, I, n° 263.

Chanson papaline contre les officiers municipaux d'Avignon. 1790. — Cerquand, p. 47.

Couplets chantés en Provence, lors de la réunion de Nice à la France. 1792. — *Armana prouvençau,* 1861, p. 50. Cf. Noulet, II, n° 24 de la deuxième partie.

Armana dou pere Gerard. Traduction provençale de ce livret révolutionnaire. Avignon, 1792. — Noulet, II, 149.

Chanson niçarde. — *Magasin encyclopédique*, juin 1811, p. 280.

Je terminerai ce répertoire par la liste de plusieurs pièces dramatiques qui sont perdues, mais sur la représentation desquelles nous possédons des témoignages. Il est probable que la plupart de ces représentations, des plus anciennes du moins, furent données en provençal. Je me bornerai à les mentionner, en suivant l'ordre chronologique, et en renvoyant pour les détails à la *Revue des Sociétés savantes* (VIe série, t. III, communication de M. Mireur), aux deux savants ouvrages de M. Petit de Julleville, les *Mystères* (t. II) et *Répertoire du théâtre comique*, et à la préface du *Ludus sancti Jacobi*.

1505. Draguignan. La Passion. — *Revue s. s.*, p. 471; *les Mystères*, p. 16.

1514. Draguignan. Moralité de Notre-Dame. — *Revue s. s.*, 472.

1518. Forcalquier. Le Jeu de sainte Suzanne.— Les *Mystères*, 107.

1518. Forcalquier. La Passion. — Les *Mystères*, 107.

1527. Auriol. Le Sacrifice d'Abraham. — Les *Mystères*, 114.

1532 et années suivantes (et déjà en 1437). Draguignan. Lo Testament vielh e novel. — *Revue s. s.*, 464-9.

1533. Forcalquier. « Quandam historiam », sans titre indiqué. — *Ludus sancti Jacobi*, x.

1534. Auriol. La Conversion de la Magdeleine. — Les *Mystères*, 121[1].

1534. Draguignan. La Patience de Job. — *Revue s. s.*, 473; les *Mystères*, 121.

1541 et 1549. Draguignan. Une moralité, sans indication de titre. — *Répertoire*, pp. 315, 319.

1551. Draguignan. « Le Batesme de Jesu Christ, ensemble la decollation de S. Jean Baptiste. » — *Revue s. s.*, 473; les *Mystères*, 151.

1557. Draguignan. Création des premiers parents et autres histoires de la Sainte Escripture. — *Revue s. s.*, 473; les *Mystères*, 160.

[1] Cf. *Revue des l. rom.*, XXVIII, 6, où est mentionnée une autre composition dramatique, non datée, mais probablement du XVIe siècle, sur sainte Madeleine.

1559. Draguignan. Histoire de Joseph le Juste. — *Revue s. s.*, 473 ; les *Mystères*, 161.

1575. Histoire de sainte Catherine. — *Revue s. s.*, 473; les *Mystères*, 163.

1565. Draguignan. « Histoire touchant la Sainte Escripture », sans indication de titre. — *Revue s. s.*, 473.

1569. Auriol. Decollation de saint Jean Baptiste. — Les *Mystères*, 165.

1572. Forcalquier. Le Mauvais Riche. — *Répertoire*, p. 397.

1575. Draguignan, et 1576. Forcalquier. L'Histoire du Monde. — *Revue s. s.*, 474 ; *Répertoire*, 305, 398.

1580. Auriol. Le jeu de « l'Enfant perdu » (l'Enfant prodigue). — *Répertoire*, 399.

1600 (vers). Grasse. La Conversion de Marie Madeleine. — Les *Mystères*, 171.

1603. Draguignan. Histoire de saint Pons. — *Revue s. s.*, 474 ; les *Mystères*, 173.

ADDENDA

P. 185, à l'article de Bonet (Claude), ajouter :

Ce même Claude Bonet, auteur supposé de la *Tasse*, avait aussi composé, sous un autre pseudonyme, Benoet du Lac, une farce et un intermède à une « tragédie facétieuse », intitulée *Caresme prenant*, qui furent représentés à Aix en 1595, et où l'un des « entreparleurs » s'exprime en provençal. Voy. Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique au moyen âge*, pp. 44 et 401.

P. 210, entre les articles de Crouzil et de David, intercaler le suivant :

Dageville (Jacques-Claude), mort sur l'échafaud en 1794. Directeur de l'Académie d'architecture et de peinture de Marseille, il composa en provençal, à titre de délassements, quelques poésies fugitives. — Bory, *l'Abeilho prouvençalo* (1858), introduction[1], p. xi.

[1] Cette introduction, qui a pour titre *de la Poésie provençale depuis les troubadours*, est un tableau intéressant, quoique très-succinct, que je n'ai connu qu'après l'impression de mon propre travail, mais auquel il est encore temps de renvoyer. J'y signale en particulier ce qui concerne Pelabon.

P. 218, l. 3, à la fin de l'article Roman (Balthazar), ajouter :

Cf. Petit de Julleville, *Répertoire*, p. 399, sous Aix, 1584.

NOTE SUR LA CHANSON PROVENÇALE DE LA P. 226

Tous les chants contenus dans le ms. sont notés en tablature de luth. Nous devons à l'obligeance de notre confrère M. Rigal, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix, une copie de celui-ci, dont nous donnons dans la planche ci-contre la transcription en notation moderne.

Comme on le verra, la mélodie n'est point en rapport avec l'allure gaie et moqueuse de la chanson des *vieilles requinquados ;* resserrée dans l'étroite limite d'une *quarte,* dont elle n'utilise presque toujours que trois (on pourrait même dire deux) notes, elle offre plutôt le caractère d'une psalmodie que celui d'une chanson satirique.

Cette monotonie est encore accentuée par le rhythme lourd et solennel de l'accompagnement.

Il semble que le compositeur, au lieu de s'inspirer de son sujet, s'est uniquement préoccupé de faire valoir ses talents de contre-pointiste, car l'harmonie plaquée sous le chant offre bien plus d'intérêt que le dessin mélodique, à peu près nul. La partie de basse chante infiniment mieux que celle de la voix.

On y trouve, au milieu de nombreuses incorrections harmoniques : attaques fautives de consonnances parfaites, *quintes* et *octaves* consécutives, etc., une certaine habileté dans l'enchaînement des accords, de la variété dans la modulation ; la cadence parfaite, plusieurs fois rompue, produit, à la fin, par sa résolution normale sur la tonique, un très-heureux effet.

M. Rigal nous a communiqué divers autres fragments du *Livre des vers du lût,* qui pourraient donner à nos lecteurs une idée plus avantageuse des pièces contenues dans ce ms.; nous nous bornons pour cette fois à ce spécimen, espérant plus tard pouvoir leur en faire connaître d'autres, mieux caractérisées au point de vue mélodique.

L. Lambert.

CONTES POPULAIRES

DU LANGUEDOC[1]

(Suite)

Lou Goujat[2]

Un jour, un goujat de la Serrana[3], qu'èra nouvel maridat, diguet à sa femna, lou bon mati, en la quitant au liech : « M'en vau faire un afaire acò de Marti de la Suca ; ne digues pas res, perqué tene pas à so que tout lou mounde counousque mous afaires. »

Pren soun cami e vai vers l'houstau de Marti, lou jardinier : « Bonjour, moussu Marti, li dis lou goujat ; — m'an dich qu'avias un pouli à vendre, e, couma n'ai besoun d'un, me farias pla plazé de me lou bailà : save que lous tenès de bona ména, à causa que savès ben souegnà lous iòus de vostra cavala. Sès pas à vostre co d'ensach, perqué ai vist lous poulis qu'avès

Le Garçon

Un jour, un garçon de la Sérane, qui était marié depuis peu, dit à sa femme, de bon matin, en la quittant au lit : « Je m'en vais faire une affaire chez Martin de la Suque ; n'en dis rien, parce que je ne tiens pas à ce que tout le monde connaisse mes affaires. »

Il se met en chemin et se dirige vers la maison de Martin, le jardinier : « Bonjour, Monsieur Martin, — lui dit le garçon, — on m'a dit que vous aviez un poulain à vendre, et, comme j'en ai besoin d'un, vous me feriez bien plaisir de me le donner : je sais que vous les tenez de bonne qualité, à cause que vous savez bien soigner les œufs de votre jument. Vous n'en êtes pas à votre coup d'essai, car j'ai

[1] Voir les fasc. d'avril, juillet, septembre 1885, octobre 1887 et janvier 1888.

[2] Version recueillie aux environs de St-Martin-de-Londres (Hérault), par M. Doumergue, instituteur.

[3] Séranes. Chaîne de hauteurs qui sépare le lit de l'Hérault de celui de la Vis. (Thomas, *Dict. topogr. du dép. de l'Hérault.*)

vendut à Guilhaume moun vesi, e à Pierre, lou ramounet de la Suca. »

Lou jardinier counouguet qu'aviè afaire emb' un imbecille e li diguet : « Siei ben fachat de pourre pas te vendre un pouli : n'ai pas pus ; mais fai pas res, pode te vendre d'iòus de cavala. »

» — Couma voulès, moussu Marti, que posque faire espeli aqueles iòus? S'ère habille couma vous, m'en pourriei carga.

» — I'a pas res à faire, te bailarai un iòu preste à espeli : en arribant à toun houstau, lou pouli espelira ; mais te cau faire atencioun de pas lou toumba en cami, perqué se couparié e lou pouli partirié.

» — Segues tranquille, moussu Marti, i farai atencioun. »

Lou mercat fach, lou jardinier lou mena au founs de soun jardi, i causiguet la pus bella cougourla que i aviè, i la pleguet dins una saca, i la metet sus l'espanla, se faguet pagà dos pessas d'or e lou renvouiet.

Lou goujat, countent couma un boussut, pren lou cami de soun houstau, fier d'avedre fach un tant bon mercat.

Coumtava, recoumtava e disiè : « S'aquel pouli que porte

vu les poulains que vous avez vendus à Guillaume, mon voisin, et à Pierre, le métayer de la Suque. »

Le jardinier comprit qu'il avait affaire avec un niais, et lui dit : « Je suis bien fâché de ne pouvoir te vendre un poulain ; je n'en ai plus ; mais cela ne fait rien, je peux te vendre des œufs de jument.

» — Comment voulez-vous, Monsieur Martin, que je puisse faire éclore ces œufs ? Si j'étais habile comme vous, je pourrais m'en charger.

» — Il n'y a rien à faire, je te donnerai un œuf prêt à éclore : en arrivant à ta maison, le poulain naîtra ; mais fais attention de ne pas le laisser tomber en route, parce qu'il se briserait et le poulain partirait.

» — Soyez tranquille, Monsieur Martin, j'y ferai attention. »

Marché conclu ; le jardinier le conduisit au fond de son jardin, lui choisit la plus belle citrouille qu'il y avait, l'enveloppa dans un sac, la lui mit sur l'épaule, se fit payer deux pièces d'or et le renvoya.

Le garçon, content comme un bossu, prend le chemin de sa maison, fier d'avoir fait un aussi bon marché.

Il comptait, recomptait et disait : « Si le poulain que tu portes dans

dinc aquel iòu poudié estre una cavaleta, ta fourtuna seriè facha : un iòu per jòur que te faguesse, acò farié tres cent soixanta-cinq per an. E pioi, ta jouina femna seriè countenta d'avedre un home industrious; fariès be councurrença à moussu Marti. »

Se fretava las mans de joia. Tout en parlant soul, fasié pas atencioun ente passava; au moument que se troubava à la cima dau truc de la Suca, la cougourla toumbet de dessus soun espanla, roudet per lou travès, se droubiguet e se coupet en mila moussels.

Entrement que barroulava, tustet una lebra au jas, que dourmissié ; la lebra partiguet e arpentet tout lou bosc de la Suca.

Nostre goujat creseguet lou pouli escapat de l'iòu que s'èra crebat.

S'en vai tout maucountent acò dau jardinier e li dis : « Moussu Marti, malur m'es arribat. Ai laissat toumba l'iòu de cavala, s'es crebat e un pouli ben bèu s'es escapat. Se vous avias vist couma courrissié e tibava las aurelhas!... Couma devou estre de bona mena, vostres poulis!... Es pas lou tout, cau que me bailés un autre iòu, en vous paguant, ben entendut.»

cet œuf pouvait être une jument, ta fortune serait faite : un œuf par jour qu'elle te fît, cela ferait trois cent soixante-cinq par an. Et puis ta jeune femme serait contente d'avoir un mari industrieux ; tu ferais bientôt concurrence à Monsieur Martin. »

Il se frottait les mains de joie. Tout en se parlant à lui-même, il ne faisait pas attention où il passait; au moment où il se trouvait à la cime du monticule de la Suque, la citrouille tomba de dessus son épaule, roula sur la pente de la colline, s'ouvrit et se brisa en mille morceaux. En roulant elle heurta un lièvre au gite, qui dormait; le lièvre partit et arpenta tout le bois de la Suque.

Notre garçon crut [que c'était] le poulain échappé de l'œuf qui s'était crevé.

Il s'en va tout mécontent chez le jardinier et lui dit : « Monsieur Martin, malheur m'est arrivé! J'ai laissé tomber l'œuf de jument ; il s'est crevé et un beau poulain s'en est échappé. Si vous aviez vu comme il courait en tendant les oreilles!... Comme ils doivent être de bonne race, vos poulains!....Mais ce n'est pas tout, il faut que vous me donniez un autre œuf, en vous payant, bien entendu. »

Lou jardinier li dits : « N'ai pas de prestes couma lou que t'aviei bailat, mais fai pas res ; auras qu'à lou couà un jour ou dous, acò suffira. »

I baila una autra cougourla e i dis : « Fai ben atencioun à so que te vau dire : pren aquel iòu, porta-lou à toun houstau, e d'aqui que lou pouli siege espelit, adresses pas la paraula à degus ; amai te parlou, respondes pas, autrament l'iòu seriè batié. »

Lou goujat partis, arriba lest à soun houstau, monta drech à sa cambra, mes la cougourla dins lou liech, se ie mes dessus, se tapa pla e coua.

Sa femna arriba au bout d'un moument e i dis : « De que fas, Jannou ; siès malaute ?... »

Mais lou goujat, pas mot.

« T'es arribat quicom ?... Diga-z-ou. »

Pas mot.

Sa femna sounet lous vesis, lous amis de soun home. Tout lou mounde arribet : i parlèrou ; mais el, pas mot.

Alors un de sous bos amis diguet : « Ièu lou farai be parla. »

Le jardinier lui dit : « Je n'en ai pas à point comme celui que je t'avais donné, mais cela ne fait rien ; tu n'auras qu'à le couver [pendant] un ou deux jours, cela suffira. »

Il lui donne une autre citrouille, en lui disant : « Fais bien attention à ce que je vais te dire : prends cet œuf, porte-le à ta maison, et, jusqu'à ce que le poulain soit éclos, n'adresse la parole à personne ; quoiqu'on te dise, ne réponds pas, sans cela l'œuf serait gâté. »

Le garçon part, arrive bientôt à sa maison, monte droit à sa chambre, met la citrouille dans le lit, s'y met dessus, se couvre bien et couve.

Sa femme vient au bout d'un moment et lui dit : « Que fais-tu, mon Janot ; tu es malade ?... »

Mais le garçon ne dit pas mot.

« T'est-il arrivé quelque chose ?... Dis-le moi... »

Pas mot.

Sa femme appela les voisins, les amis de son mari. Tout le monde arriva, lui parla ; mais lui, pas mot.

Alors un de ses meilleurs amis dit : « Moi, je le ferai bien parler. »

Se sarra de la femna dau goujat, qu'èra dins la cambra, i fai una guignada e pioi quauques poutous.

Lou goujat sourtissié d'iols fora la testa ; feniguet per pourre pas pus tene e diguet : « Pierre, siès be urous que coue, autrament te levariei d'aqui. »

Aguet parlat, l'iòu de cavala espeliguet pas, mais sa femna saupeguet qu' avié espousat un home abestit.

Cric, cric,
Moun conte es fenit.

La Gentilho [1]

Un cop i' aviò un ome qu'aviò uno gentilho ; s'en va co de la vesino, et li dits : « Vesino, vesino, gardas m'aquesto gentilho.

» — Metés-la sus la finestro. »

Il s'approche de la jeune femme, qui était dans la chambre, lui fait les yeux doux et ensuite quelques baisers.

Le garçon sortait les yeux hors de la tête ; il finit par n'y plus tenir et dit : « Pierre, tu es bien heureux que je couve, autrement je te lèverais bien de là. »

Il eut parlé, l'œuf de jument ne valut rien, mais sa femme sut qu'elle avait épousé un homme stupide.

Cric, cric,
Mon conte est fini.

La Lentille [2]

Il y avait une fois un homme qui avait une lentille ; il s'en va chez la voisine et lui dit : « Voisine, voisine, gardez-moi cette lentille.

» — Mettez-la sur la fenêtre. »

[1] Version de Narbonne, donnée par M. Guibaud.

[2] Nous devons cette autre version du *Cèse* Provençal et du *Turlendu* cévenol à M. le docteur Guibaud, habitant à Belesta (Ariége).

La galino i' anet et manjet la gentilho.

L'home ven cerca la gentilho : «Vesino, vesino, vene querre la gentilho.

» — La galino l'a manjado.

» — Voli la gentilho ou la galino ; voli la galino ou la gentilho.

» — Aqui avès la galino. »

L'home s'en va co d'une autro vesino et li dis : « Vesino, vesino, voulés me garda aquelo galino ?

» — Ame plasé ; metés la al jouquié. »

L'home s'en va cerca la galino : « Lou porc l'a manjado.

» —Voli la galino ou lou porc ; voli lou porc ou la galino.

» — Prenés lou porc et laissas-me tranquillo. »

L'home s'en va co d'uno autro vesino : « Vesino, vesino, me voulés garda lou porc ?

» —Voli pla ; metés lou à la pourcatieiro. »

Al cap d'un pauc, l'ome ven cerca lou porc : « Vesino, vesino, tourna-me lou porc.

» — La vaco l'a manjat.

La poule y alla et mangea la lentille.

L'homme vint chercher sa lentille :« Voisine, voisine, je viens chercher ma lentille.

» — La poule l'a mangée.

» — Je veux la lentille ou la poule ; je veux la poule ou la lentille

» — Voilà la poule. »

L'homme va chez une autre voisine et lui dit : « Voisine, voisine, voulez-vous me garder cette poule ?

» — Avec plaisir ; placez-la sur le juchoir. »

L'homme vient chercher sa poule : « Le porc l'a mangée.

» — Je veux la poule ou le porc ; je veux le porc ou la poule.

» — Prenez le porc et laissez-moi tranquille. »

L'homme s'en va chez une autre voisine : « Voisine, voisine, voulez-vous me garder ce porc ?

» — Je veux bien ; mettez-le à la porcherie. »

Au bout de quelques instants, l'homme vient chercher le porc : « Voisine, rendez-moi mon porc.

» — Voisin, la vache l'a mangé.

» — Voli lou porc ou la vaco ; voli la vaco ou lou porc.

» — Fagues pas tant de tapage ; prenés la vaco et anas vous al diaple. »

L'home pren la vaco et s'en va co d'uno autro vesino : « Vesino, vesino, fases-me lou plesi de me garda aquesto vaqueto ?

» — Anas la mettre à l'estaple. »

Quauque temps après l'home ven cerca la vaqueto : « Sabes pas, i dis la vesino, so qu'es arribat ? Ai uno filho qu'es pla groumando, a vourgut un mouci de l'anco de la vaco, me n'i a cargut douna.

» — Voli la vaco entieiro ou la filho ; voli la filho ou la vaco entieiro.

» — Abés perdut lou babarot, que vourgas ma filho ?

» — Voli la filho ou la vaco entieiro ; voli la vaco entieiro ou la filho.

» — Garas aqui la filho ; ajos ne pla souen. »

L'home met la filho dins un sac et s'en va co d'uno autro vesino : « Vesino, vesino, me voulés garda aquel sac ?

» — Aïme plasé ; metés-lou darrié la porto. »

» — Je veux le porc ou la vache ; je veux la vache ou le porc.

» — Ne faites pas tant de bruit ; prenez la vache et allez-vous en au diable. »

L'homme prend la vache et s'en va chez une autre voisine : « Voisine, voisine, faites-moi le plaisir de me garder cette petite vache.

» — Conduisez-la à l'étable. »

Quelques instants après, l'homme revient chercher la petite vache : « Savez-vous, dit la voisine, ce qui m'est arrivé ? J'ai une fille qui est gourmande, elle a voulu manger un morceau de la hanche de la vache et il a fallu le lui donner.

» — Je veux la vache entière ou la fille ; je veux la fille ou la vache entière.

» — Avez-vous perdu l'esprit, que vous vouliez ma fille ?

» — Je veux la vache entière ou la fille ; je veux la fille ou la vache entière.

» — La voilà, la fille ; ayez en bien soin. »

L'homme met la fille dans un sac et s'en va chez une autre voisine. « Voisine, voisine, voulez-vous me garder ce sac ?

» — Avec plaisir ; mettez-le derrière la porte. »

Se troubavo que la vesino èro la mairino de la filho qu'èro dins lou sac. Quant l'home sioguet partit, la filho cridet : « Mairino, mairino, tiras me d'aici et metés à ma plasso la petchino. »

La mairino ba fa et i met la petchino, qu'èro uno gousseto torto.

L'home ven prene soun sac, lou met sus sas espallos et sə l'emporto leng, pla leng ; taloment qu'èro fatigat. S'assei sus l'erbo et se dits en el memo : « N'abiò per touto fourtuno qu'uno gentilho ; am' uno gentilho ei agut uno galino ; ame la galino, un pourcel ; am' un pourcel, uno vaco ; am' uno vaco, uno filho; vejam s'ei pla fieirat !

» Òu, pichouno, t'ei pla prou pourtado ; aro marcharas. »

Doubris lou sac, la gousseto sourtis, i emporto lou cap dal nas et se met à fugi. L'home se sarro lou nas et se met à crida :

Boueturié de mièjo costo,
Arrestas-me la gousso torto,
Que le cap dal nas m'emporto.
Cric crac,
Moun counte es acabat.

Cette voisine se trouvait être la marraine de la fille qui était dans le sac. Quand l'homme fut parti, la fille se mit à crier : « Marraine, marraine, tirez-moi d'ici et mettez à ma place la *petchino*.

La marraine le fait et y met la *petchino,* qui était une petite chienne torte.

L'homme vient, prend son sac, le place sur l'épaule et l'emporte loin, très-loin, si bien qu'il se trouva fatigué.

Il s'assit sur l'herbe et se dit en lui-même : « Je n'avais pour toute fortune qu'une lentille ; avec une lentille, j'eus une poule ; avec la poule un porc ; avec le porc une vache ; avec la vache une fille ; voyons si j'ai bien réussi.

» Oh ! petite, je t'ai assez portée, maintenant tu marcheras. »

Il ouvre le sac, la petite chienne sort, lui emporte le bout du nez et se met à fuir. L'homme, se serrant le nez, criait :

Voiturier de mi-côte
Arrêtez la petite chienne torte,
Qui m'emporte le bout du nez.
Cric crac,
Mon conte est achevé.

La Doumaisela [1]

I' avié una doumaisela qu'avié una rauba d'esterigagna, un capel de sucre e de souliés de véire.

La rauba restet emb' una rounza, lou capel se foundet au sourel, lous souliés se coupèrou en glissant sus la jalada e faguèrou :

Clic, clac,
Moun conte es acabat.

La Demoiselle

Il y avait une fois une demoiselle qui avait une robe de toile d'araignée, un chapeau de sucre et des souliers de verre.

La robe fut déchirée par les ronces, le chapeau se fondit au soleil, les souliers se cassèrent sur la glace en faisant :

Clic, clac,
Mon conte est achevé.

L. Lambert.

(A suivre.)

[1] Version recueillie à Aspiran (Hérault), par M. le docteur Espagne.

POÉSIES

I

A N' Azalais de Burlats

O maire valento e poulido
Del boun viscoumte de Beziès,
Per vostro coumbo tant flourido,
S'en venoun fosso, dapassiès !

Mentre que loung de la ribiero
D'Agout e del rieu de Lignoun,
S'en van jouve e drollo laugero,
Demòri 'n cridant vostre noum.

O magnifico castellano
Qu'aimèt en Arnaut de Maruelh,
A-n-uno finestro roumano
Vous vesi beure le soulelh.

Regardats l'oundo verdejanto
E la serro que mounto à pic
Dins l'inmensitat blanquejanto,
E que curbis mai d'un garric.

A dame Adelaïde de Burlats

O mère vaillante et jolie — du bon vicomte de Béziers, — à travers votre vallon si fleuri, — de nombreux promeneurs viennent pas à pas.

Pendant que le long de la rivière — d'Agout et du ruisseau de Lignon, — s'en vont galant et fillette légère, — je demeure en criant votre nom.

O magnifique châtelaine — qu'aima Arnaud de Marveil, — à une fenêtre (de style) roman — je vous vois boire le soleil.

Vous regardez l'onde verdoyante — et la sierra qui s'élève à pic— dans l'immensité blanchoyante, — et qui est couverte de plus d'un chêne.

Souscats, Ma Dono la Coumtesso,
Dins l'endreit tant fresc de Burlats,
E d'uno brumo de tristesso
Les vostris uelhs se soun velats.

Venets pas mai as verts ribatges,
Vès las majoufos e las flous.
Adieu, Fountasso! Adieu, Salvatges!
En Arnaut fugisquèt en plous.

La cansou : « Plus blanco es qu'Eleno »,
Ount es, Damo as pelsses saurets
E qu'ets « de courtesìo pleno? »
Es qu'atal encaro n'aurets?

Ount es la pervenco mannado
Que pr'el culhisquèrets à l'ort?
....
Ai! trevo, vous n'ets entournado
Dins le passat lins, dins la mort.

Auguste Fourès.

Burlats, junh de 1885.

Vous songez, Madame la Comtesse, — dans l'endroit si frais de Burlats; — et d'une brume de tristesse — vos yeux se sont voilés.

Vous ne venez plus aux verts rivages, — vers les fraises et les fleurs. — Adieu Fontasse! Adieu, Salvages! — Arnaud s'enfuit en pleurant.

La chanson: « Elle est plus blanche qu'Hélène »,—où est-elle, dame aux cheveux blonds, — et qui « êtes pleine de courtoisie? »— En aurez-vous ainsi de nouveau?

Où est la pervenche charmante — que pour lui vous cueillîtes en votre jardin?... — Ah! fantôme, vous être revenue — dans le passé profond, dans la mort.

A. F.

Burlats, juin 1885.

Le Suplici del bourrèu

(ARQUOS, DINS LAS COURBIEROS[1], 1265)

« Anno domini 1265, Petrus de Vicinis, miles comitatus cum suis assessoribus totam suam senescaliam visitavit et multos sortilegos et sortilegas ultimo supplicio multavit...»

(*Le Coumtat de Razes,* p. 247 ; — Louvis Fedié, d'aprets Dom Vaisseto.)

L'albo pallifeco puntejo.
La Jano, al cabès de soun leit,
Plouro, parlo soulo e s'airejo,
Coumo b'a fait touto la nueit.

Le bourrèu, soun terrible paire,
I raugnèt, ièr, qu'abiò penjat,
Coumo armaciè, le sieu fringaire
Qu'ero un bel e valent goujat.

Le Supplice du bourreau

(ARQUES, DANS LES CORBIÈRES, 1265)

« L'an du Seigneur 1265, Pierre de Voisins, chevalier comte visita, avec ses assesseurs, toute la sénéchaussée, et punit du dernier supplice plusieurs sorciers et sorcières... »

(*Le Comté du Razès,* p. 247 ; — Louis Fédié, d'après Dom Vaissete.)

L'aube pâle pointe. — La Jeanne, au chevet de son lit, — pleure, parle seule et se découvre, — ainsi qu'elle l'a fait toute la nuit.

Le bourreau, son terrible père,—lui grogna, hier, qu'il avait pendu — comme sorcier son amoureux,— qui était un beau et vaillant jeune homme.

[1] *Courbiero,* rad. *corb* ou *gorp,* corbeau.

Se descounsolo, l'amourouso,
Veuso dins sa virginitat !
Sa vido sara doulourouso.
Mais, countro soun us an patat.

Durbis. Soun paire es davant elo,
Boutat, en casaco de quèr.
I dits : « L'aimos toutjoun, pieucelo ! »
En la toucant del punh esquèr.

Puei, dins sa capo, miejo-morto,
La pesso e subre soun chaval
La met dambe el ; e van per orto !
Vite, seguissoun un ribal.

Quand la Jano se planh, l'abrasso
Mai fort, tal qu'un afrous tiran.
Coumo un laucet le chaval passo ;
Es negre autant que de quitran.

An despassat la plano nudo.
Aro sembloun mount' à l'assaut
D'uno costo fort rascagnudo,
Cap à-n-un plò roucous e naut.

Elle est inconsolable, l'amoureuse, — veuve dans sa virginité. — Sa vie sera douloureuse. — Mais contre son huis on a frappé.

Elle ouvre. Son père est devant elle, — botté, en casaque de cuir. — Il lui dit : « Tu l'aimes toujours, jouvencelle ! » — en la frappant de son poing gauche.

Puis, dans sa cape, — presque morte, — il l'emmaillotte et sur son cheval — il la place avec lui ; — et ils vont à travers champs. — Vite, ils suivent un rivage.

Quand la Jeanne se plaint, — il la serre dans ses bras — plus fort, — tel qu'un affreux tyran. — Comme un éclair le cheval passe ; il est noir autant que le goudron.

Ils ont quitté la plaine nue. — Maintenant on dirait qu'ils montent à l'assaut — d'une côte très-âpre, — vers un plateau rocheux et élevé.

Es mastat de funebres fustes,
— De gibets ount les gorps africs
S'ajoucoun. Calvàri des Justes
E des Bous-Omes eretics !

Les aucelasses, loung des cosses
Des martirs paissoun, per agrum.
N'i a que del bec tustoun as osses;
D'autres s'enlairoun coumo un fum.

Se fregoun de l'arpo e de l'alo
A travès cel, en rauquejant.
Mais, dins pauc, en mesclo, davalo,
Acarnassit, aquel aujan!

Le bourrèu rits, le chaval nilho.
Sul' plò d'un rouge de campech
Soun quilhats, — e la pauro filho
Tridolo de pòu mai de frech.

Adeja, les gorps, per milanto,
Proumts, dessecoun mai d'un penjat.
Dreit sus estrieus, l'ome s'aplanto
Davant un.... que n'es pas manjat.

Ce plateau est mâté de funèbres poteaux, — de gibets où les corbeaux ardents — se juchent. Calvaire des Justes — et des Bons-Hommes hérétiques !

Les grands oiseaux, le long des corps — des martyrs se repaissent par bandes. — Il en est qui du bec frappent contre les os ; — d'autres s'élèvent comme une fumée.

Ils se frôlent de la griffe et de l'aile, — à travers le ciel, en croassant. — Mais, en peu de temps, en mêlée, dévale, — acharnée, cette engeance.

Le bourreau rit, le cheval hennit. — Sur le plateau d'un rouge (de bois) de campêche — ils sont quilletés, — et la pauvre fille — tremble de peur et de froid.

Déjà, les corbeaux, par milliers, — prompts, dissèquent plus d'un pendu. — Debout sur les étriers, l'homme se plante devant un... qui n'est pas mangé.

Suspres, sa caro se treviró.
Le blanc cadavre del martir
Es encaro sencer. Quno iro
Voulego l' bourrèu plé d'azir!

Alavès, anausso sa drollo,
Que se crei al darniè moument
E dount le brusc joul' li se mollo,
Mais se tors coumo un eisserment.

Pla de peds, de sas mas peludos
L'anairo, e la fa s'acata
Sul' cos que las bestios aludos
An pas voulgut brico tasta.

La jouve jisclo'; quand s'aclino
Sus pots passits del triste aimat,
Sa bouqueto, fresco englantino,
I 'esplandis un poutou 'mbaumat.

Mais, retengudo, sus la selo
S'es estavanido; en d'abord,
Uno voux, al cel que s'abelo,
Fuso, del gargalhol del mort.

Surpris, son visage se décompose. — Le blanc cadavre du martyr — est encore intact. Quelle colère — secoue le bourreau plein de haine!

Alors il soulève sa fille, — qui croit être à son dernier moment, — et dont le buste sous le lin se moule,— mais se tord comme un sarment.

Bien debout, de ses mains velues, — il l'élève, puis la fait se baisser — sur le corps que les bêtes aux longues ailes — n'ont pas voulu entamer.

La jeune fille crie ; quand elle s'incline — sur les lèvres fanées du triste aimé, — sa bouchette, fraîche églantine, — y fait s'épanouir un baiser parfumé.

Mais, retenue, sur la selle — elle s'est évanouie ; en un rien de temps, — une voix, au ciel qui s'embellit, — monte du gosier du mort.

« Gorps, creaturos de rapino,
Hòu! Vous cal toumba coumo un flèu
Sul' moustre! Bestios de famino,
Descrouchetats l'orre bourrèu! »

E 'n cridant: car! per centenados,
Les vols an daissat les gibets,
Coumo, dins las ventourinados,
Remoulinoun naut les abets.

Dins un ré, subre l' bourrèu toumbo
Le negre eissam tant azimat.
Folh, le chaval s'enfuch vès coumbo
E fa de legos un ramat.

Les courbasses, un en pr' un, picoun
La car del maudit airissat,
Dount las dos maissos d'espant cricoun,
Sarrant sa filho à bel brassat.

As quatre peds per plano e bossos
Dins le tourbilh des gorps! E lèu
L'ome se vei coumo las ossos
Que penjoun, à-bas, sul' platèu.

« Corbeaux, créatures de rapine,—hardi! Il vous faut tomber comme un fléau — sur le monstre! Bêtes de famine, — déchirez l'horrible bourreau! »

En criant: chair! par centaines, — les vols ont laissé les gibets, — comme dans les coups de vent — tourbillonnent les balles du blé.

Rapidement sur le bourreau tombe — le noir essaim si excité. — Fou, le cheval s'enfuit vers le vallon — et fait une innombrable quantité de lieues.

Les corbeaux, l'un après l'autre, — piquent la chair du maudit hérissé, — dont les mâchoires craquettent d'épouvante, — pendant qu'il serre sa fille à pleins bras.

Au quadruple galop, par plaine et collines, — dans le tourbillon des corbeaux! Et bientôt — on voit l'homme pareil aux ossements — qui pendent, là-bas, sur le plateau.

A soulelh coulc, davant l'estable,
Le chaval s'arresto, mountat
Per un esquelete espantable,
Que ten uno morto al coustat.

Auguste Fourès.

15 d'abrilh 1888.

Au soleil couchant, devant l'étable, — le cheval s'arrête, monté — par un squelette épouvantable, — qui tient une morte contre un de ses côtés.

A. F.

15 avril 1888.

ISTORIO DE SANCT PONCZ

(Suite et fin)

MODIFICATIONS POSTÉRIEURES[1]

I (cf. vers 54)

[F° 2 r°] PRIMUS MILES

Tres haut segnor, sensso dotar,
Servir vous volloc volentier
De mantenent, sens plus tardar,
De bon corage, tout e[n]tier.

SECUNDUS MILES

5420 Como diou far ung chivalier,
A vostre affar, en touto plasso,
Content soy d'esser tout prumier :
Comanda que vollé que fasso ?

[1] Voir ci-après, p. 279, l. 1. — Le vers indiqué entre parenthèses après le numéro d'ordre de chaque article est celui à la suite immédiate duquel doit se faire l'intercalation.

TERCIUS MILES

Noble inperour, non vous desplasso,
5425 Los dious deven temer e amar;
Per que lo cas eysintas passo,
Jupiter chal donc venerar.

II (cf. vers 82)

[F° 5 r°] FRIANT

Say, compagnos, qu'eys lo de far?
Veyre non puey plus aquest tren.

RIFLANT

5430 Tant gent!

GRANDENT

Diou gart qui lo manten!

FRIANT

Depueis que nostre fach conten...
Mas qui sen nos?

RIFLANT

De noblo gent.

GRANDENT

Ung prefet, segnor, et regent
A trop do honor de nos aver.

FRIANT

5435 Et d'argent?

RIFLANT

Un grant aver;
Nostre trenque n'eys pas trop petit.

GRANDENT

Vivan donc a nostre appetit,
A cartas, a das, en taverno.

FRIANT

L'on di que Fortuno governo.
5440 A perdre tout n'a c'ung perilh.

RIFLANT

Ben eis de vielho puto filh
Qui se dono malenconyo.

GRANDENT

De s'en charjar eys grant folio ;
La non eys brut que de gories.

[F° 5 v°] FRIANT

5445 Vyo non eis que de taverniers ;
Nos haven tojorn prou pan cuech.

RIFLANT

Et qui non ha?

GRANDENT

Rombe, de nuech,
Or ou argent; you ho coselho.

FRIANT

D'acort soy you per la parelho;
5450 Jamays non fi autre mestier.

RIFLANT

D'aquo far non soy cachoutier;
Chascum atendo la promesso.

GRANDENT

Si poy venir a ma 'ntrepreso,
Riche saren per tous temps may.

FRIANT

L'on di p[er] tout et say et lay
5455 Qui a d'argent
Abundament
Fay so que vol.

RIFLANT

Et qui non a
Eys mespreza,
5460 Tengu per fol.

GRANDENT

En breou n'onren,
Si non muren,
Quant que me coste.

FRIANT

Sus, sus, debout!
5465 Non disan mout,
Chanjar faut d'oste.

RIFLANT

So que nos penren saré nostre;
Butar nos chal la plumo al vent.

GRANDENT

Que se fasso you soy content;
5470 Anen gagnar de la denaro.

FRIANT

Metan-nous doncos a la ligaro
Per encontrar calque passant.

III (cf. vers 910)

[**F° 25 r°**] FRIANT

De calque part chal advisar
Entre nos tres, encontinent.

RIFLANT

5475 A diable sio qui a plus d'argent
Per despendre en aquest' horo.

GRANDENT

Mas ben la goto que te forro!
Qu'as tu fach de tout lo botin?

FRIANT

Per lo sant buon, l'oste Martin
5480 Non nos faré point bono chiero.

RIFLANT

Si engajar deviouc ma rapiero,
La faut ben que ayan de vin.

GRANDENT

Anen veyre l'oste Martin ;
Non parlan point dal payament.

FRIANT

5485 Como si avian prou d'argent,
Tant mentier que lo temps eys bel.

RIFLANT

El a de bon vin muscatel ;
Non atendan que vegno nuech.

GRANDENT

Qualquaren trobaren de cuech,
5490 Car el ten totjort ben provy.

FRIANT

Per la mort tu sarés ovy !
Tu non poyas uey mielh soupar.
Oulla ! ont poyrian nos lojar
Per mas anuech, disé, nostre hoste ?

L'OSTE

5495 Intra sol, senso tant brojar.

RIFLANT

Olla ! ont poyren nos lojar.

[F° 25 v°] L'OSTE

Non restaré pas a coujar,
Mos compagnons, quant que me conste.

GRANDENT

Olla ! ont poyren nos lojar

5500 Per amays anuech, dizé, nostre oste?

L'OSTE

La non sio ren que non sio vostre.
Prené pasiensio tous ensens.

FRIANT

Ayan de vin, l'oste d'eysens;
Sabé que'? porta dal melhour.

L'OSTE

5505 Et vous n'ouré et de la flour.
Velay de pan, velay de chauz,
Velay de vin, mas el eis char:
A'ytal gent non chal de la consto.

RIFLANT

Diou gart de mal l'oste et l'osto
5510 Qu'a fach tant bello provision.

L'OSTE

Mos compagnos, l'eis vin de costo.

GRANDENT

Diou gart de mal l'oste et l'osto.

L'OSTE

El eis melhour qu'el non fay mostro;
Cet si eis vin de bono sason.

FRIANT

5515 Diou gart de mal l'oste et l'osto
Que a fach tant bello provision.

L'OSTO

Apres sopar, l'oste et l'osta
Diren ensens uno chansson.

IV (cf. vers 1052)

[F° 29 r°] PRIMUS MILES

Hault imperours youc vic l'autr'ier.

VII (cf. vers 2492)

[F° 65 r°] ✝ Aro, aro, you soy vensus
Et de l'aut en bas destendus
Per aquel Pons, mon enversari;
En touto plasso m'es contrari.
5575 Tant dollens soy que non puey plus;
En unffert vauc, en mon reclus.
Terro, vuelhas te euro ubrir!
Despacho de me deglutir:
Car de cest luoc soy deschassa[1].

VIII (cf. v. 2517)

[F° 66 r°] ✝ VALLERI

5580 Tals gens non sun sages ni caux
De creyre si legieroment
Qu'eysso fous dioux. Non verament,
Car nos veyen, per comparansso,
Si fossan dioux, agran poyssa[n]sso
5585 Et se foran ben concervas
Qu'ellos non foran pas tombas
En ung moment, tot de preussaux.

IX (cf. v. 2549)

[F° 68 r°] SATHAN

Ou! Lucifel,

[1] *Variante:*

1 Malo jorna a eyci per mi!
Contro tu non puey resi[s]tir,
Mas me chal de cest luoc partir!
A! mondich Pons, mon enversari,
5 Totjorn me sias agu contrari;
Portar me fas peno et torment.
A! cesso horo maximoment,
Car per tu soy morfondus
Et de tout en tout confondus!
10 Terro, vuelhas te ubrir!
Depacho de me deglutir,
Bas en uigfert me fauc descendre.

Ung fals novel
5590 A eyci per tu.
Amar en eis el
Plus que de fel.
Veyre o poas tu.

LUCIFEL

Sathan, sens fras,
5595 Di tout lo cas
Que eys agu.

SATHAN

Cant d'aquest pas
Se son bateas
Dous imperours ;
5600 Menres et mours
D'aultres sens nombre.

LUCIFER

Eys aqui tout?

ASTAROT

Per te far bot,
Plus grant incombre
5605 Eys agu a tout,
Car on a rout los dious dal temple.

LUCIFER

Dono l'exemple.

ASTAROT

Rompu et gasta
Tout a ista
5610 Per aquel Pons.
Ren n' y 's resta
Non sio tomba
De fons en fons ;
Dal ças nos sen(s) tos sbays.

LUCIFER

[F° 68 v°] Dyables, ont sé? Salhé d'abis!

VII (cf. vers 2492)

[F° 65 r°] ✝ Aro, aro, you soy vensus
Et de l'aut en bas destendus
Per aquel Pons, mon enversari;
En touto plasso m'es contrari.
5575 Tant dollens soy que non puey plus;
En unffert vauc, en mon reclus.
Terro, vuelhas te euro ubrir!
Despacho de me deglutir:
Car de cest luoc soy deschassa [1].

VIII (cf. v. 2517)

[F° 66 r°] ✝ VALLERI

5580 Tals gens non sun sages ni caux
De creyre si legieroment
Qu'eysso fous dioux. Non verament,
Car nos veyen, per comparansso,
Si fossan dioux, agran poyssa[n]sso
5585 Et se foran ben concervas
Qu'ellos non foran pas tombas
En ung moment, tot de preussaux.

IX (cf. v. 2549)

[F° 68 r°] SATHAN

Ou! Lucifel,

[1] *Variante:*

1 Malo jorna a eyci per mi!
Contro tu non puey resi[s]tir,
Mas me chal de cest luoc partir!
A! mondich Pons, mon enversari,
5 Totjorn me sias agu contrari;
Portar me fas peno et torment.
A! cesso horo maximoment,
Car per tu soy morfondus
Et de tout en tout confondus!
10 Terro, vuelhas te ubrir!
Depacho de me deglutir,
Bas en uigfert me fauc descendre.

Ung fals novel
5590 A eyci per tu.
Amar en eis el
Plus que de fel.
Veyre o poas tu.

LUCIFEL

Sathan, sens fras,
5595 Di tout lo cas
Que eys agu.

SATHAN

Cant d'aquest pas
Se son bateas
Dous imperours ;
5600 Menres et mours
D'aultres sens nombre.

LUCIFER

Eys aqui tout ?

ASTAROT

Per te far bot,
Plus grant incombre
5605 Eys agu a tout,
Car on a rout los dious dal temple.

LUCIFER

Dono l'exemple.

ASTAROT

Rompu et gasta
Tout a ista
5610 Per aquel Pons.
Ren n' y 's resta
Non sio tomba
De fons en fons ;
Dal ças nos sen(s) tos sbays.

LUCIFER

[**F° 68 v°**] Dyables, ont sé ? Salhé d'abis !

Non avé ovy cesto querello,
Laquallo n' eys bono ny bello,
Recitar eyci davant vos ?

BALSABUC

Lo cas non tocho pas a nos,
5620 Car los aven fach procurours.

LEVIATAN

Soubre tous, ellous son los mours,
E d'eyso avian lo govern.

MAMONAS

La poyssansso de nostre infert
De nos aultres los eis dona.

BERITH

5625 Si per eous ero mal ana,
Portar en deourian qualque peno.

SERBERICUS

Si an ouffendu, sol si ordeno;
Ben hou donaren a sentir.

TAR[TA]RUS

Ren non valré lo repentir ;
5630 Donar lour chal la deciplino.

LUCIFER

Sathan, tu ourias la malo estreno,
Si ben n'avias fach ton dever.

SETHAN (*sic*)

Entendre poas et saber
Que ben ay fach mon bon degu.

ASTAROT

5635 Per ren far non aven pogu
Que non sio tout anci passa ;
Chanbas et bras tout eys [ca]ssa;
[F 69 r°] A penas poyen dire mot,

Et, si gogitavas ben tout,
5640 Non nos donas aultre torment.

BALSABUC

Ellous an pro dal pessament.

MAMONAS

Uno aultro feys tenren mielh[a]ment.

LEVIATAN(T)

De lour faulto son malcontent.

BERITH

La lour s'enffus lor bon tallent.

SERBERICUS

5645 D'aver mal fach l'on s'en repent.

TA[RTA]RUS

Chascung d'ellous eis for dollent
Portar non devon autro peno.

ASMODEUS

Ren non recuelh qui non semeno.
Pertant a vous far breous sermons,
5650 You venoc de delay los mons
Et ay tant circuy jus et sus ;
Verita non domino plus.
Perqué vous disoc, sens mentir,
Que la non nos po pas falhir
5655 D'aver d'armas grant abundansso.

BELIAL

You venoc dal realme de Franso
Tout mantenent, en aquest pas,
Sens tenir terme ni compas,
Seme[n]a ay tant grant encombre
5660 Que de gens ouren ung grant nombre.
Pertant dizouc aut et de bas :
Persuit perdus et recobras,
Qui ben tenré ment a la causo.

[F° 69 v°] TAR[TARI]NUS DIABOLUS

Ou, Lucifer, dire you auso
5665 Que quant ourés ben cogita,
You ay ousi ben profficha
Como diable de nostre infert.
Qui eys peresous sovent y pert.
Nonostant que sio lo plus mari,
5670 A mal far soy tant plus ardi
Perqué te dic, a breou lengage,
Que la non eys home tant sage
Que non vegno ben a ma cordo.

LUCIFER

Sathan, la leson se recordo.
5675 Salhé, vené, diables mondis ;
Anna vous en per lo pays
Semenar tant de mal sus terro.
Aqui ont a pax, meté me guerro,
Superbio, iro et discordio,
5680 Car trop ista eyci en sojorn.

BALSABUC

La me semblo que soy tout lort.

ASTAROUT

Que se fasso so 'ys lo plus court.

MAMONAS

Apres la fiero eis lo retort.

LEVIATAN

Contenuar faut, ont gens de cort.

BERITH

5685 Gent de gleyso sont a l'entourt.

SERBERICUS

Ung bon concelh se pren al fornt.

TARTA[R]US

Qui non a ovy, deou esser sort.

[F° 70 r°] ASMODEUS

Laborours an pauc de contourt.

BELIAL

De marchans ouren prou a l'entornt ;
5690 En aquo non fauc gis de doupte.

TAR[TA]RUS

Vallés, serventas, senso conte,
Per ren non eychaparen pas.

MATER

Avant, diables mal ensegnas,
Trop avé vous mena de ralho,
5695 Et non disé chauso que valho.
Temps non eis heuro de far festo.
Mallo rimo, malo tempesto
Puecho destrure tal meynage !
Quesa vous et faré que sage,
5700 Et vous 'n ana far de mals grans.

X (cf. vers 2838)

[F° 77 r°] SECUNDUS MILES

Suffrir non vulha tallo error,
Noble emperour, plen de pericio.
Aministrar devé justicio,
Et punir los malsfactors
5705 Contro nostres dious tant poysans.

TERCIUS MILES

Nobles segnors, als dious humans
Provir devé en tal meychap,
Car aventuro l'on no' sap.
Et qui y metré provision,
5710 S'aboliré tallo abusion,
E a Jupiter faren honor.

XI (cf. v. 2971)

[F° 81 r°] BRIFAULT

Segnor, ay proclama lo cas
De point en point publicoment.

GLAUDIUS PRESES

E n'as ben fach e sajoment
5715 Ton message, sensso mentir,
Garson?

L'ESCUYER

Mon mestre.

GLAUDIUS PRESES

Chal partir,
Anar se sbatre per ins Romo.

L'ESCUYER

Servir vous vuelh de ma persono,
Tres char segnor, plen de bonta,
5720 Justo ma possibilita,
A tout affar et chauso amplo.

XII (cf. v. 2994)

[F° 81 v°] PRIMUS MILES

Vos treis sé asses franc pyons
Quant poyé gagnar de deniers.

SECUNDUS MILES

Adonco son galhars et fiers,
5725 Tant dementre que l'argent dure.

TERCIUS MILES

Ellous son de tallo naturo :
L'argent eys plasent a trestous.

Arripiunt iter Glaudius, s[cu]tiffer, ministri.

XIII (cf. v. 3697)

[F° 99 r°] SERBERICUS

You ay grant pour que non perdan
La causo, per mari govert.
5730 Dollent en sario nostre infert,
Sy non venio tout a bon port.

BELIAL

Ou ! Lisifer, tu as grant tort
De prolongar tant ceyto causo.
Jamais non deourian aver pauso,
5735 Per ren que fous ceyto diablalho ;
Trop an mena eyci de ralho
Sensso y metre gis de bout.

TA[RTA]RUS

Encaro non sabes pas tout;
Mas si me volles elegir
5740 En l'ufici, sensso falhir,
Nos en orian tantost la fin.
Et quant venré a la perfin,
Tout saré nostre et davantage.

ACERUS

Ben pareis que non sé pas sage,
5745 Et non vous porto gis de fruc.
You ay mais profficha que tuch
Vous aultre, diable que sé eyci.
Gagna you ay, tout de per mi,
Uno grant sommo d'an[im]otas,
5750 Gent de gleso, d'aultres grant tas ;
Car, masque n' ayan de clicalho,
Nos lor chal point de farfalho.
Estacha los ay de ma man.

XIV (cf. vers 4049)

[F° 109 r°] PROZES

Et me disé al segnor carcerier

5755 De lo gardar faso grant diligentio,
Car se mostro ung pauc trop hautier;
Remostrar li vuelh sa follo insipiensio.

FRIANT

Noble segnor, plen de touto sapiensio,
Content sen nos de far votre comant.

RIFLANT

5760 Como deou far servitor de obediensio,
En tout affar, senso defaliment.

GRANDENT

Ha! segnor Pons, vous qu'era tant poysant,
Sé mantenent tomba en ung grant defaut.

FRIANT

Queso te, fol, la non y a masque pauc.
5765 Estachan lo tos treys, et ben a point.

RIFLANT

El nos daré a chascun ung perpoint,
Davant qu'eychape ; compagnon, non te [chalho.

GRANDENT

Non eys dengun tant sage que non falho.
Nostre mestier eys gent empreysonar.
5770 Say, carcerier, apresta lo sopar
Al preysonier que nos t'aven aduch.
Entre nos treis eyci l'aven conduch,
Dal mandament dal tres haut president.

LO CARCERIER

Far volloc youc son grant comandament
5775 De mantenent, tot prest, en aquest' horo.

[F° 109 v°] FRIANT

Si vostre cor, segnor, si se rencuro
D'esser en ung tal parti encheyna.

RIFLANT

El ouré tort; vous veyé qu'on procuro
Vous far honor; esint eis termina.

S. PONS

5780 Diou ha lo fach eysint determina.

GRANDENT

Pasiensio eys mayre de vertu.
Pensa lo temps tallo fortuno porto.

LO CARCERIER

Encar vay ben quant vos non sé batu,
Lya, stacha ; intra dedins la porto.

S. PONS

5785 En Jhesu Crist mon cor si se desporto.

RIFLANT

Eysens saré, non pas ung trop grand temps.
So que fasen, si vous play, perdona ;
Veyé trop ben que non sen pas contens,
Mas a tal fach nostre cors eis dona.

S. PONS

5790 Perdon de Dio vous sio condona.

FRIANT

La charjo eis a tu dona
De lo gardar seguroment.

LO CARCERIER

Non vous chalho certanoment.
Ana vos en tos treys em pax.
5795 Qu'el m'eychape ! non doupté pas.
Qui lo volré trayre d'eysens
Chalré que paye los despens.
Tené sol ment a la torna.

XV (cf. vers 4123)

[F° 112 r°] PRIMUS MILES

Qui po esser aquel qu'ay vist venir,
5800 Lo cal anavo si corrent?

SECUNDUS MILES

Lo messagier dal president.
Qualque novel ouré apporta ;
Doutouc dal grant senator Pons.

TERCIUS MILES

En Cymello, la grant cyta,
5805 De la preyson el eys al fons,
Segont que mon concept po entendre.

PRIMUS MILES

Sy uno feys s'ey leyssa penre
Per so qu'el a delinqui ['n] Romo,
Mal li 'n veré de sa persono,
5810 Quar l'imperi l'a preys en grito.

SECUNDUS MILES

Pour ay qu'el non perdo la vito,
S'el non chanjo de prepaux ;
Nonobstant, segnors, son fort caus,
Et lo penren ben a l'ansson.

TERCIUS MILES

[F° 112 v°] Nostres parlars non an fason,
Quesan nos et faren que sage.
Quar l'on sario venir pa sage,
Si nos falhian en nostre uffici ;
La nos penrio, pieysqu' aci
5820 El eys homo qu'a grant poyssanso ;
A d'argent a grant abundansso
Et se salvaré ben la vio.
Encar ly tenoc affolio
Quant a ellous s'eys apparegu.

XVI (cf. vers 4201)

[F° 114 r°] FRIANT

5825 Segnor poyssant, lo eys ben rason,
A vous sen nos ben entengu.

RIFLANT

Carcerier, nos treys sen vengu ;
Vollen lo preysonier menar.

LO CARCERIER

Et los despens qui deou payar?
5830 Quant eys a my, volloc d'argent.

GRANDENT

Demandar chal al president ;
Paya saré vous davantage.

LO CARCERIER

[F° 114 v°] Grant chauso eys qui se ten lo gage ;
Mas fault obeir a justicio
5835 Et non(s) pas mostrar sa malicio,
Car non eis heuro la sason.
Sus, sus, salhé de la preyson ;
Lo president si vous demando.

XVII (cf. vers 4448)

[F° 121 v°] RIFLANT

You non say pas en que se pren ;
5840 Mas non lo puey ferir ny batre.

GRANDENT

Temps ay vist qu'en valguerouc quatre ;
A cesto horo, non ay poyssansso.

FRIANT

You ay al bras tant de pessansso
Que non li puei donar per ren.

XVIII (cf. vers 4580)

[F° 126 v°] FRIANT

5845 Say, monsegnor, quallo perfumo
Auré vous heuro de nos treys ?

RIFLANT

Lo eis deja la secundo feis
Qu'avé ista empreysona.

GRANDENT

Nos t'aven eyci torna
Lo preysonier de l'autre jort.

LO CARCERIER

5850 Ben doubtouc non ayo mal jort.
Ha! vous vené, monsegnor Pons.
De la preyson saré(s) al fons,
Sensso aver pan ny fromage.
Grant pour ay que non sia trop sage
5855 A la fin, se paren saré.

FRIANT

Enant lo president lo vollré.

LO CARCERIER

You soy content de lo vos rendre.

RIFLANT

Sapias que l'on t'o mandaré.

GRANDENT

Per ung de nos treys poas entendre ;
5860 D'aquo eyqui non far pass stimo.

XIX (cf. vers 4855)

[F° 134 r°] Veyre nos te tornen sovent.

LO CARCERER

Pour ay non sian pas tuch content
De me tornar tant sovent veyre.

Calque grant chauso, non poy creyre,
5865 Avé vous fach en la malo houro.
Intra dedins; melhor vous foro
D'esser heuro en autro part.

FRANT

Non te fiar pas trop en so[n] art
Que non y foussas sonbrepreis.

LO CARCERIER

5870 Calcun payaré los despeys
Davant que ychape ; non vous challho.
El ouré bel menar la ralho ;
Leyssa me far tant solament.

XX (cf. vers 5030)

[F° 141 r°] GRANDENT

Say, carcerier, nos treis venen ;
5875 Lo preysonier aver volen
Qu'a ista empreysona sovent.

LO CARCERER

Content soy you, masque ayo argent,
Que n'en fassa a vostro guiso.

FRANT

Uno aultro veys.

LO CARCERER

Bello deviso !
5880 Garda l'ay you et nuech et jort ;
De fastidi soy quasi lort;
Et jamays n'ay agu denier!

RIFLANT

Baylo nos say lo preysonier,
Car nos aven ben alre affar.

LO CARCERIER

5885 You soy content de m'en desfar

Et remetre lo a vous treis.
Se perdre deviou los despeys,
Non lo me torné porg' darant.
Vené say, preysonier, avant!
5890 Repeter vous chal la leyson,
Et chanjaré ung pauc de meyson;
Trop sé sollet.

XXI (cf. vers 5219)

[**F° 147 r°**] *Or[ati]o*

Sobeyrano hauto bonta,
Plasso-te me ouvir mantenent,
5895 Devotement te requerent
Que ceous qu'en my ouren devotion,
Per lo merit de ta passion,
Eysint quant eys trestot notori,
Vuelhas lor donar adjutori,
5900 Quant saren en adversita.
Et te supplioue, per ta pieta,
Que cellous que colren ma festo
Sian preserva de la tempesto,
Et que bestio salvajo et fero
5915 Non lor puecho noyre sus terro;
Ny fuoc orrible ayo poyssansso
Soubre aquellos, ny far gravansso.
Et te plasso donar ta glorio
A ceous que de my ouren memorio.
5920 Et te requier finablement
Que te plasso de perdonar
A ceous que son eyci present
Que me volon deycapitar.
M'armo te vuelh recomandar
5925 Et mon cor te volloc uffrir.
En paradis puecho anar
Seguroment, senso falhir.

DEUS PATER

Ana, mos angels, reculhir

L'armo de'mon bon servitor,
5930 Que non se done pas tremor,
[F° 147 v°] Car l'a fermoment bathalha.
Tot so qu'el me a demanda
Ly eys outrea seguroment.

GABRIEL

Far anen ton comandament,
5935 Diou eternal, tout d'aquest

RAPHAEL

Conforto te, non doubtar pas,
Car Diou a exaudi ta preyero,
Per so que justo et entiero
L'as facho ; et senso refus,
5940 Tout t'a outrea ; encaro plus
Que a ceyto horo non te rectouc.

XXII (cf. vers 5285?)

[F° 148 bis r°] SATHAN

Ou, president, que pensas-tu ?
Heuro eis temps ; que atendes-tu ?
Non me far pas plus esperar.
5945 Vay t'en tout prest desasperar ;
Tu veyes que as fach grant exces.
Toutjort you te sarey de pres.
Metre n'y poas autre remedi.
Non demandar terme ny credi ;
5950 Despacho te, vay [t'en] coytous ;

XXIII (cf. vers 5339)

[F° 150 r°] BALSABUC

Et tu, Anabi, de prim saut
Non me far per ren plus atendre ;
Vay te stranglar o near ou pendre.
Avoyque ton mestre sarés ;

5955 You te sarey toutjort de pres.
Chanjar de logeis la te faut.

XXIV (cf. vers 5339) [1]

[F° 151 r°] [ANABUS]

[1re col.] Dolour extremo, dur assaut
Si m'a assalhi. Clerta me faut !
Non y veouc ni bas ni aut ;
5960 Vengu soy en ung grant defaut.
Veyci mon cas.
Non say qui diable sus ses pas
Si me rogis sobre aquest cas.
Mous huels, que me tomban en bas,
5965 En lour concavas non sunt pas,
Hellas ! hellas !
Anar n' i veouc ung soul pas !
Qui poyré portar so en pas?
Et non pas iouc !
5970 Pons, que non scias encar viou?
Ta mort causo la dolour mio
En ung riou.
Sarro mon cors ; en pauc de briou
D'unfert loja al luoc sciou,
5975 Como es decent.
Vené de diables plus de cent ;
Emporta mon armo nocent.
De l'inocent
A la mort ay ista present.
5980 D'armo, de cors vous fauc present.
Emporta tout.
De tallo mort sciou consentent,
D'un tallo dolour sciou sentent,
Que n'oré bout.
[2e col.] Mon testament far vuel dal tout,
A cesto houro, de tout en tout.

[1] L'adjonction qui suit est sur deux colonnes et d'une mauvaise écriture, différente de celle des additions précédentes.

Armo et cors modich scio tout,
Euro present.
A Lucifel, prumieroment,
5990 Te donoc iouc principalment,
Car scias lo cap dal cors, la testo.
Et per miel aconplir la festo
A tu, fauls diable Sathanas,
Te donouc vuels, bochas et nas.
5995 Et dous lous pes, tant que a suc,
A tu, grant diable Balsabuc.
Et a tu, Berith, et autro diablalho,
Vous dono toto la ventralho.
Et tout lo rest, et au surplus
6000 'Asmodeus et a Cerberus.
Al fons d'unfert sarey reclus !
Murir me chal, la n'eis conclus.
Diables, diables, non isté plus ;
Vostre sarey vrayment.
6005 Balsabuc, tout prestoment,
Trobo te en mon difiniment,
Et enporto tout.

XXV (cf. vers 5410)

[F°154 v°] SATHAN

De mals non oren faulto gis :
Hueli bulhent et plomp mescla
6010 Oren ellous aparelha
Per lour sopar, continualment.

Sint supra trabem, prope infernum, in fusto (?), et [h]o[c] dicat Balsabuc:

BALSABUC

De fel, de suo parelhoment
Lour abeouraren, senss douta[n]sso.
Crapaux, vermino a l'avanso,
6015 A tous cartiers, los serviren.

SERBERUS

Quant oren freyt, los chalfaren
Dedins nostro grosso choudiero.

TAR[TA]RUS

Festo oren tos dos entiero
En nostre infert, perpetualment.

ASMODEUS

6020 Peno oren eternalloment,
Senso aver terme ny chabon.

BELLIAL

Brula saren, como charbon
Cremant en uno duro flamo.

TAR[TAR]US

Eysens saren en cors, en armo,
6025 Dedins nostre infert enterra.

M[ATE]R PHARPHARA

Et you m'apelouc Pharphara
En genre de maledition,
Pleno de touto infection,
Mayre de tout aquest meynage.
6030 Nuri los ay de fals potage.
Malo rimo, malo tempesto
Lor puecho a tous rompre la testo!
In eternum sian tos mondis!

Avec le mystère de saint Pons se termine la publication des mystères en langue vulgaire des Hautes-Alpes connus et conservés jusqu'à ce jour. Ces mystères, au nombre de cinq, — sur huit dont se compose actuellement le répertoire du théâtre provençal ancien [1], — sont:

1° Le *Mystère de saint Pierre et saint Paul* (de la fin du XV• siè-

[1] Cf. *Mystère de saint Pierre et saint Paul,* Introduction, p. VIII et suiv.

cle), publié en 1887, sous les auspices de la *Société d'études des Hautes-Alpes*[1] ;

2° Le *Mystère de saint Antoine* (copie de 1503), également publié sous les auspices de cette Société en 1884[2] ;

3° Le *Mystère de saint Eustache* (représenté en 1504), qui a paru, en 1882, dans la *Revue des langues romanes*[3].

4° Le *Mystère de saint André* (composé en 1512), imprimé à Aix-en-Provence en 1883[4].

5° Enfin le *Mystère de saint Pons,* qui fait l'objet de la présente publication.

Le manuscrit du *Mystère de saint Pons*, ainsi que celui de saint Pierre et saint Paul, a été découvert en juin 1865 par M. Bing, alors archiviste des Hautes-Alpes, dans les archives communales du Puy-Saint-Pierre, canton et arrondissement de Briançon[5]. Le Conseil général des Hautes-Alpes, reconnaissant dès lors « qu'il serait utile, dans l'intérêt des lettres, de faire copier ces manuscrits », vota à cet effet une somme de 150 fr[6]. J'ignore si la transcription projetée a été faite. Dix ans plus tard (1875), M. Robert Long forma le projet de publier ces deux manuscrits. Malheureusement la mort ne lui permit pas de réaliser la publication projetée. Peu après (1879), les deux mystères furent transmis à Paris, en vue de les faire paraître dans la *Collection des anciens textes français*[7]. Je ne saurais dire pourquoi ce projet n'a pas réussi. En 1883, il fut un moment question de les céder à la

[1] In-8° de xx-236 pages; Paris, Maisonneuve.

[2] In-8° de cxx-224 pages et fac-similés ; Paris, Maisonneuve.

[3] Livraisons de mars-novembre. Tiré à part, en 1883, in-8° de 115 pages ; Paris, Maisonneuve.

[4] Imprimerie provençale, in-8° de 146 pages.

[5] Il n'est pas sans intérêt de noter ici que l'un des principaux hameaux de la commune du Puy-Saint-Pierre, celui de *Puy-Richard,* possède une chapelle sous le vocable de saint Pons, et que, dans les chartes du moyen âge, ce hameau s'appelle indifféremment *Puy-Saint-Pons* ou *Puy-Richard* : « *mansum de Sancto Poncio* », 1322 (Arch. du Puy-Saint-Pierre) ; « *Podium sancti Poncii* », 1342 (ib.), « *podium Richardi* », 1415 (ib.). Le *Pouillé du diocèse d'Embrun*, de 1516 (n° 652), place la chapelle de saint Pons dans la paroisse du Puy-Saint-Pierre ; elle est alors taxée 6 sols : « *Capella sancti Poncii,* VI. s. » *(Bibl. Nation.*, Ms. latin, n° 12,730, f° 233 v°). Ces faits peuvent aider à expliquer la découverte du mystère de saint Pons dans les archives communales du Puy-Saint-Pierre.

[6] *Compte rendu de la session du Conseil général des Hautes-Alpes du mois d'août* 1865. Gap, in-8°, p. 92.

[7] Cf. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* 1882, p. 60 ; *Romania,* XI, 617.

Bibliothèque nationale ; mais la proposition qui en a été faite, grâce à l'intervention de M. O. Vernet, alors préfet des Hautes-Alpes, n'a pas eu de suite.

Les manuscrits des mystères de saint Pons et de saint Pierre et saint Paul sont actuellement conservés aux archives départementales des Hautes-Alpes, où se trouvent également les manuscrits des mystères de saint Antoine et de saint Eustache [1].

J'ai essayé de faire connaître ailleurs l'intérêt qui s'attache aux mystères en langue provençale découverts dans les Hautes-Alpes et l'usage où l'on était, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, dans ce département, surtout dans le Briançonnais, de représenter des mystères [2]. Je me contenterai donc de présenter ici quelques courtes observations relatives au *Mystère de saint Pons*.

Le mystère de saint Pons nous a été conservé par un manuscrit en papier, petit in-folio de 155 feuillets, formant huit cahiers, signés anciennement des lettres [A] (f° 1), B (f° 28), C (f° 54), D (f° 71), E (f° 89), F (f° 106), G (f° 127), et H (f° 145). En outre, 25 feuillets ont été intercalés après coup dans le texte [3]. Ce manuscrit mesure 308 sur 204 millimètres. Le papier des huit cahiers porte en filigrane un chandelier (f°s 3, 4, 7, 10, 11, 13, 14, 17, etc.) Les feuillets intercalés après coup, plus petits que les précédents, ont en filigrane, soit un bœuf tourné à droite (f° B), soit l'agneau pascal enfermé dans une circonférence (f°s 25, 70, 114, 134, 150), soit un serpent (f° 29).

L'écriture du manuscrit est grosse, régulière, même élégante, d'une lecture généralement facile [4]. Elle est, très-probablement, de la main d'un copiste et non de la main de l'auteur original. Plusieurs initiales, telles que le C de *Comenso* (f° 1), le L de *Lo secont jort* (f° 71), et quelques autres, sont ornées de traits de plume d'une véritable élégance.

Il n'en est pas de même de l'écriture qui se voit sur les feuillets intercalaires ; ils contiennent tous des additions ou adjonctions postérieures, mais de la même main, sauf peut-être une seule exception (f° 151). Cette écriture est petite, rapide et souvent d'une lecture difficile [5]. Ce sont, ordinairement, des remaniements du texte sans grande

[1] Série E.—En voir la description dans le *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*. Paris, Plon, 1886, in-8°, p. 315-319.

[2] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne, le* 12 *avril* 1882, p. 238-267 ; *Mystère de saint Eustache*, pp. 8 et suiv., etc.

[3] Ce sont les feuillets A, 2, 5, 25, 29, 31, 65, 68, 69, 70, 77, 81, 99, 109, 112, 114, 121, 126, 134, 141, 147, 148 *bis*, 150, 151, 154.

[4] Cette écriture présente tous les caractères de la seconde moitié du XVe siècle.

[5] Elle paraît cependant dater du XVe siècle.

importance. Aussi avons-nous cru devoir rejeter toutes ces additions à la suite du mystère.

Le mystère de saint Pons se compose, comme on l'a vu, de 5.415 vers, les additions non comprises. Il est partagé en deux journées : la première journée se compose de 2,555 vers (f°s 1-67); la deuxième journée (*lo segont jort*) n'a pas moins de 2,860 vers (f°s 71-153).

Le sujet du mystère, ainsi que le titre l'indique (*Istorio de sanct Poncz*), est la vie, « l'histoire » de saint Ponce ou Pons, évêque de Cimiez (257-261), dont la fête se célèbre le 14 mai et dont la vie a été publiée par les Bollandistes [1].

L'*Istorio de sanct Poncz* suit d'assez près le récit des Bollandistes.

Honoré Bouche, dans son *Histoire de Provence* (t. I, p. 513-515), a résumé en quelques pages la vie de saint Pons. Je pense que le meilleur moyen de faire connaître cette vie est de reproduire le récit de Bouche. La naïveté et même le charme du style n'enlèvent rien à la précision de l'historien :

« Saint Pons, dit Bouche, estoit natif de la ville de Rome, et de parens fort nobles, de l'ordre des Patrices ; son père estoit sénateur, » et avoit nom Marc; comme celuy de sa mère estoit Julia, qui, estant enceinte de Pons, s'en allant un jour au temple de Juppiter, » pour luy offrir des dons et des présents, en action de grâce pour sa » grossesse, entendit de la bouche d'un des sacrificateurs, que l'enfant qu'elle portoit détruiroit un jour les temples de leurs dieux. De » quoy elle conceut un tel déplaisir, que pour éviter cette brêche à sa » religion, elle se résolut à la suppression de part, et à se procurer » un avortement. Ce qu'estant sçeu par son mary, il la dissuade et la » détourne de cette inhumanité, sous l'espérance qu'il lui donnoit que » l'enfant estant parvenu en l'âge de raisonnement, il le feroit si bien » instruire et raffermir en leur créance, que nul autre ne le pourroit » ébranler. Et d'effet, estant déjà grandelet, il est nourry et élevé aux » études des sciences humaines, de la philosophie et aux fondements » du paganisme. Mais que peut-il le conseil de l'homme contre la volonté de Dieu ?

» Un jour ce petit enfant Pons allant à l'échole avec un de ses compagnons, et passant devant un temple des chrêtiens, il entendit chanter ces paroles : *Simulachra gentium argentum et aurum, opera* » *manuum hominum*. Et entrant dedans pour s'informer de l'intelligence de ces paroles, il fut si fort satisfait et convaincu par les » raisonnements de saint Pontian, pape, que, avant que d'en sortir, il » abjura le paganisme, et reçeut le baptême avec son compagnon et » collègue. Quelque temps après, sa mère estant morte, il convertit

[1] *Acta sanctorum*. Maii III (1680), 272 et suiv.

» son père à la foy chrêtienne ; après la mort duquel il succéda à sa
» charge de sénateur ; voire quelques jours après il augmenta de di-
» gnité, et parvint à la préfecture du prétoire, qui estoit la première
» charge de l'empire, après celle de l'empereur. Cette charge lui donna
» grand accez et familiarité envers la personne des empereurs Philip-
» pes, père et fils, dont nous avons parlé cy-dessus, l'an 244; ausquels,
» luy disant un jour qu'il les devoit accompagner au temple, pour ren-
» dre grâces aux dieux de ce qu'ils se trouvoient avoir le gouverne-
» ment de l'empire l'année millième depuis la fondation de Rome, en
» laquelle on faisoit grande fête, il répondit qu'il estoit bien raison-
» nable de remercier et reconnoître l'auteur de ces grâces ; mais que
» cet auteur n'estoit aucun des dieux des payens, mais le seul Dieu des
» chrêtiens, et leur persuada si fortement les véritez évangéliques, que
» dans peu de temps il leur fit recevoir le baptême de la main de saint
» Fabian, pape. En effet, on les avoue communément pour les pre-
» miers empereurs chrêtiens, si non découverts, au moins occultes et
» secrets.

» Arrivant quelque temps après la mort de ces empereurs, par une
» sédition de soldats, comme nous avons dit cy-dessus en leur vie, et
» que les chrêtiens estoient persécutez par Valerianus et Gallienus,
» saint Pons sort de la ville de Rome et de l'Italie, pour venir en
» Gaule, et estant arrivé en la ville de Cimiez ou Cimelle (dite ancien-
» nement *Civitas cemenellensis, aut Cemelium, aut Cemenœum, aut*
» *Cimela*, comme j'ay dit en la Chorographie) aux Alpes Maritimes,
» près de la rivière du Var et de Nice en Provence, où il y avoit déjà
» un évêque nommé saint Bassus, dont nous avons parlé un peu au-
» paravant en la vie de Décius, il s'y arrêta pour y prêcher l'évangile.
» Ce qu'il fit durant quelque temps, au grand profit et avantage de
» toute la contrée. Mais comme la persécution augmentoit et que les
» empereurs avoient envoyé des commissions, pour informer par toutes
» les provinces contre les chrêtiens, un certain Claudius, ou préfect
» ou président de Provence, fit saisir saint Pons, et après plusieurs in-
» terrogats et réponses, il le fit exposer sur le chevalet au milieu de
» l'amphithéâtre, lui disant: *Nunc videbimus an Deus tuus valeat*
» *te de manibus meis eruere.* Mais ce qu'il ne croyoit pas pouvoir es-
» tre fait, arriva tout à l'heure, car ce chevalet, bandé de toutes parts,
» se rompit, et miraculeusement se mit tout en pièces ; et ce saint se
» trouva délivré.

» Toutefois ce préfect n'est pas encore convaincu. Un certain per-
» sonnage, nommé Anubius, son conseiller et assesseur, luy conseille
» de faire entrer dans l'amphithéâtre (dont on reconnoît encore quel-
» ques vestiges, dans les ruines de cette ville de Cimiez, détruite puis
» après par les Lombards, comme nous dirons à son temps), deux grands

» ours, qu'on avoit amenez fraîchement de la Dalmacie, et les faire ex-
» citer avec des fouets à la rage, pour le dévorer. Mais ces animaux
» se tournant contre leurs conducteurs, les déchirèrent et se vinrent
» puis après prosterner aux pieds de ce saint Ce que le peuple, qui
» estoit à l'entour de l'amphithéâtre, voyant, se prend à crier tout
» haut: *Verus est Deus Christianorum, quem Pontius colit.*

» Le préfect continuant en sa rage, fit apporter grande quantité de
» bois au milieu de l'amphithéâtre, pour y mettre le feu, et le brûler
» tout vif. Mais, ô merveille! ces flammes s'épandant tout à l'entour
» de l'amphithéâtre, brûlèrent les assistants, et ne touchèrent nulle-
» ment ce saint, ni en ses cheveux, ni en ses vêtements. De quoy ce
» préfect étonné, l'ayant fait conduire à un temple voisin, s'efforce,
» avec de douces paroles, à le persuader de sacrifier à Apollon. Mais
» n'ayant rien peu avancer sur sa sainte résolution, il commande qu'on
» le menât vers une colline, qui panche vers la rivière de Paillon, et
» là, sur un grand rocher qui y estoit, luy fait couper la teste. Et voilà
» que tout à l'heure le démon prend possession du corps de Claudius,
» préfect, et de celuy d'Anubius, son assesseur: au premier il luy fait
» mordre, ronger et manger sa langue, et à l'autre il arrache les yeux
» de leurs concavitez, et les fait pendre sur les joues; et les tour-
» mente si fort, qu'un peu après ils en moururent. *Ex Mombrit. tom.* 2,
» *fol.* 212; *Vincent. Bellov. Petr. lib.* 4. *cap.* 169; *Sur., tom.* 3;
» *Bar. in ann. an.* 246, *et in Martyr. Bonad. lib.* 2, *Carm. Fer-*
» *rar. in Catal. ss. Italiæ, et Joffredo, Hist. Niciensi.*

» L'on a douté si ce saint est seulement martyr, ou s'il estoit en-
» core évêque. Il est vray que le martyrologe le qualifie seulement
» du nom de martyr. Mais quelques-uns de ces auteurs sus alléguez le
» font aussi évêque de Cimiez, et particulièrement le poëte Bonade,
» dont le livre est imprimé à Paris, l'an 1538, qui décrit gentiment
» cette vie, disant sur ce sujet:

» *Cum bonus interpres Christi, vel episcopus, ægros*
» *Cumellæ cives ad sacra jura voco.*

» L'on voit encore en cette ville de Cimiez la même pierre, sur la-
» quelle on luy coupa la teste, sur laquelle on dit quelquefois la sainte
» messe: et croit-on en cette contrée là que la teste coula tout le long
» du penchant de cette colline jusques à la rivière du Paillon, qui se
» jette dans la mer, et que cette teste fut portée miraculeusement par
» mer jusques à Marseille, où elle aborda avec deux flambeaux allu-
» mez à l'entour. De là vient qu'on croit que sa teste soit à Marseille,
» et le reste de son corps à Nice, ou à l'abbaye dans son terroir, fon-
» dée sous son nom: telle est la tradition des bonnes gens, et voire

» de quelques ecclésiastiques de la contrée qui me l'ont ainsi raconté.
» Pas moins, on croit aussi avoir, sinon tout son corps, au moins une
» très grande partie, aux lieux de Collobrières et de Figanière, où il
» se fait de grands miracles et guérisons de plusieurs sortes de ma-
» ladie, à ceux qui par dévotion se couchent dans son sépulchre. »

L'auteur du mystère de saint Pons suit de près le récit qui précède; c'est à peine s'il s'est permis d'introduire quelques légères modifications qui ne changent pas, d'ailleurs, le fond du récit historique. On l'a déjà vu par la lecture de l'ouvrage; on en jugera plus facilement d'après le sommaire suivant:

PREMIÈRE JOURNÉE

Prologue et annonce de la représentation (vers 1-28). – Les empereurs Philippe, père et fils, vont offrir un sacrifice à Jupiter (29-78). — Scène bouffonne (79-117). — Proclamation impériale (118-125). — Dialogue entre Marc et sa femme Julie, qui sont sans enfant (126-210). — Préparatifs des prêtres de Jupiter et projets des démons (211-364). — Les vœux de Marc et de Julie sont comblés (365-423). — Dépit des démons qui prévoient le mal que leur fera l'enfant qui doit naître (424-474). — Pronostics du prêtre de Jupiter. Regrets de Julie (475-564). — Elle cherche à faire mourir l'enfant dont elle est enceinte (565-714). — Naissance de Pons (715-910). — Nouvelles scènes bouffonnes (911-957). — Pons, accompagné de Valère, son précepteur, se rend à l'école (958-1052) — Édit contre les chrétiens. Douleur du pape (1052-1184). — Pons subit un examen sur la philosophie (1185-1244). — Le pape est informé de la conversion prochaine de Pons (1245-1314). — Celui-ci, en se rendant à l'école, entend les chants des chrétiens; il est instruit dans la religion chrétienne et baptisé (1315-1456). — Joie du pape; colère de Claude (1457-1557). — Pons conduit son père auprès du pape, qui le convertit, ainsi que les membres de sa maison (1558-1922). — Rage des démons: scène bouffonne (1923-2030). — Mort de Marc; Pons lui succède (2021-2194). — Il distribue aux pauvres ses richesses (2195-2236). — Fêtes lors de la millième année de la fondation de Rome (2237-2246). — Conversion des empereurs (2247-2484). — Destruction du temple de Jupiter (2485-2525). — Réjouissances publiques (2526-2551). — Annonce de la seconde journée (2552-2555).

DEUXIÈME JOURNÉE

Prologue de la deuxième journée (vers 2556-2583). — Projets des démons (2284-2655). — Pons continue à distribuer ses biens; ses regrets au sujet de la mort des deux Philippe (2656-2751). — Les empereurs Valérien et Gallien renouvellent les édits de persécution (2752-

2879). — Les chrétiens se retirent chez eux (2880-2951). — Pons est dénoncé (2952-3139). — Il prend la fuite et se rend à Cimiez (3140-3517).— Douleur du pape Fabien (3518-3567).—Pons évangélise les habitants de Cimiez (2568-3461). — Arrivée du préfet Claude ; grande solennité en l'honneur d'Apollon (3642-3830). — Pons est découvert et mis en prison (3831-4065).— Les empereurs sont informés du fait ; ils ordonnent d'obliger Pons à sacrifier aux dieux (4066-4141). — L'ange Gabriel, par ordre de Dieu, réconforte Pons (4142-4185).— Celui-ci est mis à la torture sur un chevalet qui se brise ; il est livré à deux ours qui déchirent leurs conducteurs (4186-4578); il sort indemne des flammes d'un bûcher (4579-4822).— Lettre de Claude aux empereurs sur ce sujet (4823-4921).— Ordre de mettre Pons à mort (4922-4966). — Dieu envoie les anges Gabriel et Raphaël annoncer à Pons sa fin prochaine (4967-5010). — Il a la tête tranchée (5011-5245).— Douleur de Valère, ami de Pons (5246-5285). — Désespoir de Claude et d'Anubius ; les démons les entraînent en enfer (5286-5411).— Conclusion (5412-5415).

Les personnages qui figurent dans le mystère de saint Pons sont au nombre d'au moins soixante. Leurs noms sont généralement donnés, dans le texte, en provençal. Les voici dans l'ordre suivant lequel les acteurs paraissent la première fois sur la scène :

Lo messagier, Philipus imperator pater, Philipus imperator filius ; mestre d'ostal, l'escuyer, Briffault, lo trompeto : Friant, Bruyant, Rifflant, Grandent. Marcus, Julia ; Deus, lo premier sacerdot, lo second sacerdot; Sathan, Lucifer, Belzebuc, Mamonas, Berith, Astarot, Leviatam ; la servento, lo varlet ; lo premier chapellan, papa, lo second chapellan ; la baylo, lo premier Roman, lo second Roman, lo ters Roman; l'oste ; Poncz ; Valerius adolescent ; lo mestre d'escolo ; duo sacerdotes, alius sacerdos ; lo ters chapellan ; imperator Valerianus, imperator Galienus, Glaudius preses ; lo varlet de saint Pons ; Papa Fabiam; Anabius assessor ; lo premier de Cimello, lo secont de Cimello, lo ters de Cimello ; primus gentilis, secundus gentilis, lo ters gentil, lo quart gentil, lo sacerdot del temple d'Apolin ; Gabriel ; lo premier venour ; lo second venour ; xpistiani, gentiles ; Raphaël ; lo varlet del president ; primus judeus ; secundus judeus.

On aura remarqué le mystère de saint Pons, quoique divisé en deux journées, n'est point partagé en scènes. Toutefois, comme dans les autres mystères alpins, l'action est entrecoupée de quelques *pausæ*[1] et *silete*[2].

[1] Voir après les vers 2204, 2391, 2484, 3741.

[2] Voir après les vers 4141, 4169, 5245.

Les vers ont généralement huit syllabes, mais on en rencontre beaucoup qui en ont moins [1] et quelques-uns qui en ont davantage [2].

L'orthographe est ordinairement régulière. On trouve pourtant des mots qui paléographiquement sont écrits de plusieurs façons : *volé* (1814) et *vollé* (1817), *prou* (390) et *pron* (897, 898), etc.

Les rubriques et indications du jeu de scène sont en latin. Quelques-unes cependant sont en patois [3].

Les allusions aux coutumes du XVe siècle sont assez fréquentes et souvent caractéristiques. Je mentionnerai celles qui sont relatives à la chasse à l'épervier : *Noblo como ung esparvier* (3856); à la poste (4122), qui, comme on sait, fut réorganisée sous Louis XI, par un arrêt du Conseil du 19 juin 1464 : aux mœurs scolaires, si curieuses, des Briançonnais du XVe siècle (958, 1245) [4], etc.

En ce qui concerne la reproduction du manuscrit, je crois devoir répéter ce que je disais naguère, dans l'introduction du *Mystère de saint Pierre et saint Paul :*

« Dans la transcription du texte, j'ai suivi les principes qui déjà » m'avaient guidé lors de la publication des mystères de *Saint Eus-* » *tache* et de *Saint Antoine*. J'ai religieusement respecté l'orthogra- » phe du manuscrit, quoique, assez souvent, elle m'ait semblé bizarre » et non justifiée. Elle peut être, quelquefois, l'indice d'une façon par- » ticulière de prononcer certains mots, ce qui n'est point indifférent » pour la phonétique et même pour la philologie de notre langue vul- » gaire des Alpes.

» J'ai, d'ailleurs, ponctué le texte, qui est dénué de toute espèce » de ponctuation. J'ai introduit les apostrophes partout où le sens les » exigeait, et mis des majuscules au commencement des vers et par- » tout où elles faisaient défaut. Les *e* toniques à la fin des mots ont » été marqués d'un accent aigu. Les rares additions que j'ai cru pou- » voir me permettre et qui, le plus souvent, se réduisent à une seule » lettre, sont entre simples crochets [...]; enfin les suppressions à » faire, suivant une excellente méthode, qui tend de plus en plus » à prévaloir, sont entre parenthèses (...). »

Je m'abstiens à dessein de toute remarque philologique ou grammaticale : un romaniste des plus distingués veut bien se charger de

[1] Voir les vers 1235-39, 2587, 2591, 2595-2599, 2601, 2605, 2618-23, 2928-43, 3102-17, 3806, 3820, etc.

[2] Voir les vers 4076, 4103. Le vers 4374 n'a point de rime correspondante.

[3] Voir, par exemple, après le v. 3673.

[4] Consultez, sur ce sujet, le Dr Chabrand, *Etat de l'instruction primaire dans le Briançonnais avant* 1790. Grenoble, Drevet (s. d.), in-8°.

consacrer à ce sujet spécial une étude complète et qui embrassera le groupe tout entier de nos mystères alpins [1].

Si les nombreuses occupations de chaque jour me le permettent, j'espère publier ultérieurement un dictionnaire de tous les mots contenus dans la série de ces mystères [2].

J'ajouterai qu'en publiant les mystères de saint Eustache (1882), de saint Antoine (1884), de saint Pierre et saint Paul (1887), et de saint Pons, je n'ai eu et ne pouvais avoir d'autre ambition que celle de donner aux amateurs de notre belle langue provençale des textes en stricte conformité avec les manuscrits. Aux savants compétents à dire si je me suis acquitté convenablement de ma tâche.

P. Guillaume.

Gap, février 1888.

[1] On pourra, en attendant, consulter avec profit l'analyse linguistique que M. L. Moustiers a donnée naguère des mystères de saint Eustache et de saint Antoine (*Mystère de saint Antoine*, 1884, p. 145-164).

[2] Pour ce motif, je ne fais pas suivre le mystère de saint Pons d'un glossaire spécial. Le lecteur qui serait arrêté par la difficulté de comprendre quelque mot de ce mystère pourra consulter le dictionnaire publié par MM. Chabrand et A. de Rochas d'Aiglun sous ce titre : *Patois des Alpes Cottiennes (briançonnaises et vallées vaudoises), et en particulier du Queyras* (Grenoble-Paris, 1877, in-8°, 228 p.), ou le petit glossaire qui termine le *Mystère de saint Antoine* (p. 209-222).

VARIÉTÉS

SUR LE CHEVALIER RAEMBAUD, DE FRANCESCO DA BARBERINO

Dans ses commentaires des *Documenti d'amore*[1], Francesco da Barberino fait mention d'un récit où était racontée la mort cruelle qu'un comte de Flandre avait infligée à un de ses chevaliers, nommé Raembaud, parce qu'il avait osé soupirer en la présence de la comtesse. Il attribue ce récit à un Provençal Miraval, qui ne saurait être autre que le troubadour Raimon de Miraval. Tout ce qu'il nous en apprend se borne à ces quelques lignes : « Refert Miraval provincialis quod crudelis mortis quam intulit olim comes Flandrie in dominum Raembaud militem suum, causa fuit quoddam suspirium quod ille miles emisit dum serviret eidem, presente domina comitissa; et de hoc scripta [sunt] aliqua in libro Florum Novellarum sepius allegato. »

M Chabaneau a attiré l'attention sur ces paroles de Francesco ici même[2], et il y a ajouté, comme pouvant se référer à la même chose, des vers de deux troubadours, Guilhem de S. Didier et Sordel, où ces poètes font allusion à quelque aventure d'amour arrivée en Flandre, qui eut une fin malheureuse. Le premier s'exprime assez obcurément ; il semble blâmer les dames qui cessent d'aimer, et il en cite comme exemple une comtesse de Flandre:

E tuit li pro ques volon far grazir
Fan los bels dos lai on plus an sabor,
E breus respos es loncs jois en amor,
Per que domna non deu son joi fenir,
Con fes Elis, la comtessa de Flandres[3].

L'autre ne nous donne pas le nom ; mais d'ailleurs il parle plus nettement. Il s'agit d'un chevalier de Flandre, dont l'amour a causé la mort; le poète voudrait que l'amante fût morte avec l'amant, de cette façon les dames verraient plus clairement qu'il ne faut pas trop faire attendre leurs amis :

Bel (Del?) cavaler me plai qe per amor
Moric l'autrer en Flandres, car ll'aman

[1] Fol. 26 b.
[2] *Revue des lang. rom.*, 3e série, t. IX, 98-99.
[3] MW. 2, 56.

En seran trop miellz crezut derenan
Per las donas qels tenon en error.
Ben volgra fos ab lui morta s'amia,
Pois gascuna cho qe no cre creiria,
Qe on plus fan los fins amans languir,
Plus van tarzan zo qe degran complir[1].

M. Chabaneau n'ose décider s'il s'agit dans tout ceci d'un roman ou d'un événement ; pourtant il penche pour le roman.

De même, M. A. Thomas cite le passage de Francesco[2] en exprimant ses regrets de la perte de la nouvelle de Miraval. « Ce qui pourrait augmenter nos regrets, dit-il, c'est que le récit de Miraval paraît se rapporter à un événement assez remarquable. » En effet, ce Raembaud ne saurait-il être identifié au chevalier Gautier des Fontaines[3], que le comte Philippe de Flandre, en 1175, fit exécuter avec une cruauté barbare, sur le soupçon bien fondé d'ailleurs, à ce qu'il semble, d'être l'amant de la comtesse ? Cet événement est raconté dans plusieurs chroniques ; on le trouve dans Benedictus Petroburgensis, Radulfus de Diceto et Roger de Hoveden. Voici le récit de Benedictus :

« Interim erat in Flandria quidam Miles, nomine Walterus de Fontanis, qui velut Lucifer inter minora sydera, sic inter commilitones suos nobili prosapia ortus, luce probitatis & scientiæ enituit. Hunc vero, cum nota esset ejus probitas, ipsa comitissa Flandriæ in amasium sibi adoptavit ; adoptatum autem in sua recepit. Quod cum prædictus comes Flandriæ comperisset, prohibuit ei semel, secundo et tertio, ne domum suam intraret ; sed ut mos est humanæ fragilitatis semper niti in vetitum, ipse hujusmodi monita parvipendebat. Unde contigit, quod, cum prædictus Comes et Comitissa sua essent apud Sanctum-Omerum & Comes simulasset se inde recessurum, Comitissa nuncium quemdam secreti sui conscium, clam destinavit ad prædictum Walterum de Fontanis amasium suum, significans ei Comitem inde recessisse ; & præcepit ut ipse sine mora ad eam veniret. Ille itaque mandatis Comitissæ parere cupiens, festinanter ad eam venit, & in thalamo Comitissæ ab ea familiariter receptus est. Quod cum nuntiatum esset Comiti, ex insperato supervenit : & invento illo in thalamo, præcepit ut caperetur, & captus deduceretur ad eum. Cumque coram

[1] MG. 1264.

[2] *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge* (*Bibl. des éc. fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. 35), pp. 116 et 181.

[3] J'ai parlé de cette supposition un peu plus brièvement dans un livre nouvellement paru : *Middelalderens Elskovshoffer, litteraturhistoriskkritisk Undersøgelse af E. Trojel. Kjøbenhavn hos Reitzel*, 1888.

eo venisset, & in medio stetisset, interrogavit eum Comes quid quæsivit in thalamo suo, imponens ei quod propter dedecus suum illuc venisset. Ille vero tendens in inficias, in quantum potuit contradicebat; & ut magis ei crederetur, obtulit se paratum esse innocentiam suam quo libuerit modo purgare, quod propter dedecus suum illuc non venisset, sed quia Comitissa pro eo miserat. Comes vero ad omnia verba hæc non respexit, nec purgationem aliquam ab eo inde recipere voluit; sed in furore iræ suæ præcepit, ut ipse fustibus cæsus interficeretur. Circuierunt ergo eum carnifices, & ligatis pedibus & manibus cum gladiis et fustibus eum cæciderunt, & semimortuum suspenderunt illum per pedes, inclinato capite deorsum, in quodam vilissimo cloacali foramine; & sic cloacali fætore extinctus miserrime vitam finivit. Tum vero Aelisinus & filii ipsius, cum Jakelino de Avenis, & reliqui parentes ejus, munitis castellis suis, insurrexerunt in Comitem, & sic iter Comitis Jerosolymitanæ profectionis diu impediverunt[1]. »

Dans ce récit, comme dans celui de Francesco, un comte de Flandre soupçonne un de ses chevaliers d'aimer la comtesse et le fait mourir d'une mort cruelle. Quant au nom et à la manière dont se révèle l'amour du chevalier, il n'y a pas d'accord. Benedictus était contemporain de l'événement, il a écrit sa chronique entre 1170 et 1192. Raimon de Miraval ne vécut qu'à la fin du siècle et au commencement du siècle suivant. Il se pourrait que le récit d'un événement propre à exciter l'attention générale fût parvenu à lui déjà altéré en passant du nord au midi, ou que le poète eût changé lui-même ce qui ne s'accordait pas à l'idée ou à la forme de sa nouvelle.

La supposition que c'est la mort de Gautier de Fontaines qui a fourni la matière d'une nouvelle à Raimon de Miraval semble être favorisée par les lignes ci-dessus citées de Guilhem de S. Didier, troubadour un peu antérieur à Raimon. La comtesse de Flandres, dont celui-ci paraît blâmer la conduite, est appelée par lui Elis, et la comtesse à qui est arrivée l'aventure tragique de Gautier se nommait Élisabeth de Vermandois, mariée à Philippe de Flandres depuis 1156, morte en 1182[2].

E. Trojel.

Copenhague, juin 1888.

[1] Benedicti Petroburgensis Abbatis *Vita Henrici II Angliæ Regis*, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, p. 163.

[2] Dans la *Revue des l. rom.*, 1888, p. 214, M. Chabaneau rapproche du vers de Sordel un fragment d'une tenson entre Pistoleta et Blacas, conservé par Nostredame, où un *escudier Gauseris* semble être indiqué comme la victime d'un amour insensé. M. Chabaneau a bien voulu y appeler mon attention. Le nom *Gauseris* pourrait dériver de *Galterinus*, mais la qualification

LE PEUPLIER DANS LES LANGUES ROMANES

Les mots qui, en roman, expriment le peuplier, offrent les formes les plus variées. On peut cependant les diviser en deux groupes : 1° les formes où la voyelle du radical est *ō*; 2° celles où la voyelle du radical est *i*. Sur le « processus » de ces groupes, je hasarde modestement les explications suivantes :

1er Groupe (voyelle radicale *o*)

Ce groupe peut lui-même se diviser sous trois paragraphes :

a) Vieux fr., vieux lyonn., berrich., rouchi, *peuple;* lyonn. *publo* (Craponne), *poblo* (Panissières), foréz. et comt. *puble ;* cant. de Vaud *publho, poublio ;* fr. *peupl-ier,* ital. *pópolo,* lomb *póbbia.*

L'étymologie ne fait pas difficulté : c'est *pop(u)lum.*

b) Bas-lat. *ploppus,* ital. *pióppo,* valaq. *plop,* catal. *clop,* roum. *plópu,* napolit. *chiúppo,* portug. et esp. *chópo,* alban. *plépi.*

Ces mots représentent *pop'lum,* av. métathèse en *plopum* [1]. Diez (Et. W. I, s. *pioppo*) dit qu'il y a là « un remarquable changement de forme pour distinguer *pōpulus* de *pŏpulus.* »

Je ne crois pas que cette raison puisse être invoquée pour expliquer la métathèse de *l,* car ces changements, dans le parler populaire, ne se font pas avec préméditation.

c) Esp. *pópo, póbo, póvo,* rouchi *poup-ier.*

Populum étant un diminutif, on est tenté de supposer un simple **popum,* comme *stipula* suppose un simple *stipa,* et *rotula* un simple *rota.*

Pourtant, si cette conjecture paraît trop aventurée, il n'est pas impossible d'expliquer les formes ci-dessus par *populum.* Quoique, en général, dans les proparoxytons espagnols, la première post-tonique soit tombée (*pŏp(u)lum* = *pueblo, mob(i)le* = *mueble, nob(i)lem* = *noble*), on trouve quelques exemples, dans lesquels, comme dans certains dialectes provençaux, l'inverse s'est produit. Le plus souvent, il est vrai, on peut attribuer cette conservation au groupe de consonnes précédant la post-tonique, lequel a servi de protection (*carpin(u)m* = *carpe, angel(u)m* = *angel, pulver(e)m* = *polvo, virgin(e)m* = *virgen, cognoscer(e)* = *conocer*); mais on en rencontre (quoique rare-

tion d'*escudier* ne s'accorde pas avec les termes de la chronique ni avec le mot *cavaler* de Sordel, comme le remarque M. Chabaneau.

[1] On sait qu'en ital., à l'init., *pl* = *pi ;* et qu'en portug. et dans le dialecte de Léon, *pl,* aussi à l'initiale, = *ch.*

ment) où, même sans cet appui, la première post-tonique a persisté (*juven(e)m* = *joven, ebul(u)m* = *yezgo*). On peut donc, si l'on veut, supposer que *populum* est un de ces mots, et qu'on a eu *popul(u)m* = *pobol,* puis, par chute de *l* final, *pobo* [1].

2e Groupe (voyelle radicale *i*)

Ce groupe se divise aussi sous trois paragraphes :

a) Langued., marseill. *piblo ;* dauph., languedoc. et limous. *pible* [2], gasc. *bieule*.

Ces formes représenteraient *pop(u)lum,* s'il était possible d'expliquer le passage de *o* fermé (= *ou*) à *i,* ce qui semble difficile. On trouve bien en provençal des exemples du changement de *ó* en *i* (b. limous. *idoula* = *ululare* [3]), et encore plus du changement de *ü* en *i* (*titóur* = *tutorem*, *sizor* = *sudorem*). On pourrait même supposer, pour plus de facilité, un premier passage de *ó* à *ü* (exemple *sufrir* = *sofrir*. *Rudergue* = *Rodergue*), puis un deuxième de *ü* à *i*. Malheureusement les exemples que je connais ont *ó* à la *protonique,* et peuvent ainsi s'expliquer par un besoin de dissimilation. Ce motif ne peut plus être invoqué pour *pópulum* = *pìblo*, l'*ó* atone et l'*ó* tonique ayant des sonorités très-différentes. Il faudrait, pour pouvoir tirer une conclusion, posséder des exemples dans des conditions identiques à *piblo,* et c'est ce qui fait défaut [4]. Les formes avec voyelle radicale *i* se rencontrent d'ailleurs dans trop de dialectes (on en verra d'autres énumérés plus loin) pour qu'on puisse les expliquer par des exceptions.

On se trouve ainsi amené à supposer un type du latin vulgaire **pipulum,* qui servirait de clef non-seulement pour les formes comprises sous le présent paragraphe, mais encore pour les suivantes.

[1] M. Groeber (*Vulgarlat. Substr. rom. Wort.,* s. *pop'lum*) explique *pobo* par un emprunt à l'ital. *piobo,* mais l'éminent romaniste accompagne cette supposition du signe du doute. Il est probable, d'ailleurs, que si le peuplier d'Italie a été introduit de ce dernier pays (comme il l'a été en France), le peuplier blanc et le peuplier noir étaient autochthones (comme aussi en France). D'après le Dictionnaire de l'Académie espagnole, *pobo* est le peuplier blanc, aussi désigné (par confusion avec *ulnum,* d'après Diez) sous le nom d'*alamo blanco*.

[2] Le Périgord a *tible*, évidemment pour *pible,* par substitution de consonne initiale, sous une influence que je ne sais pas expliquer.

[3] On trouve de même, en lyonn., *rijola,* coquelicot, pour *rojola* (*rubeola*), et *pilhot,* poussin, pour *pollot,* de *pullum,* plus suff. *ot*.

[4] Il faut excepter *timol* = *tumulus*. Mais cet exemple unique (à ma connaissance) ne saurait fournir un point d'appui suffisant. *Timol* paraît être tout à fait exceptionnel, car le catal. a *tumul*.

b) Prov. *pibol*[1], lyonn. *pivo*, foréz. *piva*, prov. *pibo pivo*, langued. *pibou pivou*[2].

Le passage de *pipulum* à *pibol*, puis à *pivo*, s'explique facilement par ce fait que, dans les dialectes provençaux du sud, il arrive que la première post-tonique persiste, et que la seconde tombe. On trouve souvent les deux traitements pour le même mot : *omne (hom(i)nem)* et *omen (omin(e)m; joune (juv(e)nem)* et *joven (juven(e)m); asne (as(i-)num)* et *asen (asin(u)m); eble (eb(u)lum)* et *evol (ebul(u)m); freule (*fleb(u)lis)* et *frevol (flebul(i)s; folgre (fulg(e)rem)* et *folzer (fulger(e)m) oscle (osc(u)lum)* et *oscol (oscul(u)m)*[3], et, pour donner un exemple encore plus rapproché du mot qui nous occupe, *pueble (pŏp(u)lum)*, et *póbol (pŏpul(u)m*.

Donc, si l'on admet le latin vulgaire **pipul(u)m*, rien de plus régulier que le prov. *pibol*, réduit à *pibo*, *pivo*, par la chute de *l* finale dans le néo-prov. et le lyonn.

c) Quercy *pipoúl*, prov. *piboúl*, *pipoúro*, langued. *pibólo*, dauph. *pivóla* (*ap.* Charbot), foréz. *pivóla*, briançonn. *piboúr*.

Les formes sous ce paragraphe ne représentent pas un type latin. Un *pipullum* ne serait pas conforme aux lois de la dérivation latine. Mais on peut les expliquer par l'addition au simple du suffixe *ola*[4], qui a contribué à la formation de tant de mots en prov. (*arestol*, *bressol*, *flaujol*, *pujol*, *tersol*).

Mentionnons encore la forme la plus usitée en Limousin, *popüloún*, *papüloún*, qui répondrait à un **populonem*, mais qui est sans doute de formation purement romane. Il est probable que cette forme a été *popoloun*, dans lequel le second *o* s'est aiguise en *u* par dissimulation.

[1] J'accentue ce mot comme l'accentue M. Groeber, et comme d'ailleurs l'indique *populum* = *pobol* dans Guy Folqueys. On aurait pu supposer, en effet, un *poból*, d'après les formes du prov. moderne *piboúl*, etc.; mais il n'y a pas lieu de s'arrêter un instant à cette conjecture.

[2] Ajoutez *pib-ain*, en limousin toupie prisonnière sur laquelle les enfants lancent les leurs à tour de bras (renseignements communiqués par M. Chabaneau).

[3] Je dois ces exemples, ainsi que ceux qui s'appliquent au passage de ó et *ii* à *i* en prov., à l'inépuisable obligeance de M. Chabaneau.

[4] M. Groeber (*loc. cit.*) voit dans la terminaison des formes prov. en *oula*, *ola*, l'influence de *bedoullo*, de *betulla*. Cette intervention peut être admise sans rien changer aux conclusions ci-dessus. Le suffixe *olo*, *oulo*, existe d'ailleurs en prov., même pour des noms de végétaux, sur lesquels n'aurait pu agir *bedulla*. Tels sont *férigoulo*, thym; *bérigoulo*, champignon; *pirola*, sorte de bruyère.

RÉSUMÉ

Toutes les formes si variées par lesquelles les langues romanes ont exprimé le peuplier peuvent donc s'expliquer facilement, à la seule condition de consentir à une variante **pipulum* à côté de *populum*. Je reconnais que ce n'est qu'une hypothèse, et qu'il vaudrait infiniment mieux tout expliquer par le seul *populum;* mais c'est à quoi je ne suis pas parvenu. Si l'on consent à l'existence des deux formes, on pourra se demander si elles n'auraient pas servi à désigner les deux espèces de peuplier, car dans la plupart des dialectes coexistent des dérivés de chaque type, les uns avec la voyelle radicale *o*, les autres avec la voyelle radicale *i*. En lyonn., le *pivo* est le peuplier noir (Cochard), et le *puble*, le peuplier blanc, dont le nom a passé au peuplier d'Italie, importé à une date récente (1749) et qui, bien que venu de cette contrée, a une origine orientale ; d'où le nom vulgaire de *peuplier turc*. Mais il est évident que, si la distinction des sens a existé à l'origine, ils ont dû se confondre rapidement.

PUITSPELU.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'ancien français. *La Littérature française au moyen âge (XIe-XIVe siècle)*, par Gaston Paris. — Paris, Hachette, 1888; in-16, I-VII, 1-292 pages.

Tout en continuant des recherches savantes qui ne sont pas un des moindres attraits de la lecture de la *Romania*, M. G. Paris trouve le temps de donner un ouvrage d'un caractère très-différent, un *Manuel d'ancien français*, destiné aux commençants[1]. Ce manuel a pour but de mettre à la portée de tous les résultats des travaux dont la langue française ancienne et notre littérature du moyen âge ont été l'objet au XIXe siècle, soit dans notre pays, soit à l'étranger. Il comprendra quatre parties : I. La littérature française au moyen âge.— II. Grammaire sommaire de l'ancien français. — III. Choix de textes français au moyen âge. — IV. Glossaire. La première partie vient de paraître, et c'était certainement la plus difficile à traiter.

[1] M. G. P. a publié l'année dernière des « Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis » qui donnent une idée générale de ce que seront les volumes II et III du *Manuel*. In-16, 342 pages. Paris, Hachette, 1887.

Dans un avant-propos, après avoir rappelé que cette esquisse de la littérature française au moyen âge a été d'abord tracée dans ses traits essentiels pour des leçons faites à l'École des hautes études pendant le semestre d'hiver 1880-1881, M. G. Paris s'explique ainsi sur le but et la forme de sa publication : « Je ne m'adresse pas précisément à ce » qu'on appelle le grand public, et je n'ai pas voulu écrire un livre de » lecture courante, quoique je ne me sois pas interdit de présenter » brièvement sur l'art et la société du moyen âge quelques vues qui » peuvent avoir de l'intérêt pour des lecteurs même non spéciaux. J'ai » visé surtout, d'abord à faire comprendre l'évolution générale de la » littérature du moyen âge dans ses différentes formes, ensuite à si- » gnaler, avec des renseignements de tout genre, aussi précis et en » même temps aussi concis que possible, toutes les œuvres de cette » littérature qui, à un titre quelconque, m'ont paru mériter l'atten- » tion. »

Me permettra-t-on l'expression d'un regret? M. G. P. a tracé un cadre excellent, un sommaire exact et bien nourri. Il a classé en quelque sorte le dépouillement fait aujourd'hui de notre littérature du moyen âge. Il fournit ainsi à ceux auxquels il pensait, « aux commen- » çants qui ont le désir de travailler sérieusement et de se familiariser » avec l'outillage et les procédés de la science », un ensemble d'indications qui leur permet de se reconnaître avec sûreté dans un champ immense. Il a droit ainsi à leur reconnaissance, et à celle de beaucoup d'autres; car, à moins de se river à une étude spéciale, ce qui en matière de critique littéraire a les pires inconvénients, quel est celui qui en bien des points ne reste pas toute sa vie un *commençant?* Mais, dans sa recherche de la concision, M. G. P. me paraît être allé bien loin. Trois siècles entiers d'une littérature aussi féconde que variée résumés en deux cents pages! Par suite, tel chapitre n'a que cinq pages, et le sujet (romans d'aventure) est cependant un des plus riches et des plus intéressants. La poésie lyrique profane est traitée en vingt-deux pages.

M. G. P. s'arrête à l'avènement des Valois (1327), au seuil du XIVe siècle. Il donne pour raison qu'à cette époque le vrai moyen âge est terminé et que, pour la littérature comme pour la langue, commence une période de transition qui aboutit à la Renaissance. Faisant allusion au manuel que MM. Hatzfeld et Darmesteter ont donné pour le XVIe siècle, il exprime le désir qu'un ouvrage analogue soit consacré à la langue et à la littérature de la période intermédiaire. Contentons-nous de ce qui nous est donné, mais à vrai dire nous craignons que le conseil de M. G. P. ne soit pas suivi de quelque temps. Les mérites éminents de son *Manuel,* l'exactitude et la complète information, feront regretter qu'il ait laissé son œuvre incomplète.

Le livre de M. G. P. est composé de la manière suivante. Après l'introduction (p. 1-32), sur laquelle je reviendrai, l'on a une première partie (littérature profane), divisée en quatre sections : littérature narrative (p. 33-142), littérature didactique (p. 143-172), littérature lyrique (p. 173-188), littérature dramatique (p. 189-194), et une deuxième partie : littérature religieuse, divisée en sections correspondant à celles de la première : littérature narrative (p. 197-220), littérature didactique (p. 221-230), littérature lyrique (p. 231-234), littérature dramatique (p. 235-243). Ce texte est suivi de notes bibliographiques (p. 245-273) très-étendues, mais conçues dans un système particulier. Après avoir indiqué une fois pour toutes les ouvrages essentiels, collections, recueils et revues spéciales[1], l'auteur cite, autant qu'il lui a été possible, le dernier endroit où il a été parlé de chaque sujet : « A cet » endroit on trouvera toujours, sauf erreur de ma part, soit l'indica- » tion des travaux antérieurs, soit un renvoi à cette indication donnée ailleurs. » Dans un *Manuel*, il était impossible de faire autrement et mieux. — Le volume se termine par une table alphabétique (p. 275-290) rédigée avec un soin très-minutieux.

On voit que M. G. Paris procède par *genres* et non par *époques*. C'est ainsi qu'est composé le *Siècle de Louis XIV* de Voltaire. Cet ordre, qui oblige pour ainsi dire à recommencer à chaque chapitre, a de plus l'inconvénient de créer des distinctions artificielles et de répartir un auteur en trop d'endroits. Ainsi Rustebeuf figure avec les auteurs de *Fableaux* au § 76, au ch. de la littérature satirique. § 106, 107, 108; à celui de la littérature descriptive et plaisante. § 109, 110; à propos de la *Poésie lyrique d'origine provençale*, § 127 : pour *une légende hagiographique*, § 147; pour la *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie*, § 149; pour sa *Voie du Paradis*, § 156 ; pour son *Miracle de Théophile*, § 168. Comment, à moins de relever à part ces indications éparses, se former une idée durable de ce poëte? Cet inconvénient résulte de la brièveté même du volume. M. G. P. reconnaît avec raison que le complément naturel et presque indispensable d'une histoire ainsi disposée serait « un tableau chronologique, présentant dans leur ordre de succession » les faits répartis dans les différents chapitres »; il avait même commencé à le tracer et nous le promet dans le cas (très-probable et même à bref délai) où son livre aurait une seconde édition. Peut-être alors sera-t-il amené à le refondre, à développer davantage, à suivre l'ordre chronologique, à placer en note au bas des pages les indications bibliographiques.

[1] La *Revue des langues romanes* est omise dans cette liste, de même que le *Propugnatore*, l'*Archivio glotto-logico* et le *Giornale storico della letteratura italiana*. On y trouve cependant des renseignements utiles, et il eût été bon d'avertir l'étudiant de l'existence de ces publications.

L'« évolution » de notre littérature ancienne serait plus facile à distinguer et à suivre, car les genres ne se sont pas constitués et développés isolément, et le travail du lecteur serait fort diminué. Dans sa forme actuelle, le *Manuel* est plutôt à consulter qu'à lire, et la précision du détail n'y rachète pas pour des commençants l'absence de ces lignes générales qui éclairent et guident l'esprit. M. G. P. a consenti à faire un premier pas en donnant au public un résumé de sa science; mais cette concession n'est pas sans l'obliger à tenir compte des habitudes et des besoins de ses nouveaux lecteurs.

Dans l'*Introduction,* M. G. P. détermine d'abord le domaine de la littérature française au moyen âge. Il coïncide à peu près exactement avec celui de la langue, qui est le latin parlé dans le nord de la Gaule, moins la Bretagne et les parties germanisées : « Mais il est un peu » plus nettement limité du côté du sud, parce que les productions lit- » téraires de la zone intermédiaire se sont de bonne heure orientées, » soit vers le nord, soit vers le midi. Il comprend donc les provinces » de la Gaule situées au nord de la Loire, et au sud la Saintonge, » le Poitou, le Berri, le Nivernais, plus la Bourgogne et la Franche- » Comté. » A partir du traité de Verdun (843), la France est définitivement séparée de l'Allemagne. M. G. P. admet qu'après une période où l'on a parlé une langue commune, le latin vulgaire, des différenciations locales se sont marquées d'assez bonne heure. « Les *Serments* » échangés à Strasbourg en 842 ont déjà des traits qui appartiennent » au français du nord et qui sont inconnus à celui du midi..... » Entre les divers dialectes du nord les différences, au IXe siècle, sont » déjà sensibles, mais non telles qu'elles empêchent de se compren- » dre. Ces différences vont par la suite en s'accusant de plus en plus ; » mais ces dialectes ont entre eux tant de traits communs qu'ils res- » tent toujours assez voisins, et que les œuvres écrites dans l'un d'en- » tre eux peuvent être lues ou entendues dans la région où se parle » l'autre, et facilement, quoique souvent très-grossièrement, accommo- » dées par les copistes à leurs parlers respectifs. A partir du XIIe siè- » cle, la prépondérance littéraire du dialecte français proprement dit, » ou de ceux qui lui ressemblent le plus, est tout à fait dessinée, et » toutes les œuvres littéraires la subissent plus ou moins. »

On ne peut que se rallier à cette doctrine, parfaitement saine et judicieuse. Oui, il y a eu au moyen âge une France du nord et une France du midi, parlant deux langues distinctes, et chacune de ces langues représentait un groupe de dialectes ayant des traits communs, et tels que les œuvres écrites dans l'un d'entre ces dialectes pouvaient être entendues dans la région où se parlait un autre. Au nord comme au midi, un des dialectes a eu une prépondérance littéraire que toutes les œuvres ont subie plus ou moins. Entre le nord et le midi s'étendait une

zone intermédiaire, zone de transition en quelque sorte, où les deux langues se pénétraient mutuellement; mais les œuvres littéraires « se » sont orientées de bonne heure vers le nord ou le midi. » M. G. P. ne fait qu'énoncer le fait sans l'expliquer, ce qui est en effet étranger à son sujet. On permettra d'ajouter que cette séparation de notre pays en deux régions fut le résultat de causes très-diverses : différences des populations, des climats, distinction continuée longtemps de l'histoire du nord et du midi, sans parler de la barrière que forme au milieu de la France le massif central et ses ramifications. Il n'en reste pas moins remarquable que dans la Gaule Cisalpine, séparée de la France par les Alpes et dont le climat est celui de notre Midi, le latin se soit modifié plutôt dans le sens du français que du provençal. Il est possible qu'il y ait lieu de tenir compte non-seulement des habitudes de prononciation des Celtes, mais aussi de celles des Germains. Le domaine de la langue française serait dans ce cas la région sur laquelle l'invasion des Francs, des Burgundes et des Lombards s'étendit comme une vaste nappe liquide, ne s'arrêtant que par épuisement ou devant un obstacle naturel. On ne peut point ne pas constater que l'Aquitaine, c'est-à-dire la partie où les Celtes ont été certainement le moins mêlés de Germains, à tel point que la rive gauche de la Garonne peut être considérée comme absolument pure, conserve encore aujourd'hui une prononciation d'une sonorité et d'une netteté toute particulière. Le latin y est d'importation moins ancienne que dans la *provincia*, et les Francs mérovingiens ont fait des excursions dans cette région plutôt qu'ils ne l'ont conquise[1]. Les Carlovingiens n'y exercèrent également qu'une autorité éphémère. C'est assurément le lieu où la transformation du latin par une population celtique s'est opérée dans les meilleures conditions d'isolement et d'indépendance. Les Aquitains, les plus méridionaux surtout, Gascons et Béarnais, étaient à l'abri non-seulement de l'influence de la prononciation germanique, mais aussi du contact des peuples riverains de la Méditerranée, et, du côté de l'Espagne, les Pyrénées centrales et le pays basque formaient encore une sorte de zone protectrice. Dans ces conditions, il s'est constitué un groupe de dialectes, distinct sans doute des groupes languedocien et provençal, mais ayant avec eux bien plus d'affinité qu'avec les dialectes français du nord. Ce fait paraît s'expliquer tout naturellement par une cause générale, l'absence ou la moindre influence de la prononciation germanique dans le Midi. Il en résulterait que l'étude du français, c'est-à-dire du latin parlé par des Celtes et devenu leur langue usuelle, devrait être commencée par l'étude des dialectes aqui-

[1] V. *des Origines du premier duché d'Aquitaine,* par Cl. Perroud; in-8°, 287 p. Paris, Hachette, 1881.

tains et provençaux, qui donnent un état très-ancien, le français proprement dit représentant une seconde série de modifications, dues à l'action persistante d'un contact prolongé avec une race qui s'était répandue sur une grande partie de notre territoire, tantôt par une infiltration lente, tantôt par la conquête. Le latin vulgaire, modifié d'abord par les Celtes, le fut une fois de plus par les descendant des Germains. Il subissait ainsi un second assaut. De là datent probablement l'affaiblissement de l'*a* en *e*, la chute de la consonne médiane, l'usage de l'aspiration, et d'une manière générale l'altération du timbre et de la qualité des voyelles[1]. Ces idées ne seraient pas en désaccord avec ce qui s'est produit dans le domaine littéraire. Comme M. Pio Rajna l'a démontré dans un livre qui fera époque, les origines de la chanson de geste sont germaniques. La littérature des troubadours au contraire est bien un fruit du terroir. Mais, quel que soit l'intérêt de ces vues, elles étaient étrangères au sujet de M. G. P., tel qu'il l'a défini : « Par » ce mot *français,* nous entendons, sans distinction de dialectes, le » latin du nord de la Gaule. »

Après avoir déterminé « le vrai foyer de l'unité nationale », c'est-à-dire l'Ile-de-France, le Perche, le Vexin français, une partie de la Picardie et l'Orléanais, M. G. P. montre comment la production littéraire fut d'abord diverse suivant les provinces, et finit au XIIe siè-

[1] L'étude des dialectes romans et de leur origine est très-complexe. Elle ne peut être menée d'une façon sûre et complète qu'avec l'aide de l'ethnologie, de la géographie et de l'histoire. Aussi ai-je rencontré avec plaisir les questions suivantes dans le *Programme* proposé aux *Sociétés savantes* pour le Congrès de 1889: Section d'histoire et de philologie : Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. — Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue. — Section des sciences : 26° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles. — 27° Etudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. — 28° Rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire. — Section de géographie historique et descriptive : 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. — 6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.). — On sait que la *Société pour l'étude des langues romanes* a toujours encouragé et pratiqué ce genre de recherches.

cle par avoir son centre et sa règle à Paris. Revenant sur ses pas, il reprend « à l'origine l'examen des éléments intellectuels et moraux qui » devaient entrer dans la littérature française du moyen âge et dans la » nationalité dont elle fut l'expression. Dans la région que nous avons » délimitée, quelles sont les conditions premières et subséquentes de » race, de milieu, etc. »

Après la conquête de César, les Gaulois subissent promptement l'influence de la civilisation des vainqueurs. « Une fois conquis, ils se » romanisèrent très-vite. Les nobles furent faits citoyens romains et » même, déjà par César, sénateurs. La population entière apprit le » latin, non pas celui des grammairiens, mais le latin vivant et fa- » milier, et oublia sa langue, qui n'a laissé en français à peu près au- » cun vestige. Au bout de quatre siècles, il n'y avait plus personne » en Gaule qui parlât gaulois [1]. » De la mythologie celtique il ne reste que peu de traces dans les œuvres du moyen âge. Les Gaulois acceptèrent la religion romaine, goûtèrent et cultivèrent avec succès la littérature de leurs conquérants. Le latin parlé différait notablement du latin grammatical, et pourtant celui-ci devait survivre longtemps comme langue écrite de l'État et de l'Église: « C'est là un événement » de grande importance, un fait capital, qui détruisit toute harmonie » dans la production littéraire de cette époque ; il sépara la nation en » deux, et fut doublement funeste, en soustrayant à la culture de la » littérature nationale les esprits les plus distingués et les plus in- » struits, et en les emprisonnant dans une langue morte, étrangère » au génie moderne, où une littérature immense et consacrée leur im- » posait ses idées et ses formes, et où il leur était à peu près impos- » sible de développer quelque originalité. » M. G. P. laissera de côté les ouvrages composés en latin et les indications relatives à l'enseignement, des écoles, qui se donnait uniquement en langue latine. C'est une des conséquences du plan qu'il a adopté.

« Le français n'est autre chose que l'un des dialectes du latin vul- » gaire ou *roman*... Les conséquences de ce fait sont incalculables ; » pour un peuple, changer de langue, c'est presque changer d'âme. » Avec la langue s'introduisit la versification populaire des Romains. » Je ferai ici une distinction. Si pendant une certaine période, que j'estime avoir été courte, le latin a régné en maître dans la partie occidentale de l'empire, dès que l'invasion a été commencée, chaque peuple, chaque canton a été affranchi du respect de la langue officielle et l'a modifiée à son gré. De là la variété des langues romanes. A moins d'attribuer à nos pères un don tout particulier pour l'étude des langues,

[1] Présenté d'une façon aussi absolue, le fait est très-contestable. V. Diez, *Gramm. d. lang. rom.*, trad. Brachet et Paris, t. I. p. 106.

il est vraisemblable que les paysans et les ouvriers gaulois savaient à peine un médiocre latin quand les barbares survinrent De ce langage, qui devait s'altérer encore suivant les pays, dérivent nos dialectes du moyen âge. Le latin, comme un costume souple et lâche, s'est moulé sur les âmes de nos pères, et, dans leur bouche, il a pris leur accent.

La Gaule devient chrétienne. En quoi consiste ce christianisme? — « Une croyance générale dans la puissance de Dieu ou des saints et » celle du diable, qui se manifestent sans cesse par des miracles con- » traires, une foi enfantine aux prodiges, aux sorts, aux prophéties, » la peur des châtiments de l'autre vie, l'importance extrême attachée » aux pratiques, l'horreur du paganisme et de l'hérésie, tels étaient » les traits principaux de la religion des Gallo-Romains, qui, avec » quelques additions (comme la dévotion particulière à la Vierge), » persistèrent pendant le moyen âge et s'exprimèrent dans la littéra- » ture. » L'Église conservait le latin comme langue officielle ; mais, dès 812 (concile de Tours), elle invite à prêcher en « langue romane » rustique. » Le christianisme « donne au moyen âge toute sa phy- » sionomie intellectuelle et une partie de sa physionomie morale. » M. G. P. insiste sur la foi complète et absolue qui régnait à cette époque. « Le grand événement de la vie dans cette conception, c'est » le péché : il s'agit ou de l'éviter ou de l'expier. . . . . C'est surtout » dans les œuvres extérieures et clairement saisissables qu'on cherche » les moyens de salut : l'aumône, le jeûne, l'assiduité aux offices, les » pèlerinages, les croisades. » La religion fut un frein pour les âmes grossières, et « dans les âmes élevées elle prit la forme de l'amour pur » de Dieu et enfanta soit des œuvres littéraires, soit des actions de » la plus grande beauté. » Le recrutement du clergé, son action, les critiques dont il était l'objet, font la matière de deux pages intéressantes.

Les Germains n'ont d'abord d'autre ambition que de s'assimiler à l'aristocratie romaine. « Chlodovech était plus fier de son titre de *pa-* » *tricien romain* que de ses conquêtes ; son petit fils, Chilpéric, faisait » des vers et voulait perfectionner l'alphabet ; son autre petit-fils, » Charibert, parlait couramment le latin » au point de mériter les éloges du poëte Fortunat. Une lointaine analogie de croyance facilita la conversion des Francs au christianisme. Devenus les maîtres, ils conservent longtemps leur génie particulier, leur façon de vivre, de penser de sentir. Ils aiment à entendre leurs bardes chanter des légendes héroïques. On en retrouve des traces dans les chansons de geste (Auberon = Alberich, Galand le forgeron = Veland). Leur poésie n'a pas directement d'influence sur la poésie française[1]. En revan-

[1] Ceci me paraît difficile à concilier avec ce que l'auteur dira lui-même des origines de l'épopée nationale, p. 25-28, 34.

che, ils dotèrent la langue d'un nombre considérable de mots se rapportant à la guerre, aux institutions politiques et judiciaires, au costume, à l'habitation, au mobilier et aux instruments du ménage, à la marine. Dans l'ordre moral, les acquisitions sont également notables. « Mais combien faut-il que les envahisseurs et les indigènes aient » échangé de pensées familières pour que ceux-ci aient nommé d'après » ceux-là des accidents de terrain ou de culture, des groupes d'arbres » ou de plantes de leur territoire : *lande, haie, jardin, gazon, bief, bois,* » *gaut,* etc. » — Tout cela me paraît s'expliquer très-bien, si l'on accepte que les Germains se répandirent dans des proportions diverses, mais sans laisser de vide considérable, sur une partie continue de la Gaule. La communauté de religion entre les indigènes et les étrangers, l'égalité très-probable de situation entre la classe gallo-romaine aisée et le plus grand nombre des immigrants, égalité que les divisions des Francs durent promptement augmenter au détriment de la population d'origine germanique, eurent pour conséquence la fusion rapide des deux éléments en contact. Cette fusion était préparée de longue date. Dès 372, sous le règne de Valentinien Ier les Burgondes furent invités par les Romains, c'est-à-dire par les Gaulois qui habitaient la Lyonnaise, la Gaule chevelue et la Gaule cisalpine, à s'établir dans le pays, et ils s'installèrent avec leurs femmes et leurs enfants [1]. Au Ve siècle, les Alains occupent Bazas d'accord avec les habitants de la cité [2]. L'élément germain n'était pas uniquement formé de hardis guerriers en quête d'aventures et de pillage, pas plus que l'Allemagne d'aujourd'hui. Beaucoup étaient venus pacifiquement ou à la suite des bandes conquérantes, pour s'établir dans nos pays plus riches, où la population était peu dense. La forte proportion de noms germains que l'on constate de très-bonne heure résulte évidemment d'une immigration considérable.

M. G. P., d'accord avec M. Pio Rajna, reconnaît comme point de départ de l'épopée française les légendes relatives aux premiers Mérovingiens. Charles Martel, Pépin, Charlemagne, lui donnèrent des motifs nouveaux et une impulsion plus puissante : « Ainsi se compléta dans le » milieu des guerriers neustriens, *Germains d'origine, Romans de lan-* » *gue,* la genèse de l'épopée nationale française. » Je souligne les mots qui me paraissent un argument en faveur de l'idée que j'exprimais plus haut, de la coïncidence du domaine de la langue française et de la région qui fut occupée par les Germains d'une façon effective et durable.

[1] Frédégaire cité par Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,* 2e éd., t. Ier, p. 600.

[2] Paulin de Pella, *Eucharisticon.*

Cette introduction, aussi claire que complète, se termine par un jugement d'ensemble sur le moyen âge français : « Des quatre éléments » que nous avons passés en revue, le fond obscur celtique, l'assimilation » romaine, le christianisme et le germanisme, sortit, après une élabo- » ration de plusieurs siècles, la société française de la période qui » nous occupe (du XIe siècle au second tiers du XIVe). Cette société » est la société féodale. » Quatre classes : les nobles, les bourgeois, les vilains, les clercs. Lire et écrire, c'est-à-dire savoir le latin, sont chose réservée aux clercs. Les œuvres littéraires en langue vulgaire sont chantées ou bien lues à haute voix. Une littérature française sérieuse finit par se constituer, mais reste d'abord à un rang secondaire. La physionomie de la société change peu. « Le nom que nous » avons donné au *moyen âge* indique combien il fut réellement transi- » toire, et cependant ce qui le caractérise le plus profondément, c'est » son idée de l'immutabilité des choses. L'antiquité, surtout dans les » derniers siècles, est dominée par la croyance à une décadence con- » tinue ; les temps modernes, dès leur aurore, sont animés par la foi » en un progrès indéfini : le moyen âge n'a connu ni ce décourage- » ment ni cette espérance. Personne ne songe à protester contre la » société où il est, ou n'en rêve une mieux construite ; mais tous » voudraient qu'elle fût plus complétement ce qu'elle doit être. Ces » considérations enlèvent à la poésie du moyen âge beaucoup de ce qui » fait le charme et la profondeur de celle d'autres époques. » Ce monde d'alors est étroit, factice, conventionnel, dépourvu du sentiment antique de l'harmonie et de la beauté. La littérature française dut alors son originalité à la vérité puissante de l'épopée, à la peinture des relations nouvelles des deux sexes, à la finesse spirituelle de quelques œuvres issues d'un milieu bourgeois. « En somme, le grand » intérêt de cette littérature, ce qui en rend surtout l'étude attrayante » et fructueuse, c'est qu'elle nous révèle mieux que tous les docu- » ments historiques l'état des mœurs, des idées, des sentiments de » nos aïeux, pendant une période qui ne fut ni sans éclat ni sans pro- » fit pour notre pays, et dans laquelle, pour la première fois et non » pour la dernière, la France eut à l'égard des nations avoisinantes » un rôle partout accepté d'initiation et de direction intellectuelle, lit- » téraire et sociale. »

Telle est cette introduction, l'un des tableaux les plus instructifs et les plus complets que l'on ait retracés du moyen âge ; elle donne un très-grand prix au premier volume du *Manuel*. Peut-être l'esprit général dans lequel elle a été conçue (et ceci s'applique à peu près à tout le volume) paraîtra-t-il empreint de quelque froideur. La conclusion est bien sévère. M. G. P. était, je le comprends, tenu à plus de discrétion que tout autre en parlant d'un sujet qu'il connaît à fond

et qui lui doit tant. Il a voulu être impartial, et, sans plaider les circonstances atténuantes, juger les faits en eux-mêmes, répondre à cette question : « Quelle est la valeur de la littérature française du moyen » âge ? » — A mes yeux, notre moyen âge vaut infiniment mieux que sa littérature. Elle n'en donne qu'une image imparfaite, tracée par des mains inhabiles, sans coloris. Et cependant l'âme de ce peuple, qui a fait les croisades et construit les cathédrales, était grande et noble. Était-elle mal servie par une langue qui n'est arrivée qu'après des siècles à exprimer avec justesse toutes les nuances de la pensée et tous les degrés du sentiment ? L'italien fut du premier coup constitué comme langue littéraire, mais nous n'avons eu ni Dante ni Pétrarque. Le français ne s'est organisé que lentement, par étapes en quelque sorte, et c'est fort tard qu'il s'est trouvé tout à la fois dépouillé de la rouille de ses origines et affranchi de l'imitation matérielle du latin. Je ne crois pas d'ailleurs que tout le monde au moyen âge fût tellement satisfait de sa destinée. Que signifient le mouvement communal, l'appui que rencontrent les prétentions du pouvoir royal, la parodie des mœurs du temps dans les fableaux et le Roman de Renart ? Wace, Rustebeuf, Jean de Meun, sont-ils si convaincus de l'excellence de l'ordre social qui leur est imposé ? Si l'Italie a eu Frédéric II, nous avons eu Philippe le Bel. Il est de règle que le gros d'une littérature s'inspire des conditions présentes, et ce fait, qui est très-naturel aux époques d'ignorance générale, est vrai du siècle de Louis XIV lui-même. Mais, si la littérature courante ne contient d'ordinaire que l'écho de la vie contemporaine, sans préoccupation d'un idéal supérieur, tels esprits généreux et hardis font exception à la banalité habituelle, et cela est vrai pour le XIIIe siècle, comme pour ceux qui l'ont suivi, bien qu'à un degré moindre. Le moyen âge n'a pas su ou pu tirer le meilleur parti de certaines données nouvelles, mais il n'en est pas moins vrai qu'il a fait à la femme cette place si importante qu'elle a conservée dans toute la littérature moderne, que les conteurs fins et sensés sont les ancêtres d'hommes tels que Rabelais, Molière, Voltaire. Malgré les transformations qu'ont subies les genres, malgré les progrès accomplis sous la double influence de l'antiquité retrouvée au XVIe siècle et de la civilisation moderne, à travers tant de siècles il n'y a nulle part de réelle solution de continuité. La pensée française s'est dégagée successivement avec plus de liberté, de netteté et de relief, mais en restant toujours l'expression vraie de ce génie national, fait de fierté, de bonne humeur, de sens pratique et d'esprit, dont nos trouvères et nos chroniqueurs avaient été les premiers interprètes.

Je voudrais bien faire connaître, comme il convient, le livre lui-même de M. G. P., mais comment songer à analyser un résumé ?

Le chapitre Ier de la première partie (épopée nationale) contient une exposition très-précise et assez développée du sujet, avec un examen particulier de la Chanson de Roland et de la Geste de Monglane. On ne pouvait souhaiter une plus intéressante entrée en matière. M. G. P. admet que « les grands exploits de Guillaume s'étant accomplis dans » le Midi, ils durent, comme ceux des premiers (les autres membres » de la geste) être d'abord chantés dans la région qui en avait été le » théâtre, et dans ce dialecte méridional qui, avec la conquête chré- » tienne, pénétrait et s'implantait en Catalogne. » Peut-on expliquer ainsi tout à la fois l'affinité de nos dialectes méridionaux et du catalan, et la différence qui existe entre le catalan et le languedocien actuel ? Au lieu d'admettre que les montagnards du Roussillon et de la Catalogne ont gardé plus fidèlement le dialecte ancien, M. G. P. suppose qu'il a été importé chez eux. J'ai quelque peine à partager cette opinion. Le catalan me semble être le roman des Celtibériens du N.-E. de l'Espagne, comme le gascon est le roman du S.-O. de la France. Telle est l'origine de cette ligne de démarcation que l'on a constatée entre le languedocien et le catalan.

Dans la première partie, j'appellerai encore l'attention sur le chapitre IV, « les Romans Bretons. » Il est court (p. 86-104), mais la brièveté n'a pas empêché l'auteur de traiter avec une clarté parfaite le plus difficile et le plus confus des sujets. Il est certain que nul n'était aussi bien préparé à le faire, mais il n'en faut pas moins lui savoir gré d'y avoir porté la lumière. Le chapitre sur le « Roman de la Rose » donne une idée très-complète de cette œuvre, dont l'importance dans notre littérature ne saurait être exagérée. Mais je m'arrête, je ne veux pas rédiger un sommaire analytique. Le mérite général du livre de M. G. P., mérite qui lui assure un succès du meilleur aloi, est celui-ci : l'on y trouve beaucoup dans peu.

Ferdinand CASTETS.

Les Parlers de France. *Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le samedi 26 mai*, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut, vice-président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques. (Imprimerie nationale, in-4°, 13 p.)

Cette année, le Comité des travaux historiques a voulu donner un caractère nouveau à la réunion finale du Congrès des Sociétés savantes, réunion qui décidément n'a plus lieu à Pâques, contrairement aux intérêts de beaucoup de travailleurs de la province. « Il a pensé, nous » dit M. Gaston Paris, que les réunions annuelles des délégués des » Sociétés savantes offraient une occasion naturelle de rappeler, pour » chaque branche des études nationales, le point où elle en est arri- » vée, les principales directions dans lesquelles il est souhaitable

» qu'elle se développe, et ce que les travailleurs, surtout ceux de pro-
» vince, peuvent le plus utilement et le plus facilement faire pour
» contribuer à ce développement. » En donnant la parole à M. G. P., le Comité non-seulement rendait un hommage mérité à un de ses membres les plus autorisés et les plus sympathiques, mais il plaçait ainsi au premier rang un ordre d'études qui n'est pas accoutumé à un pareil honneur. La philologie romane a quelque peine à se faire sa place dans le pays de Raynouard et de Fauriel, et il faut savoir gré au Comité d'avoir ainsi donné un encouragement public à ceux qui, en dépit de tout, conservent la foi et la bonne volonté. Quant à la pensée de diriger de Paris les travaux des sociétés, je suis peu disposé à l'approuver. J'y trouve encore un exemple de cette tendance malheureuse à légiférer et à réglementer en des matières où le progrès ne se fait que grâce aux initiatives particulières. La liberté est féconde et tolérante ; les programmes ne sont ni l'un ni l'autre, surtout dans un pays comme le nôtre, où l'on est si peu enclin à faire preuve d'indépendance. La *lecture* de M. G. P. contient à la fois une doctrine et un programme : « Je vais essayer de vous dire très-brièvement ce qu'on sait
» aujourd'hui sur les divers idiomes parlés dans notre pays, ce qu'il
» reste à découvrir, à comprendre et à préciser, et les points sur lesquels
» votre activité pourrait se porter avec le plus de chances de succès. »
En réalité, M. G. P. est allé plus loin : il a demandé que les points en question fussent étudiés suivant une méthode déduite de principes qu'il a eu soin d'exposer d'une façon complète. Cette théorie, qui emprunte aux circonstances dans lesquelles elle a été présentée une autorité semi-officielle, paraît à bien des gens très-contestable, et pour ma part je regrette d'avouer que les arguments apportés par M. G. P. ne m'ont pas converti. Je dirai plus : après la lecture de l'introduction du *Manuel de littérature française,* je ne m'attendais aucunement à me trouver ainsi en désaccord avec l'auteur de ces excellentes pages.

M. G. P. reconnaît, et le titre qu'il a choisi l'indique suffisamment, qu'en France il y a plusieurs parlers ; mais il ne veut pas accepter qu'il y ait des dialectes distincts. Après avoir mentionné la suprématie exercée aujourd'hui par le français de Paris et mis hors de cause les parties du territoire où il est parlé flamand, celtique, basque, italien, il ne voit partout ailleurs qu'*une immense bigarrure,* dans laquelle il consent à distinguer des zones qu'il compare à celles que détermine la culture de l'olivier, du maïs, de la vigne : « Mais le fait qui
» ressort avec évidence du coup d'œil le plus superficiel jeté sur l'en-
» semble du pays, c'est que toutes ces variantes de phonétique, de
» morphologie et de vocabulaire, n'empêchent pas une unité fonda-
» mentale, et que d'un bout de la France à l'autre les parlers popu-
» laires se perdent les uns dans les autres par des nuances insensibles.

» Un villageois qui ne saurait que le patois de sa commune compren-
» drait sûrement celui de la commune voisine, avec un peu plus de
» difficulté celui de la commune qu'il rencontrerait plus loin en mar-
» chant dans la même direction, et ainsi de suite jusqu'à un endroit
» où il n'entendrait plus que très-péniblement l'idiome local. En fai-
» sant autour d'un point central une vaste chaîne de gens dont cha-
» cun comprendrait son voisin de droite et son voisin de gauche, on
» arriverait à couvrir la France d'une étoile dont on pourrait de même
» relier les rayons par des chaînes transversales continues. Cette ob-
» servation bien simple, que chacun peut vérifier, est d'une impor-
» tance capitale; elle a permis à mon savant confrère et ami, M. Paul
» Meyer, de formuler une loi qui, toute négative qu'elle soit en appa-
» rence, est singulièrement féconde, et doit renouveler toutes les mé-
» thodes dialectologiques; cette loi, c'est que dans une masse linguis-
» tique de même origine comme la nôtre, il n'y a réellement pas de
» dialectes: il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respecti-
» vement dans des combinaisons diverses, de telle sorte que le parler
» d'un endroit contiendra un certain nombre de traits qui lui seront
» communs, par exemple, avec le parler de chacun des quatre en-
» droits les plus voisins, et un certain nombre de traits qui diffèrent
» du parler de chacun d'eux. Chaque trait linguistique occupe d'ailleurs
» une certaine étendue de terrain, dont on peut reconnaître les limi-
» tes; mais ces limites ne coïncident que très-rarement avec celles
» d'un autre trait ou de plusieurs autres traits; elles ne coïncident
» pas surtout, comme on se l'imagine souvent encore, avec des limi-
» tes anciennes ou modernes (il en est parfois autrement, au moins
» dans une certaine mesure, pour les limites naturelles, telles que
» montagnes, grands fleuves, espaces inhabités). Il suit de là que
» tout le travail que l'on a dépensé à constituer, dans l'ensemble des
» parlers de France, des dialectes et ce qu'on a appelé des *sous-dia-*
» *lectes,* est un travail à peu près complétement perdu. Il ne faut
» pas excepter de ce jugement la division fondamentale qu'on a cru,
» dès le moyen âge, reconnaître entre le *français* et le *provençal,* ou
» la langue d'oui et la langue d'oc. Ces mots n'ont de sens qu'appli-
» qués à la production littéraire..... Voilà donc acquis le fait géné-
» ral de l'unité essentielle et de la variété régionale et locale des par-
» lers de France. Si nous examinons le vocabulaire et la grammaire,
» qui leur sont en très-grande partie communs, nous y découvrons
» sans peine la plus visible affinité avec les langues qui se parlent
» en Espagne, en Italie, dans une partie de la Suisse et du Tyrol, et
» dans la lointaine Roumanie..... Nous parlons latin, ai-je dit.
» Il ne faut plus en effet répéter, comme on le fait trop souvent, que
» les langues romanes viennent du latin, qu'elles sont les *filles* dont

» la langue latine est la *mère*. Il n'y a pas de langues mères et de lan-
» gues filles. » M. G. P. insiste sur cette idée et soutient que, sous le latin classique, le latin populaire commença de bonne heure à évoluer vers les formes que donnent les langues romanes[1].

Après avoir constaté que le gaulois a complétement disparu de notre langue, sauf pour les noms de lieu, M. G. P. fait ressortir l'utilité des dictionnaires topographiques, des catalogues des noms de lieux et de saints. Il remarque que le français se substitue insensiblement aux parlers provinciaux et qu'il est nécessaire de décrire ces parlers avant qu'il sdisparaissent d'une façon définitive, et conclut ainsi : « La
» grande tâche qui s'impose à nous, et qui ne peut s'exécuter que par
» la collaboration active et méthodique des savants de la France en-
» tière, est de dresser l'atlas phonétique de la France, non pas d'après
» des divisions arbitraires et factices, mais dans toute la richesse et
» la liberté de cet immense épanouissement. »

La lecture de M. G. P. se continue par un éloge des travaux de MM. Gilliéron, Rousselet, Clédat, par des indications générales sur la manière dont il faut procéder dans l'étude des parlers populaires, par un résumé de ce que l'on sait de la transformation du latin populaire en langues romanes. Il reconnaît que cette transformation, quand elle s'est opérée chez les Celtes, a eu un caractère particulier, mais estime que l'observation a peu d'intérêt actuel. Il termine par un appel aux travailleurs de bonne volonté.

Avant d'aborder l'examen de la théorie de MM. Meyer et Paris sur la non-existence des dialectes, j'exprimerai un regret. L'on n'a pas trouvé l'occasion de prononcer le nom de la *Revue des langues romanes*, de rappeler ce qu'elle a fait ou tenté de faire dans l'intérêt de l'étude des dialectes méridionaux. L'on a mentionné une fois le nom de notre confrère, M. Chabaneau, mais sans allusion aucune à son rôle dans la rédaction de la *Revue*. Cet oubli sera remarqué, d'autant plus qu'il s'est produit à la réunion des Sociétés savantes. L'on n'a pas non plus parlé de la *Romania*, mais celle-ci représente une rédaction très-savante et très-distinguée ; elle n'est pas l'organe d'une société.

Il y a, il est vrai, désaccord sur un point important. Dès le premier jour, la *Revue des langues romanes* s'est occupée des *dialectes*, elle en admet l'existence. Aujourd'hui ce terme est proscrit : il faut dire *par-*

[1] Diez (*Gramm. des lang. rom.*, I, p. 1) n'accepte pas une différence essentielle entre le latin classique et le latin populaire. Celui-ci n'est que l'usage dans les basses classes de la langue commune, usage dont les caractères sont une prononciation plus négligée, la tendance à s'affranchir des règles grammaticales, l'emploi de nombreuses expressions évitées par les écrivains, certaines phrases, certaines constructions particulières.

lers ou *patois*. Un jugement définitif nous est signifié : il y a des langues littéraires, il n'y a point de dialectes. Ne dites plus ni *langue d'oc* ni *langue d'oui*. Nos bons aïeux n'étaient pas philologues, et ces distinctions ne reposent sur rien de sérieux. Il n'y a qu'une *masse linguistique* de même origine.

A mes yeux, la théorie qui nous est présentée à nouveau par M. G. Paris, et que M. Meyer avait soutenue sans grand succès, il y a dix ans, contre M. Ascoli[1], n'est que l'abus d'une observation qui les a d'abord séduits. Je n'abuserai pas de l'expression de *masse linguistique*, qui ne rend pas la pensée de M. G. P., mais elle marque bien l'excès où peut conduire l'oubli des vrais principes.

L'argumentation de M. G. P. n'est que spécieuse. Je l'ai reproduite *in extenso* pour ne point l'affaiblir. A quoi se réduit-elle ? M. Meyer a remarqué que du français au gascon on ne passe pas brusquement, par une solution de continuité, que les différences vont s'accentuant peu à peu. Cela est vrai en gros et bien qu'il ne faille pas exagérer la largeur de la zone intermédiaire. Mais, quand cette zone est franchie, le voyageur, qui comprenait de moins en moins à mesure qu'il avançait, s'aperçoit tout à coup qu'il ne comprend plus, à moins qu'il n'ait noté soigneusement toutes les formes nouvelles qui ont successivement frappé son oreille. Mais son français n'est pas compris. Cela ne prouve-t-il pas l'existence de deux langues distinctes? — A-t-on songé que cette théorie ne peut rester particulière à la France et qu'il faudrait l'étendre à l'ensemble des idiomes parlés de Gibraltar à Metz, de Palerme à Cherbourg? Il n'y aurait sur cette vaste surface qu'une langue, le *roman*, parlée diversement suivant les lieux. Après tout, en sachant choisir son chemin, on peut en effet s'y promener de village en village sans rencontrer d'interruption trop brusque. Le critérium donné est celui-ci : *il y a deux langues distinctes quand à la frontière on ne se comprend plus*. Soit ; tout négatif qu'il est, on peut l'accepter, mais encore faut-il s'entendre sur le mot *frontière, limite, muraille,* ou tout autre que l'on voudra employer. Entre le basque et le béarnais vous trouverez en effet une limite en quelque sorte matérielle et tangible, parce que ces langues sont absolument différentes ; mais, quand il s'agit de langues ou de dialectes de même origine, la limite sera une zone intermédiaire. Il y aura transition et non un brusque saut.

[1] Pendant que je corrige les épreuves de ce compte rendu, je reçois le numéro d'octobre de la *Revue philosophique*, et j'y trouve un article très-important de M. Bourdon sur l'*Evolution phonétique du langage*. La théorie de M. Ascoli y est résumée et appréciée à propos des influences ethnologiques. (V. p. 353-354.)

Il est pénible de revenir sur des notions rebattues, mais j'y suis vraiment contraint. Du latin sont nées des langues nouvelles, entre lesquelles nous constatons des différences qui proviennent de ce que chaque peuple a modifié le langage des Romains suivant sa nature d'esprit, ses habitudes anciennes d'expression et de prononciation. Une hérédité séculaire ne disparaît pas sans laisser de traces. On comprend de reste qu'un Toscan ait respecté l'ancienne prononciation romaine plus qu'un Wallon ou un Picard. Si l'on tient compte du mélange de populations très-diverses qui fut la suite des invasions germaniques, on sera autorisé à croire qu'il est possible d'obtenir une coïncidence exacte des cartes ethnographique et philologique.

Il en résulte que la carte des *parlers* de France s'étend bien au delà des frontières actuelles de notre pays, que dans presque tout le domaine occupé jadis par les Gaulois nous trouvons que le latin s'est modifié d'une façon particulière, si bien que la haute Italie et la Catalogne nous présentent des dialectes se rattachant plus naturellement au français et au provençal qu'à l'italien et au castillan. Le fait était connu de temps immémorial dans le midi, avant qu'on eût songé à le présenter sous une forme scientifique. Sur ce territoire de l'ancienne Gallia l'on a constaté l'existence de langues que l'on peut dire véritablement *sœurs,* puisque leur parenté résulte d'une communauté d'origine ethnique autant que philologique, et entre lesquelles il y a néanmoins des différences très-marquées, différences d'autant plus sensibles que l'on considère des points plus éloignés. On distingue ainsi deux sortes de parlers, ceux du Nord et du Midi, qui au moyen âge sont représentées par deux langues littéraires, la langue d'oil et la langue d'oc. M. Ascoli a reconnu l'existence d'une troisième région, celle du franco-provençal, et M. Chabaneau distingue l'aquitain du languedocien et du provençal.

Pour préciser davantage, je dirai que l'on reconnaît aisément trois zones : celle du nord, allant du Pas-de-Calais à la Lombardie ; une zone intermédiaire, dont l'Auvergne est le centre, mais qui est débordée à droite et à gauche, la zone du midi[1]. La zone du nord me paraît con-

[1] La Belgique ancienne s'étendait jusqu'au Rhin et, comme les noms de lieux le prouvent, était peuplée de Gaulois. A la suite des invasions, l'Alsace actuelle, et une bande de forme irrégulière allant jusqu'à la mer du Nord, furent germanisées d'une façon définitive.

Le pays wallon et la Lorraine française devinrent ainsi la zone frontière nord de la Gaule romane. Du temps de César, il y avait déjà des Germains établis en deçà du Rhin, bien qu'il ne faille point prendre au pied de la lettre les renseignements que les Rémois donnèrent au général romain. (*De Bello gall.* II, 3-4 ; cf. Latham, *the English Language,* ch. XXXIV.)

server la marque de l'influence de la prononciation germanique sur le latin que parlait les Celtes. On y distingue trois régions, répondant à trois immigrations différentes. Les Lombards et les Bourguignons s'établirent à l'est, les Francs se répandirent au nord-est, puis descendirent jusque vers la Loire ; des tribus parlant des dialectes voisins du scandinave et du néerlandais actuels pénétrèrent dans quelques provinces du Nord. Dans le Midi, l'on a aussi trois régions, mais plus nettement délimitées, grâce au relief des montagnes : l'Aquitaine [1], où, sauf l'influence ibérique qui fut restreinte, le celte peut être considéré comme étant resté pur d'éléments étrangers ;— la Provence et le Languedoc, pays romanisés un siècle et demi avant l'ère chrétienne, le grand chemin de l'Italie, soit vers la Gaule propre, soit vers l'Espagne, et qui, par le littoral, sont restés en relations permanentes avec les autres pays latins de la Méditerranée ;— la Catalogne, région celtibérienne, où la forme générale de la langue méridionale subsiste à l'état le plus archaïque. Les grands dialectes parlés sur le territoire occupé par les Gaulois répondent ainsi à d'anciennes divisions politiques qui, dans le Midi, résultent surtout des divisions géographiques, et qui, dans le Nord, ont des causes diverses, parmi lesquelles il faut compter la différence des peuples germains qui s'introduisirent sur le territoire romain à diverses époques.

L'image du *tapis bigarré* est agréable. Cependant on peut en tirer un parti tout autre. Supposons qu'aux particularités dialectales répondent des nuances déterminées, ces nuances se rangeront par affinité naturelle dans les zones que j'ai indiquées. Au nord, les teintes grises domineront, dans la région intermédiaire apparaîtront déjà des teintes plus brillantes, et au midi, avec un moindre nombre des teintes communes aux zones précédentes, vous en aurez d'autres d'un coloris plus vif, et sur chaque zone vous verrez les nuances se grouper autour de quelques points de manière à former des dessins distincts. Chacun de ces dessins est un dialecte. Mais comparaison n'est pas raison.

L'on objecte : « Combien de caractères faut-il pour constituer un dialecte ? » Nous répondrons : « Combien de caractères vous paraissent-ils nécessaires pour que vous consentiez à reconnaître l'existence d'une langue ? » Ne voir que des *parlers* ou des *variétés*, c'est faire exactement comme si en histoire naturelle on n'admettait ni genres ni espèces. Je comprendrais que l'on fît ressortir la difficulté de la détermination exacte des dialectes, j'admets que l'on soutienne que l'entreprise est prématurée. Peut-être s'est-on montré à cet égard sévère pour la tentative que firent MM. de Tourtoulon et Bringuier en vue

[1] Je parle, bien entendu, de l'Aquitaine des empereurs, et non de celle de César, comprise entre la Garonne et les Pyrénées.

de tracer une zone intermédiaire et de démarcation entre le Nord et le Midi. Mais M. G. P. emploie des arguments qui sont peu philologiques : « Et comment, je le demande, s'expliquerait cette étrange fron- » tière qui, de l'ouest à l'est, couperait la France en deux, en passant » par des points absolument fortuits ? Cette muraille imaginaire, la » science, aujourd'hui mieux armée, la renverse et nous apprend qu'il » n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Fran- » çais du Nord et ceux du Midi. » — Cette frontière, cette muraille, nous l'appelons zone intermédiaire, et les points par lesquels elle passe ne sont pas *fortuits*. Ils doivent leur existence à la configuration géographique de notre pays et à son histoire. Les déterminer avec précision peut être un long travail, exige certainement des recherches patientes, des voyages et surtout une sérieuse préparation unie à un esprit exempt de toute idée préconçue. Mais, de ce que le problème est difficile, a-t-on le droit de conclure qu'il faut le supprimer ? Ce problème se pose d'une façon tellement inévitable, qu'il n'est pas un enseignement des langues romanes qui ne commence par une classification de ces langues et de leurs principaux dialectes. M. G. Paris, qui a traduit la Grammaire de Diez en collaboration avec MM. Brachet et Morel-Fatio, sait mieux que personne que ce grand ouvrage distingue partout le provençal et le français. Mais « cet exposé admirable, base de tous les travaux que l'on a faits depuis, a besoin d'être complétement remis à jour, à la suite des recherches fécondes des trente dernières années. » Au point de vue de l'exactitude et de la richesse du détail, on l'admet volontiers. En revanche, il n'y a aucun intérêt à faire supposer que le plan général, la méthode et les principes, soient complétement à remanier. Quels guides M. G. P. a-t-il proposés à ses auditeurs en échange de celui qu'il déclarait insuffisant désormais ? La conférence faite par M. Gilliéron à l'École des hautes études, la *Revue des patois gallo-romans*, dirigée par M. Gilliéron et par M. l'abbé Rousselot, la *Revue des patois* de M. Clédat, ont rendu et rendront encore des services réels à la science, mais elles ne dispensent point de l'étude de l'ouvrage de Diez. Bien au contraire, elles sont tenues de s'inspirer des principes dont il est le développement, à moins de tomber dans une recherche à outrance de particularités qui n'auraient plus rien de scientifique. Diez, il est bon de le rappeler, reste le maître incontesté dans le domaine de la philologie romane. On pourra compléter sa doctrine, l'éclaircir en certains endroits ou la redresser, mais elle n'en restera pas moins la règle. Il est heureux qu'en présence des faits innombrables, et souvent de parenté si voisine, que lui présentait l'objet de son étude, il ait su les coordonner d'une façon aussi claire. Il a ainsi créé une vraie science ; car, comme le dit Aristote, il n'y a de science que du général. Qu'à certains

moments, la multiplicité des faits fournis par l'observation puisse éblouir le regard et faire perdre la vue nette des principes, je n'en disconviens pas, et il n'est personne qui en travaillant n'ait éprouvé cette sorte d'obsession provoquée par la vue des phénomènes particuliers, à l'heure où ils sont constatés. Tout cas paraît d'abord une nouveauté, souvent une exception, et l'on est tenté de lui attribuer une importance extrême. Il en résulte que l'on éprouve tout à la fois plus de difficulté et moins d'intérêt à ramener les faits aux principes généraux qui les régissent.

La théorie de MM. Paris et Meyer peut-elle avoir des conséquences notables, qui engagent à la soutenir ou à la combattre ? Au point de vue pratique, s'il ne s'agit que de relever par commune ou par canton les particularités du langage local, elle ne facilite point la tâche, car ces particularités devront être rapportées au français proprement dit et non plus au dialecte le plus voisin, ce qui supprime un élément intermédiaire très-utile ; mais elle n'empêche pas l'observation exacte. A cet égard, on peut lui reprocher d'être peu encourageante, car elle exige que l'on ait achevé la constitution de plus de trente mille monographies avant que l'on ait le droit d'essayer de tracer la carte philologique de notre pays, et on regrettera qu'elle réduise les auteurs de ces monographies au rôle très-méritant, mais très-modeste, de simples préparateurs d'un fond que d'autres auront le soin et l'honneur d'étudier et d'organiser. Je vais plus loin. A supposer que l'on puisse réunir cette armée d'observateurs, et lui inspirer la foi, qui fera le dépouillement de cet énorme dossier ? qui aura la compétence et la faculté de travail nécessaires pour en tirer parti ? Dans les conditions indiquées par M. G P., vous auriez d'un côté une multitude d'explorateurs plus ou moins bien préparés pour leur tâche, qui reconnaîtraient chacun une parcelle de notre territoire. Une fois les enquêtes locales terminées, on en confierait sans doute l'examen à des gens d'une capacité éprouvée, qui feraient le classement du tout et tireraient les conclusions. Mais c'est là ce qui inquiète, car l'on aurait ainsi supprimé l'observation directe, et tout le résultat de cette immense élaboration serait un travail de seconde main. Quelle autorité scientifique aurait-il ? Je ne crois pas que l'on ait jamais songé à procéder ainsi pour la rédaction de la carte géologique d'un pays. Que vaudrait cette masse (car ici le terme serait propre) d'informations recueillies au hasard, et ne présentant qu'à des degrés très-différents des garanties d'authenticité ?

L'étude des particularités locales dans leur rapport avec le dialecte de la région est au contraire aisée, donne immédiatement des résultats sûrs et un premier classement.

Craint-on que l'étude des dialectes et de leurs variétés n'affaiblisse le

sentiment de cette vérité désormais acceptée : *Il n'y a au fond qu'une langue romane parlée, diversement suivant les pays ?* Mais cette vérité implique la réserve que ces diversités répondent à des langues particulières. De même, il n'y a qu'une langue grecque, mais l'on n'est pas moins obligé d'y reconnaitre plusieurs dialectes. Entre les langues romanes, les différences sont plus marquées qu'entre les dialectes grecs.

Ce qu'il y a d'excellent dans la lecture de M. G. P., c'est l'encouragement donné à l'étude des patois. Dans le Midi, l'heure de leur mort est moins prochaine qu'on ne le suppose à Paris, et cela précisément parce qu'ils se rattachent à des langues très-différentes du français ; mais en beaucoup d'endroits ils s'altèrent sous l'influence de la langue nationale, et il est utile de les décrire sans plus attendre. En ce qui la concerne, la Société fondée il y a dix-neuf ans, pour l'étude des langues romanes, est toute disposée à continuer à relever les particularités des idiomes parlés soit en France, soit dans les pays méridionaux voisins. Cette enquête aboutira peut-être à des résultats qui ne cadreront pas exactement avec les idées théoriques auxquelles M. G. P. a cru devoir se rallier, mais elle fournira certainement à la science des renseignements utiles, et M. G. P. ne songeait pas à demander autre chose à ses auditeurs de la réunion des sociétés savantes.

Dans ce compte rendu et dans celui que j'ai consacré au *Manuel* de M. G. P., j'ai insisté plusieurs fois sur l'influence que la prononciation germanique a eue sur la formation des dialectes français du Nord, et j'ai marqué comme limite méridionale de ces dialectes la ligne à laquelle le flot germain s'est arrêté, soit devant un obstacle naturel, soit par épuisement. J'aurais dû mentionner également la résistance de certaines populations. J'ai supposé que les dialectes français devaient présenter des différences résultant de la diversité même des nations envahissantes. Formulée ainsi, cette théorie n'est pas dans la *Grammaire des langues romanes*, mais l'on y trouve, soulignés avec soin, des faits nombreux qui la préparent et la justifient.

Diez fait une place à part au français du Nord, qui lui paraît s'écarter souvent de l'usage roman ; il reconnaît qu'il s'est constitué sous l'influence des langues germaniques ; il distingue, entre les dialectes du Nord, ceux où cette influence apparaît davantage ou par des traits particuliers. Il n'a pas eu l'idée de constituer un domaine gallo-roman, et c'est regrettable, car il place ainsi dans les domaines espagnol et italien des dialectes qu'il est obligé de comparer à la lan-

gue d'oc ou à la langue d'oil. J'ai relevé, rien qu'au premier volume, un certain nombre de passages qui m'ont paru intéressants. On me pardonnera de les avoir réunis ci-dessous.

Caractères particuliers au français

P. 135. A propos des doublets : « Cette langue est celle qui a perdu » le plus grand nombre de mots latins, qu'elle a été obligée de rem- » placer ensuite en recourant de nouveau à la source commune.

P. 136. A propos des syllabes accentuées : « Les dérogations aux » règles générales du roman sont si fortes en français, qu'il eût été » plus commode d'étudier cette langue à part. »

P. 140. Particularités du français à propos de l'*e* changé en *oi* et *i* et (q. 143) fréquemment en *ie*.

P. 391. Parlant de l'*e* muet. « Ce son effacé, exemple remarquable » de la prépondérance de la syllabe tonique, est, parmi les langues » romanes, exclusivement propre au français. »

P. 451. Prosodie : « Le français surtout présente ici des divergences » si importantes qu'on est tenu d'établir pour lui des règles prosodi- » ques toutes spéciales. »

Influences germaniques

P. 230. A propos du *c* : « Mais comment expliquer maintenant la » transformation du *ca* en *ch?* N'aurait-elle pas peut-être pu se pro- » duire sous l'influence du *k* aspiré des dialectes de l'ancien haut- » allemand qui se sont parlés en France et sur les frontières ?..... » . ..... La forte du picard trouverait donc son explication dans le » voisinage de ce dialecte avec le dialecte néerlandais, qui a de même » conservé la forte. »

P. 232. Dans une note : « Grâce au mélange des peuples, la pronon- » ciation allemande était toujours présente à l'oreille des Romains. »

P. 293. A propos du *k* allemand : « Mais sur ce point la langue fran- » çaise s'écarte tellement de la règle commune, que nous devons » traiter cet idiome séparément. » Il le fait à la page suivante, et distingue les mots importés à l'époque franque et ceux qui furent importés plus tard, norois aussi bien que néerlandais.

P. 296. A propos du *g* allemand : « En français et devant toutes les « voyelles, la palatale douce est la forme dominante ; d'ailleurs l'aspi- « rée francique *ghe, ghi,* ne se laissait guère rendre autrement que « par ce son. »

P. 298. « Le français garda l'aspiration, conséquence de l'influence » dominante qu'exerça sur cet idiome la langue allemande. »

P. 303. Le *v* et non le *g*, à la place du *w* germanique, a subsisté

dans quelques mots des dialectes de la haute Italie, par exemple, piém. *vaire, vaitè* pour *guari, guatare :* « C'est ce qui a généralement lieu en Lorraine, où l'on prononce *vèpe, veyen, vrantir,* pour *guêpe, regain, garantir.* » Cf. p. 116.

P. 407. Eu.— « D'après l'organisme général des langues romanes, » *eu* est proprement l'*ŏ* diphthongué ; il répond au prov. *ue, uo,* à » l'esp. *ue,* à l'it. *uo,* mais il a dépassé cette première destination. Il » a le son de l'allemand *ö,* que connaissent également les dialectes de » la haute Italie.

P. 417. Particularités du picard et du wallon (lettre *n*), et p. 418, du lorrain pour l'*s* devenant *h* aspirée en wallon, lorrain, bergamasque.

P. 431. A propos de la lettre *h :* « C'est l'influence allemande qui a » réveillé en français ce son éteint en roman, et l'a même attribué » à beaucoup de mots latins. »

P. 433. Les patois du Nord, par exemple le picard et le wallon, emploient *w* (prononcé comme *w* anglais) non-seulement pour *w* allemand, même pour *v* latin : ainsi *wanner* = français *vanner* », etc.

Diez s'exprime ainsi au sujet du domaine provençal : « Il est vrai- » semblable, sous certaines restrictions, qu'une seule et même langue » romane régna originairement dans la Gaule entière. Cette lan- » gue s'est conservée plus pure dans le provençal que dans le fran- » çais, qui, à partir du IXe siècle environ, s'en détacha en développant » une tendance marquée à l'aplatissement des formes. » Je diffère seulement avec lui sur la question de date. La séparation des deux idiomes dut commencer au VIe siècle, et pour la Belgique à une époque plus reculée, c'est-à-dire dès que les Germains, obligés pour se faire entendre de parler la langue du pays, altérèrent par ce seul fait la prononciation ancienne. Les *restrictions* auxquelles il est fait allusion se rapportent aux diversités inévitables, résultant de la variété même des peuplades qui occupaient le sol de la Gaule.

Ferdinand Castets.

Études lexicographiques sur l'ancienne langue française, à propos du Dictionnaire de M. Godefroy, par le Dr A. Millet. Paris, Lechevalier, 1888, in-8o.

Les premiers sentiments que doit éprouver, en présence du Dictionnaire de M. Godefroy, toute personne qui, par état ou par goût, se livre à l'étude de l'ancienne littérature française, sont ceux d'une profonde reconnaissance pour les services que lui rend chaque jour cet immense répertoire, et d'une sincère admiration pour la patience et le zèle dont témoigne un si grand labeur. M. le docteur Millet n'est

pas resté étranger à ces sentiments ; mais il a été beaucoup plus affecté des défauts de l'ouvrage que touché de ses mérites ; et cela se sent peut-être un peu trop dans la critique qu'il en a faite et que nous annonçons ici.

Plusieurs des reproches adressés à M. Godefroy par M. Millet lui avaient déjà été faits par d'autres ; mais personne, que je sache, n'avait encore soumis le *Dictionnaire de l'ancien français* à une étude aussi complète, aussi approfondie, aussi méthodique. Le travail de notre confrère, par sa nature, échappe à l'analyse. Les détails y abondent. En relevant les erreurs de M. Godefroy, n'en a-t-il pas lui-même commis quelqu'une? C'est ce qu'une vérification minutieuse permettrait seule d'affirmer. Mais, si l'on ne peut se porter garant, de prime abord et pour ainsi dire les yeux fermés, de toutes les assertions de M. Millet, cela ne saurait empêcher de reconnaître tout ce que son travail révèle d'aptitude en même temps philologique et philosophique, et l'ampleur des connaissances dont il témoigne. Souhaitons que notre confrère nous donne bientôt l'occasion d'apprécier de nouveau ces qualités, dans une œuvre plus personnelle et d'un cadre moins étroit.

C. C.

Istori causido dóu Gulistan de Sadi, revira dóu persan, par L. Piat. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi (Hamelin frères), 1888.

M. L. Piat, chancelier du consulat de France à Alep, à qui nous devions déjà une traduction élégante et fidèle, en vers provençaux, du premier chant de l'*Iliade* et un charmant recueil de poésies (*li Garbeto*) publié à Athènes l'année dernière, nous offre aujourd'hui une version provençale, faite sur le texte persan, d'extraits choisis du *Gulistan* de Sadi, dans laquelle il s'est attaché, pour donner l'idée la plus exacte de l'original, à traduire en vers ce qui est en vers et à « vira, — pour emprunter ses propres paroles, — li vers persan en vers egau de Prouvenso, aprouchant de soun biai e de sa mesuro. » Aux orientalistes à décider jusqu'à quel point il a réussi dans cette entreprise, dont la difficulté, que tout le monde peut comprendre, explique assez ce qu'il y a parfois d'un peu pénible dans la partie métrique de son travail[1].

[1] M. Piat associe ensemble, dans un même couplet, des vers de coupe différente, ce qui fait un assez mauvais effet ; par exemple, des vers de dix syllabes à césure féminine épique ou bien à l'italienne (*sens esfors un ome lou póu tira*) avec des vers à césure masculine. — Je ferai encore à M. Piat, au point de vue de la graphie, une petite chicane : pourquoi emploie-t-il, pour figurer l'*n*

Les *Istòri causido dóu Gulistan de Sadi* ont paru simultanément en deux éditions : l'une forme un petit volume grand in-18 des plus élégants, qui ne contient rien de plus que le travail de M. Piat : l'autre, véritable édition de bibliophile, est un magnifique volume in-4°, imprimé en trois couleurs avec un soin extrême, sur très-beau papier, dont chaque page est gracieusement encadrée d'une guirlande de roses et de filets verts, et qui comptera parmi les plus remarquables produits de la maison Hamelin, coutumière de pareils chefs-d'œuvre. N'oublions pas d'ajouter que ce beau volume reçoit un nouveau prix d'une très-intéressante introduction dont M. Ernest Hamelin y a fait précéder le travail de M. Piat, et où, dans dix-huit pages écrites avec le goût qu'on lui connait, il étudie l'influence exercée par les œuvres des auteurs orientaux sur la littérature française des deux derniers siècles, et passe en revue les ouvrages où cette influence est le plus sensible.

C. C.

CHRONIQUE

Extrait du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1889, *communiqué par M. le Ministre de l'instruction publique*

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

Histoire des anciennes foires et marchés.

Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

Vieilles liturgies des églises de France.

Etude des anciens calendriers.

Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIIe siècle.

Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

mouillée, l'*n* tildée, qui est un signe exclusivement espagnol, au lieu d'adopter *nh* ou *gn*, universellement usités pour la langue d'oc, ancienne et moderne.

Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

De l'organisation et du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

De la piraterie avant le milieu du XVIIe siècle.

Etudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

Etudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle.

Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

Etablissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour en prévenir la propagation.

Histoire de l'alimentation en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte, et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

Etude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

Indication et critique des travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France antérieurement à la *Gallia christiana* des bénédictins, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

Les anciens ateliers typographiques en France.

Renseignements historiques ou autres qu'on peut tirer des priviléges accordés aux auteurs et aux libraires.

*
* *

Nous reproduisons avec plaisir, et nous recommandons à l'attention de nos lecteurs, le prospectus ci-après, qui nous est communiqué par notre confrère, M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes :

En souscription, pour paraître en 1889 et en 1890. — *Histoire générale des Alpes maritimes et cottiennes, et particulièrement d'Embrun, leur métropolitaine*, par le P. Marcellin Fournier, de la Compagnie de Jésus, continuée par le chroniqueur Raymond Juvenis, procureur du roi à Gap, publiée avec notes et documents inédits, sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes, par Paul Guillaume, chanoine honoraire de Gap, archiviste des Hautes-Alpes, correspondant du Ministère de l'instruction publique, secrétaire de la Société d'études. — Deux forts volumes grand in-8°, d'environ 750 pages chacun. Prix des deux volumes : 20 fr. — *Il sera tiré, pour les souscripteurs seulement, quelques exemplaires sur papier Hollande, à 35 fr.*

L'ouvrage pour lequel nous sollicitons les souscriptions de nos compatriotes, et de tous ceux qui s'intéressent au passé de la région des

Alpes, a été composé de 1635 à 1642, à Embrun, par le P. Marcellin Fournier, de la Compagnie de Jésus ; il a été continué jusqu'en 1672, par le chroniqueur Raymond Juvenis, procureur du roi à Gap.

Cet ouvrage, encore inédit, a été souvent mis à contribution par les historiens du Dauphiné, de la Provence et de la Savoie, par les auteurs du *Gallia Christiana* et par d'autres encore. Tous le citent avec éloge.

On y trouve une multitude de précieux renseignements sur la région des Alpes, ainsi que la copie d'un grand nombre de documents anciens, dont les originaux sont aujourd'hui malheureusement perdus.

L'auteur a composé son livre en français. Son style a quelque chose du charme et de la fraîcheur qui plaisent tant dans les écrits du commencement du XVIIe siècle, et en particulier dans ceux de saint François de Sales.

Le P. Fournier se distingue, d'ailleurs, par une critique remarquable pour l'époque où il écrivait.

Voici comment Théodore Gautier, l'historien de Gap bien connu, s'exprimait, en 1845, sur la valeur et l'intérêt de l'ouvrage qui nous occupe :

« Ce que l'on trouve d'inappréciable dans l'*Histoire des Alpes maritimes*, disait Gautier, c'est l'époque de la domination romaine ; la fondation et les temps primitifs de l'Eglise d'Embrun ; la vie de ses saints fondateurs ; le narré des invasions des Barbares, principalement des Lombards ; le séjour des Sarrasins dans les Alpes ;..... les notices sur Pierre de Bruis et sur Henri, son disciple ; les rapports des archevêques d'Embrun avec les souverains pontifes, les comtes de Forcalquier et de Provence, et les dauphins de Viennois ; et surtout ces chartes, introuvables ailleurs que dans le livre du P. Fournier, dont la première remonte à l'an 1027..... A l'égard des Vaudois des Alpes, où trouver, si ce n'est dans ce livre, l'historique des persécutions qu'eurent à supporter ces hérétiques : leurs mœurs, leurs usages, leur doctrine ? Dans Perrin et les auteurs protestants, pourra-t-on répondre. Mais notre auteur avait en son pouvoir les cahiers des procédures dirigées contre les Vaudois..... Quel puissant intérêt le P. Fournier n'a-t-il pas répandu dans cette partie de son livre où il retrace les atroces représailles de ces mêmes Vaudois, devenus protestants à l'époque de la Réformation !..... Enfin les notices qu'il nous a laissées sur plusieurs familles des Hautes-Alpes et de diverses provinces de la France dénotent les recherches les plus minutieuses et les plus exactes. »

Convaincu de la grande importance que présente l'*Histoire des Alpes maritimes et cottiennes* pour les études historiques, Théodore Gautier n'hésita pas, — il nous le dit lui-même, — à consacrer *sept bonnes années* de sa vie à transcrire l'ouvrage de Fournier. Son travail fut terminé en 1845. Peut-être songeait-il à le publier lorsque la mort le surprit, le 13 octobre 1846.

Dans sa session du 21 août 1885, le Conseil général des Hautes-Alpes, reconnaissant la valeur des écrits de Fournier, a fait l'acquisition de la splendide copie de Gautier (2 vol. in-folio, de 540 et 585 pages), à un prix relativement fort élevé et auquel la *Société d'études* n'a pas hésité à contribuer.

D'autre part, la *Société d'études*, dans sa réunion du 15 décembre 1887, a fait un accueil favorable au projet de publier l'histoire de

Fournier, tout en regrettant que ses ressources ne lui permissent pas d'entreprendre elle-même cette publication de longue haleine; mais c'est sous ses auspices que nous avons l'honneur d'ouvrir une liste de souscription.

Au travail de Fournier, augmenté des recherches de Juvenis et de Gautier, nous nous proposons d'ajouter une suite, jusqu'en 1790, des notes en rapport avec l'état actuel des connaissances historiques et des documents inédits que nous colligeons depuis bientôt dix ans.

Des tables très-complètes termineront une publication que les savants appellent de leurs vœux depuis deux cent cinquante ans, et qui est entièrement consacrée au glorieux passé des Alpes.

Non seulement les membres de la *Société d'études*, mais encore tous les amateurs d'histoire sérieuse et puisée aux meilleures sources, voudront posséder l'*Histoire générale des Alpes maritimes et cottiennes*.

Cette publication, — qu'on veuille bien le noter, — n'est pas une affaire de spéculation, mais une œuvre d'intérêt purement historique et scientifique. Aussi le prix en a-t il été réduit strictement à la dépense nécessitée par l'impres-sion.

L'ouvrage sera d'ailleurs tiré à un très-petit nombre d'exemplaires. Il sera imprimé en caractères neufs, et sur beau papier.

L'impression commencera dès qu'il y aura **deux cents exemplaires** *de souscrits. Les souscripteurs ne verseront le montant de leur souscription qu'à la réception des volumes.—Si les 200 exemplaires n'étaient pas souscrits, l'impression n'aurait pas lieu, et les souscriptions seraient considérées comme nulles et non avenues.*

Adresser les souscriptions à MM. Jouglard père et fils, imprimeurs, ou à M. le chanoine Paul Guillaume, archiviste du département, à Gap (Hautes-Alpes).

*
* *

Sous le titre bien marseillais de *Boui-Abaisso*, M. Auguste Thumin vient de publier à Marseille un élégant volume, qui se présente au public sous le patronage de Frédéric Mistral, et dans lequel on lira, avec intérêt toujours, avec un vrai plaisir souvent, des contes en prose et en vers, des poésies pleines d'esprit et de grâce, dont plusieurs s'inspirent des sentiments les plus délicats et les plus élevés.

*
* *

M. Ad. Baudouin a publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (t. X, 1888) et fait tirer à part un travail intitulé *Une édition critique de la Chanson de la Croisade contre les Albigeois (épisode du comte Baudouin)*, dans lequel il propose de la tirade LXXVII de ce poëme une explication différente de celles de Fauriel et de M. Paul Meyer. M. Baudouin pense que les vers 5 et 6 de cette tirade ont été déplacés par le copiste et qu'ils devraient prendre place après le second : opinion que nous avons peine à partager, sans nous croire obligé pourtant d'adopter l'interprétation de l'un ni de l'autre éditeur[1]. L'étude de M. Baudouin est d'ailleurs

[1] Notre sentiment est qu'il faut traduire ainsi ces deux vers : « Loin de là, il (*Raimon*) lui fit dire deux ou trois fois, en jurant sur les saints, de rester avec les croisés. Et celui-ci (Baudouin) ne put faire autrement. » Aucun propos, de la part du comte irrité contre son frère, et qui refusait de le recevoir honorablement à sa cour, ne saurait être mieux en situation.

très-intéressante, et, si elle ne résout pas définitivement la question traitée, elle a du moins l'avantage de la poser nettement, et d'en bien éclairer, pour ainsi dire, les abords. Les arguments de M. Baudouin n'auraient d'ailleurs rien perdu de leur valeur à être présentés sous une forme moins agressive.

*
* *

La Revue félibréenne. — Sommaire des nos 7 et 8 (t. IV). — Roumanille. *Bereto,* conte provençal, en prose, avec traduction en regard. — Aug. Dorchain. *A une Exilée.* poésie. — Joseph Roux. *Bertrand de Born,* geste liminaire, avec *Mandadis* à Mistral (traduction en regard).— F. Coppée. *Fleurs impures,* poésie. — Th. Aubanel. *La Man, Patimen,* deux sonnets posthumes, traduction par P. Mariéton.— L. de Berluc-Pérussis. *Courouno d'or e « capèu de roso »*, sonnet provençal avec traduction.—Charles Maurras. *Les Félibres de Paris à Sceaux.*— Clovis Hugues. *Brindc à lE'spagno,* poésie provençale avec traduction. — Alfred des Essarts. *Azur,* poésie. — Albert Savine. *Le Montserrat et ses légendes*, étude historique. — Paul Mariéton, *En Provence*, sensations d'un félibre. — *** Chronique: Les Jeux floraux du Félibrige de Paris — La Statue de Laprade à Montbrison. — Livres nouveaux : M. Auguste Marin. — Programme complet des fêtes languedociennes (Die, Orange, Avignon, Nimes).

*
* *

Revue des patois, publiée par L. Clédat. 2e année, nos 1-2 (janvier-juillet 1888). Sommaire : L. Clédat, *les Patois de la région lyonnaise* (suite). — E. Philippon, *le Patois de S.-Genis-les-Ollières et le Dialecte lyonnais* (suite). — Hingre, *Complainte en vieux patois de la Bresse (Vosges)* (suite). — Ch. Joret et Morice, *Etude sur le patois du Bocage Virois septentrional.*— J. Fleury, *le Patois normand de la Hogue et lieux circonvoisins.* — A. Simonneau, *Glossaire du patois de l'île d'Elle (Vendée).* — Chabert, *Patois de la commune de Létra, canton du Bois-d'Oingt (Rhône).* — A. Thomas, Co *interrogatif dans le patois de la Creuse.*—Puitspelu, *Contes en patois de Mormant (Rhône).* Comptes rendus, Notices bibliographiques, Chronique.

Errata du numéro de mars-avril

P. 187, n. 1, l. 3. « que dans. » Lis. *que* 22 *dans.*
P. 189, n. 1, l. 5-6. « ont préféré. ». Lis. *ont célébré.*
P. 218, l. 3 du bas. « sous lequel est. » Lis. *sous lequel elle est.*

Le Gérant responsable : Ernest Hamelin.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi.— Hamelin Frères.

LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

EN PATOIS ANGOUMOISIN

INTRODUCTION

En adressant à la *Revue des langues romanes* la « Parabole de l'Enfant prodigue », que l'on va lire, je n'ai point essayé de rivaliser avec la charmante traduction de Burgaud des Marets en dialecte saintongeais. Je n'ai même pas songé à faire une traduction telle quelle ; j'ai simplement choisi le sujet évangélique comme le cadre d'un récit qui me permît de faire connaître un patois dont je n'ai vu de spécimen nulle part. Ce patois, que je connais pour l'avoir parlé couramment dans mon enfance, et que j'ai entendu désigner, il y a quelques années, sous le nom de patois marchois, est une des innombrables formes de cet important dialecte poitevin, qui s'étend, d'après quelques érudits, de l'embouchure de la Loire à l'embouchure de la Garonne. Je le donne tel que je l'ai entendu parler, tel que je l'ai parlé moi-même, sans avoir la prétention, ni même, je pense, la possibilité, d'en fixer l'étendue et les limites. Quand j'aurai dit qu'il est limitrophe du Saintongeais à l'ouest, que j'en prends le centre dans le canton de Saint-Amant, arrondissement d'Angoulême, et que du côté nord-est, en remontant vers le Limousin, on en perd la trace aux environs de Cellefrouin, gros bourg du canton de Saint-Claud, ces indications seront à peu près les seules que je puisse fournir ; et je ne crois pas d'ailleurs qu'en pareille matière on puisse se flatter de quelque précision. Le patois que j'écris est, ainsi que je viens de le dire, un des tributaires, un des mille affluents du dialecte poitevin, qui a ses auteurs, sa généalogie, son dictionnaire, sa grammaire. Mais les formes variées de ce dialecte, qui a été répandu sur de si vastes parties de nos provinces de l'ouest, se sont mutuellement pénétrées, se sont modifiées les unes les autres ; tellement que par un travail lent et continu leurs limites, sur bien des points, se sont confondues, et que ce serait aujourd'hui une tentative chimérique de chercher à assigner à chacune d'elles une ligne de démarcation bien distincte. L'humble patois dont je risque un essai, et que j'appellerai le patois angoumoisin, possède d'ailleurs un caractère propre, *sui generis*, une

physionomie à part. Je ne sais si je m'abuse, et si les souvenirs qui se rattachent à cette langue vulgaire maternelle me rendent partial à son endroit; mais, sans rêver pour elle une résurrection impossible, j'y trouve tant de sève, de nerf et de vigueur, que je me suis pris souvent à souhaiter la plume alerte et le tour d'esprit d'un Burgaud pour faire un pendant à sa reconstitution du dialecte saintongeais.

Il n'est que temps, d'ailleurs, si l'on consent à y attacher quelque intérêt, de recueillir ces restes épars du vieux langage de nos pères. Il va tous les jours se déformant davantage, se corrompant, si j'ose dire, et se perdant, submergé par l'invasion victorieuse, par le triomphe définitif de la langue française. Si l'on excepte les dialectes principaux, qui ont leur histoire, qui ont régné avec éclat sur telles ou telles provinces avant l'unification et la formation complète de notre langue nationale, et dont nous conservons des monuments impérissables, il ne survit à la plupart des autres que des lambeaux. Ces membres dispersés, souvent difficiles à réunir et à joindre ensemble pour en faire un corps, on les retrouve çà et là chez nos vieux auteurs. Dans Montaigne, dans Rabelais surtout, ils fourmillent; et je me rappelle ma surprise lorsque, parmi les savoureux récits pantagruéliques, je rencontrais à chaque page des mots de mon village que je n'avais lus nulle part ailleurs, des jurons plaisants, des saillies joviales, d'un fort goût de terroir, et parfois des dictons tout entiers, familiers à nos paysans.

Dans cet idiome rustique, dont on ne trouve aucun morceau écrit, et que je tente d'écrire, un assez grand nombre des expressions que j'emploie ont donc leurs titres de noblesse; elles sont à tout le moins connues des érudits. Quant aux autres, le sens particulier que je leur donne est bien celui qu'elles ont dans la bouche des campagnards que j'ai connus; — c'est là une remarque que je ne crois pas inutile de faire ici, ayant parfois trouvé, en feuilletant l'excellent glossaire de M. L. Favre, des mots qui n'y ont pas tout à fait la même signification que dans le patois dont je soumets un fragment aux philologues et aux romanisants.

Quant à l'orthographe, n'ayant pour me guider ni autorités ni modèles, j'ai cru devoir adopter les règles les plus simples à suivre et les plus commodes pour le lecteur. J'ai admis en principe d'écrire chaque mot comme on l'écrirait s'il appartenait à la langue française. Mais la nécessité de renseigner le lecteur sur la prononciation et l'accentuation de certains vocables patois m'a contraint par instants de recourir à une orthographe insolite, dont le tort est d'être à la fois arbitraire et répugnante à l'œil. A titre d'avertissement, je cite quelques exemples :

Au premier alinéa, troisième ligne, j'écris *meison*, et non *maison*, pour indiquer que la première syllabe de ce mot s'accentue, dans la prononciation, comme la dernière du mot *voulez*. — Au contraire, au deuxième alinéa, huitième ligne, j'écris *baillissiés*, et non *baillissiez*, parce que l'accentuation patoise de la dernière syllabe de ce mot est celle de l'*é* fermé.

Dans le deuxième alinéa, à la douzième ligne, l'*e* du mot *cherchit* doit se prononcer comme dans la première syllabe du mot *chemin*, de même que celui du mot *per* à la première ligne du troisième alinéa. J'avais d'abord songé à écrire *cheurchit* et *peur*, comme le font les écrivains du patois saintongeais, mais cette façon d'orthographier indiquerait ici une prononciation qui serait défectueuse.

Pour les mots où la prononciation doit être celle de l'*é* fermé, par exemple le mot *envér*, à la sixième ligne du quatrième alinéa, j'ai pris soin de l'indiquer par un accent aigu.

Enfin, à la deuxième ligne du troisième alinéa, au mot ainsi écrit: *onglles*, je me suis vu forcé d'avoir recours à un expédient bizarre, mais nécessaire : les *ll* étant mouillées et devant être prononcées comme dans *murailles*, je n'ai vu d'autre moyen de le faire sentir au lecteur que d'employer le caractère qui porte le nom d'*eillé* dans l'alphabet espagnol ; — de là, au premier abord, une orthographe un peu rébarbative. Le même moyen m'a servi pour le mot *cllaudine*, à la septième ligne du quatrième alinéa.

Je ne dirai qu'un mot de la traduction, accompagnement indispensable d'un texte écrit dans un langage peu connu. Je l'ai faite aussi littérale que possible ; et lorsque le désir d'écrire un français qui ne fût pas, après tout, trop incorrect, m'a éloigné de cette littéralité ou induit en périphrase, j'ai mis en parenthèse une expression plus rigoureusement exacte. J'ai cru résoudre ainsi, sans renvoyer le lecteur à des notes détaillées, longues et fastidieuses, les difficultés de nuances que la traduction pouvait encore laisser.

Angoulême, juin 1888.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

O y avît, dins loû temps, in bon vigneron qu'avît sadiu bien manigança s'-z-affeires et qu'avît amassa d' la b'sougne. Ou étiant deux fîs dins la meisou ; queu qu'étît le pu vieux, et qu'ou appeliant Jòsé, travaillave c'm'une arce avec loû vâlez dépeu la levade jusqu'à jour coucha, et l'aut', Lexis, qu'étît le pu jéne, que n'étît gueire vaillant, se débauchave de soun ouvrage pu souvent qu'à son tour.

Une journade, tant qu' vendiit l'enser, à la veliade, o sembliit d'avis à Lexis que l' vieux étît de boune himeur. Ou li dissit : « P'pa, i arì quauque chouse à v' demanda. — Tu n'as qu'à parla, moun enfant, que reipondiit le vieux : i seû tii per t'écouta ; s'o n' dépend que d' mi, ma damnatiou, qu'i n'en jure, tu ne seras refusa de rin. » Le jénhomme content de quele reiponse, c'mencit à respira : — « P'pa, pusqu'ol eit d'minme, qu'ou

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

Il y avait autrefois un bon vigneron qui avait su bien conduire ses affaires et qui était devenu riche (qui avait amassé du bien). Ils étaient deux fils dans la maison : celui qui était le plus âgé, et qu'on appelait (qu'ils appelaient) Joseph, travaillait sans relâche (comme un lien de fer) avec les domestiques depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, et l'autre, Alexis, qui était le plus jeune et qui n'était guère laborieux, quittait son travail plus souvent qu'à son tour.

Un jour, quand le soir fut venu, à la veillée, il sembla à Alexis que le vieillard était de bonne humeur. Il lui dit : « — Père, j'aurais quelque chose à vous demander. — Tu n'as qu'à parler, mon enfant, répondit le vieillard ; je suis ici pour t'écouter ; s'il ne dépend que de moi, par ma foi, j'en jure, tu n'éprouveras aucun refus (tu ne seras refusé de rien). » Le jeune homme, content de cette réponse, commença à respirer. « — Père, puisqu'il en est ainsi, dit-il, je voudrais que vous me donnassiez, s'il vous plaît, la portion de bien qui doit me revenir

dissit, i voudrîs que v'me baillissiés, soupliez, la portion d' bien que deut me r'veni dins la meisou. I arîs voudiu v'-z-ou d'manda putôt, mé i avîs pour de v'dounade l'ennoye.» Le vieux, qu'étît loin de s'att'ni à qu'l agalade, restit in moment tout caunit en entendant peta queu fouet. Ou cherchit à le résouna en lii disant qu'ou n'étît point hôrs d'âge et qu'ou arît mez d' gain de talina encore quauque temps; tout autrement ou risquave de s'en mordre loûs dez pu tard. Mé c'm'ou se mainfiave de son fîs qu'étit in petignot natre, et maleisi, c'm'ou disant, à fera à la lune, ou fut de consent à tout. Ou fit don l' partage, coume ou avît promis.

Lexis ne musit point à chercha quautiin per acheta son lot; et tant qu'ou ayit le magot entre s'-z'-onglles, et qu'ou enteneit l'-z-étius frelina dins sas poches, ou n'ayit pas de patience qu'ou ne fusse loin de l'oustau per s'en servi à son pliaisi. Ou s'en endiit en étrange pays, au Bresille, i n' seis pas onte; et o ne s'étît gueire passa mez d'une annade qu'ou avît déjo migea l' vért et l' sé, en fasant l'mauvez sujet avec de las pouésous, come o y en o dins qu' lez villes. Tant qu'ou ayit licha

dans la maison. J'aurais voulu vous le demander plus tôt, mais j'avais peur de vous causer de l'ennui. » Le vieillard, qui était loin de s'attendre à cette algarade, resta un moment tout penaud en entendant cette réclamation (en entendant claquer ce fouet). Il chercha à lui parler raison, en lui disant qu'il n'était point encore fort avancé en âge et qu'il ferait sagement (qu'il aurait plus de gain) de patienter encore quelque temps; autrement il risquerait de s'en mordre les doigts plus tard. Mais comme il se méfiait de son fils, qui était un peu brutal, et difficile, comme on dit (comme ils disent), à ferrer à la lueur de la lune, il consentit à tout. Il fit donc le partage, comme il l'avait promis.

Alexis ne tarda point à chercher quelqu'un pour acquérir son lot; et quand il eut la somme entre les mains et qu'il entendit les écus sonner dans ses poches, il n'eut pas de patience qu'il ne fût loin du logis pour s'en servir à volonté. Il s'en fut en pays étranger, au Brésil, je ne sais où; et il ne s'était guère passé plus d'une année, qu'il avait déjà mangé le vert et le sec, en faisant le mauvais sujet avec des femmes perdues, comme il y en a dans ces villes. Quand il eut dépensé tout son avoir, il survint en cet endroit une famine si effroyable que

tout son saint frusquin, o vendiit dins qu' l'endret une famine si tellement frémissante qu'o fazît compassiou de veir per lous ch'mis une trâlade de pauvres mulhureux, boun' gens, avec lour bissa per chercha lour pan, et qu'ou fut quasiment dobliigea liétout d'ana de porte en porte per ne pas creva de fan. Qu' fit eû? Ou se logit châ in bourgeouez que l' fit condure dins-t-une de sas borderies per pansa l' bétiau, éfroumogea lous bû et garda l'z-oueilles et lous gorez, au respect qu'i v' deut. Dins quele conditiou, ou fut malhureux coume las pierres. Lî qu'avît migea d' la miche à sous quat' repas dins sa promiére jénesse, ou n'avît pas astour son soûl de pan d' meiture, et ou ne crachave point sûs l' pan chauveni. Ou arît be voudiu fini de se remplii l' ventre, s'ou avît pediu, avec de las charailles de navez ou b' deû cautous d' choux ; et s'ou avît adiu tanserment sa part de brenade dins la bassie deû gorez, abrenoncio, ou n'en arît point fait d'écilles.

A la fin d' las fins ou ruminit en li-minme et dissit : Comb' y o-t-ou de vâlez châ nous qu'avant trejou le chantez d' pan dins la met, et qu' n'en migeant tant qu'ou v'lant. Et mi, i enrage

c'était une pitié (que cela faisait pitié) de voir par les chemins une foule de malheureux, hélas ! avec leur bissac pour chercher leur pain, et qu'il fut presque obligé lui aussi d'aller de porte en porte pour ne pas mourir de faim. Que fit-il ? Il entra comme domestique (il se loua) chez un propriétaire qui le fit conduire dans un de ses domaines pour panser le bétail, enlever la fiente des bœufs et faire paître les moutons et les pourceaux, sauf le respect que je vous dois. Dans la maison où il s'était placé (dans cet emploi), il fut malheureux comme les pierres. Lui qui avait mangé du pain blanc à ses quatre repas dans sa première jeunesse, il n'avait pas à présent son soûl de pain bis, et il ne crachait point sur le pain moisi. Il aurait bien voulu achever de se remplir le ventre, s'il avait pu, avec des tiges de raves ou des trognons de choux ; et s'il avait eu seulement sa part de pâtée dans l'auge des cochons, horreur ! il n'en aurait point fait de restes.

A la fin des fins, il songea en lui-même et dit : Combien y a-t-il de domestiques chez nous qui ont toujours le chanteau de pain dans la huche, et qui en mangent à discrétion (autant qu'ils veulent) ! Et moi, je crève de faim, je n'ai donc plus qu'à mourir ! J'en ai assez ; si je ne suis pas un lâche, il faut que je m'échappe d'ici. J'irai chez

la fan, i n'eis don pû qu'à meuri! I en eis prou; si n' seû pas in lâche o faut qu'i m'arrache de tii. I éreis châ nous tout dret e i direis au bourgeoués: « P'pa! ol eit vrez qu'i eis fauta envér le bon Dieu et envér vouétout. I v' demande estiuse, i n' mérite pû que v' m'appeliés vot' fî; i voux eit' châ vous c'm'in champî, et veni ou rang du dârî de votrez journadîs. » Ou prendiit don son courage à deux mans; sans avér l'ér de rin ou appreitit son p'tit baluchou. Au mitan d' la neut ou descendit du ballet onte ou couchave et ou s'en endiit de râlette, de pour d'évelia lous chîs, uvri la porte de la cour qu'étit froumade au carouil. Tant qu'ou fut defors, ou prendiit sas jambes à son cou jusqu'à la fourez que n'étît pas bien loin. Ou s'arreitît in moment per veir s'ou entendrît du bru; ou n'entendit rin que las cllaudines que fasiant le sabbat dins lour étang à la Crouez deu quat' chemîs. Ou se r'metit en route pu tranquille et marchit jusqu'à la pointe du jour per s'élougna de queu pays que lii sembliave d'avis qu'étît empouésouna. V' pevés creire que le lendeman mati, tant qu'o fut deux ou trouez heures de souleil, ou c'mençave d'avér las dents longes. Ou ne tarzit pas

nous tout droit et je dirai au maître : « Père, il est vrai que j'ai été coupable envers Dieu et envers vous aussi. Je vous demande pardon, je ne mérite plus que vous m'appeliez votre fils ; je veux être chez vous comme un champi, et venir au rang du dernier de vos journaliers. » Il prit son courage à deux mains ; sans avoir l'air d'y songer (l'air de rien), il prépara son petit paquet. Au milieu de la nuit, il descendit du grenier à foin où il couchait, et il s'en fut en se dérobant, de peur d'éveiller les chiens, ouvrir la porte de la cour, qui était fermée au verrou. Quand il fut dehors, il prit ses jambes à son cou jusqu'à la forêt, qui n'était pas bien loin. Il s'arrêta un instant pour voir s'il entendrait du bruit; il n'entendit rien que les crapauds qui sautaient et clabaudaient (qui faisaient le sabbat) dans leur étang à la Croix des quatre chemins. Il se remit en route plus tranquille et marcha jusqu'au point du jour pour s'éloigner de ce pays qui lui semblait empoisonné. Vous pouvez croire que le lendemain matin, deux ou trois heures après le lever du soleil (quand il fut deux ou trois heures de soleil), il commença à avoir les dents longues. Il ne tarda pas à s'asseoir au bord d'un champ, le dos appuyé au mur; il déplia son paquet et en sortit le pain et quelques restes de viande qu'il s'était ap-

à s'assitre ou bord d'in champ, l'échine accotade à la muraille; ou déplieugit son baluchou et n'en sortit le pan et quauques restes de fricot qu'ou avît attrapa i n' seis pas c'ment avant de bougea de la borderie de son meitre. Son voyage, que devît eit' long, arît eita, vaut autant dire, une partie de pliaisi, si sas provisious aviant pediu dura outant que lî. Mé coume ou n'étît pas agaça, o fut vîtement fini. Ou ne s'arreitave point dins lous villages, de pour d'eitre pris per in bohémien. Ou s' nôrissave de qu'lez moures de champ que v'nant dins l'-z-érondes aprez las métives, oub' d' las senelles qu'ou culiave du long d' las palisses. Tout quotii ne lii fazît gueire in boun estoumal. O ne lii dounave point de forces étout et ol étît temps qu'ou arrivisse. O y avît mez de trouez s'manes qu'ou marchave c'm'in dérata, et qu'ou avît quasiment pardu le goût du pan. Tant qu'ou fut arriva à deux ou trouez portades de fusil du village, ou copit à la travarse per ne pas s'embarba dins quauque figure de couneissance. Son p'pa, que nigeassave dins soun ouche qu'ou appelant l'Ouche-Colette, aboutant à s'-z-eireaux, s'arreitît tout d'in cot, en véyant de loin qu' l'étrangî que venave dret de son coûta. Le vieux, qu'avît encore boun œil, Dieu merci au bon

propriés je ne sais comment avant de partir de la borderie de son maître. Son voyage, qui devait être long, aurait été, pour ainsi dire, une partie de plaisir, si ses provisions avaient pu durer autant que le voyage. Mais comme il était grand mangeur (n'était pas agacé), elles furent bientôt épuisées (cela fut vite fini). Il ne s'arrêtait point dans les villages, de peur d'être pris pour un vagabond. Il se nourrissait de ces mûres qui poussent dans les ronces après la moisson, ou bien des petites prunes sauvages qu'il cueillait le long des haies. Tout cela ne lui faisait guère un bon estomac. Cela ne lui donnait point de forces non plus, et il était temps qu'il arrivât. Il y avait plus de trois semaines qu'il marchait comme un dératé, et qu'il avait presque perdu la goût du pain. Quand il fut arrivé à deux ou trois portées de fusil du village, il prit à travers champs (il coupa à la traverse) pour ne pas s'embarber dans quelque figure de sa connaissance. Son père, qui était occupé dans son ouche, qu'on appelle (qu'ils appellent) l'Ouche-Colette, aboutissant à ses bâtiments, s'arrêta tout à coup, en voyant de loin cet étranger qui venait droit vers lui (de son côté). Le vieillard, qui avait encore bon œil, Dieu merci, l'eut vite reconnu. Il lâcha

Dieu, l'ayit vîtement recouneidiu. Ou lâchit sa piarde dins la rége du seliou qu'ou avît c'mença de sarclia et ou s' metit d' courre à soun avance. Ensain qu'ou fut à deux ou trouez enjambades de lî et qu'ou le vit meigre c'm'in pi, tout fagnoux, avec un vieux gaderobe tout essarta sûs l'échine, ou manquit de s' trouva mau et d' cherre à cu-pliat. Mé l' jénhomme, que véyave le cot d' temps, l'attrapit à brasse-còrps, se penchit sus lî et le bisit sus las deux jotes. Aprez quotii ou s' metit de genouille devant lî et lii dissit : « P'pa, ol eit vot' fî que r'vant châs vous ; i ei fauta envér le bon Dieu et envér vouétout, et i n' mérite pas que v' m'appeliés votre enfant. » Le vieux plieurave et ou étît si tellement émotiouna qu'ou ne pediit rin dire. Ou lii fit sine qu'ou se r'levisse, ou appouyit sa man sûs l'épaule de son fî per se souteni, et ou r'vendiit avec lî tout châpetit à la meisou. Tant qu'ou adiit passa le basseil avec le jénhomme ou dissit à son monde qu'etiant assarras à l'entour d'illes : « V'-z-autres, anés chercha per mon fî mon pu joli-t-habillement, per qu'ou peche jita lé-bas qu' lez argagnasses et se vîti c'm'o faut, et v' lii metrez étout une bague ou det et deu soulîs tout fliambants nûs oux pîs. Aprez quotii, v' eirez quarre le pu gras

sa pioche dans le creux du sillon qu'il avait commencé à sarcler et se mit à courir au-devant de lui. Aussitôt qu'il fut à trois ou quatre pas de lui et qu'il le vit maigre comme un pic, tout couvert de boue, avec un vieux linceul tout en lambeaux sur le dos, il faillit s'évanouir et tomber à la renverse. Mais le jeune homme, qui voyait son saisissement (le coup de temps, le mouvement), le prit à bras-le-corps, se pencha vers lui et l'embrassa sur les deux joues. Après cela, il se mit à genoux devant lui et lui dit : « Père, c'est votre fils qui revient chez vous ; j'ai été coupable envers Dieu et aussi envers vous, et je ne mérite pas que vous m'appeliez votre enfant. » Le vieux pleurait et il était si profondément ému qu'il ne put rien dire. Il lui fit signe de se relever, il appuya sa main sur l'épaule de son fils pour se soutenir, et il revint avec lui tout doucement à la maison. Lorsqu'il eut passé le seuil avec le jeune homme, il dit à ses gens qui étaient assemblés autour d'eux : « — Vous autres, allez cherchez pour mon fils mes plus beaux vêtements pour qu'il puisse se débarrasser (jeter là-bas) de ces haillons et se vêtir comme il convient, et vous lui mettrez aussi une bague au doigt et des souliers tout neufs aux pieds. Ensuite (après cela)

de notrez vedez, et v' le sagnerez, per que n' fassian tretous in festin, rapport que mon fî eit revendiu; i l' créyave mort et ou eit r'vîla; ou étît pardu, et le vetii r'trouva.» En attendant, ou fit jansa la pliace c'm'o faut; ou foueitit dins l' fougî in brassat de fouillarges avec du bon bouez d' corde et deû souchous d' vigne per dessus et une dornade de papotous bien sez, et en in r'vireman o fliamit coume de la paille. La servante pousit la broche, et las femes de journade préparirant toute la batterie d'cusine coume per une feite de noces.

Tant qu'ou s'metirant à tablle per le r'pas, o fazît déjo in p'tit brin. Ol eit dins queu temps que le fî l' pu vieux, Jôsé, que 'rvenave de feire sa liade en Fregebise, uvrit l' pourtau per feire entra sous bû et sa charrue. Ou entendit le brut d' las réjouissances, d' las danses et d' las chansous. Ou huchit à in valet et ou s'émayit de c' qu'ol étît. — « Not' meitre, que dissit le vâlet, ol eit vot' freire qu'eit r'vendiu, et le bourgeouez o fait sagna le pu gras de sous v'dez, à cause du contentement qu'ou o adîu de reveir soun enfant et qu'ou o voudiu feita sa sauvatiou dins la minme sérade. — Ol eit bon, »

vous irez chercher le plus gras de nos veaux, et vous le tuerez, pour que nous fassions tous ensemble un festin, puisque mon fils est revenu : je le croyais mort, et il est revenu à la vie ; il était perdu, et le voilà retrouvé. » En attendant, il fit balayer la chambre avec soin (comme il faut); il jeta dans le foyer une brassée de branches feuillues avec des petites bûches de bon bois et des souches de vigne par-dessus et un plein tablier de rapes de maïs bien sèches, et en un clin-d'œil (en un revers de main) cela flamba comme de la paille. La servante mit la broche (le tournebroche, pour le rôti), et les femmes de journée préparèrent toute la batterie de cuisine comme pour une fête de noces.

Quand ils se mirent à table pour le repas, il faisait déjà un peu nuit. C'est à ce moment que le fils aîné, Joseph, qui revenait de labourer en Frégebise, ouvrit le portail pour faire entrer ses bœufs et sa charrue. Il entendit le bruit des réjouissances, des danses et des chansons. Il appela un domestique et il demanda ce que c'était. « — Maître, dit le valet, c'est votre frère qui est revenu, et votre père (le bourgeois) a fait tuer le plus gras de ses veaux, à cause de la joie qu'il a eue de revoir son enfant et parce qu'il a voulu fêter son retour (son salut) dès le même soir. — C'est bien, » dit Joseph, qui devint rouge comme la

que dissit Jôsé, que vendiit rouge coume la creite d'in jau, et ou lieur d'ana se mettre à tablle avec le-z-autres, ou s'enteitit à resta defor. Mé l' vieux qu'avît eita prévendiu de queû cot de temps, s'en endiit le chercha et s' metit à le résouna. Jôsé, qu'étît boucqua, marmounave entre sas dents. Ou rentrit dins la grange per feire du meilo au beitiau. L' vieux le sediit en continuant sas reisous; mé Jôsé virave la teite de l'aut' coûta, coume queutii que n' voût rin écouta. Tout din cot, tan qu'ou adiit bailla à sous bûs chaquin une dounade, ou pousit sa fourche et se r'tournit tout en tremblle, beau qu'ou eitît en colére. —« Ol eit b' sur, qu'ou dissit, qu'ol o coula d' l'eive dins la Chérente du deipeûs qu'i ei c'mença à travailla per la meisou. V' n'avés adiu qu'à douna votrez ordres, i n'ei jamez dit non. Mé per aveir ma récompense, bernielle ! Ve n' m'avés rin douna de l'ordre, pas tanserment in tiitte agnez per ma guillanneur à celle fin de m' divarti avec lous camarades. Mé queu câlin qu'eit lassûs attablia, qu'étît feignant c'm' in preitre et qu'o fliamba toute sa besougne, o n'eitît pas à châ deux sous, avec de las sargailles, le v'tii que revant per migea co du-z-autres,

crête d'un coq; et au lieu d'aller se mettre à table avec les autres, il s'entêta à rester dehors. Mais le vieillard, qui avait été prévenu de cet incident, s'en fut le chercher et se mit à le sermonner. Joseph, qui était irrité, murmurait entre ses dents. Il rentra dans la grange pour préparer de la pâture au bétail. Le vieillard le suivit en continuant à lui parler; mais Joseph tournait la tête de l'autre côté comme s'il ne voulait rien entendre (comme celui qui ne veut rien entendre). Tout à coup, quand il eut donné à manger à ses bœufs (à chacun une donnée, une pleine fourche), il déposa sa fourche et se retourna tout tremblant tellement il était en colère. « — Il est certain, dit-il, qu'il a coulé de l'eau dans la Charente depuis que j'ai commencé à travailler pour la maison. Vous n'avez eu qu'à ordonner (qu'à donner vos ordres), j'ai toujours obéi (je n'ai jamais dit non). Mais quant à recevoir ma récompense, va-z'y voir! Vous ne m'avez rien donné du tout, pas seulement un pauvre agneau pour mes étrennes, afin de me divertir avec les camarades. Mais ce bandit qui est là-haut attablé, qui était fainéant comme un prêtre et qui a mangé tout son bien, et ce n'était pas deux sous par deux sous, avec des gourgandines, le voilà qui revient pour manger celui (cela) des autres, et c'est pour ce bon sujet

et ol eit per queu bon sujet que ve fasés sagna le pu gras d' votrez vedez, et débauchés tout le monde de lour ouvrage per feire in grandécime festin en l'houneur de sous bienfez.—Moun enfant, écoute-me, que reipondiit l' vieux sans s'émouva; t'eis trejou avec mi; o n'y o rin de cacha per ti dins la meisou, et toute la besougne que n'avant, ol eit la tene oussi bien coume la mene. Mé queû cheiti drôle, boun' gens, o f'lî-b' feire in festin en sîne de contentement, en songeant qu'ou eitit mort per ne-z-autres et qu'ou eit r'vîla; qu'ou eitît pardu et que n' l'avans r'trouva. »

que vous faites tuer le plus gras de vos veaux et que vous faites quitter l'ouvrage à tout le monde pour faire un immense festin en l'honneur de ses prouesses. — Mon enfant, écoute-moi, répondit le vieillard sans s'émouvoir, tu es toujours avec moi; il n'y a rien de caché pour toi dans la maison, et tout le bien que nous avons est en commun entre nous (est le tien aussi bien que le mien). Mais le pauvre garçon, hélas! il fallait bien faire un festin pour témoigner notre joie, en songeant qu'il était mort pour nous et qu'il est revenu à la vie, qu'il était perdu et que nous l'avons retrouvé. »

Émile NADAUD.

MÉLANGES

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE PHILOLOGIE CATALANE

I

Une bibliothèque lullienne à Perpignan vers 1435

L'inventaire que nous donnons ci-dessous se trouve sur une feuille détachée conservée aux Archives des Pyrénées-Orientales[1]. Cette feuille est divisée en deux colonnes, et le scribe avait voulu d'abord la destiner à une copie ou plutôt à des exercices de vers, car ceux qui sont en tête de la colonne de droite sont corrigés et barrés :

De gay[2] sentir | florex donositat.
En los usans | abdicat (?) de losar.

Voici ceux de la colonne de gauche :

Jhs
De ben loar | florex gentilesa
Sens fondament | de jugar ne vicios[3]
Mas vos losant | sert nol trop gēs fictū[4].

Renonçant à ses vers, le scribe employa ensuite la feuille pour y dresser un inventaire ou état des œuvres de Ramon Lull qu'il possédait ou qu'il connaissait. L'inventaire occupe les deux colonnes du recto et la première du verso ; ensuite, un notaire se servit de la deuxième pour y écrire un état de biens et de propriétés, qui indique la provenance du document, car il y est fait mention d'une vigne située à Vernet, territoire de la banlieue de Perpignan[5]. L'acte est de 1435. Il faut

[1] Série D.

[2] Au-dessus de *gay*, le scribe a mis le mot *bel*.

[3] Un signe qui est au-dessous de *ne* ressemble au chiffre arabe 4.

[4] *Sic*.

[5] Item un verger qui afronta ab la graua e ab la via pobliqua e ab lo verger dEn Franses Fabre e dEn Peracols.

Item una viya a Vernet qui afronta ab la viya dEn Ribes e dEn Penya, etc.

donc croire que notre inventaire fut rédigé à Perpignan vers cette époque.

Ramon Lull a beaucoup écrit. Sa longue vie se passa à semer de tous les côtés d'innombrables traités dont on n'a pas encore fixé la liste exacte[1]. L'inventaire qui nous occupe ne contient qu'une bien faible partie de ses œuvres si variées. Sur les vingt-sept livres qui y sont notés, seize sont écrits en catalan, les autres en latin.

Les ouvrages de Lull écrits en cette dernière langue ne sont, pour la plupart, que « des traductions, ou trop littérales, ou trop libres, qui supposent plus de zèle que de discernement[2]. »

Si Lull connut jamais le latin, ce ne fut que très-imparfaitement, et tard. Dans la préface de son admirable poëme qui a pour titre *Los cent noms de Deu,* il se déclare incapable de le *pausar en lati,* « per ço car ignor grammática », ajoute-t-il[3].

Ramon Lull écrivit en arabe, mais surtout en catalan, qui était la langue de Majorque, son pays natal. Toutefois, il mêla à cette langue des formes et des mots provençaux en telle abondance, qu'il créa une langue particulière qu'on pourrait appeler le « catalan-provençal »; il suffit de lire quelques-unes de ses *Obras rimadas* pour s'en convaincre. Il n'est pas possible d'attribuer aux copistes les *provençalismes* qui fourmillent dans les œuvres de Ramon Lull ; il faut croire, au contraire, que les copistes se sont étudiés à faire disparaître les formes étrangères, qui caractérisaient les œuvres originales de l'auteur. On sait, en effet, que les œuvres catalanes de Lull ne nous sont connues que par des éditions relativement modernes ou par des manuscrits dont aucun peut-être ne remonte

[1] M. Barthélemy Hauréau a publié en 1885, dans le t. XXIX de l'*Histoire littéraire de la France,* une longue étude sur *Raimond Lulle* avec une bibliographie qui complète et corrige les catalogues dressés par Wadding, Nicolas Antonio et Sollier.

[2] *Revue philosophique* d'octobre 1887, p. 417, excellent article de M. J.-M. Guardia sur Ramon Lull, à propos de l'édition des *Obras de Ramon Lull* que M. Grónimo Rosselló publie en ce moment même à Palma.

[3] *Obras rimadas de Ramon Lull escritas en idioma catalan-provenzal,* publicadas por primera vez con un articulo biográfico, ilustraciones y variantes, y seguidas de un glosario de voces anticuadas por Gerónimo Rosselló. Palma, imprenta de Pedro José Gelabert, año 1859, p. 201.

au delà du XVe siècle, et qui, par conséquent, ne sont que des versions mises au goût du jour. Dans les poésies, les altérations n'avaient pas pu se donner la même libre carrière que dans les écrits en prose ; les remanieurs avaient été forcés de conserver pour la rime et la mesure beaucoup de particularités des œuvres originales, qui auraient certainement disparu sans ces deux obligations.

La langue des œuvres en prose de Lull est plus purement, plus essentiellement catalane que celle des *rimes ;* la plupart des formes seulement appartiennent au provençal, auquel l'auteur emprunte très-rarement des mots, du moins si l'on en juge par les fragments du manuscrit de *Blaquerna,* publié en 1877 par M. Morel-Fatio [1].

On sait, d'ailleurs, que Ramon Lull s'était adonné de bonne heure à la poésie provençale, qu'il considéra dans la suite comme la seule langue vulgaire digne d'être employée comme langue littéraire. A partir de 1282, Lull se mit à voyager, menant une vie étrange, « partagée entre l'apostolat, le vagabondage, l'hallucination et une activité littéraire prodigieuse. » Désormais, il ne fit que passer de temps à autre à Majorque et en Catalogne. Il vint à Perpignan auprès du roi Jacques de Majorque, à la prière duquel il écrivit *lo Peccat de N'Adam* [2]. Quelque temps après, il alla à Montpellier, où il résida pendant quatre ans consécutifs, écrivant constamment des œuvres diverses en soi-disant catalan. C'est alors [3] (et l'époque et le lieu sont à noter) qu'il composa le roman de *Blanquerna,* qui fut très-populaire au moyen âge, et plus tard encore, dans les pays de langue « limousine ».

Nous avons vu que le fragment du ms. Piot écrit *Blaquerna,* au lieu de *Blanquerna,* donné par une édition de ce roman faite à Valence en 1521. Notre inventaire de 1435 contient le titre de ce livre, qui est parfaitement écrit *Blanquerna* (n° 3). Il est probable que cette forme est la vraie. Ce roman occupe une place considérable parmi les œuvres du *Docteur illuminé,*

[1] *Le Roman de Blaquerna,* notice d'un manuscrit du XIVe siècle, appartenant à la bibliothèque de M. E. Piot, par Alfred Morel-Fatio (extrait de la *Romania,* t. II). Paris, 1877.

[2] *Obras rimadas,* p. 179 et suiv.

[3] En 1283. — Né à Palma vers 1235, R. Lull mourut à Bougie en 1315.

comme le fait très-justement remarquer M. Morel-Fatio : « On y trouve notamment l'exposé des théories de Lull sur l'éducation physique et intellectuelle qui me paraissent dignes d'attention et dénotent un grand sens pratique, la peinture des mœurs de la haute bourgeoisie catalane au XIIIe siècle, atteinte de tous les vices que procure le bien-être et la richesse, enfin la description de la vie des couvents, pleine de traits pris sur le vif et d'autant plus à considérer qu'elle est l'œuvre d'un membre fervent du clergé régulier. Il y aurait en somme à tirer de ce gros livre, sur la civilisation des pays catalans au moyen âge, un nombre considérable de renseignements de très-bon aloi[1]. »

Quant au texte en lui-même, il ne nous apprend rien que nous ne connaissions déjà par les chroniques du roi Jacques et de Bernard Desclot et aussi par les documents du XIIIe siècle publiés par Alart dans cette revue. Le ms. de *Blanquerna* ne nous fait connaître que la langue *particulière* de R. Lull lorsqu'il écrivait en prose catalane.

Libres de mestre Remon Llull los quals son posats aci per inuen tarj axi com se segueyx

Primerament lo segon volum del *Contemplador* comença axi ab letras vermellas *comença lo quart libre* e fenex *acabat fo*[2].

2. *Item* mes un libre appellat « *Arbre de sciencia* » comença *in desolacione et fletibus* e fenex *finiuit et compleuit*[3].

3. *Item* un altre apellat « *Blanquerna* » comença *Jhū Xst honrat Deus glorios* e fenex *aquest libre es acabat Deus sia beneyt*[4].

4. *Item* mes un libre apellat « *Art magna* » comença *Deus cum tua summa perfeccione* et fenex *ad honorem et laudem Dei*[5].

[1] Alfred Morel-Fatio, *loco citato*. Voyez aussi ce qu'en dit M. Rosselló dans la Notice sur Ramon Lull insérée en tête de son édition des *Obras rimadas*, pp. 48-49 et 55, et l'analyse qu'en a faite M. Barthélemy Hauréau dans l'ouvrage cité plus haut, p. 252-255.

[2] *Libre de contemplacio?*

[3] Voy. Rosselló, p. 64 et Hauréau, p. 249. Il existe de cet ouvrage un texte catalan à Palma.

[4] Voy. plus haut.

[5] Rosselló, p. 82; Hauréau, p. 74.

5. *Itém* mes un altre libre apellat « *Art magna* » en pergami [1].

6. *Item* mes un libre apellat « *Libre de Questions* » comença *incipiunt tituli* et fenex *expliciunt questiones* [2].

7. *Item* mes un libre apellat « *Del gentil e dels tres sauis* » comença *Deus excellent* e fenex *ad honorem et laudem* [3].

8. *Item* un altre libre appelat « *Taula general* » comença *Deus bone in virtute tue magne bonitatis* e fenex *caritat es virtut* [4].

9. *Item* mes un libre apellat « *Logica noua* » comença *considerantes* e fenex *aliter enim non poneretur in ea* [5].

10. *Item* mes un libre appella (*sic*) « *De ascensu et descensu intellectus* » comença *Deus cum tua gracia et influencia* e fenex *ad laudem et honorem beatissime* [6].

11. *Item* mes un libre appella (*sic*) « *Libre de anima racional* » comença *Deus ab vostra virtut* e fenex *de la fi de aquest libre* [7].

12. [deuxième colonne] *Item* mes un libre en que es la *Ex-*

[1] Probablement le même que le précédent.

[2] *Quæstiones supra librum facilis scientiæ*, appendice à un opuscule intitulé *Liber facilis scientiæ*. Peut-être s'agit-il des *Quæstiones Atrebatenses*, ou des *Quæstiones per artem demostrativam solubiles*.

[3] Hauréau, p. 90 et suiv. D'abord composé en arabe et en « romans », le livre « Du gentil et des trois sages » fut ensuite traduit en latin et en hébreu.

[4] La « Table générale », ainsi appelée parce qu'elle s'occupe des principes, règles et conditions générales. Le but en est de démontrer brièvement le mode de l'art inventif et de l'art amatif, mode par lequel pourra se faire l'art mémoratif. Cet ouvrage fut écrit en 1292. Voy. Hauréau, p. 183-187.

[5] Haureau, p. 242. Cette *Logica nova* est sans doute la même qui est analysée par M. Hauréau, mais notre inventaire ne donne pas exactement les premières lignes qui sont *Deus, cum tua benedictione novum et compendiosum hoc incipit opus.... considerantes veterem logicam et antiquam....* L'auteur ne veut plus de l'ancienne logique, qui a fait son temps; il donne ici un résumé clair et suffisant de tout ce qu'il importe de savoir pour être désormais un bon logicien.- On a aussi de Ramon Lull *Logica brevis et nova* et *Logica parva*, qui ont été plusieurs fois imprimées.

[6] Sorte d'encyclopédie sommaire. Hauréau, p. 245.

[7] *Liber de anima racionali*, dans lequel Lull essaye de donner une notion de l'âme raisonnable, de ses principes naturels et de ses inspirations naturelles et morales. Il s'agit évidemment dans notre inventaire d'une rédaction catalane. Actuellement on en connaît une à la bibliothèque de Munich. Hauréau, p. 211. — *Anima* est abrégé en *aia*.

posicio del « *Dictat de Ramon* » comença *a conexer Deu* e fenex *feni Remon son libre*[1].

13. *Item* mes un libre apellat *Medicina de peccat* » comença *Deus ab vostra gran pietat* e fenex *finito libro*[2].

14. *Item* mes un libre apellat « *Inuentiua* » comença *Deus perfectissime* e fenex *explicit*[3].

15. *Item* mes un altre appellat « *Libre de home* » comença *Deus a vostra laor e per vostra amor* e fenex *fenida es aquesta*[4].

16. *Item* un altre libre apellat « *Libre de contemplar Deu* » comença *Incipit ars contemplandi* e fenex *explicit liber de arte*[5].

17. *Item* un altre apellat « *Gran cosa es home* » comença *dicinal grana* e fenex *finito libro detur gracia x°*[6].

18. *Item* un altre apellat « *Libre de intencio* » comença *Deus intelligibile* e fenex *de poble xxxv°*[7].

19. *Item* mes un altre apellat[8] « *las Oras de la Verge Maria* » e comença *a honor del major* e fenex *a vos mayre de Deu*[9].

20. *Item* mes un altre apellat « *Liber natalis pueri* » comença *Deus cum tua gracia* e fenex *si tamen in aliq°*[10].

21. *Item* mes un altre apellat « *los Prouerbis* » comença *De la taula dels prouerbis* e fenex *de la pena que sostens*[11].

[1] En vers. Rosselló, p. 370; Hauréau, p. 267.

[2] En vers. Rosselló, p. 431; Hauréau, p. 269.

[3] *Ars inventiva veritatis, seu ars intellectiva veri quæ instrumentum intellectivæ potentiæ,* Hauréau, p. 176.

[4] Le livre mentionné ici est une rédaction catalane. C'est apparemment la même qui se trouve dans le ms. espagnol 590 de Munich. On ne sait pas si le texte latin est antérieur au catalan. Pour le *Liber de homine,* voy. Hauréau, p. 215. — Le scribe avait mis d'abord *ab* vostra laor à la place de *a* vostra laor; il a barré ensuite le *ab*.

[5] *Liber contemplacionis in Deum,* « Livre de la contemplation vers Dieu, » Hauréau, p. 220.

[6] *Gran cosa es home* (?).

[7] *Libre de intencio.* Il est évidemment question ici d'une rédaction catalane du *Liber de prima et secunda intentione* que Lull composa pour son fils.

[8] *Sic.*

[9] *Las Horas de la Virgen,* Hauréau, p. 264; *Horas de Nostra Dona Sanca Maria,* Rossello, p. 150.

[10] *Liber natalis* ou *De Natali pueri parvuli Christi Jesu,* Hauréau, p. 237. C'est le récit d'une vision bizarre.

[11] *Los Proverbis d'ensenyament,* qu'il ne faut pas confondre avec le *Liber*

22. [verso] *Item* mes un altre apellat « *Art memoratiua* » comença *Deus qui sots infinida* e fenex *e poble sens lley* [1].

23. *Item* mes un altre appelat *Art general* en romans [2].

24. *Item* mes un altre apellat « *Filosofia desirada* » commença *Deus en virtut* e fenex *Qº circa sedat* [3].

25. *Item* un altre appellat « *lo Desconort* » commença *Deus ab ta virtut* e fenex *fo fet a gloria* [4].

26. *Item* un altre apellat « *Cahos* » comença *Incipit libellus* et fenex *explicit Deo gracias* [5].

27. *Item* mes un altre volum del *Contemplador*, ço es lo primer e comença *Deus glorios en lo vostre nom* e fenex *aquest fo començat*, J tel moss[en] Jaume de Miratle [6].

II

Note sur l'ancien théâtre catalan, à propos d'un fragment de mystère du XIVe siècle

Il n'y a pas encore vingt ans, le drame religieux était en pleine vigueur dans les campagnes du Roussillon. Il ne se passait pas d'année où l'on ne pût assister à quatre ou cinq représentations de mystères. Le sujet de ces *pièces* (c'est le nom qu'on leur donnait) était pris quelquefois dans l'Ancien et le Nouveau Testament, mais le plus grand nombre avait pour objet le martyre ou la vie des saints et saintes.

J'ai eu l'occasion, tout enfant, de voir quelques-unes de ces *pièces*. Sauf les costumes, la mise en scène n'était que la ré-

Proverbiorum, publié à Barcelone en 1493. On possède un texte catalan de ce dernier Le premier n'existe qu'en catalan. Hauréau. pp. 207, 210, 363 et 367.

[1] *Ars memorativa*, inédit. Voy. Hauréau, (p. 299), qui ne croit pas que ce livre soit de Ramon Lull. On voit que notre inventaire le lui attribue formellement.

[2] *Aplicacio de l'art general*, Rosselló, p. 386, en vers catalans.

[3] *Arbor philosophie desiderate*, Hauréau, p. 205; *Arbol de la deseada filosofia*, Rosselló, p. 61.

[4] *Lo desconort* en vers catalans, Hauréau, p. 266; Rosselló, p. 314.

[5] *Le Livre du Chaos* est un de ceux où Raymond Lull s'est le plus laissé aller à des spéculations vides sans base et sans résultat, Hauréau, p. 124.

[6] *Tel*, comme *te lo*.

pétition des vieux mystères du moyen âge. Les rôles étaient remplis par des villageois de tout âge ; les rôles de femme étaient tenus par des jeunes gens. En fait de costumes, rien ne peut donner une idée des travestissements subis par les personnages de l'histoire ancienne. Je me souviens d'avoir vu Joseph demander la main de Marie en costume de premier amoureux, chapeau rond, cravate blanche, gants beurre frais, chaîne de montre, et le reste à l'avenant, au goût du jour. Les autres prétendants, costumés d'après des patrons plus ou moins excentriques, rivalisaient avec lui d'anachronisme et de préciosité. Des costumes historiques, il ne s'était rien conservé de ce qui avait pu exister dans l'ancien temps. Les acteurs de nos mystères avaient même poussé l'irrévérence, dans les derniers temps, jusqu'à se faire habiller par les fournisseurs ordinaires des bals du carnaval et de la joyeuse mascarade de Malloles.

Un seul personnage aurait pu conserver l'ancien costume ; c'est celui qui paraissait le premier dans toutes les pièces, et qui remplissait le rôle de *la loha,* mot qui veut dire « exposé » ou « prologue » de la pièce. Il portait autrefois une simple robe de docteur ou d'avocat. Aux derniers jours de notre drame religieux, *la loha* était devenue un personnage en habit noir, absolument semblable au régisseur de nos théâtres. Selon le cas, celui qui était chargé de ce rôle, — quelquefois le prophète Isaïe, — empruntait la soutane du curé de la paroisse. On sait d'ailleurs que, généralement, le clergé voyait de bon œil la représentation des mystères, qui n'étaient qu'une suite de cérémonies saintes. Et puis, n'est-ce pas l'Église elle-même qui, après avoir ruiné le théâtre par la parole indignée d'un saint Basile ou d'un Tertullien, l'avait restauré vers le milieu du moyen âge ? Ce sont les prêtres qui composèrent les premières pièces, qui fournirent les costumes et les décors, et le théâtre fut adossé au porche de l'église, qui en devint comme le fond et les coulisses. Plus tard, il s'élèva sur les places publiques[1], et les magistrats municipaux contribuèrent aux frais de la re-

[1] Je lis dans la reddition de comptes d'un consul de Vinça :

Item, mes pague a Mosen Esteva Giscafre II. ll. XII. s., las calls (las quals) li eran degudas per causa dells (*sic*) *Misteris de la Passio* e per lajuda a XX. de juny (1487). Tinch albara (Archives de la mairie de Vinça).

présentation. Dans les villes, le théâtre eut, un peu plus tard, un local spécial. On trouve à Perpignan au milieu du XVe siècle, et sur la place de la Loge, un théâtre, qui devaient peut-être son origine à une confrérie ou à quelque entrepreneur de mystères[1].

Toutes les pièces religieuses représentées en Roussillon remontent assez loin; peut-être même n'est-ce le plus souvent qu'une transformation des mystères primitifs, raisonnablement remaniés[2]; mais, dans leur forme actuelle, le langage catalan de tout ce que j'ai lu ou entendu, appartient à la langue littéraire, et paraît remonter au dernier siècle, peut-être au XVIIe. Le drame suit d'ailleurs pas à pas le texte sacré ou les légendes des saints ; les épisodes de l'histoire sainte s'y développent d'une manière naïve et gauche. Telle est *la Culpa d'Adam* (la Faute d'Adam), que des remaniements ou *rifacimentis* ont pourtant défigurée. Il y a bien parfois quelques scènes ou quelques traits saisis dans les mœurs populaires; mais ces incidents sont extrêmement rares, et le drame n'offre guère d'autre intérêt que celui du texte primitif où il a été puisé. Quant au style, il est, en général d'une simplicité tout à fait primitive, sauf dans quelques pièces, comme *la Venguda del Mon* (la Création du Monde), où l'auteur a fidèlement traduit les idées et la langue bibliques.

Les mystères étaient toujours entre les mains de quelques entrepreneurs de ces représentations ; ce sont ces *im-*

Je trouve ailleurs une preuve de la représentation de mystères à Millas:

.... E axi mateix sobre los dits taulers les gents del dit loch e totes altres persones puguen e sia legut ad ells ceure (*s'asseoir*) sens demanar licencia dels senyors de les dites cases los dies dels dimenges e de festes, e los dies aximateix que *misteri* o solemnitat se fara a la dita plaça (de Millas), axi com fer podien quan les dites taules de la vila hi eren (*Notule* de Jean Morer de l'an 1419, Arch. des Pyr.-Or., notaires, n° 1235).

[1] Molière disait à ses ennemis que, même parmi nous, la comédie doit sa naissance « aux soins d'une confrérie à qui appartient encore aujourd'hui l'Hôtel de Bourgogne ; que c'est un lieu qui fut donné pour y représenter les plus importants mystères de notre foi » (Préface du *Tartufe*).

[2] Cela se voit surtout dans la *Tragedia del martyri de Sant Vicens, patro de la iglesia parroquial del lloch de Baho,* dont je viens de me procurer une copie de l'an 1799. Cette pièce a conservé la *loha,* dont je me propose de donner le texte dans un des prochains numéros de la *Revue*.

presarios qui choisissaient les personnes qui devaient tenir les rôles, faisaient l'*enseig*, c'est-à-dire les répétitions préliminaires et dirigeaient la représentation ; quelques-uns en faisaient un métier. Quant au *libretto*, ils ne le livraient jamais en entier ; ils donnaient seulement à chaque acteur copie des paroles de son rôle. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces textes n'ont pas été remaniés depuis cent ans, au moins, et les mêmes pièces étaient représentées naguère telles qu'elles étaient sous le règne de Louis XVI[1]. On aurait pu croire qu'elles

[1] On leur donnait communément au XVIIIe siècle le nom de *tragédies*, parce qu'on les avait arrangées (*areglades* et *corregides*) sur le patron des tragédies classiques de Corneille, Racine et Voltaire. L'auteur d'une *Tragedia en cinch actes dels martyrs dels sants Sixto, Llaurents, Hipolit y Roma*, imprimée chez Le Comte, se préoccupe beaucoup de la *unitat de la scena, encomanada als authors dramatichs*. L'auteur s'excuse ensuite de la défectuosité de la langue qu'il emploie : « *Los defectes en la locucio catalana*, dit-il, *se poden excusar en un rosellonés, puix en esta provincia hi ha diversitat en eix idioma en molts termes, y ningu no parla correctament catala, sia perque se usa mes parlar lo frances o perque no si llexian llibres catalans, deven que se francisan alguns termes quant se parla catalá.* » Soit par crainte des foudres de l'Église, en ce moment en guerre avec le théâtre, soit par respect excessif de Boileau, lequel avait dit qu'*il est des objets que l'art judicieux doit offrir à l'oreille et reculer des yeux*, l'auteur « *se ha cregut que lo baptisme de sant Hipolit no se podia posar sobre la scena, e, per eix respecte*, ajoute-t-il, *se posa detras a l'intermedi del ters al quart acte* ».

Après cette *Tragédie des saints Sixte, Laurent, Hippolyte et Romain*, nous pouvons citer pour le XVIIIe siècle :

La Entrade triumflant de Jesus a Jerusalem, copie de 1818, en vers de douze syllabes ;

Sancta Margarida, martir, en vers de douze syllabes ;

Tragedia rossellonesa dels martyrs dels sants Cosme et Damia, cinq actes en vers de douze syllabes, imprimée chez Agel, à Thuir, en 1797 ;

Sant Vicens, tragedia en cinch actes, en vers de sept et douze syllabes ;

Santa Eularia y santa Julia, patronnes du diocèse d'Elne ;

Caïn ; Lo sacrifice d'Abraham ;

Sant Sebastia, en vers de six et de sept syllabes. Un manuscrit porte que cette pièce a été *representada a la vila de Mosset per la Pentecosta et per la Trinitat, any* 1801 ;

Lo Triumfo de la Creu ;

Sant Estève, tragedia del glorios protomartyr sant Esteve, copiada en Bonpas per Mossen Joan en l'any 1825. Laqual tragedia es estade feta per lo senyor Puig, doctor en medecina á Oleta.

En 1829 on joua en Roussillon *Sant Adria, martyr, tragedia en cinq actes de* Campistron, *traduida en catalá.*

n'auraient pas disparu de si tôt dans quelques villages du Roussillon, où elles existaient de temps immémorial et où elles étaient représentées avec toute la sévérité traditionnelle ; mais, hélas ! il faut en faire notre deuil, le théâtre de nos vieux mystères a vécu. Bien des causes ont amené sa mort, qui peuvent se résumer dans le mot Révolution. C'est, en effet, la Révolution française qui nous a donné la liberté des cultes et de la discussion, d'où est sorti l'esprit d'examen, lequel a produit l'impiété et l'irréligion ; la foi s'est singulièrement refroidie depuis cent ans, et, si elle ne déserte pas les églises, la masse du public n'est que faiblement attachée à ce qui fait le fond de nos drames liturgiques.

Nous possédons plusieurs manuscrits de ces « mystères » ; mais ils sont tous d'une main peu ancienne, ainsi que nous l'avons déjà marqué, et tous ont subi des retouches considérables, tant au point de vue de la structure que de la langue. Le fragment que nous allons transcrire appartient au contraire à un drame ou mystère de *la Passion* de la bonne époque, c'est-à-dire du XIVe siècle[1].

[1] [Ce fragment appartient en effet au *Mystère de la Passion*, dont le texte nous a été conservé, à peu près intégralement, dans le ms. 4232 nouv. acq. de la B. N., et sur lequel voy. la *Revue*, XVII, 303, et XXVIII, 5 et 53. Voici, d'après ce ms., le rôle entier d'Hérode :

[F° 50 r°] *Lo rey Herodes respon als Juzieus*

Senhos, certas fort son paguat
De vos autres he de Pilat,
E si nulh tems agui rayzo
Quel volgues mal, aral perdon,
Car si anc me fe dezonor,
Ara m'a facha gran honor,
Ni si fu per hel azontat,
Ara m'a be .III. tans hondrat.
E dic vos be certanement
Qu'eu m'o tenc a gran hondrament
Car m'a aquet home henviat,
Per que lonc tems [l']ay dezirat ;
E be vulh que li anet dir
Que be si pot hen mi plevir
De mi he de tot so del mieu ;
[F° 50 v°] Lo faria de so del sieu.

Hérode s'adresse à l'envoyé de Pilate qui lui a amené N.S. Jésus-Christ :

. . . . . .
Que li volgues mal, ara li perdo
Car si anch me feu deshonor [1],
Ara ma feita gran honor ;
No ssi ffuy per ell adontatz [2],
5 Ara ma sertes be honratz ;
E dich vos be sertament
Caixi mo [3] tench ad honrament
Car eyl ma aquell hom liurat
Que eu e totz tepms [4] desixat [5]

Car aysi m'avet ben paguat
D'aquest home que avet amenat,
Que si hom mi dones tot lo mon
A mi non saubra pas ta bon,
E promet vos per bona fe
Que mot n'ay auzit dir gran be,
Que nulh tems nom pot venir mal
Si d'el puesc vezer .I. senhal.

Lo rey Herodes dit a Jesu

Amic, be sias tu vengut,
Dieus te guart de mal e t'ajut
Per tostems ay auzit comtar
Que tu sabes merevilhas far.
Fay ne huna, si Dieus te salb,
Que ja certas not fare mal.

Jesus no sonec motz.

Diguas, amic, he no respondras?
He quey home* de mal te fas
Mot home me fas** mentir.

[1] Car si jamais il me fit affront.

[2] Et si je fus par lui outragé.

[3] *Que aixi m'ho,* Qu'ainsi je tiens cela à honneur.

[4] *Sic,* lisez *toztemps*. Dans l'original, *tepms* porte un signe d'abréviation. Le scribe avait eu d'abord l'idée de supprimer l'*m,* qu'il a mis ensuite irrégulièrement après le *p*.

[5] Désiré. Le scribe avait d'abord écrit *designat;* il a ensuite mis un *x* sur le *g*.

* Corr. *Fequet dey, mes...?*

** Corr. *ne faras?*

10 Be vuyl que li anetz djr
Que aixi sen pot be pleujr [1]
De mi e de so del meu,
Com eu faria de ço del seu,
Car aixjm son be alegratz
15 Daquest hom que mauetz menats [2]
Que sim [3] donas hom aquest mon
Per Deu nom saubra tam bon [4],
Cor promet vos en bona ffe
Que ... .

J'ai trouvé ce fragment dans un registre de notaire aux archives de l'hôpital d'Ille, dont j'ai rédigé l'inventaire som-

Los juzieus dison al rey Herodes

Be crezat cert e verament
Que gran falsian dit qui ment,
Car hieu vos dic per bona fe
Que hen aquest no ha negun be,
Si bes jura que hes filh de Dieu
A la gen pegua quel ve crezen ***.

Lo rey Herodes dit a Jesu (sic)

No **** val tant, segont mon albir
Son fayt segont qu'eu ay audit dir,
Per que vos dic que l'en tornets
Hon fasat aco que vos voldret,
Car ja per mi no perdra sanc,
Ans lo vestiray de bon blanc.

Herodes dit als juzeus

Anat ab el, Dieus vos don be,
E sius plat salut dat lo me (*sic*)
E (*sic*) Pons Pilat, he diguat li
Que me fas sos homs de sus aysi (*sic*)
C. C.]

[1] *se plevir,* se tenir pour assuré.

[2] Car je me suis si bien réjoui [de voir] cet homme que vous m'avez amené que.....

[3] *Que si hom me donas,* que si l'on me donnait ce [bas] monde. ..

[4] Par Dieu, je n'en saurais pas si bon gré.

*** Corr. *quel ne* (ou *quel en*) *creu?*

**** Ms. *Lo.*

maire. Il servait de signet. C'est un morceau de papier qui mesure 14 centimètres de longueur sur 10 de largeur. Il a été raccourci, mais la largeur est bien celle du manuscrit primitif. C'est, à n'en pas douter, le rôle d'Hérode dans un mystère de *la Passion*[1], rôle transcrit à part, comme on le faisait encore naguère en Roussillon. Si nous avions affaire à un conte ou à un poëme de geste ou de chevalerie, le manuscrit aurait été écrit au *recto* et au *verso*. Or, on lit sur le *verso*, et d'une écriture toute différente : *xv die mensis aprilis anno m°cccc°xiii° ego johannes Basterii habitator de Insula*, etc. C'est la note de la vente d'une vigne sise au territoire d'Ille.

Je vais citer maintenant, à titre de comparaison, au point de vue de la langue, bien entendu, quelques fragments des pièces dramatiques modernes. Je prends la « tragédie » de *Sant Esteve*. Saint Étienne est pris au moment où il évangélise. On l'accuse de tromper le peuple. Six étudiants, maîtres en syllogisme, viennent disputer avec lui en Baralipton sur la venue du Messie ; c'est de la logique et de la scolastique extravagantes. Le titre de la pièce dit qu'elle a été « composée » (*es stada feta*) par un docteur en médecine de la petite ville d'Olette ; mais il est probable que nous avons encore affaire ici avec un remanieur.

LO PRIMER ESTUDIANT

Tu ets aquell atrevit
Que predicas lo advent
Del fill de Deu omnipotent,
Predicant dia y nit?
Vull te fer ara desdir

[1] Dans un ms. de la *Passion*, de l'année 1767, que j'ai sous les yeux, Hérode se contente de dire aux envoyés de Pilate :

Dich a vos altres que torneu
A Ponspilat, y li direu
Que per my no perdra sang
Antes lo fare bestir de blanch.
(*Aqui lo bestiran de blanch*)
Anau, senyors, Deu bon do be
Y si vos plau saludaume
A Ponspilat y li direu
Quel centencia ell mateix.

De tot quant has avançat;
Al poble has enganyat,
Digas que te de venir;
A tu altament vull arguhir
Fent te veurer lo contrari,
Y al teu mal resumir
Te veuras estrafoulari.

SANT ESTEBE

Te respong encontinent
Proposis lo argument,
Y predicant la veritat
Al poble no he enganyat.

LO PREMIER ESTUDIANT

Lo fill de Deu dius que vindra,
Lo fill de Deu es lo Messias;
Ergo, no es vingut ja ha dies,
Ergo, no es veritat
Lo que tu has predicat.

SANT ESTEBE RESPON A L'ARGUMENT

A la major y a la minor
Concedesch, es veritat,
Las consequencias, falsedat;
Las nego totes sens temor.

L'ESTUDIANT PROBE LAS CONSEQUENCIAS D'ESTA MANERA

Puix que tu has confessat
Que lo Messias vindra
Sens saber vuy ni dema,
Ergo no es vingut ja ha dies,
Ergo no es lo ver Messias
Lo que tu has predicat,
Ergo lo Messias no ha arribat,
Ergo predicas falsedat.

Les étudiants viennent argumenter les uns après les autres contre saint Estève. Le second menace déjà le prédicateur et lui montre le poing; un troisième se moque de lui (*burlantse de sant Estebe*); un autre le menace tout simplement de le couper en deux:

O te tinch de mitgpartir
O de tot t' has de desdir.

Mais le saint ne se laisse pas intimider par l'argument de ces futurs docteurs qui, après avoir raisonné comme des machines à vers catalans, jouent de la menace et du poing comme de vulgaires portefaix. Saint Estève reste victorieux, la musique sonne et les chœurs chantent (*sona la musica y los minyons canten*).

III

Exercice de vers des dernières années du XIVe siècle

Que tots de *corage*[1] gran coratge
Combatints ab li salvage
Quis vol fer tan gran oltrage
Quens haia[2] a son plaser.

Cauallers dalta valença
Venits[3] nos tost ajudar
Non haiats desconexenssa[4]
Nius vullats desemparar,
Mays fets nos ab forssa darmes
Li salvages tremolar
E prenets los per la barba[5]
E fugints destancontrada[6]
Noy haiats pus a virar[7].
O angells del deus damor,
Be gardats *la* nostra gentilesa[8]
Que devets haver vers nos
Remiran nostra *provesa*[9] bellesa

[1] Mot barré dans le ms.
[2] A la place de ces deux mots, le scribe avait mis d'abord *sosmetans*.
[3] Remplace *vullats*, qui est barré.
[4] Ingratitude.
[5] Tout le vers est barré.
[6] *De esta encontrada.*
[7] Vous n'ayez plus à y revenir, à y retourner.
[8] Le scribe avait d'abord mis *la* au lieu de *nostra*. *Be*, qui est avant *gardats* a été barré aussi.
[9] Barré dans le ms.

Preyats lou ab cor veray
Quell nos *gart*[1] prena en sa deffesa
E gart lo cors[2]
Ens *deffenans*[3] de tot glay
Mantenans sots sa
Mostran nos sa gran[4] empresa.

O gelosia ca mal *fay*[5]
Fay al deus de dalta[6] provesa[7]
M[en]tre mets sens null trebal[8]
Amar forts sense mesura
Noy gardes castell ni torre
Ni nulla altra fortaleca[9]
Puis del tot metes al bax
Tots sells quit fan aubranura[10].

Cet exercice de vers catalans se trouve sur une languette de papier de 22 centimètres de longueur sur 8 de largeur. Au dos, dans le sens de la longueur, se lit une quittance du 18 janvier 1399 faite chez un notaire de Perpignan, Pierre Vilaplana. L'écriture de la quittance est d'une autre main que celle de notre poésie, et paraît plus récente de quelques années.

[1] Mot barré dans le ms.
[2] A la place, le scribe avait mis *nons meta*.
[3] Mot barré dans le ms.
[4] *Mostran nos sa gran*, barré. Il faut donc rétablir ainsi les deux vers :

Ens gart lo cors de tot glay (crainte)
Mantenans sots sa empresa (protection, sauvegarde)

[5] *Fay* est barré dans le ms.
[6] Le scribe avait d'abord mis *gran*.
[7] *Provesa*, beauté.
[8] Le scribe avait mis d'abord, au lieu de *trebal*, un mot que je ne sais pas lire, peut-être *sprit*.
[9] *Sic*. Le scribe avait mis d'abord *puytura*, qu'il a barré ensuite. *Puytura*, hauteur, de *puyar* ou *pujar*, monter.
[10] Ombrage.

IV

Fragment de poésie de la fin du XIVe siècle

(ESPARSA DE NOSTRA SENYORA)

(Archives des Pyrénées-Orientales. *Notule* de Jacques Molines, de l'an 1400, notaires n° 488, feuille détachée.)

Deus mogut de clemencia e de gran pietat
Hac merce del linyatge que ell havia format,
Inclina a si metexs e pres humanitat[1]
Del ventre d'una verge que troba sens peccat;
La verge se maravella cos fara aquest tracta,
Car ella es molt pura e no sap que es peccat.
Nos haies paor Maria, car Deus ho ha ordinat,
Lo fill de Deu concebras don tuyt serem salvats.

Le catalan commence au haut de la page ; vient ensuite la fin du testament de Catherine Roma, du 10 mars 1400.

V

Cant de amor

(Arch. des Pyr.-Or. *Notule* de Guillaume Marès, de l'an 1409, notaires, n° 6501, parchemin de la couverture.)

La vostra amor mich fa venir, senyora,
La vostra amor mich fa venir ,
Semblaume me stela del sir[2], senyora,
Semblaume me stela del sir
Qui tot lo mon fa resplendir ;
Amor donasseu me un urbordir[3],
La vostra amor mich fa passar,
Semblaume stela del mar
Qui tot lo mon fa clarejar,
Amor donasseu me un baysar.

[1] Il se rabaissa lui-même et prit humanité (se fit homme).
[2] *Sic*.
[3] *Sic*.

VI

Canso

(Transcrite sous la date du 1er janvier 1421 dans la *Notule* de Jacques Planes, notaire d'Eus, commencée l'an 1419.)

Ara ballau, compayes,
Scoteu be cascuns
Una canso vos diria,
No ssen rigua nengu.
Compayo, dir to fia,
Armitam vull ffer;
Si trop null monge negre
Quin fos mon compayo,
Hiriem non a sant Jāc,
Gosanyar lo perdo,
E puys al Sant Sepulcre
La hont Jhū Xpt fo.

VII

Canso

Na Ffrancina la beneita,
Ull teniu de umilitat;
Mes mirau vos lo corratge [1]
Trobau lau ple de crueltat.

Cobla

Pensau esser de paratge
O de gran partelitat [2],
Mes mirau vos lo linatge
De cavadors [3] es honrat.
Si pendreus uoleu ab ella
Algun petit de repos,
De la balla se ixs tentost
Per quel servel li baluga [4].

[1] *Cortatge* (?). — Mais regardez le cœur, vous trouverez l'oiseau plein de cruauté.

[2] *Partelitat,* naissance, distinction.

[3] Travailleurs de terre.

[4] Parce que la cervelle lui tourne. *Balugar,* se remuer, s'agiter. Il faudrait

No vullau esser tant perlera [1]
Ni auer tant crueltat ;
En dir lo qui ver no era,
Ans hi deviau aver pensat;
Mes be sab lo vesinat
Que vos sou un poch grossera ;
Dons aiau bona manera
E amau ab lieltat.

Tornade

Pus sercades maveu brumes [2]
Per pendre desesmitat [3]
Preniu de mi comiat [4]
Pus teniu males costumes [5].

Cette chanson est transcrite sur une feuille de papier trouvée dans un registre de notaire de la petite ville d'Ille. Le verso a été employé pour un brouillon de procuration. On lit en tête *die* XVII *mensis augusti,* sans indication d'année. L'écriture de la chanson et celle de la procuration sont de la même main. Elle se rapporte sans aucun doute à la première moitié du XVe siècle.

VIII

Paraphrase profane du Cantique de Siméon

(Transcrits sur la couverture d'un registre de notaire du XVe siècle.)

Nunc dimitis vos señora
El vostre leal cirvent,
Supplicant vos humilment
Quem siau remediadora ;
Quia viderunt los meus ulls
La vostra gran gentilesa

à la place de *baluga* dans le texte, un mot rimant en *ella,* tel que *se li estrella* (se lui rompt).

[1] Parleuse.

[2] Puisque vous m'avez cherché des chicanes. — Le scribe avait d'abord écrit *prumes*.

[3] Désaffection.

[4] Congé.

[5] Car vous avez de mauvais procédés.

Promptament se encativaren
En veure tanta noblesa
Que jur vos que son aquella
Y de molt mereixedora,
Suplicant vos humilment
Me siau remediadora[1].

Quod parasti devant mi
Es fer me viure ab dolor;
Pringueus pietat de mi
Pus vos so bon cervidor,
Suplicant vos de bon cor,
Pus sou la mes graciosa,
Suplicant vos humilment
Me siau remediadora.

Lumen son los vostres ulls
Y spil[2] molt resplendent,
Graciosa y gentil,
Volguda de molta gent;
Creure podeu certament
Sou vos la mes graciosa,
Suplicant vos humilment
Me siau remediadora.

Gloriā seria gran
A mi queus pugues cervir;
Tots los meus mals finiran
Y de vos pore ben dir
So stat mereixedor
De possehir a vos, senyora,
Suplicant vos humilment
Me siau remediadora.

IX

Cobla esparsa (?)

(Derniers feuillets de la *Notule* de Raymond Géraud, Arch. des Pyr.-Or., n° 4940 des notaires, à la fin d'un acte de juillet 1337, et de la même écriture.)

Meyns preu[3] « si puch » cant se pot far[4]
Que no fau « no fare ja re »

[1] Qui porte aide, secours. — [2] Miroir. — [3] *Minus pretio.* — [4] Rime provençale.

Car « eu si puch » fa hom musar
El dir « de no » getal dese
Ffa hom som pro e sensen dals
Per queu dich qu«eu si pusch » es fals
El dir « de no » es pus proca[1]
Si tot qas a (?) petit vila.

X

« Maxime morale »

(Arch. des Pyr.-Or. Manuel de Bérenger Péréta, de l'année 1424, nº 1652 des notaires, fº 1. Écriture de la main du notaire.)

Pauch argent gent menat dura,
Rich gastador tost endura,
E per que cascun tinga ab si mesura
E menbra li que no leys star cura,
E viura a despit de mala ventura.

XI

Paraphrase du « Le Pater noster »

(Premières feuilles d'un *manuel* d'actes de 1487 de Pierre Vilarnau, notaire à Perpignan.)

Jhs

Com la gent de Maffomet
Tenen de crisma guiatge,
Nols es dat treball ni plet
Niis es fet negun ultrage;
5 Mas veig donar a carnatge
Los xpians de Israel
Si bes tenen en lo cel
Los mes sants de llur linatge.

E per ço yo fas clamor
10 A vos, Benaventurada
Mare de aquell Salvador
Quins ha salut procurada,
Pus en vos ses encarnada
La sancta divinitat,
15 Deffenen tal desegualtat
Pus de Ysrael sou stada.

Sic.

Pater noster poderos,
Qui tots jorns fas maravelles,
A tu demanen succors
20 Les simples de tas ovelles
Qui son picades de abelles
Ab molt gran affligiment;
Tu, qui es omnipotent,
Vulles recordarte de aquelles.

25 *Qui es in celis* has possat[1]
La tua sancta cadira
Hages pietat
De tanta gent qui sospira,
Si ton voler nos ahira
30 Fes ho ab les tues mans
Pus jurist[2] als Pares sants
Que lo teu nom nons falliria.

Sanctificetur nomen tuum
Hara e tota vegada,
35 Demostrans la tua llum
No laus tingas amagada;
Si la nostra gent passada
Ha per algun temps errat,
Ya fonch per tu perdonat
40 Segons diu la ley sagrada.

Quant vindrem al regne teu,
Fiat voluntas tua,
Haiudans senyor
De tal dolor
45 Quens tres[?]na
Quala es la carn qui fonch cruha
De aquest mon de peccat
Sino la virginitat
De Jhs pres la carn sua.

50 En la terra e en los cells[3]
Es la tua senyoria
Apres dels Apostols feells

[1] *Sic.*
[2] Tu juras. Plus loin les mêmes formes de a seconde pers. du sing. du parfait simple *fist* et *escampist*.
[3] *Sic.*

Aiudans per amor pia,
E pus vos, Verge Maria,
55 De Abram teniu sement,
Pregau Jhs humilment
Hun tal mal revocat sia.

Panem nostrum cascun jorn
Sia salvacio pura,
60 Tu, qui as creat lo mon,
Hages de nos altres cura ;
Si tal malaltia nos dura,
Metge nons pot ajudar
Tu qui fist partir la mar
65 Lunyans aquesta ventura.

Da nobis hodie hun tal servey
Aiudans senyor del imperi
Que tresmuts lo cor del rey
Com feres del rey Assueri,
70 Qui llamant (?) per vituperi
Ysrael falta matar,
Mas lo rey feu lo pengar,
Ja sab quiscu tal misteri.

Los nostres deutes remet
75 *Sicut et nos dimittimus*
A tots nostres deutes[1]
Axi com publich ni secret
Ajudans ver Jhs Xst
Pus tu la sanch escampist
80 Per los peccadors anar cami dret.

Et ne nos inducas de tota temptacio,
Haiau de nos compassio,
Vos que deliuras de leo
Aquell sant hom Daniu
85 E sent Pere, segons se escriu,
E Jusep de la presso.

Set libera nos a malo,
Tu qui est poderos senyor,
Rey dels reys, rey eternal,

[1] Lisez *deutors*.

90 Perdona a tot peccador;
Tu deliurist per amor
Tots los Pares del Infern,
Siau lo nostre govern
E nostre defenedor.

95 *Amen* Deu ajuda fort
A la noble Barcelona
Que nons jaquesqua fer tort,
Supplicant lalta corona
Ella que no se abandona
100 Com fa Leyda e les altres ciutats,
Ans te sos fills abrasats
Servant ço que ley ordona.

Pus lo *Pater noster* es dit,
Senyemnos ab la ma dreta :
105 Pare, Fill e Sant Sperit,
En tal loch deu fer retreta
Tot catholich xpia ;
Ell es quins preservera
De tota cruel planeta.

110 Verge que de crim fos neta,
Si nons ayde vostra ma
Aquest poble perira
Del qual Deu vos ha eleta.

XII

Feuillet d'un manuscrit des premières années du XIVe siècle

Response axi ymne es lausor de Deu ab cantic g[ ]e es cantic alegra*n*tse de pensa pro[ffessant] en vou ou en cant p*er* les cau[ses e]ternals. E es be dit Libre de Imnes, quar diu mo[sseny]*er* sant Augusti que el p*ro*pheta Dauid enten no ta[n sol]ame*n*t ense*n*yar de Jhu X mes encara ensenyar co la pensa de les affeccions carnals cu*m* se dexa hom retraure en la lausor de Deu. Per que el propheta a scrit aquest libre per metre e per rim segons que diu Ysdre, he de diuerses lengatges de parlar lo ha ornat; lo qual, segons que diu sant Ambrosi, deua*n*t larcha del tastemen*t* (*sic*) ab uou e ab sturme*n*s lo can-

tauen, e mes que mes ab lo sautério e ab molts dautres Dauid lo canta deuant larcha. On segons que diu sant Ilari de sa entras en la sinagoga e ara en la santa gleya sobre tots los altres los psalms son cantats. Per que mossenyer sant Ieronim, lausant Dauid, a la pistola que tremet a Pauli: « David pindaro nostre, Alcheu, Flac e Catul. » E seze significa Ihu X en lo sautiri de x. cordes dels inferns desperta el resuscitat.

[**Verso**] Devets saber que prophecia es spiracio diuinal [de] ueritat, sens mudament, de totes les causes prom[eses e] sdeuenidores. — Es prophecia de uegades de causes [passa]des, axi quant al primer libre de la ley: « En lo com[ensament fe] Deus cel e terra. »—De vegades es prophecia de causes p[ress]ens, axi quant dix senta Helizabet quant la Uerges [Mar]ia la uench ueser quant cascuna era preyns: « E don ve asso a mi que la mare del senyor vengua a mi? » De (ue)vagades, prophecia es de causes sdevenidores, axi quant dix Ysayes: « Vec vos que la que la Uerge consebra e enfantara fil. » — De uegades prophecia se fa per bons axi quant per Ysaies. — De uegades per mals, axi quant per Balaam, Cayffas e Sibilla e philosoffes infizells. — De uegades prophecia se fa per paraula axi los angells parlaren ad Abraam, a Lot, a Zaccharia e a la Uerge Maria.—De uegades prophecia se fa perfeyts, axi quant per larcha de Nohe per lo sacriffici de Abraam, per la natiuitat de Esau e de Iacob. — De uegades los dits els feyts son maniffests axi quant aquests demont dits.—De uegades son ueyares que dits e feyts sien per visio ymaginaria, axi quant la Roda a Ezechiel en lo mig de la Roda. — De uegades prophecia se fa per sompnis, axi quant a Daniel lo sompni de Nabugadenesor lo qual vese la pera trencada de la montanya sens mas la qual causa fo al Rey sompni e a Daniel prophecia. —De. . . . . .

J'ignore de quel ouvrage a fait partie ce feuillet de vélin, sur lequel une autre main a mis bien longtemps après la date de 1431.

XIII

Fragments d'un almanach de la fin du XIVe siècle

[**recto**] En layn de lencarnacio de nostre Senyor M. CCC. XCIII. sera la luna en eclipssi dimecres .XXVI. jorns de mars de

nit a .IX. hores e mige e seguir sa .V. sisens, ço es .X. dits segons esta figura[1].

E sera en erabich en .DCC.XC.V. ayns.

En aquest ayn mateix sera eclipsi en lo sol divenres .V. dies de setembre. e come*n*ssara en la p*ri*mera hora del dia e tendra .IIII. dits e mig.

[**verso**] En layn de lencarnacio de n*ost*re senyor .M.CCC.XC.IIII. sera lo sol en eclipssi dimarts .XXV. jorns dagost de dia .VIII. hores e seguir sa la quarta part sego*n*s esta figura[2].

E sera en erabich en .DCC.XC.VI. ay*n*s.

[**recto**] En layn de lencarnacio de n*ost*re senyor M.CCCC.II. sera la luna en eclipssi dijous .XXX. jorns dagost de nit[3].

E sera en erabich en .DCCC.VI. ayns.

Il n'y a rien d'écrit sur le verso du second feuillet.

(A suivre.)

Pierre VIDAL.

[1] Les cinq sixièmes de la figure sont peints en noir. Le reste est blanc, mais d'un blanc sale. La circonférence mesure 4 $^1/_2$ de diamètre.

[2] Le quart de la surface de la figure est peint en rouge; le reste en blanc.

[3] La figure, de même circonférence que les deux autres, est tout en noir.

LE ROMANZ DE SAINT FANUEL

(*Suite et fin*)

NOTES

Depuis l'impression des feuilles précédentes de cette publication (décembre 1885), la présence du *Roman de saint Fanuel*, proprement dit, a été signalée, par M. Paul Meyer[1], dans une autre ms., dont les ouvrages que j'avais consultés ne font pas mention, ce qui porte à neuf le nombre des mss. aujourd'hui connus (y compris, sous bénéfice d'inventaire, le ms. perdu (?) ou égaré (?) de dom Carpentier), dans lesquels ce poëme se rencontre ou se rencontrait. Ce nouveau ms. est le n° 2815 de la Bibliothèque nationale. Là, comme dans le n° 350 de Montpellier, la légende de Fanuel est suivie du poëme que j'ai désigné par B[2], et qui, en outre des mss. que j'ai déjà énumérés, et de ce dernier, se trouve encore, d'après M. Paul Meyer, dans le ms. n° 147 de Rennes, et dans le ms. 5201[3] de l'Arsenal.

Ce dernier ms. a été l'objet récemment, de la part de M. Paul Meyer, d'une notice détaillée[4], et pareillement le ms. 1137 de Grenoble (**C**)[5], et la partie du ms. add. 15606 du British Museum (**H**)[6] insuffisamment décrite par lui en 1877[7].

Il résulte de cette dernière notice : 1° que, comme je l'avais déjà reconnu (*Revue*, XXVIII, 121, n. 3), le ms. add. 15606 du British Museum renferme, outre le roman de *Fanuel*, une rédaction de l'histoire légendaire de Marie et de Jésus analogue à B de Montpellier, et qui, par endroits, en diffère à peine ; 2° que la dernière partie du ms. de Montpellier (v. 3668-3971) est, non pas, comme je l'avais cru, avec les éditeurs de la *Conception Nostre Dame*[8], un extrait de ce dernier

[1] *Romania*, XV, 469.

[2] Le tout y a pour titre, s'il faut s'en rapporter au catalogue de la B. N., *Puericiœ Domini nostri Jhesu Christi*, ce qui semble indiquer que les *Enfances* de Notre-Seigneur, c'est-à-dire le récit des miracles accomplis par Jésus durant son enfance, y tient plus de place que dans d'autres mss., celui de Montpellier par exemple.

[3] C'est peut-être celui-ci que M. Reinsch a voulu désigner sous la cote erronée 288 (= 5204). Cf. *Revue*, XXVIII, 119, note 2.

[4] *Romania*, XVI, 44. — [5] *Ibid.*, 214. — [6] *Ibid.*, 232. — [7] Cf. *Revue*, XXVIII, 120, n. 2. — [8] Voy. *ibid.*, p. 122, n. 1.

poëme, mais un poëme distinct, interpolé postérieurement dans l'œuvre de Wace, et qui a pour sujet l'Assomption de la Vierge.

Pour les rapports du ms. de Montpellier avec ceux de l'Arsenal, du British Museum et de Grenoble, je ne puis mieux faire que de renvoyer aux articles de M. Paul Meyer, qui a pris soin d'y noter, toutes les fois qu'il y avait lieu, les références de ces mss. à mon édition[1].

En étudiant celui de Grenoble, M. Paul Meyer distingue dans la compilation que ce ms. nous présente, cinq poëmes différents, dont les sujets sont :

1. L'histoire de Fanuel, la naissance de saint Jean Baptiste, la naissance de la Vierge Marie;
2. L'histoire de Marie et de Jésus ;
3. L'évangile de l'enfance (intercalé dans le précédent);
4. La Passion ;
5. L'Assomption.

A la première de ces divisions correspondent les 850 premiers vers de mon édition ; à la cinquième, comme il a été rappelé tout à l'heure, les v. 3668-3971 ; quant à la deuxième, à la troisième et à la quatrième, il est difficile de les distinguer dans le ms. de Montpellier, tant elles y sont étroitement unies et fondues ensemble ; mais s'il fallait le faire, la deuxième et la troisième comprendraient les v. 851-2864 ; la quatrième, les v. 2865-3667.

M. Paul Meyer, on vient de le voir, considère les récits concernant la naissance de saint Jean Baptiste et de la Vierge comme formant avec la légende de Fanuel un seul et même poëme. Cela est possible, vraisemblable même ; on peut se demander pourtant si ce qui concerne proprement Fanuel (v. 35-598) ne formait pas originairement un poëme indépendant, que l'on aura inséré dans un autre ayant pour sujet spécial la naissance de la Vierge et celle de saint Jean Baptiste. Une pareille hypothèse trouverait un appui dans ce fait que, dans les mss. 1533 et 1768 de la Bibliothèque nationale[2], où manque la légende de *Fanuel*[3], ni ce qui la précède (prologue), ni ce qui la suit immédiatement (naissance de saint Jean et de la Vierge) ne fait défaut. Mais on peut tout aussi bien admettre que les copistes de ces

[1] J'ai déjà renvoyé (*Revue*, XXVIII, 119 et 120), pour les deux derniers, aux publications de M. Reinsch et de M. Bonnard.

[2] Et aussi probablement dans celui d'Arras ; mais je n'ai pas sur celui-là de renseignements suffisants pour me permettre de rien affirmer.

[3] Elle y manque bien en effet, malgré l'assurance avec laquelle M. Paul Meyer affirme le contraire (*Romania*, XV, 469), comme m'avaient paru l'indiquer clairement MM. Reinsch et Bonnard, et comme me le confirme mon excellent collègue M. Brunot, qui, sur ma prière, a eu l'obligeance de s'en assurer, dans un récent voyage à Paris.

deux mss. auront, par scrupule, comme j'ai supposé que l'avait fait celui du ms. de Turin (*Revue,* XXVIII, 121, n. 4), supprimé ce qui concerne Fanuel, tout en conservant le reste du poëme, réduit ainsi chez eux à environ 290 vers. Cette dernière hypothèse est, peut-être, la plus plausible. Elle est d'ailleurs favorisée par la présence dans le ms. 1768 de six vers, qui correspondent aux vers 35-36 et 599-602 de mon édition, et qui manquent dans 1533, dont le copiste, plus intelligent, aura reconnu, toujours dans l'hypothèse d'une suppression de parti pris, que ces six vers devaient disparaître avec le reste [1].

Je ne connais dans la littérature du moyen âge aucune autre allusion au *Roman de saint Fanuel,* proprement dit, que celle qui a été relevée ci-dessus (*Revue,* XXVIII, 121, n. 1), ni aucune autre rédaction que la nôtre de cette étrange légende. Mais si ce poëme est resté sans influence sur la littérature contemporaine et sur celle de l'âge suivant, il n'en est pas de même de celui qui constitue la seconde partie du ms. de Montpellier.

Le mariage de la Vierge et la nativité de Jésus font le sujet de deux mystères, l'un provençal [2], du XIIIe ou du XIVe siècle, l'autre

[1] Voici comment, dans ces deux mss., le prologue se rejoint à la naissance de saint Jean Baptiste. J'indique, entre parenthèses, la correspondance avec les chiffres de mon édition.

Ms. 1533:

Diex qui cest siecle comença (v. 1)
. . . . . .
Je vos dirai, se vos volez, (32)
Si con Jhesu li rois nasqui (33)
Et saint Jehen Baptistre aussi. (34)
En Betleam un home avoit (603)
Qui moult religieux estoit... (604)

Ms. 1748:

Diex qui cest siecle comença (1)
. . . . . .
Je vos dirai se vos volez (32)
Si com Jhesu li rois nasqui (33)
E coment sa mere engenui (34)
Coment sainte Anne l'a portée (35)
Qui tan par fust (. . . . . senée?). (36)
De s^te^ Anne lairons (?) ester, (599)
D'autre estoire voudrons parler; (600)
Je quit que bien repairerons (601)
A sainte Anne quant nous vodrons. (602)
En Betleam un home avoit. . . . . (603)

[2] Publié par M. Paul Meyer dans la *Romania,* XIV, 498. Cf. *ibid.,* XVI, 71.

français[1], du XVe siècle, qui s'inspirent manifestement de notre poëme (v. 993-1730), et en reproduisent parfois les termes, surtout le premier, presque littéralement[2]; et le poëme en son entier a été inséré, abrégé par places, mais souvent mot pour mot, dans le *Myreur des histors* de Jean d'Outremeuse[3], qui s'est borné à le mettre en prose, en y entremêlant çà et là le récit d'événements contemporains ou prétendus tels, historiques ou fabuleux, tels que l'histoire d'Hérode et de ses fils, la légende de Judas et de Pilate, etc.

Une comparaison détaillée de notre texte avec les parties correspondantes de l'ouvrage de Jean d'Outremeuse[4] serait sans grande utilité. Il suffira de constater que le ms. que ce chroniqueur a eu sous les yeux était plus développé que celui de Montpellier, dans les parties surtout qui ont pour sources l'*Evangile de l'enfance* et l'*Evangile de Nicodème*. Il devait au contraire différer peu du ms. 1533 de la B. N., à en juger du moins par ce que m'apprennent de ce dernier les analyses et les extraits de M. Bonnard et de M. Reinsch.

Le texte du ms. de Montpellier offre en maint endroit les caractères non équivoques du dialecte picard[5], et nombre de rimes[6] semblent indiquer que cela est le fait de l'auteur plutôt que d'un copiste. Mais l'étude de la langue du poëme ne pourra être faite avec quelque sûreté que lorsqu'on aura réuni tous les éléments d'une édition critique.

Je passe aux remarques particulières, en séparant, pour plus de commodité, ce qui concerne la forme, c'est-à-dire les notes purement philologiques et les variantes, de celles qui ont trait au fond même du poëme et à ses sources. Je commencerai par celles-ci.

[1] Achille Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle*, II, 1-78. Voir surtout pp. 28, 31-41, 66-67. Cf. *Romania*, XIV, 497-8. Les mystères qui suivent, dans le recueil de M. Jubinal, celui de la *Nativité*, à savoir le *Geu des trois roys*, la *Passion* et la *Résurrection*, ne sont pas non plus sans rapports avec les parties correspondantes de notre poëme, surtout, semble-t-il, si on les compare avec les rédactions plus développées que présentent le ms. de Grenoble ou ceux de Paris.

[2] C'est ce que fait aussi en plus d'un endroit un poëme français qui a pour sujet spécial et pour titre *le Mariage Nostre Dame*, et dont M. Reinsch a publié un long fragment (419 vers sur 1312) dans son ouvrage déjà plusieurs fois cité, pp. 78 et suiv.

[3] Philippe Mousket, comme l'a déjà remarqué M. Reinsch, p. 74, a dû connaître aussi notre poëme et l'utiliser dans sa vaste compilation. Les vv. 10520-10575, par exemple, reproduisent, en l'abrégeant beaucoup, mais dans le même ordre, et en en conservant les particularités les plus caractéristiques, le récit qui remplit les vers 975-1288 de notre édition.

[4] T. I, pp. 335-449, *passim*.

[5] Voy. vers 398, 771, 1287, 1835, 1916, 1929, 1942, 2192, 2224, etc., etc.

[6] Voy. vers 79-80, 103-104, 1302, 1374, 3373-4, etc.

I

Vers 16. L'auteur, ou le rhapsode, veut dire qu'il ne faut pas le confondre avec les jongleurs qui colportaient des chants profanes et des histoires mensongères, car il est lui-même bel et bien jongleur, mais de ces jongleurs pieux qui n'admettaient dans leur répertoire que les vies des saints ou les gestes des héros[1]. Cela résulte, non-seulement de ce début, mais encore de maints autres passages, qu'on remarquera plus loin çà et là, par exemple vv. 851-870, 1767-8, et dont le plus caractéristique se trouve dans l'extrait du ms. de Berne, communiqué ci-après, p. 372, v. 31-34, où il est fait appel, comme dans plusieurs chansons de geste, à la générosité des auditeurs[2]. Le poëme, ou les poëmes, puisqu'il y en a plusieurs, joints bout à bout, étaient donc faits pour être récités en public, non pour être lus.

V. 38. « Fanuel. » On sait que Fanuel est le nom du père de la prophétesse Anna, qui était dans le temple, avec le vieillard Siméon, quand la Vierge y présenta l'enfant Jésus (*Luc.* II, 36). C'est sans doute ce passage de l'évangéliste qui a suggéré à notre auteur l'idée de donner au père de sainte Anne, personnage aussi inconnu d'ailleurs à la Bible que sainte Anne elle-même, le nom de Fanuel.

43-44. Il est souvent question de l'*Ort saint Abraham* dans la littérature du moyen âge. Voy., par exemple, *la Conquête de Jérusalem*, vers 4689, 4826 ; *Aiol*, v. 1554. On connaît d'ailleurs le château de Saint-Abraham, dans la vallée d'Hébron, qui était un fief du royaume de Jérusalem et le siége d'un évêché. Voy. Du Cange, *Familles d'outremer*, p. 423.

45-88. Je ne crois pas que cette variante de la légende, bien connue, de l'arbre de la Croix se retrouve ailleurs[3]. Dans les autres rédactions, ce sont des pepins ou un rameau de l'arbre, non l'arbre lui-même, qui sont transportés, et en faveur d'Adam, non d'Abraham[4]. Toute l'histoire de Fanuel a du reste une couleur orientale qu'on a

[1] Cf. Léon Gautier, *les Épopées françaises*, I, 203.

[2] Voir, par exemple, *Huon de Bordeaux*, pp. 148, 164.

[3] Sur les diverses rédactions de cette belle légende voy., entre autres auteurs, Mussafia, *Sulla leggenda del legno della Croce*, W. Meyer, *Die Geschichte des Kreuzholzes*.

[4] Adam, d'après cette légende, fut enseveli à Hébron, et c'est là que crûrent les rejetons de l'arbre de la science du bien et du mal. Or Hébron fut longtemps le séjour d'Abraham, qui y fut aussi enseveli. Ces circonstances ont pu amener une confusion dans l'esprit de notre auteur, que la chronologie ni le souci de la vraisemblance historique ne préoccupent d'ailleurs aucunement.

déjà plusieurs fois remarquée; mais la source directe n'en a pas encore été découverte. Cf. A. Graf, *la Leggenda del Paradiso terrestre*, p. 88.

47. Y a-t-il ici un souvenir d'Isaïe, XI, 1 : « Et egredietur virgo de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet »?

141-144. Cf. *Deuteron.*, XXII, 20-21.

339. « Camp flori. » J'ignore où notre auteur a pris le nom qu'il donne ici à la vallée de Josaphat, car c'est dans cette vallée que doit avoir lieu, d'après la tradition chrétienne, le jugement dernier. Y a-t-il là quelque souvenir des Champs Élysées?

370. Cf. plus loin, vers 3329-3406.

380. « Baudin de Niques », c'est-à-dire Baudouin de Nicée (ms. **D** *Bauduin*). C'était peut-être le nom d'un ami ou d'un protecteur de l'auteur, qui aura voulu, en dépit de l'anachronisme, et avec assez peu d'à-propos, il faut le reconnaître, l'insérer dans son ouvrage, suivant en cela l'exemple donné par plusieurs de ses confrères. Dans cette hypothèse, on pourrait admettre, comme conséquence assez vraisemblable, que le *Roman de saint Fanuel* fut composé dans la Terre-Sainte ou à Constantinople, ce qui s'accorderait bien avec la couleur orientale de ce récit. Peut-être dans Baudouin de Niques faut-il voir Baudouin, comte de Flandres, que notre auteur aurait accompagné à la quatrième croisade. On sait que Nicée faisait partie de l'empire grec et que Baudouin donna en fief cette ville et son territoire au comte Louis de Blois.

404. *Fanuel* voudrait donc dire « né d'une fleur. » Je ne sais d'où notre auteur a tiré cette interprétation. Ce mot, d'après les exégètes bibliques, signifie « videns Deum » ou « faciem Dei. »

598. Pourquoi saint Jean? Y aurait-il là quelque confusion, inconsciente ou non, avec les noces de Cana, dont le récit se trouve seulement chez cet évangéliste?

Ibid. « Mirare, lector, quæ monstra pepererit superstitio, ut rebus sacris misceantur portenta profana! » C'est en ces termes indignés que l'honnête Sinner conclut l'analyse, poussée par lui jusqu'ici, de *Saint Fanuel*, au t. III, p. 388 de son Catalogue des mss. de la bibliothèque de Berne.

603-680. Paraphrase des versets 5-25 du chapitre premier de l'évangile selon saint Luc. Ce morceau a passé dans la Chronique de Jean d'Outremeuse (pp. 335-336), qui n'a rien emprunté au contraire au récit suivant (naissance de la Vierge), ce qui tendrait à faire supposer que le ms. dont il s'est servi, ne contenant pas la *Vie de saint Fanuel*, n'avait pas non plus sa suite naturelle, c'est-à-dire l'histoire d'Anne et de Joachim, et que les événements s'y suivaient tels, sans plus, — sauf les embellissements romanesques, — qu'on les lit dans

l'Evangile, et dans l'ordre même où saint Luc et saint Matthieu les racontent et où notre ms.,—abstraction faite des v. 681-850,—les expose lui-même.

681-692. Ces vers paraissent une suture, assez maladroitement faite, destinée à joindre ensemble deux pièces originairement distinctes. Cf. la note précédente, et le prologue du ms. 1533 [1], qui n'annonce, comme sujet du poëme, que la naissance de Jésus et celle de Jean Baptiste ; nouvel indice peut-être que le récit de la naissance de Marie ne faisait pas partie de l'œuvre primitive et que, par conséquent, ce récit dans le ms. 1533, car il s'y trouve, comme dans le nôtre, serait une interpolation.

693-775. Tout cela est tiré, plus ou moins librement, des évangiles apocryphes (*Protevangelium Jacobi, Pseudo-Matthæi evangelium,* ou *de Nativitate Mariæ*). Voy. Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, 2e édit., pp. 1-11, 54-61, 113-116. Toute cette histoire qui, on le sait, n'a aucun fondement canonique, car l'Ecriture ne connait pas les noms des parents de la Vierge Marie, n'est d'ailleurs qu'une imitation de celle de Samuel, dont la mère, Anne, longtemps stérile, le consacra au Seigneur. Voy. le chapitre premier du premier livre des *Rois*.

700 et suiv. L'auteur altère ici la légende. C'est le grand-prêtre, ou un autre personnage attaché au temple, et non les voisins de Joachim, qui, dans les évangiles apocryphes, fait à celui-ci l'affront dont il s'agit. Voyez *Pseudo-Matthieu,* chap. II ; *de Nativitate Mariæ,* chap. II.

773-775. Ces détails réalistes manquent dans les apocryphes, aussi bien que, dans saint Luc, le trait du v. 673, quoi qu'en dise notre auteur. Je remarquerai à cette occasion qu'il y aurait lieu de s'étonner que celui-ci, s'il est bien aussi l'auteur de la *Vie de saint Fanuel* [2], fasse ici naitre la Vierge d'une façon naturelle, après avoir fait naitre Anna miraculeusement, lorsque déjà de son temps, et longtemps même avant lui, la croyance à l'immaculée conception de la Vierge, qui ne devait devenir un dogme que de nos jours, comptait de nombreux adhérents [3]. Le poëte, au reste, ou les poëtes, s'il y en a eu deux, n'ont pas su tirer parti de leur sujet. La pomme quelconque dont le suc imprégna Fanuel aurait dû être, ce qui n'est pas dit, un fruit de l'arbre même dont la fleur avait fécondé sa mère ; Marie aurait dû naître ensuite, comme Jésus lui-même, d'une façon miraculeuse [4], afin d'établir

[1] Ci-dessus, p. 362 n. 1.

[2] Cf. ci-dessus, p. 361.

[3] Cf. Fabricius, *Codex apocryphus Novi Testamenti,* I, 74, note *f*. Voir aussi Thiers, *Traité des superstitions,* II, 302.

[4] C'est ce qui a lieu dans un chant populaire provençal, publié par Damase

ainsi, entre l'arbre de la chute et Jésus, qui devait nous racheter, une succession ininterrompue de mères immaculées.

791-4. C'est l'*Évangile de Nicodème* (chap. X) qui nomme ainsi le soldat qui frappa Jésus de sa lance; mais il ne dit rien de la guérison de sa prétendue cécité. Voy. là-dessus une longue note de Thilo (*Codex apocryphus Novi Testamenti,* p. 586).

799-850. Cf. Wace, *la Conception Nostre-Dame,* édit. Mancel et Trébutien, pp. 54-60.

815. Il est superflu de remarquer que la Sainte Écriture ne raconte rien de pareil. Ce sont les apocryphes qui ont imaginé toute cette généalogie. Voy., dans Tischendorf, p. 111-112, le texte rapporté en note du dernier chapitre du *Pseudo-Matthieu,* texte avec lequel notre ms. n'est pas du reste parfaitement d'accord, car il donne à Anne pour second mari, au lieu de Cleophas, Alpheus, qui fut au contraire son gendre, et pour troisième mari Cleophas, au lieu de Salomé. Ce fut la troisième Marie, fille de ce dernier, et non la seconde, qui épousa Zébédée et fut la mère de saint Jean l'évangéliste et de saint Jacques de Galice ou le Majeur. La seconde, dont notre auteur (dans notre ms. du moins) ne parle pas, épousa Alphée, dont elle eut Jacques (le Mineur) et Joseph le Juste, et, d'après une autre tradition, qu'ont suivie Ludolphe le le Chartreux, Jean de Venette, dans son *Histoire des trois Maries*[1], Jean Bertaud de La Tour-Blanche, dans son *Encomium trium Mariarum* (1529), et d'autres auteurs, encore deux autres fils, Simon et Jude.

838. *Joan.*, XIX, 26-27.

851. Ici commence, avec une grande lettre ornée, la seule qu'on trouve dans notre ms., mais sans rubrique spéciale, le poëme qui forme, soit la seconde partie (selon M. Meyer), soit la troisième (voy. ci-dessus, p. 361) de la compilation que nous publions. Ce poëme porte pour titre, dans le ms. de l'Arsenal : « Ci commence li romanz de l'annonciation Nostre Dame et de la naissance Nostre Seigneur. » Voy. *Romania,* XVI, 45[2].

Arbaud (I, 16), où l'on voit sainte Anne devenir enceinte d'un baiser sur la bouche de son mari « Chuchim ».

[1] Sur ce poëme, encore inédit, on peut voir, outre l'analyse de M. Bonnard (ouvrage cité, p. 196), celle dont il fut l'objet au siècle dernier, de la part de Lacurne de Sainte-Palaye, au t. XX des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (éd. in-12), p. 267.

[2] Dans le ms. 1533 de la B. N., où l'ensemble de l'œuvre ou de la compilation a pour rubrique initiale : « Comance la vie Nostre Dame et la passion Nostre Seigneur », on lit seulement, ici : « Si com li angles aporte le salu a Nostre Dame. » Dans le ms. de Grenoble, rien n'indique qu'un autre poëme commence en cet endroit. Voy. *Romania,* XVI, 218.

851-940. Voy. dans Reinsch, p. 43-46, le passage correspondant du ms. 1533 de la B. N.

857. « des enfances. » C'est justement le titre, comme on l'a remarqué plus haut (p. 360, n. 2), que porte notre poëme dans un des mss. de Paris.

871. Tout le récit qui suit dérive des évangiles apocryphes; mais le sujet y est traité assez librement; il serait, je pense, inutile de signaler tous les traits qui, comme celui-ci, ne se retrouvent pas dans les évangiles précités, et tous les développements que notre auteur, avec une habileté et un talent dont le lecteur aura sans doute été frappé, a su donner à son sujet.

915-920. Ces vers se retrouvent dans la *Conception Nostre Dame* (édit. Mancel et Trébutien, p. 39), et de même les vers 921-926 (*ibid.*, pp. 40-41).

932. « ne vait. » Ne se dit plus dans ce sens que des animaux. Ce vers, dont la grossièreté choque singulièrement notre délicatesse, se retrouve aussi, avec le précédent, dans la *Conception Nostre Dame* (p. 40).

935-6. De même dans la *Conception* (édit. Luzarche, p. 41).

943-952 ; 957-8. *Ibid.*, p. 43.

961-2. Formule de transition habituelle à l'auteur (ou au rhapsode). Cf. 599-600, 961-2, 1377-1378, 1811-12, 1955-6.

963-974. Cette belle et poétique comparaison est presque, on peut le dire, un lieu commun de la littérature, latine et vulgaire, du moyen âge, tant elle s'y rencontre fréquemment[1]. J'ignore à qui revient l'honneur de s'en être servi le premier. On la retrouvera plus loin, vv. 1559-1568.

979. Cf. ci-dessus, v. 141 et la note y afférente.

983. Dans tous les textes, apocryphes ou canoniques, Marie est déjà fiancée à Joseph, quand elle reçoit la visite de l'ange Gabriel. Ici c'est le contraire, comme on voit; notre auteur a fâcheusement interverti les événements (de même Jean d'Outremeuse et le mystère provençal[2]), et plus malheureusement encore prêté à Jésus, à l'égard de

[1] Un poëte toulousain, Louis Guitard, l'employait encore à la fin du XVIIe siècle :

Diu passec dins toun se coumo fa justomen
Le soulel al trabés de la bitro mai cando.

Voy. J.-B. Noulet, *Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 95.

[2] L'Annonciation ne figure pas dans le mystère provençal; mais elle est censée avoir eu lieu quand l'ouvrage commence. Le premier couplet correspond exactement aux vers 998-1001 de notre édition.

celle qui allait devenir sa mère, des préoccupations par trop humaines et bourgeoises. Marie nous apparaît ici, vv. 975 et suiv., comme une fille mise à mal, que son séducteur cherche à marier avant que rien ne se découvre, mais sans que l'auteur, hâtons-nous de l'ajouter, paraisse y avoir entendu malice[1]. Ce caractère de vulgarité, pour ne pas plus dire, est du reste bien plus marqué dans le passage correspondant du *Mariage Nostre Dame* (Reinsch, p. 82):

Pour sauver Marie d'ardoir,
De qui Dieu ot fait son voloir,
Por ce que ele grosse estoit
Dou filz Dieu, qui la soustenoit,
Volt Dieu qu'elle fust mariée...

983-1006. Voir dans Reinsch, pp. 43-46, le passage correspondant du ms. 1533 de la B. N.

1027-1056. Voir *Ibid.*, p.47, le passage correspondant de B. N. 1533.

1039-1042. Dans le passage correspondant du *Mariage Nostre Dame* (Reinsch, p. 85), la couleur locale est un peu mieux respectée :

N'i a celi ne l'espousast
Mult (lis. *Plus*?) volentiers, s'en li donast,
Que la fille au roy Pharaon,
Ne que estre seigneur d'Urion[2].

1079-1080. Le *Mariage Nostre Dame*, où ces deux vers se retrouvent, avec quelques différences, ajoute naïvement (Reinsch, p. 86):

Quar trop soy viex et debrisiez.
James ne seroie prisiez
De fame, que espouse eusse,
Por riens que faire i peusse;

idée qui, dans notre texte, plus discret sur ce point, n'est pas même indiquée.

1129. Tout ce roman des verges distribuées aux célibataires, et

[1] Il ne faisait au reste que reproduire à sa façon, — c'est-à-dire en le dénaturant inconsciemment par la manière dont chez lui les événements se suivent et sont présentés, — ce qu'avaient déjà dit plusieurs Pères de l'Église. Cf. là-dessus une note de mes *Sermons et Préceptes religieux* (**A** XV, 11-13).

[2] M. Reinsch imprime *Durion*. Il s'agit sans doute du château (*Orion*) où nous verrons plus loin (p. 379) Jésus et sa mère séjourner quelque temps, chez Élisabeth.

dont celle qui fleurira doit désigner l'époux de Marie, est manifestement imité du chapitre XVII des *Nombres* (la verge d'Aaron).

1155-6. Ces deux vers se retrouvent, à très-peu près tels qu'ils sont ici, dans la *Conception Nostre Dame*, p. 38 de l'édit. Luzarche.

1185-1190. Ici la verge mystique d'Isaïe vient s'ajouter à celle d'Aaron. « Et egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet, et requiescet super eam spiritus Domini. » Cet « esprit du Seigneur », autrement le Saint-Esprit, les apocryphes l'ont naturellement figuré par une colombe.

1211-1214. Je ne trouve ce détail dans aucun des apocryphes.

1233-6. Même réflexion naïve, en des termes peu différents, dans la *Conception Nostre Dame* (Mancel et Tréb., p. 45).

1241-2. Cf. v. 979-80.

1311-1392. Nous quittons ici les apocryphes pour revenir à saint Luc (I, 39-80), non moins librement traité d'ailleurs que ceux-ci. L'auteur s'éloigne ensuite de plus en plus des textes que nous connaissons. L'épisode d'Anastasie (Anestese, Agnetese) par exemple (v. 1446-1624) leur est complétement étranger, sauf en un détail, d'ailleurs fort altéré, qui sera signalé plus loin (v. 1549).

1375-1455. Voir dans Reinsch, p. 48-50, le passage correspondant de B. N. 1533.

1483-1521. *Ibid.*, p. 50-51, le passage correspondant du même ms.

1335-44. Ceci, qui n'est qu'un développement du passage connu de saint Luc (I, 41) ou plutôt peut-être de celui-ci du *Protévangile de Jacques* (chap. XII): « Quod enim in me est exiliit et benedixit tibi », est encore amplifié chez Jean d'Outremeuse (p. 341); plus encore dans les mss. de Grenoble (C) et du British Museum (H). Là (voy. Bonnard, p. 114, et *Romania*, XVI, 238,) Jésus adresse à son tour, du sein de sa mère, la parole à saint Jean, et les deux cousines restent stupéfaites de toute cette ventriloquie.

1512. Il est question, paraît-il, de ces candélabres, dont les apocryphes ne parlent point[1], dans *Foulque de Candie*[2]. Voy. les notes de l'édition Tarbé, p. 175, au mot *Belléem*. Dans la *Conquête de Jérusalem*, Godefroy de Bouillon se vante de les aller prendre à la Mecque et de les apporter devant le Saint-Sépulcre:

[1] On lit seulement, dans le *Pseudo-Matthieu:* « Sed in ingressu Mariæ cepit tota spelunca splendorem habere nimium, et quasi sol inesset ita tota cepit fulgorem lucis ostendere. »

[2] Dans *Candie*, pour le dire en passant, je pense qu'il faut voir *Gandia* (en latin *Candia*), petit port du royaume de Valence, et non *Cadix*, comme on paraît l'admettre communément.

Les candeliers qui sont devant Mahon ardant
Meterai au sepulcre ou Dex fu suscitant.
(V. 6620.)

Voir aussi *ibid.*, v. 6799.

1519-1520. Je me demande si ces deux vers [1] ne seraient pas une transformation bizarre d'un passage du *Pseudo-Matthieu,* corrompu par quelque copiste, et où *maria* aurait été pris pour le pluriel de *mare:* « Quæ lux non defecit nec die nec nocte, quamdiu ibi Maria mansit. »

1546-1678. Voici le passage du ms. de Berne (**B**) qui correspond à ces 133 vers. On verra par cet extrait combien ce ms. diffère, dans sa deuxième partie, du ms. de Montpellier et de celui de Paris (1533), qui nous a servi à combler la lacune intérieure du premier. Cf. ci-dessus, t. XXVIII, p. 123.

[**F° 41 r°**] Joseph s'en ist, ne tarja mie.
Oiés qu'avint sainte Marie :
Entreusque Joseph fu au feu,
.II. angle sont a li venu,
.III. cierges li ont aportés
Tous esprit et tous alumés,
Devant la vierge honorée,
Qui en l'estable iert ostelée.
Ains ne porrent puis estre estaint.
Ne furent ne vermoil ne taint,
Il ne sont de poez ne de cyre;
Nul hom ne vous sauroit a dire
De quoi li cierge furent fait.
Et li angles a tant s'en vait.
Atant ez vos Joseph venu.
Quant il vit la dedens le feu,
[**F° 41 v°**] Dieu en rent graces et mercie.
Atant [2] fu la virge aprochie
Que ele dut enfant avoir,
Si li convint aïde avoir.
En la cité fu .I. prodon,
Sebastien l'apeloit on,
Et avec lui estoit sa fame
Qui plus estoit blanche que lainne.

[1] Ils manquent dans B. N. 1533.
[2] Corr. *Au tens?*

Sainte chose iert et honoree ;
Dame Fine iert par non nomnee.
Dedens l'estable ot bien veu
Sainte Marie et aperceu,
Car ce estoit en son vinage
La on ot pris son herberjage.
Lors li menbra de grant bonté
Et de mult grant nobilité,
Por la bele sainte Marie
Qui ensainte iert et engroissie.
[F° 42 r°] La dame a veu son baron,
Si l'apela par son droit non :
« Bastien, frere, dous amis,
Ce dist la dame o le (le) cler vis,
Car me donnés congié, bau frere,
Por[1] Dieu le vrai, notre chier pere,
Que g'i voise por li aidier
Et por son enfant manoier. »
Bastien l'oit, bien li otrie.
« Alés i tost, tres douce amie,
Se li portés et pain et vin,
Por amor Dieu, le roi devin,
Et de nostre droit laborage
Li portés, si ferés que sage ;
Et quant ele sera delivre,
Qu'ele ait de quoi ele poist vivre. »
A Diex signor ! com buer[2] le dist,
Car ens es ciex puis s'ame en list[3],
Avec les angles beneis
Lassus amont en paradis.
[F° 42 v°] Faites nous bien, por Jhesu Crist,
Que Diex vous soit a tous amis,
Et tous iceus qui me donront
Diex les conduie el ciel amont !
Et li prodon soit beneis
Et la prodefame autresi !
Si m'aist Diex, si sera il,
Que s'ame en iert en paradis.
Oiés que sainte Fine fist :
Plus tost que po(s)t pain et vin prist,

[1] Ms. *Lors.* — [2] Substitué à *por quoi,* écrit d'abord. — [3] Corr. *sist ?*

Jusqu'a l'estable ne prist fin
Ou Diex iert nés par bon destin.
Anastaise i vint corant ;
Delez la[1] merc vint corant.
Tout autresi com vos veez,
Quant il fait biau tens en esté,
Quant[2] li soulaus revint et va
Et la verriere mal n'en a,
Et li soulaus retrait s'alainne
[F° 43 r°] Et la verriere remaint sainne,
Trestout autresi sainnement,
Se sachiez vos bien vraiement,
Nasqui Jhesus dou cors Marie,
Que la virge n'en senti mie.
La pucele sens mains estoit
Et de l'enfant grant joie avoit:
A ces moignons l'en cort lever,
Et Diex qui tout a a sauver
Andeux les mains li a randues.
Ains plus beles ne furent veues,
Beles et blanches comme flor.
Cele vait panre le signor,
En une cresche l'a couchié,
En vies drapiaus entortillié.
En celle cresche [ou] Diex gisoit
.II. vives bestes i avoit :
L'une estoit vache debonnaire,
Et l'autre mule por mal traire.
[F° 43 v°] La mule ades le decouvroit,
La vache a[s] cornes qu'ele avoit
Le recouvroit mult doucement.
Or sachiés bien, petit et grant,
La vache que Dieu couverta
Senefiance nous mostra
Que la novele lois venroit,
Toute la vie[s] depeceroit.....

1549. Dans les évangiles apocryphes, ce sont deux sages-femmes qui, amenées par Joseph, viennent pour assister la Vierge. Mais celle-ci s'est déjà délivrée seule. Admiration de l'une d'elles (nommée Zelemi

[1] Corr, *sa*. —[2] Corr. *Que*.

par le *Pseudo-Matthieu*), en constatant la virginité de Marie. L'autre, appelée Salomé, doute du miracle et veut le vérifier ; dès qu'elle touche la vierge-mère, sa main se dessèche ; mais, sur l'invitation d'un ange, elle adore l'enfant Jésus et touche le bord de ses langes, et aussitôt elle est guérie. Le récit de notre auteur dérive évidemment d'une variante, profondément modifiée, de ce premier miracle du Sauveur[1]. On a vu que, dans le ms. de Berne, la mère d'Anastasie est avec elle auprès de Marie, ce qui s'écarte un peu moins des données du *Pseudo-Matthieu.*

1557-1580. Ce passage est identique ou presque identique, comme on l'a vu ci-dessus, au passage correspondant du ms. de Berne.— Nous retrouvons ici, dans les mêmes termes ou à bien peu près, la comparaison de Marie avec la « verrière », déjà rencontrée aux vv. 963-974. C'est peut-être, dans l'un ou l'autre endroit, une interpolation.

1581-1624. J'ignore quelle est la source de ce nouveau récit, qui paraît manquer dans le ms. de Berne. Il n'y a rien de pareil dans les évangiles apocryphes.

1625. Cf. *Luc,* II, 9-14.

1641-1656. Cf. l'*Ev. de Nicodème*, chap. II (Tischendorf, p. 391). Notre auteur transporte à la naissance de Jésus ce que cet évangile place au moment de sa mort et de sa descente aux enfers.

1657. Je ne trouve rien dans la légende de saint André à quoi ce vers puisse se rapporter. On penserait plutôt à Siméon ou à Jean-Baptiste, qui sont mentionnés dans l'*Évangile de Nicodème* avec les personnages précités de l'Ancien Testament, comme ayant vu cette « clarté. »

1661-2. C'est par deux vers identiques, sauf une légère variante au premier, que commence chez Wace la *Conception* proprement dite (édit. *Mancel et Tréb.*, p. 9).

1663. L'auteur en revenant à Marie, après cette longue digression (peut-être une interpolation du compilateur ; cf. le ms. de Berne), répète ce qu'il a déjà dit v. 1579-1580. Notre ms. rejoint ici celui de Berne.

1670-1710. Voir dans Reinsch, p. 52-53, le passage correspondant de B. N. 1533[2].

[1] C'est cette forme de la légende qu'on retrouve dans le chant populaire provençal publié, sous le titre de *lou Premier Miracle,* par Damase Arbaud (I, 23), qui en a, dans ses notes, signalé le rapport avec notre poëme, dont le ms. lui était connu.

[2] M. Reinsch imprime comme suit les v. 1703-4 :

Puet on donc fere charité ?
D'autrui avoit son la enblé.

Quel sens peut-il bien leur attribuer?

1678. Il paraît manquer ici au moins deux vers dans lesquels l'auteur devait dire que la vache figurait en outre le bon larron, comme la mule symbolisait son compagnon (v. 1683). J'ignore d'ailleurs d'où il a tiré tout cela, aussi bien que la modification que subit chez lui la tradition du bœuf et de l'âne, tradition pourtant des mieux établies; car, comme le remarquent Pierre Comestor et après lui Vincent de Beauvais, en parlant des animaux entre lesquels naquit le Sauveur, « in picturis ecclesiarum, quæ sunt quasi libri laïcorum, sic representantur nobis. »

1687-1710. Ce passage a tout l'air d'une interpolation, d'autant plus que dans des mss. plus développés que le nôtre, le n° 1533 de la B. N., par exemple, l'histoire de Dismas, le bon larron, est longuement racontée un peu plus loin.

1688. C'est l'*Évangile de Nicodème* (chap. X) qui donne aux deux larrons ces noms de *Dismas* (et non *Dimars*) et de *Gestas*. Dans le ms. B. N. 1533, le second est appelé *Solomas*.

1705. Cette morale, trop pratiquée au moyen âge, n'était pourtant pas, heureusement, celle de tout le monde. Voy. à ce sujet les paroles de saint Louis, rapportées par Joinville, chap. V, p. 13 de la petite édition Wailly.

1711-1730. Cf. *Luc.*, II, 8-17.

1731-1752. Cf. *Luc.*, II, 21. Sur la circoncision et le baptême, voy. une note de mes *Sermons et Préceptes religieux* (**A**, IX, 22-28).

1754-1755. Si la circoncision, selon l'opinion de saint Augustin[1], était l'équivalent du baptême, c'est-à-dire remettait le péché originel, il est clair que les filles se trouvaient dans un état d'infériorité, puisque les garçons seuls subissaient cette opération. Est-ce pour cela que notre auteur, dans son désir d'honorer les dames, ne veut pas parler de leur baptême, ou plutôt de leur non-baptême ?

1771-1775. Les évangiles apocryphes des recueils de Fabricius, Thilo, Tischendorf, ne parlent pas de ces prodiges. Mais le premier est rapporté par Paul Orose[2] et, d'après lui, par beaucoup d'autres, Pierre Comestor, Jacques de Varaggio, etc. Voir aussi les *Narrationes de vita et conversatione beatæ Mariæ Virginis et de pueritia Salvatoris*, publiées par M. Oscar Schade, en 1870, d'après un ms. de Giessen, p. 13. Je ne connais pas la source du second.

1782. L'étoile des Mages. Cf. v. 1721-2.

1813 et suiv. Cf. *Matth.*, II, 1 *seq.*; *Pseudo-Matth.*, XVI. Sur les Rois Mages, leurs noms et leurs présents, on peut voir deux longues et savantes notes de M. O. Schade dans son édition du « Liber de

[1] Voy. Bergier, *Dict. de théologie*, au mot *Circoncision*.
[2] *Historiarum lib.* VI, *cap.* xx.

infantia Mariæ et Christi Salvatoris » (= *Pseudo-Matth.*), p. 29-37. La première de ces notes rapporte une légende d'une admirable poésie, que mes lecteurs me sauront gré de reproduire ici (les premières lignes d'après Vincent de Beauvais, *Speculum historiale,* lib. VI, cap. XCII), qui la raconte à peu près dans les mêmes termes [1] :

« Legi apud aliquem [2] istos magos ex libris Balaam divinatoris apparituræ stellæ ejus accepisse scientiam ; cujus divinatio posita est in Veteri Testamento (*Num.* 24) : *Orietur stella ex Jacob et exsurget homo ex Israel et dominabitur omnium gentium.* Audivi etiam aliquos referentes de scriptura quadam, etsi non certa tamen non destruente fidem, sed potius delectante, quoniam erat quædam gens sita in ipso principio Orientis juxta Oceanum, apud quos ferebatur quædam scriptura, inscripta nomine Seth, de apparitura hac stella et muneribus ei hujusmodi offerendis, quæ per generationes studiosorum hominum patribus referentibus filiis suis habebatur deducta. Itaque elegerunt seipsos duodecim quidam ex ipsis studiosiores et amatores mysteriorum cælestium et posuerunt seipsos ad expectationem stellæ illius ; et si quis moriebatur ex eis, filius ejus aut aliquis propinquorum, qui ejusdem voluntatis inveniebatur, in loco constituebatur defuncti. Dicebantur autem *Magi* lingua eorum, quia in silentio et voce tacita Deum glorificabant. Hi ergo per singulos annos post messem trituratoriam ascendebant in montem aliquem positum ibi, qui vocabatur lingua eorum *Mons Victorialis*, habens in se quandam speluncam in saxo, fontibus et electis arboribus amænissimus ; in quem ascendentes et lavantes se orabant et laudabant in silentio Deum tribus diebus. Et sic faciebant per singulas generationes, expectantes semper ne forte in generatione sua stella illa beatitudinis oriretur ; donec apparuit eis descendens super Montem illum Victorialem, habens in se formam quasi pueri parvuli et super se similitudinem crucis. Et loquuta est eis et docuit eos et præcepit eis ut proficiscerentur in Judæam. Proficiscentibus autem eis per biennium præcedebat stella, et neque esca neque potus defecit in peris eorum. Cætera autem quæ gesta referuntur ab eis in Evangelio compendiose posita sunt. Tamen cum reversi fuissent, manserunt colentes et glorificantes Deum studiosius magis quam primum et prædicarunt omnibus in genere suo et multos erudierunt. Denique cum post resurrectionem Domini, Thomas apostolus isset in provinciam illam, adjuncti sunt ei et baptizati ab eo facti sunt adjutores prædicationis illius. »

1878. Pourquoi donc ne se nomme-t-il pas ? Y a-t-il ici une lacune ? Cf. v. 1925. — Sur les noms des Rois Mages, voy. un très-intéressant

[1] Cf. *Legenda aurea,* cap. XIV (p. 89 de l'édit. Graesse).

[2] En marge : *Chrysostomus super Matth. lib. I.*

excursus à la suite de la dissertation de M. Martin Hartmann, *Ueber das altspanische Dreikonigsspiel* (Bautzen, 1879), p. 51.

1879. « Samar. » C'est-à-dire *Saba*, comme on lit ailleurs (Jean d'Outremeuse, etc.).

1955. Plusieurs mss. du *Pseudo-Matthieu*, entre autres ceux qu'ont reproduits Tischendorf et Schade, ne suivent pas dans l'exposé des événements (circoncision, adoration des mages, purification) le même ordre que notre auteur, plaçant la purification immédiatement après la circoncision; mais ce ne sont pas, d'après M. Schade (note 205), les plus nombreux.

1990-2000. Cf. mes *Sermons et Préceptes religieux*, note sur **A**, XII, 13.

2005. 35 + 3 ne font que 38, et la purification avait lieu quarante jours après les couches. Faut-il corriger *.v.* ?

2022-24. Se rappeler la légende de saint Christophe.

2053-2072. Cf. *Matth.*, II, 3-6.

2121. La Pentapole, nom de province et non pas de ville, et qui d'ailleurs n'est pas en Egypte.

2133-2158. Voir dans Reinsch, p. 54, le passage correspondant de B. N. 1533.

2135-2156. J'ignore la source de ce récit. Rien de pareil dans les évangiles apocryphes. Est-ce une invention de notre auteur? Jean d'Outremeuse identifie avec Dismas, le bon larron, le Dinas (*Dimas*, dans 1533) dont il s'agit ici. Voy. p. 360. Je ne sais si le ms. 1533 ou quelque autre en fait autant.

2158. Après ce vers, le ms. B. N. 1533 place un long récit dont Dismas, le bon larron, fait le sujet; M. Reinsch le reproduit[1] (pp. 34-60) et une rédaction latine s'en trouve parmi les *Narrationes*, déjà citées, qu'a publiées M. Schade[2]. Voy. le chap. XXVI (p. 17) et la

[1] Non sans beaucoup de fautes, dont la plupart se laissent, heureusement, assez facilement corriger. Ainsi, p. 54, v. 3 du bas, au lieu de *n'oient*, le ms. porte sans doute *n'orent; ibid.*, dernier vers, ce que M. Reinsch a pris pour *mardi* (*die mart*) ne peut être que le nom du bon larron, et il faut lire (ou corriger) *Dimart*, comme l'indiquent la mesure et le contexte (cf. le v. 6 du bas). — P. 58, v. 28, lis. *Ala vengie*[*r*]; v. 30, *afamez;* v. 34, *soufrete;* v. 37, *parfont* (ou *par fort*?); p. 59, l. 7, *jugnet*, et non *vignet*.

[2] La source première de ce récit est peut-être le chap. XIII de l'*Évangile* (arabe) *de l'Enfance*. On le retrouve dans la Chronique de Jean d'Outremeuse, p. 36, mais non pas au même endroit que dans le ms. 1533. Il y suit le miracle de la chute des idoles (v. 2203-2224 de notre ms.), et le fait par conséquent se passe en Egypte. Dans le ms. 1533 au contraire, c'est à quatre lieues de Bethleem que la Sainte Famille est arrêtée par Dismas et sa

note y afférente. Ce ms. revient ensuite, comme fait le nôtre, à Hérode, avec la formule ordinaire de transition (cf. ci-dessus sur 961) :

De la dame lairons ester,
Des inocens vodrons parler.

2162-4. Cf. les v. 2102-4, que l'auteur ne fait ici que répéter. A cet endroit du poëme, le ms. B. N. 1533 contient de plus que le nôtre, d'après l'analyse de M. Bonnard (p. 229), « la légende d'une jeune fille qui, ne pouvant avoir d'enfant, en fit un de cire qui prit vie quand elle lui mit la mamelle dans la bouche, et qui fut tué par les gens d'Hérode. » Cette légende se retrouve dans la Chronique de Jean d'Outremeuse (I, 356).

2201. Cf. v. 2121 et la note. *Pseudo-Matth.* : « devenerunt in finibus Hermopolis, et in unam ex civitatibus Egypti quæ Sihenen dicitur intraverunt. » Nous voici maintenant à l'*Évangile de l'Enfance ;* mais des nombreux miracles rapportés par les apocryphes, et dont la plupart se retrouvent dans d'autres mss. de notre poëme, celui de Grenoble, par exemple, le nôtre n'en contient que trois.

2204. Avant ce miracle, le ms. 1533 donne celui du *semeur*, dont la poésie populaire s'est heureusement inspirée[1], mais qui ne figure dans aucune édition des apocryphes. Voy. Reinsch, pp. 60-66, où cet épisode, qui est fort long, est reproduit en entier. Cf. le *Dict. des apocryphes* de Migne, II, 383.

2205-2224. Cf. *Pseudo-Matth.*, XXIII, XXIV, et, dans Reinsch, pp. 66-67, le passage correspondant de B. N. 1533[2]. La rédaction en est toute différente. Suit le récit de deux miracles, dont les apocryphes ne font pas mention, et qui manquent également dans notre ms. Le second a tout l'air d'un épisode de roman d'aventures. Voy. Reinsch, pp. 67-70[3]. Entre ces deux miracles se placent les six vers suivants, dont les deux premiers sont les mêmes que les v. 2225-6 de notre ms.

bande. Cela expliquerait la présence dans notre ms. du nom de *Pantapolus* (voy. ci-dessus la note sur 2121), qui, dans un texte plus complet et exempt de confusions, se serait naturellement appliqué à la Pentapole de Palestine, située au sud de Jérusalem.

[1] Voy. Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, I, 33 ; II, 235, *la Fuito en Egipto*.

[2] Voir aussi Schade, *Narrationes*, XXXI.

[3] P. 68, v. 23-24, il faut évidemment lire et ponctuer :

d'yvraie.
Pour la grant cité de Nimaye (= Nimègue)
Ne se meust.....

P. 69, avant-dernier vers, lis. *benei*.

Illeuc sejorna longuement
Josep avec icele gent.
Quant il ot assez sejorné,
Tant qu'il li vint a volenté,
Josep son erre apareilla
Et nostre dame s'en torna.

C'est dans ce voyage qu'a lieu le second miracle. La Sainte Famille arrive ensuite au château d'Orion, séjour d'Ysabel (Elisabeth) et de son fils Jean Baptiste, et y demeure jusqu'à la septième année de Jésus (Reinsch, p. 70-71).

2231-2246. Ce miracle ne figure pas dans les apocryphes publiés par Fabricius, Thilo, Tischendorf. Mais il se trouve dans un ms. du *Pseudo-Matthieu* que ces éditeurs n'ont pas connu (n° 11867 de la B. N.) et dont M. Reinsch a donné des extraits, parmi lesquels (p. 12, n° 12), le récit de notre miracle, tel qu'il est ici raconté. Le texte latin ajoute seulement que Jésus remit en leur entier les vases brisés de ses compagnons[1]. C'est ce qu'on lit aussi dans le ms. B. N. 1533, dont la rédaction diffère d'ailleurs complétement, pour le fond comme pour la forme, de celle du nôtre. Là c'est Jésus lui-même qui brise les vases de ses compagnons, parce que l'un d'eux avait maltraité Jean « son neveu ». De même chez Jean d'Outremeuse (p. 363), qui plus exactement dit « son cousin ». Voy. Reinsch, p. 72-73.

2248-2262. Cf. le *Pseudo-Matthieu*, XXVI, XXIX (Tischendorf, pp. 94-95, 97); l'*Évangile de Thomas*, V (*ibid.*, p. 168-9).

2350-3. On pourrait rapprocher ces vers du passage des *Narrationes* déjà citées, où il est dit que les enfants d'Egypte firent de Jésus leur roi (XXXVI, p. 19).

2263-2276. Rien de pareil dans les apocryphes. Voy. dans les passages précités les réponses de Jésus aux reproches de ses parents.

2281-2300. Encore un miracle qui manque chez Tischendorf et les précédents éditeurs des évangiles apocryphes. Mais il se trouve dans le ms. B. N. 11867 déjà cité. Voy. Reinsch, p. 10, extrait n° 6. Le même miracle est longuement raconté dans l'*Évangile de l'Enfance* en provençal du ms. 1745 de la B. N. Voy. Bartsch, *Denkmaeler*, p. 279. Il paraît manquer dans le ms. 1533, qui, sur ce point, serait, par exception, moins complet que le nôtre[2]. Il manque aussi dans la Chronique de Jean d'Outremeuse.

2303-2352. Tout ce passage, qui paraît manquer dans le ms. 1533[3],

[1] Sur ce dernier point, cf. Schade, *Narrationes*, chap. XXXIII.

[2] Voy. Bonnard, p. 230; Reinsch, p. 73.

[3] Mais non pas (l'équivalent du moins) dans celui du British Museum add. 15606. Cf. ci-dessus, t. XXVIII, p. 121, n. 3.

n'a rien qui y corresponde dans les apocryphes. L'histoire d'Hérode, telle que le moyen âge l'a connue (voy. Pierre Comestor et même Jacques de Varaggio), est ici assez profondément altérée. Mais la source des vv. 2345-2349 est évidemment le fait (historique, puisque Josèphe le raconte) qui est ainsi rapporté par Pierre Comestor : « Cumque corpus ejus oleo calidiori foveri medicis placuisset, in arcam plenam demersum ita dissolutum est ut etiam lumina quasi mortuus resoluta torqueret. »

2353-2392. Voir dans Reinsch (p. 73) le passage correspondant de B. N. 1533. Il y a identité presque complète. — A partir d'ici jusqu'au v. 3326, l'auteur s'inspire, à peu près exclusivement, des évangiles canoniques, dont il arrange, du reste, allonge ou réduit, selon son habitude, la matière à son gré.

2785. Sur cette symbolique, cf. mes *Sermons et Préceptes religieux*, note sur **A** XIV, 8.

2881. D'après un récit, déjà mentionné (ci-dessus, sur 2158), qui se trouve dans B. N. 1533, cet « oignement » avait été préparé par la Vierge Marie avec des fleurs nées d'une eau qui avait servi à baigner l'enfant Jésus, et donné par elle à la mère de Dismas, le bon larron, qui le vendit à la Madeleine. L'*Évangile* (arabe) *de l'Enfance* (chap. V) donne à ce parfum une origine différente. C'était, d'après cet ouvrage, une huile de nard dans lequel une vieille femme, qui secourut Marie dans ses couches, et qui assista à la circoncision de Jésus, avait fait infuser le cordon ombilical ou le prépuce de l'Enfant-Dieu. Le fils de cette femme, à qui elle le donna en lui recommandant de ne pas le vendre, même pour trois cents deniers, était marchand de parfums. Il n'est pas dit si ce fut de lui que Madeleine l'acheta.

3199-3204. Joseph d'Arimathie est qualifié, dans l'Évangile, de décurion. A ce titre, il devait recevoir des « soudées ». De là vint sans doute l'idée de lui faire demander à Pilate le corps de Jésus comme récompense de ses services. L'*Évangile de Nicodème* n'est pas plus explicite sur ce point que les canoniques.

3241-3287. On a là une variante de la légende de Véronique, que je n'ai vue nulle part ailleurs, et dont je ne saurais indiquer la source. Cf. la *Mors Pilati* et la *Vindicta Salvatoris*, dans Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, p. 456 et 488.

3288-3326. Nous revenons à l'Évangile (*Matth.*, XXVII, 62-66 ; XXVIII, 1-6).

3327-3406. Cf. l'*Évangile de Nicodème*, chap. XXI et suivants (Tischendorf, pp. 398 et suiv.).

3407. Notre auteur, à partir d'ici jusqu'à l'Assomption, s'inspire à peu près exclusivement des Évangiles canoniques et des Actes des Apôtres.

3668-3971. Cette dernière partie de notre ms., qu'aucun signe, ni rubrique, ni blanc, ni grande lettre, ne distingue de ce qui précède, et qui s'y lie étroitement d'ailleurs par les huit vers qui servent de transition, a été empruntée, comme je l'ai déjà remarqué [1], à la *Conception Nostre Dame* de Wace, ou plutôt elle n'est autre chose qu'un poëme distinct, qu'on trouve isolé, d'après M. Paul Meyer [2], dans quelques mss. et qui a été incorporé abusivement à la *Conception Nostre Dame* [3]. Quoi qu'il en soit, le compilateur du ms. de Montpellier, sinon également tous ceux des autres mss. de la *Vie de Marie et de Jésus* qui offrent la même addition [4], n'a pas reproduit intégralement le texte qu'on trouve dans les deux éditions de la *Conception*. Il y a fait quelques modifications et de nombreuses coupures. Ainsi, tandis que dans l'édition de Mancel et Trébutien, et dans celle de Luzarche, le *Trépassement de la Vierge* compte 520 vers, il n'en a chez nous que 304, soit 216 de moins. La source de ce poëme du *Trépassement de la Vierge* ou de l'*Assomption* est d'ailleurs le livret apocryphe intitulé *Transitus Mariæ,* qu'on a attribué à Meliton, évêque de Sardes, et dont Tischendorf a publié deux rédactions, p. 113 et p. 124 de ses *Apocalypses apocryphæ.*

II

Vers 24-25. Ms. **D** : *ce devent escouter... et aus seoir.*

27. *Gabeor* signifie *moqueur*, et, d'après le texte, il faudrait ici *gaberie.* La leçon de **D** est meilleure :

> Qu'ançois irez au jugleour
> Qu'es p.

36. « ains. » Corr. *ainc*. C'est la leçon de **G**.

[1] Ci-dessus, t. XXVIII, p. 122, n. 1.

[2] Voy. ci-dessus, p. 360.

[3] M. Luzarche, l'éditeur du ms. de Tours, avait déjà remarqué qu'il est facile de reconnaître, dans le poëme de Wace, « trois compositions différentes (il serait plus exact de dire deux, les deux premières à mon avis n'en faisant qu'une) qui ont dû être récitées d'abord séparément... l'Institution de la fête de la Conception ; la Naissance, l'Education et le Mariage de Marie ; enfin sa Mort et son Ensevelissement. Ainsi, — ajoute-t il, — se trouve justifiée complétement, en l'appliquant à l'ensemble de l'œuvre, la rubrique du ms. de Tours : *Incipit vita Beate Marie Virginis.* »

[4] Cf. *Romania*, XVI, 246.

37. « terdre », essuyer (*tergere*). Infinitif pris substantivement. Cf. le *Chevalier aus deus espées*, v. 6353.

40. **D** :

Com dame Dieu vint a talant.

46. *Tant* est ici employé absolument. De même vers 60, 748, 860.

65. **D** : *Mil anz apres l'areigement* (= l'arrachement), ce qui doit être la bonne leçon.

67. « Com. » Ce mot est presque toujours en abrégé (**9**) dans notre ms., ainsi que la première syllabe des mots *comte* (135), *comment*. Mais on lit en toutes lettres *com* au v. 395.

Ibid. « molt. » Toujours en abrégé (*mlt*, avec le signe ordinaire au-dessus).

69. « orteil. » Proprement petit jardin (*horticulum*). Mais le sens diminutif paraît avoir été rejeté.

70. « raie », rayon (**radia*). Littré n'a d'exemples anciens de ce mot qu'au sens actuel de ligne.

73. « conseille », apprend secrètement. Cf. *a conseil*, en secret.

88. « Jhesu. » Ms. *ihu*, et de même presque partout, avec le signe abréviatif ordinaire; mais on lit *Jhesu* en toutes lettres vers 2082, 3026 et 3160. — **G** ajoute:

Mere sera nostre signor
Le roi del ciel le creator.

106. **D** : *.xv. ans.*

120. « oür. » Prononcez *oour (odorem)*.

130. Ms. *pritz*.

131. « avoutire », adultère ; mais ici dans le sens plus général de fornication.

137-8. Ces deux vers manquent dans **D** et **H**.

140. Mettre un point à la fin du vers.

148. « del aiglentier. » *Sic* ms.; mais il vaut mieux écrire *de l'aiglentier*. **D** et **H** ont une meilleure leçon : *Quant elle point en l'a.*

149-152. Mieux dans **D** et **H** :

E s'en ferai un fort (tel **H**) juise
Qu'an (An **H**) un gran feu en ma chemise
En (Ou je **H**) entrerei trestote nue
Qu'ainz ne fui d'ome corrompue.

160. « enmi. » Ms. *ēmi ;* mais *enmi* en toutes lettres au v. 424.

165. « no. » **D**: *un;* **H** : *lor*.

171. « cel creator. » *Sic*. **D** :

Onques Dieux ne fit creature
Tant felonnesse ne si dure

Se il veist lor grand doleur
Qui n'am heust au cuer tristeur.

H :

Ains Dex cuer d'omme, ce saichiez,
Ne fist que n'an ahust pitié.

175. « Mais Dex ne plot. » Le ms. a très-souvent cette forme *dex* dans la fonction de régime sing. Cf., en provençal, *Dieus,* dans le même rôle.

177. « chanbre.....chanberieres. » *Sic,* en toutes lettres.

198. « egarda. » *Sic.* J'aurais pu corriger *e[s]garda,* leçon de **H**. **D** : *regarda.*

210. « c'on. » Ms. 9, que j'aurais dû plutôt transcrire *c'om.* Cf. ci-dessus, sur le v. 67.

215. Lis. *q'ot* (*sic* ms.).

229. « Puis. » Ms. P9, et de même presque partout ; mais on lit *pus* en toutes lettres, v. 298 et ailleurs.

247. *Sic* ms.; *s'oraison* **D**; *s'orison* **H**.

248-50. Ponctuez et corrigez(?):

El feu ardant en est entrée,
Mere que mere, por morir.
Apres sa mere volt saillir (?)

Ou:

Sa mere après li volt saillir (?)

Mere serait le subjonctif de *merir.* **D** :

Mere qui meize pour morir
Voust apres sa fille saillir.

H a la même leçon que **A** [1]. L'accord de ces trois mss. semble assurer *fille* au v. 250. Mais où serait le sujet de *volt?* — Si *mere* du v. 249 est bien *mereatur,* et que le v. 250 eût, comme je le conjecture, *mere* (=*mater*), on s'expliquera facilement qu'un copiste ait confondu ces deux *mere,* et, guidé par le sens, ait substitué *fille* au dernier, croyant à une répétition fautive.

254. **D** et **H** : *qui atisoient.*

255. « del. » Écrire plutôt *de l'.* — Dans la numérotation des vers à la marge, on a sauté, par erreur, de 255 à 300 (au lieu de 260). Cette erreur n'ayant pas été compensée, le poëme contient en réalité 40 vers de moins que l'édition ne l'indique, soit 3931 au lieu de 3971.

299. Ms. *en9briers.*

301. Ms. **H** :

[1] Du moins je le suppose ; M. Reinsch imprime *mere que n'iere.*

Nuls ne doit pour autrui dolour
Joie mener ne grant baudor.

Ms. **D**:

Auns ne doit doloir seur dolir
Ne nule ioie sor ioyr.

Sordolir, c'est déplorer avec excès, comme *sorjoir,* exagérer sa joie. Cf. *sorcuider,* être présomptueux, etc.

309. Ms. *au9nes.*

317-8. **H** :

Onques ne senti la chalor;
Mas cil qui estoient antor
Furent tuit ars et tuit brui,
Fors que li sien loau ami;
Car Dex lou vot et il avint
Que li feus antre as toz se tint.
Onques .I. soul n'an eschapi
Fors ceos qui erent si ami.

321. « rose. » **D** : *fleur.*

331-2. *Qui ne fust rose...* **G.**

334. Mettre plutôt la virgule à la fin du vers suivant.

344. *Si vos dira encor de lui* H. Les 30 vers qui suivent (345-374) manquent dans ce ms.

346. Mieux **D** : *Et la virge.*

352, 354. « cil », « icil. » **D** plus correctement: *ceuls, ices.*

405. « tehi. » *crut* **D** et **H.** C'est d'ailleurs le sens de *tehir.* Voy. Diez, sous *tecchire,* et cf. *Chevalier au Cygne,* t. 2, p. 25 :

Tant furent li enfant amendé et thei

408. « enperere. » En toutes lettres ; mais *empereor,* également en toutes lettres, au v. 452.

411. « povres. » **D** et **H**: *chartriers,* c'est-à-dire prisonniers. On voit que Fanuel pratiquait déjà, comme un bon chrétien, les « œuvres de miséricorde. »

441-3. **H** :

A sa cuisse torchier lou vot
Et li couteal li eschapa,
Si lou ferit dedans sa cuisse,
De coi il soufrit grant angoisse.
An cele plaie veraiemant
Fut concehue securemant
Une mout gentiz damoisele.

444. **G** ajoute:

Ce fut saincte Anne dont je chant,
Que Damediex parama tant.

454. « set. » Lecture douteuse; mais plutôt *sot*, qui est la leçon de **D**.

456. « Ainsi que. » Lis. *Ainsi com* (ms. 9).

457. *acoucha* **D** et **H**.

459. *Icele gentil d.* **D**.

461. « gente. » Lis. *gentil* (ms.).

473. La bonne leçon est dans **D** et **H** (cf. v. 573): *Si l'ociez tot e*

490. *Retien ton cop* **D** et **H**.

497. **D** : *Un ni de sinne;* **H**: *Un nif sus un chaigne.*

515. « cel(u)i. » Lis. *cel ni* (ms.). **D** et **H**: *le ni.*

517. **D**:

Igneillement si l'aleitoit.

G:

D'une des flors le rapaisoit.

527. « o soi », avec lui. De même, v. 746, « ensemble soi », avec elle. Emploi du réfléchi, pour le pronom ordinaire de la troisième personne, aujourd'hui commun, du moins au masculin, dans plusieurs patois.

529-30. Manquent dans **D** et **H**.

533-4. **D**:

Ly cerz fu granz et parcreuz,
Sy est devant leur iaux venuz.

545. « Joachim. » *Sic*, en toutes lettres; mais plus bas, 555, *Joachin*, pareillement en toutes lettres.

567. **G** ajoute :

Courtoisement le salua
Et belement li demanda.

589-90. **D** et **H**:

Mais ne vousiz fame esposée
Et or demandes ceste fée.

606. Ms. *auoit anoit anon.*

623. « os », écoute. Impératif de *oïr*, où *s*, primitivement *z*, représente *dī* de *audi*.

649. Lis. *Jusq'a* (ms.).

652. « muiax », muet (*mutellus*). Cf. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1876, p. 86, v. 9:

S'il se taist, c'est ung droit muaux,

où l'éditeur a lu à tort *uniaux*.

665. « mesperé », pour *mesespéré*, = désespéré, ou à peu près (*minus speratum*).

676-7. Ces deux vers, d'une écriture postérieure, sont écrits dans un blanc, résultant de la disparition d'une bande de parchemin qui primitivement était collée à cet endroit du feuillet.

698. Lis. *dolant* (ms.).

700. Lis. *tristror* (ms.).

704. « offrendre. » *Sic.*

706. Lis. *preudon* (ms. *pūdon*).

707. « De. » Corr. *Et?* — Lis. *q'il* (ms.).

716. « norreture », croît des troupeaux. Plus loin, v. 816, le mot est appliqué à saint Jean l'Évangéliste et à son frère, dans un sens analogue, à ce qu'il semble, celui de progéniture.

747. « tel. » Cf. 629. Mais le haut de la lettre est peu lisible.

750. Lis. *qi* (ms.).

753. Suppr. les crochets ; *er* est, en abrégé, dans le ms.

772. « pooit il. » *Il* est ici pronom neutre : « il ne pouvait pas ne pas se faire que... »

779. Corr. *Et est r. ?*

780. Vers répété en tête du feuillet suivant.

796. « esmeue », = mise en mouvement : « dont j'ai commencé à parler. »

825. Ms. *hõ;* mais ailleurs (par exemple 929), *hom* en toutes lettres.

833. « Qui. » Corr. *Que* ou *Qu'il?* — « ot. » Peu lisible.

834. « les. » *Sic.*

835. Lis. *costé.* On a de même, en plusieurs autres endroits, oublié de marquer d'un accent les *e* non muets.

910. « Quar. » Ou *Qu'a ?* L'abréviation, car le mot est en abrégé, n'est pas très-nette.

916. Ms. *enfant aras.* Même faute dans un des ms. de la *Conception Nostre Dame*, où ce vers se retrouve, comme on l'a déjà noté. Le ms. 1533 de la B. N. a la bonne leçon.

918. « Ton. » Ms. *Son.*

930. « hom. » Corr. *baron?*

933-4. « vouée..... donée. » Rimes interverties. Le ms. 1533 les place dans l'ordre inverse, qui est évidemment le bon.

938. Ms. *commencement.*

940. Corr. *ert...ert;* c'est la leçon du ms. 1533.

957. « ensegnie. » Corr. *empregnie*, comme dans la *Conception* de Wace, où ce vers se retrouve, ainsi qu'on l'a déjà noté.

975. Corr. plutôt *termine que vos di ?* Cf. v. 1892.

981. Lis. *qi* (ms.).

1004. « et. » Lis. *ot* (ms.). C'est une faute d'impression.

1008. Ms. *le vesque.*

1022. Mettre les guillemets après *vérité?*

1034. « richesses de manières. » Richesses variées, de diverses et précieuses sortes? Cf. *Galerent*, 1162, 3353; le *Chevalier aus deus espées*, 5406; et, dans l'extrait du ms. 1533 publié par M. Reinsch, p. 56:

> Quant il en chaoit sor les pierres,
> Flors devenoient de maniéres.

Cette locution n'a pas été relevée par M. Godefroy.

1048. Lis. *ot non* (ms.). — 1060. Virg. après *enfant*. — 1076. Lis. *faire* (ms.).

1079. Virgule après *mie*. Ms.:

> Dame ne par moi ne di mie.

Dans le *Mariage Nostre Dame* (Reinsch, p. 86), on lit, v. 307:

> Sachie[z] por ce ne vin ge mie.

1082. « cel. » Lis. *cest* (ms.).

1091. Mettre une virgule après *issus* et une autre à la fin du vers, et écrire *n'enterra* (= *n'entrera*)? Le sens paraît être: « Vraiment, dit Joseph; le mois de mai, qui n'arrivera pas de longtemps[1] (on était en mars), sera passé avant que je m'en aille. » Le passage correspondant du *Mariage Nostre Dame*, v. 323-5 (Reinsch, p. 87) est peut-être la correction arbitraire d'un copiste:

> Et dist Joseph: Lessiez m'en pes.
> Ençois sera passé ce mois
> Que je m'en voise a ceste fois.

1103. Ms. *le vesque*. — « entendez. » *Sic*. Le *Mariage Nostre Dame* (v. 350) donne peut-être la bonne leçon:

> Seignors, dist-il, or vous souffrez.

1139. Lis. *plusor*, sans crochets (*sic* ms.).

1198. Corr. *dirent*.

1199. « arrier. » Ms. *arr*, avec un tilde au-dessus.

1206. Les comparaisons ou les métaphores tirées du bain sont très-

[1] Cf. *Perceval*, 38512:

> Certes vous n'en irés *des mois*
> Hors de laiens.

Ibid., 2187:

> Ne serai chevaliers *des mois*
> Se chevaliers vermaus ne sui.

Cette expression se rencontre d'ailleurs en beaucoup d'autres textes.

fréquentes dans la littérature du moyen âge. A l'idée de *se baigner* s'associe ordinairement celle de jouissance, de délectation, et il en est encore ainsi en provençal. Cf. *Partenopeus*, I, 38 :

Qui celi voit soef se baigne;

Lanfranc Cigala :

Eu mi banh era ab gran solatz
En banh de salutz.

Guiraut Riquier :

En aquel laus se banha (p. 248)
Com pecaire qu'en penedensas banha (p. 9).

Raimon de Cornet (p. 140) :

El vol, som cug, el banh
De cobeytat negar.

Melusine, p. 171:

En grant douleur son cuer baigna.

1233 « qi », pour *cui*.

1236, 1238. Lire plutôt *compaignie* (ms. 9*paignie*). Le mot est en toutes lettres (avec *m*) au v. 1280.

1257. « est. » Ms. *es*.

1270. « es. » Lis. *est* (ms.).

1271. « garnie », enceinte ; acception dont Littré ni Godefroy n'ont pas d'exemple.

1275. « home. » *Sic;* corr. *ange*.

1280. *Compaignie* paraît ici désigner l'enfant dont la Vierge était enceinte.

1310. « corchier », courroucer. — Les lettres entre crochets, suppléées par conjecture, sont effacées dans le ms.

1348. « m'est secorue », est venue vers moi, m'a visitée.

1354. « l'envoient. » Corr. *envoient*.

1359. « grieffre », poinçon, stylet. Godefroy (sous *grafe*) n'a pas cette forme.

1367. « non. » En toutes lettres. Ailleurs 1363, 1370, etc., en abrégé.

1373. Vers trop court. Suppl. *de* après *fame*, ou mieux *Et* au commencement.

1391. « tenoit. » *Sic*. Corr. *trovoit*.

1397. Lis. *Jersalem* (ms. *ierl'm*) ? Cf. v. 2865.

1434. *Sic*. De même 1464, 1939, 2860, 2943 ; mais *herbergier* 1460, 1474.

1457. « bome. » Lis. *dome* (ms.). Le *d* est mal fait ; mais ce ne

peut être une autre lettre. *Dome* est un doublet de *dame*, que l'on trouve ailleurs, par exemple dans Étienne de Fougères. On a aussi la même forme, pour *dominum*, dans *Aiol*.

1472. « Qu'il. » Corr. *Qui ?*

1487. Suppr. *la ?*

1488. *Sic*. Corr. *ne doit ne main ?* Cf. v. 1554. Le ms. 1533 porte *nule main*.

1498. Corr. *tot le mon*. C'est la leçon de B. N. 1533. Cf. v. 2405.— « salue » = sauve. Cf. v. 1572. Il paraît y avoir ici une lacune (de même dans 1533); ou ce vers est-il corrompu?

1513. Corr. *le deu*.

1519. Lis. *fons* (ms.).

1520. Transporter le crochet en tête du v. 1522.

1704. Lis. *d'autri* (ms.), forme qu'il faut aussi rétablir au v. 304.

1732. « Si con. » En toutes lettres.

1840. *Sic*. Corr. *Furent .x. chevalier?*

1868. « font. » *Sic ;* corr. *fait*.

1930. Mettre la virgule après *prent? Deu* serait régime indirect.

1988. Lis. *sen cuer* (ms.).

2002. « Jut. » Ms. *Ius (us* en abrégé).

2016. Ms. *isnel espas*.

2028. « Qui. » Corr. *Que?* — « porveü », avertis, avisés.

2046. « li. » *Sic*. Corr. *lui*.

2082. « Jhesus. » En toutes lettres.

2089. Point-et-virgule après *issir*.

2090. Virgule à la fin du vers.

2102. « enprise. » En toutes lettres. De même 2162.

2107. « lau. » Contraction de *la u* (là où).

2116. « faux. » D'une main récente, sur un grattage. Le mot effacé était plus probablement de deux syllabes.

2152. Lis. *genz* (ms.).

2165. « Ebriels », pour *Ebrieus*. De même plus loin, v. 2520, *preciels* pour *precieus*. Ce sont deux cas de ce que les Allemands appellent *umgekehrte Schreibung*.

2184. Lis. *demandez* (ms.).

2187. « cil. » Corr. *cel*.

2230. « juetax », plus loin, 2293, « juitel », petits juifs. Godefroy donne la forme *juecel*.

2233. « gooit. » Prononcez *jooit*.

2243. « pochons », écuelles ; diminutif de *poche*. Voir ce dernier mot dans Littré, au n° 11 (sens qui est peut-être le primitif).

2259. Virgule seulement à la fin du vers.

2281. *Sic. Assemble = ensemble?* Corr. *Ensemble soi si c.* (c'est-à-dire avec lui)?

2288. Lis. *chieent* (ms.).

2295. « Jhesuel », le petit Jésus.

2298. « vilain merel », vilain coup.

2318. « porfi. » Peut-être une espèce de *fi* d'un caractère plus grave ou plus repoussant que l'ordinaire.

2362. Un point à la fin du vers.

2383. « A dire l'out. » Elle l'eut à dire, elle le trouva à dire. Sur cette locution, voyez A. Boucherie. *Revue des langues romanes,* III, 71.

2386. Lire *molt*, puisque c'est la forme précédemment adoptée; le ms., je l'ai déjà dit, n'a que *mlt* avec un signe abréviatif.

2405. Corr. *le mont.* Même faute qu'au v. 1498.

2443. « mals fez », mauvais esprits, en deux mots, et non *maufez,* forme ordinaire. Godefroy a *fed.* démon, avec un seul exemple.

2444. « covrée. » Ms. *conree*. Vaudrait-il mieux corr. *conreée?*

2447. *Sic.*

2481. Lire *i ot* en deux mots.— « le jor » = alors.

2487. « toneliers », receveur des impôts, pour *teloniers,* de *telonarius*.

2502. Prononcez *juï,* et de même aux vers 2892, 2917, 3120. Cf. ci-dessus sur 2233.

2529. Lire plutôt *com*. Ms. 9. De même aux vers 2592, 2593.

2540. « entreprendre », chercher à embarrasser par des objections ou des questions captieuses, comme faisaient les docteurs de la Loi et les pharisiens; sens qu'il faudrait peut-être attribuer au deuxième et au troisième des exemples rapportés par M. Godefroy. De même vv. 2545, 2565.

2576. « fain. » En toutes lettres.

2625. Virgule seulement à la fin du vers.

2714. Lis. *sui* (ms.).

2723. « Le miracle. » Subst. fém. avec l'article picard.

2742. « ahem. » Pour *ahan*. On prononçait *Jerusalan*. Cf. vers 44, 1774.

2749. « Jherusalem. » En toutes lettres.

2752. « la. » Ce mot n'est pas net. On dirait qu'il y a *loi*. Corr. *les?*

2767-8. « riches : riches. » *Sic ;* mais il faut remarquer que le sens n'est pas identique des deux parts ; d'un côté *dives*, de l'autre *potens*. On pourrait songer à corriger *prinches* au v. 2768. Cf. 3640-1.

2772. « mon. » Ms. *son*.

2775. Lis. *deciple* (ms.).

2846. Cf. 2742.

2855. « pailles » = *pailes*.
2861. « Marte. » Ms. *Matre*.
2865. « Jursalem. » *Sic*. Cf. v. 1397.
2872. « on. » En toutes lettres.
2887. « ses. » Ms. *des*.
2913. Lis. *oingnement* (ms. *oinguement*).
2915. Lis. *enbasmé* (ms., en toutes lettres).
2916. Ms. *longuement*.
2917. Corr. *ont perceue*, en suppr. la virgule ?
2918. Lire *qu'il* ou *que l'ont porveue?* Il semble qu'il faille entendre : qu'ils avaient, ou car ils l'avaient, déjà vue, la connaissaient.
2931. Lis. *Simon* (ms.).
2932. Lire *Por ce*.
2934. *Sic*.
2950. Lis. *q'a* (ms.).
2994. « loi. » Le ms. répète *roi*.
3004. « con. » En toutes lettres.
3019. Corr. *Et de s. es aduis ?*
3032. « vos. » *Sic*. Corr. *vost* ou *vol?*
3041. *Sic*. Corr. *des angles*.
3051. Lis. *sires* (ms.).
3091. « Puis. » En toutes lettres.
3095. « con. » En toutes lettres.
3128. *Pierres*, malgré l'*s*, est régime.
3129. « A Jhesu pree », à la prise de Jésus ; subst. verbal de *preer ?*
3135. « se maudire », jurer sur sa tête, se vouer à tous les maux (si ce qu'on affirme n'est pas vrai). De même v. 3148.
3144. Lis. *qi* (ms.).
3152. « pa dius. » *Sic*. Est-ce une interjection (*par Dieu)?*
3172. Lis. *l'eure* (ms.).
3241. Lis. *entré*.
3253. Lis. *l'aporte*.
3254. « pucelote. » *Sic*.
3276. « Qui. » En abrégé, = *cui;* ou corr. *Que?*
3279. Ms. *ēmi*. J'aurais dû écrire *en mi* comme plus haut.
3298. « loi. » *Sic*. Corr. *la* (illac) ou *lui?* Cf. la note sur 2752.
3304. « atoivre », artifice, art magique (?), acception qui ne serait pas en désaccord avec l'idée de sacrifice (payen), qui est, paraît-il, le sens de l'original germanique (voy. Diez, *toivre*), et dont découle non moins naturellement une autre acception de ce même mot, celle de *bétail,* spécialement de *bœufs*, puisque c'étaient des animaux qui étaient offerts en sacrifice.
3328. Lis. *nostre* (ms.).

3349. « hom. » En toutes lettres.

3403. Lis. *sires* (ms.).

3409. « est apelez » = signifie.

3428. « revolues » = retournées, renversées. Participe passé faible de *revoldre (revolvere)*. Littré n'a d'exemples de *revolu* qu'au sens actuel.

3466. Lacune après ce vers? *parloit,* qui suit, pourrait le faire supposer.

3476. Vaudrait-il mieux écrire *mi?*

3494. Lis. *apostres* (ms.).

3505. Se prosternèrent pour prier.

3516. Lis. *soiés*.

3519. Lis. *esgardés, connoissiés.*

3521. Ms. *isnel espas.* De même v. 3530, et déjà v. 2016. *Es,* dans cette locution, est-il *ipsum?*

3531. On a imprimé par erreur 3431.

3532. Lis. *entendés*.

3549. Lis. *pardone* (ms.).

3565. Lis. *mont* (ms.).

3566. Ms. *Len...,* avec un *a,* dans l'interligne, au-dessus de l'*e*.

3571. Lacune non indiquée dans le ms.

3575. Lis. *dolerox* (ms.).

3590. « renon. » *Sic,* en toutes lettres.

3593. Lis. *jor* (ms.).

3619. « dolor. » *Sic.* On voudrait un mot signifiant *trève.* Corr. *sejor?*

3632. Est-ce la Scythie, où saint André prêcha en effet, d'après la légende, dont notre auteur a fait l'Écosse?

3635. « Aumarie. » C'est l'Asie mineure que l'auteur a sans doute voulu dire, ou qu'il aurait dû dire.

3659. « son » = selon (*secundum—segon—seon—son*). Cf. *rond, mûr*.

3691. Lis. *Cest raim.*

3704. « g'ai. » Prononcez *j'ai.* Cf. les notes sur les vers 2333, 2502.

3720. *Sic.* Corr. *d'Efèse.*

3722. Faut-il admettre ici une tmèse ou traduire *terra fuit mota?* On lit *Es vos un terremote fist* dans les éditions de la *Conception Nostre Dame.*

3729. Lacune après ce vers? Dans la *Conception:*

Jehan, dist ele, ore te pri
Que tu aies en remembrence,
Nel metre pas en obliance,
Les paroles que Deus parla,
Quant il a tei me comanda.

3757. Lis. *qi* (ms.).
3758. Corr. *Ou il estoient por*. *Sic* dans la *Conception*.
3759. *Conception : Et por la loi Dieu.*
3763. Dans la *Conception :*

Qu'en tel maniere ensemble vindrent,

ce qui est évidemment la bonne leçon.
3775. « encontre » = vers, c'est-à-dire au moment de?
3804. « voeil. » Corr. *vol* ou *vols*. C'est le parfait qu'exige le contexte. Dans la *Conception* (ms. de Tours):

Quant je, por le peuple salver,
Deignai en terre convercer.

3853. « maint » = mène (subjonctif prés. de *mener*).
3871. Ms. (d'une main plus récente — le vers avait été oublié):

Liquel de lour pourteroit le rain devant

3884-5. *Conception :*

Sains Jehans issi l'otroia,
Comme sains Pierre l'esgarda.

3924. « avoeglerent », dans le sens neutre, = perdirent la vue, devinrent aveugles.
3934. *Sic*. Corr. *Que ses mains du lit departissent*. Voici le passage correspondant de la *Conception :*

Comança soi a esmaier
Et les apostles a preier.
Toz les requist comunement,
Et saint Pierre meesmement,
Que del lit ses mains departist
Et saines avoir li feist.

3940. « Crit. » *Sic*.
3951. « alumerent », au sens neutre, = recouvrèrent la vue.

APPENDICE

Le Manuscrit de dom Carpentier

Dans le but de me rendre compte, autant que possible, des rapports existant entre ce ms., aujourd'hui peut-être égaré ou perdu, que j'ai désigné dans l'introduction par **F**, et celui de Montpellier, j'ai pris la peine de recueillir tous les extraits qui s'en trouvent dans le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Ces extraits, que le lecteur ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, de mettre sous ses yeux, je les ai classés dans l'ordre où ils devaient se suivre dans le ms., en renvoyant, quand il y a eu lieu, pour chacun d'eux, aux vers de mon édition qui y correspondent, soit à la fois pour le fond et pour la forme, soit seulement pour le fond. Dans le premier cas, je me sers du signe =; dans le second, de l'abréviation *cf*. Les extraits qui n'ont pas d'équivalent dans le ms. de Montpellier sont également reproduits, et leur place est déterminée par l'ordre chronologique des événements auxquels ils paraissent se rapporter, tel qu'il résulte des récits évangéliques. En tête de chaque extrait, à la suite du numéro d'ordre, est l'indication du mot sous lequel il est cité dans le *Glossaire*, avec celle du tome et de la page (édit. Didot).

1. Tersorium, VI, 557.

Et com sainte Anne fut portée
Qui ains ne fut d'omme engenrée,
Mais par le tierde d'un coutiel
En la quisse saint Fanuiel.

= 35-38.

2. Devezium, II, 827.

Che fu li arbres voirement
Que dame Dieus parama tant,
Qu'il mist Adam en son devet,
Que il n'eust del fruit goustet.

= 59-62.

3. Arancare, I, 356.

Pour chou fist Diex l'arbre esragier.
Mil ans apres l'aracemant.

= 64-65.

4. Orta, IV, 737.

Un homme que Diex ot moult chier,
Si le planta en son vergier.
Quant il l'ot mis en son ortel.

= 67-69.

5. Ancella, I, 245.

Et par cele sainte pucele
Dont nostre sire fist s'anchele.

= 87-88.

6. Fragrare, III, 389.

La flours geta si grant odour
De cel flair que la flors geta
Que la pucele en engrossa.

= 120-122.

7. Novella, IV, 649.

En la chambre ot deux chamberieres
Qui mout estoient nouvelieres,
Qui lor dame orent escoutée,
Qui forment s'estoit demenée.
Chou sache Dieux nostre sire
El bourc le vont conter et dire.

= 177-182.

8. Doctrinare, II, 897.

La pucele fu bien aprise,
Li sains espirs l'ot escolée
Et enseignie et doctrinée.

= 218-220.

9. Superaugmentare, VI, 439.

L'enfes thehi et amenda
Et son lignage sourhaucha.

= 405-406.

10. Carcer, II, 174.

Saint Phanuiaus fut moult preudon
Et de moult grant religion,
Les cartriers aloit visiter
Et les malades reviuder.

= 409-412.

11. Sepeliatio, VI, 191.

Les nus faisoit bien revestir,
Les mors laver et sevelir.

= 413-414.

12. Dolorosus, II, 900.

Ains Dieus ne fist si dolerous,
Contrait, malade, ne lieprous.

= 419-420.

13. Frigeddo, III, 413.

Sains Phanuiaus se jut un jour
Enmi la salle a la froidour,
Sour une kiolte de cendal.

= 423-425.

14. Vassallus, VI, 744.

La pucelle prist à crier :
Vassal, laissiés la beste mue,
Nel navrez pas en la char nue.

= 542-544.

15. Gallonnum, III, 467.

Seoir i voit une pucele
Qui moult estoit gentieus et bele;
Elle ses cheviaus galonnoit
A deus fieus d'or qu'elle tenoit.

= 549-552.

16. Crines, II, 662.

Andoi estoient vieilles gens,
Cascuns avoit plus de cent ans;
Plus avoient blanche la crine
Que flours de lis ne piaus d'ermine.

= 609-612.

17. Dolorare, II, 900.

Grant joie fut quant Diex fu nés,
Et grans diols quant fu tormentés.
= 681-682.

18. Testimoniare, VI, 567.

L'escriture oï thesmoignier
Qu'il ne porent avoir enfant.
= 695-697.

19. Brana, I, 760; Generamen, III, 505.

Et hom brehains ne doit entrer
O chiaus qui pueent engenrer.
Quant un enfans averas,
Au temple vien, si offerras.

Manque dans **A**. Cf. 703-4. = *Conception N. D.*, p. 14 des deux éditions.

20. Reverti, V, 757.

Je vos di, et s'est verité,
Que la malichons de la loy
Est revertie desour toy.

Manque dans **A**. Cf. *Conception N. D.*, p. 13.

21. Nutricatio, IV, 663.

Riches hom est a desmesure
De bestes e de noureture.
= 715-716.

Si a guerpie la pasture,
Les bestes et le nourreture.
= 761-762.

22. Avoculatus, I, 495; Reluminacio, V, 693.

Longis qui de Gresse fu nés
Aveules fu, bien le savés,
Quant Dame Dieus le reluma.
= 791-793.

23. Generamen, III, 505.

Cele fu femme Zébédée.
Cele fist boine porteure,
Femme ne fist tel engireure.
= 814-816.

24. Ancella, I, 245.

Anchele sui nostre Seignour.

= 944.

25. Verreriæ, VI, 780.

Tout autressi con vous veés
Que li solaus est escaufés,
Con il trepasse la veriere,
La ou ele est li plus entiere.

= 963-966.

26. Canutus, II, 117; Vetustitas, VI, 793.

Li damoisel, li baceler
Joseph commencent a gaber,
Qui a la Virge estoit venus,
Pour chou qu'il ert viels et chenus.

Cf. 1063-4; 1083-4.

27. Estare, III, 103.

El temple derier l'uis se trait,
Sa verge tint, iluec s'estait.

Manque dans A. S'y placerait après le v. 1182.

28. Amicitia, I, 228.

Quant ot .xv. ans en son aage,
Si s'en entra en un boscage;
Iluec soufri mainte doulour
Pour l'amisté nostre Seignour.

= 1379-1382.

29. Archipresbyteri, I, 376.

Ses peres estoit arceprestre,
De cele loy estoit lors mestre.

= 1583-1584.

30. Altissimus, I, 211.

Dusqu'en infier, dusqu'en abisme
Vint la clarté del roi autime.

= 1643-1644.

31. Craccia, II, 644.

Alés, dist-il, en Belleant;

Ilueques trouverés l'enfant
Jouste le mur en une crebe.

Cf. 1715-1720.

32. Couta, II, 643; Spiritalis, VI, 331.

Illuec se sont aresteu,
N'i ot ne coute ne cendal,
Se n'est de Dieu l'espirital,
Car il voloit pourement nestre.

Manque dans **A**. S'y placerait probablement après le v. 1912.

33. Bustum, I, 823; Seperalitas, VI, 191.

Tous les enfans fait decoler,
Can qu'il onques em puet trover
De deux ans et demi le plus;
Les chiés lor fait tollir des bus
Et les membres des cors sevrer.

Cf. 2169-2172.

34. Laboraguim, IV, 4.

En sa cambre avoit une ymage;
Quant aloit a son laqourage
Cascun matin, si l'aouroit.

Cf. 2206-9; et aussi Reinsch (ms. B. N. 1533), p. 66, à la fin.

35. Maladia, IV, 199; Repassare, V, 706-7.

Quant vit qu'il fu si maladis,
Il fu fievreus il fu delgis,
Il fist mires partout mander
Pour lui garir et mechiner;
Mais riens n'i valut medechine.
Quant voit que sa dolours ne fine,
Si fait les mires tous tuer,
Qui le devoient respasser.

= 2323-30.

36. Baptisamentum, I, 579.

La preescha par conscience
Le bautesme de pascience.

Manque dans **A**, de même que l'extrait suivant. S'y placerait, comme celui-ci, avant le v. 2394. Il s'agit de saint Jean-Baptiste. Cf. *Luc.* III, 3.

37. Calceus, II, 26.

Que je vos di par verité
Ne sui dignes de desploier
La corroie de son cauchier.

Manque dans **A**. Cf. *Luc.* III, 16.

38. Laboraguim, IV, 4 ; Resellus, V, 722.

Jouste la mer de Galilée
Trouva trois freres pecheours ;
Iluec faisoient lor labours
Sour le rivage rois lavoient
Et as poissons lor rois tendoient[1].

Cf. 2395-2400.

39. Cambitor, II, 45 ; Assazare, I, 439 ; Tolonearius, VI, 525.

La vint nostre signour un jour
Et a veu un cangeour,
Qui Mahieus estoit apelés.
Riches hom ert et aasés
D'or et d'argent et de deniers.
Chil Mahieus estoit tonloiers.

Cf. 2481-2486.

40. Architriclinus, I, 377; Computare, II, 504.

Archedeclin i ot un princhc
En cele terre ou Diex estoit.
Riches hom ert et moult avoit.
Quant il oï de Deu parler
Et des miracles aconter[2],
A ses noches l'en a mené.
Arcedeclin l'a apelé.

Cf. 2496-2502.

41. Mangerium, IV, 228.

Illuec firent un grant mangier,
Morteus fu a l'apareillier.

Cf. 2503-2504.

[1] Même leçon, ou peu s'en faut, dans le ms. du British Museum (**H**), et aussi dans le ms. 5201 de l'Arsenal. Voy. *Romania*, XVI, 241, note 6.

[2] Même leçon pour ces quatre vers dans **H** et dans Arsenal 5201. Voy. *Romania*, XVI, 242, à la fin.

42. Usurare, VI, 891.

Bien set dame Diex usurer,
Nus ne deust sour lui prester.

Cf. 2613, 2615.

43. Electi, III, 19.

Lors vint nostre sire en un mont,
Avec lui trois de ses amis
Des plus letrés, des plus eslis,
Sains Jehans, Jakes et Perron.

Cf 2639-2643.

44. Ahenagium, I, 153.

Si me semble par vérité
Qu'i aie esté quatre mille ans,
Tant ai soufert de grans ahans.

= 2716-2718.

45. Avoculatus, I, 495.

Li mort en sont resuscité,
Li avule renluminé.

Cf. 2733-2734?

46. Ahenagium, I, 153.

Allons ent en Jherusalem,
Iluekes soufferra l'ahan.

= 2741-2742.

47. Areniare, I, 385; Hucciare, III, 724.

Deus deciples huça a soi:
Signour, ce dist Diex, alés moi
Laiens enmi cele chité;
Iluec troverés aregné
Une asnesse o tout son faon.

Cf. 2747-2751.

48. Cooperatus, II, 586.

N'i ot ne rue ne destour
Ne fut trestoute pourtendue
De paile et de pourpre vestue,
De mantiaus vairs, de dras a perche
Fu cascune bien acouverte.

Cf. 2794-2796, ou 2855-2858.

49. Assenciæ, I, 441.

La Mazelaine a pourpensé
Con le porra servir a gré,
Par coi peust avoir l'ascance
De ses pechiés dont a pesance[1].

Cf. 2875-2878.

50. Fragrare, III, 389.

La grant flaireur de l'oignement
Empli la maison et la gent[2].

Cf. 2913-2914.

51. Aromatizare, I, 406.

...Laissiez ester Marie ;
Ele a tant fait qu'ele est m'amie.
Ou que je soie ensepelis,
Mon cors aromatisera.

Manque dans **A**. Cf. 2933 *seq*.

52. Latro, IV, 39.

Pour chou nel dist Judas niant
Qu'il ait cure de poure gant,
Mais lier[e]s ert et usuriers.

Manque dans **A**. S'y placerait après 2962.

53. Foucagium, III, 385.

Des que le pastour est ferus,
Li fouc des berbis est vaincus.

Manque dans **A**. S'y placerait après 3067. Cf. *Matth.* xxvi, 31.

54. Deffensivum, II, 776.

Que bien sachiés, si je voloie,

[1] Ces quatre vers se retrouvent dans le ms. de Grenoble, sauf qu'on lit au troisième *Si que puist avoir alejance*. Voy. *Romania*, XVI, 227.

[2] Peut-être la place de ces deux vers est-elle ailleurs. Ils pourraient appartenir au récit qu'on trouve dans B. N. 1533, et sur lequel voy. ci-dessus les notes concernant les vers 2158 et 2881. Ils répondraient, dans ce cas, à ces deux-ci (Reinsch, p. 58):

Et la douceur de l'oignement
Raempli si toute la gent.

Ne mort ne passion n'auroie;
J'auroie assez deffendement,
Angeles, arcangeles plus de cent.

Manque dans **A**. S'y placerait après 3114. Cf. *Matth.* XXVI, 53.

55. RESAUDARE, V, 719.

L'oreille prist c'avoit coppée
Au fel Juis l'a resaudée.

Cf. 3117-3120.

56. VILLANIA, VI, 830.

Ne pour chou ne lairiés mie
Ne me feissiés vilonnie.

Manque dans **A**. Ces vers font partie très-probablement, comme les quatre qui suivent, de la réponse de Jésus à la question qui lui est posée chez Caïphe : « Si tu es Christus, dic nobis. » Cf. *Luc.* XXII, 67-8.

57. ALTISSIMUS, I, 211.

Desorenavant avendra
Que li fieus Marie sera
A la destre son pere hautisme
Qui dou chiel vait jusqu'en abisme.

Manque dans **A**. S'y placerait, comme les trois extraits suivants, entre 3126 et 3127. Cf. *Luc.* XXII, 69; *Matth.* XXVI, 64.

58. ESCOPARE, III, 88; CULVERTA, II, 697.

Il le depinchent, rechinnent li,
Enmi le vis l'ont escopi
Li fel juis, li mal cuvert.

Manque dans **A**; cf. *Matth.* XXVI, 67.

59. COLAPHUS, II, 425; FARREUM, III, 208.

Du col li donnent grans colées
Et en le fache grans farrées.

Manque dans **A**.

60. VILLANIA, VI, 830.

Ensi l'ont toute nuit gabé,
Et escopi et vilané.

Manque dans **A**.

61. Serviens, VI, 208.

Un des serjans dant Cayphas.

Cf. 3127.

62. Sanare, VI, 54.

Et me feris tu de t'espée,
Si que l'oreille en oi copée,
Et ton mestre le me sana,
Que par ichou garir quida.

Cf. 3128-3130.

63. Colaphus, II, 425.

Jel vi hui main si coloier,
Et escoupir et laidengier.

Manque dans **A**. Ces vers se placent évidemment après le récit des mauvais traitements reçus chez Caïphe : mais on ne voit pas bien à quel endroit, ni dans la bouche de qui ils doivent être mis. Est-ce dans celle de saint Pierre?

64. Felonia, III, 220.

Ensi l'encusoient forment
Icele felenesse gent.

Manque dans **A**. S'y placerait, ainsi que les huit articles suivants, après le reniement de saint Pierre (3174). Cf. *Matth.* xxvii, 12.

65. Magisterialis, IV, 181; Segnorare, VI, 162.

Je ne sui pas pour signorer
Ne pour mestrie demener.

Manque dans **A**. Cf. *Joann.* xviii, 36.

66. Glatilare, III, 530.

Anchois s'escrient à un glas
Que rendus leur soit Barrabas.

Manque dans **A**. Cf. *Luc.* xxiii, 18.

67. Embrum, III, 36.

Pilates fu moult embronchiés,
Car bien sot c'a tort fu jugiés.

Manque dans **A**. Cf. *Matth.* xxvii, 23.

68. Fangus, III, 203.

Quant li juy ont la crois faite
Qu'il eurent de fangier traite.

Manque dans **A** [1].—« del fangier », c'est-à-dire de la « piscine probatique », où, d'après la légende, le bois mystérieux, destiné à devenir la croix du Sauveur, avait été jeté par les Juifs. Cf. Suchier, *Denkm.*, pp. 195, 199.

69. Clavellare, II, 383.

Il en fierent (clous) parmi les piés ;
Or est Jhesus bien clofichiés.

Manque dans **A**. Cf. 3176, 3185.

70. Blasphemare, I, 700.

Uns des larrons qu'iluec estoit
Blasmoit Dieu et l'escarnissoit.

Manque dans **A**. Cf. *Luc.* xxiii, 39.

71. Cortinula, II, 628.

Et la gourdine as fils Davi
Voirs est qu'ele fendi par mi.

Manque dans **A**. Cf. *Matth.* xxvii, 51.

72. Aiguerium, I, 155 ; Reluminacio, V, 936.

Longis le costé Dieu ouvri
Et sang et aigue s'en issi...
A ses iols terst del sanc Jhesu,
El chil ki ainc n'avoit veu
Vit cler et fu renluminés.

Manque dans **A**. Cf. *Joann.* xix, 34 [2].

73. Carcer, II, 174.

La dame estoit moult mehaigniée

[1] Ces deux vers se retrouvent dans le ms. 5201 de l'Arsenal. Voy. *Romania,* XVI, 51, en haut de la page.

[2] L'évangile ajoute : « Et qui vidit... » Seraient-ce par hasard ces mots, lus dans un texte corrompu et mal compris, qui seraient la source première de la fable de l'aveugle Longis, — dont le nom lui-même est le résultat d'une bévue (= λόγχη, lancea), — recouvrant miraculeusement la vue?

Et de grant dolour entachiée...
Toute estoit en un clot ferue.

Manque dans **A**. Dom Carpentier nous apprend lui-même qu'il s'agit de la mère de Véronique, et que ces vers précèdent (*paulo ante*) ceux des articles 75 et 76 ci-après.

74. Batallia, I, 621 ; Vitellatio, VI, 859.

Chel jour li fali sa vitaille ;
Mais n'en fist mie grant bataille.

Manque dans **A**; mais cf. 3250-2. Je pense en effet qu'il s'agit encore ici de la mère de Véronique.

75. Carcer, II, 173.

El siecle n'ot si bone ouvriere
De fille a femme carteriere.

Manque dans **A**. S'y placerait aux environs de 3249.

76. Carcer, II, 173.

La pucelle s'en vait courant
A sa mere qu'ele ot moult chiere,
Jasoit chou qu'ele fu cartiere.

Manque dans **A**. Cf. v. 3277.

77. Resurgendus, V, 738.

En resourdant rapareilla
Nostre vie qui ne faura.

Manque dans **A**. S'y placerait après 3324?

78. Verecundium, VI, 773.

Ensi ert li mons racatés
Et li diables vergondés.

Manque dans **A**. S'y placerait, à la suite des deux vers précédents, après 3324?

79. Imbalsamare, III, 764.

Ces trois dames que je vos di
Achaté ont chier ongement
Et moult vaillant embaussement,
As plaies lor maistre saner
Et a son cors embassemer.

Cf. 3423-3426.

80. Peccatum, V, 162 ; Resurgendus, V, 739.

Apres son resuscitement
Vout demoustrer apertement
A Marie la pecceris
Anchois qu'a tous ses amis.

Manque dans **A**. Cf. 3476-3477.

81. Adatictus, I, 70.

A mon pere m'estuet aler
Ains que me puissiez adeser.

Manque dans **A**. Cf. 3483-3485.

82. Malastansia, IV, 200 ; Nuntiare, IV, 660.

Alés vous en, si leur nonchiés,
Mais gardez bien que n'i targiés,
Car je sai bien tout sans doutance
Qu'il ont souvent grant mesestance.

Manque dans **A**. Cf. 3486-3489 ?

83. Magister, IV, 181.

De Jhesu Crist vostre maistire
Qui resours est comme boins sire.

Manque dans **A**. Paroles de Madeleine s'adressant aux Apôtres ? Cf. 3497.

84. Engannador, III, 49.

Quant virent qu'il les guerpi,
Chil remeisent grain et irié,
Qui si estoient engignié.

Manque dans **A**. Je suppose qu'il s'agit des disciples d'Emmaüs ?

85. Spiritus, VI, 331.

Car adonc quidierent veir
Entr' eus aucun maligne espir,
Qui tous les vausist trebucier,
Lor foi tollir et desvoier.

Manque dans **A**. Il paraît être question de l'apparition racontée dans *Luc.* xxiv, 36 *seq.* Cf. surtout le verset 37.

86. Cota, II, 636.

Quant sains Pieres oi nommer

Jhesu, plus ni vault demorer;
Sa cotielle chainst plus en haut,
Et en la mer a fait un saut.

Manque dans **A**. Cf. *Joann.* XXI, 7.

87. Reparamentum, V, 705.

Et qu'il soient rapareillié
Si con il sont esparpillié,
Car il se vaura demoustrer
A ses drus pour reconforter.

Manque dans **A**. Annonce de l'Ascension ou de la Pentecôte?

La place des cinq extraits suivants est trop incertaine pour que j'aie cru pouvoir me hasarder à leur assigner un rang parmi ceux qui précèdent.

88. Causa, II, 257.

Sa fame l'ot, moult fort le cose,
Car ele estoit moult saine cose.

Manque dans **A**. S'agit-il de la mère d'Anastasie, qui dans **B**, comme on l'a vu ci-dessus, p. 115, assiste la Sainte Vierge dans ses couches? Ou serait-il question de la femme de Pilate? Cf. *Matth.* XXVII, 19, et l'*Evangile de Nicodème,* II, 1.

89. Bisonium, I, 690; Vestura, VI, 791.

Failli vous onques fornesture
Ne besoignable vesteure?

Manque dans **A**. Ceci fait-il partie du *Discours sur la montagne* ? Cf. *Matth.* VI, 28.

90. Deviare, II, 827.

Sus est saillis comme dervés,
Pour un petit n'est foursenés.

Manque dans **A**. De qui s'agit-il? De Judas, chez Simon? De saint Pierre, chez Caïphe?

91. Gabator, III, 451.

Il ne fu mie fais par gap.

Manque dans **A**. Je soupçonne qu'il s'agit du « sidoine » filé et tissé par Véronique. Cf. v. 3256.

92. Gabator, III, 451.

Reportés li son or sans gap,
Et il vous rende votre drap.

Manque dans **A**. Serait-il là encore question du « sidoine » de Véronique ? **F**, dans ce cas, serait en désaccord avec **A** sur un point essentiel, puisque la jeune fille y vendrait son ouvrage, au lieu de le donner, comme dans **A**, et cela, contre le gré de sa mère.

Il est vraisemblable que le *Trespassement de Nostre Dame* (**A** 3668-3971) manquait dans **F**, sans quoi on aurait lieu d'être surpris que, parmi tant d'exemples pris de son ms., dom Carpentier n'en eût tiré aucun de la dernière partie.

C. C.

ERRATA (t. XXVIII)

P. 120, l. 21, lis. **H** au lieu de **D**.

P. 122, l. 3 des notes : « dans **H** ». Lis. : « dans le ms. 1748 de la B. N., où ces mêmes quatre vers se retrouvent. »

P. 236, mettre des guillemets après le vers 3114.

P. 253, suppr. les guillemets devant le v. 3777.

P. 255, v. 3864. Lis. *posé(e)* et rétablir *conreé* au vers suivant.

DOCUMENTS

SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(de 1311 à 1380)

(*Suite*)

LXXI

SUPPLIQUE PRÉSENTÉE AU VICOMTE D'ILLE PAR LES CONSULS DE CETTE VILLE

III° *kels octobris* M.CCC.XX.

Al molt noble seyor En P. de Fonolet, per la gracia de deu vescomte dIla, sople[gam e] significam nos En P. Alberger en R. Lobet en R. Julia, cossols de la universitat dIla, per part dels s[enyors] cavalers dIla e dels altres homes de la dita universitat, disens que entes havem [que] vos, senyor, voletz trametre servents dIla, a messio de la vila, per fer mal an Bern. G. Sa Portela es[1] a ses gens, e axi meteys a totz aquels cavalers e altres gens qui per tems garregaran[2] [ab] vostres parens e ab vostres amicz. Hon[3], qo[4] ayso fos contre's manamens de Deu e contre [dret] comu, e degun baro ayso fer no puscha, sos a dir que no pot trametre ses propris [hom]es per fer mal as altruy gens qui ab el no hagen contrast, si nou fasia donan sou[5] [as els], significam a vos, seyer, que Madona Gerauda, sa entras dona dIla, ab volentat e ab consentiment dEn Ar. de Corsevi[6] marit seu e daltres amicz seus, hatorgua e dona as[7] Yla, a manera de previlegi, que ela ni sos succesidors no poges trer ni trametre homes dIla ultra I. die per garregar, o siu[8] fasia, quels hagues a fer lurs obs e pagar lurs messios, e

[1] *Es* pour *e*. — [2] *Guerrejaren*. — [3] C'est pourquoi. — [4] *qo, co, quo*, « comme », « puisque ». — [5] « Monnaie », « solde ».

[6] Cortsavi, commune du canton d'Arles, arrondissement de Céret.

[7] *As*, préposition, pour *a*, comme plus haut *as altruy*. — [8] *Siu* pour *si u* ou mieux *si ho*.

si non fasia que sen pogussen tornar. Lo qual previlegi ho comessiu e tots los altres que la dita dona abrigua e dona als seyors damunt dits cavalers e la dita universitat, vos, seyor, cam presents possessiu de la vila dIlla e homenatge dels cavalers e dels homes del dit loch, promeseu en fe vostra quels lausaria els confermariau les dites costumes e previlegis. Dem nos, per nom dels dits seyors cavalers requerim, vos pregam, e per nom de la dita universitat vos suplegam [que] vos hus degau cessar de trametre los dits servents per garregar a lurs messius, e degau confermar los dits previlegis am cant promeseu, sabem, seyor, que nos de cor e [de] voluntat gran defendrem vos e tots vostres gens e tot vostre dret, mentre poder nos vulam bast[1].

[Original. Archives du Syndicat d'Illa.]

LXXII

SUR LA « LEUDA » DES DRAPS

Dimeches a xv. del mes dabril M CCC. XXL.

Fu adverinat per lo senyor Rey et per son conseyl, que tot drap de Montdidia[2] et de Limos[3] paguen per quascun drap que sia de la *mayso*[4] que es acostumada *ordynaiment*[5], per leuda,

[1] *Mentre poder nos* (pour *e* : *ente les* (pour *mes*) *bast*, « pourvu que nous ayons assez de pouvoir (de force) et de vie ».

Le vicomte appela Bernard d'Illa, chevalier, Donat d'Arbona et Pons d'Illa, damoiseau, et leur demanda si la supplique avait vu leur volonté et consentement. Ils répondirent que oui.

Le 20 des kl. de décembre de 1282, Pierre Pellisser, lieutenant de bailli d'Illa, fit publier cette ordonnance par le crieur public (ordre[illegible] suivant :

« Aiss majdi que dana el dit lloch d'Illa de la part del Senyor en P. de Fonolet, vescomte d'Illa, a tots los ancians de la vila d'Illa, que donassen sen apartjats ab lurs armes tanta de los servents a pas tots e a [illegible] dies, per jahut al dit Senyor En P. de Fonolet, vescomte d'Illa, sots pena de cors e daure sens lala merce. »

[2] Montdidier, commune de l'Aude.

[3] Limoux, chef-lieu d'arrondissement de l'Aude.

[4] *Mayso*, mesure.

[5] Le mot *ordnar* (simple) a été barré et remplacé par les mots *ordnaiment* (adv.).

IIII. dr; et per quascun drap que sia doble, paguen per leuda VIII. dr: co ayxi sia trobat que es usat de XL. fi a L. ayns ha.

Empero totz los draps de Mont Rial[1], et de Fangaus[2], e de Trebes[3], e de la Grassa[4], e de Rezes[5], e de totz altres lochs *entorn aquels on*[6] sien feytz draps e que encara se fassen draps, volch e mana lo dit S. Rey que paguen leuda ayxi com draps de Carcassona, ab que aquels draps daquels lochs no sien estatz acostumatz de venir en la terra del dit S. Rey.

En ayso es entes que si en los locs damont ditz es mudada la moyso, que mont de XII. canes o de XIII. canes, que aquestz aytals no pagen cor IIII. dn, si doncs los draps no eren estatz de moyso de VII. canes e que fossen montatz a XII. canes o a XIII. canes. E dayso es trobat per testimonis que en los locs damont ditz no fan altra moyso ni es ara cor de XII. canes e miya de cana de Monspestler; deuen pagar cor IIII. dn per passa. Ayso de sus dit es trelatat al casern[7] de perguami de a leuda de Perpenia.

(*Proc. real,* f° 64 r°, B. 94.)

[1] Mont-Real, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Carcassonne.

[2] Fanjeaux, chef-lieu de canton, arrondissement de Castelnaudary (Aude).

[3] Trèbes, commune du canton de Capendu (Aude).

[4] La Grasse, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Carcassonne.

[5] Le pays de Razès. La contrée que l'on désignait au moyen âge sous le nom de pays ou comté de Razès faisait partie de la province de Septimanie ou Gothie. Elle s'étendait au midi jusqu'aux frontières d'Espagne et au nord jusqu'au comté de Carcassonne, tandis qu'elle était limitée à l'est par le pays de Termes et à l'ouest par le comté de Foix. Cette vaste étendue de territoire constituait une *région administrative* se subdivisant en diverses sections, savoir: le Razès proprement dit; — le pays de Sault; — le Donazan; — le Capcir; — le pays de Fenouillèdes; — la Corbière de Sournia; — la vallée de l'Agli; — la châtellenie de Pierre Pertuse..... Le comté de Razès perdit même son autonomie et devint « le diocèse d'Alet », par suite de la création de deux nouveaux évêchés dans la province, en 1318. — Le Razès proprement dit ou *Pagus Rhedensis* correspondait au territoire actuel des deux cantons de Couiza et de Quillan, de la partie montagneuse du canton de Limoux et d'une petite parcelle du canton de Mouthoumet. (Louis Fédié, *le Comté de Razès,* introd.)

[6] Les mots en italique remplacent *en que novelament,* qui ont été barrés.

[7] *Casern,* comme *cadern* ou *quadern.*

LXXIII

ENQUÊTE FAITE PAR LE BAILLI DE LA VALLÉE DE PRATS DE MOLLO POUR SAVOIR QUI DOIT EXÉCUTER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES AU CHATEAU ROYAL DE PRATS.

Anno domini .M.CCC.XXI.

Ffo ffeyt manament an Johan Cavaleria, balle de la Vayl de Pratz de Molo, que rehebes testimonis en qual manera a acostumat de fer les obres del casteyl de Pratz del senyor Rey per homes de la dita Vayl. Et qual balle, rehebut lo dit manament, fe rehebre los testimonis davayl escritz.

R. Royg, de Pratz, dixs en general quel Mas de la Clapera et dEn Brugat e dEn Lombart se apelen antigament *Aloers* [1], et aquestz III. deuen haver aytans mahestres com lo balle de Pratz del S. Rey aga mester a obrar lo casteyl del S. Rey, en tot so qui necessari hi sia, ayxi com es de paredar [2] et de sostrar [3] et de recobrir, et de portes a fer, et de totes altres coses que al dit casteyl sien necessaries que mahestre dega fer. — *Item* de fer tines e vayxels [4] et arches et graners [5]. Et encara anar al bosch a fer les dites tines e vayxels, et sarrar tota fusta que sia necessaria al casteyl. Et encara anar per la ribera a picar et adressar cantos [6] et a portar a punt. Et encara a fer loses als losers, et a escayrar et adressar. Et encara a fer sercles al bosch, qui necessaris sien al casteyl, qui sien de mida gran et de pocha, meses empero abans aquels cercles quel S. Rey pren de cens als seus pageses per la vayl. Et el S. Rey deu donar ad aquestz mahestres, sien de pera ho de fusta [7], a mengar, et els ditz aloers deuen pagar lo loguer. Et

[1] « Possédant des alleux ».— Dans un document de 1329: *En Clapera, en Brugat et Gus Lombardi... debent operare in castro.... et hoc opus facere tenentur racione tascharum et cussurarum et censuum, et ex hac de causa vocantur aloerii* (*Capbreu* de la vallée de Pratz., f° 62).

[2] Faire des murailles.

[3] Faire des planchers.

[4] Cuves et tonneaux.

[5] Armoires et caisses pour les grains.

[6] Pierres pour faire les angles des murailles.

[7] Le ms. porte *so festa*.

daltra part, los deu donar lo S. Rey, a quasqun dels ditz aloers en temps de venemes I. mahalal de vin prim e mahalal de refol[1].

Item dixs el dit R. Royg, que la honor dEn Artau es obligada a portar la vianda als boschs als ditz aloers et als *renouers*[2], et el dit Artau deu tener la I. cap de la linya als ditz mahestres dels ditz aloers, quan linyen tines ho vayxels ho bigues[3] ho cayratz[4] ho postz[5]. Et el dit Artau deu menjar ab los mahestres, cant als renouers, es en ayxi que, quan fusta se deu taylar als boschs, de qual que condicio sia, que deuen esser als boschs, ab destrals[6], e fer ab destrals so que pusquen ne sapien, que per esters no son tengutz de loguar mahestres, et deu los donar lo senyor rey a mengar.

Item dixs el dit R. Roig quel balle de Pratz del S. Rey deu manar als saygs que agen les manobres de la Vayl, so es assaber totz los homes amasatz et abordatz qui sien homes propris del S. Rey[7], qui estien fora la vila de Pratz, los quals deuen adur[8] tota la fusta dels boschs, e cantons e peres et loses et teules et arena, et totes altres coses qui necessaries sien, et mesclar[9] la caus et servir als mahestres, ayxi com manobra deu fer. Et el balle deu donar a la manobra a berenar[10]. Et els saygs qui manen la dita manobra deuen haver reredelme[11] de tota la manobra que auran manada.

Johan Suyer, de Pratz, testimoni jurat et demanat, dixs que eyl a memoria de LX. ayns el vee obrar[12] al casteyl del senyor

[1] Du vin *premier* et du vin de *refoul*. — En 1370 : II. *botes de vi prim e* II. *botes de vi daygues*. Ce dernier mot donne la signification de *refol*.

[2] Sept habitants de Pratz de Mollo... *vocantur* renouerii *pretextu census vocatus* dez renou, *quod congregare et distringere debent... debent talliare et scindere in boscho totam fustam ad castrum de Pratis domini regis quoscienscumque necessarium* (Capbreu de Prats de Mollo. Je lis ailleurs, dans un acte de 1351 :... *pensionem vocatam vulgariter* renou *que est circa* CCL. *cestaria bladi quas abbas Campi Rotundi recipit annuatim super certis personis et mansis vallis et Pratis*.

[3] Poutres. — [4] Soliveaux. — [5] Planches. — [6] Hache pour couper le gros bois à la forêt. Ce mot est encore en usage en Cerdagne.

[7] Tous les hommes qui ont *masada* et *borda*.

[8] Porter. — [9] Mélanger. — [10] Goûter. On appelle encore *brena*, en Cerdagne, les aliments qu'on emporte pour passer la journée à la montagne.

[11] *Reredeume et reradeuma, Retrodecimum*. — [12] Vit travailler.

Rey, que a a Pratz, et les obres aportaven tot so que obs àvia en la obra qual que fos del dit casteyl; en Clapera en Lombart en Brugat, de Pratz, qui son apelatz *aloers,* havien ad obrar a la obra qual que fos, e les manobres servien los ditz mahestres, els aloers havien hi haver mahestres, el balle dave a mengar als mahestres, et no altre, et a les manobres a berenar. Ffo demanat com ho sap: dixs que vec·ho et present hi fo.

Pamies Fuster, de Pratz, testimoni jurat e demanat, dixs que En Clapera en Lombart en Brugat de Pratz, qui son ditz aloers, deuen estrenyer[1] tota la fusta del castel de Pratz, de vin et daltres coses, e deuen ho aqui trobar aparelat. Fo demanat sils ditz aloers pagaren les manobres quils servien? dixs que no. Ffo demanat al paredar sils ditz aloers paguaven los servidors quils servien? Dixs que noy sap res; el balle de Pratz dava a mengar als mahestres quy eren per los ditz aloers.

Solsset de Planela, testimoni jurat et demanat, dixs quEn Brugat en Clapera en Lombart, aloers de Pratz, deuen haver mahestres a tota obra que sia necessaria al casteyl de Pratz, aytambe de paretz com de fusta; et deuenho tot aqui trobar aparelat, et hom deu lor servir. Ffo demanat si eyls deuen haver les manobres, et pagar aquels quils servien de pera e de morter e daltres cozes? Dixs que no ho vehe, ni hoy dir; mes que deuen haver mahestres qui fassen tot so que mahestre deu fer, el balle deu lor dar a mangar. Ffo demanat com ho sap? dixs quar ho a vist. Ffo demanat de temps? dixs que mes de XL. ayns a passatz.

G. de Costoga, testimoni jurat et demanat, dixs enayxi com En R. Royg, exceptat que no vehe quels mahestres anassen picar peres en la ribera.

P. Domenec, testimoni jurat et interrogat, dixs en totes coses ayxi com En R. Royg.

Bñ Domeha, jurat et enterrogat, dixs ayxi meseys com En R. Royg.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94. *Proc. real*, reg. XVII, f° 70 v°, 71 r°.)

[1] Ramasser, entasser (?)

LXXIV

ORDONNANCE ROYALE SUR LES CHEVAUX « DE CIVADA »

Dimartz a XXII. *die del mes de dehembre* M.CCC.XXI.

Los discretz En P. de Bardoyl en Huc de Cantagril, procuradors del molt alt senyor Rey de Malorches, reheberen la ordonacio davayl escrita, sagelada ab sageyl del noble En G. de Canet, senescal del dit senyor Rey :

« En alquna letra, de nos En G. de Canet, vos fem saber que dins aquela vos trametem alqunes ordonacions fetes per lo senyor Rey sobre lo feyt dels cavayls de civada[1], e daquels de qui son ; e com, per oblit del escriva, demembras les dites ordonacions metre dins la dita letra, per que les dites ordonacions vos trametem, les quals per lo senyor Rey son ordonades ayxi com desus se conte. Et per nostral etra fem saber al noble En P. de Fonolet, que manals veguers que les dites ordonacions, les quals vos altres lor mostraretz, fassen servar aytant cant pertanyera ad els. Dat. a Malorcha la vigilia de sca Lucia. »

Aordona e mana lo senyor Rey que totz los cavayls qui son preses en civada, ne daqui avant se pendran, agen a valer al menor for ho preu XXXV. lbr.

Item que totz ayns, lo primer die de giner, totz los veguers regonoguen totz los cavayls de lur vegueria qui son en civada. Et si eren affolatz[2], o tals adobatz que no valguessen lo preu de XXX.V. lbr, sien gitatz de civada, si doncs lafolament no avien pres en servehi[3] del senyor Rey.

Item que negun qui sia en civada qui son cavayl vendra no

[1] On dit encore aujourd'hui *animals de gra* pour indiquer les chevaux qui travaillent, en opposition des chevaux et juments qui ne font rien et qu'on envoie pâturer à la montagne.

[2] Faible, débile, estropié.

[3] Le mot *servey* était anciennement *servesi*. Le scribe a corrigé la lettre *s* en *h*, et, plus loin, il a mis *fahia*, qui, à cette époque, s'écrivait encore *fasia* en Roussillon. Ce document étant écrit à Majorque, on peut en conclure que cette légère modification était déjà en vigueur dans cette île. Elle ne fut adoptée que beaucoup plus tard en Roussillon.

liure lo cavayl al comprador tro o aga manifestat als procuradors del S. Rey. Et si o fahia, quels procuradors nol quiten de so que li deurien de la quitacio de II. meses.

Item si aquel qui sera en civada volra vendre son cavayl fora la terra del S. Rey dins Cataluya, que ho dega manifestar als procuradors ho a lurs lochs tenens, e, tornat en la terra, manifesten los si an venut lo cavayl ho no. En altra manera, no sien quitatz de so quels sera degut tro aquel die.

Item si per cas daventura, alcun de civada del senyor Rey ven son cavayl din la terra del S. Rey dArago, que enfre VIII. dies ho aja dit ho feyt saber als procuradors ho a lurs lochs tenentz, e el die quel vene ni en qual loch ni a qual persona. En altra manera, ayxi com damunt es dit, no sia quitat de so que li sera degut.

Item que tot hom de civada, pus que aura venut son cavayl ho de civada li sera treyt, que enfre VI. setmanes age a haver cavayl sufficient per civada. En altra manera que daqui enant no sia en civada del senyor Rey.

Item si negun en les dites coses alqun frau fahia, quels procuradors ho degen fer saber decontenent al senyor Rey ho a sson loch tinent.

Item vol lo S. Rey que negun hom no sia en civada si no es heretat en sa terra et que y fassa continua residencia els fiyls daquels, ceptat quel S. Rey no enten en aquestz lo noble NArnau de Sagua, ans de gracia especial vol que prena civada, si be esta fora la terra del senyor Rey.

(*Ibidem,* f° 68 r°.)

LXXV

LLEUDA DE PIZANS [2]

Dimartz a XXII. *dies del mes de dehembre* M.CCC.XXI.

Los discretz En P. de Bardoyl en Huc de Cantagril, procuradors del molt alt senyor Rey de Malorches, reheberen la

[1] Ce titre est de la même écriture que le reste du document, terminé par deux lignes de la propre main du procureur royal P. de Bardoyl. C'est la pre-

ordonacio davayl escrita, escrita per ma del Savi et discret En Nicholau de sent Just, Tesaurer del dit senyor Rey, sobre la leuda ho lau quel S. Rey vol que hom prena de tot Pia[1] qui vengua en sa terra, ayxi com los Pians volen haver semblant en Piza e prenen de tot mercader catala.

Primo pagua en Piza tota mercaderia VII. dr de pitxols dintrada, et IIII. dr de ixida. Et ayxi son XII. dr per lbr de pitxols, qui valen — LVIIII. sol. flori e Tornes dargent — IIII. s. VI. d. [2].

Item pagua per so que val la cocha ho la nau, a raho de mercaderia — XII. dr. per lbr.

Item pagua dancoratge[3] nau ho cocha[4] — I. flori d'or.

Item paga per portades, et es la portada XXII. centenars, de que paga per portada VIII. dr de pitxols de aytant can la nau pot portar.

Item paga per quintar de bescuyt, IIII. dr.

— per formatges quen traguen, IIII. dr.

— per quintar de carn salada, de ixida VI. s.

— per faves, per estarol[5], qui es Ia quartera de Malorches, I. s.

— per barril de vin vermeyl, IIII. s.

— per barril de vinagre vermeyl, IIII. s.

— per barril de vinagre blanc, VI. s.

— per tot lenyam que si compre nou, per lbr. I. s[6].

Item que an pendre albarans[7] de totes les coses quen trahen, de que an a pagar per albaran, II. angelins qui valen II. torn. dargent.

Item que tot mariner ho altre hom qui compre cayxes et

mière fois que nous trouvons en Roussillon *l* initial. On le voit aussi, peu après, pour les articles *lo, la,* mais toujours au commencement d'une pièce. Ce doublement ne serait donc qu'un simple enjolivement calligraphique et ne pourrait être considéré comme un indice de la prononciation de *ll* mouillé.

[1] Pour *Pisa.* — [2] En 1390: Ia *borsa amb* XII. *Barssaloneses e* XII. *pitxols* (Manuel de Pierre Pastor, Notaires, nº 357).

[3] Droit d'ancrage ; anchora signifie ancre. — [4] Barque. — [5] Mesure. — [6] Lenyam. En 1396: *Retenense* (les patrons d'une barque) *que les dites* c. *quintarades no puxen esser de lenyam ne de botam buyt* (Notule de Pierre Armany, notaires, nº 931).

[7] Doivent prendre note, inventaire.

candeleres[1] ne esmertz, per poch que sia, que a a pagar a la leguateria ho a la doana, XII. dr per lbr, per intrada e per ixida.

Item que han a pagar per cada sageyl que mes en sobre cayxes ne robes, per aytantes com seran, de cada un II. dr. de pitxols.

Item quey a moltes cozes de que hom ha mester III. albarans, so es assaber estopa e pegua et clavao[2] per nau, qui costen quascuna per aquela raho metexa — XII. dr per lbr, so es comtanhi lentrada ab la ixida e so que costen los albarans ayxi com de les altres coses.

E de tot aiso enviem tranlat al batle de coclhiure (sic) *e dem tranlat an Bernat Gilt (?) que te lo sagel lo dia damon dit.*

(*Ibidem,* f° 67 v°.)

LXXVI

NOMINATION DE GARDES POUR LE CHATEAU DE VINGRAU, AFIN D'EMPÊCHER L'EXPORTATION DES OBJETS DONT LA SORTIE DU ROUSSILLON ÉTAIT INTERDITE.

Dissapte XVIIII. *dies de febrer layn de* M.CCC.XX.II.

Com lo senyor rey haga ordonat que totz los cavalers, prelatz e altres senyors de la sua terra haventz castels ho viles en les confines ho exides de la sua terra ab juridicio hagen a tener gardes en les viles e castels e termes daquels qui garden diligentment que les causes vedades de ixir de la terra del dit senyor rey no sien treytes per les viles ho castels dels ditz senyors ni perlos termes daquels; e com lo monastir de Fontfreda[4] haga I. castel apelat Vingrau[4], situat en la confina ho exida de la terra del dit S. Rey, la juridicio del qual es entre

[1] Espèce de malle. Le diminutif *candelereta* existe en 1384: I' *candelereta plena de fessa veyll* (Notule de Jacques Roig). — [2] Clouterie.

[3] Fontfroide, aux environs de Narbonne.

[4] Vingrau est, comme le dit le texte, sur la frontière du Roussillon. La langue qu'on y parle se ressent si fortement du voisinage du Languedoc qu'on traite ses habitants de *gavachs*. Nous avons déjà dit que le monastère de Frontfroide avait un grand nombre de possessions dans les états du roi de Majorque. Dans nos pays, tout le monde dit *Mingraou* au lieu de Vingrau.

S. Rey el dit monastir, el noble En P. de Fonolet, per la gracia de deu vescomte d'Yla e loctenent del dit S. Rey, haga manat, segons que trames a dir per En Bñ Just porter seu a XVIIII. de febrer M. CCC. XXII. a ffrare G. Thesa, procurador ho sindich del dit monastir, que en lo dit castel degues establir e pausar gardes qui garden diligentment que per lo dit castel ho termes daquel no hisquen negunes causes vedades[1]; Emperamor dayso lo dit procurador per la part del dit monastir els discretz En P. de Bardoyl e Nuc de Cantagril, procuradors del dit S. Rey, pausaren e establiren en gardes del dit castel de Vingrau e dels seus termes En R. Testa de Ribesaltes e En P. Graylo dApia[2], los quals lo die el ayn dessus ditz juraren en poder dels ditz procuradors del dit S. Rey e del dit procurador del dit monastir, que els be e lialment ab diligencia gardaran que negunes causes vedades no exiran per lo dit castel ho per los seus termes que els pusquen saber; e que si algunes causes vedades poran atrobar en poder dalqun ho dalquns qui aqueles vulen trer[3] de la dita terra per lo dit castel ho per sos termes, que aqueles penran e tolran ad aquels qui les trayran, e aqueles portaran be e fiselment en poder dels procuradors dessus ditz segons la forma de la ordonacio del dit senyor rey. Testimonis G. Vilanova, parayre[4]; Arn. Vidal e Jac. Sobira, escrivans.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real,* reg. XVII, f° 84 v°.)

LXXVII

ORDONNANCE DU BATLLE ET DES CONSULS DE PERPIGNAN SUR LES BOUCHERIES

Fo adordonat en layn de M. CCC. XX. II. per lo senyor En Jachme. Rusquet, batle de Perpenya, de conseyl dels senyors Nuguet Sabors, Bñ Aybri, P. Ribera, G. Emblart en G. Lop consols, e dels prohomes de Perpenya, e ab consentiment del noble senyor En P. de Fonolet, vescomte d'Yla, loctinent del

[1] « Ne sortent des choses défendues. »

[2] D'Apia, aujourd'hui Pia, commune du canton de Rivesaltes.

[3] Traurer, treurer, trer (lat. *trahere*), « tirer. »

[4] En lat. *fullo, lanificus.*

molt alt nostre seyor rey de Malorches, que negun masaler, ni altre hom qui fassa carns en lo maseyl veyl, no gaus liurar ni portar ni fer portar negunes carns del maseyl veyl de la plassa del blat entires ni trencades; ni aquels del maseyl de la plassa del blat no gausen levar ni fer levar carns entires ni trencades, ... e qui contre fara... pagara de pena L. sol.

Item que negun masaler ni altre hom no gaus pausar[1] ni vendre ni metre neguna carn de moria ni naffrada ni enbaussada[2] ni malauta dins los masels de la vila de Perpenya. E qui contre fara... pagara c. sol.

Item que negun no gaus vendre una carn per altra, sots pena de 4. sol.

(Archives de l'hôtel de ville de Perpignan, *Ordinacions,* I, f° 40 v°.)

LXXVIII

RÈGLEMENT SUR LES POIDS ET MESURES DE PERPIGNAN

En layn de M. CCC. XX. III. *fo adordonat* per En Bñ de Tornancira, dontzell, batle de Perpenya, ab conseyl e ab volentat del noble senyor En P. de Fonolet, vescomte dIyle, loctenent del molt alt S. Rey de Mallorcha, e ab consentiment dEn Ar. Rayners, P. Redon, G. Hom de deu, Bñ Matfre, P. Caussa, consols de la vila de Perpenya, aquesles causes que sen segu-[ex]en.

Ara auyats que mana lo batle del s. rey a tots los especiayres e merces e regaters e a tota altra persona que tenga alcunes causes ques venen a pes, que negu ni neguna no gaus tener pesal, si no de coyre o de ferre o de lato; e qui contre fara pagara per cascuna vegada e per cascu pesal v. s, exceptat que pusque tener pes de pera de I. quintal, mig quintal, una rova, miga rova[3].

[1] Exposer.

[2] Viande d'une bête qui s'est tuée en tombant dans un précipice.— Le mot *baus* signifie « précipice. »

[3] La *roba* ou *rova,* poids encore employé en Cerdagne. La *roba* vaut dix kilos et 4 hectos = 26 livres catalanes. La livre catalane vaut 4 hectos. On sait que la livre française est le demi-kilo ou 5 hectos.

Item que tots los damont dits tenguen los dits pesals bos e fis e lials[1] ; e si trobara negu pesal merme[2], daquesta hora avant, quels merces els speciayres [3] e semblans daquests qui venen causes qui son de gran preu, pagarien per cascuna vegada, per cascu pesal de miga lbr aval, v. s, e de miga lbr amont, de cascu pesal x. s.

E aquels et aqueles qui venen formatges e fruyta e candeles de seu e aytals semblans pagarien per cascuna vegada, de cascu pes que fos merme, III. sol.

Item a tots los regaters e regateres[4] et altra persona qui vena formatges e fruyta e çeu o aytals semblans, que negu ni neguna no gaus tener tercs de liura ni terts de miga lbr. en I. pes justat[5]. E qui contre fara, pagara per cascuna vegada de cascu pes, III. sol.

Item a tots los damont dits, que donen al comprador lo pes que los demanara de la causa que comprara, be e lialment ; en axi que sil comprador demana una liura, o miga liura, o carto, et aixi dels altres peses, de so que comprara, quel venedor li do pes be e lialment. E qui contre fara pagara per cascuna vegada v. sol.

Certiffican cascun dels damont dits que daqui avant no li pendria hom excusacio, quel pes, mes avant, fos merme per usar.

Item que eyls cascu ayn, VIII. ays apres la festa de sent Johan de juyn, degen venir afinar lurs peses[6] a la cort em poder daquel quel dit batlle ordonara... sots pena de XX. s.

Aquesta ordonacio es escrita al libre de la cort en LXXXV. carta, e al libre cubert de alcida blancha.

(*Ordinacions,* I, f° 19 e, f° 66 v°.)

[1] Que les instruments de pesage soient bons, justes et loyaux.

[2] *Merme,* de *mirmar,* diminuer ; ici, « qui est trop léger, qui ne fait pas le poids voulu.»

[3] Les marchands et les épiciers.

[4] *Regater* indique un marchand ambulant, qui va par les rues. On a dit plus tard *regato.*

[5] Défense d'avoir un poids représentant le tiers d'une livre et un poids représentant le tiers d'une demi-livre, puisque la livre n'est divisible que par demi-livre. Le *carto,* qui est le quart de la livre, et l'once, ou douzième de la livre, sont encore employés dans la Cerdagne espagnole.

[6] *Afinar.* Voy. plus haut *fis;* « ajouter ce qui manque au poids voulu »

LXXIX

« LETRA DEL BALLE DE SALSES »

(Vers 1323)

Al senyor en B[1] de Bardol, tresaurer del motz autz seyor rey de Malorca, sien dades.

Al senyor en P^e de Bardol, tresaurer del motz autz senyor Rey de Malorca, de mi en Laurens Corbera, balle de Salses, Salutz ap tota reverensia e tota onor.

Fau vos saber, seyer, queu ey resubada la letra del seyor de veger e be entesa, en lacal letra es mentensio que vos sapiatz, per que, seyer, vos fau saber quen tota la vila de Salses no a nola balesta del cominal asinada[2], niy a neguna treyta de caurels[3]; per queus preg, seyer, aytan caramentz co eypug[4] que vos quem deyatz trametre hu balester ap fil e am notz[5] as ops dadobar les dites balestes, e I^a cayxa o. II. de cayrels, lacal pagara la vila o aquel que vos conoyxeretz.

Item, seyer, vos fau saber ques ey asutz acortz am mi meseys ques ey tramesi a cascu moli del seyor Rey II. balesters per defendre els ditz molis, si mester era, Per que, seyer, vos preg que vos me deyatz acoselar si staran los did[6] balesters damon ditz als molis, e, seyer, si a vos plau. que men deyatz escriure.

Item seyer, vos fau saber quey resebuda yair I^a letra vostra per en R. Rigau de Trules, en lacal letra es contenia ques ey que ayes a gardar les letres aqui vengudes per lo seyor Rey o per sos ofisials, vistes les presens vostres. Per quey, seyer, nos en pug respondre per raso quor lescriva nos a Salses, abans es a Perpeya ey continua mes quen la vila de Salses, per [que], seyer, sis plau, men tengatz per escusatz.

[1] *Sic.*

[2] Complétement prêt à fonctionner.

[3] *Carel, caurel, cayrell,* ou vieux fr. *carreau* ou *carrelet,* indique la flèche que lançait l'arbalète.

[4] Aussi instamment qne je le puis....

[5] *Notz* pour *nou,* qui signifie « nœud ». Un inventaire de 1369 signale II. *ballestes de torn, en que na una que no ha nou.*

[6] *Sic*

Item, seyer, vos fau saber quel bestiar de Salses es a la frontera del rey dArago, per queus plasia, seyer, quens digatz sil ne fara om venir o luyar [1] daqi.

Dades a Salses disapte el primer dia de setembre.

(Arch. des Pyr.-Or., *Procuracio real de Malorca.* B. 22.)

LXXX

SUR LA PÊCHE DANS LA FONT DAME DE SALSES

Quinto ydus augusti anno domini M.CCC.XXIII.

Lo molt alt senyor Sanxo, per la gracia de deu rey de Mayorcha, ad humil suplicacio ad el donada per En P. Seguer e per En Jaubert Seguer, en la qual affermaren si esser deceubutz oltra la maytat del just preu en la venda que feren de la Font Dama de Salsses [2], la qual affermaren si haver feyta forssadament, e hauda enformacio sobre les dites forssa e engan, tant per esmena quant de special gracia que volc fer als ditz frares, dona ad accapte la dita font als ditz frares, e tot lo dret de pescar en aquela de die e de nuyt, ab tot linyatge de filat ho artifici de peschar [3], a lur volontat; en aixi que negun altre hom noy gaus pescar sens licencia dels ditz frares. E fe e establi los ditz frares els lurs en totz temps balles en la dita font e en los termes seus, donans e atorgantz ad els auctoritat que pusquen usar offici de balle en lo dit loc, e les penes pausades e pausadores per lo dit senyor Rey ho per sos officials contre los pescadors e pescar volentz en lo dit loc, els ditz pescadors penyorar e penre, e aquels preses amenar a la sua cort rial de Salsses ho del Veguer seu de Rosselo per les penes e bans damunt ditz, dels quals bans ho penes los ditz frares hagen lur reredelme. E pus que la dita font sera clausa, negun hom no gaus pescar en la dita font, sino los ditz frares, ni davant la dita font per espasi de xxx. destres dins lestayn,

[1] Eloigner.

[2] La Font Dame et la Font Estramer sont situées à une faible distance de Salses et de l'étang du même nom. C'est d'ailleurs du voisinage de ces fontaines que vient le nom antique de *Fons Salsulæ*.

[3] Avec toute espèce de filets ou d'artifices de pêche.

pus quels peixes comensaran entrar en la dita font. En aixi e sotz aquesta condicio quels ditz frares a lurs propries messions pesquen e pescar sien tengutz [en] la dita font els termes daquela, ab totes aqueles maneres e linyatges de peschar que ad els sera vist fasedor ; e que de totz los peixes que en la dita font e en los seus termes ho pertinenses penran, donen al senyor rey be e fiselment les tres partz entirament, e els hagen la romanent quarta part. Encara, quels ditz frares quasqun die que pescaran en lo dit loc pusquen penre e levar e leven del comu dels peixes que quasqun die hauran preses, d'avantatge, per lur mengar e de lurs companyes IIII. peixes, quals se volran, tals, so es saber, qui hagen de lonc enfre cap e coha I. palm tan solament de cana de Montpeller o no plus.

(Arch. des Pyr.-Or., *Proc. real*, reg. XVII, f° 60 v°.)

LXXXI

AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE FORGE A FORMIGUÈRES SUR LA RIVIÈRE DE LA LLADURA

Dimecres XVII. *dies dahost* M.CCC XXIII.

Ffo donada licencia per lo discret En P. de Bardoyl, procurador del molt alt senyor En Sanxo, per la gracia de deu rey de Malorches, de manament especial ad ell [1] feyt de boca per lo dit senyor rey qui lo dit dia era a Fromiguera [2], an R. Rog de Pratz de Moylo, e an Bñ Patau e an Jacme Sobira, escrivan, e an Johan Segui, que els pusquen fer o fer fer una molina de ferr de I. foch o de II. fochs, a voluntat lur, prop lo fluvi de laygua que passa denant la vila de Fromiguera [3], la on mils lor placia, jos los molins de Fromiguera, enaxi que els pusquen penre de laygua del dit fluvi a sufficencia e compliment de la dita molina. Et encara que ad us de la dita molina

[1] *Sic*.

[2] Formiguères ou Fourmiguères, en Capcir. Don Sanche habita son château à diverses reprises. Quelques historiens ont même prétendu qu'il y était mort au mois d'août 1324. Il paraît plus probable que le roi de Majorque mourut à Perpignan, quelques jours après le 4 des calendes de septembre de cette même année.

[3] La Lladúra.

pusquen taylar e penre e carbonar los aybres del bosch de la Matha de Fromiguera[1] del dit senyor rey. E que en la dita molina pusquen fer e fer fer qual que linyatge de ferr, mils lor placia. En axi que els donen al S. Rey ho ad aquel que el volra, de tot lo ferr ques fara en la dita molina lo huyte quintal, lo qual degen pagar al dit S. Rey ho ad aquel que el volra en la fin de quasquna setmana que la dita molina aura obrat.

Item fo covengut e retengut quel S. Rey puscha dels aybres de la dita Matha vendre a tot altre us a sa volentat e atorguar ad us de molins serradors, e fer obrar a sos ops e per vendre; e que els no gausen penre alqun aybre qui sia bo ad us de moli serrador, ni a fusta de files[2], dementre enpero que la dita molina aga compliment de branches o de si malades[3] o daltres aybres del dit bosch. Lo qual compliment de fusta o de lenya promes lo dit En P. de Bardoyl donar e laxar penre ad els e ad aquels que els volran, e compliment de carbo ad us de la dita molina, en tal manera que la dita molina no vaguara per fayla[4] de lenya e de carbo, de mentre quel dit bosch estia en peus[5].

Item fo covinent quel S. Rey no pusca atorguar ad alqun altre de fer molina de ferr ni altre artiffici de ferr[6] ques puscha fer dels aybres de la dita Matha.

Item fo covengut quel S. Rey no dega vedar ne deguna veda fer de negunes viandes[7] ni daltres causes necessaries a provisio dels mahestres e daltres obrers ho de companyes[8] de la dita molina, ans pusquen tot blat e totes altres viandes trer de Cerdanya e de Rosselo e de totos altres terres del. S. Rey et portar a la dita molina, sens tot contrast[9] e ses[10] tota pena. Et encara fo atorguat que els e altres tenentz la dita molina pusquen penre, sens tot forestatge e altra servitut, de totz los boschs de Capcir, en qual mils lor placia, ad us de corbes e de livadors e totes altres asines de la dita molina.

[1] La forêt de la Matte existe encore.

[2] Bois de longueur, de poutres. La *filata* est une poutre mince et longue dont les maçons font usage pour dresser leurs échaffaudages. On l'emploie les jours de fête pour les *mats de cocagne*.

[3] Sommet des arbres, de *cima*. — [4] Manque. — [5] Tant que ladite forêt sera debout, sur pied. — [6] *Artifici* signifie ici « usine. » — [7] *Viandes* est pris dans le sens de « vivres. » — [8] Employés. — [9] Empêchement. — [10] *Ses*, comme *sen*, *sens* et *senes*, « sans. »

Item fo covengut que nuyl hom mahestre, ni altre obrer de la dita molina, que sia fora la terre del S. Rey, no sia tengut de pagar en negun reredelme, ni ajuda, ni altra exaccio rial ni vesinal ni altra.

Item fo covengut e donat poder ad els, e a cuy els volran, que els per sa propria auctoritat, sens licencia de balle e de castela e de tot altre hofficial del senyor rey, pusquen destrenyer totz los mahestres e obrers e altres companyes de les dites molines e paguar tot so que lor sera degut per els per la dita molina o per occasio daquela, e tot so que deuran la I. al altre entre si. E encara, que pusquen penre les dites companyes, en tot cas de crim, e aqueles remetre a la cort del castela de Pug Baledos[1], e aquels arremenar en tot loch per deute o per crim, e liurar a la cort del S. Rey.

Item fo covengut quel dit Johan Segui pusca vendre o acuyler[2], en la quarta part sua de la dita molina, una veguada, totz aquels que li placia, sens prestacio de forescapi.

Item fo covengut e atorguat per lo dit procurador als ditz acaptadors de la dita molina, que quant la dita Matha sia consumida o guastada, els ditz acaptadors volien la dita molina tener e ab aquela obrar daqui enant daltres boschs daltres senyors, que donen al S. Rey, aytant quant la dita molina tenran, LX. s, obrar o no obrar, e adoncs no sien tengutz de donar huyte del ferr que 's fara en la dita molina ni negun altre dret ni servitut al dit S. Rey ni ad altre.

E per intrada daquesta licencia los ditz acaptadors promeyren donar al dit senyor rey sincanta lbr Bar.

Testimonis G. de Vedriayns de Vilafrancha, Jacme Bocanova, escriva de casa del senyor Rey, G. Valssera de Vinsa, P. Servera, sag dels procuradors del senyor rey.

Lo die el ayn damont ditz, — En P. de Bardol, procurador d'amont dit, de manament espres del dit senyor rey, dona e atorga licencia an Bertran G. de Costalada, fuster del avesquat d'Uses, per les III. partz, e an Miquel Matheu del Hospital de casa Frances del dit avesquat, per la IIIIª. part, que

[1] Puig Balados, aujourd'hui Puy Valador, château royal, situé au fond du Capcir, sur la rive gauche de l'Aude.

[2] Comme *acullir*, « accueillir. »

els pusquen fer I. moli serrador de Iª casa o de II. serres, e que ad us del dit moli pusquen penre sotz los molis bladers de Formiguera los ditz companyes satisfasen ad aquels per les possessions dels quals passaran, la ayga del rech que faran ad ops dels ditz molins, de layga del fluvi o ribera que passa davant la vila de Formiguera aytanta quanta nauran mester ad us del dit moli. E encara, que ad us del dit moli pusquen penre dels aybres de la Matha de Formiguera a lur voluntat, e la fusta que dels ditz aybres exira pusquen trer de la terra del S. Rey e portar la on mils lor placia. En axi enpero quels ditz Bertran e Miquel donen e donar sien tengutz al S. Rey de tota la fusta que sarraran o sarrar faran en lo dit moli serrador la quinta post o la quinta part, quasqun die que sarrara. E es convengut e en covinensa mes, entrel dit procurador del S. Rey els dit Bertran e Miquel, que els e aquels quil dit moli tenran pusquen aver penre e trer de la terra de Cerdanya e de totes les altres terres del dit S. Rey, blat totes altres viandes ad els necessaries, estan en lo dit moli; e quels ditz Bertran e Miquel nils altres fora la terra del S. Rey, tenentz lo dit moli, no sien destretz de pagar en negun reredelme ne exaccio rial, ni vesinal ni altra.

Item fo covengut e atorgat per lo dit procurador als ditz Bertran e Miquel, que els els seus tenentz lo dit moli pusquen penre ad ops de rodes e d'altres asines del dit molin, fusta de totz los altres boschs de la terra de Capcir en los quals lo S. Rey ha dret o alquna part, sens prestacio de forestatge e de tota altra servitut; e quel dit Bertran e Miquel pusquen en lo dit moli aculir companyo o companyos a lur volentat, sens prestacio de forescapi, una vegada tansolament dins I. ayn comtador apres quel dit moli sera feyt. E encara, quels ditz Bertran e Miquel a aquels quil dit moli tenran pusquen los bous o altres besties que tenran ad us ho servesi del dit moli pexer, metre, tener e pasturar en les pastures del S. Rey, sens prestacio de pascher. Test. Jacme, Font aventurer, Jac. Sobira, escriva.

(*Ibidem*, fº 75 vº 76 rº.)

LXXXII

ORDONNANCE PORTANT DÉFENSE AUX HABITANTS DE SALVATERRA DE FAIRE DES « ROMPUDES » OU « GARLANDES »

Dimecres XXII. *dies de febrer* M.CCC.XXIII.

Lo discret En P. de Bardoyl, procurador del molt alt senyor rey de Mayorches, per manament e per comissio ad el feyta per lo dit s. rey, ad humil suplicacio ad el donada per los consols de Salva terra[1], ana al dit loch de Salva terra; e com en la dita suplicacio sia contengut que alquns homes del dit loc malicioses, en gran lesio e dampnatge dels homes del dit loc, han feytes e fan soen[2] alqunes rompudes apelades garlandes en gir alqunes garrigues, enclosen aqueles ab les dites garlandes, fasen devesa sua propria de les dites garrigues, la qual causa es contre ben comu del dit loch.

Emperamor dayso lo dit P. de Barboyl establit en la glesa de sant Laurens de la vila veyla del dit loc, presentz requerentz e consententz los prohomes de Salvaterra daval escrits, ordona e establi per auctoritat del manament e de la comissio dessus ditz, que alqun hom del dit loc o altre no gaus fer en negun loc dels termes del dit loc neguna rompuda en I. loc a cabal[3] meyns de Iª quartonada de sement ho de Iª quartonada aval, la qual quartonada hagen a conexer e tatxar los consols ab II. prohomes del loc juratz en poder del castelan del dit loc, el castela ab els ensems.

Item que alqun hom del dit loc qui fara aytals rompudes no gaus enclausir neguna garrigua, e si o fasia, que haga a laixar XXX. canes per passatge o per intrada, per lo qual espasi tot hom pusca metre son bestiar per peixer en la garrigua que haura enclosa, si dongues la garrigua que sera enclosa no era tal que que nos pogues rompre, so es que fos

[1] Près d'Opoul dans le canton de Rivesaltes, aujourd'hui ruiné.

[2] Comme *soven* et *souvint*, « fréquemment. »

[3] A la valeur de (?) *Cabal* correspond à *peculium* d'après le dictionnaire de Pierre Torra.

cres e que fos tant poca que no muntas mes de miga punyera de sement, no entenem ques dega laixar negun espasi de passatge. E si aquel qui major garrigua de miga punyera haura enclosa, vedava ad alqun dintrar ho de metre ho peixer bestiar en aquela garrigua, pac de pena per quasquna vegada LX. sol.

Item ordona que alqun hom no gaus rompre en alqun loc, tro sia conegut per los ditz prohomes damunt especificatz, sil loc sera proffitos e bo a fer blat ho no.

Item ordona que totz los locs de les rompudes ja feytes en los ditz termes qui son feytes contre les ordonacions damunt dites, hagen a tornar a la mida, forma e condicions sobredites.

Item ordona que si alqun hom arrancara[1] alqun herm, que no gaus vendre la lenya que haura del dit herm ad us de forn de caus; mes que aquela haga a cremar en lo loc del herm ho a convertir en altre us. E si contre les causes damunt dites fara ho alqunes pagara per quasquna vegada XXX. s de pena, e les messions dels prohomes qui iran al loc per conexer si la pena sera comesa, so es a quasqun dels prohomes XVI. dr, exceptat en lo cas per lo qual es pausada dessus la pena dels LX. s, la qual no entenem a mermar per la pena dels XXX. s.

Feyta fo aquesta ordonacio en presencia e ab volontat dEn Pons R. Castelan de Salvaterra, e dEn Bñ Blancha, e dEn Michel Blancha, e dEn Ar. Grassiana, consols de Salvaterra, e dEn Johan Laurens, balle de Salvaterra, e dEn Johan Toscho, e dEn P. Calvet, e d'En R. Guitart, G. Ar., G. Majoral, R. Aurer, Michel Casadaval, P. Jo[ ], P. Fabre, Johan Mir, Ar. Toscho, Michel Grassiana, Bñ Fabre, Bñ Marti, Bñ Tragura, P. Blancha, e dEn Bñ Morouda de Salvaterra, e dEn Jacme Sobira escriva dels procuradors del S. Rey dessus dit.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real*, reg. XVII, f° 78 v°.)

Pierre VIDAL.

(A suivre.)

[1] Var. d'une ordonnance du 16 septembre 1326 : arrancava.

PROSE LATINE

ATTRIBUÉE A PIERRE DE LA VIGNE

Au chant XIII de l'Enfer, Dante et Virgile, arrivés à la seconde enceinte du troisième cercle, pénètrent dans le bois formé par les âmes de ceux qui ont attenté à leurs jours. Sur le conseil de son guide, Dante brise l'une des branches et de la blessure sort la voix gémissante de Pierre de la Vigne, ministre de Frédéric II, qui proteste contre les dénonciations calomnieuses qui ont provoqué sa disgrâce et l'ont amené à se donner la mort:

L'animo mio per disdegnoso gusto,
Credendo col morir fuggir disdegno,
Ingiusto fece me contra me giusto.
Per le nuove radici d'esto legno
Vi giuro che giammai non ruppi fede
Al mio signor, che fu d'onor si degno.
E se di voi alcun nel mondo riede,
Conforti la memoria mia, che giace
Ancor del colpo che invidia le diede.

Comme l'a remarqué Fauriel, les questions que Dante pose aux divers personnages qu'il rencontre dans son voyage dans l'autre monde ont souvent pour but d'obtenir des éclaircissements sur des points de leur histoire que seuls ils pouvaient connaître. Ainsi il apprend comment naquit l'amour de Francesca, quel drame se passa dans l'intérieur de la tour où avaient été enfermés Ugolin et ses enfants.

Mais il faut avouer qu'en présence de Pierre de la Vigne, Dante se montre plus discret que d'ordinaire. Quand Virgile l'engage à poser une nouvelle question, il s'y refuse, se déclarant trop ému de compassion, et prie Virgile de parler à sa place :

Dimandal tu ancora
Di quel che credi che a me soddisfaccia,
Ch'io non potrei, tanta pietà m'accora.

Il en résulte que Pierre se borne à expliquer le genre de supplice qui est infligé aux suicides, et ne soulève nullement le voile qui s'étend sur les derniers jours de sa vie.

Cette réserve du gibelin Dante semblerait de nature à justifier la légende d'après laquelle Frédéric, trompé par de faux rapports, aurait fait crever les yeux à son favori et l'aurait fait jeter en prison ; Pierre de la Vigne, désespéré, se serait brisé la tête contre les murs de son cachot.

Si la discrétion que Dante a observée en cette circonstance ne l'a pas empêché de donner à l'épisode de Pierre de la Vigne un développement qui indique l'importance qu'il reconnaît à ce personnage, elle est néanmoins regrettable, car même après les travaux consciencieux de MM. de Blasiis et Huillard-Bréholles, le rôle politique, la vie, les écrits du ministre de Frédéric II, ne sont connus qu'imparfaitement.

L'un de ceux qui créèrent à la cour de Frédéric II de Hohenstauffen cette poésie sicilienne qui est le premier âge de la poésie italienne ; diplomate qui, à en juger par le nombre des mss. où est conservée sa correspondance, fut longtemps considéré comme un modèle, Pierre de la Vigne n'a pas encore eu les honneurs d'une édition définitive.

Le recueil de ses lettres latines, publié par Schardius en 1566, réédité en 1609 [1], est la reproduction d'une collection qui n'est pas la seule, car plusieurs des documents reproduits à l'Appendice de M. Bréholles sont empruntés à d'autres recueils qu'à l'édition de Schardius ou même complétement inédits jusque-là.

Les plus intéressants sont évidemment ceux qui peuvent jeter quelque jour sur la vie privée de Pierre de la Vigne, faire mieux apprécier son caractère et sa valeur de lettré. La notice des principaux mss. des lettres de Pierre de la Vigne, que nous lisons dans l'ouvrage de M. H.-Bréholles [2], a exigé de longues recherches, et il n'y a rien de surprenant à ce qu'il

[1] Rodolphe Iselin en a donné une troisième édition à Bâle, 1740, en deux volumes avec variantes.

[2] *Vie et correspondance de Pierre de la Vigne, ministre de Frédéric II*, par A. Huillard-Bréholles, in-8°, I-XX, 1-442. Paris, 1864. L'appendice B que forme cette notice comprend de la p. 249 à la p. 288.

ait pu s'y glisser quelques inexactitudes. Les deux mss. de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier y sont décrits de la façon suivante:

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

« N° 139 in-4°, quatorzième siècle, provenant de l'oratoire » de Troyes, fonds de Pithou : 1° Thomæ de Capua epistolæ; » 2° epistolæ et constitutiones Frederici imperatoris (ce sont » en réalité les lettres imprimées sous le nom de Pierre de la » Vigne). Texte généralement correct, bonnes variantes.

» N° 351, in-4°. Dictamina magistri Petri de Vineis, qua- » torzième siècle, fonds de Bouhier. Ce manuscrit ne ren- » ferme pas toutes les lettres qui ont été publiées, mais quel- » ques-unes y sont plus étendues que dans l'imprimé. (Nous » empruntons cette remarque au Catalogue général des ma- » nuscrits publié par le gouvernement, t. I, p. 427, n'ayant » pas eu le temps de collationner ce volume.)»

Cette dernière remarque me donna la pensée de faire la collation que M. Huillard-Bréholles n'avait pas eu le temps de faire.

Le Catalogue général est, du moins en ce qui concerne Montpellier, si peu exact, que les indications reproduites par M. Huillard-Bréholles ne m'inspiraient qu'une médiocre confiance.

L'événement, comme on le verra plus loin, a pleinement justifié mon attente; mais je dois dire tout d'abord que, ma curiosité s'éveillant, j'ai eu l'idée de comparer le ms. 139 avec le recueil des Lettres imprimées sous le nom de Pierre de la Vigne. On m'annonçait un texte correct, de bonnes variantes.

En réalité, le n° 139 est très-différent de l'édition de Schardius. Il commence, il est vrai, de même et contient à peu près le même nombre de pièces ; mais cette ressemblance n'est qu'apparente et ne va pas plus loin. J'y ai retrouvé plusieurs des plus intéressants documents que M. Huillard-Bréholles a édités dans son Appendice et qui ne figurent pas dans le texte imprimé des lettres: le *pulchrum exordium de violis,* la *descriptio virtutum rosæ et violæ* (H.-Bréh., App., n°s 36 et 37) la déclaration d'amour adressée à une femme, (H.-Bréh., App.,

n° 104), — ici le mot *versus* écrit en marge en face de chacun des hexamètres et pentamètres aurait dû attirer l'attention, — la lettre de Pierre de la Vigne et de Roger de Porcastrella (H.-Bréh., Append., n° 63), puis une lettre de Pierre de la Vigne à ses frères, leur reprochant de se mal conduire envers leur mère et de ne pas la secourir; l'exorde suivant [1] : « *Exordium ut non tantum continuentur exennia. — Quod continuis nos visitatis exenniis amici(ci)orem vobis ex hac causa non facitis, cum adicionem percipere nequeat plenitudo. Illud tamen exenniorum more dulcis et utilis continuacio vestra facit quod a nobis ocupacio negot[i]orum continua. . . . .memoriam non obducat.* D'autres pièces me paraissent inédites, mais on comprend que l'examen d'un manuscrit aussi considérable exige du temps.

Je reviens au ms. 351. Il se termine par une reproduction de la célèbre satire attibuée à Pierre de la Vigne. Ce texte, bien qu'incomplet et souvent incorrect, permet de corriger utilement en beaucoup d'endroits celui qui a été conservé dans le ms. de la Bibliothèque nationale, fonds Notre-Dame, n° 202, et qui était regardé jusqu'ici comme unique.

Éditée par M. Edel. du Méril dans les poésies populaires latines du moyen âge (1847), rééditée avec des corrections nombreuses par M. Huillard-Bréholles (pièces justificatives, p. 402-417 de l'ouvrage cité), cette pièce, dont l'importance à tous égards est évidente, peut, grâce au manuscrit de Montpellier, être publiée d'une façon à peu près satisfaisante [2].

M. Huillard-Bréholles classe en trois catégories les divers recueils des pièces conservées sous le nom de Pierre de la Vigne [3]. Les uns sont conformes ou à peu près à la collection en six livres éditée par Schardius; d'autres, ce sont ceux de la deuxième catégorie, semblent formés par la réunion de documents puisés à diverses sources; en troisième lieu l'on trouve

[1] Fol. 194 vo.

[2] « En étudiant de près le texte de cette pièce, on reconnaît sans peine » qu'elle fut composée vers 1242, pendant la vacance du Saint-Siége qui suivit la mort de Grégoire IX. Cette circonstance, jointe au rapport d'idées » qui existe entre la pièce et les lettres écrites à la même époque par Pierre » de la Vigne au nom de l'empereur, rend l'attribution très-plausible. » Huillard-Bréholles, *op. l.*, p. 149.

[3] P. XII-XVII.

une rédaction datant de l'époque du roi de Naples, Robert, et contenant surtout des actes qui se rattachent à la politique de la maison d'Anjou et à la lutte soutenue par Robert contre Henri de Luxembourg et Louis de Bavière. Le ms. 351 me paraît devoir être rangé dans la seconde catégorie.

C'est un in-4° sur parchemin, écrit sur deux colonnes, provenant du fonds Bouhier, de 26 feuillets. Comme pour beaucoup de manuscrits de cette origine, il ne faut pas tenir compte du titre du volume, mais lire la rubrique placée en tête de la première colonne du premier feuillet. Elle est conçue ainsi: *Incipiunt dictamina magistri Petri de Vineis de gestis Federici imperatoris et primo de hiis que acta sunt inter eumdem imperatorem et ecclesiam romanam. Querimonia de Federico super depositione sua contra Papam et cardinales.* — L'écriture, fine et régulière, paraît de la fin du XIVe siècle.

Il contient soixante pièces, dont dix ne se retrouvent pas dans l'édition imprimée. Les six premières concordent exactement avec les pièces correspondantes du L. I de Schardius; puis vient une longue lettre de Frédéric intitulée: *De prestanda integra satisfac[c]ione prelatis per litteras,* et commençant par: *Venerabili archiepiscopo Messanensi vocato*... Les quinze pièces suivantes concordent avec la série 7-21 de l'édition, puis vient un véritable choix que représente le tableau ci-dessous:

Ms. H, 351	Schardius	H.-Bréholles (Appendice)
23.... ...	I, 24	
24.....	II, 1	
25.....	II, 2	
26.....	III, 37	
27.....	III, 39	
28...	III, 40	
29.....	III, 41	
30.....	III, 42	
31.....		
32.....		p. 366, n° 70
33.....		p. 353, n° 58
34.....		
35.....	III, 43	
36.....		

37.....
38.....
39... .... IV, 6
40.....
41.....

La quarante-deuxième pièce est le n° 4 du L. II de Schardius, et dès lors le ms. 351 et l'édition ne se séparent plus jusqu'à la dernière pièce, qui répond au n° 1 du Livre III. Cette partie du recueil se termine par la formule: *Expliciunt dictamina magistri Petri de Vineis, de gestis Frederici imperatoris.*

La partie la plus intéressante de ce recueil est celle qui comprend les n°s 26-41. Les n°s 26-30 forment avec le n° 35 la correspondance déjà publiée (*Elegantissimum dictamen* disent les manuscrits et l'édition) de Pierre de la Vigne et de son ami Jacques, archevêque de Capoue.

Dans le ms., les n°s 29-37, 39-41, sont dépourvus de titres, mais nous voyons dans M. Huillard-Bréholles que le n° 32 est attribué à l'archevêque de Capoue et que le n° 33 est une lettre adressée par Pierre de la Vigne à l'archevêque de Palerme. Comme dans d'autres manuscrits de la même catégorie, l'on a essayé de reconstruire une partie de la correspondance proprement dite de Pierre de la Vigne.

Je reviendrai plus tard sur les pièces particulières au ms. 351 lorsque j'aurai pu le collationner d'une façon définitive, soit avec le ms. 139, soit avec les recueils imprimés où sont disséminés les débris de la correspondance de Pierre de la Vigne. Je n'ai voulu aujourd'hui qu'appeler l'attention sur l'importance de ces deux manuscrits avant d'aborder l'objet principal de cette étude, le texte de la satire attribuée à Pierre de la Vigne.

Ce texte commence immédiatement après l'Explicit, sans titre particulier, tandis que, dans le ms. de Paris, il est précédé de la rubrique : *Hic incipiunt rithmi magistri Petri de Vineis.* La dernière syllabe des vers de chacun des quatrains monorimes, dont cette prose est composée, est écrite une seule fois, à droite d'une accolade qui sert à distinguer les quatrains, de la façon que suit :

Vehementi nimium commotus dol
Sermonem agrediar furibundi m
Et quosdam redarguam in meo fur
Nullum mordens odio vel palpans am } ore.

Le nombre des quatrains dans le texte de Paris est de 98; il n'est que de 78 dans le texte de Montpellier, et de plus l'ordre n'y est pas du tout le même. En prenant pour point de départ le ms de Paris, celui de Montpellier donne la suite que voici :

1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, — 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, — 25, 26, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, — 82, 83, 85, 86, 87, — 98.

Les quatrains absents sont les suivants : 7, 27, 29, 68, 70, 71, 72, 73, 76, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97.

Malgré le désordre apparent de cette suite, l'on y reconnaît sans peine quatre groupes : 1-24, 52-81, 25-51, 82-87. Ils répondent à des développements distincts, et si, comme il est probable, ce texte a été non copié, mais reproduit de mémoire, on comprend que l'ordre des développements ait pu se modifier par suite d'une transmission orale.

On s'explique également ainsi l'oubli d'une partie des quatrains, et pourquoi c'est la fin qui a souffert le plus, alors que le dernier quatrain a été conservé. Il en est un peu ainsi des complaintes à nombreux couplets. On se rappelle toujours le commencement et la fin, des parties du reste.

Mais ce mode de transmission a l'avantage sur la copie de ne pas permettre de passer çà et là un vers, soit par inadvertance, soit par suite d'une lecture difficile. Le cas présent nous en donne la preuve.

Dans le manuscrit de Paris, aux n°s 25, 41, 53, 74, 78, 96, l'on rencontre des tercets au lieu de quatrains.

Le premier éditeur avait cru devoir mettre une ligne de points, dans la pensée qu'il manquait un vers. M. Huillard-Bréholles l'a supprimée, croyant que cette différence dans le nombre des vers était du fait même de l'auteur. Grâce au manuscrit de Montpellier, j'ai pu combler les lacunes du texte

de Paris (sauf pour le quatrain 96), et l'on reconnaîtra que les quatrains ainsi complétés offrent un sens beaucoup plus satisfaisant.

Hic incipiunt rithmi magistri Petri de Vineis[1].

1 Vehementi nimium commotus dolore,
Sermonem agrediar[2] furibundi more,
Et quosdam redarguam in meo furore
Nullum mordens odio vel palpans amore[3].

2 In prelatis igitur primum dentes[4] figo,
Quorum vita subditis mortis est origo
Et malorum omnium corrodit rubigo,
Per quam grex inficitur dum serpit[5] serpigo.

3 Est abhominabilis prelatorum vita,
Quibus est cor felleum linguaque[6] mellita ;
Dulce canit fistula eorum, et ita[7]
Propinant ypomenes[8], miscent aconita.

4 Fluxum in consiliis[9] agunt et non fructum.
Vide[10] patrimonium[11] Christi iam destructum,
Et plorat Ecclesia nec dimittit luctum,
Frequentans suspirium ab imo deductum.

5 Vita sive[12] moribus si quis sit[13] insignis,
Caret beneficio quod prestant indignis,

[1] Ce titre n'existe pas au ms. de Montpellier, mais l'indication n'en est pas moins à l'*Explicit* final. — Dans les notes, je désigne par **a** le texte de Du Méril, par **b** l'édition de Huillard-Bréholles, par **c** le ms. de Montpellier ; pour abréger, je corrige d'ordinaire d'après **c** en citant seulement **a** et **b**. Le ms. de Paris est de 1384 (H.-Br. op. l., p. 148). Il est évident qu'avec deux mss. incomplets et incorrects, le choix entre les variantes est assez malaisé à faire. — [2] **a b** aggredior, **c** agrediar. — [3] Sic **a b**, **c** palpans odio vel mordens timore.— [4] **a** primo docens, **b** primo dicens, **c** primum dentes (meilleur). — [5] **c** sumpsit. — [6] **c** lingaque. — [7] **a b** vita, **c** ita (très-bon). —[8] Le ms. de Paris donne « yromenes ». C'est une faute de copie pour « ypomenes » très-lisible au ms. de Montpellier. Du Méril proposait « ypomenis », de ὑπομένειν, soutenir (cordial), Huillard-Bréholles corrigeait à tort en « hydromeli ».— [9] **c** ecclesiis.— [10] **a b** vident, **c** vide.— [11] Du Méril a lu « prunnonium ». — [12] Du Méril propose « vitæ suæ ». — [13] **a b** est, **c** sit.

Cognatis, et filiis suisque privignis[1],
In quibus luxurie pater[2] ardet ignis.

6 Fur ut gregem rapiat et perdat et mactet
Post sublatum properat[3], non ut eum lactet,
Sed in pravis usibus lac et lanam tractet,
Cum spem non in Domino sed in nummis iactet.

7 Prelato pecunie ostendas acervum,
Si vis eum humilem, tibi non protervum;
Dum sectant cum Simone Helisei servum,
Relaxant iusticiam vel dirrumpunt nervum.

8 Non splendet humilitas collis prelatorum,
Sed superbe satagunt non tantum[4] minorum
Sibi flecti ienua[5], sed superiorum,
Cum deus humiliet colla superborum.

9 Prefecit Ecclesie Christus piscatorem
Ut haberet humilem per secla pastorem.
Nunc vero non[6] eligunt Petro successorem,
Constantino similem sed querunt rectorem.

10 Bella miscent pariter[7] et sediciones[8]
Inter plebem, milites, reges et barones,
Unde fiunt hodie tot occasiones
Quod fere se perimunt omnes nationes.

11 Regnum regnum destruit et gens perdit gentem,
Dives mactat pauperem et pauper potentem,
Pater rodit[9] filium et ipse parentem,
Nec fratrem invenies fratrem diligentem.

12 Partes mundi quatuor nunc guerra lacessit,
Nec mare nec fluvius[10] nec terra quiescit.
Omnis homo fulminat et arma capescit
Et pestis discordie[11] tota die crescit.

[1] **a** provignis, **b c** privignis. — [2] **a** præter, **b** pater, **c** primum. — [3] **a b** Et prælatus præparat. — [4] **a** tamen, **b** tantum, **c** tantum.— [5] Ms. Paris « janua », **a b** corrigent « genua », **c** ienua. — [6] « non » manque dans **c**. — [7] **a** peritus, **b c** pariter. — [8] **a b** seductiones. — [9] **a b** tradit. — [10] **a b** flumina. — [11] **a b** discordia.

13 Totus[1] est in cedibus[2] orbis involutus
Et hinc inde gladius versatur acutus.
Est vassallus[3] domini cruore pollutus,
Nec hospes ab hospite potest esse tutus.

14 A[4] prelatis omnia hec ortum traxerunt ;
Sed ipsos pericula non pretermiserunt ;
Nam navali prelio quidam perierunt[5],
Et quidam in carcere obtrusi fuerunt.

15 Credo quod Gregorius qui dictus est nonus
Fuit apostolicus vir, sanctus et bonus,
Sed per mundi climata strepit eius sonus
Quod ad guerras fuerat semper nimis pronus.

16 Hic de suis finibus coegit exire
Antiquam concordiam et fecit abire
Ultra mundi limites ; non[6] potest quis scire
Ubi nunc permaneat vel saltem[7] audire.

17 Vir sanctus sic fecerat. Nam predicatores
Quos deberent[8] dicere prevaricatores,
Semper secum[9] habuit et fratres minores
Qui suum perverterant sensum atque mores.

18 Si papa non crederet istos detractores
Amicos discordie et seminatores,
Imperator hodie inter amatores
Fuisset Ecclesie atque defensores.

19 Isti, si pontificum non sunt[10] electores,
Statim eligencium sunt reprehensores,
Et electos reprobant, quamvis sanctiores
Ipsis sint et litteris eminenciores.

20 Advocati, medici et procuratores,
Tutores et iudices sunt et curatores,

[1] Le ms. de Paris donne « notus » ; Du Méril a donc proposé avec raison « totus », qui se trouve dans **c**. — [2] **c** sordibus. — [3] **c** vasallus. — [4] **c** in. — [5] Dans **c** ce vers est le second du quatrain. — [6] **a b** nec. — [7] **c** sonum. — [8] **a b** deberem. — [9] **a b** Secum semper. — [10] **a b** sint.

Voluntatis ultime sunt ordinatores,
Fide commissarii[1] et executores.

21 Cunctorum contractuum sunt mediatores[2];
Si dentur exennia, sunt adulatores[3],
Defensores criminum et palliatores;
Si cessent servicia, sunt accusatores.

22 Ergo mimmi merito vel ioculatores,
Dici possunt seculi vel baratatores.
Aliorum ordinum fiunt[4] contemptores,
Nam se credunt aliis excellenciores.

23 Per fora, per nundinas atque per plateas
Discurrunt, per cameras, nec vitant coreas,
Et, si fiunt[5] nupcie, mox vadunt ad eas,
Quod non, credo, doceat Baruch nec[6] Micheas.

24 Cumque per provincias[7] sunt inquisitores,
Malos beatificant, dampnant meliores,
Et qui cibos preparant eis lautiores[8]
Fiunt[9] inter ceteros laude digniores.

25 Non[10] solum ecclesias gravant hec dicendo
Sed parochialia iura minuendo,
Propter quod sunt clerici facti non solvendo,
Quia fratres prevalent in accipiendo[11].

26 Ista[12] privilegia sunt eis indulta
A papa Gregorio, quibus est suffulta
Eorum presumpcio superba et stulta,
Et parrochialia iura sunt sepulta.

27 Mutatur[13] Ecclesia a statu priore
Per hec privilegia in deteriore:
Plorant suo canones carere vigore,
Plorant suo clerici privari honore.

[1] **a b** Fidem commissarii. — [2] **c** ordinatores. — [3] Dans **a b** ce vers est le troisième. J'ai préféré l'ordre de **c**. — [4] **c** sunt. — [5] **a b** fiunt. — [6] **a b** vel. — [7] **c** provinceas. — [8] **a b** latiores. — [9] **a b** Nunc inter ceteros [sunt] — [10] **a b** nec. — [11] Vers absent dans le ms. de Paris. — [12] **c** multa. — [13] Ms. de Paris «miratur» corrigé en « mutatur » par **a** et **b**. Je proposerais « Mutantur Ecclesie ». **c** n'a pas ce quatrain.

28 Iis dantur omnia, nec deest revera
Quod mensura, numerus[1] capit vel[2] statera;
Seculares clerici sunt quasi chimera.
Sic respondet hospiti suo mus in pera[3].

29 Crevit inter ordines fratrum zizania
Qua Rachel inficitur, fatigatur Lya;
Propter ipsos deserunt omnes loca pia
Et dimittunt pauperes ieiunos in via.

30 Cumque penitencias[4] confessis iniungunt
Quos deberent pungere adulantes[5] ungunt,
Quos deberent ungere increpant et[6] pungunt;
Et cum possunt aliquid ab eis emungunt.

31 Et[7] si penitencia sit cuiquam[8] data
A suo presbitero ut reddat ablata,
Fratres penitenciam laxant et peccata,
Dum tamen pecunia[9] sit eis oblata.

32 Hi[10] sibi restitui faciunt usuras
Et id quod adquiritur per falsas mensuras.
Inde libros faciunt et magnas structuras,
Sed[11] propter hoc anime non sanant fissuras[12].

33 Erat nostris partibus vir exercens fenus,
Vir nequam, vir Belial, vir nimis obscenus[13],
Monetam falsificans summi regis, plenus
Omni labe, respuens femineum[14] genus.

34 Hic semper discordias inter fratres sevit,
Dei et Ecclesie semper iussa[15] sprevit.
Furtis, homicidiis et rapinis crevit[16]
Et domum illicito thesauro replevit.

35 Hic mittebat fratribus hora matutina

[1] **a** rarius, **b** numerus. **c** plutôt « mundus ». — [2] **a b** [et]. — [3] **c** spera. — [4] **a b** pænitentiam. — [5] **c** adulantur et. — [6] **a b** increpantes. — [7] **a b** sed. — [8] **a b** cuique. — [9] **c** peccunia. — [10] **a** nam sic, **b** nam sibi, **c** ii sibi. — [11] **c** set. — [12] **a b** scissuras. — [13] **c** obcenus. — [14] **a b** feminum. — [15] **a b** Jussa semper. — [16] **a b** « haesit », ce qui ne donne pas la rime; **c** crevit: « il a grandi par le meurtre et la rapine. »

Ova, pisces, caseos, meliora vina,
Pastillos, artocreas; et eius rapina[1]
Erat fratrum fertilis frequenter coquina.

36 Hunc cum de vicinia quidam accusaret
Et coram episcopo causam ventilaret,
Libellumque curie secum[2] presentaret,
Et cause notarius acta complicaret[3],

37 Ecce fratres veniunt cappis[4] elevatis
Parte fere media brachiis nudatis,
Extractis capuciis, oculis elatis[5],
Inceperunt dicere vultibus iratis:

38 « Cur est accusatio contra iustum mota
Cuius est a crimine vita munda tota?
Cuius[6] est confessio nobis bene nota,
Per quam conscientia est a labe lota? »

39 Fratrum testimonio[7] fuit absolutus
Ille tot sceleribus tantisque polutus[8],
Quum non tamen[9] pristinam vitam est sequtus
Sed fuit maioribus culpis involutus.

40 Inde fuit postmodum facta cantilena:
Bonum testimonium bona facit cena,
Fecundique calices et dives crumena:
Ista fratres diligunt et spernunt terrena.

41 Olim in[10] principio vestitu contenti
Et victu, residuum dabant indigenti[11];
Nunc questores olei[12], vini et frumenti,
Non sunt ad pecuniam congregandam lenti.

42 Si ordo huius [modi][13] non esset egressus,

[1] **a b** « Pastillos et artocreas; ex ejus rapina », vers faux. — [2] **a b** suum, **c** secum. Ms de Paris: Bellumque curie suum representaret. — [3] **a b** compilaret. — [4] **a b** capis, **c** cappis. — [5] **a b** « elevatis », ce qui donne une syllabe de trop. — [6] **a b** ejus. — [7] **c** testimoniis. — [8] **a b** pollutus, **c** polutus; cf. les rimes « absolutus, involutus ». — [9] **a b** tantum. — [10] **a b** a. — [11] Ce vers manque dans le ms. de Paris. — [12] **a b** olivi. — [13] Lacune d'un mot dans les deux mss., **a b** suppléent [modi].

Mundus tot pericula non esset perpessus.
Antequam prosequerer eorum excessus[1]
Scio quod millesies[2] prius essem fessus.

43 Sed[3] sicut de vitiis recitavi quedam,
Ita de virtutibus nunc sermonem edam ;
Et ipsos[4] offendere nullo modo credam,
Sed per viam mediam ut decet incedam.

44 Sunt ab eis mortui plures suscitati :
Ceci, surdi, debiles, infirmi sanati ;
Fugatique demones, leprosi mundati
Et aperti carceres, naute liberati.

45 Et omnes audivimus aquam factam vinum
Per Iohannem scilicet et per Iacobinum,
Quod gustatum fuerat per architriclinum :
Sic fecisse legimus beatum Martinum.

46 Loquebatur Dominus eis cum volebant,
Et ad ipsos[5] angeli boni descendebant,
Et mali similiter eis apparebant
Qui suis per omnia mandatis favebant[6].

47 His numquam[7] apostoli fecere maiora,
Sed vero[8] his[9] similia, nam quacumque hora
Invocabant animas[10] fratres, sine mora
Fiebant miracula laude digniora.

48 Visiones[11] alias per raptum viderunt,
Sed non licet homini loqui que fuerunt,
De futuris etiam[12] plura predixerunt,
Que sicut predixerant ita contigerunt[13].

49 Signa quidem plurima sunt ab eis facta
Que fuissent omnia hoc scripto redacta,

[1] **c** exessus. — [2] **c** milesies. Je ne comprends pas le signe de doute (?) qui suit ce mot dans **a b** — [3] **c** Set. — [4] **c** ipsosque. — [5] **a b** ad eos. — [6] Ce vers dans **c** est le troisième. L'on aura hésité à faire des mauvais anges les serviteurs des saints. — [7] **c** Hiis numquam, **a b** His nunquam. — [8] **a b** Sed nec. — [9] **c** hiis. — [10] **a b** Dominum, **c** animas. — [11] **c** upsiones. — [12] **c** ettiam — [13] **c** « congruunt » qui ne donne ici ni rime ni mesure.

Sed, cum vellem scribere, penna fuit fracta
Et bissexti numerus crevit in epacta [1].

50 Vos, precor, hoc credite [2] qui signa vidistis,
Nam et ego crederem, sed [3] sum nimis tristis.
Hec namque miracula que nunc audivistis,
Versa sunt in nichilum in diebus istis [4].

51 Partem quoque maximam subtraxere [5] fures,
Deinde residuum comedere mures ;
Sed [6] si scire forsitan veritatem cures,
Testes tibi dabimus qui videre plures.

52 Qui non habent biblias sibi preparatas,
Sic fantur episcopis : « Multum difamatas [7]
Habetis dioceses et coinquinatas.
Nobis constat hereses ibi seminatas.

53 Nec [8] utuntur clerici vestri [9] vestimentis
Nec tonsuris congruis in iure contentis [10],
Et [11] tenent focarias quod clamor est gentis,
Quod ex gradientibus patet argumentis.

54 Aut hec inquisicio nobis committetur,
Aut in vos infamia tota convertetur. »
Annuunt episcopi, nam quisque veretur,
Ni faveret [12] fratribus, quod accusaretur.

55 Inquirentes igitur primo clericorum
De vita et moribus, post hec laicorum,
Scribunt fratres divitum peccata reorum,
Et non curant scribere culpas egenorum.

56 Dehinc reum convocant et, turba reiecta,

[1] Ms. de Paris « opaca » ou « opata ». Huillard-Bréholles : « Peut-être faut-il comprendre *epacta*. Suivant la croyance du moyen âge, l'année bissextile portait malheur. Il est clair que c'est une intention ironique qui a inspiré cette description des prétendus miracles opérés par ces nouveaux ordres religieux. » — **c** epacta. — [2] **a b** credere. — [3] **c** set. — [4] Sic **c**, **a b** in rebus istis. La mesure du vers était incomplète et Du Méril proposait saepe. — [5] **a b** « subtraxerunt » et aux vers suivants « comederunt, viderunt ». — [6] **a b** Et. — [7] **c** defamatas. — [8] **a b** non. — [9] **c** nostri. — [10] Vers omis dans le ms. de Paris. — [11] **a b** Sed. — [12] **c** faceret.

Dicunt : « Ista crimina tibi sunt[1] obiecta,
Pone libras quindecim in nostra collecta
Et tua flagicia non erunt detecta. »

57 Reus dat denarios, fratres scriptum radunt[2].
Sic infames plurimi per nummos evadunt ;
Qui vero pecuniam quam querunt non tradunt
Simul in infamiam et in penam cadunt.

58 Post hec ad episcopos sic bursis repletis[3]
Revertentes inquiunt : « Gaudere debetis,
Nam plebem catholicam et bonam habetis.
Credunt evangeliis et sanctis prophetis. »

59 Adulantes viciis fiunt canes muti,
Cum[4] timent pericnla imminere[5] tuti,
Vel ubi sunt aliquod munus assecuti.
His[6] demptis nec vicio parcunt nec virtuti.

60 Et hoc est quod dixerat Verbum veritatis :
Occisores corporum non pertimeatis.
Sic fratres avidius non timent armatis
Quod[7] ipsos dilapident magnis[8] caseatis.

61 Sic se gerunt maxime in illis contratis[9]
Que carent heretice labe[10] pravitatis,
Sed partes Ytalie[11] non inquirunt satis
Ubi vulpes latitant caudis intricatis.

62 His[12] triti verberibus et afflicti penis
Quas ferunt in prandiis fratres et in renis,
Ut hac seva[13] vulnera pellant ab egenis
Predicatum nequeunt ire Sarracenis.

63 Dum parcunt Ytalie aut timent de morte

[1] **a b** sunt tibi. — [2] Le ms. de Paris donne « reddunt »; Du Méril proposait « radunt », qui est la leçon de **c**. — [3] **a b** bursis sic repletis. — [4] **a b** Dum. — [5] **a** immaniter, **b** imminere (recte), **c** iminere. — [6] **a b** His, **c** Hiis. — [7] **a b** qui. — [8] **a b** dilapidant magis. — [9] **c** contractis. — [10] **a b** [labe], **c** labe. — [11] Le ms. de Paris donne « italice ». La correction « italiae » est conforme à **c** « Ytalie ». — [12] **a b** Hiis. — [13] **a b** « Ut vulnera ». Il manquait une syllabe et Du Méril proposait « persaeva ». **c** » Ut hac ceva verbera. »

Aut in terris aliis pinguiores [1] forte
Caseatas comedunt, et post vinum forte
Disputant de [Plotino] [2], Platone vel sorte.

64 Inquirunt ut populis inducant tremorem
Magis quam ut heresis evellant [3] errorem,
Quia multi tribuunt eis per timorem
Qui non [4] darent penitus ipsis per amorem.

65 Dei atque proximi [5] simulantes zelum
Non verentur ponere suum os [6] in celum,
Et secum ypocrisis deportantes velum
Excolentes culicem [7] glutiunt camelum.

66 Ingerunt consiliis se non invitati [8],
Quicquid [9] agunt layci, quicquid litterati
Et maiores clerici vel magni prelati
Spernunt et vituperant nisi sint vocati.

67 Hi [10] portantes gladium more furibundi
Per iura que nesciunt et Summam Raymundi [11]
Credunt se confundere nec posse confundi,
Omnes quamvis fuerint in iure profundi.

68 Hanc de penitencia dictus Raymundus notavit [12],
Ubi de contractibus et causis tractavit,

[1] **c** pingiores. — [2] **a b** Pontio, **c** Spontino. Je propose le nom de Plotin, qui a du moins un rapport avec celui de Platon, et qu'un érudit tel que Pierre de la Vigne pouvait connaître. — [3] **a b** expellant. — [4] **a b** nil. — [5] **a b** Dei et Ecclesiae. — [6] **a b** os suum. — [7] « Le ms. de Paris donne « calicem » qui n'a pas de sens, tandis que *excolare culicem* est une expression de saint Jérôme bien connue » (H.-Bréholles). **c** donne en effet « Excolentes culicem ». — [8] **c** non veritati. — [9] **a b** quidquid agant. — [10] **c** Hii. — [11] **a b** et summam rei pro mundi. — Huillard-Bréholles remarquait « Peut-être *et Summam, res mundi*, plus conforme au sens et à la mesure ». Il est vraiment étrange qu'ayant reconnu au quatrain suivant le nom de Raymond de Pennafort, il ne l'ait pas proposé ici. Dans **c** Raymundus est écrit en toutes lettres.— [12] Ce quatrain ne se retrouve pas dans **c**. Du Méril avait lu : « Hac [ce] de provincia dictus R[ex] notavit », et Huillard-Bréholles imprime : « Hanc de pænitentia dictus R. notavit », et estime qu'il s'agissait de Raymond de Pennafort. Le quatrain précédent justifie cette opinion. En écrivant le nom en toutes lettres, il n'y a plus lieu de modifier le texte du ms. de Paris.

Dum aperte minima totum nominavit
Et nomen tuum . . . . simul usurpavit [1].

69 Per ipsam causidici sunt fratres effecti :
Ipsam habent sociam [2] mense, vie, lecti,
Ut videri valeant in iure provecti,
Nec curant de bibliis quas solent amplecti.

70 Enervant et destruunt iuris equitatem
Nec secuntur canonum meram veritatem ;
Plenam esse clavibus negant potestatem
Quod quidem hereticam sapit pravitatem.

71 De occultis iudicant ut de manifestis,
Et quem nec confessio convincit nec testis,
Sed ut evidentia de peccatis gestis
Dampnant decretalibus spretis et digestis.

72 Quos volunt absolvere absolvunt vel ligant,
Quos volunt alleviant, quos volunt fatigant ;
Si qui eos forsitan secreto castigant,
Tempus querunt talibus ut penam infligant.

73 Omnis homo gaudeat ! tot papas videmus !
Non ergo de curia romana curemus ;
Nam cuncta cum fratribus hec expediemus
Dummodo pecuniam quam petunt portemus.

74 Hos prelati pessima [3] qui fama laborant,
Quorum multa crimina famam decolorant,
Ne ipsos redarguant, pascunt et honorant
Et timore criminum ut deos adorant [4].

75 Utque per episcopos fratres venerantur,
Sic per ipsos crimina sua palliantur.
Dum sese funiculo tali federantur
His [5] crescit presumpcio, illi depravantur.

[1] Du Méril propose d'ajouter *o lex* entre *tuum* et *simul*. Huillard-Bréholles se demandait avec raison si c'était bien le sens. — [2] **a b** « secum », qui ne donne ni sens ni mesure. — [3] **a b** pessimi. — [4] Vers omis dans **a b**. — [5] **c** Hiis.

76 Nam si de his quispiam esset accusatus,
Fratres clamant : sanctior non vivit prelatus.
Quivis simoniacus notus et probatus,
Sic prelatus remanet et secum reatus.

77 Et, cum more solito faciunt sermonem,
Videntur in cathedra dare lectionem.
Hoc ad suam faciunt ostentacionem,
Sed non audientium ad instructionem.

78 Horum non invenies quemquam verbo [1] parcum,
Et pudet inducere Matheum vel Marcum,
Sed per Aristotilem vel per Aristarcum
In pravum dum predicant convertuntur arcum [2].

79 Cum deberent populum ad bonum hortari [3],
Querunt cur oportuit spheram rotundari,
Et querunt de circulo si posset quadrari,
Trigono quadrangul[u]s si quis alternari [4],

80 Sol quot debet gradibus in signo morari,
Unde possint grandines estate creari [5].
De his [6] et similibus non deberent fari,
Cum non possit populus his edificari.

81 Ecce palam predicant quod non est peccatum
Retinere decimas, quod est reprobatum
Per romanam curiam et legis [7] mandatum,
Augustini etiam decreto firmatum.

82 Verum de concordia que iam exulavit

[1] **a b** verbis. — [2] Vers omis dans le ms. de Paris. — [3] **c** ortari. — [4] Dans **a b** ce vers commence le quatrain suivant, et le quatrain 79 se termine par le vers: « Sol quot debet, etc..... » Mais cet ordre est mauvais. L'auteur, après avoir parlé des problèmes de géométrie, tels que la quadrature du cercle et le rapport des triangles et des carrés, passe aux phénomènes d'ordre météorologique. — Dans **a b** le texte est: « Trigonos quadrangulis si quis alterari »; **c**. donne « Trigeno » et « alternari ». [5] Cette correction est peut-être la plus curieuse que donne **c**. On avait lu: « Unde possint grandiens aestate arari ». C'est ce dernier mot qui empêchait de reconnaître grandines dans grandiens. Du Méril proposait « grandius æstate arari ». Il s'agit tout simplement de la production de la grêle en été. — [6] **c** hiis. — [7] **c** eius.

Quidam fide digniorum[1] sic mihi narravit
Qui Cisterciencium[2] ordinem intravit
Ipsorumque manibus se recommendavit.

83 Fratres eam diligunt et habent honori.
Nec ipsam dimitterent si deberent mori;
Sed preces cotidie fundunt Creatori
Quod[3] ipsos confederet ipsius amori.

84 Monuerunt attamen ipsam ut rediret
Ad Romanam curiam et cum eis iret,
Que respondit flebilis quod numquam veniret
Quamdiu in curia dictos fratres sciret:

85 « Ipsi nam discordiam prioris amicam[4]
Michique contrariam et hostem anticam
Fovent et me deprimunt cedis inimicam
Dum latenter liliis immiscent urticam.

86 Deo et hominibus et mari et ventis
Toti mundo conqueror nec non elementis
De predictis fratribus qui suis figmentis
Me fugant[5] de medio universe gentis.

87 Cessare[6] non poterit strepitus bellorum,
Ordo ni cassabitur[7] fratrum perditorum,
Nam dicit[8] veridicus sermo seniorum :
Pacem terris abstulit adventus eorum.

88 Per hos fratres omnium quies perturbatur[9],

[1] **a b** dignorum. — [2] Sic **a b**, **c** Cartusiencium. — [3] **c** ut. — [4] Sic **c**. Dans **a b**, ce quatrain n'est pas l'exorde du discours de la Concorde. Les trois premiers vers diffèrent notablement.

Hii fratres discordiam pacis inimicam
Cunctisque contrariam et hostem antiquam
Fovent et concordiam fugant ut iniquam.

c me paraît donner la vraie leçon.

[5] **a b** tollunt. — [6] **a b** Sedari. — [7] Du Méril propose:

Dum ordo incessabit fratrum perditorum.

H.-Bréholles lit, sans rien ajouter: *Ordo incassabitur*. Je sépare les mots et propose « ni (pour nisi) cassabitur». A la fin du vers, je lis « perditorum » avec Du Méril. H.-Bréholles a lu « predictorum ».

[8] **a b** dixit.— [9] Les quatrains suivants, sauf le dernier, ne se retrouvent pas dans le ms. de Montpellier.

Unionis vinculum per ipsos vastatur;
Libertas studentium sic eliminatur
Quod per privilegia nullus jam curatur.

89 Radius concordie per hos eclipsatur
Et pacis stabilitas ruinam minatur
Omnisque securitas procul effugatur
Et vix quies modica aliquibus datur.

90 Sed si papam Dominus nobis talem daret
Eorum consilium qui non approbaret,
Et qui supercilium eorum calcaret,
Quin irem ad curiam nichil me tardaret.

91 Qui postquam silencium fratribus imponet,
Credo quod hanc gratiam Deus mihi donet
Quod rancorem pristinum uterque deponet
Atque meis precibus quilibet componet,

92 Imperator scilicet et papa futurus.
Recedet discordia et pax erit murus;
Omnis homo poterit dormire securus
A nullo calumpniam vel dampnum passurus.

93 Nam cum in capitibus pax erit firmata,
In membris per consequens erit reformata:
Mons, vallis, planicies quiescent et strata,
Domus, habitaculum et omnis contrata.

94 Imperator etenim semper fuit talis
Quod eius iusticia non pepercit malis,
Quamvis esset etiam suus commensalis
Vel amicus quilibet magis specialis.

95 Cui det longo tempore Christus imperare!
Scit vos et Ecclesie hostes superare
Et scit cum imperio sese gubernare,
Ut eum Ecclesia possit commendare.

96 Ille qui dum Lazarum suscitaret flevit,
Qui pro nobis triduo sepulchro quievit,
Papam nobis suscitet sicut consuevit!

....

97 Et fratrum consilio diu exulatam
Revocet concordiam a nobis optatam;
Ipsorum a curia turbam effrenatam
Pellat ut custodiat pacem illibatam.

98 Equs meus[1] debilis et fessus hanelat;
Campum non deficere, sed vires revelat,
Nec suam virium parvitatem celat,
Timensque deficere, cursum non protelat ».

— Alleluia[2]. —

Expliciunt rithmi magistri Petri de Vineis.

Louis Castets.

[1] Du Méril propose *nimis*, H.-Bréholles *meus*. J'ai lu *meus* ou *iners*.
[2] Cette exclamation ne se trouve pas dans le ms. de Paris.

UNO BRASSADO DE QUATRIN

Salut à l'an que vèn !... Adiéu à l'an que fuso !
Se Diéu au bèn que iuei vène vous souveta
Vòu apoundre de-mai li gau que me refuso,
Aurés tout lou bonur qu'avès amerita.

—

S'ère femo, amariéu un ome ami di flour ;
Ome, adore li flour, que retrason la femo :
Coume elo an la bèuta, coume elo siavo óulour,
Coume elo dins soun sen recampon de lagremo.

—

Subre la terro, ai ! las ! pecaire ! tant que sian,
Fau qu'un nouvèu pegin de-longo nous secute.
Quand se rescond, faguen coume se lou vesian,
E... que la voulounta dóu bon Diéu s'eisecute !

UNE BRASSÉE DE QUATRAINS

Salut à l'année qui arrive !... Adieu à l'année qui s'en va ! — Si Dieu, au bien qu'aujourd'hui je viens vous souhaiter, — veut ajouter de plus les joies qu'il me refuse, — vous aurez tout le bonheur que vous avez mérité.

—

Si j'étais femme, j'aimerais un homme ami des fleurs ; — homme, j'adore les fleurs, qui ressemblent aux femmes ; — comme elle, elles ont la beauté, comme elle parfum suave, — comme elle dans leur sein elles recueillent des pleurs.

—

Sur la terre, hélas ! pauvrets, tant que nous sommes, — il faut qu'un nouveau chagrin sans cesse nous assaille.—Lorsqu'il se cache, agissons comme si nous le voyions, — et... que la volonté du bon Dieu s'accomplisse !

D'abord qu'en un coumbat eterne se debano
Nosto vido, ardimen davalen dins lou round
E, pèr tant que siegue feroun,
Aganten lou biòu pèr li bano.

—

— A moun paire fau ges de bèn, iéu? macastin !...
E bèn ! voulès que vous lou digue ?
Esternudavo de-matin
E i'ai fa: « Diéu vous benesigue ! »

—

Es sèmpre l'envejous, l'ingrat, que nous aqueiro.
Se reveniés, Jèsus, que n'i' aurié d'ome faus,
Avugle voulountous sus si propre defaut,
Pèr traire la premiero pèiro !...

—

Ah! que souvènti-fes voudriéu èstre marrit!
E, quand lou siéu un pau, pièi, regrete de l'èstre.
D'abord que Diéu d'ama nous a leissa li mèstre,
Amen : es, noste cor, pas fa pèr abouri !

Puisque en un combat sempiternel se dévide — notre existence, descendons hardiment dans la lice — et, pour si furieux qu'il soit, — saisissons le taureau par les cornes.

—

— A mon père je ne fais aucun bien, moi? sapristi !...— Eh bien ! voulez-vous que je vous le dise? — il éternuait, ce matin, — et je lui ai fait : « Dieu vous bénisse ! »

—

C'est toujours l'envieux, l'ingrat, qui nous lapide. — Si tu revenais, Jésus, qu'il y en aurait d'hommes fourbes, — aveugles volontaires sur leurs propres défauts, — pour jeter la première pierre!...

—

Ah! que souventes fois je voudrais être méchant ! — Et, puis, lorsque je le suis un peu, je regrette de l'être. — Puisque Dieu nous a laissés maîtres d'aimer, — aimons : notre cœur n'est pas fait pour haïr!

Ah! se sabiés ço que nous fan,
Tout en nous apelant « moun paire »,
Beniriés lou Segnour, coumpaire,
De ges t'avé douna d'enfant!...

—

Vos-ti viéure sènso remord?
Gardo sèmpre toun cor amaire;
Venero toun paire, ta maire,
E de tu lou bon Diéu aliuenchara la mort.

—

— M'an di que toun chinet tant poulit èro mort?
— Eto! m'avié mourdu, l'ai tua. — Pòu pas èstre?
— Si: l'ami que trahis, lou chin que mord soun mèstre,
Es ma maire m'a fa... Cavalisco quau mord!

—

En guierdoun de trento an d'amour, aquelo femo,
Me leissant que lis iue pèr ploura mi lagremo,
M'a cura moun oustau, m'a rauba moun bonur;
Pièi, à l'entèndre, es iéu — iéu! — que siéu lou voulur!

Ah! si tu savais ce qu'ils nous font, — tout en nous appelant « mon père », — tu bénirais le Seigneur, camarade, — de ce qu'il ne t'a point donné d'enfants!...

—

Veux-tu vivre sans remords? — garde toujours ton cœur aimant, — respecte ton père, ta mère, — et de toi le bon Dieu éloignera la mort.

—

— On m'a dit que ton petit chien était mort? — Oui! il m'avait mordu, je l'ai tué. — Pas possible? — Si: l'ami qui trahit, le chien qui mord son maître, — tout cela est de même engeance... Maudit soit celui qui mord!...

—

En retour de trente ans d'amour, cette femme, — ne me laissant que les yeux pour pleurer mes larmes, — m'a dévalisé ma maison, m'a volé mon bonheur; — puis, à l'entendre, c'est moi, — moi! — qui suis le voleur!

Pèr tant aut qu'escalen sus lou cresten di serre,
Pèr tant bas que leissen la mar à nòsti pèd,
Dirias que lou cèu meme, éu, s'aubouro, au respèt,
E misteriousamen nous dis : « Vène me querre ! »

—

Pantaiave : — La vido èro qu'un long poutoun ;
Ome, femo, enfant, vièi, dous coume de móutoun,
Tout lou mounde vivié sèns deco e sèns mau-traire...
Me revihe : — Caïn sagatavo soun fraire !

—

Amor que destrien lou Bèn d'emé lou Mau,
Que saupen s'uno causo es Bono, Vraio, Bello,
Lou bon Diéu meteguè dins nautre uno archimbello :
Nosto counsciènci ! emai fai pas jamai guirau.

—

Lou brave Moussu Tau vèn de mouri... Tant qu'èro
En vido, samenant lou bèn à pléni man,
Acampè pas un soul gramaci sus la terro...
Tóuti lou plouron iuei, pèr l'óublida deman !...

Pour si haut que nous grimpions sur le sommet des montagnes, — pour si bas que nous laissions la mer à nos pieds, — on dirait que le ciel lui-même s'élève au fur et à mesure — et mystérieusement nous dit : « Venez me chercher ! »

—

Je rêvais : La vie n'était qu'un long baiser ; — hommes, femmes, enfants, vieillards, doux comme des moutons, — tout le monde vivait sans vice et sans tracas... — Je m'éveille : Caïn assassinait son frère !

—

Afin que nous discernions le Bien d'avec le Mal, — que nous sachions si telle chose est Bonne, Vraie, Belle, — le bon Dieu mit en nous une balance : — notre conscience ! et même elle ne fait jamais faux poids.

—

Le bon Monsieur Tel vient de mourir... Tant qu'il était — en vie, semant les bienfaits à pleines mains, — il ne recueillit pas un seul remerciement sur la terre... — Tous le pleurent aujourd'hui, pour l'oublier demain !...

L'autouno es un estiéu, aquest an ; lou printèms
Sara sai-que un ivèr e l'estiéu uno autouno...
S'éu-meme l'univers barranco, noun m'estouno
Que perdeguen la boulo : es un signe dóu tèms.

—

Gonzo, entremens que d'éu te trufes, jouino e fiero,
Lou Tèms, vièi peiarot que vai sèns escarpin,
Passo, en cridant dins ta carriero :
« Pèu de lèbre ! pèu de lapin ! »

—

Noble o pacan, prèire o soudard, bourgés o mouine,
Se l'ome, quand arribo au bout de soun prefa,
Carculavo sis an au pres de si benfa,
Pèr tant vièi que fuguèsse, ah ! que mouririé jouine !

—

Lou mounde es tant marrit que ris de nòsti plour !
Riguen, que plourara belèu de noste rire !...
Mai noun, se voulèn èstre urous, vire que vire,
Qu'éu prengue nòsti joio e Diéu nòsti doulour !...

L'automne est un été, cette année ; le printemps — sera peut-être un hiver et l'été un automne... — Si lui-même l'univers est détraqué, je ne m'étonne point — que nous perdions la boule : c'est un signe des temps.

—

Gourgandine, pendant que tu te moques de lui, pleine de jeunesse et d'orgueil, — le Temps, vieux ramasseur de chiffons qui va nu-pieds, — passe, en criant dans ta rue : — « Peau de lièvre, peau de lapin ! »

—

Noble ou paysan, prêtre ou soldat, bourgeois ou moine, — si l'homme, lorsqu'il arrive à la fin de sa carrière, — comptait ses ans au prix de ses bienfaits, — pour si vieux qu'il fût, ah ! qu'il mourrait jeune !

—

Le monde est si méchant qu'il se rit de nos pleurs ! — Rions, peut-être pleurera-t-il de notre rire ! — Mais non, si nous voulons être heureux, quoi qu'il advienne, — qu'il prenne, lui, nos joies et Dieu nos douleurs !...

Coume l'avare escound soun or,
Se siés paure escound ta misèro,
E, pèr d'escut prenènt ti zèro,
N'i'a qu'envejaran toun tresor.

—

Emé tis espravant, o Mort, que siés ourriblo!
Mai n'es pas pèr-ço-que ta man de glaço riblo
A la terro dóu cros noste cors abima:
Es de vèire avali li qu'avèn tant ama!...

—

— La levito de Sarro-Gniastre,
En la pagant coume se déu,
Vau... quatre sòu coume uno piastro.
— Sa levito alor vau mai qu'éu!

—

— L'Amour es uno font d'ounte rajo à-de-reng
La peno e lou plesi, li plour e lou sourrire...
— Eh! de-qu'acò ié fai? vène, l'agoutaren:
Lou bonur fai toujour óublida lou martire.

Comme l'avare cache son or, — si tu es pauvre cache ta misère, — et, prenant tes zéros pour des écus, — il en est qui envieront ta fortune.

—

Avec tes affres, ô Mort, que tu es horrible! — Mais ce n'est point parce que ta main glacée rive — à la terre du tombeau notre corps détruit: — c'est de voir disparaître ceux que nous avons tant aimés!...

—

— L'habit de Monsieur Harpagon, — en le payant son prix, — vaut quatre sous comme un liard. — Alors, son habit vaut plus que lui!

—

— L'amour est une fontaine d'où coulent tour à tour — la peine et le plaisir, les pleurs et le sourire... — Eh! qu'importe? viens, nous l'égoutterons: — le bonheur fait toujours oublier la souffrance.

Lis ami fan, ai ! las ! d'acò di dindouleto :
Tant qu'auras de bèu jour, te quitaran jamai ;
Mai, qu'arribe l'ivèr, frr ! frr ! d'un cop d'aleto
Liuen de tu vitamen tout l'eissame s'en vai !

—

Durbisses tis iue :
Lou cèu escandiho !
Li barres, ma mìo :
Fai niue !

—

Louviset e Teodor,
Cabesso asclado, cor d'or ;
Teodor e Louviset,
Un vòu béure, l'autre a set.

—

Ah ! se la mort n'èro qu'un som,
Dempièi que toun bèu cors repauso,
De mi plang lou triste resson
T'aurié dereviha souto la negro lauso !

Les amis font, hélas ! comme les hirondelles : — tant que tu auras de beaux jours, ils ne te quitteront jamais ; — mais, que survienne l'hiver, frr ! frr ! d'un coup d'aile — loin de toi vitement tout le vol disparaît.

—

Ouvres-tu les yeux : — le ciel resplendit ! — Les fermes-tu, mon amie : — il fait nuit !

—

Louis et Théodore, — tête fêlée, cœur d'or. — Théodore et Louis, — un veut boire, l'autre a soif.

—

Ah ! si la mort n'était qu'un sommeil, — depuis que ton beau corps repose, — de mes plaintes le triste écho — t'aurait réveillée sous la dalle sombre !

Ta man, que lou lignòu zigo-zago de rego,
As bello à la ganta, pudis sèmpre la pego :
Quau es nascu pounchu pòu pas mouri carra ;
Siés sourti dóu coumun, te ié faudra rintra.

—

Tau garnis lou toupin que béu pas lou bouioun.
Jouine e vièi, laid e bèu, eiçavau tout se croso...
Mai, digo, en de-que sièr d'èstre lou parpaioun
Quand pèr d'autre flouris e s'espandis la roso ?

—

Dis ome l'afecioun s'embriso coume vèire :
De tant d'ami qu'antan te fasien li bèu-bèu,
Dempièi qu'aqueste cros te servis de toumbèu,
Quant n'i'a, paure mesquin, que te soun vengu vèire ?

—

Mai que res lou Felibre a besoun de preièro :
Paure fòu ! crèi d'avé lis alo de l'aucèu,
E, se vòu s'enaura pèr avera lou cèu,
Lou pes di grèu soucit lou clavèlo à la terro !

Ta main, que le ligneul sillonne de raies, — tu as beau la ganter, elle sentira toujours la poix : — qui est né pointu ne peut mourir carré ; — tu es sorti du commun, il t'y faudra rentrer.

—

Tel met le pot-au-feu qui ne boit pas le bouillon. — Jeunes et vieux, laids et beaux, ici-bas tout se mêle... — Mais, dis-moi, à quoi sert d'être le papillon, — quand pour d'autres fleurit et s'épanouit la rose ?

—

Des hommes l'affection se brise comme verre : — de tant d'amis qui jadis t'accablaient de protestations, — depuis que cette fosse te sert de tombeau, — combien y en a-t-il, pauvre misérable, qui sont venus te visiter ?

—

Plus que personne le poëte a besoin de prière : — Pauvre fou ! il croit posséder les ailes de l'oiseau, — et, s'il veut s'élever pour atteindre le ciel, — le poids des lourds soucis le cloue à la terre.

Quand venèn à Paris, que lou blasin arroso,
Nous arribo de noun ié vèire lou *Soulèu ;*
Mais, bello, se trevan voste nis, autant-lèu
Sian segur emé vous de ié trouba la *Roso.*

—

Nosto maire mouris ? adessias lou bonur !
Es lou soulèu tremount leissant tout dins l'escur.
Quand lou sort nous matrasso, ah ! que fai bon de crèire !
La Fe durbis lou cor à l'espèr dóu revèire !

—

Es sus-tout dins lou dòu, l'esprovo, li lagremo,
Que li cor amistous devon se rescountra :
Siés triste, e toun segren dins moun amo s'estremo ;
Ploures, e de ti plour ai besoun de ploura !

—

L'aurige negre e sourn s'esvano dins lis aire,
Entre que radious l'arc-de-sedo espelis ;
Ansin, quand de moun cor te conte li desaire,
Au trelus de tis iue ma peno s'esvalis ! . . .

Lorsque nous venons à Paris, que le brouillard détrempe,—il nous arrive de ne pas y voir le *Soleil ;* — mais, belle, si nous hantons votre nid, aussitôt — nous sommes sûrs avec vous d'y trouver la *Rose.*

—

Notre mère meurt-elle ? adieu le bonheur ! — C'est le soleil couchant laissant tout dans l'obscurité.— Lorsque le sort nous maltraite, ah ! qu'il fait bon croire ! — La foi ouvre le cœur à l'espérance du revoir !

—

C'est surtout dans le deuil, l'épreuve, les larmes, — que les cœurs aimants doivent se rencontrer : — tu es triste, et ton chagrin s'enferme dans mon âme ; — tu pleures, et de tes larmes j'ai besoin de pleurer !

—

L'orage noir et sombre se dissipe dans l'air, — dès que radieux apparaît l'arc-en-ciel ; — de même, lorsque de mon cœur je te raconte les alarmes, — à l'éclat de tes yeux ma peine s'évanouit ! . . .

Es tant aut lou Paradis
Ount urouso nous espèro,
Que moun amo dins la terro,
Pèr la vèire, se gandis.

—

Amigo, ta cambreto es bèn acimerlado ;
Mai i'a tant de bonur pèr quau se i'agandis,
Que tout en bas déurrien metre en letro moulado :
Es AQUESTE ESCALIÉ QUE MENO AU PARADIS.

—

Dóu moumen que t'agrado
Qu'eici boute moun noum,
Vese pas, cambarado,
Perqué diriéu de-noun.

—

MANDADIS

A moun ami R. Martin, de Ganges, Felibre de las Flous

Moun jardinet tendrié tout dins uno brassado,
E pamens n'i'a de flour à te rendre mouquet...
La provo? ai fa pèr tu, iuei, aqueste bouquet
Culi tout unimen à l'ourdre di pensado!

Louis ROUMIEUX.

Il est si haut le Paradis — où heureuse elle nous attend, — que mon âme dans la terre — s'achemine pour la voir.

—

Amie, ta chambrette est bien haut perchée; — mais il y a tant de bonheur pour qui s'y rend, — que tout en bas on devrait mettre en lettres moulées: — C'EST CET ESCALIER QUI MÈNE AU PARADIS.

—

Puisqu'il t'est agréable — qu'ici je mette ma signature, — je ne vois pas, camarade, — pourquoi je dirais non.

—

ENVOI

A mon ami R. Martin, de Ganges, Félibre des Fleurs

Mon petit jardin tiendrait tout dans une accolade, — et pourtant il en a des fleurs à te rendre jaloux... — La preuve? j'ai fait pour toi, aujourd'hui, ce bouquet — cueilli uniquement dans la plate-bande des pensées!

Louis ROUMIEUX.

BIBLIOGRAPHIE

Le Roman de Galerent, comte de Bretagne, par le trouvère Renaut, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale par Anatole Boucherie. Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1888 (Publication spéciale de la Société pour l'étude des langues romanes).

Grâce aux soins pieux du savant et infatigable secrétaire de la Société pour l'étude des langues romanes, notre collègue M. C. Chabaneau, la publication que notre ami regretté Boucherie avait laissée inachevée vient enfin de voir le jour. Tous les amis de notre vieille littérature s'en féliciteront avec nous et liront avec le plus grand intérêt ce roman d'aventures, qui, pour n'être point tout à fait original, —on peut le considérer comme la mise en œuvre de la légende racontée par Marie de France dans le *Lai du Frêne,*— se distingue par une fraîcheur d'inspiration qui a permis à l'érudit délicat qui l'a découvert à la Bibliothèque nationale de le comparer aux célèbres pastorales de *Daphnis et Chloé* et de *Paul et Virginie.*

Malgré quelques défauts de style, en particulier l'abus de l'inversion qui amène parfois l'obscurité (voy. les vv. 544-5, 1770, 1871, 1973-4, 2047-8, 4255-6, 6135, 6464-5, 6481, etc.), nous avons là une œuvre pleine de qualités sérieuses, d'une inspiration souvent heureuse et où le naturel domine l'artifice, si bien que nous ne pouvons nous empêcher de nous intéresser aux amours naïves du jeune comte de Bretagne avec l'enfant trouvée sur un frêne, — d'où son nom, — avec laquelle il est élevé dans un couvent, et que nous faisons des vœux pour que les deux amants, séparés par le sort, finissent par se retrouver et par renouer leurs amours interrompues. Du reste, les amours de Galerent et de Fresne sont bien le véritable sujet ; c'est bien un poëme d'amour que l'auteur, un certain Renaut, peut-être le même que l'auteur du joli lai *de l'Ombre et de l'Anneau,* a voulu écrire. On en a la preuve dans le peu de développement donné aux aventures guerrières, batailles ou tournois, et dans la complaisance avec laquelle sont développées les actions secondaires, de même nature que l'action principale et destinées à la mettre en relief, comme aussi à faire ressortir la fidélité du héros : je veux parler de l'amour malheureux qu'il inspire à la belle Esmerée, la fille de son protecteur le duc de Lorraine, et de l'amour, un instant à moitié partagé, qu'a pour lui la sœur jumelle de Fresne, Florie, qu'il allait épouser, à cause de sa ressemblance

physique avec sa sœur, lorsque enfin il retrouve celle qu'il n'a jamais cessé d'aimer.

Tous les lecteurs de la *Revue* voudront connaître cette œuvre de valeur; nous nous permettrons d'attirer leur attention sur quelques passages, que distinguent la fraîcheur de l'inspiration et une heureuse observation de la nature : par exemple, les hésitations de la mère de Fresne au moment où elle la confie à un serviteur fidèle pour l'exposer au loin (v. 612-49); la scène de déclaration entre les deux jeunes gens, sous la surveillance complaisante du bon chapelain Lohier (1984-2339); les plaintes de Fresne après le départ de Galerent pour aller recueillir l'héritage de ses parents (2613-81), et lorsqu'elle apprend son prochain mariage avec Florie (6485-530), quoique l'analyse minutieuse des sentiments n'y soit pas exempte de subtilité, comme chez l'auteur de l'*Eneas,* que notre trouvère connaissait fort bien (cf. v. 1223, 1583, 1792, 6880), et surtout la belle et courte scène où le prêtre nous montre les deux amants définitivement réunis mêlant en silence leurs larmes et leurs baisers. Remarquez aussi le procédé aussi ingénieux que décent qu'emploie le trouvère pour faire connaître les beautés intimes du corps de son héroïne (1303-11).

Quelques mots maintenant sur l'édition. Après l'examen approfondi qu'en a fait M. Mussafia (*Romania,* XVII, 439-53), et les corrections qu'il a apportées à un texte fort maltraité par les scribes [1], il semble qu'il n'y ait guère qu'à glaner. Cependant il reste un certain nombre de passages plus ou moins obscurs qui sollicitent l'attention des romanistes. Voici quelques corrections que nous soumettons à la critique :

1007. Et nourrir faire le fera (*lisez :* voudra).

1239-40. Qu'elle li voulst abandonner
A lui ouvrir tout son tresor.

M. Mussafia propose de lire : *Ele se* (ou *s'i*) *v.;* il me semble plus simple de corriger au second vers *A* en *Et.*

1489. Ceens, ne faulx homs ne villains.

En note, on propose de lire *Cuens ne haus h.;* mais le vers serait trop court, il faudrait alors *Ne cuens ne,* etc.

[1] Il n'est que juste de reconnaître que le texte avait déjà reçu, dans une longue série de notes, la plupart des améliorations dont il était susceptible. Ces notes sont dues en partie à Boucherie, en partie à M. Chabaneau, qui n'a pas voulu revendiquer la part qui lui revient dans cette œuvre difficile, en partie à M. G Paris, dont l'éditeur a distingué les corrections par des initiales.

2034. Misez a or de Galidoine.

Lisez : *Calidoine* (cf. 4717). L'auteur connaissait aussi bien le *Roman de Thèbes* que l'*Eneas* (voir ci-dessus) et le *Roman de Troie.*

4861. Mainte guenche et meint bon tour.

Lisez : *guenchie (guencie* se trouve avec le même sens dans le *Roman d'Alexandre*).

6735. Dont ne maint chanvre ne lins.

Au lieu de *m'ajut,* que propose l'éditeur, je préférerais *me chaut.*

Signalons aussi quelques fautes d'impression non relevées à l'*errata :*

P. xv (Additions aux notes), au lieu du second chiffre 6852, il faut lire 6857.

4062. *mantalent.* Lis. *mautalent.*

4319. *eschees.* Lis. : *eschecs* ou *esches.*

4474. *Guimans.* Lis. : *Guinans.*

5521 et 7737. *soit.* Lis. : *sait* (la correction n'est indiquée que pour les vv. 6867, 7018 et 7092.

5793. *Li quens Palais.* Lis. : *palais* (la note traduit exactement, mais maintient à tort la majuscule ; de même 6048 et 6212).

7806. *siut,* proposé en note au lieu de *suit* et donné comme l'équivalent du latin *solet,* nous semble bien douteux, la forme régulière étant *sueut,* ici sans doute *seut.*

Ce n'est pas ici le lieu de déterminer la date du poëme et son dialecte. Nous dirons seulement que Boucherie, à notre humble avis, le faisait un peu trop ancien en le plaçant à la fin du XIIe siècle ou tout au commencement du XIIIe. Outre qu'aux vers 3397-9, l'auteur se plaint de la mesquinerie du temps présent, les fautes assez nombreuses contre la déclinaison qui ont résisté aux tentatives de correction (cf. vv. 1018, 1575, 2918, et aussi 277, 861 et 3431, où il semble bien difficile d'admettre un neutre, comme le veut M. Mussafia), le subjonctif analogique *aime* 5951, les rimes où *a* latin tonique rime avec *e* entravé (cf. 2698 9, 3336-7, 1339-60, 6768-9) nous paraissent indiquer plutôt le milieu du XIIIe siècle. Quant au dialecte, nous ne signalerons qu'un trait qui semble indiquer le voisinage de la Picardie. Cf. les rimes *piece : siesse* (pour *siee*) 5320 et 6386, et *chiece* (pour *seche, sece*) : *aciece* (pour *asiee*).

Un regret en terminant. Il aurait été beaucoup plus commode pour la masse des lecteurs que les corrections eussent été introduites dans le texte, sauf à donner les formes du manuscrit au bas des pages ou à la fin du volume. Il nous paraît surtout d'un scrupule exagéré, —l'éditeur le reconnaît lui-même, — d'avoir reproduit les *n* et les *u* confon-

dus par le scribe (*un* pour *nu*, 5771, *audens* ponr *andeus*, 7154, etc.). Les manuscrits, même excellents, ne marquent pas où ces deux lettres sont employées négligemment, et d'ailleurs M. Chabaneau a plusieurs fois, dans ce cas, lu autrement que n'avait lu Boucherie, ce qui prouve au moins qu'il y a quelque indécision dans la forme de ces lettres. Nous aurions désiré aussi qu'on s'arrangeât pour que le premier vers de chaque paire de rimes fût désigné par un chiffre pair, selon l'usage ; le contraire a été fait à partir du v. 1131.

Nous ne devons pas, d'ailleurs, oublier que Boucherie ne voulait donner qu'une simple reproduction du manuscrit, qu'il aurait fait suivre à bref délai d'une véritable édition critique. Nos observations n'enlèvent donc rien au mérite, certainement considérable, de l'œuvre difficile qu'il avait entreprise et qu'une mort prématurée l'a seule empêché de mener à bonne fin.

L. Constans.

Œuvres de Pierre Goudelin, collationnées sur les éditions originales, accompagnées d'une étude biographique et bibliographique, de notes et d'un glossaire, par le Dr J.-B. Noulet; publiées sous les auspices du Conseil général de la Haute-Garonne. — Toulouse, Edouard Privat; petit in-8° de LXI-507 pp., orné d'un beau portrait à l'eau-forte de Pierre Goudelin, d'après le tableau de Nicolas de Troy.

Cette édition de Goudelin augmentera dans une proportion notable la dette de reconnaissance depuis bien longtemps contractée envers M. le docteur Noulet par tous les amis de nos études. Je disais, il y a dix ans [1], faisant allusion aux nombreuses publications de textes de notre vénéré confrère, à ses savants et substantiels mémoires, à son *Histoire littéraire des patois du Midi*, dont nos lecteurs ont eu la bonne fortune d'avoir en grande partie la primeur, que c'est grâce à lui « que nous tenons aujourd'hui dans nos mains tous les anneaux de la longue chaîne dont Raynouard n'avait déroulé que la moitié. » Cet éloge, déjà bien mérité dès lors, M. Noulet y a acquis de nouveaux titres par l'édition, publiée l'année dernière [2], des poésies de Raimon de Cornet et de ses contemporains, édition préparée par lui presque dès l'époque (1849) où il publiait les *Joyas del Gay saber*, et par celle de Goudelin, dont nous rendons compte aujourd'hui ; et nous avons tout lieu d'espérer que l'année prochaine ne s'écoulera pas sans nous donner l'occasion de le renouveler encore.

Les éditions, partielles ou complètes, des œuvres de Goudelin sont

[1] *Revue*, XV, 178.
[2] Cf. *Revue*, XXXI, 622.

nombreuses ; mais M. Noulet n'a tenu compte pour l'établissement du texte de la sienne que de celles, au nombre de cinq, qui ont été publiées du vivant de l'auteur. C'est dire que ce texte a été purgé de nombre de fautes qui s'étaient glissées et perpétuées, — en se multipliant, — dans les éditions suivantes, et qu'il est ici ramené à sa primitive pureté. Comme les cinq premières diffèrent quelquefois entre elles, M. Noulet indique toujours à laquelle appartient la leçon qu'il choisit et donne en note la variante ou les variantes des autres.

Nul n'ignore que Goudelin (et non pas *Goudouli*, comme M. Noulet l'a depuis longtemps démontré [1]) est l'écrivain (car il n'a pas fait seulement des vers) le plus remarquable et le poëte le plus distingué que la langue d'oc ait produit dans le long intervalle qui sépare l'âge des troubadours de l'époque actuelle. Par la pureté de sa langue, le charme exquis de son style, l'esprit qui pétille dans la moindre de ses compositions, parfois même la haute inspiration qui l'anime, il mérite d'être pour nous ce qu'on appelle un classique. Mais ce charmant écrivain offre à qui veut le lire aujourd'hui des difficultés de plus d'un genre, en raison de la pureté même de sa langue, de la recherche de son style et des allusions sans nombre à des circonstances fugitives dont ses œuvres sont remplies. Aussi une édition critique d'un tel auteur, dans laquelle toutes ces difficultés seraient résolues, n'était-elle pas un travail facile. Il fallait pour y réussir joindre à la connaissance approfondie de la langue d'oc en général, et particulièrement de l'idiome toulousain et de sa littérature spéciale, celle de l'histoire, surtout de l'histoire en quelque sorte anecdotique, de Toulouse et de sa topographie, à l'époque de Goudelin, des usages et des modes du temps. Il fallait encore posséder à fond la littérature française contemporaine. C'est grâce à la réunion de ces connaissances indispensables que M. Noulet a pu, chose impossible peut-être à tout autre, joindre au texte de son auteur un commentaire et un glossaire qui le rendent partout intelligible, et permettent au lecteur moderne de goûter sans fatigue et presque partout sans étude cette poésie raffinée. Car Goudelin n'est rien moins, malgré la popularité qui s'est attachée à son nom, qu'un poëte populaire. C'est un lettré, un lettré très-délicat, recherché, précieux même, et qui n'a souvent rien à envier, pour la bizarrerie de l'expression et la singularité des métaphores, à ses contemporains Théophile de Viau et Saint-Amant.

La langue de Goudelin mériterait une étude particulière. Cette étude, M. Noulet, gêné par les bornes étroites dans lesquelles le ren-

[1] Cf. De la légitimité du nom de Goudelin appliqué à l'auteur du *Ramelet moundi*, par J.-B. N. Toulouse, 1843.

fermait le programme tracé par le Conseil général de la Haute-Garonne, n'a pu l'entreprendre[1] ; il n'a pu non plus donner au glossaire qui termine le volume tout le développement dont cette partie de la publication était susceptible ; ce glossaire n'en répond pas moins à tous les besoins du lecteur, M. Noulet s'étant appliqué à y relever « tous les mots employés par Goudelin, en leur attribuant le sens précis que le poëte a entendu leur donner. » Mais on ne peut que regretter, avec M. Noulet lui-même, et bien vivement regretter, qu'il ait dû ainsi « renoncer à faire usage des recherches longuement accumulées qu'un dictionnaire raisonné de l'idiome toulousain lui eût fourni l'occasion de produire. » Espérons pourtant que l'occasion s'en retrouvera et que, dans une prochaine publication, M. Noulet fera profiter les amis de notre vieille langue de tous les trésors qu'il tient encore en réserve.

C. C.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XI, 1. P. 1. G. Osterhage. *Souvenirs de la mythologie germanique dans l'histoire légendaire de Charlemagne en ancien français* (premier article : Huon de Bordeaux, Doon, Gaufrey, Jourdain de Blaivies, Gaydon). — P. 22. Th. Link. *Textes manuscrits en ancien français.* I. *Cinq épîtres farcies* (pour la Saint-Étienne, pour la Saint-Jean, pour les Innocents et pour l'Épiphanie). Ces textes sont tirés du manuscrit de la bibliothèque de Munich coté *Gall.* 654, qui n'est que la copie du t. CLVIII de la collection intéressant la Picardie, formée par le bénédictin Dom Grenier. Voy. P. Meyer, *Romania,* XVIII, et *Bulletin du Comité des travaux historiques,* 1887, n° 2. — P. 42. E. Dias. *Matériaux pour servir à une édition critique du Chansonnier portugais du Vatican.* — P. 56. G. Tiktin. *Vocalisme du roumain* (suite, voy. X, 246 sqq.). — P. 85. R. Weigelt. *Le français* oi *issu de* ei *d'après les documents latins du XIIe siècle.* L'auteur établit que le changement de *ei* en *oi,* commencé par l'atone, au moins au Xe siècle, dans le Nord-Est, n'a pas tardé à gagner la tonique dans la même région, puis s'est avancé vers l'Ouest pour atteindre la limite maxima au commencement du XIIIe siècle.

[1] J'essayerai peut-être un peu plus tard de la faire moi-même.

Ces résultats concordent avec ceux auxquels était arrivé M. G. Paris (Voy. *Vie de saint Alexis*, 42, 43 et 74, et *Romania*, VII, 135 sqq.; IX, 609). — P. 107. M. Buck. *Documents rhéto-romans des VIIIe, IXe et Xe siècles*. L'auteur relève, dans une série de documents latins appartenant à la vallée du haut Rhin, un certain nombre de faits phonétiques et grammaticaux intéressants. — P. 118. J. Caviezel. *Statut communal de Sils (Engadine), de l'an* 1573.

Mélanges. I. Manuscrits. P. 129. B. Wiese. *Jacopo Sanguinacci et Lionardo Giustiniani*. — II. Exégèse. P. 131. A. Feist. *Paolo et Francesca*. Tentative d'explication d'un passage de ce célèbre morceau de la Divine Comédie (*Inferno*, V, 88-138). — III. *Critique des textes*. — P. 133. A. Tobler. *Arnaut Daniel*, XIV, 29. Dans ce vers : *Liges soi sieus mieltz que de mi eis*, il faut lire *demieis*. C'est à tort que l'éditeur, Canello, voit un *e* fermé dans *eis, pieis (pejus), lieis, eis (exit), sieis (sex)*. La correction et l'explication (« Je suis son homme-lige plus qu'à moitié, » c'est-à-dire « complétement ») sont excellentes. — IV. Grammaire. P. 186. A. Gaspary. *Proposition conditionnelle à l'optatif dans les affirmations et les serments*. M. G. défend l'opinion de Diez, qui voit la conjonction conditionnelle latine *si* dans les phrases comme *si (se) m'aït Dieus*. Pour notre part, nous persistons à croire que *se* est ici une altération de *si* = *sic* latin [1]. L'exemple allégué de Plaute, *si te di ament* (*Miles gloriosus*, 571), n'est rien moins que probant, car il s'agit d'un ordre exprimé par le futur, et non d'une affirmation ; d'ailleurs, l'exemple de l'*Epidicus*, 504, où il s'agit également d'un ordre, exprimé par l'impératif, montre qu'il faut probablement corriger *amant*. Les deux exemples latins de la Renaissance que cite M. G. ne sont pas plus concluants : dans le premier, la proposition principale contenant l'affirmation manque ; dans le second, elle a son verbe au subjonctif, ce qui change absolument les conditions du problème.

Comptes rendus. — P. 138. C. Appel. *Die Berliner Handschriften der* Rime *Petrarcas* (Pakscher). — P. 143. *Biblioteca de las Tradiciones populares españoles*, t. VI à XI (Liebrecht). — P. 146. *Nuova Antologia*, 3e série, t. V (Gaspary rend compte de l'article de A. Borgognoni : *Guido Guinicelli e il dolce stil novo*). — P. 149. *Romania*, avril-juillet 1886 (Tobler et W. Meyer). — P. 151. Livres nouveaux (Grœber).

XI, 2.—P. 153. P. Rajna. *Fragmenti di redazione italiane del* Buovo d'Antona. Ces fragments appartiennent à une rédaction différente du

[1] Voir notre *Légende d'Œdipe*. Appendice, p. LX-LXI. L'altération a dû commencer dans le Nord-Est, où les manuscrits donnent également, dès le XIIIe siècle, *se* pour *si* employé comme copule.

texte publié par M. P. R. en appendice à son introduction aux *Reali di Francia*. — P. 185. G. Osterhage. *Souvenirs de la mythologie germanique dans l'histoire légendaire de Charlemagne en ancien français* (deuxième article : Renaut de Montauban, Aye d'Avignon, Gui de Nanteuil, Parise la Duchesse, Voyage de Charlemagne ; cf. ci-dessus). — P. 212. C. Appel. *Du descort.*— P. 231. H. Andresen. *La* Chronique des ducs de Normandie *de Benoit.* Corrections nombreuses au texte pour le premier volume de l'édition F. Michel.

Mélanges. I. Étymologies.—P. 247. H. Rönsch. *L'étymologie commune de* aller *et de* andare. *Ambo* aurait donné d'un côté *ambulare*, de l'autre **ambitare,* d'où *aller* et *andare.* Dans le dernier numéro de la *Romania* (XVII, 417 sqq.), M. Schuchardt admet également *ambulare* et **ambitare,* ce dernier ayant pu être considéré comme une simple variante de *ambulare.* Nous n'avons pas à prendre parti dans cette querelle, qui semble devoir se renouveler sans cesse, tant qu'on n'aura pas trouvé de nouvelles formes anciennes apportant de nouveaux éléments à la solution de l'énigme.—P. 249. O. Schultz. *Refrain.* Ce mot viendrait de *refraindre,* au sens de « fléchir », comme l'ancien français *refrait.* — P. 250. W. Meyer : ancien fr. *anceis* (conteste l'opinion de M. Thomas, *Rom.*, XIV, 574, qui répond, victorieusement selon nous, dans *Rom.*, XVII, 95) ; à l'appui de la thèse de Th., nous dirons que la forme *ainces* pour *ainceis* est à peu près constante dans le manuscrit *s* (= Spalding) du *Roman de Thèbes,* qui forme la base de notre édition critique, actuellement sous presse); franco-prov. *arya* (« traire » = it. *arredare,* prov. *arrear,* anc. fr. *arroier*); esp. *basca* (de **vascare,* verbe formé de *vascus,* « courbe »); esp. *braña* (« pâturage d'été » = **verancea,* de *ver*); fr. *crême* (identique à *chrême;* de même E. Leser, *Fehler und Lücken in der* li Sermon saint Bernart *genannt Predigtsammlung*); fr. *flétrir* (de *flaistre* = *flaccidus ;* M. Ulrich avait en même temps envoyé à l'éditeur la même étymologie); it. *fratta* (« haie, broussaille, » = **veracta*); on trouve, en effet, *veractum* à côté de *vervactum,* « jachère »); fr. *fresaie* (= *præsaga,* influencé par *effraie,* et non par l'all. *foresaga ;* cf. *Rom* , XVI, 155); it. *ganascia* (« ganache », ne peut venir de *gena,* vient plutôt de γνάθος); it. *loja* (« crotte » = *lorea,* « lie ») ; esp. *mañera* (« brehaigne », de l'all. *mann ;* cf. le lat. *taura,* « vache stérile ») ; fr. *musser* de l'all.; cf. *meuchel, (ver)muchen ;* le sens propre serait non « cacher », mais mettre de côté secrètement »).

Comptes rendus. — P. 258. P. Sébillot. *Légendes, croyances et superstitions de la mer* (Liebrecht).—P. 259. Constant This. *Die deutsch-französische Sprachgrenze in Lothringen ; Die Mundart der französischen Ortschaften des Kantons Falkenberg* (Horning ; éloges et remar-

ques de grande valeur).— P. 266. *Miscellanea di Filologia e Linguistica* (In memoria di Nap. Caix et U. A. Canello) (Gaspary, Grœber, W. Meyer).— P. 278. *Romania,* octobre 1886 (Tobler).— P. 280. *Archivio glottologico italiano,* IX, 3 ; X, 1 (W. Meyer).

X, 3. — P. 289. E. Teza. *Trifoglio.* L'auteur désigne ainsi trois courts articles : 1° *Un viaggio fantastico in portoghese* (récit bizarre tiré d'un ms. de Sienne); 2° *Dal canzoniere francese di Siena* (M. T. en tire trois chansons inédites); *Dalle cantiche di Alfonso X* (M. T. communique deux des *cantigas* d'Alphonse X du manus. de Florence, dont la publication a été entreprise par l'Académie espagnole). — P. 305. R. Thurneysen. *Passage de l'hexamètre dactylique ou décasyllabe épique français.* M. G. Paris (*Rom.*, XVII, 318) combat les conclusions de M. Th.; il croit toujours qu'il faut voir l'origine de nos vers, qui sont toniques et syllabiques, dans les vers populaires romains que nous connaissons du premier siècle (chants des soldats), lesquels sont également toniques et syllabiques.— P. 327. G. Osterhage. *Souvenirs de la mythologie germanique dans l'histoire légendaire de Charlemagne en ancien français* (troisième article : Aiol, Elie, Fierabras, Guillaume d'Orange ; cf. ci-dessus).—P. 345. H. Andresen. *La* Chronique des ducs de Normandie *de Benoit* (fin ; cf. ci-dessus).— P. 371. G. Grœber. *Les chansonniers de Cortone.* Ces deux mss. avaient été en partie publiés par M. Renier dans les *Miscellanea* consacrés à la mémoire de N. Caix et U. A. Canello. M. G. a reconnu que le ms. de la Bibl. nat. *Nouv. acquis,* fr. 1819 renfermait les mêmes chansons avec la musique pour la partie de *ténor,* tandis que les deux autres ont le *dessus* et la *haute.* Il publie intégralement le texte du ms. de Paris avec les variantes de ceux de Cortone et il y joint le texte d'un ms. d'Utrecht, qui est, malheureusement, comme les autres, à l'état de fragment et qu'avait déjà signalé M. G. Raynaud dans la *Bulletin de la Société des anciens textes français* de 1877, p. 1145, en en donnant une pièce[1].

Mélanges. I. Manuscrits. — P. 405. K. von Reinhardstöttner. La vittoria di Christiani *de Giovanni Bonasera.* C'est un court poëme en 26 octaves sur la bataille de Lépante, conservé à la bibliothèque de Munich et coté *Cod. ital.* 300.— II. Grammaire. P. 411. A. Horning. *Des diphthongues ascendantes et descendantes dans le français de l'Est.* M. H. est d'avis que *ie, uo,* provenant de *ĕ, ŏ* toniques latins, étaient des diphthongues ascendantes et non descendantes, contrairement à l'opinion de plusieurs romanistes éminents, entre autres MM. L. Havet

[1] Deux de ces chansons, qui sont provençales, ont été reproduites dans la *Revue* (ci-dessus, p. 195).

et G. Paris. Nous serions portés à adopter l'opinion de M. Horning, en considération de certains traits phonétiques du *Roman de Thèbes*, dans l'examen desquels nous ne pouvons entrer ici. — P. 419. Epiphanio Dias. *Les sons espagnols* ç, z *et* j.—III. ÉTYMOLOGIES. P. 419. J. Ulrich. It. *fregare*, fr. *broyer* (l'auteur cherche à démontrer l'identité de *br* initial roman avec *fr* initial latin); it. *fresco, carrozza, frana, frasca* (étymologies invraisemblables).

COMPTES RENDUS. — P. 421. *Le Roman d'Escanor de Gérard d'Amiens*, publié par H. Michelant (Tobler, défavorable).— P. 429. *Romania*, janvier 1887 (Tobler).— P. 431. E. Stengel. *Rectification à la* Zeitschrift, XI, 134, et réponse de M. Tobler.

L. CONSTANS.

CHRONIQUE

M. de Santa-Anna Nery, dont le nom est bien connu des lettrés français, vient de publier chez Perrin et Ce (librairie académique Didier) le **Folk-Lore Brésilien**, tableau pittoresque des traditions populaires de son pays. L'auteur y passe en revue successivement les contes, les légendes, les fables et les mythes, et, finalement, la musique, la danse et les rites religieux des Indiens, derniers représentants d'une race qui est sur le point de disparaître. Douze morceaux de musique complètent cette belle étude, et les amateurs de mélodies exotiques y trouveront des *modinhas*, des *lundus* et un chant inédit des Indiens de l'Amazonie, qu'il a visitée l'année dernière.

Ce livre, écrit avec l'esprit, qui semble la note dominante du talent de ce Parisien d'outre-mer, intéressera au même degré les érudits et les gens du monde, autant par la nouveauté du sujet que par le charme du style.

Il est précédé d'une curieuse préface du prince Roland Bonaparte.

*
* *

M. L. Clédat, à qui l'on doit déjà une excellente *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*, dont nous annoncions récemment la seconde édition, vient de publier une nouvelle grammaire qui n'est pas moins digne que la précédente d'être recommandée à nos lecteurs. Elle a pour titre *Nouvelle Grammaire historique du français*[1], et elle se distingue de son aînée, en ce que, tandis que celle-ci expose seulement les règles successives de la langue française depuis ses origines jusqu'au XVIe siècle, la *Nouvelle Grammaire historique* part de la langue actuelle pour remonter jusqu'aux origines, en négligeant ce qui a disparu sans laisser de traces, mais en insistant sur l'explication historique de toutes les règles que nous observons aujourd'hui.

[1] Chez Garnier frères, un volume gr. in-18.

Le Gérant responsable : E. HAMELIN.

LE ROMAN D'ARLES

Le ms. de M. Paul Arbaud, d'où est tirée la singulière composition qu'on va lire, et qui nous a déjà fourni la *Vie de sainte Madeleine*, publiée au t. XXV de la *Revue des langues romanes*, est un volume en papier, relié en velours rouge, dont le format, à l'intérieur, est de 224 millim. de haut. sur 148 de large. Il comprend dans son état actuel 70 feuillets, numérotés au crayon, d'une écriture récente, plus un, à la fin, non numéroté, qui paraît détaché d'un autre ms.

Quinze à seize feuillets doivent manquer au commencement. En tête sont trois feuillets blancs, ajoutés par le relieur ; entre le premier et le second, une lettre de Raynouard, que je vais transcrire, collée sur onglet. Un autre onglet, non utilisé, procède immédiatement. Vient ensuite, après le troisième feuillet blanc, un autre feuillet non chiffré, existant avant la reliure actuelle, qui contient la table du ms., d'une écriture du XVIIe siècle, et une note au bas, d'une main plus moderne (fin du siècle dernier). Le verso de ce feuillet est en blanc.

LETTRE DE RAYNOUARD [1]

« Paris, le 20 janvier 1831.

» *Le Secrétaire perpétuel hon^re de l'Académie* [2]

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous renvoyer le petit ms. provençal que vous
» avez bien voulu me communiquer. Je vous en fais mes remercie-
» ments et je vous prie de vérifier si, en original ou en copie, vous
» avez encore quelque ms. en cet idiome.

» La première des pièces contenues dans le ms. est intitulée, dans
» la note qui le précède, le livre d'*Esdras;* il faut corriger de *Sydrac.*
» On trouve au moins deux [3] mss. de cet ouvrage à la bibliothèque

[1] Elle est sur papier in-4° avec les mots *Institut de France, Académie française,* et la tête de Minerve, imprimés en tête.

[2] Ceci est imprimé, sauf le mot *honoraire,* ajouté à la main au-dessus, en abrégé.

[3] Je ne crois pas qu'il y en ait d'autre, en provençal, que le numéro actuel 1158.

» du roi, de même que de la seconde pièce [1] *Réponses faites par un* » *enfant*, etc.

» Je ne connaissais ni le roman contenant l'*Histoire de la ville* » *d'Arles*, lequel remonte à la création du monde, ni la *Vie de la* » *Marie Magdelaine*. J'ai trouvé dans ces deux ouvrages à glaner » quelques mots pour le *Lexique roman* ou *Dictionnaire de la lan-* » *gue des troubadours*, que je me propose de mettre bientôt sous » presse en trois volumes in-4°. J'indiquerai les mots comme tirés » du ms. de votre cabinet [2].

» Je dois vous dire que les copies faites par Bertrand Boisset con- » tiennent des changements ou des omissions de lettres qui défigu- » rent les mots aux yeux des personnes qui n'entendent pas très-bien » la langue, et ces fautes proviennent de la prononciation de l'époque » et du lieu où Boisset écrivait:

e pour *a* : *avie* pour *avia*, etc.,
s pour *ts* ou *z* : *das, poirias, enfantares, estares,*
plos pour *plors,*
flos *flors,*
odos *odors.*

» Le petit feuillet détaché appartient à la vie d'un saint qui a vécu » avant saint Trophime, évêque d'Arles [3].

» Le style en est bon; il est à regretter qu'on n'ait pas le ms. en- » tier.

» Je vous prie d'agréer l'expression de ma reconnaissance et l'as- » surance de ma haute considération.

» RAYNOUARD. »

Adresse (sur la lettre même, 4e page ; pas de timbre de la poste) :

A Monsieur
Monsieur de Monmerqué,
Conseiller a la cour royale,
PARIS.

[1] On en connaît trois. Voir *Bulletin de la Société des anciens textes*, I, 71.

[2] Ce qu'il a oublié de faire, bien qu'il cite assez souvent soit la *Vie de sainte Madeleine* (voy. mon édition, p. 57), soit la « Chronique d'Arles », comme il l'appelle. Pour les exemples tirés de ce dernier ouvrage, voir les mots *agotar, amorsar, calenda, gasar, glan, merce, pezada, prodomia, refinar, refrescamen, trabuc, vespa.*

[3] Il appartient à la *Vie de saint Trophime* lui-même.

TABLE

« Roman contenant le livre dEsdras ecrit par le comandemant du » roy Bocus et transcrit par Bertrand Boisset[1], citoyen de la ville » d'Arles, le 13 juin 1372.

» Reponses faictes par un enfant aux diverses demandes a luy faic- » tes par un seigneur du païs d'orient transcrites le 13 de mars 1373.

» Roman contenant l'histoire ancienne de la ville d'Arles.

» La vie de s^te^ Marie Madelaine et sa venue en Provence avec sa » sœur Marthe et les disciples de Jésus Christ.

» Le tout ecrit par ledit Bertrand Boisset le 3 d'aoust 1375. »

Les folios 1-23 sont à deux colonnes par page, les suivants à une seule.

F° 1, en tête, d'une main moderne (XVIIe siècle ?) : « Commencement du livre d'Esdras par le roy Bocus. » Incipit : « Aysi fenison los capitols del libre de Sidrac losquals comandet lo rey Bocus. Aysi comensa lo libre del rey Bocus loqual fes escrieure de la siensa de Sidrac e mes li nom Libre de Sidrac de totas siensias et setera. » La copie se termine (f° 20 r° *a*), à la fin du chapitre XXXVI, par les mots : « et aquel que ben lo conoyson e son comandament non volon fayre, aquels son duramens tormentatz si avant lor mort non queron merce e perdon e li prometan que jamays peccat non fassan et aquella promesion atendan[2]. »

[1] « Voir ce qui est dit de ce Boisset dans la bibl. du P. le Long au numéro 15269 de l'anc. édition ; et au t. III, p. 549, n° 38063, où est citée une chronique ou journal de Bertrand Boisset, depuis le 4 juin 1365 jusqu'en 1461, écrite en provençal, ms. in-folio de M. Thomassin de Mazaugues, aujourd'hui à Carpentras, dont parle avec éloge Honoré Bouche aux pages 384, 430, 431, 432, 434 et 435 de son histoire de Provence. Il dit que Bertr. Boisset, citoyen de la ville d'Arles avoit accompagné le pape Urbain V depuis Avignon jusqu'à Rome, lorsqu'il y alla en 1368. Mais il ne [*suit une ligne, remplie aux trois quarts seulement, que je n'ai pu lire.*] »

[2] Cette version du *Livre de Sidrac* est différente de celle que renferme le ms. 1158 du fonds fr. de la B. N. Au contraire, elle ressemble tellement à la version française contenue dans le ms. n° 49 de l'Ecole de médecine de Montpellier qu'elle paraît, et pourrait bien en effet, n'en être qu'une traduction. Dans ce dernier ms., le *Livre de Sidrac* occupe 168 folios, à deux colonnes par page, et contient, outre l'introduction et la table, 643 chapitres. Le ms.

sion atendan commence une ligne. Vers la fin de cette même ligne, après un blanc, suit immédiatement: « ¶ (en rouge) *Ayso* (fin de la ligne) *son coblas de Bertran Carbonel.* » Ces coblas [1] écrites comme de la prose, et sans que ni point ni aucun autre signe sépare les vers de chacune d'elles, sont au nombre de 33. Toutes sont déjà connues. Voici les numéros sous lesquels elles ont été publiées dans les *Denkmaeler* de M. Bartsch (pp. 5 et suiv.):

1, 2, 4, 5, 9, 14, 10, 18, 24, 17, 3, 6, 8, 7, 13, 12, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36.

Après la dernière de ces coblas, dont le dernier vers commence la seconde colonne du verso du folio 23, on lit:

« Finito romancio sit laus et gloria Christo.

» Qui escripsit escribat semper cum domino vivat, &.

» Anno domini millessimo CCC.LXX. secundo, die XIII. mensis junii fuit fenitum istud romanciō ad honorem Dei es (*sic*) mat' ejus // Qua (*sic*) Bertrando .b. escripsit totum et &. »

Et plus bas, d'une encre plus pâle:

« Nasquet Jaumet, filh de Bertran Boysset, l'an de nostra senhor c'om conta .M.CCC.LXXVII. el jorn .v. de desembre e fon son pairin mōsen Honorat, capelan de Sant Trofeme e sa mairina madona Estevena Alba, e fon bategat lo jorn mezeme, que fon disapte [2]. »

Ici finit le folio 23. C'est le dernier qui soit écrit sur deux colonnes.

F^os^ 24 r°-29 v°. *Réponses faites par un enfant,* etc., ouvrage plus connu sous le titre de *Les dits de l'enfant sage* [3]. Incipit (sans aucun titre): « Un enfant fon apellat apitus fon comandat a .I. archivesque. Et aquel archivesque comandet lo al patriarcha de Jherusalem.... » Fin: « Ar preguem dieu nostre senhor dieu jhesu crist e la verges santa maria que nos meta el gaug de paradis lay on tug li angel son. A dieu plassa. A--m--e--n. »

de M. Arbaud a perdu l'introduction et la table, correspondant aux folios 1-12, plus une colonne, du ms. 149 de Montpellier, ce qui représente environ 15 feuillets, et le copiste, comme on l'a vu, n'a transcrit que les 36 premiers chapitres. Dans le ms. de Montpellier, le 36e chapitre se termine à la fin du fol. 27 r°; celui de M. Arbaud ne contient donc qu'un dixième environ de l'œuvre totale.

[1] Raynouard sans doute ne les avait pas remarquées, non plus que le rédacteur de la table, car ni l'un ni l'autre ne les mentionne.

[2] Cf. les mémoires de Boysset, dans le *Musée d'Arles,* 1876-7, p. 13. Tout concorde, sauf la date, qui là est le 10 mars 1377.

[3] Sur les autres rédactions et mss. provençaux de cet ouvrage, voy. une notice de M. Paul Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes,* I, 71.

Ensuite on lit:

« Anno domini millesimo .ccc.lxx. tercio, die .xiii. mensi marcii fuit fenitum istud romancium ad honorem dei es (*sic*) mat' ejus // qua (*sic*) Bertrando boysseti escripsit totum et &. »

Fos 30 ro-50 vo. Le roman que je publie aujourd'hui et sur lequel je vais revenir.

Fos 50 vo-69 ro. *Vita beate Marie Magdalene.* Voy. *Revue des langues romanes.* XXVI, 106. La seconde moitié de la dernière page est remplie par une miniature grossière : Deux femmes à tête nimbée ; l'une, à gauche, à genoux, tient des deux mains une petite boîte surmontée d'une croix, qu'elle présente à l'autre ; celle-ci, debout, lui tend la main droite, et de la gauche tient une croix.

Fo 69 vo. Dessin à la plume et à l'encre noire, occupant toute la page et représentant une tour environnée de remparts avec force autres tours. En tête, on lit : *Arles lo Blanc ;* un peu plus bas, dans les blancs laissés par le dessin : « Guibaudus (pour *Tibaudus?*) est infra sivitas ista. » Au fond, grossière représentation d'un fleuve, entre les lignes ondulées de laquelle on lit deux fois : « Rodanus. » Ce dessin, comme le suivant, se rapporte évidemment au *Roman d'Arles.*

Fo 70 ro. Autre dessin : Cavaliers en marche, lances levées. Deux seulement sont entièrement distincts. On lit sur la cuirasse du premier, qui est tout à fait en tête : « Rolandus », sur celle du second (vers le milieu): « Carolus rex est iste. »

Même folio, verso. Dernier dessin : au-dessous d'un cercle dans lequel sont quelques lettres majuscules, un pape agenouillé, au-dessus duquel volent deux anges, l'un à droite, l'autre à gauche. De chaque côté de la figure on remarque une inscription, et au-dessous un écu : à gauche (de la page), *Urbanus ;* à droite, *papa .v.* L'écu de droite porte les initiales B B, qui sont sans doute celles de Bertran Boisset.

Fo 71 (non numéroté). Ce dernier feuillet a été probablement détaché d'un autre ms.; mais il paraît être, comme le reste, de l'écriture de Bertran Boisset [1]. Il renferme les vers 400-457 du poëme sur saint Trophime, dont une copie avait été faite par Bertran Boisset en 1379, copie dont il est très-vraisemblable que le feuillet en question faisait partie. La marge extérieure en a été rognée trop avant, en sorte que le commencement des vers, au verso, manque partout. Mais le recto est à peu près sans lacunes.

[1] Chaque vers n'y occupe qu'une ligne, et la lettre initiale de chacun d'eux est séparée de la suivante par un petit blanc, disposition assez fréquente dans les mss. de nos anciens poëmes, mais qui ne se remarque dans aucune autre partie du ms. de M. Arbaud.

Le poëme qui occupe les folios 30 à 50 du ms. de M. Paul Arbaud, et qui fait l'objet de la présente publication, ne porte aucun titre. Je lui laisse celui de *Roman d'Arles,* sous lequel M. Victor Lieutaud en a publié en 1873 un long fragment, d'après une copie partielle du siècle dernier, qui le lui donne. Ce n'est, d'ailleurs, comme le lecteur s'en apercevra bien vite, qu'un grossier assemblage de pièces d'origine différente et dont les deux premières n'avaient avec la ville d'Arles aucun rapport. Bien que le ms. n'indique aucune division, on y reconnaît sans peine trois parties bien distinctes, qui ont respectivement pour sujet : la première, la légende du bois de la croix ; la seconde, la vengeance du Sauveur ; la troisième, la prise d'Arles [1].

Les originaux étaient en vers ; mais un copiste (je ne sais si c'est le dernier ou un autre) a singulièrement maltraité ces pauvres vers. Au début, il transcrit à peu près exactement, ou du moins il semble s'être proposé de le faire ; mais bientôt, tout en conservant à sa copie sa première apparence, il allonge ou réduit les vers de la façon la plus arbitraire, et les prive souvent de leur rime. Plus loin enfin, il cesse de les transcrire comme des vers, je veux dire avec une majuscule en tête, et en consacrant à chacun d'eux une ligne entière. Mais il introduit de place en place une séparation formée de deux traits obliques (//), dans l'intention probable de distinguer chaque vers de ses voisins. Malheureusement, ce signe, si telle a bien été, en effet, l'intention du copiste, a été souvent omis, souvent aussi placé fort mal à propos.

L'ouvrage, si intéressant qu'il soit pour l'histoire littéraire, en raison des renseignements qu'il fournit et des inductions qu'il autorise, a, par lui-même, une valeur trop médiocre pour qu'on se donne la peine d'essayer d'en remettre les vers sur leurs pieds. Aussi me suis-je borné à reproduire tel quel le ms., imprimant comme des vers ce qui y figure ainsi, à longues lignes ce qui y est à longues lignes. Les séparations dont j'ai parlé, et qui sont marquées dans le ms. par un double trait oblique, le seront ici seulement par un blanc.

La *Légende du bois de la Croix* paraît provenir d'emprunts faits à deux poëmes, l'un en vers octosyllabiques, l'autre en alexandrins. Dans la première partie, on ne remarque rien, au moins rien d'essentiel, sauf le début, emprunté à la *Genèse*, qui ne soit déjà dans les rédactions connues de cette belle légende ; mais la seconde offre des particularités qui, à ma connaissance, ne se trouvent pas ailleurs et qui seront signalées dans les notes.

La *Vengeance du Christ* présente aussi, dans cette rédaction, des

[1] Cf. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 258.

traits qu ne sont pas dans les autres. Il est manifeste, en outre, que la légende de Tibère s'y confond avec celle de Constantin. On y a aussi mêlé en partie celle de saint Trophime.

Cette partie de notre compilation doit provenir d'un poëme, plutôt peut-être de deux poëmes, en alexandrins, l'un traitant exclusivement de la *Vengeance du Christ,* l'autre de l'origine d'Arles et de l'établissement du christianisme dans cette ville.

Suit un récit qui paraît, en partie du moins, l'extrait, confus et fort abrégé, d'un ou de plusieurs poëmes français[1] de la geste de Guillaume d'Orange, et dans lequel, au milieu d'événements qui ne sont pas racontés ailleurs, tels que la prise et la reprise d'Arles, mais auxquels d'autres ouvrages font çà et là quelques allusions, on reconnaît nombre de traits qu'on peut croire avoir été empruntés, non toutefois sans modifications profondes, à des poëmes connus, tels qu'*Aliscans, Foulque de Candie, Galien, Fierabras*. Je renvoie pour les détails aux notes qui suivent le texte.

On a vu ci-dessus qu'il existe une copie partielle de notre poëme[2], laquelle a été publiée, en 1873, par M. Victor Lieutaud. Cette copie, qui est d'une grande exactitude, sauf quelques erreurs de lecture, commence à *Quant Vespasien et Titus ac conquistat la terra* (ligne 503 de notre édition) et finit à *Ar fon Tibaut ar Arle tornatz* (ligne 635), au milieu d'une phrase interrompue.

De plus, la partie comprise entre les lignes 598 et 864 a été mise en prose provençale, vers 1560, par Jean de Nostredame, qui, jaloux, comme toujours, d'ajouter quelque fausseté au texte qu'il prétend reproduire, fait figurer au commencement et à la fin de son récit un personnage, celui de Tersin, sur lequel notre poëme est absolument muet. Voyez là-dessus mes *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés,* p. 85. (*Revue des l. rom.*, XXVII, 88.)

Au point de vue de la langue, le *Roman d'Arles* donnerait lieu en général aux mêmes observations que la *Vie de sainte Madeleine*. Je

[1] Que ces poëmes fussent français, c'est ce que paraissent prouver des formes telles que *quorosier, bategier, bies* et *pies,* (= *pers*), *conjet, Guilhenmes al cornier, mescreant, valants, poure* (*povre*), *pesa a* (= *pieça*), etc., que le lecteur ne manquera pas de remarquer dans cette dernière partie de notre compilation. Mais il est vraisemblable que notre texte n'en dérive pas directement. Il doit avoir pour source immédiate un poëme provençal, déjà traduit ou imité du français, que Boisset ou un copiste antérieur aura mutilé en le transcrivant.

[2] Aix, bibl. Méjanes, dans le ms. connu sous le nom de *Chaos d'Arles,* pp. 153-155. De cet extrait on possède encore deux autres copies qui sont à Arles. Voy. Lieutaud, *lou Rouman d'Arles*, p. 7, n. 2.

me borne en conséquence à renvoyer à celles que j'ai présentées sur le texte de ce dernier poëme, pp. 61-67 de mon édition (*Revue*, XXVI, 109-116.) Quelques remarques particulières trouveront place dans les notes de la présente publication.

C. C.

LE ROMAN D'ARLES

I

[**F° 30 r°**] Nostre senhor a sa semblansa
Fes Adam e[l] det benanansa.
Sapias tot paradis li det,
Foras de .j. albre que li vedet.
5 Tostems am gran delieg visquera,
Ja non morira ni non mudera,
S'il non pasesa lo manda(men)t
Que Dome Dieu li avie dat.
Mas nostra mortal enemig,
10 Lo diabol, que es mal e trist,
Penset con lo poges tentar
E d'aquel luoc foras gitar.
Amb Azeva premieramens
Sapias parlet musardamens,
15 E dis li, si creyre lo volie(s),
Tot cant era saber poyria(s).
Tot cant feron Dieus sap ben,
A qui non pot om selar ren.
Car non foron obediens,
20 Gitet lo[s] foras mantenent.
Adam ni Azeva solamens
Non sofriran ges lo[s] turments,
Que abans nos tug, quez en lus fils,
Anavan per els a perill,
25 Quant Jesu Crist nostre salvayre
Per so nasquet de verges mayre
Quez el nos tornes ambe se,

Don Adam vergonhos eysi.
[F° 30 v°] Mas si solamens el nasques,
30 Non cre aras non profiches,
Que non sofrisa pacion.
En la cros justa los layrons
Mori e nos perdonet
E d'infern trastotz nos gitet.
35 Per que non cre jes que perdon,
Car nos em trastotz malz e felons,
Quar om de mal s'esfosa a far
En veser, en dir et en pensar,
E non pensa con li estara,
40 D'aquest segle cant n'eysira.
Qujas que tostems estiam
En aquest segle ni vivam?
Non farem veramens, barons,
Qu'enans morem tug, mal e bons.
45 La fenna fon mot de breu sens
E fes o tot an son talent.
Tant preget Adam qu'el manget
Del pom que Dieus li vedet;
Et cant agron del pom manjat,
50 Lur cor lur fon tot cambiat.
Azeva si pres az esgardar
Et comenset fort a sospirar,
Car vi lo senhal sobre si
Que femena fon; non poc mentir ni esdir
55 Si non ages fag failhizon,
Car Adam fes manjar del pom.
[F° 31 r°] Es Adam pueys si regardet,
Quar vi que Azeva si ploret.
« Fenna, que as ni que farem?
60 Sapias que nos o comprarem,
Quar avem pasat lo manda(men)t
Qúe dieus nos avie vedat. »
Adam d'aqui si va partir,
Ves .j. boyson s'en va fugir,
65 Ez el boyson si rescondet,
De dol qu'el ac cant si penset

Qu'el ac fag tant gran faliment
Ves Dieus, lo payre onnipotent.
« Oy Dieus, payre plen de gran bontat,
70 Senher, aias mi pietat,
Quar ves vos ay falhit tant fort
Que non puesc far nengun conort. »
Sapias mot fort s'esgaymentet,
Tro que Dieus venc que lo sonet.
75 Eva trobet mot fort plorant.
« Digas, fenna, on es Adam ? »
— « Senher, lay es en sel boyson
On a consirat uey tot jorn. »
— » Adam, Adam ! » — « Senher, vet m'aysi. »
80 — « A parti[r] ti coven de mi ;
Tot paradis t'avia donat,
Que fezeses ta voluntat,
Foras d'est albre c'aysi es,
Nol toquesas per nulha res ;
85 Tu as crezut Eva el Satanas,
[F° 31 v°] El mieu as tengut en van ;
Non ti vuel damnar en peccat,
Ans vuel que ti sie perdonat,
Quar tu en mangiest e duptiest,
90 E fes o far Eva el Satanas,
Car dis que, si creyre lo volies,
Tot quant era saber poyrias.
Eva, quar mon amic Adam
As fag far defalhir de tant,
95 Quar li fesist manjar del frug
Del albre que ieu avie retengut,
Dic te sosmesa estaras
Ad Adam tant cant ja tu vieuras,
Ny totas sellas qu'apres venran
100 As omes sosmesas seran.
An gran dolor enfantares
Et en greu pena estares.
Piatat vos ay e merse,
Per la pena que sufreres.
105 Tu, Adam, vieuras amb afan,

Am suzor et an trebal gran.
De paradis te azir,
Quar non m'as volgut obezir.
Quar ieu t'ay fag al mieu semblant,
110 Donaray ti aquest dom mot gran.
Tot quant es sot lo sel ti don,
Que sias senhor e don(nor).
De tot quant tu mi pregaras
Sapias per sert auzit seras. »
115 — « Senher, post vostre plazer es
[F° 32 r°] Que da sains vos mi gites,
Das mi que mi dega menar,
Senher, ayla von deg anar. »
Dieus li baylet .j. companhon,
120 Un angel que li fon guiron.
Dieus de paradis lo gitet;
Quant fon foras, tant si ploret
A Dieus en pres piatat grant,
Cant vi qu'el s'en isi plorant.
125 « Adam, non plos ni ti maris,
Que enquaras auras paradis. »
En la val de Bergon s'en anet;
Sapias (aqui) lonc temps aqui estet,
Et anc l'angel non lo layset;
130 Totas sarons l'acompanhet,
Et cant Adam volia ren,
L'angel venie de mantenent,
Demanda li tantost que quer
Ni de aquo que avie plazer.
135 Ganren agron d'enfans motz bels
E de mascles e de femels.
Quant l'angel los ac ajuzatz:
« Vauc m'en ueymays, pron s'ay estat. »

Cant Adam fon viels, qu'el dec morir,
140 Va sonar son fil Set e va li dir :
« Fils Set, en paradis vos n'ires,
Et mas pezadas vos sigres,
Que entro paradis van estar,

E plus non lay poyras pasar,
145 Et aqui t'ajunelharas,
[F° 32 v°] Dieus lo mieu payre pregaras
Qu'el mi trameta per sa bontat
De son oli d'umilitat.
E cant iras per lo camin,
150 Sovenga ti e renembre ti de mi.
Tant l'a de flos ben odorantz,
Que non t'adormas, de so ay paor gran. »
— « Payre, decha mi von es lo camin
Que puesca drechamens anar a paradis. »
155 — « Fil, vezes tu aysela peyra gran
Que desclina tant fort ves lo solel colgan?
Ayla t'en vay et aqui es lo camin;
Seges mas pesadas que trobaras aqui. »
Set s'en anet lay von son payre Adam li dis,
160 Et trobet lo camin d'anar a paradis.
Set s'en anet per .jª. montanha gran
E segui las pezadas de son payre Adam.
Cant fon sus la montada, et esgarda aval e vi .j. gran plan
Qu'en fon meravilhos, tant fon bels e grans.
165 Ez aval s'en deysendet,
E segui las pesadas de son payre,
E cant el fon aval el esgardet.
Mot i pres gran plazer e sol non si restanquet,
Ben fes son camin lay on anar devia.
170 Quant aval ves lo rieu venc en la pradaria,
E las erbas del prat tant gran odor rendian
Que las fon(s) de pasar e de tener sa via.
A paradis s'en anet amb esfos,
Mot gran trebal, et el paset.
175 Tant eron grans las hodos de las herbas
[F° 33 r°] E de las flos dels cams
Que tan gran son li vinia qu'el non podie anar avant,
S'il non si poyses amb espinas,
Per so qu'el s'en anes revelant.
180 Quant el venc a paradis,
Trobet meravilhas que son mot grans,
Qu'el fon claus de flama de fuoc;

Et anet reduptant
Que non fos paradis ez ac dolor mot grant,
185 Entro que si penset aquo que li dis son payre Adam,
Que seguis sas pezadas,
Et aqui era paradis que plus non pasava avant.
Set estet for davant paradis apensat
Qu'el non sap von anes areyre o avant,
190 Mas sovenc li de so que son payre li dis.
Quant fon al cap de sas pezadas, e el
Sonet fort per .ij. ves Cherubin,
Et, cant venc a la tersa ves, ez el li va venir e demandet li :
« Set, que demandas ? que voles ni que queres ? »
195 — « Mon payre Adam manda a Dieu que li trameta
D'oli de mizericordia
Per la sieua bontat. » E l'angil si parti de Set
Et a Dieus s'en va venir.
A Set va aportar .iij. grans del fru de paradis
200 E quel[s] mezes en la boca de son payre et tantos el morira.
E cant Set ac los .iij. grans que li baylet l'angel que li trames
Nostre Senhor,
D'aqui si va partir leu e tost,
E retornet s'en a son payre, si con l'angel li dis.
f° 33 v°] Quant Adam lo vi, comenset li a dir :
« Set, aportas tu ren de so que ieu t'avie dig ? »
— « Payre, vetci que m'a dat Cherubin. »
Adam pres los .iij. grans que Set li aportet ;
Adam conoc los grans que foron del fruc
210 De l'albre que Dieus li avie devedat.
Set pres los grans, en la boca los mes a son payre Adam,
E tantost can el los ac en la boca, et el mori per mandament [de Dieu.
Set sonet sos frayres e aneron lo sebelir, los .iij. grans
En la boca. E cant venc al cap d'un temp,
215 De la boca d'Adam .iij. albres van isir,
E l'un si fes mot gran e los .ij. foron mot petits.
Gran tems visqueron, anc nengun non mori dels .iij. albres,
Tro que l'esdelubre de Noe fon pasat el segle fon avengut.
Sieutatz e vilas si bastiron per lo mar
220 An sauput en lo luoc von jaria Adam

Feron la gent .j^a^. sieutat mot grant
Quez ac non Jozia, non que nengun saupes que ja aqui jaques
Adam, tro que venc a cap d'un gran tems,
Que .j. reys ac en la sieutat que avie nom Escorie,
225 Ez avie .j. cavalier que fort crezie en Dieu Jesu Crist.
Una nueg en son sopni Dieus li va demostrar
Aqui on eran aquels .iij. albres, aqui jazia Adam.
Et era prop d'aqui lur escola, on anavon Dieus azorar.
.I. jorn lo rey los .ij. albres me[n]res el fes talhar.
230 Le cavalier, cant anava a l'escola,
Al pe de l'aubre el venie Dieus orar,
Quant ac agut vezion que en aquel albre serie Dieus
Crucificat. Va o tener lonc temps, trop que .j. cavalier
Lo va al rey acusar. Lo reys fon fort irat
235 E volc vezèr si era veritat.
[F° 34 r°] Un jorn, cant anava a l'escola,
Et el lo va sonar : « Anem nosz en a l'escola,
Per Dieus lausar. » Aquel que l'avie acuzat
Vay dire al rey : « Regiras vos,
240 Senher, cant vos en seres pasat,
E veyres si es ver so que ieu vos ay contat. »
Lo rey s'en anet a l'escola am totz los cavalies ;
Quant foron prop de l'albre, aquest remas deries ;
Aqui va remaner, davant l'albre s'ajunelet,
245 Et, cant s'en foron tug pasatz, lo rey se regeret
E vi lo denant l'aubre qu'estet ajunelat.
Lo rey sonet sas gens e va lur comandar :
« Barons, prenes aquest e anas l'en menar,
E metes lo en luoc que non s'en puesca anar,
250 Entro que sian vengut de l'escola Dieus pregar e orar.
E cant serem vengut et dinatz, nos farem
Venir aquels d'esta sieutat, e farem lur saber
Si ayso que aquest fa ves Dieus si li ven per plazer. »
Quant lo rey fon vengut e fon dinatz,
255 Mandet quere los melhos .iiij. homes de la sieutat,
E va lur aqui dire : « Aquest mieu cavalier ay ieu uey vist
Ajunelat al pe d'un [aubre] que om me a mostrat.
Vejas si es contra Dieu ni que a garanhat. »
Feron venir aquel ez an li demandat :

260 « Con azoras tu l'aubre ni con ti iest ajunelat ? »
— « Dizes per que mi soy a l'aubre ajunelat ? » — « Hoc. »
— « Quar aqui deu morir lo fil de la deietat per cert,
Per la falha que fes Adam quant manjet
265 Del pom de l'aubre que Dieus li avie vedat. »
E van sonar lo rey ez an li o contat
So que a dig aquel ; el rey es fort irat.
Va sonar de sos omes, l'aubre va far talhar,
4 v°] Fes lo gitar en .jª. ayga, l'ayga va l'en portar
Prop de Jheruzalem, aqui si va estanquar.
270 Per sus l'aubre pasavon las gens que otra l'ayga volian pasar.
Mot lonc temp estet aqui,
Tro que uns homs de Jheruzalem venc an sa filha,
E volc otra l'ayga pasar ; cujet si que sa filha
Lo segis per sus l'aubre, c'anc non o fes, que mays
275 Amet anar per l'ayga que sol l'aubre tocar.
Un jorn lo payre se pres garda e va li demandar : [anar ? »
« Per que non pasas tu per aqui von tu me vezes pasar et
— « Non o vuelha Dieus, senher, que non o deg far. »
— « Per que ? » — « Quar en aquel fust sera lo fil de Dieu cru-
280 Quant o auzi lo payre, e el fon fort iratz, [cificat. »
Va penre aquel fust, en .j. cros lo va gitar,
On s'agotavan totas las aygas de Jherusalem la sieutat.
E estet aquel fust el cros, que anc non sorgi,
Entro que Dieus fon pres per juzieus e jujat a mort.
285 Quant los juzieus anavon queren en que lo crusifiqueson,
Paseron sus aqui sus l'ayga, lo fust viron estar,
Aneron lo penre e van l'en portar, per Jesu Crist crucificar ;
E sus en aquel fust lo (va) van crusificar
Et a mort lieurar. E cant fon mort, en enfer
290 C'en anet per espoliar ; Adam ez Eva pres
Per las mans, deforas los a gitat d'enfern e totz los autres.
Anc .j. non la remas, trastotz am si en paradis los menet.
Pueys al tes jorn ez el resucitet et apazec
Als apostols et als desipols, e pueis el sel s'en pujet.

295 Ar foron li jurieus trastotz desconsolatz,
Car viron que Dieus fon de mort resusitat,
5 r°] Que mal non lur en pre(e)nga ; ben o an gazanhat,

Car an lur senhor mort li trachos renegatz.
Adonc estet Pilat am gran conselhament,
300 Am los malvais juzieus, car tan gran falhiment
An fag ves Dieus li trachos mescreens.
« Pilat, car vos a dat consel....

II

Adonc era Serar en Roma la sieutat ;
En son palais estet tot sols fort apensat.
305 Venc li .j. cavalier gentil ez a li demandat :
« Senher, que aves ni de que es tant irat ? »
— « Quavalier, non ti meravilhes
S'eu sospire ni planhe ni estauc apensat ;
Ben son pasatz .vij. ans que non vi mon filh Articlam,
310 Pueis que ieu lo tramis a Frejus en la tore,
Que fis far sus en .j^a^. montanha,
A riba de mar, per so que l'ayre del sel e la fregor del mar
Ausireson las vespas o las en feres anar. »
— « Senher, dis lo cavalier, non vos des pensament.
315 Si vos voles, non tardara gayre que el n'aura d'aquel mal ga-
— « Digas m'o, cavalier, e non sie selat ; [riment. »
Si mon fil pot garir, tot cant ay vos sie abandonat. »
— « Senher, non vuell aur ni argent, [pres
Mais en Jherusalem mandas vostre prebost a Pilat, que ten
320 Un sans profeta, que Jesus es apelat, que aquel sans home vos
Que aquel lo vos gara de tot mal. » [mene,
Sezar sonet sos escudies e va lur comandar :
« En Jherusalem vos n'ires a Pilat recontar quel profeta
Qu'el pres me dega el menar, non remanga per ren
325 Qu'el non o dega far. » Aras movon e s'en van li escudies [rar.
En Jherusalem recontar a Pilat las novelas que li manda Se-
[F° 35 v°] Quant foron en Jherusalem, (et) ez els van demandar
A las gens de la villa on estava Pons Pilat.
A l'ostal s'en vengron, Pilat an atrobat,
330 Gentilmens lo saludon ; et el lur a demandat :
« Barons, don es vos autres ni de qual reginat ?
Digas m'o tantost, ren nom sie selat. »

Ac pavor que non fosan de la part de Dieu quez an cruzificat
« Senher, nos em de Roma, de la nobla sieutat. [juzieus.
335 Lo noble emperador Sezar a vos per nos vos manda,
Per l'amor que vos li tenes, aquel sant profeta que tenes pres lo
—« Sapias, senhos, que trop vos es trigat, [li degas menar.»
O nos nos em trop chochatz, que si foses vengut
.Iij. jorns avans, ieu lo vos agra lieurat.
340 Mas li juzieus l'an mort e l'an crusificat.
Non lo li puesc menar, don en soy fort irat.
Iray m'en an vos autres en Roma, p(l)us que m'o a mandat. »
Aras si penset Pilat que si fezes selar,
E los donzels de Roma lo van mot esperar,
345 E cant l'agron trobat, si cujet escusar,
De l'anada de Roma el si cujet gardar;
Mas el tant non sap far qu'els non l'en aion menat ez enferat.
A la sota d'una galeia fortmens l'an liat
Et en Roma menat.

350 Aras fon Pilat en Roma denant l'enperador.
L'enperador l'aculli e fes li gran honor.
« Pons Pilat, ben sias vengut, lo mieu amic coral,
Ez an joy reseuput. »
Dis Pilat : « Senher, Dieus vos mantenga per la sieua vertut. »
6 r°] — « Ar digas nos, amixs, aves mi vos adug
Aquel profeta que ieu vos ay mandat ? »
— « Non, senher, que los juzieus l'avien acuzat e encolp(l)at
Que el obrava a lur festas, ez ayso ez els an proat.
Ieu lo lur ay baylat ez els l'an crusificat. »
360 Quant o auri l'enperador Sezar, el en fon fort irat,
Sonet lo cavalier gentil ez a li demandat :
« Digas, con o farem ? Aquel profeta es mort, so m'a contat
— « Senher, dis lo cavalier, ez ieu vos o diray: [Pilat. »
Pons Pilat porta la sieua vestimenta, que ieu mot ben o say,
365 E si vos, senher, aver la podes ni sus vostra fil la metes,
Sapias per sert garitz sera tantost cant el vestida l'aura. »
— « Digas, e con o poyrem far quez el la vuelha despulhar? »
—« Senher, sabes con vos o fares, e per aytal e vos l'aures ?
Per la sieutat fazes sercar lo plus bel drap que om poyra tro-
370 Fas l'en far rauba de gran honor, [bar,

Que la porte per la vostre amor, e si el non la vol despular,
Pregas l'en qu'el o dega far. » Aychi con lo chavalier o dis
Sezar o fes. Aqui mezeis a sos cavalies et a sos escudies aco-
[mandat
Qu'els s'en anon per la sieutat e que li degan aportar del
375 plus bel drap qu'els poyran trobar. Aquels senhos s'en son
anatz per la sieutat, e van trobar .j. drap que fon meravilhos.
Amb els menavon los sartres. A l'enperador Sezar s'en van
anar e van li lo drap aportar. E cant el a vist lo drap tan
bel, ez el comandet c'om fezes la plus bela rauba que sie en
380 tota esta sieutat. [**F° 36 v°**] Quan la rauba fon facha, e
van la li mostrar; mot bela es la rauba, tot hom la pot portar.
L'emperador la pres, el meteis lan portet en son pa-
lays ez en sa cambra la mes; .ij. quavalies sonet; los cavalies
vengron e va lur comandar : « Anas mi quere en Pilat que
385 anb el vuelh parlar. » Li cavalies si mogron, ves Pilat van
anar. Gentilmens lo saluderon e van lo razonar : « Le
noble enperador anbe vos vol parlar. » E Pilat si va moure,
anb el[s] s'en va anar. Mot ben lo saludet Sezar, per el si
va levar, pres lo per la man, justa se lo fes asetar; pueys
390 sonet sos escudies e va lur comandar : « Non vos partas
d'aychi, e veyres que ieu faray. » — « En Pilat, servit lonc
temps m'aves, ma terra d'otra mar de Jherusalem gardada,
e mot ben la vos es portatz, ez encaras non vos ay de ren gui-
zardonat. Mas aras vos o seres per sert; prenes d'aur e
395 d'argent aytan con vos ja en volres, et aquest bel ves-
tir que vos ay fag far, per amor de mi e vos lo portares. »
— « Senher, per Dieu, grans merses. » — « Sapias, dis
l'enperayre, per cert aquesta rauba per la mieua amor e vos
portares, et aquela que vos portas e vos despulares. » —
400 « Senher, plasa vos que aycho vos non degas voler; pron
ay d'aquesta rauba autra. » — « En Pilat, ieu vos prec per
l'amor que vos mi tenes, que aquesta rauba e vos vestas
ades. » Aras parlet Pilat tot malesiosamens que « si
ieu en saupes tant, yeu fora encaras en Jherusalem. » —
405 « Aras vos despulhas, que a far vos aven. » En Pilat si des-
puelha, don ac dolor mot grant, car li covenc a far, e
le cor dolent. Quant el ac despulat lo vestir del profeta
Jesus, et el remas plus negre que corp [**F° 37 r°**] ni que

caüs. L'enperador lo regarda e va lo blastemar mot fort,
410 e dis a sos sargans. « Prenes aquel vilan, anas lo estacar
per pes, per mans, que el non puesca moure ni gasar,
tro que nos siam vengutz de la forest quasar. » Adonc s'en
anet l'enperador en la forest quasar. Pilat s'esperdet, va
si dezesperar. Tant si det de la testa a .j. pilar que
415 tota la si va brisar. E cant l'enperador venc de la forest,
ez el lo regardet, e vi qu'el si fon mortz, e a (a) sas gens
comandet: « Fas l'en tost foras tirasar et a la forca
trainar e pendre e ben liar e estacar, que lonc temps i
estie per las gens a mostrar, qu'el o a ben gazanhat, que
420 aquest a vendut lo sant profeta als jurieus e per denies do-
nat. » Tantost las gens lo prenon, van lo far tirasar entro
al pe de las forquas, e van lo sus tirar. E cant l'agron
mes sus, mot fort l'an fag liar, que lonc temps i estes per ey-
semple mostrar que aquel era Pilat, que avie Dieus vendut
425 e jujat e lieurat als jurieus que l'an cruzificat. Pueys
quant aycho fon fag, l'enperador va sonar lo cavalier gentil
e va li consel demandar: « Digas mi, cavalier, e con
o poyrem nos far? Irem vezer mon fil Articlam? » —
« Hoc, senher, anem lo vezitar, e tost e leu, que ben o de-
430 ven far. » L'enperador moc an gran gent, a Fregus s'en
va anar. A la tore s'en vengron on era Arteclam. Tan
gran pudor n'isi nul oms non s'i pot estancar. L'enpera-
dor fon aqui, lo cavalier va sonar: « Digas, cavalier, ay-
cho con si pot far? Tant gran pudur ieis de lains que non
435 si podem estar. » — « Senher, non ne aias esmac, que non
vos qual duptar. Fas mi far en [**F° 37 v°**] maniera que la
puesca montar sus en aquella tore, que li puesca mos-
trar a vostre filh la vestimenta de Dieu, e tantost o fas
far. » E cant fon fag, le cavalier s'en montet sus la tore,
440 le vestir va liar sus .j^a^ lansa, pueis lo va demostrar
sobre Articlam. El si va regirar, e de la gran clardat qu'el
vi si va ajunelhar, e benezis Dieus nostra senhor e fort lo
va lausar. Trastotas las vespas tantost s'en van anar.
« Senher Dieus Jesus Crist, benezet sias vos e lauzat, que vos
445 m'aves garit e del mal deslieurat. S'ieu vostra mort non
venge, ren non me sie perdonat. Pilat vos a vendut als ju-
zieus e per denies donat, e pueys los trachos juzieus vos

a[n] a mort lieurat. Sapias, Jherusalem, vos o comprares car, que per vos destruire en pasaray la mar. » L'en-
450 perador l'auzi, entendet lo al parlar, gran gracias en fa a Dieu e va s'ajunelar. Sonet totas sas gens e va lur comandar: « Rompes aquela tore, anas la tost trancar, que mon fil Articlam ay fort auzit parlar. » Cant la tore fon trancada, eisi foras Arteclan, e cant els lo viron, tug s'en
455 van alegrar. Lay on el vi son payre, s'anet ajunelhar.

L'enperador l'esgardet e va li demandar: « E iest tu mon filh Arteclam, que ieu non t'avie vist mais avie de .vij. ans? » — « Senher, oc, que dieus m'a trames .jª. gran clardat de la sieua vestimenta, que m'a tot alumenat;
460 per que yeu [**F° 38 r°**] vos quere .j. don; plasa vos que sie donat. » — « Bel fils, tot cant tu volras te sia autregat, que puescas far lo pasage per anar otra mar. » — « Plasa vos, senher, que degas ajudar, car ses vostra ajuda ieu non poyrie ren far.» Aras s'en tornet l'enperador e trastota sa(s)
465 gens, et Articlam amb els, son fil, que Vesperiam l'apelet, el gentil cavalier quel consel li donet. Quant foron en la sieutat de Roma, l'enperador comandet que faren d'Arteclam, dig Vesperiam, tota sa volontat. Aras esteron del pasage a far tro que son filh de Vesperiam, Titus, fon de tal
470 de geregar. E cant fon de tal, e lo mal fon tornat a Vesperiam, car el avie estat del passage a far. Lo senescal don Joan otra mar va mandar per quere medesina que lo pogesa far sanar. Sel adus .jª. fenna mot caramens, quez avie a nom Vezona, qui aportet la benda de Nostra Dona, que
475 s'apella verorica, de que fon torcada la cara de Crist e esformat lo menton e tota la facia de la profeta Jesus. E cant fon tornat don Joan, el en va(n) a Vesperian la cara tocar e la sieua persona, e el fon tantost garitz e sanatz, que anc non fon oms el mont plus san que el fon ni plus
480 garitz; e tot aquel escalh li caret, aysi con si el non sentis nul temps ni mal ni dolor. De gens fes venir mot per far lo sant pasage, et en Jherusalem van tener tot dreg, que anc juzieu non n'escapet que pogeson [**F° 38 v°**] vezer, ni en tota la tera quere; e tota la sieutat fonderon, que anc
485 ren non i remas, mas sol .ij. destres, que trastot non fondeson e non anes a bas, sal lo temple Salamon e lo cor on

lo sacrifizi si fa, e .j. penon del temple que es dou soleil colcant. Anc aquel non fonderon, tant es bel aquel pant. Trastotz los juzieus van ausire que els pogron trobar, foras aquels que fugon ni si pogron salvar, e totas las vilas
490 que els tenien fondre et afugar. Non remas .jª. d'en pes non l'aneson cremar e totas degolar. Quant Ves perian ac fag fondre las vilas e los bors e las sieutatz els jurieus totz ausitz, anc .j. non remas, torneron en Jherusalem, al temple van anar per Jesu Crist orar, e maldis los jurieus,
495 que mays non la auron estar ni en la tera de Jherusalem non auron venir ni abitar; qui qui los i poyra trobar que om los puesca ausire, ses pena e ses costa que non deia aver ni sufrir ni ren costar, e de Dieu si perdonat qui los poyra penre e los fara totz, los deslials jurieus de Dieu
500 e de nos sien escumenegatz e maldigs. Amen.

Quant Vesperian e Titus ac conquista la tera d'otra mar e de Jherusalem, gentils li queregron la vila de Jherusalem, e el va la lur donar et autregar, pueis s'en torneron en
505 Roma, a la nobla sieutat. E cant son payre lo vi el li a demandat: « Digas mi, fils, con aves tant estat? han vos ren los fals jurieus contrastat ni desvedat la tera que [**F° 39 r°**] non la cias intratz? » — « Non, senher, que ben lo n'aven totz gardatz, que fondut es Jherusalem, que ren
510 non l'avem laysat que tengeson jurieus, que tot non sie cremat e davalat e los jurieus totz mors. .I. non n'es escapat, foras aquel que son agutz .xxx. per .j. denier donatz. Que los n'aura volgutz nos lon avem donat. Dieus an vendut li trachos renegatz .xxx. denies d'argent, quez els m'o an con-
515 tat.» — « Fils, vos aves ben fag, quar Dieus n'aves vengat.» Hadons l'enperador en son palais el fes venir totz los melhos de Roma, el va lur aqui dir: « Bels senhos, ieu vos ay mandat totz quere. Pos que mon filh es vengutz, vole que anem vezer la terra de l'emperi. » — « Totz o devem
520 voler, senher, si vos o voles; ben n'avem bon plazer.» Adonc foron las gens de Roma an l'enperador Serar. El fes sonar son filh e va li dir e comandar: « Fils, gardas ben la tera, que ieu m'en vuel anar. » Aras s'en va l'enperador

Serar an trastota sa gent, e va lur demandar : « Ana-
525 rem entro la sieutat d'Arle, a la segona Roma, que la de-
ven anar. » L'enperador venc as Arle ; al davant mot
gentils li van eysir, mot grant hono(no)r li feron, ben lo
van aculhir. Tot sert ben lo van aculhir Elegos, Barbis
ben e fort atresi, e van ves luy, an tota la gent de la sieutat,
530 li van deforar eisir. Quant l'enperador fon en la sieutat,
mot i pres gran plazer. [**F° 39 v°**] « Mot es plus fort
que Roma aquest luoc, per ma fe. » Xx ans estet ar Arle l'en-
perador, que anc non s'en parti, tant li fon bels lo luoc el
535 palais Contastin. L'enperador mandet quere lo[s] plus viels
homes d'Arle e va lur demandar : « Digas, vos autres, nen-
guns encartamens aves d'esta sieutat ? Del premier bas-
timent quant a de temps de l'acomensament ? Quals foron
los premies que van acomensar de bastir aquest luoc ni l'an
540 anonciat ? » — « Iii. m. e .ccccxlviii. ans, senher, a que
gentils comenseron de bastir las arenas, e lo luoc a non Ge-
rengost. Gregs, Vandalins, Elengos, Barbis atresi(s),
pron n'i avie, segon que conta nostres escrits, que bastiron
la sieutat d'Arle e Roma atresi. » Quant l'enperador fon as
545 Arle, sant Trofeme li venc per las gens prezicar, la santa
fe de Dieu a la gent demostrar, qu'el prezeson crezensa
ves Dieus e batejar. Ar preziquet mot fort per tota la sieutat,
la gran vertut de Dieu lur a ben demostrat. Ganren hi ac
d'aquels que o prenon en grat, e li autres en feron grans
550 esquers. A l'enperador van mandar que lo en fasa gitar,
o lo fasa liar o lo en fasa menar e que lo fasa pendre,
quar el los vol enganar. L'enperador mandet quere sant
Trofeme e va li dire : « Digas, Trofeme, eras tu dicipol del
sant profeta quel jurieus an ausit ? » — « Senher, yeu era
555 son dessipol ; non m'en vuelh escon-[**F° 40 r°**]dire ; et en
esta sieutat soy vengut per la gent prezicar e convertir ;
plasa vos, senher, que vos mi deias aculhir, que puesca far
.j^a^. gleira on Dieus puscan servir. » Quant l'enperador auri
de Dieu parlar, tot cant le ques sant Trofeme li anet autre-
560 gar, e la gent de son ostal es el li fes venir. Cant li fo-
ron davant, a totz emsems va dir : « Aquest bons homs m'a-
culhes, e tot quant vos quera e vos autres li dares.
Totz sels qu'el poira convertir en mon ostal puescan venir,

qu'el era dicipol de Dieu, d'aquel que an mort li jurieus,
que mon fil a garit e sanat e de las vespas deslieurat ;
565 per que li daray on puesca far gleira e la gent batejar,
quar ait al avem nos en Roma, quan vos autres aves dig,
tot[z] sels qu'el poira convertir ves Dieu e sas obras tener. »
L'enperador son palais li va dar, on pogesa far gleira e la gent
batejar, qu'el poira convertir et a Dieu gazanhar. Pueis
570 fes venir totas las gens e va lur comandar: «Non fasas mal
a Trofeme, laisas lo aisi estar, que ieu l'en don poder que
puesca prezicar per trastota ma tera e la gent perdonar
que volran en Dieu creire e si volran batejar.» Si l'enpera-
dor si part d'aqui, ja non o volran far, qu'el non crezon en
575 Dieu ; idolas van orant, mas lo bons homs san Trofeme els
van fort menasant. L'enperador lo rei Aras fes venir, lo fil
de Magin, que las arenas fes complir, que li sovenc de gen-
tileza, ac mot de gent an si, e lo rei Carbonier, que i venc
de Galia per abitar aqui, an sa moler [**F° 40 v°**] Boriana, fila
580 dal rey Augin, Bones de Tartaria, el comte Agarin, e
lo rei Audegier, el fil(i)s del rey Ermin, lo rei de la True-
lha, el coms Bigart, el rei Galic, el rei Autan, am
motz d'autres barons am si. Tug am perpres la tera, gran[s]
forsas an bastit, lo plus fort bastiment que sie sot lo sel es
585 aqui. L'enperador s'en tornet en Roma la sieutat, am totz los
melhos omes d'Arle que l'an acompanhat. Per vezitar
l'enperi, az Livon son anatz. Aqui estet mieg an en aquela
sieutat d'Aiavon. Pueis s'en anet per l'enperi, a Roma
va repairant. E cant el fon de prop, a son fil Vesperian,
590 dig Arteclan, va mandar qu'el fezes la sieutat mot ben
aparelhar. Qua[n]t auri son fil, tantost el o fes far.
Quant l'enperador intret en Roma la sieutat, los sieus n'an
meravilhas, quar el venc tant fort acompanha(n)t. Aquels
que foron d'Arle el los va totz retener ; non los en layset tor-
595 nar ; tant los pres en plazer, volc qu'els estesan en Roma
la tera mantener. Totas ves i esteron, anc non pogron issir
ni partir de la terra de Roma ni ad Arle venir.

III

Mot foron sarazins ad Arle abitar, quar viron quels milhos s'en son anatz. Sarazins van penre Arle e Masela,
600 et Avinhon, Narbona e Nemze, Aurenga, Eilavon, e totz los autres luocs que estan en viron. [**F° 41 r°**] Si an estat sararins desa mar, tro que dieus Qarle Maine quels anet dequarer ; quar li font contat a Paris la sieutat la gran nob[l]eza d'Arle, per la plus fort sieutat que
605 sie el mont... ni mais de malvestat, qu'els non crezon en Dieu ni en la crestiandat. Quant Carle Maine auri contar las novelas, en anet comandar Alamans e Franses, Engles e Borgonhons, e Picars e totz sos amix : « Bels senhos, si vos plas, anas vos tug armar, que az Arle lo
610 Blanc nos coven tug anar. » A Paris son vengutz tug mot ben aparelhatz, ganren de noblas gens, aysi cant o a comandat. Carle Maine si mou da Paris am los nobles barons, els .xij. bars de Fransa, an totz los companhons.

Davant Arle lo Blanc es vengut lo barnage de tota
615 Fransa, mot ben acompanhat. Al pe d'una montanha .j^a^. vila an trobat, que a non Freta. Tantost l'aneron fondre, que res non n'escapet. Aqui s'acetieron ; ganren (ganren) li an estat, tro que agron reconeguda la tera els pases regardatz. E Carle mandet a Tibaut qu'el venqua
620 a fizansa, que non li cal duptar. Quant Tibaut auri lo mesage que Carle li a mandat, sonet sos cavalies ez a lu[r] comandat: « Anem a Quarle, que nos manda quere ; moves vos tug ez anem lo vezer, e veiren si son gaire, sil poirem conquerer. » Lo rei Tibaut s'en anet, an de sos qua-
625 valiers, [**F° 41 v°**] a Carle Maine, lai von non el lo atendia.

Lo rey Carle lo vi venir, vai si levar e vay lo aqullir: « Rei Tibaut, ben volgra, si a vos plages, que crezeses en Dieu e vos batejases, quar crestian i agron bon amic, si vos far o volses. » — « Carle, vos ni vostra batejar
630 non preze .j. poges. Carle, so dis, Mainier, si vos m'en crezeses, vos vos en tornares an vostres companhons, que plus non sa estares. » Los .xij. bies de Fransa si van fort quorosier, quar viron que Tibaut non si vol bategier.

Rolant va dire a Carle Maine : « Senher, laisas lo anar,
635 que nos volem batalhar ; anon si aparelhar. » Lo rey Tibaut o auzi, pres s'en a retornar. Tibaut vay dir mot ergolozamant, am quor irat, plen de mal talent : « Anquaras vos valgra mais quez en Fransa foses que car es vengut say, que mais non la tornares. » Ar fon Tibaut ar Arle tornat;
640 totas sas gens fes venir e a lur comandat : « Armas vos tug que a far vos coman ; anas penre Carle Maine an trastota sa gent. Xxx. mª. per aisi vos n'ires, vos autres .lx. mª. per .ij. partz vos n'ires, que, s'il fugon, vos autres los penres. » Ar s'en van .xxx. mª. sararins batalhar
645 an Carle ez an sas gens. Dieus lur deia ajudar, que nengun sararin non lur puesca mal far ! Carle los vi venir, anet [**F° 42 r°**] los avizar : « xxx. mª. son, que ieu ben los ay contatz. » Ar foron los sararins an los crestians ajustaz. De .xxx. mª. sararins non es .j. escapat, quez el los an totz
650 mortz ; gayre non i an ponhat. Carle sonet sas gens e va lur demandar : « Digas mi, bels senhos, con o poiren nos far que aquestz sararins non nos puescan enganar ? »

Poure Noirit auzi de Carle Maine parlar, e de Olevier son paire, e totz los .xij. bars. Fils fon de Blancasflos, la
655 sore de Tibaut. Poure Noireit va dire a son oncle : « Senher, laysas la mi anar, per vezer Carlemayne e totz los .xij. bars. Se conosc Olevier, el o comprara car. » Cant o auzi Tibaut, li o anet autregar. Quant Poure vengut fon a Carle, an son oncle Tibaut, per la ost Carle
660 Maine de gran[s] sautz mot fort va escridant : « Von es Olevies e Rollant nils .xij. pies de Fransa? Totz non los preze .jª. glant. » Cant o auri Tibaut, fort s'en va alegrar. « Si trobe Olevier, sapias qu'ieu lo feray, e ma blanca enseina per son cos bauestray. Si blanca la li mete, vermelha l'en trayray. »
665 Entre las dens a dig : « Mot ben m'en gardaray ; ans si on lo fer, ieu lo revengaray, e si es a pe e ieu lo montaray. » .I. paian o auri, de Dieu sie el maldig ; a Tibaut va [**F 42 v°**] contar so que l'enfant a dig.

Rollant, cant l'auri, tost anet li demandar : « Que as,
670 paian ? que venes tu contar ? » — « Rollant es Olevier, que anb els vuel parlar. Senher, si vos plas, feses los mi venir. » — « Qui es tu ? que demandas ? » — « Rollant e Ole-

vier; de Blancaflor fui fils e soi fils d'Olevier. »
Quant o auri Rollant, mot fort s'en alegret. Anet lo penre
675 per la man, a Olivier lo va menar. Quant lo vi Olevier,
gran gaug va menar; anet lo costa si asetar, la boca li
bairet: « Fils, ben sias vos vengut, que anc mais non
vos vi; si Dieus m'ajut nil sans, ben vos fa bon aculir. »
— « Paire, en vos non es prodomia ni nenguna bontat.
680 An las vostras paraulas anes ma maire enganar; vos
li feres entendent que per molher la penrias; aras non la
voles, don en soy fort irat. » — « Fils, bategas vos, suls
sans vos juraray per molher penray vostra mayre. —
« Aycho vos prometray, pensas de geregar mon oncle, quez
685 ieu vos ajudaray. » Poure agut s'en anet retornar.
Quant son oncle lo vi, li anet demandar: « Don venes tu?
Voles mi enganar; per la lei de Maon, tu o compraras
car.» Tibaut sonet .ij. paians e va lur comandar: « Prenes
aquest es anas l'en menar; metes l'en luoc non s'en puesca
690 anar. »

Quarle Maine an sa gent s'en anet, sigi lo per detras .j^a^.
montanha, qu'el anc non s'estanquet, tro qu'el fon ad .j.
pont per on l'ayga venia, que anava ad Arle a la gent que
bevia. Quarle Maine comandet a Rollant qu'el montes
695 sus l'engarda, s'il vira puegs ni plans, que ages sararins ni
nulha autra gent. Rolant fon sus l'engarda, sa e la regar-
det. Al pe d'una costa regarda e vi venir penons e senie-
ras e motz de sararins. [**F° 43 r°**] Rollant los reconoc,
mot ben los a contatz, als penons ez a las senhieras, a pe
700 et a quaval. En auta vos a la ost a cridat: « Armas vos,
bels senhos, estas aparelhat, vevos .xxx. m^a^. sararins, que
ben o ay contat. » Rollant s'en deisendet, son caval
demandet; lo garson l'ac aqui, tantost et el montet.
Li sararins a Carle van mandar per .j. paian: « Quarle,
705 voles ti rendre o ti voles batalhar? Ren ti, Carlon, am
trastota ta gent, ren ti a nos, que a far ti coven. » Quant
o auri Rollant, anc non fon plus irat; vai trayre Du-
rendart que li pent al costat; luy an son caval va partir
per mitat. Adoncs si van ajustar sararins e crestians;
710 la batalha si fes; ben (hi) s'i portet Rollant et Olevier de
Verdum e tug los .xij. bars. Tant an ben tug ferit anb

aquellos crestians, nul non n'es escapat de la pagana gent, foras .iij. que fugiron. A Tibaut an contat : « Mo[r]t son los .xxx. m^a^. que l'avias mandat. Si foram ben nos autres,
715 sils acsem agardat. » De crestians moriron .v. c., que morts que nafratz. Quant la batalha fon facha, volgron li crestians penre refrescament e reconoyser lur gents. Iij.c. en troberon mortz e .ij. c. de nafratz. Mot foron desbrasatz il crestians e briratz. Olivier s'en anet, a Carle a contat:
720 « Senher Karle, si vos plas, vostra gent fas armar ; paor ay que autra batalha nos covenga a far. » Quarle Mayne anet per la ost, a totz los .xij. bars de Fransa, comandar a la gent que estien aparelhat. « Ij. batalhas aven agudas, que Dieus en [**F° 43 v°**] sie onrat ; de .lx. millia nos em deslieu-
725 rats. » Quarle Maine ves la sieutat d'Arle vol tener ; regardet ves .j. bosc, penons, senieras vi venir .Xxx. m^a^ sararins vi venir e de dins .j. bosc eisir. Quant Rollant los vi, s'en va meravilhar: « Santa Maria dona, son tornatz vieure aquestos cans. Tant non podem ausire mais non
730 nos en vengon davant. » —« Senhor, dis Carle Maine, aras fasam que pros; luocs es e forsa que tug siam coragos.»

Quant los sararins foron dels crestians apropiatz, gran gera demeneron, mot fort an graileiat, an trompas, an tombalas menavon lur afar, per so que la gent crestiana
735 pogesan espaventar. Alimon si va levar, cozin fon de Tibaut, ves la ost de Carle Maine s'en anet de gran saut.

Ben fon aparelhat, ren non i ac que dir. Rolant lo vi, ves el s'en va venir: « Que queres tu, pagan, c'aisi venes arditz? » — « Quarle demande, Rollant es Olevier. So
740 lur comanda Alimon venga[n] an mi parlar. Lo rey Tibaut Mavon m'a fag jurar que li mene Carle Maine e tot los .xij. pies, e totz los autres ieu fasa pendre o los fasa eisorbar. » Quant auri Rollant, .j. fal ris va gitar, va traire Durendart e feri Alimon, que tot lo fendet entro
745 fin de l'arson. Quant li paian o viron, gran dol an menat.

An la ost Carlemaine s'en son totz ajustatz. Aqui viras far colps de masas e d'esparas ferir, que farian los crestians els sararins atresi. La batalha fon facha, mor son lo[s] sararins, nengun non n'escapet que non moris aqui ; e dels
750 crestians moriron [**F° 44 r°**] .ij. m^a^. atresi. Quant la ba-

talha fon facha, tug si van apelar, e van levar lo camp. Ren non lur cal duptar. Can lo camp fon levat, Quarle Maine va dir : « Anem non per desay, segam aquest camin, que ieu veg say .j. castel ; pasem non per aqui.»
755 El camin si son mes, al castel son anatz. Al castel de Bigart son vengutz, ren non l'an atrobat. Trastot l'aneron fondre, que ren non i remas. Ad Arle van anar, entrol castel Garin non si van estancar. De la gran gent qu'el i vi Carle si va meravilhar, e dis Carle : « Dona santa Maria,
760 ayso con si pot far? Tantas gens sararins von podien abitar ? » Regardet sus los mus del castel Agarin, ganren hi ac d'aquela gent pagana. Mot ben foron garnitz. Naimes de Baivieras va dir a Carle : « Senher, si Dieus majut, lains non n'a plus gis mas selas que son desus. »
765 Tres jors batalhet Carle lo castel Agarin. De sus los mus feron moure trastotz los Sararins, e quant tug ostatz foron de sus, Carle fes amenar, de los mus .j. gran pan aneron derocar. Quant los sararins o viron, trastotz s'en van ad Arle anar. Per desotz tera si van tug pasar. Ad Arle
770 s'en aneron. Aqui salva[r] si van. Quant foron los mus fondutz, las gens la van intrar. El castel Agarin res non la van trobar. Las gens agron meravilhas que foron sels dedins devengutz, quar non avie gaire quez eran sus lo mur. Tot lo castel fonderon ; nengun mus non i remas que
775 tot non fondeson, an[c] ren non i remas. D'aqui si van partir, ad Arle van anar. Quant els foron davant Arle, [**F° 44 v°**] si van meravilhar. Tant fort fon la sieutat non l'aureron intrar. Anc la ost de Carle Maine non si auzet ajustar. D'aqui on era Carle a vist Tibaut (est) estar sus
780 las fosas de las arenas. La ost de Carle Maine Tibaut van regardar ; pueis si parti d'aqui. Carle va comandar a las gens de la ost quez aneson trencar lo pont per on l'aiga venia a Arle lo blanc, de que las gens paganas bevie[n]. .M. omes si van moure, al pont s'en van venir, per franher
785 lo pont e l'ayga retener, que aquels d'Arle pagans non puescan ges aver. Quarle Maine s'assetiet davant Arle. Aqui lonc temps estet, tro que los sararins non agron von pogeson anar, ni agron vitala que pogeson manjar. Quant Tibaut vi que plus non si podien tener ni de vitalha non

790 podien ges aver, va dire a sas gens: « Que volra remaner remanga; que ieu m'en vuel anar a Marsella, dire a mon corin lo rei Marcile que Carle Maine es aisi e totas mas gens a mortas, e si cuja el far mi; mandarem en la Turqueza ez al rei de Suria e de Bogas atressi et a trastot(z) mon
795 linhage que totz los sararins que el poiran atrobar fasan venir aisi. » E la nueg, cant la ost de Carle estava a repaus, e la nueg fon venguda e lo jorn s'en fon anat, an .iiij. companhons s'en isi Tibaut mot secret; a Marselha s'en anet. Tota nueg an anat, lo rey Marcile son co-
800 rin a trobat; tot cant Carle a fag al rey o a contat. Lo rey Marcile e Tibaut otra mar an mandat a totz los reis que la son que lur venga[n] ajudar, que los crestians los volon de tot demasipar.

Carle fon asetiatz denant Arle lo Blanc, e denant luy es-
805 tet Olevier e Rolant, am totz los .xij. pies de [**F° 45 r°**] Fransa es am tot los bars ez am totas sas gens. Iij. ves lo jorn Arle van batalhant. Ix. mes va estar Carle davant asetiat; anc non sareron porta, tant son aseguratz. Si sol vitalha ils pogeson pron aver, nuls tems crestians non agran Arle
810 en lur poder. Quarle fes tant quels anet asignar que quavals e rosins aneron tot manjar. E cant non agron plus, aneron perpensar que, quant los crestians irien far lur pasada (que lus pasada), que lur issan al denant. Quarle an sas gens ad Arle van anar e van lur dar batalha. Aquels
815 dedins van deforas isir; an los crestians si feriron. Ben los van aculhir, totz los sararins van ausire, nengun non n'escapet. Pueis Carle Maine dins la sieutat intret, an trastotas sas gens que la volgron intrar, per vezer la sieutat el rey acompanhar. Quant Quarle Maine fon dedins la sieu-
820 tat d'Arle lo Blanc, .vij. mezes lan estet. Quant l'agron est[at] .vij. mezes, los crestians fes venir davant si en la plasa, a totz ensems va dir: « Bona gent, yeu m'en vuel anar a Paris; anar m'en coven la, c'om me a mandat quere; e remanga qui remaner volra. Totz los camps sien vostres
825 per far vostra volontat. »

Aras s'en anet Carle en Fransa a Paris. Xv. m^a^ crestians remaron per Arle gardar. Tibaut s'en paset otra mar, el rey Marsile atresi, per quere al Saudan ajuda et a totz

talha fon facha, tug si van apelar, e van levar lo camp. Ren non lur cal duptar. Can lo camp fon levat, Quarle Maine va dir : « Anem non per desay, segam aquest camin, que ieu veg say .j. castel ; pasem non per aqui.»
755 El camin si son mes, al castel son anatz. Al castel de Bigart son vengutz, ren non l'an atrobat. Trastot l'aneron fondre, que ren non i remas. Ad Arle van anar, entrol castel Garin non si van estancar. De la gran gent qu'el i vi Carle si va meravilhar, e dis Carle : « Dona santa Maria,
760 ayso con si pot far? Tantas gens sararins von podien abitar ? » Regardet sus los mus del castel Agarin, ganren hi ac d'aquela gent pagana. Mot ben foron garnitz. Naimes de Baivieras va dir a Carle : « Senher, si Dieus majut, lains non n'a plus gis mas selas que son desus. »
765 Tres jors batalhet Carle lo castel Agarin. De sus los mus feron moure trastotz los Sararins, e quant tug ostatz foron de sus, Carle fes amenar, de los mus .j. gran pan aneron derocar. Quant los sararins o viron, trastotz s'en van ad Arle anar. Per desotz tera si van tug pasar. Ad Arle
770 s'en aneron. Aqui salva[r] si van. Quant foron los mus fondutz, las gens la van intrar. El castel Agarin res non la van trobar. Las gens agron meravilhas que foron sels dedins devengutz, quar non avie gaire quez eran sus lo mur. Tot lo castel fonderon ; nengun mus non i remas que
775 tot non fondeson, an[c] ren non i remas. D'aqui si van partir, ad Arle van anar. Quant els foron davant Arle, [**F° 44 v°**] si van meravilhar. Tant fort fon la sieutat non l'aureron intrar. Anc la ost de Carle Maine non si auzet ajustar. D'aqui on era Carle a vist Tibaut (est) estar sus
780 las fosas de las arenas. La ost de Carle Maine Tibaut van regardar ; pueis si parti d'aqui. Carle va comandar a las gens de la ost quez aneson trencar lo pont per on l'aiga venia a Arle lo blanc, de que las gens paganas bevie[n]. .M. omes si van moure, al pont s'en van venir, per franher
785 lo pont e l'ayga retener, que aquels d'Arle pagans non puescan ges aver. Quarle Maine s'assetiet davant Arle. Aqui lonc temps estet, tro que los sararins non agron von pogeson anar, ni agron vitala que pogeson manjar. Quant Tibaut vi que plus non si podien tener ni de vitalha non

790 podien ges aver, va dire a sas gens: « Que volra remaner remanga; que ieu m'en vuel anar a Marsella, dire a mon corin lo rei Marcile que Carle Maine es aisi e totas mas gens a mortas, e si cuja el far mi; mandarem en la Turqueza ez al rei de Suria e de Bogas atressi et a trastot(z) mon
795 linhage que totz los sararins que el poiran atrobar fasan venir aisi. » E la nueg, cant la ost de Carle estava a repaus, e la nueg fon venguda e lo jorn s'en fon anat, an .iiij. companhons s'en isi Tibaut mot secret; a Marselha s'en anet. Tota nueg an anat, lo rey Marcile son co-
800 rin a trobat; tot cant Carle a fag al rey o a contat. Lo rey Marcile e Tibaut otra mar an mandat a totz los reis que la son que lur venga[n] ajudar, que los crestians los volon de tot demasipar.

Carle fon asetiatz denant Arle lo Blanc, e denant luy es-
805 tet Olevier e Rolant, am totz los .xij. pies de [**F° 45 r°**] Fransa es am tot los bars ez am totas sas gens. Iij. ves lo jorn Arle van batalhant. Ix. mes va estar Carle davant asetiat; anc non sareron porta, tant son aseguratz. Si sol vitalha ils pogeson pron aver, nuls tems crestians non agran Arle
810 en lur poder. Quarle fes tant quels anet asignar que quavals e rosins aneron tot manjar. E cant non agron plus, aneron perpensar que, quant los crestians irien far lur pasada (que lus pasada), que lur issan al denant. Quarle an sas gens ad Arle van anar e van lur dar batalha. Aquels
815 dedins van deforas isir; an los crestians si feriron. Ben los van aculhir, totz los sararins van ausire, nengun non n'escapet. Pueis Carle Maine dins la sieutat intret, an trastotas sas gens que la volgron intrar, per vezer la sieutat el rey acompanhar. Quant Quarle Maine fon dedins la sieu-
820 tat d'Arle lo Blanc, .vij. mezes lan estet. Quant l'agron est[at] .vij. mezes, los crestians fes venir davant si en la plasa, a totz ensems va dir: « Bona gent, yeu m'en vuel anar a Paris; anar m'en coven la, c'om me a mandat quere; e remanga qui remaner volra. Totz los camps sien vostres
825 per far vostra volontat. »

Aras s'en anet Carle en Fransa a Paris. Xv. m^a^ crestians remaron per Arle gardar. Tibaut s'en paset otra mar, el rey Marsile atresi, per quere al Saudan ajuda et a totz

los sararins. Tant de gent sararins s'amenet non fon
830 comte ni fin. Ad Odor ariberon las naus dels sararins.
Quant foron tug en tera de la Crau, an perpres de los
[**F° 45 v°**] muysalons de l'aire non van tant espes. Ad
Arle s'en van la sieutat batalhar. Quant los crestians los
viron, fort si van espantar. Tot entorn la sieutat si va(a)n ase-
835 tiar, per so que nuls crestians non s'en puescan anar. Iij.
mezes van tener, que non van refinar, ni la nueg ni lo jorn,
los crestians de batalhar, per tal que se asuavon el fereson
dormir e calar. Luen de la sieutat d'Arle Tibaut va far ca-
var; va trobar los alages desot tera per on podian ad Arle
840 intrar. I. dimars a la nueg sarrarins van intrar; per desot
tera ad Arle van intrar et anar. Quant los crestians los vi-
ron, si van meravilhar. « Santa Maria dona, ayso con si
pot far? Aquetz fals sararins per on sa son intratz? » La
batalha fon grans, de denfra la sieutat, dels crestians an los
845 sararins que la eron intratz. Quant la batalha si fazia, trastotz
sels de foras s'en van intrar, sels que eran deforas, els
crestians batalhar. Ij. jorns duret la batalha, quez anc non re-
frenet, dels crestians et dels sararins. Crestian non n'es-
capet. Avans quels crestians morison, mot ben si van por-
850 tar. De .lx. mª. sararins s'aneron deslieurar. Ij. ans avien
tengut crestians Arle e plus l'avien estat.

A Carle Mayne a Paris fon contat quel rey Tibaut ac Arle
recobrat els crestians totz mortz; .j. non n'es escapat.
Quant o auri Carle Maine, el en fon mot iratz. Mandet en
855 Alamania totz los melhos querer, de Gascuenha, de Picar-
dia, [**F° 46 r°**] de tota Fransa atresi, Borgonios et Alver-
nas trastotz vengron a Paris, per anar ad Arle lo Blanc.
« La nos coven venir. » Am .l. mª. crestians mot ben garnitz
s'en anet Carle Maine ad Arle en la sieutat, Rollant et Olevier
860 e de Fransa trastotz los bars. Quant foron davant Arle se
van asetiar. Carle Maine fes establir tot entor la sieutat
els pases ben gardar, per on eran intratz. Carle Maine
a Tibaut va mandar qu'el ages crezensa en Dieu e si volges
batejar, e si non la batalha li coven de far. Cant Tibaut
865 auzi lo messagier que Carle li a mandat, tant ac de mari-
ment que tot s'esgaimentet. Del[s] mus qu'el vi trencatz per
pauc non desenet. El mandet en Espanha al rey Corbarna

qu'el donon batalha a Carle « qu'el nos fa mot gran dan.»
A Carle Maine fon mandat a Paris qu'el tantost s'en
870 anes, per ren non remares, que Corbaran de Pesa e .iiij.
reis sararins an mandat defisansa a Carle a Paris. Ad Arle
venc lo mesage recontar las novelas dels sararins, que a Pa-
ris van mandar; e Carle Maine los crestians fes venir el
plan de la sieutat, a totz ensems va dir: « Bonas gens,
875 anar m'en coven a Paris; remanes sa .xx. m^a.; los autres
anon s'en an mi. » Cant Carle Maine fon tornat a Paris,
en Ronsasvals fon gran lo camp dels sararins. Ti-
baut cor fes graylegar, sararins fes venir. Cant foron
[**F° 46 v°**] acampatz, a totz ensems va dir: « Senhos, ar-
880 mas vos tug, anem foras issir. Quarle Maine e sas gens po-
dem trastug ausir. Nos em .lx. m.; fasam .iiij. pars, quels
metam totz en casa, que non puescan fugir.» Tibaut va isir
foras am totz los sararins; per .iiij. partidas a la ost dels cres-
tians van venir; .xv. m^a. sararins am los crestians van ferir.
885 Aychi con si batalhavon per .iij. partidas los autres van
venir, am los crestians si feriron los malvais sararins.
Mot fon gran la batalha, engoisoza e pezantz. Ar coven que
fasa que pros Olevier e Rollant, Naimes de Baivies, e Gandel-
bu et Augier lo vilan, am totz los .xij. bars e totas las sieuas
890 gens. Gran brega fon davant Arle lo Blanc, que fazien
los sararins an los crestians valants. Mot ben si van por-
tar Olevier e Rollant, e Naimes de Baiviers e totz los .xij.
bas. Que atendie lur colp plus non anava avant. Aqui
viras abatra Sararins e cavals, testas e cambas e brases
895 davalar. Mot ben van tug ferir an los autres crestians.
Lo cons Bertran Tibaut va encontrar; tantost cant el
lo vi, lo vay araronar: « Voles ti rendre, Tibaut, o ti voles ba-
talhar? » Quant o auri Tibaut, tantost si va girar: « Qui
ies tu, que demandas si mi vuel batalhar? » — « Li coms
900 Bertrant mi sol om apelar; non say si plus o seray, Dieus
m'en puesca ajudar. » — « Conte Bertrant, mala ti iest uey
levat; sapias per sert ades n'en perdras lo cap. Rol-
lant ni Olevier non t'en poira gardar, ni Naimes de [**F° 47 r°**]
Baivies, ni totz los .xij. bars, que ades tu non moras;
905 ren non t'en pot ajudar. » Quant o auri lo coms, mot fort
en fon iratz. Va dire a Tibaut: « Malvais can renegat, non

a baron en Fransa si fos tant anantat. Per sel dieus que m'a fag, nuls temps non mangaray tant cant ti sentray vien, o arle non poiria. » Mot gran fon la batalha d'andos en
910 Aliscam, davant Arle lo Blant, prop del pont canones. Tibaut va ferir d'una masa Bertran lo coms per las espalas, que tot anet avant. « Santa Maria dona, so dis lo coms Bertrant, dona, das mi poder sobre aquest pagan. Tan gran colp m'a ferit sest malvais mescreant. » Le coms
915 Bertran Tibaut va ferir fort, fes li .j. colp d'escrema que apres a Paris, que l'espara el bra(n)s fes en tera quarer. Quant Tibaut ac perdut lo bras, er el s'en va fugir; del gran sanc qu'el perdia en tera va quazer. Adoncz moriron .lx. mª. Sararins e des crestians .x. mª. atresi. Quarle
920 Maine s'en va intrar en la sieutat d'Arle; .j. an la va estar e poserir, per vezer si nuls sararins la volgran mais tornar.

A Carle fon mandat da Paris que tantost s'en anes, per ren non remares, que Corbaran de Pesa e .iiij. reis sararins an mandat deffiransa a Carle a Paris. Ad Arle venc lo
925 mesage a Carle recontar las novelas dels Sararins, que a Paris avien mandat. Quarle Maine los crestians fes venir el plan de la sieutat, a totz emsems va dir : « Bonas gens, anar m'en coven a Paris. Remanes say .xx. mª; los autres s'en annon an mi. » Quant Carle fon tornat a Paris, en Ronsa-
930 vals fon gran lo camp dels sararins. » Lo rey Corobli ez an trastotz sos fils a Maselha son vengutz, al rey Marcile an [**Fº 47 vº**] dig que mort era Tibaut e totz los sararins, que Quarle e sas gens los avien tug ausitz. Corubli s'en paset otra la mar et Autaues son fil, al Saudan contar las novelas de
935 Tibaut e dels sararins, que Quarle e sas gens los avien trastotz ausitz. Lo Soudan de Babilonia manda tantost quere totz los reis sararins, que degesan venir en Jerualem la cieutat, per consel ad aver. Aras son vengutz totz los reis sararins en Jherusalem ajustatz an lo Saudan de Babilonia,
940 qu'el lur o ac mandat, et a motz d'autres barons quel Saudan ac mandat. E foron a parlament, trastotz aneron far al Saudan sagrament. I. rey va far venir mot ben aparelhat ad Arle en Proensa, a la nobla sieutat, que crestians avien touta per forsa a Tibaut. Ij. cc. mª. sararins anb el van
945 menar; al port d'Odor vengron aribar, pueis meron si per la

Crau, ad Arle van anar. Quant foron davant Arle, si van asetiar. Quant los crestians los viron, si van aparelhar. De prop de la sieutat non auron estar. Ij. ans tenc la batalha que non va refinar, tant quant crestians agron vitalha,
950 qu'el pogeson passar. Post non agron vitalha, s'aneron perpensar qu'els si confeseson et aneson cumengar;
e pueis diseron entra els: « Iscam lur, Dieus nos sie en ajuda e nos venga ajudar.» Los crestians isiron foras, Dieus en fon reclamat que aia lus armas e merse e pietat. Aras isi-
955 ron foras j. digous ben matin, am la gent pagana si van [**F° 48 r°**] mot ben ferir. Aqi viras far colps desobre los sararins. Plus de .iiij.xx.m^a^. en remaron mortz aqui.
E los crestians moriron, non n'escapet mas .v., que fugiron per lo boscage. En Fransa van fugir.
960 Morts son los .xij. bars en Ronsasvals; e Carle Maine a Paris fon tornat. A calendas, lo sant jorn de nadal,
Verian venc a Paris, an Garin lo Lieurant, e Ricart Camba, e Gautier de Vals, e G. al Cornier, e Guirau l'Alaman, que lur dones conjet qu'els pogesan anar ad Arle en Pro-
965 ensa los Sararins batalhar. Quant Carle o auri, lur anet demandar: « Aras digas, barons, voles la vos autres anar? »
—« Senher, oc, si vos plas. »— « Dieus vos don gazanhar; prenes d'aur e d'argent, que puscas ben pagar las gens que menares, que non s'en puescan blasmar. » Xxv.m^a^. homes ha
970 pe es a quaval van eysir de Paris, ves Arle van anar. Cant foron de prop Arle, Verian lur va dir: « Ar ve(n)gan, bels senhos, per on poiren tener. Nos non saben la tera que poirian devenir; segan esta montanha, fasam aquest camin. »
En la Crau son vengutz, j., camin an trobat, entrol cas-
975 tel de Bigart non si son estanqatz. E cant las gens los viron trastotz s'en son anatz; en la sieutat d'Arle per desot terra si van salvar. Aqui s'asetieron, .vj. mes hi van estar, que nuls oms sararins non l'aurava pasar. Trol castel Agarin s'en van aras los franc. Quant o a vist Tibaut, s'en
980 va meravilhar qu'el non crezia quels crestians non fosan mais de gens .vj. aitants, que, si el saupes(on) que el fosan tant pauc, pesa a lur fora isit azenan. Tibaut mandet al rey Corbaran et a son fils Autaues [**F° 48 v°**] que li venges ajudar, per ren non remares. Al rey Marsile mantenent o

985 mandet. Tug van venir tantost, anc nengun non hi ponhet. En la Crau si van trastug trobar. Li sararins a Tibaut van mandar que venga(ga) am sa gent, que ren non li cal duptar, qu'el non son may sol .xxv.mª. « S'il eron .ij. tans, non nos podon escapar. » Tibaut mandet als sa-
990 rarins qu'els vengesan avant e fasan .iij. partidas, per so que nuls crestians non puescan escapar a la pagana gent. Tibaut si parti d'Arle an mot de sararins. En la Crau s'en aneron. Virian los a vist e dis a los crestians : « Senhos, Dieus sie an nos, aras es luocs e saron que tug fasam que
995 pros. Vet vos mot de pagans que venon ferir an nos. S'il son .lx.mª., totz los podem aver, crezes, senhos. » Varian si penset que tug fosson aqui am lur poder e plus de sararins non degesan venir ; e Gautier de Vals, e Garin, Guilhenmes al Corni[e]r, e Gerart l'Alaman van dire a
1000 la gent : « Senhos, hanem avant ; Dieus nos gart d'avol encontre de sesta mala gent. » Adoncas s'ajusteron sararins an crestians. Mot ben fazien que pros las crestianas gens. Si cant si batalhavon, per .iij. partz van venir .c.mª. sararins, als crestians van ferir. La batalha fon gran, .j. pagan
1005 va venir, a son filh de Marsile gran colp lo va ferir d'una sageta que tantost va morir. Aqui Golias pres la batalha am lo rey Garin. Tant venc de sela gent pagana trastotz los va ausir. Quant o vi Vezian, ves el s'en va venir. Girarts l'Alaman, Guilhenmes al Cornier, Ricart lo Can-
1010 paines amb el si van [**F° 49 r°**] ferir. Mot gran fon la batalha del .iiij. companios, ben feriron sus la pagana gent, coma nobles barons. Aqui viras partir sararins e quavals ; quels atendie de quolp, tot anava a bas. Plus de .M. en van ausire d'aquels fals sararins. Cant Tibaut o vi, va so-
1015 nar Malabrut e sonet Goliart e Longin, Danttug et Alimon, son corin : « Aila a.iiij. maustins, anas los tost quere ; mais de .iiij.M. omes me an mort, fas los venir, qu'els me semblan grans omes a lur fag, m'es a vegeire. Mot feron miels d'espara que nengun sararin. » Longin si va moure ; Ali-
1020 mon, Goliart e Malbris als crestians van venir, am .v.mª. sararins. Quant foron al[s] crestians, Alimon lur va dir : « Verian, Tibaut vos manda querer e vostres companhons ; anas vos en an nos, o vos coven tug a morir. » Quant o

auri Vezian, ad Alimon a dig : « Malvais can, non ti blande tu
1025 ne nengun sararin(s) ; nos non sem mas .iiij ; aysi volem morir a la onor de Dieu, que nos aia merse. Non es nengun pagan per que ulham fugir nos. » Quant o auri Goliart, ad Alimon va dir : « Trop vivon aquest crestians, ane los om ausir. » Los sararins si van moure, al[s] crestians van anar,
1030 tot entorn los crestians van los environar. Los .iiij. companhons farien ben lur afar, tro que los sararins los van departir. Ar fon en la batalha Rainier e Girart (e Girart) l'Alamant. Halimont e Longin lur foron al denant ; Girart feri Longin, e Rainier Alimon. En tera va[n] quazer des cavals
1035 ambedos. Si non lur venges ajuda, jamais non feran lur pron. Los sararins aculliron [**F° 49 v°**] Girart e Rainier Campaines. Mais de sararins foron que tug ferien sobre els. Vezian e Guilhermes ves Girart van tener. Girart troberon mort e Rainier Canpaines. Guilermes va dire a Vi-
1040 zian : « Ves sel bosc nos non irem, que si hi siam, nos nos i salvarian ? » Aychi cant s'en anavan an.ij., Goliart e Malbris lur va venir davant, an .v.c. Sararins. I pagan va venir a Guilhermes e cujet lo ferir. Guilhermes trais s'espara ez anet si cubrir ; gran colp det al pagan que tot lo va
1045 partir. A Vezian s'en aneron Goliart e Malbris, an motz d'autres pagans. Vezian an perpres, mot ben si defendia ; ma el non o poc tener. Goliart am .j. espieut davant lo va ferir ; la budelada del cos foras li fes salhir. Guilhermes al Cornier Goliart va ferir, quel bras am qu'el tenie l'espieut del
1050 cos lo li va partir. Goliart fes .j. crit, plus de .M. sararins li va[n] tantost venir. Quant Guilhermes los vi, el bosc si va gandir. Girart remas tot sols, en tera aperet, e Guilermes s'en fugi a Paris en Fransa.

Lo filh de Carle Maine fon fag rey e coronatz. Las novelas
1055 d'Arle lo Blanc li foron tantost contadas per .G. al Cornier, mortz eran los .iiij. xx. M^a^. que son paire li avie laisatz.

Cant lo rey, lo filh que fon de Carle Mayne o auri, sus los sans de Dieu va jurar mais a Paris non intre tro qu'el sie ad Arle estat. Lo rei tost mantenent fes cridar a Paris
1060 qui vol penre sos gages per ad Arle a-[**F° 50 r**]-nar, qu'el venga a Paris, qu'el los vol ben pagar. Motas gens vengron a Paris ; lo rey los fes mot ben aparelhar ; el rey si

mes permier, ad Arle van anar an trabucs et an giens per Arle trabucar. Mot de nobles barons menet lo rey am si
1065 e mot de autras bonas gens. Ad Arle van venir los sararins, cant viron los crestians, si van meravilhar que faran d'aquel arney qu'el fazian aportar. Los crestians, cant foron davant Arle, si van asetiar. Aparelheron lurs trabucs per Arle trabucar. Lo rey Lois als sararins va mandar
1070 que iescan de la vila, vo el los en fara getar. Lo rey Lois fes trabucar lo palais Carbonier, el palais Boriana que fon e de Buenes, el palais Audeguier aneron espesar. Quant los sararins o vizon, fort si van espantar ; en las fosas de las arenas si van trastug intrar. Los crestians foron totz denfra la
1075 sieutat ; el rey Lois a a totz comandatz que fondon totz los mus e las fossas cremar, que mais nuls sararins non la puescan estar. Adonc fonderon Arle que ren non hi remas, que tot non lo fondeson e non anes a bas. En foras las arenas, plus ren non la remas. Ar s'atendet lo rey lay von foron sal-
1080 vatz. A las arenas, tot entorn son anat, per regar[dar] las fosas, si la pogran intrar. Tant son fortz las arenas que non lur cal duptar, an que agesan vitalha qu'el pogesan manjar. Lo rey vi que non la podien intrar ; va dire al...: « senhos, que conselhas ? que poiriam nos far. » —
1085 « Senher, dis Olevier, sabes vos con o faren ? [**F° 50 v°**] botem la fuoc grezesc e per aital nos las aurem. » En las arenas fuoc grezesc van gitar ; tot entor las arenas los mus viras cremar; .iiij. meres estec lo fuoc que non lo pogron amorsar. Los sararins van tug morir lain ; .j. non va escapar,
1090 mas aquels que sot tera s'en pogron fugir es anar. Lo rey fes fondre totas las forsas de las erenas e las tors derocar e cremar, pueis van anar a Gallici la vila despesar e fondre, que mais nuls sararins non la puescan estar. Lo rey Lois s'en tornet a Paris, que non li cal duptar que mais nuls sara-
1095 rins venga en Arle habitar. — A m e n.

Qui escripsit escribat semper cum dño vivat.

NOTES

I

Sur les diverses rédactions de la légende du bois de la Croix, qui forme le sujet de cette première partie de notre compilation, voy. le travail de M. Wilhelm Meyer, intitulé *die Geschichte des Kreuzholzes vor Christus* (Munich, 1881)[1]. Notre poëme s'écarte en plusieurs endroits du texte latin qui paraît en être la source principale, texte que je désignerai par *L* (= *Legenda*), et que M. W. Meyer a publié dans son chapitre VI[2], avec une version provençale de ce même texte[3].

L. 14. « musardamens. » Raynouard a l'adjectif *musart,* mais non l'adverbe correspondant.

22. « sofriran. » Deuxième conditionnel, avec le sens du conditionnel passé : « n'auraient pas seuls souffert. »

23. « abans », comme *enans* (44), signifie ici « au contraire », « loin de là. »

23. « en »; 24. « anavan »; pour *em, anavam*. Les cas sont très-nombreux dans notre texte de cette substitution abusive de *n* à *m*. J'en avertis ici le lecteur une fois pour toutes.

30. « non » = *nos ne*. Ou faut-il corriger *nos ?*

35. « que perdon. » Corr. *quens p. ?*

55 « Si. » Corr. *Que ?*

82. « Que. » Corr. *Qu'en ?*

85. Corr. *Satan.*

86. Le mot qui manque après *mieu* est probablement *vet* (défense).

88. « Ans. » Ms. *Am*.

89-90. Corr. *en doptan : Satan ?*

107. « te azir. » Corr. *te faz eissir ?*

109. L'auteur, qui jusqu'à présent s'était assez exactement conformé au récit de la *Genèse,* s'en écarte totalement à partir d'ici. Il avait, au reste, déjà commencé à le faire dans les vers 87-8.

[1] *Extrait des Mémoires de l'Académie de Bavière.*

[2] Antérieurement (1879), le même érudit avait publié un autre récit légendaire, mais d'une rédaction plus ancienne, concernant également nos premiers parents, la *Vita Adae et Evae,* que j'aurai aussi à citer.

[3] Presque en même temps M. Hermann Suchier, dans ses *Denkmaeler der provenzalischen Sprache und Literatur,* p 165, donnait une autre édition du texte latin, accompagné de deux versions provençales, dont la seconde est la même que celle de M. Meyer.

112. Suppl. *ne* ou *en* après *Que*.

115. « post. » De même 950. Forme non relevée par Raynouard. Elle est du reste assez surprenante, et je ne sais si l'on en trouverait d'autres exemples que les deux qui sont ici. Peut-être est-ce une mauvaise lecture, avec métathèse graphique, de *pois*.

116. « Dieus. » Sur cette forme de cas sujet, en fonction de régime, qui revient plusieurs fois dans notre texte, voy. *Sainte Marie Madeleine dans la litt. provençale*, p. 66.

117. « que ». Pour *qui*. De même ll. 512, 790, 893, 1013, 1027.

119-133. A rapprocher de ce passage de la *Vita* (W. Meyer, p. 44) : « Tunc Michael (*variante*) tulit Adam, Evam et puerum et duxit eos ad Orientem, et misit Dominus Deus per Michael angelum semina diversa et dedit Adæ et ostendit ei laborare et colere terram. »

120. « guiron » = *guizon* (*guidon*). Raynouard ne relève que la forme *guit*, qui est celle du cas sujet, et qui correspond au français *guide* (anc. *gui, guion*).

127. « la val de Bergon. » C'est *Hébron* que notre auteur veut dire, au moins je le suppose, car les autres rédactions de la légende font retirer Adam et Eve dans cette vallée. Du reste, Hébron peut facilement devenir *Guebron*, d'où par métathèse *Bregon, Bergon*.

133-153. Cf. *L*, § 3 et 4. Là il n'est pas question de fleurs dont le parfum risque d'endormir Seth, et M. W. Meyer ne signale rien de pareil dans les autres rédactions qu'il analyse. Cf. plus bas, vv. 170-174.

133. Corr. *Demandar*, en supprimant la virgule qui précède ?

138. « s'ay. » Pour *sa (sai) ay*. On trouvera plus loin, 150, etc., des cas assez nombreux de l'élision de l'*a* de l'adverbe *la* (= *lai*).

153-182. Le récit du voyage de Seth est ici beaucoup plus développé que dans *L* ; au contraire, notre poëme passe complétement sous silence la plus grande partie de ce qui suit dans *L* (§ 5 à 10), c'est-à-dire le récit des merveilles qu'il fut permis à Seth de voir dans le Paradis.

156. « Que. » Ms. *E*.

157. « et aqui. » Corr. *que aqui?*

164. « qu'en fon meravillos. » Il faut entendre, du moins je le pense, « (tel) qu'il en fut émerveillé. »

177. = *som li venia*.

178. « s'il. » On rencontrera encore plus d'une fois cette forme incorrecte, *il*, pour *el*.

179. « revelant. » Pour *revelhant*.

187. « pasava. » Corr. *pasavan (las pesadas)?*

188. « for. » = *fort* ou *fors?*

193. « va venir » = *venc*. De même *van isir* (215) = *isiron*.

Je relève ici une fois pour toutes cet emploi de l'indicatif présent de *anar*, dont les exemples sont sans nombre dans notre texte et ne manquent pas dans beaucoup d'autres[1], mais qui n'est plus usuel aujourd'hui qu'en catalan, pour remplacer l'infinitif du verbe auquel on le joint. Plus loin, 3e partie (676, etc.), *anet* joue aussi le même rôle, mais bien plus rarement.

201. « Set. » Ms. *sec*.

216. A partir d'ici, notre texte s'écarte complétement de *L*, pour qui les trois arbres, ou plutôt les trois arbustes, étaient de même hauteur et ne diminuèrent ni ne s'accrurent jusqu'au temps de Moïse, qui les transplanta au pied du mont Thabor (ou du mont Oreb), d'où David, mille ans plus tard, les transporta à Jérusalem.

218. « esdelubre », déluge. Raynouard n'a pas cette forme ; mais on trouve ailleurs *delubre*, avec quoi notre *esdelubre* est dans le même rapport que *esdelubi* (= Rayn. *esdoluci*) avec *delubi*. Pour ces dernières formes, comme pour *delubre*, voy. Azaïs et Mistral.

219-233. N'y aurait-il pas là, mêlé à d'autres éléments, sur l'origine desquels je ne puis émettre même une conjecture, un souvenir extrêmement confus de ce qu'on raconte d'un prétendu fils de Noé, que divers récits introduisent dans notre légende ? Le Pseudo-Methodius et Godefroy de Viterbe lui donnent le nom de Jonitus, et le premier de ces auteurs nous apprend qu'il fit bâtir, non loin de la mer[2], dans un pays appelé Eliochora (*id est Regio solis*), une ville dont le nom fut emprunté au sien. Ce nom, *Jonitus*, qu'on a pu lire *Jonicus*, est devenu ailleurs *Genico* et même *Jerico*[3]. Cette dernière forme autorise à en supposer une autre telle que *Jorico*. Or à ce nom d'homme correspondrait naturellement, comme nom de ville, *Jorica*, d'où se déduirait sans peine *Joria* (cf. *amia*, etc.) et par suite le *Jozia* de notre texte. On pourrait aussi être tenté de voir, dans l'*Escorie* du v. 224, une altération de l'*Eliochora* du Pseudo-Methodius, dont on aurait fait du nom d'une contrée celui d'un homme ou d'une ville. Voici, du reste, pour permettre au lecteur de se rendre compte de ce qu'il peut y avoir de fondé dans mon hypothèse, les textes qui me l'ont suggérée :

[Pseudo-] Methodii Patarensis episcopi *Revelationes* (*Bibl. maxima Patrum*, III, 728) :

[1] Cf. *Revue des l. rom.*, VIII, 44. Aux textes cités en cet endroit, on peut ajouter la Chronique biterroise de Mascaro, *Philomena*, où cet emploi de *anar* va, comme dans le *Roman d'Arles*, jusqu'à l'abus, le *Breviari d'amor*, *Jaufre*, *Guilhem de la Barra*, les *Joias del Gay Saber* (pp. 114, 126) ; etc. Les *Leps d'amors* qualifient de *pedas*, c'est-à-dire de *chevilles*, les formes d'*anar* ainsi employées.

[2] Cf. notre ligne 219 : *Sieutatz e vilas si bastiron per lo mar*.

[3] Voy. W. Meyer, pp. 61, 62, 63.

« Centesimo autem nono de tertia chiliade, natus est filius quartus Noë, secundum illius similitudinem, et vocavit nomen ejus Ionithum. Trecentesimo vero anno de tempore trium millium annorum, dedit Noë donationes filio suo Ionitho et dimisit eum in terram *Etham*. Et post obitum Noë, sexcentesimo et nonagesimo anno, in eisdem triúm millium annorum ascenderunt filii Noë de terra orientali Etham, et ædificaverunt sibi turrim in terra seu campo Sennaar; et ibi facta est divisio linguarum, et ex hoc dispersi sunt homines super faciem terræ totius. Ionithus autem, filius Noe, tenuit introitum in Etham usque ad mare, quod vocatur Eliochora, id est *Regio solis*, in quo solis ortus fit, et habitavit ibidem. Hic Ionithus accepit a Deo donum sapientiæ ad omnes artes, qui non solum litterarum et aliquarum artium, verum etiam omnis astronomiæ primus fuit inventor. Ad hunc descendens Nemroth, qui erat vir gygas, & in multis eruditus a Deo, accepit a Ionitho consilium, in quibus influentiis astrorum incipiendum esset ei regnare super terram... [Babylone est bâtie et Nemrod y règne].... Et post hæc fecerunt filii Cham regem ex ipsis, cui nomen Pontipius. Et septuagesimo et nonagesimo temporis trium millium annorum, anno tertio regni Nemroth, miserunt viros potentes filiis Japhet, nimis sapientes et artifices in arte tectoria constructores, et descenderunt in terram Etham ad Ionithum, filium Noe, et ædificaverunt ei civitatem, juxta nominis illius nuncupationem. Et pax multa erat in terra Ionithi et Nemroth, usque in presentem diem. Regnum autem Nemroth et filii Sem et Pontipii filii Cham et Japhet contra se invicem rebellabant. Scripsit autem Ionithus epistolam ad Nemroth ita dicens : quia regnum filiorum Japhet ipsum incipit delere regnum Cham. Hæc autem regna primum apparuerunt in terra et post hæc didicerunt omnes gentes constituere sibi regnum post regnum Nemroth, expleta tertia chiliade annorum. »

Godefroi de Viterbe, *Pantheon* (ms. 222 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, f° 173 v°)[1] :

« Narrat Athanasius quoniam Noe patriarcha
Filiolos genuit binos egressus ab archa,
  Ex quibus Jonitus tunc erat astrologus.
Hic patre narrante didicit quæ sit paradisi
Gloria, quam fuerant protoplasti perdere visi.
  Hanc petit a domino monstret ut ipse sibi;
Raptus et a domino tandem fuit in paradiso,
Qua varios fructus discernens undique visu

[1] Cf. W. Meyer, chap. II, p. 12.

Plantas arboreas tres tulit inde datas.
Arbor in his abies et palma fit atque cypressus,
Quas pater Jonitus feliciter inde regressus
Plantat diversis disparibusque locis.
Contrahit has natura simul, pariter coalescunt,
Diversis foliis uno sub cortice crescunt
Absque labore viri sola fit arbor ibi. »

Compendi historial de la Biblia (*Genesi de scriptura*) [1], texte catalan du XVe siècle, publié par M. Miquel Victoriá Amer, dans la *Biblioteca catalana* de M. Aguiló, pp. 18-19 :

« Depuys que Noe exi de la archa e hach complits .dc. anys, adonchs engendra un fill qui hach nom Genico : e aquell fo gran strolech e hoy parlar de Adam, e dix un dia que volie anar veure aquell loch hon jahya nostre pare Adam soterrat, e ana s'en en la vall de Ebron. E quant fo prop de aquell loch on Adam fo soterrat, viu aquells .iij. rams, que hoys dir demunt, qui estaven en la bocha de Adam, e dix prophetant : « Jo levare aquests .iij. rams e posar los he an lo desert, e faran de aquests creu al meu senyor Deu. E trasch los de la boch, de Adam e posalos en lo desert, e posa la un luny del altre. E per virtut de Deu e per aquella cosa qu'en havia esdevenir, ajusta los natura tots .iij. en .j. loch et feu de tots un arbre : e no havia en l'arbre negun departiment, sal de les fulles qui eren de cipres e de cedre e de palma : e estech aquel arbre aqui entro al temps de Moyses. [2] »

210-220. Passage probablement corrompu. Je ne ponctue pas, de peur de le faire à contre sens. Il semble bien que *en lo luoc* doit être un un complément circonstanciel, comme disent les grammairiens, de *feron;* mais ce qui précède n'est pas clair. Peut-être il y a-t-il une lacune. On pourrait songer, moyennant une légère correction, à quelque chose comme « *pos* lo mar an sauput *que s'era retirat*. Ou vaut-il mieux entendre *per lo mar* au sens de « au bord de la mer » ? Cf. la note 2 de la p. 511 ci-dessus.

222. « jaques », pour *jagues*. Cf. plus loin, 619, *venqua* pour *venga*.

[1] Sur cet ouvrage et les versions et mss. qu'on en possède, voy. les *Denkmaeler* de M. Suchier, p. 405 ; sur ses sources, le mémoire de M. Rohde inséré dans le même recueil, sous le titre de *die Quellen der romanischen Weltchronik*.

[2] Même récit, d'après M. W. Meyer (p. 61), dans un ouvrage italien intitulé *Fioretti della Bibia hystoriati,* dont je n'ai pu voir ni ms. ni édition, mais qui n'est, paraît-il, qu'une autre version du *Compendi historial de la Biblia*. Voy. les *Denkmaeler* de M. Suchier, pp. 497, 573.

225. « Jesu. » Le ms. ne donne jamais ce mot qu'en abrégé (*jhu* et la barre ordinaire) ; j'écris en conséquence *Jesu* partout.

228. « escola », synagogue, et généralement temple. Acception que Raynouard n'indique pas. Cf. Du Cange, VI, 111, col. 1, sous *escole*. Voir aussi le *Dict.* de Mistral.

233. « va o tener longtemps. » J'entends : il continua longtemps d'agir ainsi.

234-270. Le « chevalier », en qui tout à l'heure j'ai cru pouvoir reconnaître le Jonitus de Godefroy de Viterbe, s'offre à nous maintenant comme une transformation non moins profonde d'un autre personnage, à savoir la Maximilla de la *Légende* (W. Meyer, VI, 24-26.)

237. Ms. *nos zen.*

253. *li* paraît se rapporter à *aquels* plutôt qu'à *Dieus*. Ce serait, dans ce cas, un exemple intéressant à joindre à ceux que j'ai déjà relevés ailleurs, de l'emploi, rare dans les anciens textes, mais aujourd'hui commun, de *li* pour *lor*.

272-282. Nouvelle altération de la *Légende*, qui attribue à la reine de Saba ce que notre auteur raconte ici de la fille d'un « homme de Jerusalem. » Cf. W. Meyer, VI, 27.

290. « per espoliar. » Suppl. *l'* après *per ?*

297. « pre(e)nga. » *re* est en abrégé dans le ms.

302. Je suppose que ceci est le commencement d'un discours tenu à Pilate et dont le copiste aura omis de transcrire la suite. Immédiatement au-dessous on remarque dans le ms. une longue barre à l'encre noire, dont l'extrémité de droite traverse trois *o*. Ce doit être un signe renvoyant à un feuillet où ce qui manque ici fut transcrit par un copiste postérieur. Mais ce feuillet a disparu.

II

Sur les sources et les rédactions diverses de la légende de *la Vengeance du Christ*, à laquelle nous arrivons maintenant, on lira avec intérêt le chapitre XI (et ses appendices) du savant ouvrage de M. Arthur Graf, intitulé *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del Medio Evo*. Voir aussi *Bulletin de la Société des anciens textes*, I, 52 (article de M. Paul Meyer). Dans les récits latins, Tibère est atteint de la lèpre et, en même temps (dans quelques-uns du moins), Vespasien (ou Titus) a la face rongée par un ulcère ou par des vers. La modification de la légende que l'on remarque dans notre poëme (où, César étant sain, Vespasien, seul malade, est donné comme son fils) n'a pas été, à ma connaissance, signalée ailleurs. J'en dis autant

du nom d'Articlam, que ce dernier aurait porté d'abord, et de sa rélégation à Fréjus dans une tour.

303. « Serar. » Il s'agit de Tibère.

310. « Frejus. » Ms. *freuis*. Cf. 430.

313. « vespas. » Proprement *guêpes ;* cf. ci-après, sur 465, et dans DC, cet extrait d'un glossaire latin-français : « *Vespa*, une mousche qui naist de charoigne d'asnes. » — « feres. » Corr. *fereson ?*

314-349. Sauf l'omission en cet endroit du personnage de Véronique, qui ne sera introduit que plus tard (476), notre récit suit ici assez fidèlement celui de la *Mors Pilati* (Tischendorf, p. 456).

320. « sans. » Sur cette forme de cas sujet en fonction de régime. Cf. *Sainte Marie Madeleine dans la littérature provençale,* p. 66, n. 1 (*Revue,* XXVI, 114, n. 1).

331. « reginat. » Corr. *reignat ?*

338. « chochatz. » *Sic,* pour *cochatz.*

348. « sota. » Manque à Raynouard. Ce doit être l'adverbe *sota* « substantivé. » Le fr. *soute*, qui en est la traduction, doit en provenir.

350-425. Tout ce passage dérive de la *Mors Pilati,* mais avec de profondes modifications. Il y a là, dans le texte latin, une véritable scène de tragi-comédie qui a disparu du nôtre. Celui-ci en revanche en contient une autre, non moins curieuse, qui manque dans le latin comme dans toutes les autres rédactions à moi connues. Voici, pour que le lecteur puisse comparer, le texte de la *Mors Pilati* (Tischendorf, p. 457[1]):

« Pontius igitur Pilatus imperio Caesaris capitur et Romam perducitur. Audiens Caesar Pilatum Romam advenisse, nimio contra eum furore repletus est et eum ad se adduci fecit. Pilatus autem tunicam Jesu inconsutilem secum detulit: quam indutam coram imperatore portavit. Mox ut imperator eum vidit, omnem iram deposuit et ei protinus assurexit[2], nec dure sibi in aliquo loqui praevaluit : et in ejus absentia qui videbatur tam terribilis et ferus, nunc in ejus praesentia invenitur quodammodo mansuetus. Cumque eum licentiasset, mox contra eum terribiliter exardescit, se miserum clamitans quia ei furorem sui pectoris minime ostendisset. Statimque eum revocari fecit jurans et contestans quia filiius mortis est et nefas est eum vivere super terram. Qui cum eum vidit, continuo eum salutavit et omnem animi ferocitatem abjecit. Mirabantur omnes, mirabatur et ipse, quia sic contra Pilatum dum abesset exardesceret, et dum praesens esset, nil ei loqui

[1] Cf. *Legenda aurea*, cap. LIII, p. 233 de l'édition Graesse.

[2] Notre texte dit bien aussi (388) *per el si va levar;* mais il n'ajoute pas que ce fût malgré lui.

posset aspere. Tandem divino nutu vel forte alicujus christiani suasu ipsum illa tunica expoliari fecit, et contra eum pristinam ferocitatem animi mox resumsit. Cumque de hoc imperator plurimum admiraretur, dictum est sibi quod illa tunica fuisset domini Jesu. Tunc imperator eum in carcerem recipi jussit, donec sapientum consilio deliberaret quid de eo fieri oporteret. Post autem paucos dies, data est igitur in Pilatum sententia ut morte turpissima damnaretur. Audiens hoc Pilatus cultello proprio se necavit, et tali morte vitam finivit. »

370. « fas. » Ms. *fag*. Le *g* ici paraît sûr; mais il y a des endroits où cette lettre et l'*s* sont difficiles à distinguer, ce qui a lieu également dans d'autres mss. du même temps.

382. « portet. » Ms. *pontet*.—396. « lo. » Ms. *la*.— 407. « le cor. » *Sic*.

409. « caüs. » On peut lire aussi bien *cans*. Mais, outre qu'un chien n'est pas nécessairement noir, la rime paraît exiger *us (Jesus)*. *Caüs*, mot qui manque chez Raynouard, mais qui vit encore, signifie *hibou, chouette*.

410. « sargans », pour *sarjans ;* forme qui sans doute vient du français Cette partie du roman d'Arles dériverait-elle aussi, comme cela paraît sûr de la troisième, d'une source française?

417. « fas. » Ms. *fag*. Cf. la note sur 370. La seconde pers. du pluriel, dans notre texte, est partout en *s*. non en *tz*, ce qui exclut l'hypothèse, autrement admissible, à la rigueur, d'une mutation, purement graphique, de *tz* en *g (=ch), ch*, en Provence, sonnant comme *tz*.

419. « gens. » Ms. *geng*.

421. « far. » Corrr *for (= fort)?*

430. « s'i. » Ou *si?*

435. « si » = ici; manque à Raynouard.

436. « fas mi far. » Lacune après *far?* On voudrait un mot signifiant *échelle*, ou quelque chose d'approchant.

438. « o fas » Corr. *fes*, en mettant les guillemets après *Dieu?*

440. Dans les autres versions jusqu'ici connues ou signalées, c'est toujours la « Véronique », c'est-à-dire l'image du Sauveur, empreinte sur le linge qui avait essuyé sa face, et non, comme ici, la tunique du Christ, dont la vue guérit soit Vespasien, soit Tibère. — « le vestir. » Autre exemple (cf. 407) de l'article *le* en fonction de régime.

441. « de. » Ms. *ui*.

443. « anar. » Ms. *anan*.

452. « trancar. » Pour *trencar*. On pourrait lire aussi bien *traucar*, qui, semble-t-il, conviendrait moins. Même observation pour *trancada* de la ligne 454.

461. « Plasa. » Ms. *Qlasa*. Le *Q* termine une ligne.

463. « que. » Corr. *quem?* Un *tilde* a pu facilement être oublié.

465. « que Vesperiam l'apelet. » A cause des *vespes* dont il venait d'être délivré. C'est ce que l'auteur aurait dû ajouter. Dans une version française, en prose, de notre légende, qu'Edélestand du Méril a publiée dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge,* on lit, p. 363 : « Et icil Vespasiiens avoit d'enfanche une maniere de vers es narines c'on apieloit *wespes,* et de ces wespes estoit-il apielés *wespasianus.* » M. Graf (I, 396, note 77), outre ce passage, cite encore celui-ci d'un commentateur de Dante, Jacopo della Lana : « Fu un imperatore romano lo quale ebbe nome Vespasiano, imperquello che le vespe li facevano nel naso nido. »

467. « faren » = *fásen (faciant).* Ms. *fárem.*

468. « dig. » Ms. *dis.* C'est l'inverse de la faute (*g* pour *s*) déjà relevée, et dont nous trouverons plus loin d'autres exemples.

470. Ce retour de la maladie dont Vespasien avait été guéri par la vertu de la tunique du Christ paraît propre à notre texte. Je soupçonne ici une confusion avec la légende de Constantin, que Dieu frappa de la lèpre, en punition du retard qu'il mettait à lui témoigner sa reconnaissance de la victoire obtenue par la vertu du signe de la croix. Cf. Graf, *Roma,* II, 80.

472-501. Nous avons ici un résumé extrêmement succinct, mais assez fidèle, de la forme de notre légende qui, d'après M. Paul Meyer, aurait été la plus répandue au moyen âge, et de laquelle on possède une rédaction provençale très-développée, que nous publions ci-après. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes,* I, 52, et cf. Graf, *Roma,* I, 404.

472. Le personnage appelé ici « don Joan » est nommé *Gai* dans la rédaction provençale précitée et dans celles qui lui sont apparentées.

474. « Vezona » = *Verona ;* forme qui n'est point particulière à notre texte. D'autres que notre auteur nomment ainsi cette femme, plus ordinairement appelée *Veronique.* Cf. *Saint Fanuel,* v. 3263. — « la benda de Nostra Dona. » Je ne sais si un autre texte que le nôtre donne cette origine au linge miraculeux. Ailleurs c'est la bande de Veronique elle-même. La *benda* était une pièce du vêtement des dames, qui couvrait, partiellement du moins, la face, et n'était pas flottant comme un voile. Voy. le glossaire de *Flamenca.*

475. « verorica », pour *veronica.* Cf. *moriment* = *moniment,* dans la *Vie de sainte Madeleine* et ailleurs.

477. « *va(n).* » Ms. *vā.* La copie d'où la nôtre dérive portait peut-être *vay,* et l'*y* y aura été pris pour une *n ;* confusion facile dans quelques mss.

478. « e sanatz. » Ms. *asanatz.*

480. « escalh » = fr. écaille. Manque à Raynouard.

482. N'y a-t-il pas une lacune après *tot dreg?*

485. « destres », sous entendu *del mur*. Le *destre* était une mesure linéaire, à l'usage des arpenteurs. Le verbe correspondant est *destrar*. Bertran Boisset, le copiste de notre ms., était, rappelons-le en passant, arpenteur de son état, ce qui était une fonction importante et considérée, et nous possédons un traité provençal d'arpentage transcrit tout entier de sa main, où le *destre* est représenté plusieurs fois dans de très-curieuses figures[1].

487. « dou », du côté de. Forme que Raynouard n'a pas relevée, bien qu'il y en ait d'autres exemples. C'est *daus*, sauf affaiblissement de la diphthongue. Cf. *sóuva* = *sauva*, et autres formes pareilles, dans lesquelles la diphthongue *au*, devenue atone (c'est le cas de *daus*, comme proclitique), s'est nécessairement affaiblie.

488. « pant » = pan (de mur). Cf. *ant* = *annum*. Sur ces formes en *t*, déduit d'un *z*, voy. la *Revue*, V, 333.

490. « fugon. » Corr. *fugiron ?*

491. « afugar » = *afogar*, brûler.

494. Suppl. *que* devant *anc ?*

499. « si » = *sie (sia)*. Cf. *si comes* = *sia comes* dans une tenson du XIV siècle, composée dans le même pays et peut-être dans la même ville où notre ms. fut transcrit (*Derniers Troubadours de la Provence*, p. 130, v. 55, où l'éditeur a eu le tort d'imprimer *s'i*, comme je l'ai déjà fait remarquer[2]).

500. « los fara. » *Sic*. Suppl. *morir ?* Mettre un point après *jurieus ?*

507. « desvedat », pour *devedat*.

512. « Que », pour *Qui*. Cf. ci-dessus, la note sur 117.

513. « lon », pour *los ne*, comme *non* pour *nos ne*. Le ms. porte *lōs ;* mais l'*s* est empâtée, et il semble qu'on ait voulu l'effacer.

516. A partir d'ici, à la légende de Tibère viennent se mêler des souvenirs confus de l'histoire de Constantin (cf. 534); mais c'est bien toujours, dans la pensée de l'auteur, au même personnage que nous avons affaire, comme le prouvent les lignes 589-590. Il convient aussi de rapprocher de ce passage de notre poëme une autre variante de la légende de Tibère, que l'on trouve dans la *Compendi historial de la Bibli.*, déjà cité plus haut (p. 513). On y lit, p. 276, qu'après s'être converti au christianisme et avoir puni Pilate, « l'emperador [Tiberius Cesar] ab Velocia[3] mes se en la mar e ana s'en en Septimanea per

[1] Bibl. de Carpentras, ms. n° 323. Sur le *destre* de la ville d'Arles, qui avait seize pans de long et qui servait à « destrar totas posesions, eseptat vinhas », on trouvera des détails intéressants dans les mémoires du même Bertran Boisset (*Musée d'Arles*, 1876-1877, pp. 84 et 94).

[2] *Revue*, XXI, 101.

[3] Le Velosianus (Volusianus), de la *Vindicta Salvatoris* et de la *Mors Pilati*, le *cavalier gentil* de notre texte (305, 361, etc.).

un riu qui a nom *Vira*[1], e aqui mes se en una cova. Et estech aqui ab dejunis e ab oracions servint Deu. E ans que un any se complis envia nostro Senyor per ell e mori. E ana s'en la sua anima en gloria. »

528. « Elegos. Cf. plus bas (541) *Elengos*. Si de ces deux formes la première est la bonne, on pourrait y voir les Ligures.

Ibid. « Barbis. » Peut-être les Bébryces.

530. « deforar eisir. » *Sic*. C'est un cas particulier du changement, si fréquent dans notre ms., de l'*s* douce ou du *z* en *r*. Cf., deux lignes plus bas, *ar Arle* = *az Arle*.

539. « anonciat. » *Sic*. Ce n'est pourtant pas ce que le contexte semble réclamer. On voudrait quelque chose comme *acabat*. Peut-être faut-il corriger *anomnat*.

540. « a non. » Corr. *ac?* — « Gerengost. » Ce nom ne serait-il pas une altération de *Segoregios*, qu'on trouve comme variante de *Segobrigios?* Cf. Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 6.

542. « avie. » L'un des jambages du *v* (*u*) manque dans le ms.; mais l'*i* est marqué.

543-575. « Quant l'enperador... menasant. » Ce passage, dont j'aurais dû faire un alinéa distinct, est à rapprocher du poëme, encore en grande partie inédit, où sont racontés la vie et les miracles de saint Trophime, particulièrement des vers 320 à 422. Là le personnage qui donne son palais pour en faire une église a sa résidence ordinaire à Lyon (cf. notre texte, 587) et est qualifié seulement de roi ou de prince (*le reis que regia trastota aquesta terra, le bons prinses que regia las gens*).

544. « li », pour *i*. Cf. l. 618. Ces exemples prouvent que la confusion qu'on remarque aujourd'hui, en Provence et ailleurs, des représentants de *illi* et de *ibi*, remonte au moins au XIVe siècle. Raynouard ne mentionne *li* que comme pronom.

546. Suppl. *si fereson* devant *batejar?*

558. « le ques », pour *li ques*. La forme *le*, pour le datif, est connue; mais la Provence n'est pas de son domaine. Aussi paraît-elle ici un peu surprenante.

560. Remarquer ici *bons homs*, et de même l. 575, en fonction de régime. Influence probable du vocatif. Cf. *Sainte Marie Madeleine*, p. 66 (*Revue*, XXVI, 114).

566. « avem. » Ms. *avez;* mais là *z* = *m*, comme dans beaucoup de mss. du même temps, et comme dans beaucoup d'incunables.

[1] Sans doute la rivière de Berre, sur les bords de laquelle Charles Martel vainquit les Sarrasins en 737. Ne serait-ce pas le même nom, pour le dire en passant, transporté de la rivière à la contrée qu'elle arrose, qu'il faudrait reconnaître dans la « terre de Bire » de la *Chanson de Roland* (v. 3995)?

567. Cette ligne doit se rejoindre à 565, par-dessus 566, qui est évidemment une parenthèse, assez obscure d'ailleurs.

575. « mas. » C'est *et* qu'on voudrait ici ; *mais* pourrait avoir ce sens[1] ; mais *mas,* si je ne me trompe, ne l'a jamais eu. Peut-être, comme, en Provence, *mais* avait à la fois le sens de *magis* et celui de *sed*, le copiste a-t-il pu croire que *mas* avait aussi cette double signification.

576-582. Nous avons là sans doute quelque souvenir de légendes locales, qui se rattachaient à des monuments de la ville d'Arles ou de son territoire. *La Truelha* (la Trouille), dont les ruines se voient encore, était un palais bâti par Constantin[2] ; le nom de *Carbonier* est emprunté, comme le remarque M. Lieutaud (*lou Rouman d'Arles,* p. 14), à un antique édifice, qu'on appelait le château de la Carbonière[3]. Le même érudit remarque aussi que *Bigard* est le nom d'un quartier de la Crau, et que *Boriana, Augin* et *Agarin* rappellent respectivement le quartier du village voisin de Noves appelé *Bouriant*[4], la vallée d'*Auge* qui s'étend de Baux à Fontvielle, et le quartier ou la montagne d'*Agard* dans le territoire de Fonvielle. Cf. d'ailleurs ll. 755, 758, 761, 765, 975, 1071, 1072.

576. « Aras. » Nom imaginaire, tiré de *arenas ?* Nostredame appelle ce roi Archin, et le distingue du fils de Magin (chez lui Montarin).

577. « Magin. » N'est-ce pas au nom de ce personnage, sur lequel je regrette de ne rien savoir de plus, qu'il faut rapporter l'adjectif français *maginois,* qui sert si souvent d'épithète à *palais* ou à d'autres substantifs désignant des constructions grandioses, ou, en général, des ouvrages artistement faits? Cf., en latin comme en grec, Dédale, et les adjectifs qui dérivent du nom de cet habile architecte.

577. « que li sovenc de gentileza. » Ceci n'est pas très-clair. Nostredame a pris, semble t-il, *gentileza* au sens du fr. *gentilité,* pays des gentils, et lisant sans doute *venc,* au lieu de *sovenc,* a rendu ainsi ce passage : « qu'era vengut de Gentilia embe grant gent qu'el menet. »

578. « ac. » Corr. *e ?*

580. « Augin. » Ms. *Augī ;* Nostredame *Auguy.* — « Agarin ». Nostredame *Agassin.* — « Bones ». C'est bien une *n ;* mais plus loin (1072), on peut lire *Bueves* aussi bien que *Buenes.*

[1] Cf. ma *Grammaire limousine,* p 338.

[2] Voy. Seguin, *Antiquités d'Arles,* p. 56.

[3] Sur ce qui en reste, voy. H. Clair. *les Monuments d'Arles,* p. 144. Cf. ci-après, l. 1071.

[4] Cette hypothèse est infirmée par la l. 1071, où l'on voit que le palais *Boriana* était dans Arles même, ainsi que le palais *Audeguier* (= *Audegier,* 581) et le palais de *Buenes* (= *Bones,* 580).

581. « Ermin. » Ms. *erium* (l'*i* est marqué); Nostredame *Hermin*.

581. Le roi de « la Truelha » devient chez Nostredame, qui devait pourtant bien connaître la Trouille, « lou rey de Troia la Grand. »

582. « el rey Galic. » Faut-il rapprocher de ce nom celui de « Gallici la vila », qu'on trouvera plus loin (1092)? Ce serait alors dans la contrée d'Arles qu'auraient été situés le royaume de ce prétendu roi et cette prétendue ville, comme l'étaient le château Bigart et le château Agarin.

595. Vaudrait-il mieux mettre la virgule après *tornar*, et le point-et-virgule après *plazer?*

587. « Livon. » On peut lire aussi bien *Linon;* mais je pense que c'est *Livon* qu'il faut préférer. J'y vois *Lyon*, avec insertion d'un *v*.

588. « d'Aianon. » Corr. *da Lavon?* Peut-être l'*a* de la préposition devrait-il être incorporé au nom. Cela expliquerait la forme *az* de la l. 587; il faudrait alors y corriger *az Alivon* et écrire ici *d'Alavon*. Le passage d'*i* à *a* reste inexpliqué. Il est d'ailleurs manifeste que le copiste ne comprenait pas de quelle ville il s'agissait.

589-90. « Vesperian dig Arteclan. » C'est l'inverse qu'il fallait dire. Cf. 465, 468.

591. Suppl. *o* après *quant?*

592. « sieutat. » Ms. *sieutet*.

593. « tant. » Ms. *tanc*.

600. Ms. *Auregā*.

III

L'intérêt de cette troisième partie de notre compilation [1] réside surtout dans ce qu'elle nous a conservé et dans ce qu'elle nous permet de conjecturer d'une chanson de geste, sans doute française, qui est perdue, mais sur laquelle nous possédions des indications, dont la plus ancienne et la plus explicite remonte au XIIe siècle. C'est celle que

[1] Sur les sources historiques de cette troisième partie du *Roman d'Arles*, — car elle repose certainement sur un fondement réel, à la condition de rapporter à Charles Martel ce qui y est raconté de Charlemagne et de Louis le Pieux, — le lecteur peut consulter, outre les histoires générales de Languedoc et de Provence, Anibert, *Dissertation sur la montagne de Cordes* *, pp. 51 et suivantes; Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, pp. 38, 54, 57, 62; Jonkbloet, *Guillaume d'Orange*, II, 45; Paul Meyer, *Tersin* (*Romania*, I, 58-59).

* Anibert suppose que ce nom fut donné à la montagne en question par les Sarrazins, qui occupaient Arles et son territoire, en souvenir de Cordoue (*Cordes* dans son poëmes français).

fournit la *Kaiserchronik,* ou *Chronique des empereurs,* poëme allemand dont deux mille vers environ résument des récits poétiques consacrés à Charlemagne. Voici la traduction du passage qui concerne la prise d'Arles ; je l'emprunte en majeure partie à M. Gaston Paris[1].

« L'empereur Charles assiégea une place forte qui s'appelle Arles. Il y resta plus de sept ans. Les assiégés le méprisaient: un canal souterrain leur apportait en abondance du vin et tout ce qui était nécessaire à leur vie ; mais Charles, par grande adresse, détourna le canal, si bien qu'ils ne purent plus tenir. Ils ouvrirent les portes et combattirent avec un grand acharnement ; mais ils succombèrent dans la bataille[2]. Il y avait tant de morts des deux côtés que nul n'en eût pu dire le nombre. On ne pouvait distinguer les chrétiens des païens, quand Dieu les indiqua à l'empereur : il trouva tous les chrétiens placés dans des cercueils de pierre bien ornés. C'est une chose qui mérite d'être racontée à jamais[3]. »

D'autres allusions plus récentes à un poëme dont la prise d'Arles faisait le sujet sont les suivantes, qu'on trouve dans la *Vie de saint Honorat* et dans la *Passion de saint Porcaire,* de Raimond Feraud :

Cant Karlle maynes fon tornatz
De Roma, nostra pozestatz
As Arlles venc premierament,
Assajet la ciptat forment,
Et aqui mori Vezians,
Car le trachers, malvayts payans,
Princes de la Trapa, a llayron
L'auciys et a gran tracion[4].
Pueys que Karlles ac la ciptat,

[1] Voy. *Histoire poétique de Charlemagne,* p. 258. Cf. Paul Meyer, *Tersin, tradition arlésienne* (*Romania,* I, 56).

[2] Cf. notre texte, 769, 781-786, 808-817, 839-41, 976-977.

[3] Cet intéressant épisode manque dans notre texte ; mais il se trouve tout au long, ce que ni M. Paris, ni M. Meyer n'ont remarqué, dans un autre poëme, depuis longtemps connu, dont l'auteur a dû puiser, plus d'une fois, aux mêmes sources que celui du *Roman d'Arles,* je veux dire la *Vie de saint Trophime*, et il s'y place entre deux récits empruntés au Pseudo-Turpin, dans lesquels sont confondus, comme ici du reste en quelques endroits, les événements de la guerre d'Espagne avec les combats devant Arles, Roncevaux avec Aliscans. Voir ci-après, à l'appendice.

[4] Dans notre texte, Vivien est tué par Goliart, — et non pas en trahison, — et il n'y est pas dit que ce Goliart fût roi de la Trape.

Lo palays pres et afugat[1],
Tot' a sa pensa e son confort
A que pogues venjar la mort
Vesian, lo noble baron[2].

(Édit. Sardou, p. 44.

Conquist ay Arle e Narbona.

(*Ibid.*, p. 65). C'est Charlemagne qui parle

. . . . . .
Plus eran de cen millia li gent de fer coraje
E an pres la marina et trastot lo ribage:
Non lor pot contrastar fort castel ni palays;
Ad Arlle la cieutat son entrat de rellays...
Ar s'ajostan las ostz tot drech en Aliscamps...
Crestians son vencut per la jent desastrada:
En Aliscamps son mort all vas de Vezian,
Tan feramentz los an envazitz li payan..

(*Ibid.*, p. 193.)

Il faut lire tout le chapitre, qui est intitulé: « Ayssi dis l'estoria que apres la mort de Karlle Mayne e dels autres que son scrichs en l'estoria, fom la batalha en Aliscamps dells crestians am los sarrazins els autres enfizels. » Ce qu'il importe de retenir de ce dernier extrait de Raimon Feraud, qui paraît peu d'accord avec le premier, et où la seconde bataille d'Aliscans semble avoir été confondue avec la première, dont elle aurait renouvelé le désastre, au lieu de le venger, c'est que là, comme dans le premier extrait et comme dans notre poëme, il n'est pas question d'Orange, et que c'est à Arles que tout aboutit.

598. Ici encore on peut voir une suite de la confusion déjà signalée avec la légende de Constantin. Dans la *Vie de saint Trophime*, c'est lorsque ce prince, quittant Arles, est revenu à Rome, que les sarrazins arrivent en Provence. Ailleurs, on le met lui-même aux prises avec

[1] C'est Louis, fils de Charles, et non Charles lui-même qui, dans notre texte, prend, en dernier lieu, la ville d'Arles et la brûle. Cette divergence et celle qui a été relevée dans la note précédente donnent lieu de supposer que Raimon Feraud, ou l'auteur latin qu'il traduit, fait allusion à une version de la *Prise d'Arles* avec laquelle ne concordait pas entierement celle qu'a suivie l'auteur de notre compilation.

[2] M. Gaston Paris, citant ce passage, p. 258 de son *Histoire poétique de Charlemagne*, dit en note: « Il (Raimon Feraud) confond, semble-t-il, la prise d'Arles avec la bataille d'Aleschans, en racontant que là mourut Vezian ou Vivien. » Notre texte, où la même confusion se remarque (cf. ci-après, l. 1048), prouve qu'elle devait aussi se trouver dans le poëme qu'a connu R. Feraud.

les sarrazins, lorsqu'il a bâti Constantinople. Voy. Graf, t. II, p. 104.

598. On lit ici, en marge du ms., d'une main postérieure (XVIIe siècle?): « Sarazins en Arles. » — « foron » = furent, au sens de *allèrent?* Ou corr. *abitat?* C'est ainsi qu'a dû lire Nostredame (*qu'eran habitatz aqui*).

600. « Nemze. » On lit *Venise* dans l'extrait publié par M. Lieutaud, qui voit là le *pagus* d'où le Comtat Venaissin a tiré son nom. C'est aussi ce qu'avait compris Nostredame (*la comtat de Venayssa.*) — « Aurenga. » Ms. *Auregā*.

601. « Eilanon. » *Sic*. C'est évidemment, comme tout à l'heure, de Lyon qu'il s'agit. Ainsi l'a compris Nostredame (*et Aurenja jusquas a Lyon*). Corr. *et Lavon?* Cf. 588 et la note sur cette ligne.

602. Il doit manquer après *dieus*, si ce mot est bien la bonne leçon, un verbe signifiant appela ou envoya. M. Lieutaud supplée *mandet,* qui conviendrait fort bien.

605. Le ms. n'indique aucune lacune; mais il y en a une évidemment avant *ni mais de malvestat*.

606. Nostredame introduit ici un personnage, le pape Léon III, qu'il paraît avoir emprunté à *Philomena,* roman qui lui a peut-être aussi fourni l'idée, et en partie les termes, des deux discours qu'il prête à Charlemagne.

610. « Arle lo blanc. » J'ignore le motif de cette appellation. Anibert (*Mémoires sur l'ancienne république d'Arles,* t. III, p. 144), après avoir constaté que « cette espèce de sobriquet » était connu dès le XIIe siècle, que Roger de Hoveden, Joinville et Bertran Boisset s'en sont servis, ajoute : « Je serais fort en peine d'en assigner la véritable signification. Je conjecture cependant qu'elle est purement morale, et qu'elle peut fort bien se rapporter à la vigilance avec laquelle les Arlesiens s'étaient préservés de toute tache d'hérésie. » Je croirais beaucoup plus volontiers que l'épithète doit être prise au sens propre et matériel. Bouche déclare (I, 316) n'en pas connaître l'origine.

613. « bars. » Ms. *barc*.

616. En marge, de la même main que plus haut : « La ville de Freta, maintenant dicte St-Remy. »

618. « li » = *i*. Cf. la note sur 544.

619. « venqua. » Pour *venga*. Cf. *jaques* pour *jagues* (222).

629. « agran. » Ms. *agron*. Cf. 809.

629. « volses », pour *volcses* (= *volguessetz*).

632. « bies » = fr. *pers* (*pares*), influencé par *ber*. Ms. *biēs*. Plus loin, 742, on lit *pies*, qui est plus près de *pers*.

644. « Ar. » Ms. *An*.

645. « gens. » Écrit d'abord *geng*.

653-690. Cet épisode, jeté au milieu d'un récit auquel, à cette place du moins, il se lie fort mal, a tout l'air d'une interpolation. Poure (ou Povre[1]) Noirit rappelle à la fois Galien, du roman de ce nom, et le Povre Veü de *Foulque de Candie*. Comme Galien, il est fils d'Olivier et d'une princesse délaissée par son amant; comme le Povre Veü, il est né des amours d'une princesse sarrazine avec un chevalier français; et son nom n'est peut-être que le nom même de ce dernier, inexactement traduit, ou traduit sur une forme altérée, telle que serait *Povre Peü*. *Peü*, en effet, serait bien rendu en provençal par *noirit*, encore mieux par *pagut*, en quoi je soupçonne fort qu'il faut corriger le *agut* de la ligne 685[2].

La mère de Poure Noirit, sœur de Tibaut, s'appelle Blancaflor. Ni la mère de Galien, ni celle du Povre Veü ne portent ce nom ; mais très-approchant est celui (Floripes) de la sœur de Fierabras, dont l'amant, comme on sait, est Gui de Bourgogne. Or Gui est aussi le nom de l'amant de Faussette, la mère du Povre Veü. Serait-il trop hardi d'imaginer une confusion de plus et de supposer que notre auteur, après ses emprunts à *Galien* et à *Foulque de Candie*, en a fait un autre (mais plus déguisé) à *Fierabras ?*

654. « bars. » On a écrit d'abord *barg*, qui a été effacé, puis *bargs*, dont on a effacé le *g*. Il est probable que, dans le ms. d'où provient le nôtre, la distinction du *g* et de l'*s* était déjà difficile. Cf. ci-dessus, sur 370.

655. « Noireit. » Corr. *Noirit ?* Les formes de participe passé ne manquent pas en provençal, qui renvoient analogiquement à *ectus ;* mais je n'en connais pas de telle pour le verbe *noirir*.

657. « Se. » Ms. *Me. conose*, qui suit, serait peut-être à corriger *consec*.

662. « .j^a^. glant. » Corr. *.j. gant?* La mesure, dans tous les cas, exige *un*.

664. « bauestray. » *Sic*. Corr.?? On pourrait songer à *travestray*, qui serait pour *travertray* d'un verbe *travertir* (trans vertere), qui

[1] La forme provençale est *paure*. Cf. ci-dessus, p. 479, n. 1.

[2] Dans le *Ciriffo Calvaneo*, poëme italien du XVe siècle, dont l'auteur est Luca de' Pulci, frère de l'auteur du *Morgante*, le Povre Veü, qui en est le véritable héros, devient « il Povero Avveduto » ; ce qui est sans doute un essai d'interprétation d'un nom dont la signification est assez difficile à déterminer. L'auteur de *Foulque de Candie*, Herbert Leduc, paraît avoir pris *veü* au sens de *pourvu :*

Porce qu'il est sans terre, s'ot nom Povres Veüs.

Voy. l'édition Tarbé, p. 68.

se calment), aussi bien que les mots qui suivent. Mais le sens qui en résulte ne paraît guère d'accord avec le contexte. Y a-t-il une lacune?

839. « alages. » Mot peut-être emprunté au français. Rochegude a *alata, alaia.* Voy. D C, *alea, aleya*, et Godefroy, *alée*. La signification est celle de *galerie, chemin couvert.*

869. Ici commence la plus étrange confusion de Roncevaux et d'Aliscans. On remarquera les répétitions et les contradictions que présente cette partie de notre compilation. Il semble que l'auteur, non content de prendre au hasard dans les chansons de geste du cycle carolingien, ait aussi emprunté, des noms tout au moins, à la geste de la croisade D'où peut venir, sinon de là, Corbaran de Perse (870, 923) et ce conseil tenu à Jérusalem (939) par le Soudan de Babylone[1]?

877. « lo camp. » Corr. *l'acamp?*

881. « trastug », pour *trastotz ;* cf. *tug,* 933, pour *totz*. Des dialectes modernes ont conservé ces formes dans la double fonction de sujet et de régime (comme ici.)

888. Ms. *Barvies;* de même 892, 904. Mais cf. 763. Dans le ms. d'où le nôtre dérive, l'*i* et l'*r*, comme il arrive souvent, étaient peut-être sujets à se confondre. La forme *Bayviers,* qui est la nôtre, sauf la chute de l'*r*, est, avec *Bayvier,* dans la *Vie de saint Honorat.*

888. « Gandelbu. » C'est le « Gandelbodus rex Frisiæ » du Pseudo-Turpin, *Guandalbueys* dans *Saint Honorat* (p. 60.) Ce personnage figure dans *Aimeri de Narbonne.*

889. « Augier lo vilan. » Il s'agit sans doute d'Ogier le Danois. Mais d'où vient une pareille épithète? Serait-ce une corruption de *vaillant.* Cf. 891.

889-90. « las sieuas gens. » Remarquer ici cet emploi de *sieuas* au lieu de *lor.* Nouvel exemple à joindre à ceux que j'ai déjà relevés ailleurs. Cela est contraire à l'usage classique, mais conforme à l'usage moderne de la Provence.

893 « Que » ; pour *Qui.* Cf. ci-dessus, note sur 117.

896. « cons. » Ms. *cont.*

899. « li coms. » Cette forme *li* de l'article sing. sujet provient sans doute directement de l'original français.

907. « anantat », honni ; pour *enantat,* de *enantar,* qui est dans Raynouard, avec un exemple tiré de *Saint Honorat.*

909. « arle », pour *alre.*

910. « Blanc. » Ms. *blant.* — « pont canones. » Il doit s'agir du pont-

[1] On peut remarquer en outre qu'il y a, dans *Godefroy de Bouillon,* un roi Corsuble comme ici (930), un Gerart l'Allemand comme ici (999, 1009) et, comme ici encore (1006 , 1015, etc.), deux guerriers sarrazins appelés, l'un, Golias, et l'autre, Longin.

canal sur lequel passait l'aqueduc que Charles fit couper, autrement appelé pont de Barbegal. Voy. *Romania*, I, 66, n. 3. *Canones* (*canonesc*), adjectif qui manque à Raynouard, se rattache à *canon* (*tuyau*, *tube*), considéré comme synonyme de *canal*.

911. « Bertran. » Ms. *pean*. Il s'agit de Bertrand, cousin de Vivien, et neveu, comme ce dernier, de Guillaume au court nez.

913. « Bertrant. » Ms. *Bt*, avec ou signe abréviatif.

917. « er el » ; pour *es el*.

930. « Corobli », 933. « Corubli. » C'est peut-être Corsuble, roi d'Alyon, qui, dans *Foulque de Candie*, est tué par le Povre Veü [1].

932. Tibaut, donné ici pour mort, va reparaître vivant un peu plus loin (979 et suiv.).

935. « gens. » Ms. *gengs*.

937. « Jerualem. » *Sic*.

954. Suppl. *de* devant *lus* (qui est pour *lurs*.)

962. « lo Lieurant », corruption du f. *loherain*. — « Camba. » Corr. *Campaines* (Champenois)? Cf. plus bas, 1009.

963. « Guirau. » Ms. *Guirā*. Mais cf. 999 et 1009.

968. « gens. » Ms. *gengs;* mais le *g* est empâté ; peut-être a-t-on voulu l'effacer.

980. Le contexte semble exiger la suppression des deux négations, à moins qu'on n'admette qu'elles valent ici une affirmation, ce qui serait bien insolite.

982. « pesa a » = fr. *pieça*. Cf. ci-dessus, p. 479, n. 1.

983. « Corbaran. » *Sic*. Corr. *Corubli*. Cf. 933-934.

1005. Lacune ou passage corrompu? On ne comprend pas que le fils de Marsile soit tué par un des siens.

1006. « Golias. » Ce personnage est, plus bas (1015, 1020, etc.), nommé Goliart. C'est lui qui fera à Vivien sa dernière blessure (1048). Il figure dans *Foulque de Candie* et dans *Aliscans;* mais là c'est de Haucebier que le jeune héros reçoit le coup mortel.

1007. « lo rey Garin. » Pourquoi Garin, qui est sans doute le même que plus haut (962, 997), est-il ici qualifié de roi?

1011. Ms. *companois*. Cf. *Borgonios*, l. 856.

1013. « Quels », pour *Quils*. Cf. ci-dessus, note sur 117.

1015. « Danttug et Alimon. » Le premier de ces noms est évidemment corrompu [2] ; rapproché du second, il fait penser à ceux de Dathan

[1] Sur un autre personnage à rapprocher de notre Corobli, voy. l'appendice (II). Il y a aussi un Corsuble dans *Fierabras*.

[2] On pourrait lire aussi bien en deux mots *Dant Tug*, ou *dant Tug;* mais cela ne serait guère plus satisfaisant.

et Abiron, qui reviennent si souvent, au moyen âge, dans une formule d'imprécation, et qu'on aurait bien pu avoir l'idée d'appliquer à des sarrazins, comme d'autres noms bibliques, tels que Goliath. *Alimon* se ramènerait sans peine à *Abiron* par les intermédiaires *Amilon* et *Abilon;* quant à *Danttug,* nom dont la physionomie est si bizarre, on pourrait se l'expliquer par une mauvaise lecture de *Dathan,* où l'*n* aurait eu cette forme particulière qui la fait ressembler à un *y*.

1017. « fas. » Ms. *fag*.

1023. « non ti blande. » Ce verbe, si la leçon est sûre, est pris ici dans une acception un peu forcée, car le contexte indique qu'il faut entendre : « je ne te crains pas. »

1027. « ulham » ; pour *vulham*. Sur cette aphérèse du *v*, voy. ma *Grammaire limousine,* p. 369.

1036. « Rainier Campaines. » Plus haut (1009), c'est «Richart Campaines » que nous voyons accompagner Girart l'Allemand. Il y a évidemment une erreur, soit ici, et déjà l. 1032, soit plutôt, peut-être à la l. 1009, où le copiste aura mal interprété une abréviation et écrit *Ricart* au lieu de *Rainier*.

1040. « siam » = *nous étions*. Sur cette forme, voy. ma *Grammaire limousine,* p. 373. Je l'ai constatée justement dans une pièce d'un troubadour arlésien, composée vers 1290.

1041. « salvarian » = . . . *riam*. Le ms. a plutôt *salvarien;* mais l'*e*, si c'est bien un e, est surchargé.

1046. « ma. » *Sic,* pour *mas*.

1052. « aperet », = *apezet*, du verbe *apezar* (cat. *apear*), qui manque à Raynouard; *mit pied à terre*. Cela ne s'accorde guère pourtant avec 1038-39, où l'on voit Girart trouvé mort par Vivien et Guillaume.

1083. « al. . . » Lacune évidente, mais qui n'est pas indiquée dans le ms.

1092. « Gallici la vila. » Cf. la note sur 582.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

ET DE PERSONNES [1]

Adam, 2, 21, etc.
Agarin (lo comte), 580. Voy. la note sur 576.
AGARIN (LO CASTEL), 761, 765, 771, 979.
AIAVON, 588 *. Voy. LIVON.
ALAMANIA, 855.
Alamans, 607.
Alimon, 735, 740, 744 *, 1015 *, 1019, 1021, 1028; Halimont, 1033.
ALISCAM, 910.
Alvernas, 856.
Aras (lo rey), 576 *.
ARLE, 525, 598, 599, etc.; ARLE LO BLANC, 610 *, 614, 804, etc.
Arteclam, Articlam, 309, 428, 431, 441, 454, 457, 590. Voy. Vesperian, et la première note de la 3e partie, p. 521.
Audegier (lo rey), 581.
AUDEGUIER (LO PALAIS), 1072.
Augier lo Vilan, 889 *.
Augin (lo rey), 580. Voy. la note sur 576.
AURENGA, 600 *.
Autan (lo rey), 582.
Autaves, 933, 983.
AVINHON, 600.
Azeva, 13*, 21, 51, 58. Voy. Eva.

BABILONIA (lo Soudan de), 934, 936, 939. Voy. la note sur 869.
Barbis, 528 *, 541.
BERGON (VAL DE), 127 *
Bertran (lo coms), 896, 900, 901, 911 *.
Bigart (le coms), 582 *. Voy. la note sur 576.
BIGART (LO CASTEL DE), 755, 975.
Blancaflor, 654, 673.
BOGAS (lo rei de), 794 *.

[1] Les chiffres qui suivent les noms renvoient aux lignes du texte. Un astérisque indique une note. Les noms de lieux sont imprimés en petites capitales.

Bones de Tartaria, 580*.
Borgonhos, 608, 856.
Boriana, filha del rey Augin, 579. Voy. la note sur 576.
Boriana (lo palais), 1071.
Buenes (lo palais de), 1072. Voy. Bones.
Carbonier (lo rei). Voy. la note sur 576.
Carbonier (lo palais), 1071.
Carle Maine (Mainier, 630), Carle, Karle, 603, 606, 619, etc.
Carle Maine (lo filh de), 1054. Voy. Lois.
Cherubin, 192, 207.
Contastin (lo palais), 534.
Corbaran, rey Corbaran de Pesa, rey Corbaran, 867, 870, 923, 983*. Voy. la note sur 869.
Corobli (lo rey), Corubli, 930*, 933.
Crau (la), 831, 946, 974.

Danttug, 1015*.

Eilavon, 601*. Voy. Livon.
Elegos, Elengos, 528*, 541.
Engles, 608.
Ermin (lo rey), 581*.
Escorie, 224*. Voir la note sur 219.
Espanha, 867.
Eva, 85, 90, 93.

Fransa, 638.
Franses, 607.
Fregus, 430; Frejus, 310*. Voir la première note de la troisième partie.
Freta, 616*.

Galia, 579.
Galic (lo rey), 582*.
Gallici, 1092.
Gandelbu, 888*.
Garin lo Lieurant, 962*, 998 ; lo rey Garin, 1007*.
Garin (lo castel), 758. Voy. Agarin.
Gascuenha, 855.
Gautier de Vals, 963, 998.
Gerart (Girart) l'Alaman, 999, 1009, 1033, 1038 ; Guirau l'Alaman, 963*.
Gerengost, 540*.
Golias, Goliart, 1006*, 1015, 1020, 1027, 1041.
Gregs, 541.

Guilhenmes (Guilhermes) al Cornier, 963, 999, 1009, 1038, 1039, 1051, etc.
Guirau l'Alaman, 963*. Voy. Gerart.

Jesu Crist, 25, 225, 319.
Jherusalem, 273, 282, 319, 937, 939. Voy. la note sur 869.
Joan (don), 472*, 477.
Jozia, 222. Voy. la note sur 219.

Livon (= Lyon), 587*.
Lois (lo rey), 1069.
Longin, 1015, 1019, 1033.

Magin, 577*.
Malabrut, 1015.
Malbris, 1020, 1042.
Marcile, Marsile (lo rey), 828, 984.
Marselha, Masela, 599, 791.

Naimes de Baivieras, 763*; de Baivies, 888*, 892, etc.
Narbona, 600.
Nemze, 600*.
Noë, 218.

Odor (port d'), 830*, 945.
Olevier, 653, 657, etc.; Olevier de Verdum, 710*.

Paris, 603, 610, 612, etc.
Picardia, 855.
Picars, 608.
Pilat, Pons Pilat, 299, 319, 323, 343, 364, etc.
Poure Agut, 685*; Poure Noirit (Noireit), 653*, 655.

Rainier, 1032; Rainier Campaines, 1036*, 1039.
Ricart Camba, 962; Ricart lo Campaines, 1009. Voy. la note sur 1036.
Rolant, 634, 661, etc.
Roma, 303, 349, etc.
Ronsasvals, 877, 929, 960.

Satanas, 85, 90.
Serar, Sezar, 303*, 326, 360, etc.
Set, 140, 141, etc.
Suria (lo rei de), 794.

Tibaut (lo rei), 619, 620, 624, 932*, etc.
Titus, 469.
Trofeme (Sant), 545, 553, etc.

Truelha (lo rei de la), 581*. Voir la note sur 576.
Turqueza (la), 793.

Vandalins, 541.
Verian, Vezian, Virian, Vizian, Varian, 962, 971, 993, 997, 1008, 1038, 1039.
Vesperian, 465*, 468, 501, 589*, etc. Voy. Arteclan.
Vezona, 474*.

TABLE DES MOTS ET DES FORMES

RELEVÉS DANS LES NOTES

Abans, 23.
Alages, 839.
Anantat. 907.
Anar, faisant fonction d'auxiliaire pour le parfait, 193.
Aperet, de *apezar*, 1052.
Arle, pour *alre*, 909.
Asignar, 810.

Bauestray, 664.
Bies (= fr. *bers*, pour *pers*), 632.
Blande, 1024.

Canones (pont), 910.
Caüs, 409.

Demasipar, 803.
Desbrasatz, 718.
Destres, 485.
Dieus, en fonction de régime, 116.
Dou (= *daus*), 487.

Escalh, 480.
Escola, 228.
Esdelubre, 218.

Gis, 764.
Guiron, 120.

Homs (bons), en fonction de rég. singulier, 560.

Il, pron. pers. masc. sing., 173.

Le, art. masc. sing., faisant fonction de régime, 407.

Le, pron. pers. 3e pers., en fonction de datif, 558.
Li, pour *i* (ibi), 544, 618.
Li, pour *lor* (?), 253.
Li, art. masc. sing. sujet, 899.
Lon (= *los ne*), 513.

Meravillos, 164.
Musardamens, 14.
Pant, 488.
Pies (= fr. *pers*), 632.
Post (= *pois*), 115.

Que, pour *qui*, 117.

Sans, en fonction de rég. sing., 320.
Sargans, 410.
Si, pour *sia*, 499.
Si (= *ici*), 435.
Siam (= *nous étions*), 1040.
Sieuas, pour *lor*, 889.
Sota, 348.

Ulham, pour vulham, 1027.

Vespas, 313.

APPENDICE

I

Voici l'extrait, annoncé plus haut, du poëme sur saint Trophime. Il comprend le plus important pour nous de ce qui, dans ce poëme, se rapporte aux luttes des chrétiens et des sarrazins sous Arles. Inutile d'appeler de nouveau l'attention du lecteur sur les confusions qu'on y remarque et qui, probablement, ne sont pas toutes involontaires. Je donnerai d'ailleurs en note les passages du Pseudo-Turpin dont l'auteur s'est inspiré, ou qu'il a reproduits, avec plus ou moins d'exactitude et de conscience.

. . . . . .

Pueis lo bon crestia[1] lo luoc dezenparet
Et en Roma tot dreg ell s'en anet.

[1] L'empereur Constantin.

Apres aysso sararins d'otra mar
Motas gens ajusteron, e vengron aribar
A .j. port que es d'Arle, c'apelan Odor.
Aqui vengron an naus an joy et an baudor,
E trastoz son en terra de las naus deisendutz
E paseron la Crau ; ad Arle son vengutz ;
E fon fort gran la ost dels sararins ;
E conta nos Tropins [1], archivesque de Rems,
Que aqui era lo rey Carles Mayne,
An trastot son poder, et aqui los venquet.
Et adoncas trastotz aquels qu'eron borgonhons,
Tug li prinses e contes e li nobles barons
An pres trastotz los mortz els nafratz,
E totz los borgonhons que son vieus escapatz
An carris totz los mors e los nafratz porteron.
Selh c'anar non podien an caval ameneron.
En Aliscans los portan aqui los sebelir,
E [i] fon lo comps fols de Leon [2] atressi,
E Salamon lo duc, e Sanson borgonhons,
Arnaus et Alberic, Estornit et Autos,
Teodoris, Iori, e le pros Berenguier,
E Berart de Nubles, so es de Mondeidier,
Naagra, le dux de Baiona [3] lo bar,
A[m]. ij .c. cavaliers sieus los acompanhet.

[1] Cf. Pseudo-Turpin, édit. Castets (VIIe publication spéciale de la Société), chap. XXIX, p. 55 : « Postea vero ego et Karolus cum quibusdam exercitibus nostris a Blavio discedentes per Gasconiam et Tolosam tendentes Arelatem perreximus. Ibi vero invenimus Burgundionum exercitus qui a nobis in Hostavalle discesserant, et per Morlanum et Tolosam venerant cum mortuis suis et vulneratis, quos lectulis et bigis secum illuc adduxerant ad sepeliundum eos in cimiterio in Ailis campis, in quo cimiterio tunc per manus nostras traduntur Estultus comes Lingonensis, et Salomon, et Sanson, dux Burgundiorum, et Arnaldus de Bellanda, et Albericus burgundio, Guinardus et Esturmitus, Halto, et Tedricus, Yvorius, et Beraldus de Nublis, et Berengarius, et Naamon, dux Baioariæ, cum decem millibus aliorum. Constantinus præfectus apud urbem Romam per mare delatus, cum aliis multis Romanis et Apulis, sepelitur; pro quorum animabus uncias duodecim millia argenteas totidemque talenta aurea Karolus apud Arelatem egenis dedit. »

[2] L'auteur n'avait sans doute jamais entendu parler d'Estout de Langres ; autrement il n'aurait pas si étrangement traduit le « Estultus comes Lingonensis » du Pseudo-Turpin.

[3] Voilà encore une étrange traduction. Evidemment Naime de Bavière était aussi pour notre auteur un personnage tout à fait inconnu.

An tant venc a saber a Karle,
E tantost per sa ost e elh a ffag cridar
Que s'en anon an luy sell quel volran amar.
E parti si de Blavia, per Gascuena paset,
E passet per Toloza, ad Arle s'en annet;
E aqui atroberon la ost dels Borgonhons
Que an los sararins se combaton tot jorn,
Et avian tans mortz que la terra en cubria
E per tota la ost tot l'ayze en pudia.
Adons, so dis Tropins, per lo fils de Dieu
Sus en las sebouturas los ay benesit ieu.
E cant Karle fon aqui,
Anb aytant .j. homs novelhas aportet
Que Contastins, que fon del mont senhor [1],
Ffo sebelit en Alisquans an grant honor,
An ganre de cavalliers romans e poiles;
An lo rey Contasti los aporteron lains,
E son tug sebelitz, si com homes onratz,
An grans prosesios el sementeri sans.
Carle o auri, mot lo moc pietat;
Per las armas d'aquells mot deniers a donatz,
Xij. m. onsas d'argent als besonhos,
Atrestant bezans d'aur per Dieu le glorios.

E cant Karle auzi que tantz homes mortz son [2]
En aquelas batalhas e non conois qui son,
Fes preguieras a Dieu que li demostres
Cals eran crestians vo sararins.
E Dieus notre senhor, plen de pietat,
Las preguieras de Karle a tantost esaurit,
Que trames monimens de marbre obratz
E de totas manieras de peiras que queras,
E trames n'i Dieus tant el sementeri sans,
C'on non los nombraria s'i ponhava .c. ans.
E vengron tug ensems li vas en .jª. nueg
Von li crestians foron sebelitz sens enueg.

[1] Le « Constantinus præfectus » du Pseudo-Turpin devient ici le grand Constantin. Ce que l'auteur ajoute rend difficile de croire à une simple bévue.

[2] Voici maintenant le passage mentionné plus haut, p. 522, n. 3, et où est raconté le miracle rapporté dans la seconde partie de l'extrait de la *Kaiserchronik* que j'ai cité.

Aras poyrias, senhors, tug a prezent vezer
Con Dieus nostre senhor a als martirs plazer.

Cant la ost del rey Karle ac lur tendas fermat,
Aytantost commandet lo rey a sson barnaje
Que quascun s'aparelhe de la batalha far
E preget Jesu Christ que li fesa conoysser [1]
Totz aquel[s] qu'en la batalha deuran remanir.
Et esgardet e vi que cros tant [2] luriron
Encontre lo solhel sel que morir devion.
El rey fes los enclaure, que los cujet gardar ;
A la fort mort de glasi los volgra escapar ;
Mas Dieus a la mort los a sentenciatz,
La sentensa dura a d'autramens mudat ;
Que adons quel rey Karle fon retornat
De la batalh' a l'ost, et el a atrobat
Mortz tos los quavaliers qu'enclauze fag avie ;
Et an mot gran dolor lo rey totz los planhie,
E fes venir los preires e los clers de la ost
E totz los cors dels mors an grans cans sebelir
En los vasses, dizent lur bons absolvemens
E la ssanta orasion(s) del payre omnipotent.
Permieramens lur armas sont davant Dieus,
Sus lo sobeira sel laz an angils portadas,
En deven creire tug qu'elh sien martirs
E que tug sien al gag de paradis.

Suit le récit d'un miracle accompli par saint Trophime : Un chevalier a donné un soufflet à l'archevêque Turpin. Charlemagne le con-

[1] Nouvel emprunt au Pseudo-Turpin (chap. XVI, p. 26) ; mais l'auteur transporte à Arles un événement que le texte qu'il copie place en Navarre :

« Karolus namque vero, antequam bellum esset, rogavit Dominum ut ostenderet ei illos qui morituri erant de suis in bello. Die vero crastina, armatis Karoli exercitibus, apparuit rubeum signum dominicæ crucis in humeris moriturorum retro super loricas ; quos ut vidit Karolus, mox retrusit illos in oratorio suo ne morerentur in bello. Quam incomprehensibilia sunt judicia Dei e investigabiles viæ ejus ! Quid plura? peracto bello et perempto Furre cum tribus millibus Navarrorum et Sarracenorum, quos custodia retruserat Karolus, reperit exanimatos, et erat numerus illorum circiter centum quinquaginta ! O Christi pugnatorum sanctissima caterva ! etsi gladius persecutoris eam non abstulit, palmam tamen martirii non amisit. »

[2] Corr. *que de cros tot?*

damne à mort, avec neuf de ses parents. On les pend; mais saint Trophime, dont ils avaient invoqué la protection, soutient leurs corps et les conserve vivants pendant huit jours, au bout desquels, après avoir repoussé une attaque des Sarrazins, une partie de l'armée chrétienne, passant par l'endroit appelé *les Fourchons,* où ces chevaliers étaient pendus, constate le miracle. Turpin et Charlemagne pardonnent, et les chevaliers, abandonnant le siècle, se consacrent à Dieu et à saint Trophime.

Il n'est plus ensuite question de Charlemagne ni des Sarrazins.

II

Dans un ouvrage rempli de fables ramassées de côté et d'autre, et auxquelles l'auteur a dû plus d'une fois mêler ses propres imaginations, *la Royale Couronne des roys d'Arles,* par M. I. Bouis, prestre, (Avignon, 1641), on trouve, p. 110 et suiv., un chapitre intitulé : « Comme l'Empereur Charles deslivra Arles du siege des Sarrazins, et du séjour qu'il fit dans la ville. » Parmi les sources, assez diverses, de ce chapitre, on distingue sans peine, outre l'inscription expressément désignée, et d'ailleurs reproduite, de Sainte-Croix de Montmajour[1], le *Pseudo-Turpin,* le *Philomena,* le poëme sur saint Trophime. Les emprunts au *Roman d'Arles,* s'il y en a eu, sont moins évidents, et en tout cas moins nombreux et moins importants. Peut-être est-ce de là que l'auteur a tiré le nom d'un roi d'Arles, qui figure (p. 114) dans l'énumération, empruntée au *Philomena,* de seize rois sarrazins de Provence ou de Septimanie, vaincus par Charlemagne. Le *Philomena* ne fait que mentionner parmi les autres, sans même le nommer[2], ce prétendu roi d'Arles ; tandis que Bouis, outre ce qu'il raconte de lui et dont le *Philomena* ne dit rien, lui donne le nom de Cordube, qui s'éloigne assez peu du Corobli ou Corubli (= Corsuble?) de notre texte (930, 933) pour qu'on puisse supposer sans invraisemblance que c'est de là qu'il vient. Voici, avec le passage auquel je fais ici allusion, un ample extrait de ce qui précède et de ce qui suit (pp. 110-120). Tous nos lecteurs pourront ainsi comparer avec notre roman le récit soi-disant historique du bon prêtre Bouis[3].

[1] Sur cette inscription, voyez ci-dessus, page 527, note sur la ligne 769.

[2] Du moins dans le texte provençal du ms. de Londres, si je m'en rapporte à un extrait de ce ms. que s'est procuré M. Frédéric Fabrège et qu'il a bien voulu me communiquer; car, dans la version latine publiée par Ciampi, on lit p. 26) : « quintus *Aly* rex *aralatensis.* » .

[3] Au commencement de ce siècle, un historien de la ville d'Arles, Noble La-

« Comme l'Empereur Charles delivra Arles du siege des Sarrazins, et du séjour qu'il fit dans la ville.

» Les Sarrazins ayans honteusement estez chassez d'Arles par les victorieuses armes de Charles Martel, ils ne perdirent pourtant l'envie de ruiner la France, ains ayans renforcé leur armée, tant par mer que par terre, vindrent la seconde fois d'Espagne en Languedoc et Provence, et gaignerent tous les ports de mer qui leur pouvoient donner du trouble, afin d'avoir la libre entrée et sortie du royaume : ce qu'arriva l'an 767 pendant le regne de Pepin, fils de Charles Martel, et s'estendirent jusques à Lyon, dans la Bourgogne, la Gascongne et en la Guienne, exerçans toute sorte de cruautez pour se venger des françois ; mais l'année suivante, l'empereur Pepin mourut, et son fils Charles, surnommé le grand, ou Charlemagne, succéda au royaume de France, et peu à peu à l'Empire. Estant couronné empereur par le pape Leon 3, en recompence de ce qu'il l'avoit estably à son siege, vint promptement en France pour delivrer son royaume de l'oppression des Sarrazins, et avec une forte armée les chassa de la Bourgogne, du Lyonnois, de la Guienne, de la Gascongne, du Languedoc, et passant les monts Pyrenées, les poursuivit jusques à Gironne et Barcelonne, où il en fit une grande défaicte ; et donna en action de grace à l'eglise cathedralle de Gironne, apres l'avoir faicte reedifier (car les Sarrazins l'avoient tombée) une image ou une statue de la Vierge d'argent doré, de la hauteur de six pans, qui est encore gardée dans ladite église.

» De là, poursuivant ses victoires, sçachant que cette barbare vermine estoit encores en Provence, et tenoient assiegée la ville d'Arles, s'estans fortifiez dans les montaignes de Montmajour et Cordes ; y vint promptement et passant le Rosne, donna si heureusement la charge à ces infidelles, que depuis Montmajour, Sainct Remy et jusques à la Durance, qu'il y a plus de six lieues d'estendue de pays, furent tuez plus de 200,000 Sarrazins, ce qui arriva le 3e jour de may 799, feste de l'Invention de la saincte Croix, premier an de son empire, et 32. de son regne : en memoire et action de grace de cette victoire, cet Empereur fit à ses despens bastir l'eglise de Sainte Croix, qui est au pied de la montagne de Montmajour, et appellant tous les religieux de l'abbaye de St-Pierre, qui à cause des oppressions des Sarrazins, s'estoient fuis qui sça qui là pour sauver leur vie, donna des grands reve-

lauzière, reproduisait encore sans hésitation une partie des fables accueillies par Bouis. Voy. l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles* (1808), pp. 93 et 94.

nus à l'abbé, pour l'entretien d'iceux, et entra dans Arles, le 5 may, où il fut reçeu par l'archevesque Lupus, la noblesse et le reste des habitants : qui tous se confessoient autant ses obligez de les avoir empeschez de rechoir soubs l'esclavage des barbares que jadis les Grecs l'estoient à leur Hercule, apres qu'il eust suffoqué le lyon Nemean, l'hydre de Lernes, le sanglier d'Hérymanthe et purgé le monde de Diomède. La preuve de cette victoire est confirmée par Eginhardus, en la *Vie de Charlemagne,* et par l'inscription gravée sur une pierre de marbre en caratheres fort anciens, dans ladite eglise de Saincte Croix, où ces parolles se lisent avec facilité :

» *Noverint universi....* (l'inscription connue).

» L'inscription de ceste pierre estant si ancienne devroit estre une assez suffisante preuve de la vérité de cette histoire, bien que l'histoire de France ne l'aye marquée particulièrement. Il y a encores une autre preuve d'icelle dans les Archives du monastère de Nostre Dame de Grace au diocese de Carcassonne, où est dit que despuis l'an 790 que l'empereur Charlemagne faisoit bastir ce monastere, jusques au temps de ceste victoire : ce prince vainquit seize rois sarrazins qui ensemblement avoient une armée composée de 170,000 hommes de cheval et deux cens mille pietons, tous bien adroicts à la guerre, qui s'estoient campez par la Provence, le Languedoc et la Catalogne, tenans pour leur refuge les plus belles et fortes villes : car le roy Codube 2., neveu d'autre Cordube, que le prince Charles Martel avoit chassé d'Arles, estoit venu camper à Montmajour, Cordes et Fontvielle, se disant Roy d'Arles, et mourut à une bataille pres de Carcassonne, l'an 790[1]. La mort duquel ne descampa pourtant ses gens des frontieres de Montmajour ; le roy Athin estoit en Avignon, Matran à Narbonne, Galenian au Vivarez, Cohatinan à Orange, Corbin à Nice, Blablet à Givaudan, Eberinth à Uzes, Corban à Venisse ou Venasque[2], Finem à Laudeve, Tamarin à Magalonne, Danabut à Beziers, Garantus en Agde, Achilan à Taragonne, Satin à Barcelonne et Mahomet à Gironne : car Agolam leur grand empereur estoit dans l'Espagne...

» L'un des plus grands contentemens que l'Empereur Charlemagne receut dans Arles pendant une année qu'il y séjourna, estoit de contempler la situation de la ville et la beauté du saint cimetiere d'Alyscamp, qui estoit un exemplaire très-puissant pour confirmer les chres-

[1] *Philomena* (Ciampi, p. 34) : « ... et fuit ibi mortuus rex *aralatensis.* »

[2] Lisez *à Nismes;* erreur résultant d'une mauvaise lecture de *Nemze,* et pareille à celle qu'ont commise Nostredame et le copiste du fragment du *Roman d'Arles* publié par M. Lieutaud. Voir ci-dessus, page 524, note sur la l. 600. Dans le *Philomena* on lit (Ciampi, p. 27) : « ... sextus *Corbinus* rex *nemausensis* » ; (ms. de Londres) : « lo . vj.. qu'a nom Cobrin, es rey de Nimze. »

tiens en la foy de l'evangile : mesmes quand on l'asseuroit que ce cimetière avoit esté beny de la main de Jesus-Christ, qui s'estant appareu aux evesques qui le vouloient benir, luy mesme donna la benediction : que les morts y venoient dans leurs bierres sur le Rosne sans la conduite de personne et estans aux endroits d'iceluy s'arrestoient, sans aller ny en bas au fil de l'eau, ny contremont la rivière, comme estans attirez à cette terre pour y attendre la resurrection des morts, et en compagnie des saincts qui sont enterrez en iceluy aller comparoistre au dernier jugement en la valée de Josaphat : et surtout quand on l'asseuroit que son parent Sanson, pere du comte Gerard de Vienne, qui estoit mort à la bataille de Roncevaux, et ses neveus Willelme et Vesian, et plusieurs autres barons et chevaliers qui comme saints athletes estoient morts à la bataille de Montmajour, y estoient enterrez, pour lesquels il faisoit faire des continuelles prieres...

» Le concile d'Arles finy, et la ville remise en asseurance, l'Empereur partit pour aller aux Allemagnes, et laissa dans Arles Theodore son fils naturel pour duc et gouverneur de toute la Provence ; que fut le lendemain de Pasques de l'année 801. »

C. C.

DOCUMENTS

SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(de 1311 à 1380)

(*Suite*)

LXXXIII

TESTAMENT DE JACQUES TRAVAUS, DE TOULOUGES

(1323)

En nom de deu sya e de Madona sca Maria.

En Jacme Travaus, de Toluges, en bon seyn e ab entira memoria fas mon testament en lo qual establesc menemessors meus, sos assaber, En P. Hordiol, de Perpenya, cosi girman meu, en P. Valespir, de Toluges, als quals eu don plen poder e franqua libertat de vendre e de destriboir totz los

meus bens, sesens e movens, per pagar totz los tortz meus e lexes meues, axi con assi trobaran per escrit.

Primerament, me prenc dels bens meus per la mia arma a salvar x. lbr. de Barsseloneses, les quals v[u]yl que sien axi partides: Primerament lex als capelans de Madona sca Maria de Toluges, a quada I. per tal quels digen misses per la mia arma en la dita esgleya x. s. — *Item* lex a la obra de la dita gleya x. s.—*Item* a la candela del torn de la dita esgleya II. s. —*Item* a la taula dels frares Menors de Perpenya xx. s. — *Item* a la taula dels Presiquadors de Perpenya xx. s. — *Item* a la taula dels frares del Quarme de Perpenya x. s. — *Item* a Quatius a resembre x. s.[1] — *Item* a paubres vergoynans del loc de Toluges xx. s.

Item lex an Johan de Bel Quayre unes espatleres mies que e en la galea.

Item lex al fyl dEn Johan Br, fylol meu, v. s.;

Item lex al fyl dEn Johan Almon, fylol meu, v. s.;

Item lex en Jacme fyl dEn Andreu Botet, fylol meu, v. s.;

Item lex per tortz hoblidatz, L. s.

Enquara, v[u]yl e man quel romanen de les x. lbr sia donat a coneguda dels meus menem[ess]ors.

Enquara, regonech a la dona na Jacma, muyler meua, que aporta a mi en temps de nupcsies xv lbr; enquara, regonech que a en les quartes nopcials mies e sues despoelissi c. s; enquara li leys del meu propi x. lbr, les quals aja per ses volentatz, e axi a sobre els meus bens xxx. lbr. — *Item* v[u]yl que aja totes les vestedures del seu cors. Enquara v[u]yl quella sia vestida dels meus bens, del vestir de visoatge v[u]yl quela aja I. lit turnis(?) e I. saclit plen de payla e I. capssal ab ploma e I. pareil de lanssols et I. flassada de les meylors robes qui eu en quasa meua sia complit lo dit lit.

En totz los autres bens meus sesens e mouens establesc ereu honivessal meu sos asaber Na Gª, sor meua, muyler dEn R. Boet de Tuluges, e la dita Gª sia tenguda de pagar totz los meus tortz e les meues lexes, axi con assi seran trobades e escrites, ho per avant aparran[2].

[1] Captifs à racheter; les frères de la Merci de Perpignan,

[2] *A parran*.

Item v[u]yl e man que totes les mies coses les quals eu e en la galea, sien liurades an Johan de Bel Quayre e el, ab I. enventari qui sia fet de man dEn Bi Symon, escrivan de la galea, que les dega liurar als menemessors, e v[u]yl ne sia guardat de tot dan e li sien deffetes totes les mescios quel dit Johan aura fetes. E questa es la mia darrerana volentat, e v[u]yl que vayla per dret de testament, e si no volia per dret de testament que vayla per dret de codiscil.

Testimonis En P. Maura de Lanssa[1], en G. Roeylosa de Roses, G. Auelan de Sen Cebria[2], G. Lobet de Copliure[3], P. Quarreos de Quopliure[4], Bñ Fabre de Copliure, Jacme Bedos dAviatz[5], G. Maga dArgylers, Bertomeu Seron dArgillers, G. Mera dArgyllers[6].

Fet fo dimenge a XI. de noembre en lo Setge de Cayler en layn de Nostre seynor M.CCC.XXIII.

Syñal dEn Jacme Fabre qui asso a fermat, en presenscia daquetz testimonis.

En yo Br Symon, escrivan de la galea del senyor Rey la qual es apela[da] sca Mª, per manament del seynor En P. de Mon Son, vis almirayl per lo molt poderos senyor Rey de Mayhorqua, qui ho e escrit, ey fas mon synal e ho clou[7].

(Arch. des Pyr.-Or., *Manuel* de Raymond Ymbert, de 1319-1325.)

[1] *Llansa*, en Ampourdan, comme *Rosas*.

[2] Saint-Cyprien, arrondissement de Perpignan.

[3] et [4] Collioure.

[5] *Aviatz*. *Avia* et *Aviza*, en Catalogne (?).

[6] *Argylers*, *Argillers*, *Argyllers*, Argelès-sur-Mer, arrondissement de Céret.

[7] Cet original est joint à la publication du testament dudit Guillaume Travaus *cum mortuus esset in terra Sardinie*, faite en la cour de Toluges le mercredi 5 de nones de juillet 1324 par le juge Hugues de Belvesi, *quod Testamentum productum fuit, factum et scriptum et signatum per manum Berengarii Simonis scriptoris galee domini regis Majoricarem nomine vocate Sancta Maria, cujus existit admiratus Petrus de Monso*. — Le roi Sancho avait fourni vingt de ses galères au roi d'Aragon, qui avait entrepris d'enlever la Sardaigne aux Pisans. Jacques Travaus servit sur la galère majorguine *Sainte Marie*. C'est sur cette galère, alors au siège de Cagliari, qu'il fit son testament, le 21 novembre 1323.

LXXXIV

ORDONNANCE CONCERNANT LA DISTANCE A OBSERVER DANS LA PLANTATION DES ARBRES ET DES HAIES SUR LE TERRITOIRE D'ELNE.

Tercio idus marcii anno domini M.CCC.XX. *tercio.*

Ffo adordonat per los senyors En Ramon Sa Buada donzell, per lonrable senyor En Berenger [1], per la gracia de deu Bisbe dElna, en Guillem Saleva, per lonrable Capitol dElna, balles de la cort dElna [2], ab volentat dels dits senyos Bisbe e Capitol, e ab volentat dels consols dElna, he ab volentat dels sobre posats dElna, e ab consell dautres mots bons homes de la cort dElna,

Que daquesta hora anant, quals que sien sobre pausats de la ciutat dElne agen cura dels camins de la orta tenir condrets del ample que es adordonat, axi com dassi avant era en los dits camins.

Item sils dits camins sengorgaven [3], quels dits sobre pausats fassen aquels adobar, e que pagen so que costaran dadobar aquells de qui [4] seran les fronteres e ssells qui han carrera aguen en lurs possessions e quels camis agen scorredos [5], a coneguda dels dits sobre pausats. E si aquels de qui son les fronteres, ho altre hom, avien affolat los camis, que aquels qui affolats los hauran [6], pagen so que costaran dadobar.

Item sils heretes de la orta havien contrasts de regadures e de termes, quels sobreposats agen asso a veser he adobar segons que los sera vegares [7], lialment; he asso entenem, que si

[1] Bérenger Batlle (*Bajuli*), fils d'Arnaut Batlle, conseiller du roi de Majorque à Perpignan. Il devint évêque de Majorque en 1332.

[2] Elne était une seigneurie indivise entre l'évêque et les chanoines, d'un côté, et les consuls de l'autre.

[3] De *gorga,* qui veut dire grosse flaque d'eau, ornière profonde remplie d'eau.

[4] Ms. *daqui.*

[5] Déversoirs; petits ruisseaux pour prendre l'eau des chemins.

[6] Plus haut le mot *affolat* appliqué à un cheval.

[7] Et *vigares* et *viares;* selon qu'il leur paraîtra convenable, » « selon leur

contrast era de termes e de regadures e dagulles dels heretes de la orta, els sobreposats se havien a destrigar[1], quels sia satisfet en lur treball. Et si los dits sobrepausats havien mester sag ad ops de les dites causes[2] a ffer he a complir, quels balles lol-li degen liurar.

Ordonamen[3] *dels aybres quo deuen esser plantats prop la possession de son vesi.*

Tercio idus marcii anno domini M.CCC.XX.III.

Ffo adordonat per los balles de la ciutat dElna damont dits, ab consel e ab volentat dels consols de la ciotat dElna e de mots daltres bons homes dElna, que daquesta hora anant null hom no gos plantar arbres fruters e no fruyters, ni canes, en la orta dElne, prop la teneso o ort de son vesi, axi quel terme partexs, sino dins so del seu, per miga cana de Monpeller[4]. O tots los arbres qui ara son plantatz, que no son fruytes, quels agen a talar he les canes arranquar, que sien entre la dita mesura de miga cana de Monpeller prop sa teneso : exceptam-ne carrera publica vesinal, he exceptam-ne regadura per que rega hom xx. ayminades de terra, e si no ne[5] regava hom vint ayminades, que sien talats tots los arbres.

Item fo adordonat quels dits aybres no fruytes sien talats he les dites canes[6] aranquades sots la forma damunt dita, daqui ; e si no era feyt, quels sobre pausats damunt dits ho pusquen he degen fer e destrohir fer.

connaissance. » *Era los vijares que fossen en Paradis* (*Invencio del cors de sent Antoni*, ms. du XIVe siècle publié par P. Bartolome Muntaner, à Palma, 1873, p. 29).

[1] *Destrigar, de destrig,* qui veut dire retard. « Si les surpossés des jardins avaient à se déranger, qu'on les paie. » On trouve dans Ramon Lull (*Rimes,* éd. Rosselló, p. 541) le mot de *destrich* avec le sens de « embarras » :

Car aquel es en gran destrich
Qui pren d'home mal enemich.

[2] Ms. *causas.*

[3] Ms. *Ordonaran.*

[4] Cf. pour toutes ces questions d'usages le *Libre quart de les pragmaticas, y altres, de Cathalunya titol* II. *de servituts drets* dans le petit livre de M. Firmin Vicens, intitulé *Usages locaux des comtés de Roussillon et de Cerdagne,* etc Prades, Larrieu, 1884. M. Vicens traduit et explique toute cette partie des *Constitutions de Catalogne.*

[5] Ms. *era.*

[6] Ici, comme plus haut, *canes* au pluriel signifie « roseaux. »

Ordonament que los sobre pausats damunt dits han licencia de tallar les branques els rams dels aybres quis geten sobre la possession de son vesi.

Volch e mana los honorables senyors bisbe et Capitoll d'Elna que En Ramon Amalrich en Ramon Balle, ciotadans dElna, ara sobrepausats, els autres sobrepausats qui per temps endevenidors seran, puguen tallar rams e branques darbres penyans entorn laltra tenencia o ort dautre vesi, o carrera privada, o carrera publica, en axi com aqueys pusquen esser tallats de jure fet a denunciacion al senyor del qual sera lo dit aybre, per tots los termes dElna e de Palasol[1]. En encara mes, que sien tenguts de observar les agulles he regadores que estien en lur esser; e [si] ad aventura, contrast aparia per les dites agulles o regadores, que quascuna de les parts agen a tenir so que los dits sobre pausats diran o declararan, ses tots appellacion.

Apres asso, lo senyor maestre Johan Torrat, jutge ordinari de la cort seglar dElna, haut consell domes savis, declarich als dits sobrepausats que ells, segon[s] los manaments damunt dits, pusquen enfre los dits termes tallar rams o branques darbres entorn penyants sobre la terra, tenencia, carrera o ort daltre vesi, per xx. peus a certa linia en altra, feyta primerament denunciacion al senyor de la terra, en la qual sera lo dit aybre per los dits sobre pausats o per altre. E si alcun aybre dalcun era enclinat per alcuna ventura, o per ventura era enderroquat en terra, sobre la terra ort o tenencia daltre vesi, quels dits sobrepausats pusquen talar lo dit aybre aytant quant penya sobre la terra ort o tenentia daltre vesi o carrera privada o carrera publica, feta primerament denuncicio al senyor de la terra.

Ffo adordonat per los senyors En Ramon Sa Buada e En Gillem Saleva damont dits, ab consell e ab volentat dels consols de la ciotat dElna, e de mots altres bons homes dEuna[2], que jatsesia[3] so que agen adordonat en un capitol *que negun ni ne-*

[1] Palasol et Palol, nom d'une ancienne métairie, domaine de l'évêque d'Elne.

[2] *Euna* pour *Elna* est fréquent.

[3] *ja sia, jat sia* et *jat se sia,* « malgré ».

guna que no gaus plantar prop lo terme de son vesi declaren que laybre no fruyter, axi com es sautze, poll, vern o altra manera daybre[1], ques dega aluyar[2] del terme de son vesin quatre palms de canana de Monpeller. Empero si alcuna persona plantara lo dit planter prop carrera publica o no publica, ques deya luyar de son terme o de la carrera, quant volra plantar, dos palms de cana de Montpeller.

Ffo adordonat per los dits balles, ab volentat e ab consell dels damunt dits senyors, que negun no gaus plantar negun aybre, sia ssauch, meller, o cudonyer[3], per fer clausura prop so de son vesin, si no sen luyava dos palms de cana de Montpeller, en axi que los aybres no degen estar tant cla[r]s que puguessen haver fruyt.

Ffo adordonat per los dits balles ab consell dels dits prosomes, que negun [no gaus] fer ni plantar neguna clausura de causa secha, so es assaber de canes o de lenya secha, en so del seu prop lo terme de son vesi o de carrera, si donchs noss[4] alunya del terme de son vesi o de la carrera .I. palm de canna de Montpeller.

Ffo adordonat per los dits senyors balles, ab consell dels dits prosomens, que negun no gaus fer ni livar[5] agulla entre ell e lla possession de son vesi, si donchs no sen alu[n]yava, si lagulla ha mes de dos palms de canna de Monpeller de pregont o de mes, ques deia alu[n]yar del terme de son vesi un palm e mig de la dita canna. Empero, si la dita agulla no havia dos palms de pregon, que sia tengut de lunyar del terme de son vesi .I. palm de la dita canna.

Ffo adordonat per los dits senyors balles ab consell dels dits prosomens, que negun no gaus fer portells ni carrera prop la teneson de son vesi, si no sen lunyava una canna de Monpeller, si donchs ell ab son vesi no ssen covenen.

Ffo adordonat per los dits senyors balles, ab consell dels prohomes, que negun no gaus plantar negun aybre prop car-

[1] Saule, peuplier, aulne. *Pol, poll* et quelquefois *poyll,* du latin *populus;* tandis que *pol, poll, poyll* et *polla* (fem.) poule, poulet, vient de *pullus.*

[2] Éloigner.

[3] Sureau, amandier ou cognassier.

[4] *No sse.*— [5] *Livelar* (?)

rera publica o no publica sens volentat dels sobrepausats, sots pena de v. s.

Ffo adordonat per los dits senyors balles ab concell dels dits prohomes, que tota aquesta ordinacion escrita en aquest libre, quels dits sobrepausats qui son o seran, que degen e agen poder de termenar e devesir les dites questions, axi quo son scrites an aquest libre, e quascuna de les parts agen a tenir he a sseguir so que los dits sobrepausats faran sens tota appellacion. E si per aventura los dits sobrepausats no ssen podien convenir, quels consols agen les dites questios a veser he determenar ab los sobrepausats ensemps.

Ffo adordonat per los dits senyors de balles ab concell dels dits prohomes, quels sobrepausats degen devesir contrast de regadures o dagullers o damplesa o de stretesa de carreres publiques o no publiques, e agen esgardament de pont a ffer en les regadores o rechs o agulles, si ad ells es covengut de metre o de fer, e ffer tall o talls per que la mession que faran puguen pagar. E si gran dupte era a ffer los talls, de ffet quels consols qui en aquell temps seran degen metre prohomes per haver concell a determenar les causes damont dites, Empero quels dits prohomens aiustats ab los sobrepausats degen jurar en poder de la cort, e so quels diran o determenar[an], que la cort huy dega observar, o de tenir e ffer tenir a les parts que contrastaran ses tot.

Pierre VIDAL.

(*A suivre.*)

POÉSIES INÉDITES

DE GAUCELM FAIDIT [1]

I

(Ms. 2814 de la bibl. Riccardi, à Florence, p. 166)

GAUCELMS FAIDITZ

I. Del gran golfe de mar
E dels enoios [2] portz
E del perillos far
4 Soi, merce Deu, estortz;
Don posc dir e co[m]dar
Que mainta malanansa
I hai suffert e maint turmen;
8 E pos a Dieu platz que torn m'en
En Limozi ab cor jauzen,
Don parti ab p(r)esanza,
Lo tornar e l'onranza,
12 Li grazisc, pos el m'o cossen.

II. Ben dei Dieu merceiar,
Pos vol que sanz [3] e fortz
Puesc' el païs tornar,
16 Un val mais un paucs ortz [4]
Qe d'autra terr' estar
Rics ab gran benan[an]za;
Qar sol li bel acuillimen
20 Eil onrat fag ell dig plazen
De nostra domna, [e]il prezen
D'amorosa coindanza,

[1] Les quatre pièces que l'on va lire sont les seules compositions du célèbre roubadour limousin qui n'aient pas encore été imprimées. — [2] Ms. *enois los.* — [3] Pour *sans.* — [4] Ms. *doir.*

E la douza semblanza
27 Val tot qan autra terra ren.

III. Ar hai dreg de chantar,
Pos vei joi e deportz,
Solatz e domneiar,
28 Qar zo es vostr' acortz,
E la font[1] el ris[2] clar
Fan m'al cor alegranza,
Prat[3] e vergier, qar tot m'es[4] gen,
32 Q'era non dopti mar ni ven,
Garbi, maïstre, ni ponen,
Ni ma naus nom balanza,
Ni nom fai mais doptansa
36 Galea ni corsier corren.

IV. Qi per Dieu gazaignar
Pren d'aitals desconortz,
Ni per s'arma salvar,
40 Ben es dregz[5], non ges tortz ;
Mas cel[6] qi, per raubar
E per mal' acordanza,
Vai per mar un hom tan mal pren,
44 Em pauc d'ora s'aven soven
Qe, qan cuj'om pujar, deissen ;
Si c'ab desesperanza
Il laissa[7] tot es[8] lanza
L'arm' e lo cor, (e) l'aur e l'argen.

[1] Corr. *las fontz?*— [2] Corr. *riu?*— [3] Ms. *prai.*— [4] Ms. *mos.*— [5] Ms. *ben e saregz.*— [6] Ms. *ces.*— [7] Corr. *Eslaissa?* ou seulement *El?* — [8] Corr. *en? Lanza* serait une forme féminine de *lanz,* jet, coup de dé, hasard.

II [1]

(Ms. 15211 [2] de la B. N., f° 140 v°)

GAUCELM FAIDIT

I. Ar es lo mont vermelltç e vertç
E de mantas colors cubertç,
He remal brun' aura negra,
4 Els ausels deseron lur becs,
Per c[h]'ieu ai talent che desple(i)c
Tal un vers, c[h]e far no pogra
7 Mentre c[h]el desturbier me tenc [3].

II. Mais era m'esmend'e m'endertç
Los maltraitç c'avia sufertç,
Non gies cill c[h]e far o degra,
11 Mas autra c[h]em trais fors los decs [4],
Can vic lo gran affam quim crec,
Don giamais mos cors nos mogra,
14 Sils fins gioi no fos c[h]em revenc.

[1] Pièce remarquable au point de vue rythmique. Les couplets IV, V et VI, reproduisent respectivement les mots-rimes des couplets I, II et III; les couplets VII et VIII (tornade) empruntent les leurs à chacun des précédents, dans l'ordre suivant: Couplet VII : 1 = I, 1 ; 2 = II, 2 ; 3 = III, 3 ; 4 = IV (ou I), 4 ; 5 = V (ou II), 5 ; 6 = VI (ou III), 6 ; 7 = I (ou IV), 7. Couplet VIII (tornade) : 1 = I (ou IV), 5 ; 2 = II (ou V), 6 ; 3 = III (ou VI), 7.

[2] Le ms 15211 de la B. N. (T de Bartsch), qui nous a fourni cette pièce et les deux suivantes, est précieux à beaucoup de titres; mais le texte en est souvent corrompu, et par suite plein d'obscurités, et la graphie, à ce dernier point de vue, dans la plus grande partie du moins, en est détestable. Son défaut le plus grave est l'emploi continuel qui y est fait du *c* devant *i* et *e* pour figurer le son dur que cette lettre ne doit avoir que devant *a, o, u*. Ainsi, v. 5, *c'ieu* = *qu'ieu*, v. 6, *ce* = *que*. Comme l'on trouve aussi, mais plus rarement, *ch*, selon l'usage italien (par ex., vers 5, *che* = *que*), j'imprimerai *c[h]*, afin de prévenir toute confusion, partout où *c* devant *e* et *i* a le son dur.

[3] Ms. *venc*. Cf. la note 1 et les vers 28 et 49.

[4] Cette « autre » est probablement Audiart de Malamort. Cf. la biographie du poëte, *razo* 1, p. 36 de mon édition.

III. De mi dons qi m'es si autera[1] dertç,
Perc[h]'ieu puosc et dei esser certç[2]
Qu'ill a me no s'eschasegra.
18 Mais pos quel platç, eu no ssoi pecs,
C'a ssom plasser ab lieis m'aplec,
E l'autra c'ades mi nogra
21 Torne s'en ab aquo que (?)[3] venc.

IV. Ab son engan qui's vairtç[4] e vertç,
E ab sos bels ditç fals cubertç
S'en torn ab s'amor negra[5],
C'a doas lengas e dus becs.
Mais lieis non cal, quis qu'en desplec,
Lonc del mal q'ieu dir en pogra,
28 Sim volges, pel dan en quem tenc.

V. Nos tainh, quil bela m'o endertç,
E ssitot eu ai lai sufertç
Los dantç que sufrir non degra,
32 Tuogll m'en e met ab leis mos (ferms) decs,
Cui grasisc car mi det em crec,
Che gia per autra no mogra
35 Mos cor del mal a[6] me revenc.

VI. Per so dic c'a bona fem dertç
Ma dopn[a], e ssoi ne ben certç,
Mais dic c[h]e non s'escasegra ;
39 Neus que en penses, soi ben pecs.
Per c[h]e ? car dic c'am lieis m'aplec.
Mi trai doncs? Oc, no tam nogra
42 Ver dir al fi gioi quim venc[7].

VII. Si fera, quel gioi es trop verç,
E gial dir non fora suferç
Per lieis, e non s'escasegra,

[1] Corr. *q'es si autam?* — [2] Ms. *dertç.* — [3] On ne distingue bien que le *q;* le reste est empâté. — [4] Pour *vairs* (*varius*)? — [5] Vers trop court; suppl. *et* après *torn?* — [6] Corr. *don?* — [7] Manque une syllabe.—Le poëte, dans ce couplet, dialogue avec lui-même.

46 Que d'uns n'i a ab trenchan[s] becs,
Tals c'anc giois ab lur vol non crec ;
Ans si poges cais [1] mi nogra
49 Ab lieis, de cui mi meteis tenc [2].

VIII. Don deportç [3] lieis mon ver[s d]esplec,
Denant n'Agout de cui mogra,
52 Sil gioi non fos c[h]e sai mi venc.

III

(*Ibid.*, f° 144 r°)

GIAUCELM FAIDIT

I. D'un dotç bell plaser
Plasent
Movon miei cant ver
Valent
Gient,
6 Car si mon solatç
Platç
Al[s] ben entendentç [4],
Ni s'ieu be(n)
Fas re,
De mi dons mi ve,
11 Cui ne soi grasire.
Liei desire
Si c'alior
Mon desir no v[i]re [5],
Car lieis am e lieis ador
16 E causi[s]c per la meglior.

II. Sol al sieu voler
M'atent,

[1] Corr. *tals* ? — [2] Le ms. porte plutôt *renc*. — [3] ? ? Serait-ce le surnom d'un d'un ami du poëte ?
[4] Ms. *albenerendetç*. — [5] Ms. *Si calcor men d. noure*,

Car del sieu saber
Aprent
Sen
22 Tal do[n] m'es donatç
Gra(i)tç
Pel[s] plus conoisentç,
Tant gent me
Mante
La sua merce,
27 Car soi bon sofrire,
C[h]e gausire
Soi d'amor
Don giausentç consire,
Et anc a nul amador
32 Non avenc tan de ricor.

III. E fas so[1] parer
Soen,
Car del clar dutç ser
Giausent[2]
Pren
38 Consirier amatç.
Fatç
Soi et pauc sufrentç,
Car cussre[3]
Nos te
Ma boca, per c[h]e
43 Tagn las n'asire[4],
Cant m'albire
Sa valor,
E ffols trop pot dire.
Soi donc fols, s'ieu dic m'onor?
48 — Oc, sel dit torn' a folor.

IV. Com giam det poder

[1] Ms. *sasso*. — [2] Cf. la chanson *L'ourat jauzent ser* et sa *razo*, p. 38 de mon édition des *Biographies*. — [3] *Sic*. Corr. *C'ab nul fre*? — [4] Corr. *che lan asire*?

Enten
. . . . . .
. . . . . .
. . .
54 . . . . . .[1]
Pat(i)ç,
Sofren clau la dentç ;
Not sove
C[h]e sse
Part drut si no cre ?
59 Trop potç ver asire,
Voll m'aucire
Sim socor
Eill cu soi servire,
Ni morai sin taih lausor?
64 — Oc, sil dit nol an sabor.

V. Ben dei doncs temer
Tement ;
Pero leis c[h]'esper
Grase[n]
Ren
70 Merces dels onratç
Latç
De c[h]em fes presens,
Et ssapte[2]
Nom ve,
Tan li ai[3] lial fe
75 C[h]el cor la remire
En sospire
De dolor
En trauc greu martire,
Car del cor var ai paür
80 Quem tegna per mentidor.

VI. Pot li doncs caler,

[1] Lacune non indiquée dans le ms .— [2] Corr. *s'ap se*? — [3] Pron. *lhai*, ou corr. *l'ai?*

S'ieu ment?
Hoc, giat vol veser,
Vai c'e[n][1]
Sen
86 Totç altres pensatç
Natç
De flacs pensamens
Tre unite[2]
Cove.
Vau duncs, giois mi me,
91 Si que eu deja rire.
E not tire,
Chanso, cor
Tost, ses escondire,
An Sobira mon segnor,
96 Cui pretç pren per valedor.

VII. N'Agout aus eslire
En Plus Avine[n]t, c'ap lor
99 A cap bon preiss[3] e valor.

IV

(*Ibid*, f° 145 r°)

GAUCELM FAIDIT

I. Per l'esgar
Del temps clar,
Can la brun'aur'el freitç
C[h]e[4] destreitç
Los adreitç
6 Auseletç de cantar,
S'esbaudea
Mos coragies,
Car salvagies
Plen d'enveia

[1] Corr. *Vai t'en?* — [2] Corr. *Tro un te?* — [3] Corr. *pretz*.
[4] Corr. *A?*

Ai[1] (tant) estat
12 C'om m'en tenia[2] per fat.

II. Esmendat
E donat
M'a amors ben e gie[n]t
Per c[h]el ren
Merces cen,
18 Qu'eu aiso ai proat
Che feunia
Es foudat(a)ges,
Bon usages
Qui merceia;
C'ab merce
24 Conqier drut, si nos recre.

III. C'amor ve
E sap be
Quill es verais o fals;
Er corals
Fins lials
30 Amic a cui conve,
Dals qu'enseiha[3]
Sos paragies.
Dre(cc)tç viages,
En[4] q'esteia,
Lo conduc[5]
36 De fina amor c[h]'es ab lui.

VI. Tant d'autrui
Gioi non fui
Enveios[6] c[h]'eran[7] quges
Nim penses
C[h]e giam des
42 Amors[8] so qu'er m'adui,
E m'en plega

[1] Ms. *Ar*. — [2] Ms. *tegna*. — [3] Corr. *Cals que seia?* — [4] Corr. *On?* — [5] Corr. *condui?* — [6] Ms. *envieos*. — [7] Corr. *Che jam?* — [8] Ms. *amois*.

Segnoragies
El mesagies
C[h]em autrea,
Qe conc[h]is
48 Ai tal guoi, cor, don tu ris.

V. Mos Estuis
Volgra vis
Lo gasardon qem fai
Amors sai,
C[h]em ten gai,
54 E mo Linhaures[1] fi(n)s,
Qu'er nom creiha
Nuls damagie
El ric gages
Crei c[h]em deia,
El gien dos,
60 Esser saubutç pels dos[2].

Ma cansos[3]
An vais vos,
Amia, lai on etç,
P[e]l ric pretç
Que[4] avetç,
66 Esc[h]ers grant del[s] gelos,
A cui greiha
Vasalages
El legagies[5]
Lur far deiha
C[h]e nom par
72 Ai bon[6] pro en lur gardar.

Hon que sia
Mos estages,

[1] *Linhaure* était le surnom que G. Faidit, d'après sa biographie, donnait à Raimond d'Agout. Mais je ne sais quel personnage se cache sous l'*Estuis* (corr. *Estris ?*) du v. 49.

[2] Manque une syllabe. Corr. *per els?* — [3] Ms. *canson.* — [4] Ms. *Qui.* — [5] Corr. *lengages?* — [6] Corr. *Ai'om?*

Le coragies
La[1] sopleia
Ab cor clar
78 Vas n'Agout que non a par
D'acabar
So c'a preis[2] s'escai a far.

POÉSIES INÉDITES

DE BONIFACE DE CASTELLANE[3]

I

(Ms. 12474 de la B. N., f° 245 r°)

BONIFACI DE CASTELLANA

I. Era pueis yverns es el fil,
Que d'aigas glason mais de mil,
Ai cor de far un sirventes ;
4 E s'ieu i met negun mot vil,
No m'en chal, qar dels malapres
Baros q'ieu trueb ples de no fes
7 Chantarai, que Dieus los acor.

II. D'els e de lur fach hai malcor,
Qar eilh non han valor ni cor,
E trueb los uns prez trop estrils[4].
11 Mal resenblan al pro n'Ector,
Per q'eu volgra ausir sos qils,
Q'om lur tolges entro als fils
14 Ço pauc qe lur es remansut.

[1] = *lai*. — [2] Corr. *pretz*.
[3] Raynouard (*Choix*, V, 108-110) a publié des fragments des deux pièces qu'on donne ici en entier.
[4] ??

III. Lo rei engles cug q'al sanglut,
Qar tan lo ve hom estar mut
De demandar sas eretatz,
18 Et mentrestant ha'n tan perdut
Degra si menar daus totz latz
Coredors e cavals armatz,
21 Tro cobres sas possessios.

IV. El flacs reis cui es Aragos
Fa tot l'an plach a mangasos[1],
E forailh plus bel, so m'es vis,
25 Qe demandes, am sos baros,
Son paire, q'era pros e fis,
Qi fon mortz entre sos vesis,
28 Tro fos dos tantz aqitiat.

V. E li fals clerge renegat
Cuidan de[se]retar Colrat,
Per donar a lor bastardos,
32 E tenon l'emperi vacat[2]
Ab las lur malvas[as] lesos,
Don cujan reinhar entre nos
35 Mas san Pier' han trop irascut.

VI. De mon seinhor, si Dieus m'ajut,
Se no creses conseilh menut,
Sai q'el fora[adrech e bos.
39 E plagran li brant e escut,
Elms e ausbergs e garnisos,
E fora ben dreitz e rasos.
42 Q'en aissis tainh d'enamorat.

VII. Arbalestier be aresat
E cavalier, qan van rengat,
Mi plason trop mais qe libel,
46 E ja nom trobares la[s]sat
Q'ieu non fas' as[s]aut e cenbel

[1] Corr. *mains garsos?*
[2] Cf. Ci-apres la pièce IV de Bertran de Lamanon.

E non abraz sout son mantel
Donna ab gras cors e delgat.

VIII. Mauret, unam det son anel,
De q'ieus trobei trop aïrat;
Tramet a vos e an Sordell
Mon sirventes q'ei acabat.

II

(Ms. 856 de la B. N., f° 381)

BONIFASSI DE CASTELLANA

I. Sitot non es fort gaya la sazos,
Un sirventes faray ab digz cozens,
En cui diray, contra totz recrezens,
4 Als Proensals, paubres e cossiros,
Que non lur laysson braya
Esti frances, a l'avol gen savaya,
Ans los tenon tant en menhs de non re,
8 E ges per tant non lur clamon merce.

II. Alqus tolon de lur possessios,
E ges per so non es francx lur argens,
Els tramet hom cavaliers e sirvens,
12 Cum si eron trotiers o vils cussos,
En la to[1] dreg ves Blaya,
E non lur cal si n'an mort o n'an playa,
Ab qu'els aion de quasqun so que te.
16 Ara veiatz quo van a bona fe.

III. De trahidors, de fals e de glotos
Si son partitz de mi ab lurs fals gens,
E non o planc, q'ieu non valray ja mens,
20 E atendray, qu'enquar ay fortz maizos,
E ay ma gent veraya,
Els trahidors van s'en, Dieus los deschaya!

[1] Raynouard a lu *tor*.

E no m'en cal sil grans poders ve[1].
24 Aital faran al comte quon a me.

IV. L'avangelis ditz aquesta[s] razos,
Que qui auci murir deu eyssamens,
E sil coms es d'avol balay sofrens,
28 Alcunas vetz trobaran ocayzos.
E conquis plus gent Blaya
Lo pros Carles, que noy ac pres de playa,
De Balba, Res e Blieu, que si manté[2],
32 E Acre[3] non[4] conquis trop miels, so cre.

V. S'ieu m'encontre un jorn ab sos bailos,
Quem guerreyo, yeu los faray dolens ;
Tant hi ferray que mos brans n'er sanglens,
36 E ma lansa n'er per un pauc tronchos ;
E qui per els s'esmaya,
Ni a son tort ad els fugir s'asaya,
S'ieu no l'aussisc, jamais non jassa be
40 Ab ma dompna, qu'am mais que nulha re.

VI. Lo dous dezirs m'apaya
Q'ieu ai de lieys, e ja Dieus cor no m'aya,
Mauri, s'ieu may non l'am que nulha re ;
Et ay eu dreg, qu'ilh fa aital de me.

[1] Corr. *Si g. p. lor ve?*

[2] Le poëte semble opposer ici Charlemagne à Charles d'Anjou. Si mon hypothèse est fondée, il faut joindre ce passage aux autres allusions faites par les troubadours à l'épopée carlovingienne. Il a dû exister une chanson de geste, aujourd'hui perdue, de la conquête de la Guyenne par Charlemagne. Cf. le *Roland,* v. 2325. et la version saintongeaise interpolée du Pseudo-Turpin (*Zeitschrift,* I, 287), où est racontée au long la prise de Blaye. La phrase est d'ailleurs obscure et embarrassée; mais le sens paraît être celui-ci : « Charlemagne conquit plus vaillamment Blaye que le comte de Provence, — car il (ou qui) n'y a reçu aucun coup,— ne conquit Balba, Riez et Blieux. Je suppose que Balba est le nom d'un château de la maison des Balbs, sur laquelle voy. Nostredame, *Hist. de Provence,* p. 267.

[3] On ne voit pas ce que vient faire ici Acre. Corr. *Arle*? Cf. Nostredame, *ibid.*, p. 213 et suiv.

[4] Ms. *mon.*

POÉSIES INÉDITES

DE BERTRAN DE LAMANON

I

(Ms. 2814 de la bibl. Ricardi, p. 238)

EN BERTRAN DE LAMANNO

I. Una chanzon dimeia ai talan
Q'ieu la fassa ab gai sonet cortes,
E ges d'aitant no me for' entremes,
Mas forza m'en amors e m'o enanza
Per la bella q'es tant pros e valens
Q'eu non l'aus dir com m'auci ab turmenz;
7 Per qil dirai chantan ma malananza.

II. Lo primer jorn q'ieu vi son cors prezan,
Anz qem partis[1] denantz leis m'ac conques
Sa granz beutatz e si lazat e pres
C'anc pois non saup que si fos benananza;
Tant sui destreitz d'angoissos pensamenz,
Car nom mi val merces ni chauzimenz,
14 Et ja totz jornz dobla ma deziranza.

III. Mas can remir son bel cors ben istan,
Nom meravill s'en grant error m'a mes,
Car sa beutatz es[2].....
E sos fiz pretz e sa gaia coindanza,
Al sieu lauzar non sui eu pro sabenz;
Mas aitals es c'obs noi ha mais ni me(e)nz,
21 Con hom[3] pot meils fazonar per semblanza.

IV. Al sieu ric pretz no sui eu pro valentz,
Mas sim[4] valgues per amar coralmenz
24 Ben istera (?)[5] egal en la balanza.

[1] Ms. *partitz*. — [2] Peut-être la lacune est-elle entre *beutatz* et *es*.
[3] Corr. *C'om non?* — [4] Ms. *som*. — [5] Ms. *iflera*.

V. Del comte sai mo segnor ver[a]menz
Qe chi fara[1] el chantz non valra meintz
28 E per mo mal o[2] chantara en danza.

II

(*Ibid.*, p. 239)

EN BERTRAN DE LAMANNO

I. De la ssal de Proenzam doill
Car al meu port non passa re(n),
E car noi prenc zo que [eu] soill
4 Fort m'enueia, cascus o cre.
Mais segners faill quel[s] seu[s] descor,
E qant pot ben aver lur[3] cor
E bon amor de tot son cumunal,
Que(l) nuls[4] trazaurs a senor tan no val.

II. La sal an mes a tan gran for
Per q'eu tem fort e tem ancor
Quel proverbis qu'es tan[5] diz torn en mal :
12 Condugz ab carn totz es perdutz per[6] sal.

III. Qi aital ortolan acueil
Paor deu aver per ma fe,
Que noil faria mal en l'oill
16 Ren qel ait[7] de ben entorn se ;
Mas cre qu'el o fai per demor,
Car taliet cen nauz part son tezor[8],
E nous cuides qu'el o fassa per mal,
20 Car a totz part son aver per egal.

IV. En Bonafaci[9] a ric cor
E non es ges cassatz el cor[10],

[1] Corr. *si fara?* — [2] Corr. *per m'amo[r] lo?*
[3] Ms. *lux.* — [4] Ms. *mils.* — [5] Corr. *ques hom?* — [6] Corr. *sens?* — [7] Corr. *q'aia?* — [8] Vers trop long. Corr. ? — « part ». Corr. *per?* — [9] Sans doute Boniface de Castellane, le troubadour. — [10] Cor, trompe de chasse? Ou corr. *tor?*

Qu'el don 'als seus e los garda de mal
24 Per que li son trastuit bon e lial.

V. Sel[1] ques a comparatz a troill[2]
Nos tenon sai estret lo fre
E nos tenon lo cap el soil,
28 E noi trobam nulla merce;
Mas non es senblanz ges encor[3],
Qe getes sos enemics for
De sa terra, on li fazion mal,
32 Els francs baros degran far altretal.

VI. De la sal non an ges per lor[4],
Anz li son tuit li autre for,
Que non n'an trait ensems un plen grazal,
36 Don proverbis e pesatges pauc val.

VII. Qui mal semena mal coill[5]
E qi mal penza mals li ve,
E qi mal mi fai mal li voill
40 E prec Dieu[6] que de mal l'estre;
Don d'aisso malogren[7] demor,
E n'ai gran plazer e mon cor,
Qe drus non gic a venjar ben ni mal,
44 Per qu'en seran tuit venje tal e tal.

VIII. Flacs baros[8], vos[9] eus metes for

[1] Les angevins? — [2] Allusion à une pièce perdue de Boniface de Castellane? Cette comparaison des officiers de Charles d'Anjou à un pressoir ne se rencontre dans aucune de celles qui nous restent de ce troubadour. — [3] Veut-il dire que Boniface ne ressemble plus à ce qu'il fut autrefois? Faut-il lire *en cor;* ou *encor* (= *encore*), en corrigeant *semblant* (neutre)? *getes* du vers suivant doit-il être corrigé *getet?* — [4] Il faudrait un *o* ouvert, ce qui exclut *lor* (= illorum). Doit-on lire *l'or* (le bord, l'extrémité)? Mais le sens? Peut-être *per or* (aurum.) — [5] Manque une syllabe. Suppl. *cel* devant *qui* ou après *semena?* — [6] Ms. *don.* — [7] Corr. *mal e greu?* — [8] Cf. Ces vers d'un autre sirventés du même auteur (*Qui que s'esmai*):

Aitals flacs fraitz baros tafurs
Ha en Provenza cui faill cors,
Mens valens qe judeus ni mors
Desai la mar ni lai part Surs.

[9] Ms. *ciz.*

Descoratz, e noi ontasses cor[1],
E membre vos del cor [e] de la sal,
48 Si non jamais non seretz proenzal.

III

(Ms. 3207 de la bibl. du Vatican, f° 43 *a*[2])

BERTRAM D'ALAMANO

I. Nuls hom non deu eser meraveylaz
S'eu non sui gai ni zant[3] alegramen,
Car Deu eseig[4] a cui me sui donaz
M'an trait de joi e mis en pensamen ;
5 E car mi te in desesperamen,
E Deus, car es trop mis' in sa 'speransa,
E pois ambdos me dona[n] malenansa,
Ben a gran tort s'om zamais mi repren
9 S'en perd mon zan, pois ai perdut mon sen.

II. S[i] anc a Deu pric[5] d'ome pietaz,
Per mer[cel prec] qu'il m'ai 'in zausimen,
Em rendal joi dun sui per el(s) raubaz,
Car el meteus diz c'om a salvamen
14 Non pot venir, se so que tol no ren ;
E pois il ten de tot zen la balansa,
Tornar mi de[u] per dreiz en benenansa.
Se non (n)o fai, son diz mezeis desmen,
18 Don na[i]sera gran eror illa[6] jen.

III. Estat avem conpagnon lonzamen,

[1] Ce vers a une syllabe de trop. Je ne vois pas le moyen de le remettre sur ses pieds. Faut-il lire *enoi, onta, ses*...? Mais il serait toujours trop long. On pourrait penser à *que nois*) = *no's* = *no es*) *hom ses cor*.

[2] Copie due à l'obligeance de M. Cesare de Lollis. Nous voyons par cette pièce que la dame aimée dans ce temps-là par Bertran de Lamanon s'était faite « béguine » ; c'était par conséquent une des compagnes de sainte Douceline.— [3] Pour *chant*. On a encore *z* pour *ch* (ou *j*) aux vers 8, 9, 11, 15, 16, 17, 19, 25.

[4] Corr. *e cilh*? — [5] Corr. *pres*? — [6] Pour *en la*.

Amic Sordel, de joi e d'alegransa,
Mas ar m'a Deus mis en tan gran eransa
Qes conpaygna tens qem [1] partran breumen,
23 Si'n breu lo joi qe Deus m'a tolt nom ren.

IV. Beguinages, e Deu, car l'o consen,
25 An faiz em fai [2] peiz de mort per un cen.

IV

(Ms. 15211 [3] de la B. N. f° 219 v°)

BELTRANS D'ALAMANO

I. D'un sirventes mi ven gran voluntatç,
C[h]el fas' ausir a tutç cominalmen(tç),
E qu'ieu dirai de las grantç poestatç,
De cells ques an de l'enperi conten,
5 C'al mieu se[m]blan il regno folamen,
El papa [ma]l, car los ten e balansa;
Bem meravegll car igll an esperansa
Ques a nengun en fas' autregiamen,
9 Puois ch' el a d'els renda d'aur e d'argien.

II. Al papa val l'enperi el regnatç,
Mais c[h]e sc'era tut sieu domenjamen,
Car [4] plus monta l'avers c[h]'es presentatç
Per ac[h]est plai a lui e a sa gen
14 C[h]e li renda c'us [5] e[m]peraires pren;
Et puois d'aver n'aten gran aondansa,
No mi sembla c[h]e gai [6] met' acordansa,
C[h]es ell [7] non a en altr' enten [8],
18 Per c[h]e lo monç n'es tut e turbamen.

[1] Corr. *Quel c. tem quens parta 'n?*

[2] Corr. *fan;* ou mieux, peut-être, *Am* au commencement du vers.

[3] Voir la note 2 de la p. 550 ci-dessus. — Raynouard a publié des fragments de cette pièce (*Choix*, V, 72).

[4] Ms. *Cor.* — [5] Ms. *cons.* — [6] Pour *jai (jam ibi)*. — [7] Ms. *çll.* — [8] Vers trop court. Suppléez *son cor* ou *sa pensa* après *a?* ou corr. *en alre son enten?*

III. Ja aicest platz non er sentenziatz,
Puois que li rei volon abreujamen,
Ab cavaliers et ab cavals armatz
Et ab vasal bon de conquerimen
23 Vegna cascus apoder[ad]amen,
Et en un camp fasan un' aital dansa
C'al departir gazagne l'uns l'onransa ;
Puois decretals noi noseran nien,
27 Puois troberan lo papa ben disen.

IV. Aicelh sera fil de Dieu apelatz
C[h]e aura fait al camp lo vensimen,
Pe[r] los clergues [s]er[a] leu coronatz,
Car il veiran c'auran [1] l'afortimen.
32 Adon sera tut a son mandamen,
Car ades an clergues aital uzansa
Que quan trobon pairo de gran puissansa,
Tut cant il vol fan ben et umilmen,
36 E puois son dan, quan veison que deisen.

V. E si al[s] reis so c[h]'ieu lur dic non plas,
Als podon far, c[h]es er miels per un sen,
C[h]e [o]utra mar se per[t] crestiandas [2],
E si pason apoderadamen,
41 Remanra tot so de c'om [3] los repren,
E autresi pases lo rei de Fransa,
E l'aut primce(s) ses longia demoransa,
El reis Gaumes [4] qu'a l'astre d'ardimen [5]
45 Dels [S]erasis mescresens d'autra gen.

VI. Assas ai dic a cascun, si m'enten,
Dels autz primces, e ai ferma speransa
C[h]e s' il pasan ses longia demoransa,
Cristiandat garderan d'aunimen,
50 Gaçainhan Dieu, e pres e salvamen.

VII. Reis Castelans, car sob[ei]ranamen

[1] = *aura ne.* — [2] Ms. *crestandias.* — [3] Ms. *cam.* — [4] Pour *Jaumes* (Jacme 1er d'Aragon). — [5] *lardimen.*

Est sobeirans[1] de fin pre(i)s e d'onransa
Donas vos suoign, segnor, qu'ieu ai dutança
C[h]e vostre pres non prena mermamen,
55 E faitç, segner, c[h]el tengas autamen.

VIII. Dell papa sai c[h]e dara largamen
Pron del perdon et pauc de son argen,
E s'outra mar non fan seccors breumen,
59 Li terras pert ses tot revenimen.

CHANSON INÉDITE DE PEIROL

(Ms. 2814 de la bibl. Riccardi, p. 178)

EN PEIROLS

I. Ben[2] no val hom joves que nos perjura
Per salvar plus cant er tuel[3] sagramen;
E s'ieu per mal ni per paor de ve(i)n,
Covenc a Dieu qu'eu non chantes aora[4],
Pos nostre temps si meillura,
Trobarai que fort ei[5] mespres,
7 E perdon me Dieu s'ai mespres.

II. En respeig son d'aver bona ventura,
Car ades ai mal trag e mon joven;
Mais anc nom plac sojornz entr' avol gen,
Per c'ai maint jorn e mainta noit escura
Suffert et chautz e freidura,
Qem loingnes de vilas pajes,
E per segre (com) pros e cortes.

III. Jamais nuls hom non faria rancura
De mercadiers, so sai certanamen,

[1] Ms. *soiberans*. — [2] Corr. *Ren?* — [3] Corr. *el tuel* (= *tol*)? — [4] Rime fausse. Corr.? — [5] Pour *es*?

Se vezion con gazaignon l'argen
Ni cos meton en mar ad aventura.
De tot me sui donatz cura,
Can an lor temps e non l'an ges,
21 Tot m'o t(i)eng a sojorn de pres.

IV. Anc la bella ben faita per centura
Non desirei mais c'ara per un cent
Non dezir mais e garbin e ponent,
Et autres venz, can si fan per mesura,
Et net port a gran largura,
Com conosca can son[1] temps es,
28 En Blachas non sap jes que s'es.

V. S'anc baordei ni anei d'ambladura,
Per caval pren vostra nau can cor gent,
E per escut[2] la grant vela al vent,
E per lanza l'antenna fort e dura,
Per esperon l'arsiura[3],
Els timos prenc per fres
35 Et per sella e per arnes.

CHANSON INÉDITE

D'AIMERIC DE BELENOI

I

(Ms. 2814 de la bibl. Riccardi, p. 236)

I. Domna, flor
D'amor[4],
Domna senz vilania,
Resplandor
E color

[1] Corr. *bon?* — [2] Ms. *estut.* — [3] Corr. *amura?* — [4] Vers trop court : suppléez *Qu'etz* au commencement?

6 De tota cortezia,
Vostr' amor
Fai socor
A(i) cel q'en vos se(n) fia,
Tal que plor
Ne dolor
12 Non sen, Verges Maria,
Car de vos pres char humana
Jesu Christ, qi lav' e sana
Totz vostres amics de mal,
16 Per confession leial.

II. Qui[1] jornal
A gen[2] tal,
Benedeita gloriosa[3],
Q'a nadal
Fos engal
Maire, filha, esposa ;
De reial
Cort captal
Dona[4] poderoza,
Un logal
Mi faitz sal,
Misericordiosa,
Q'enois m'es d'aquesta vida,
Car noi trop, tant es marrida,
Cort ni domna ni segnior
Senz trebail ni senz dolor.

III. Qui honor
Vol d'amor
En vos, Domna, entenda,
Qe d'aillor
Ne ven[5] plor
Tot joi qe hom n'atenda,

[1] Lecture douteuse. — [2] Corr. *Agues* (pour *Aguetz*)? ou seulement *Ac?* *Qui* du vers précédent serait, dans ce cas, interrogatif. — [3] Prononcez *rio* en une syllabe ; ou corr *Beneita?* — [4] Ms. *done*. Suppl. *qu'etz?* — [5] Corr. *Deven?*

Eil meillor
Fan folor,
Cuidon[1] qe miels lur prenda,
C'ab[2] sabor
Dan[3] major,
E pert cascus sa renda.
Mas la vostra amistanza
Dona joi e alegranza,
E tol ir' e pensamen,
E fai de paubre manen.

IV. Ben i pren
Qi enten
En vo(u)s, dousa[4] reina,
C'ab jauzen
Pensamen
Son dezirer afina.
Cor e sen
E talen
Mi donatz, e aizina,
Que viven
Peneden
Ab vera disciplina,
Dona, mos pechatz finisca
De tal guiza e delisca
C'al jorn derrer mi jugatz[5]
Ab aicels c'auran ben fait(z).

V. Seignier, en vos non perisca
Vostre prez e non delisca,
Qe, cant la mortz eis d'agait,
Tuit li cuidar son desfait.

[1] Corr. *cuidan?* — [2] Corr. *Can?* — [3] Corr. *N'an?* — [4] Ms. *douse.* — [5] Corr.? *jugatz* est impossible, pour la syntaxe comme pour la rime.

CHANSON ANONYME INÉDITE

(Ms. 856 de la B. N., f° 386)

I. Be volgra, s'a Dieu plagues,
Totz los mals qu'ai faitz desfar,
Els bes que non ai faitz far.
Ay! E cum fora ben pres,
5 Sil bes fos mals el mals (fos) bes.
Adoncx nom calgra doptar,
Quar tant fora lo bes grans
Que pars for' ab un dels sans.
Ara no say cum s'anara de me,
10 Tan son li mal gran e petit [li] be.

II. Tant mi sent vas Dieu mespres
Qu'ieum cugiey desesperar,
Mas veg que non o dey far,
Quar magers es sa merces
15 Quel mieus grans peccatz non es.
Aissom fai assegurar;
Pero be volgra tres tans
Viure e de jorns e d'ans
A sa honor, per miels trobar merce,
20 Quar l'ay estat fals e de mala fe.

III. Verai Jesu Crist, nous pes
S'ieu de reus auzi preyar
Merce, nom laissetz torbar
Al diable, quem ten pres;
25 Mas s'ai fach qeus desplagues,
Al cors o vendetz ben car;
Lo cors qu'a faitz los engans
Suefra las penas els dans,
Al cors rendetz la pena quel cove,
30 Qu'elh a trahit vos, e l'arma, e se.

IV. Be sai, si jam val merces,
Que merces sera ses par ;
Sol aissom deu esglayar,
Que ja res mai noy agues,
35 Mas las senmanas el[s] mes
Els ans qu'ai laissatz passar,
Qu'anc no fuy de Dieu membrans;
Sol aisom deu esser dans,
Quar guazardo non a hom de non re,
40 E quer l'a tort qui non a fach per que.

V. Ben sai que tart mi suy pres
Vas vos, Dieus, merce preyar;
Mas vos mi dissetz, som par,
Que, qual que hora vengues,
45 Nom soanariatz ges,
E fora temps d'albergar.
Pero be volgra enans
Laissar mos fallimens grans,
Qu'en vostra cort non pot intrar, so cre,
50 Nulhs hom tecatz de nulha laia re.

VI. Segles desleyals truans,
Fals ensenhaire d'enguans,
Qu'en tu non a nulhs hom honor ni be,
54 Pueys qu'ama Dieu, nil blan nil tem nil cre!

DESCORT ANONYME INÉDIT[1]

(Ms. 844 de la B. N., f° 117)

I. Bella donna cara,
On poc Dyeus trobar[2]

[1] Cette pièce est bien, pour la forme, un *descort*; mais l'auteur remarque lui-même, vv. 66, 73, qu'elle serait mieux appelée *acort*.

[2] Manque une syllabe, car il semble bien que ce vers doit en avoir six, comme tous les autres vers masculins du même couplet.

Tant de beutat clara.
Quant vos formet sens par?
5 Qu'enans ni anquara
Non volc nul' autra far
Am tan bella cara
Ni am tant bel esgar.
E qui ben esgara
10 So que Dyeus volc mielz far.
Mira vostra cara
El vostre bel cor car.
Pla(n)sent donna cara,
Dousa sens tot amar,
15 Nous ama ben ara
Nulz oms ni o pot far.

II. Pos am fin' amor m'acort
Que am fort
Plasent donna gaya,
20 Ben dey far plasent acort.
Que descort
Non tan[h] qu'ieu retraya ;
C'amors m'a mes a tal port
On deport
25 Mon cors, cor quem playa.
Ben tan(c)h de mon fin acort
L'onrat [1] port [2]
Quels aymans apaya.

III. Pos li dous consire,
30 Quem solon ausire,
Tenon mon cor gay,
Ay !
Ben dey motz eslire,
Per leys qu'ieu (en) desire ;

[1] Corr. *lo grat*?

[2] Ms. *port l'ouvrat port*. Je supprime le premier *port*, car il détruirait l'ordonnance du couplet, qui doit être composé de quatre groupes égaux de trois vers (7 + 3 + 5).

35 Qu'autr' amors nom play.
May
Sos gay cors plasens.
Gentz,
El syei bel semblan
40 Man.
Que res non n'es mentz
Sentz,
Mi fan dir cantan
Can
45 E cantars plasens,
Gentz.
Sabes per qu'ieu can
Tan?
Car fins entendentz
50 Dentz
Am e sens engan
Blan,
E quar blan gausentz
Mentz
55 En prez mon afan
Gran.

IV. So qu'als autres fins aymantz
Es afantz
Es a mi gautz e dousors.
60 Car amors
Vol qu'ieu am, sens totz engantz,
Totz mos antz,
Tal(s) que sobre las gensors
M'es ausors.
65 Amors, ben es mos acortz
Que « acortz »
S'apel mos cantz totz tems mays,
Entrels fins aymans verays,
Cuy plas solaz e depors,
70 Que descortz
Non deu far qui non s'irays;

Per qu'ieu lays
Descortz,
Per far acortz
75 Gays entrels gays.

PLAINTE DE LA SAINTE VIERGE

AU PIED DE LA CROIX[1]

Archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone, ms. nº 27 du fonds de San Cugat del Valles, XIVe siècle.)

I. « De gran dolor cruzel ab mortal pena,
De marrimen ab tristor descauzida,
De plantz, de plors, lassa, trista, marrida,
4 Suy el jorn(s) d'uy et de greus trebalhs plena.
E! dols corals, quim destruy em desena,
Em romp lo cor, dolent, marrit e trist,
Lassa! per vos, mon car filh Jhesu Crist,
8 Car sus la crotz vos vey dura mort pendre.

II. » Ay, lassa! filhs, lo cor me cuja fendre,
Vezen la greu passio dolorosa,
Aspra, trista, cruzel, mortal, ontoza,
12 Que vos sofritz, car enfre layros pendre
Vostre cors vey, et trencar, e scuxendre,
Les mas, los pes clavalhar sus la crotz,
Si que totz etz cruxitz, cassatz et rotz,
16 Que res no par entirs que sus vos sia.

[1] Ce *planh* est publié ici d'après une copie de don Manuel de Bofarull, archiviste de la couronne d'Aragon, dont je dois la communication à M. de Tourtoulon. Milá y Fontanals en avait déjà donné, d'après le même ms., les cinq premiers couplets, dans une note de ses *Trovadores en España*, p. 467. Depuis, M. Paul Meyer en a publié complètement (*Romania*, X, 224) un autre texte, plus catalanisé, qu'il a trouvé dans un ms. du XVe siècle de la Bibliothèque Nationale (nº 6652 du fonds latin).

III. » Ay, lassa! filhs, degus homs no poria
Pessar lo mal ne la pena deserta,
Nel greu trebalh quel vostre cors soferta
20 Hab gran dolor, a tort, en aycest dia,
Don soptamen, lassa! morir volria,
Anans queus vis axi morir languen,
Car esgardan vostre divers turmen,
24 Lo sen me falh el cors me desempara.

IV. » Filh Jhesu Crist, pus trista suy encara
On mays vos vey, desastrada, caytiva,
Car vostre sanch vas totes partz s'arriva,
28 Pels pes, pel cap, pels ulhs e per la cara,
Car esta gent trista, cruzel, amara,
Vos an tan fort romput ab greus flagelhs
Que totz etz ples de blaveyrols cruzels,
32 Fers et mortals, dels pes sus en la testa.

V. » E per far mays d'onta pus manifesta,
E per grevar miels la vostra persona,
Han vos sul cap mes un' aspra corona
36 D'espines greus, cruzels pus que tempesta,
Ta fort punyentz que nulha no ss'arresta
Tro dins el test layhins el pus pregon,
Si que lo sanch vos salh pel mig lo fron
40 Que per los ulhs vostres humils goteia.

VI. » Don eras vey que[1] susor mortal freia,
De sanchs, d'escups la vostra cara tota
Coberta, filhs, e tan feramen rota
44 Que degus homs no vos conoix quius veia,
Car vostre vis, qui mas (et) pot ne peçeia,
Es heu nous puix socorrer n'ejudar,
Ne far plaser, nel vostre cors tocar,
48 Tant es la crotz nauta, lassa, dolenta!

VII. » E can no puix venir a ma ententa,

[1] Corr. *de*, leçon du ms. de Paris.

Esgardan tench ploran la crotz a braça,
E vostre sanch dona me sus ma faça
52 E sus mos vulhs; don cove ques eu senta
Tot vostre mal el turmen quius turmenta,
E vezen, filhs, quel vostre cors fenis,
Gladis cruzels per mig mon cor partis,
56 Per qu'eu vos prech ques ensemps ab vos mora.

VIII. » Per la merce, car filhs, qu'en vos demora,
Haiatz pitatz de vostra mayre pura,
Que mor languen, remiran l'aspradura
60 De vostra mort sopta qui vos acora.
Filh Jhesu Crist, ges no vos puix defora
Mostrar lo mal, l'afan et l'aspre dol
Qu'eu pas per vos, car trista sus lo sol
64 Estau tot jorn mortalmen emblasmada. »

IX. Quant Jhesu Xrist vich tant fort turmentada
De gran dolor la sua mayre trista,
E mantes vetz que l'ach en terra vista
68 Caser del cor mortalment engoishada,
Soptamen dix: « Femna descosselhada,
Vet si Johan que prengues per filh teu. »
E depuix dix : « Johan, discipol meu,
72 Ma mayre prin, qu'eu vulh sia ta mayre. »

X. Quant Jhesus hac sa mayre comandada
A sent Johan, le coral amich sieu,
Ta soptament le veray filh de Dieu
76 Enclinal cap et l'arma ret al payre.

LA PRISE DE JÉRUSALEM

ou

LA VENGEANCE DU SAUVEUR

Du récit provençal publié ici pour la première fois dans son entier[1], et que j'ai cité dans une note du *Roman d'Arles*[2], on ne connaît, jusqu'à présent du moins, qu'une seule copie. Elle se trouve dans le ms. fr. n° 25415 de la Bibliothèque Nationale, dont M. Paul Meyer a donné une notice détaillée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, n°s 3-4 (1875), p. 50 et suivantes, et qui paraît avoir été exécuté, sauf peut-être les dernières pages, à Béziers ou dans les environs, un peu avant l'année 1373 (*ibid.* p. 51). Notre texte en occupe les 23 premiers folios. Une double lacune s'y fait remarquer, provenant de ce que le premier cahier du ms. a perdu trois feuillets, deux au commencement et un à la fin. Le contenu de ces feuillets manquants sera remplacé ici par les parties correspondantes[3], préalablement *provençalisées*, d'une version catalane du XVe siècle, qui n'est peut-être qu'une transcription *catalanisée* de la nôtre[4], et qui a été publiée en 1857 par M. Prosper de Bofarull, au t. XIII de la *Colleccion de documentos ineditos del archivo general de Aragon.*

Sur les sources et sur les autres versions, en français ou en d'autres langues, du récit provençal que je publie, je renvoie à la notice précitée de M. Paul Meyer, et au livre de M. Arturo Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del Medio Evo,* t. I, pp. 402 et suiv. La plus ancienne de ces versions, y compris la nôtre, est un poëme

[1] M. Paul Meyer en a donné deux extraits dans la notice dont il va être question. Raynouard l'a connu et plusieurs fois cité, sous le titre de *Roman de la prise de Jérusalem.* Le second titre donné ici à cet ouvrage est la traduction de celui qui porte une des rédactions latines de la légende, qui diffère beaucoup de la nôtre, à savoir *Vindicta Salvatoris.* Voy. Tischendorf, *Evangelia apocrypha,* 2e éd., p. 471.

[2] Ci-dessus, p. 517.

[3] Pages 582-4, et p. 591-2. Ces additions seront placées entre crochets. La version catalane n'a pas de rubriques.

[4] Cf. Paul Meyer, *loc. cit.,* p. 54. Le début de la version catalane y est reproduit.

français en alexandrins, du XIIe siècle[1], dont celui que M. Graf a publié (ouvr. cité, p. 429) d'après un ms. du XVe s. de la bibl. de Turin paraît être un résumé. On n'a pas, jusqu'ici, découvert de ms. de la rédaction latine qu'on suppose être la source commune, immédiate ou non, de toutes ces versions.

C. C.

LA VENGANSA DE NOSTRE SENHOR [2]

[Apres .xl. ans que Dieus fo levatz en crotz en Jherusalem, Vespasias l'emperaire, que fo fils de Juli [3] Sesar, emperador de Roma e de la major part de tota Lombardia, (e) tenia en destrech Jherusalem. Roma era caps de tot paganisme, e l'emperaire crezia et adorava las idolas e fazia [las] adorar per tot son emperi ; et el era be guarnitz de la riquesa d'aquest mon, et el avia bona cavalaria sobre totz los altres barons del mon ; et avia un filh sert e savi que avia nom Titus ; et el estava en aquest deliech et en aquesta abundancia del segle e no pensava d'als sino deleitar son cos. Dieus reguardet la sua gran error, car pres per el passio e mort. En aquel temps era continuada e mantenguda l'error dels coutivamens [4] de las idolas e dels demonis, en la perdicio del poble. E trames Dieus una malautia que avia nom cranc en la cara de Vespasia l'emperador, que tot lo nas e las gautas li manjava tro a las dens, e cazeron li las maisselas e la barba tot en aissi com hom la li agues pelada tota, que anc noy romas pels. L'emperaire fon dolens de sa malautia e tuit li seu baron esteron ne fort meravelhat, e feron

[1] Paul Meyer, *Ibid.*, 53.

[2] Titre purement hypothétique. Le ms. provençal a perdu le sien, s'il en avait un, avec son premier feuillet ; le ms. catalan n'en a pas.

[3] *Just*, dans l'édition de M. de Bofarull. De même un peu plus bas. Notre ms. devait plutôt porter *Tiberi*. Cf. ci-après, p. 598, l. 18.

[4] J'adopte la correction de M. Paul Meyer ; cf. ci-après, p. 586, l. 10, et p. 591, l. 10 ; l'édition porte : « e continnada dels continnamens. » Il n'est pas sûr pourtant qu'il ne faille pas corriger *coutivada* plutôt que *continuada*, et que le substantif à suppléer soit bien *error*.

venir metges tots los melhos que hom poc trobar; e com aquilh metge, com mes obravon en el, lavos el pejorava mes, si que tuit li metje lo desempareron e disseron que res no li podian valer, mas que lo cranc [que Dieus] li avia donat li manjet totas las gautas el nas, et ac per tot lo cors lebrosia, que tot l'espesejava, et era tan mal adobatz que nos podia tener d'en pes, ans li covenia a jaire de nuech e de dia.

En aquel temps que Dieus venc et anava ab sos dicipols, .j. d'aquels, lo qual avia nom Clemens, fon vengutz en Roma, et aquel per la malesa dels pagans e per la duresa de l'emperador non ausava prezicar [si no] escondidament et amagada. Et us senescalx de l'emperador, que s'apelava Gays, en lo qual l'emperaire se fiava sobre totz los altres barons seus, vezent prezicar sant Clemens e [que] las gens menudas escoltavon lo molt volenties, e quant parti d'aqui, venc denant l'emperador, e guardet lo e vi lo malament adobat e comenset a plorar greument, e l'emperaire dis li : « Bels amix, no plores, car li dieu m'an donada aquesta estremitat, il lam tolran cant lor plaira et preguem los ne fort, que sim garisson, ieu lor bastirai un temple, lo plus bel que anc bastitz fos. » — « Senher, so dis Gays lo senescalx, no crei que ajon negun poder, mas al temps de Juli Sesar, vostre paire, auzi prezicar e dir que en Jherusalem avia un sant profeta que avia nom Jesu Crist e fazia grans miracles, que el mundava los lebroses que eron ferit d'aquela malautia et als secs donava lur vezer et als sortz donava l'auzir els mutz fasia parlar els contrachs fasia anar els mortz ressuscitar e totz los malautz de qual malautia que agues son sanava. E li juzieu, per enveya e per miracles que li vezian far leveron lo en crotz, et Pilatz lo teus prebost justiciet lo a mort, et ai auzit predicar que al tertz jorn resusitet; e mais ai auzit dir que qui podia aver alguna causa que al cors del profeta agues tocat, de qualque malautia que agues seria guaritz, ab que agues fiança e ferma fe e ferma crezença en lo profeta; e ieu crei be aiso, que si res ne podiam aver, que sin aviatz que sempre seriatz guaritz. » So dis l'emperaire : « Vuelh que digas si saps aquel profeta si crezia ni adorava los nostres dieus. » Respos lo senescalx e dis : « Senher, meravilh me fort com podetz dir que aquel sans profeta aiso agues ne adores los dieus, qu'es senher majer d'els e de tot

lo [mont] .....[1] lo dit sant profeta, aiso dis lo senescalx a l'emperador, et anava per la terra et avia .lxxvj. discipols que anavan tuit [amb] el et avia n'i d'aquels triatz .xij. que eron de son secret, e de aquels .xij. avia n'i un, que avia nom Judas, et aquel traï lo e vendet lo als juzieus per .xxx denies. E quant aquest dicipols vi que avia liurat a mort lo sant profeta als juzieus, penedi s'en e tornet los denies als juzieus, et nols volgron pendre et el gitet los el miech del temple, e pueis penjet se et anet s'en en infern. Tot aiso ai auzit prezicar. Totas aquestas demandas, so dis lo senescalx, senher, giquitz anar; mas trametetz en Jherusalem, si trobaretz res d'aquel sant profeta, o que agues tocat al cos del sant profeta, car siatz sertz que mantenent seretz guaritz, car ai gran fe que trobaretz alcuna causa que el [aia] tocada o tenguda al seu benezeyt cors, aissi com ai auzit prezicar. »

[Can l'emperador dis a Gay] [F° 1 a] que anes en Jheruzalem sercar si atrobera res de la santa profeta.

(*Miniature.*)

So ditz l'emperador : « Si aysi es coma tu dizes, non o alongues pus; may que tantost vos siatz aparelhatz que lay anetz; e si atrobas res, que m'o aportetz. E si la profeta me vol guerir, ieu lo venjaray pe[r] sert, que aytantas denayradas faray del[s] juzieus co el fo vendutz. May ayso vuelh que digatz a Pilat que mot m'es greu car lo traüt no m'a trames que solia trametre a mom payre. Et al me trames per .ii[j]. ans, ieu non loy perdonarai, car de .vij. ans m'es falhitz. » — « Senher », so dis Gay lo senescalc, « ben compliray lo vostre comandamen, si a Dieu platz. »

Can Gay lo senescalc se aparelet d'anar am sas gens a cavalh ni pueys se mes en .j^a^. nau per passar otra mar.

(*Miniature.*)

[b] Can Gay lo senescalc vi la volontat de so senhor, aparelhet si per anar en aysi coma se tanh a messatge d'emperador, e coma az el tanhia, que era nobles homs e majer de l'emperador de Roma. E no volc menar trop de bregua, may sola-

[1] Lacune non indiquée dans l'édition.

mens .iiij. cavaliers sieus nobles, en aysi comas tanh az aytal baro coma el, es el pres escudiers e trotiers am ganre de saumiers e de vianda. E pres comiat de l'emperador e montero en lurs pa-[c]-lafres e per terra vengro al port de Barlet, et aqui els intrero en .j^a^. nau am tota lur gen(s). Et anet tan navegan que per voluntat de Dieu arribero en Acre.

Can Gay arribe[t] en Acre ni pueys aner[o per] terra en Jherusalem.

(*Miniature.*)

E [vengut que fo] en Acre, ez el anet a Sezaria, e de Sezaria venc en Jherusalem per terra. Et alberguet privadamen e seladamen en la cieutat am .j. savi juzieu e mot pros home que avia nom Jacob. Aquest Jacob era payres de Maria Jacobi. Can lo senescalc ac sojornat en la cieutat .iij. jorns, que no ss'era fag conoysser, e Jacob son hoste lo pres per la ma, e dis li : « Hoste senher, nobles homs me aparetz. Digatz me seladamen don etz ni de cal terra, [d] ni que etz vengut querre, que s'ieu t'en puecs cosselh donar de neguna causa que mestiers sia, yeu o fara[i] volontiers. »

Can Jacob ac demandat a Gay que era vengutz querre, ni co Gay li respondet ni co Jacob li comtet la mort de Dieu.

(*Miniature.*)

Gay lo senescalc li rendet gratias a Jacob e dis li : « Hoste, yeu soy homs de l'emperador de Roma, e soy so senescalc, etz el se pleu mays e mi que en home quez el aia. E car vos me semblatz prozom, yeu vos diray la veritat. Vespazia Sezar, mossenhor l'emperayre, per lo cal Jherusalem se destrenh, es sobrepres d'una malautia que a nom cranc, que li a manjat e gastat tota la cara ; e tot lo cors a lebros, que nos pot sostener de pes que aia, [Fol. 2 a] ans lo cove jazer de nuegs e de dies. Et a tan gran ira de si mezeys, e totz los sieus homes, que no sabo ques fasso, ni podon trobar metge(s) quel guerisca, ans pejoyra cascun dia. Et yeu avia auzit parlar de la santa profeta que juzieus aussiro en esta cieutat e y pres passio, que grans miracles fazia en sa vida et apres sa mort ; que si yeu puecs atrobar neguna cauza que az el agues tocat, que tantost que l'emperador l'auria ni la tocaria, fos gueritz

per la vertut de la santa profeta. E sapiatz que yeu soy per ayso vengutz; e si tu m'en sabes ren d'ayso que yeu queri, essenha m'o, que gran be t'en faray aver de l'emperador mo ssenhor, e sseras onratz en sa cort davan totz. Per que, si sabes neguna cauza profichabla a mo ssenhor, essenhala nos e non la nos sela, may tantost la averiscatz, que yeu volgra tornar ves mo ssenhor que es fort destreg. »

Jacob dis : « Mo ssenhor l'emperador cre en la santa profeta ni azora [b] la? » Gay lo senescalc respon e dis quez el azorava las ydolas, e non layssaria los cultivamens dels sieus dieus per neguna res. Jacob respon e ditz: « Bels amix, tornas von a vostre emperador, que si el non crezia en la santa profeta que pres mort e passio, que yeu o vi, el vi davalar de la crotz el vi metre el monimem a Josep mon amic; pueys lo vi yeu, can fo ressucitatz, prezicar a sos discipols, e dis lur: « Anatz pre-
» zicar per tot lo mon a tota creatura l'avangeli, e digas lur
» que qui creyra el filh de la Verge ni sera batejatz sera sals;
» e qui non o creyra sera comdampnatz »; per ayso vos dic que si el non lo crezia, e non lo azorava aysi coma Dieus tot poderos quez el es, que non poyria guerir. May si el lo vol creyre, el pot esser tantost gueritz, aysi coma sson ganre d'autres. Et si yeu von dizia .j. yssample de veritat d'una femna que a nom Veronica, que es de Gualilea; elha era [c] tant fort lebroza que non auzava estar entre las autras gens; e cant elha saup que Jhesu Crist fo levatz en crotz, ac gran dol, que elha avia sa pessa e ssa crezensa quez el la sanes e la mondes de sa malautia. E venc a Monti-Calvari, e vi quels juzieus agro Jhesu Crist levat en crostz, et al pe de la crotz estet la verges Maria, sa mayre, am .j. discipol que avia nom Jon. E Veronica no s'auzava apropiar de la dona ni del discipol, per la gran malautia que en elha era. E la verges Maria, can vi aquela femna, dresset sa ma ves ela, e ssonet li que venges az ela; e la femna venc tantost, e la mayre de Dieu pres .jª. toalha que Veronica portava en sa testa, et espandic la davan la cara del sieu filh benezecte, et aytantost demostret si la emagena de la cara de nostre senhor Jhesu Crist, e baylet la a la femna. Et aytantost can Veronica tenc la toalha on era la fasia de Nostre Senhor, fo sanada e mondada de tota sa [d] lebrozia, et ela a encaras aquela toalha. »

Can Gay dis que trameses querre Veronica.

(*Miniature.*)

« Senher », so ditz Gay lo senescalc, « tot ayso crezi yeu be veramen, mays mandem per la femna e menem la a mo ssenhor, car yeu say que bey creyra; e can sera gueritz, tota crestiantatz sera per luy issausada; et es ma fe que el venjara la mort de Jesu Crist. » E Jacob lo savi juzieu mandet querre la femna Veronica que avia la toalha; et eviet lay .j. sirvent sieu.

Can Veronica fo venguda ni Jacob li comtet per que l'avia tramessa querre

[3 a] (*Miniature.*)

Can Veronica fo venguda, Jacob li comtet cossi Gay lo senescalc de l'emperador de Roma era vengutz per ela, e cossi la covenia ad anar en la terra de Roma per guerir l'emperador, que era fort destreg de lebrozia, que l'a tot pesseiat et pertuzat que non a menbre entier. Et ela dis que volontieyra lay iria, car crezia que la vertut de Dieu guerira l'emperador e tot lo pobol en Jesu Christ.

Can Gay volc anar parlar am Pilat.

(*Miniature.*)

[b] Can Gay lo senescalc si recordet, e dis a Jacob : « Yeu vuelh anar parlar a Pilat. » E Jacob ditz : « Yeu lay anaray am vos volontiers. » Et anero ss'en amdos e trobero Pilat denan lo temple de Salamo. E Gay saludet lo e dis li : « Senher, yeu soy messatgies de l'emperador de Roma, mos senher e to senhor que es; e manda te per mi que tu li trametas lo traüt de .vij. ans; et az o mal fag, car tu non loy as trames cascun an, que mal s'en te per pag[a]tz. Empero, car esta terra es tan luenh, no ss'o tenra a tan de mal; e tramet loy, que yeu t'en razonaray denan luy. Pilat, aias ton bon cosselh e tramet per mi lo traüt a to senhor. »

[C]an Pilat respondet a Gay ni lo menasset.

(*Miniature.*)

[c] Pilat, cant auzi Gay lo senescalc, mot li fes laia cara, e respondet li ergulhozamen el menasset, e dis li mot mala-

men que auria ne cosselh. Et .j. maligne home, que era del cosselh de Pilat e senescalc, que avia nom Baraban, e[1] dis li, auzen de totz, quez elh li donaria per cosselh que lo traüt non regonogues a l'emperador, mays que tengues Jherusalem en fos senhors, que tot lo pobol lo volia per senhor; e l'emperayre fos senhors de Roma e de Lombardia, « e per ayso podetz o far pus seguramens, car si l'emperayre say passava ab sa ost ni ab sas gens, no say poyrian vieure, per la frachura de l'aygua que non trobarian. » Pilat crezet lo cosselh de Baraban e cujet aucir Gay lo senescalc. May Barraban li dis que messatge non devia mal ressebre, ans devia formir sa messatgaria al mieh que pogra.

Can Gay ac pres comiat de Jacob son hoste ni yssi de Jherusalem, ni pueys se mes en .jª. nau am Veronica.

[d] (*Miniature; sur le vaisseau qu'elle représente, en partie, une ligne à l'encre rouge :* Can Gay se mes en la nau.)

Gay lo senescalc se partic d'aqui mot corrossadamens el premier jorn de mars, et el pres comiat de Jacob son hoste; et yssic de Jherusalem et anet s'en, am tota sa companha et am Veronica, dreg ves Sesaria; e de Sesaria vengro en Acre. Et apres mezero sse en .jª. nau, e Dieus donet lur bon temps, que vengron al port de Barlet am gran gaug. E Gay lo senescalc ac gran alegrier, car el avia crezensa fermamens que Dieu li fari-[4 a]-a tanta d'onor que son trebalh seria sals. Volc sojornar .ij. dias a Barlet. E can foronaribatz et agro sojornat .ij. jorns a Barlet, ez els monteron en lurs palafres et arrezeron lurs saumiers; e vengron a Roma hont era l'emperador destreg de sa malautia.

Can Gay venc en Roma am Veronica.

(*Miniature.*)

Can l'emperador auzic la venguda de son senescalc, mot ac gran gaug, e fo mot dezirans de parlar am luy. Et en aquel temps que Gay fo vengutz, Vespazia l'emperayre avia mandadas las corstz et totz los baros de sson emperi, reys, comtes,

[1] Suppr. cet *e*? Y a-t-il une lacune? De même dans le texte catalan.

vescomtes, dux e princeps, e tota la bona cavalaria de say los mons que l'emperayre avia. Car el era enay-[b]-si dezonratz e gitatz de profieg seglar e non cujava jamays guerir, el volc coronar Titus so filh al emperador, per tal que governes l'emperi e tota sa terra.

Can Gay lo senescalc venc vezer l'emperador.

(*Miniature.*)

Al segon jorn quel senescalc fo vengutz, devia esser coronatz Titus, so fi[l]h, ad emperador. E Gay venc denan so senhor e saludet lo. L'emperador demandet li si avia trobat res ni neguna cauza quel pogues donar salut. Gay respondet e dis : « Senher, alegratz vos e fays gracias a nostre senhor Dieus Jesu Crist, car yeu ay trobada .j^a^. femna santa, que a la sua fassia en .j^a^. bela toalha ; et aquesta santa toalha a aquesta femna qu'ieu[1] t'ay amenada. Et enaysi coma tot lo vostre cors [c] es ples de lebrozia, et ay ma fe que can tocaretz la sancta toalha, seretz gueritz, am que vos aiatz bona crezensa en Jesu Crist, don vos veyretz la sua fassia. Et es .j. dieus tot poderos, senher de tot cant es. E si vos lo crezetz, ni l' adoratz ni vos tornatz a la sua ley, vos seretz tantost gueritz. E si ayso non creziatz, tostemps estariatz en aquesta dolor et en aquesta tristicia. » L'emperador respon : « Sertas yeu crezi be tot ayso que tu me dizes ; e si el me fa tanta d'onor quem done sanetat, yeu venjaray la sua mort. E fay me venir la femna et aporte la toalha santamens, en aysi can se tanh. » — « Senher, so dis Gay, dema, can tota la baronia sera ajustada, et yeu faray arezar la femna e faray la venir denan tu ; e tota la baronia veyra lo gran miracle, e creyran miels en Jesu Crist ; e tu, senher, poyras miels coronar to filh. » L'emperayre crezet so que son senescalc li avia dig, que fort o tenia a bo.

Ca[n] Gay anet a son ostal parlar am Veronica.

[d] (*Miniature.*)

Can lo senescalc s'en tornet a sson ostal, e l'emperayre romas a ssom palays. E Gay lo senescalc atrobet Veronica,

[1] Ms. *quieia.*

la santa dona, e dis li : « Dona, dema vol mos senher l'emperayre que tu lo anes vezer. Pregua Dieus nostre senhor Jesu Crist quez el demostre so miracle en luy, per tal que tot lo pobol creza en lo poderos Dieus. »

Can Veronica se mes en oratio.

(*Miniature.*)

E la bona dona cant o auzi gitet se en oratio e [5 a] preguet mot nostre senhor en aytal manieyra : « Senher Dieus, que volguist yssausar lo tieu sancte nom per lo benazurat Paul, et en totz los tieus discipols pauziest la tua vertut e lur doniest poder de sanar e d'encaussar los diables, tu sana aquest gentil home, per tal que creza tu, sol dieus veray, e tot lo pobol vengua a sante babtisme. Senher Dieus, sana lo aysi co saniest me per la tua gracia e per la honor de la tua mayre, quem donet la teua fassia. »

Can Veronica sonet sant Clemens.

(*Miniature.*)

Entre que horava ni preguava Dieus, .j. dissipol de nostre senhor Jesu Crist passet denan la porta on Veronica orava ; et ela levet se, quel conoc, e dis li : « Frayre Clemens, Jesus Crist sia am tu. » El discipol ac meravilhas, can se auzi [b] apelar per so nom ni auzi mentaure Jesus Crist. « Frayre, non duptes, que santa crestiantat sera yssausada per tu. Tu no me conoysserias s'ieu no t'o dizia. Ieu soy aquela femna a qui Dieus fes tanta d'onor, que era lebroza en Gualilea. Cant yeu auzi que Jesu Crist fo levatz en crotz, aniey m'en lay on el era, e la sua bonazurada mayre pres .jª. toalha que yeu portava sobre mon cap, e mostret la denan la fassia de nostre senhor, e mantenen fo facha sus la toalha la faysso de la cara del sieu filh Jesus Crist, et aytantost can l'aygui tocada et yeu fu guerida. Et aras soy venguda en aquesta terra per mandamen de l'emperador et per adordenamen de Dieu, que el a sa fe quel miracle de nostre senhor e la fassia de la toalha lo guerisca. E dema yeu anaray denan l'emperador ; e anatz am mi, e fays vostre sermo de nostre senhor Dieus Jesu Crist. »

Can sant Clemens pres comiat de la femna Veronica.

[c] (*Miniature.*)

Lo discipol san Clemens conoc que adzordenamen era ayso de nostre senhor Dieus, dis li : « Dona, a plazer de Dieu sia fag. Mays ieu[1] vuelh quem diguas lo tieu nom. » E la dona dis li : « Yeu ay nom Veronica. » Lo discipol pres comiat de la dona et anet s'en. Can venc l'endema, e l'emperador no volc coltivar sos dieus, que noy avia ferma crezensa, per so que li avia dig son senescalc, ni no volc que aquelh jorn los coltivamens fosso fag per negun home.

Can Gay amenet Veronica a l'emperador lay on era.

(*Miniature.*)

[d] Can venc l'endema, entorn tercia, tota la cort e totz los baros foron ajustatz per coronar Titus Sezar ad emperador. E Vespazia Sezar, emperador e payre d'elh, fetz se aportar lay on era tota la baronia ; e portet lo hom en .j. lieg, e pueys fetz venir son senescalc e Veronica ; e san Clemens venc amb els ; e Veronica portet la toalha, et ac la baylada a san Clemens.

Can Veronica fo venguda denan l'emperador.

(*Miniature.*)

E can foro denan l'emperador, Veronica lo saludet e dis li : « Senher, enten lo sermo d'aquest sante home, que fo discipol de nostre senhor, et apres lo sermo recobraras sanetat. » L'emperador comandet a tota la baronia que seguesso e que hom l'escotes de lezer. E san Clemens [[2]pujet s'en en un alt cadafalc e comenset a prezicar ; e preziquet de la encarnacio de nostre senhor, e de la nativitat, e de la circuncisio, e del baptisme, e com volc esser batejatz en flum Jorda, e de la quarantena, quant lo diables lo volc tentar en lo desert, e com Judas lo trahi el vendet, per .xxx. deniers, als juzieus, e de la passio,

[1] Ms. *dem.*

[2] Ici commence, pour finir à la page suivante, l. 31, le deuxième emprunt que j'ai dû faire au texte catalan, afin de combler la seconde des lacunes signalées ci-dessus, p. 581.

com lo pujaron en crotz, e com Pilatz lo jutjet a mort en Jherusalem, e com Joseph, .j. gentils cavaliers lo mes al sepulcre el deissendet de la crotz[1], e com espoliet l'infern entrac l'umanal linhatge, e de la resureccio e de la asencio, cant s'en pujet als cels, e pueys com trames lo Sant Esperit sobre los apostols, e com deu venir al derier jorn jutgar los vius els mortz. E cant ac longament prezicat, el feni son sermo e dis : Amen!

Apres se jenolhet es reclamet a Dieu, e santa Veronica atressi. E cant foron levat de la oracio, et el despleguet la toalha, e vezent de totz, et apropiet se a l'emperador, e fetz li adorar la faz. E tantost que l'emperaire ac tocada la toalha, el fo guaritz e mundatz de tota sa malautia, en aytal maniera que anc clapa[2] ni altra causa no ac, ni parec que sobre son cors agues avut altre mal, aissi fo bels e mundatz.

Cant fo guaritz l'emperaire e curatz de sa malautia, no poc aver major gauch, el e sa baronia, et enaissi[3] deliurantmen e poderosa com si no agues avut negu mal ni re, e fo aytan leugiers com negus dels altres cavaliers.

Cant l'emperaire ab tota sa baronia aguero fachas gracias e lauzors a nostre senhor Jesu Crist, aissi com sans Clemens los adoctrinet els ensenhet, e l'en lema l'emperaire coronet son fil Titus emperador molt honradament; e sans Clemens aqui preziquet a l'emperador et a totz sos baros, e l'escolteron ab gran devocio e diligenmen volentiers; e cant ac dich son sermo, el dis, auzent de totz, a l'emperador : « Senher, si Jesu Crist vos a facha gracia de la vostra malautia, de que vos a guarit, de la qual vos eratz fort destrech, plassa vos, per la vostra benezecta amor, queus fassatz batejar a la sua santa lei, et exalsar em crestiandat, e fatz o saber a tota vostra gent ques fassan batejar, et a negu qui batejar se vuelha no li sia contrastat. »] [6 a] Ad ayso respon l'emperador e dis : « Ieu deg gracias e gazardo ad aquesta sancta dona que ss'es tan treba-

[1] La version catalane porte : « e el deyeble de la creu. » Cf. ci-après, p. 596, l. 18.

[2] « Clapa, taca, *macula* » (Labernia). Ce mot manque dans Raynouard ; mais il a dû exister aussi en provençal, car on trouve dans *Saint Honorat* un participe *clapada*, signifiant *tachetée*. Voy. le *Lexique roman*, VI, 9, sous *chaple*.

[3] Suppl. *anet*? *estet*?

lhada per mi.» E pres la per la ma e dis li : « Dona, pren so que te volras de mon emperi, car yeu t'o autrey tot, sian vilas o castelhs, o aur o argen, estiers Roma, que es mos caps de l'emperi. Mays de l'alre non temiatz a penre so que vos volretz. » E la dona respon : « Senher, gracias a Dieu et a vos; tot so quem volretz donar donatz ad aquest sancte dissipol que vezetz, car jeu me soy donada et autriada adz el. » L'emperador dis : « Et yeu loy autriey. » E sonet san Clemens e dis li : « Bel senher, pren per aquesta femna so que te volras de mon emperi. » E san Clemens dis li : « Senher, del tieu vuelh aytan que te fassas batejar tu e tota ta gen, e que a negun home que sse vulha batejar nol sia vedat ni contrastat. »

[C]an l'emperayre fetz papa san Clemens.

(*Miniature.*)

[b] L'emperador respondet e ditz : «Bel senher amix, ieu vuelh que vos siatz apostoli tot premieyramen, e que ssiatz caps de la crestiantat : e prezicatz e fays prezicar per tota ma terra la sancta fe ; e que totz aquels que y poyras tornar y tornetz[1], que mot me platz. May sapiatz que yeu no me batejaray entro que yeu aia venjada la mort de Jesu Crist. Mais yeu te covenc que aytantost que yeu seray tornatz, si platz a nostre senhor Dieus Jesu Crist que yeu ne torne, ieu me batejaray, e totz mos baros, e tota ma terra. Mays premieyramens, si platz a nostre senhor Jesu Crist, que m'a facha[2] tan gran honor, anaray penre venjansa de la sua mort, que enans, entro que yeu l'aia venjada, non auray gaug ni alegrier, car el pres mort e passio a gran tort. »

[C]an l'emp[er]ayre levet en cadieyra sa[n Clem]ens, [e] puys preziquet.

(*Miniature en deux compartiments; au-dessus du second, dans le cadre et de la même encre que le dessin, en petits caractères:* Can san Clemens bateget Veronica.)

[c] L'emperayre levet en cadieyra san Clemens ad apostoli. E pueys fetz far .j^a^. gleya de san Symeon, e sus en l'autar et el mes la toalha entre .ij. pilars de peyra de marme, et aqui es encaras. E can la gleya fo facha et ac establidas las fons, et

[1] Ms. *torna.* — [2] Ms. *fache.*

elh batejet sancta Veronica et anc non li cambiet so nom. E san Clemens soven prezicava; e plazia al pobol, e motz batejavo ss'en.

Can Gay ven[c] denan l'emperador, so senhor que era.

(*Miniature.*)

E cant ayso fo fag, Gay lo senescalc venc denan l'emperador Vespazia Sezar, so senhor, e dis li : « Senher, grans gaugs devem aver, car vos etz tan ben gueritz. De Pilat lo teu perbost vos vuelh comtar co mi respos. Cant yeu li dissi de part de vos que vos tramezes lo traüt, et elh mi [d] respos am laia cara e dis me que ja no von tramezera ges, ni vos regonogra la cieutat. E dic vos be, senher, que si gayre li tengues las paraulas [de] so per que lay aniey, mal gazanh m'era vengutz. Mays yeu non volgui contrastar amb elh, e veramens bel menassiey de part de vos, e dissi li quel nen sseria destruitz. E cant yeu avia ab elh aquestas paraulas, et .j. savi juzieu se levet e profetizet denant Pilat. Ditz que tan gran carestia seria non tardaria gayre en Jherusalem que la mayre manjaria son efan de fam que auria. Et .j. autre juzieu, que avia nom Josep, ditz veramen que Jesu Crist o avia dig de sa boca, que en breu de temps s'averaria la destrucsio de Jherusalem, que noy romanria peyra sobre peyra, et auria lay tan gran fam e tan gran carestia que la femna manjaria son efan. E pilat, cant o auzi, fo fort corrossatz, e dis lur que si jamays ne parlavo, el los faria justeziar. E vet vos, senher, del tieu perbost co t'es fizels. »

Can l'emperayre mandet querre tota sa ost per passar otra mar.

[7 a] (*Miniature.*)

Can l'emperayre ac aparelhadas sas naus e sos navelis e tota la ost se reculhic e fero velas totz los navelis essems [1].

(*Miniature.*)

Can l'emperayre o ac auzit, mot ac gran meravilhas, et el mandet tantost querre tota sa ost per tota sa terra e cridar

[1] Cette rubrique, avec la miniature qu'elle surmonte, devrait évidemment prendre place huit lignes plus bas. La comparaison avec le catalan montre qu'il n'y a point de lacune.

que venguesso a Roma. E mantenen fonc complida sa volontat. Adonx tug los baros vengro aparelhatz per passar al pus onradamens que pogro. Aqui vengro reys, comtes, vescomtes, dux, prin-[b]-ceps, marques, e granre d'autres baros ses nombre, am gran cavalaria, que be n'i ac .cc. melia cavaliers, part autra gen. L'emperador ac sos navelis aparelhatz entre naus e lins e guales .do. melia. L'emperayre am tota sa gen se reculiron el mes de may en las naus, e feron velas totas essems. Et a cap de .v. sepmanas els tengro en Acre .j. dia mati, can lo solhelh se levet. Aytantost la gen d'Acre redero la vila a l'emperador per far tota sa volontat.

Can l'emperador anet ad .j. castel que a nom Jafa.

(*Miniature.*)

E cant agro aqui refrescat, et els anero ad .j. castelh que apelava hom Jafa. Aquel castel era mot grans e fortz e tenian lo Juzieus. E can viro tan grans gens [c] per els destruir que foro alogatz entorn si, rederon se volontiers a l'emperador, si l'emperador los volgues penre a merce.

Can l'emperayre estet am sa ost entorn lo castelh e nol volc penre a merce.

(*Miniature.*)

Can la ost fonc tenduda entorn lo castelh, nostre senhor trames tan gran ven en tan que apenas poc negus hom durar en la ost ni lay[n]s. Lo castelhs fo mot bels e ben bastitz et .j. savi juzieu que fo natz e Nazaret lo fetz bastir, que avia nom Jafel. Aquest era cozis girmas de Josep, lo noble cavalier que mes nostre senhor el sepulcre. Aquest senher del castelh era mot noble cavalier e savis homs de guerra. E dis a l'emperador quel prezes a merce; e l'emperador dis que ja merce non auria.

Can l'emperayre pres lo castel [d] et aussic los juzieus e deroquet los murs.

(*Miniature. On y remarque une voûte, sur laquelle on lit, en petits caractères:* Can los .viii. se auciro en la clota.)

Cant[1] venc a pauc de temps et elhs pres lo castel e fetz aussir totz los juzieus, estiers .x. que s'en amaguero en una clota

[1] Ms. *Canc.*

seua, et aqui esteron rescondutz .iij. jorns, tan que a morir los covenia aqui de fam. Los .viij. juzieus emprezero que la .j. feris l'autre del cotelh, esties Jafel et .j. cozi sieu, que non o volgro far. E can los .viij. juzieus foro mortz, Jafel dis : « Yeu era senhers d'aquest castel, et era tengutz per mot savi hom; folia seria si aysi nos layssavam morir. Iscam d'aysi et anem a l'emperador clamar merce, que can sabra qui soy yeu, ja nons aussira[1]. » L'emperador ac fag deroquar los murs et omplir los valhatz.

Cam Jafel am son cozi s'aginolhero denan l'emperador el cla- S a -meron (li) merce.

(*Miniature.*)

E Jafel vay s'en denan l'emperador am son cozi, et aginolhet si, e dis li: « Senher emperayre, yeu era senhor d'aquest castel que m'as pres e deroquat. Ieu say que tu yest vengutz per venjar la mort de Jesu Crist, que a tort pres passio en Jherusalem. Aquesta sancta profeta era fort mos amix, et .j. mon cozi girma, Josep, lo mes el sieu sepulcre el dissendet de la crotz. Senher, nos t'aurem encaras gran mestier(s) a penre Jherusalem, e nos t'en acosselharem lialmen, et assegura nos. »

Can l'emperayre pres par la ma Jafel e l'aseguret.

(*Miniature.*)

[b] L'emperayre Vespazia lo pren per la ma, e redet li gracias. Et els disseron que lur dones hom a manjar, que mot avyan gran fam. Cant els agro manjat, e l'emperayre los fetz venir denan si e demandet lur si crezian en la sancta profeta, et els disseron que oc. « D'aysi avan, dis l'emperayre, vuelh siatz de mon cosselh privat. »

Can l'emperayre anet am tota sa ost et am Jafet en Jherusalem.

(*Miniature.*)

Apres ayso los emperadors s'acorderon que anesson ves Jherusalem. Aras s'averara so que san Luc guerentia, can

[1] Ce qui suit jusqu'à *Pilat el rey Archilaus* (p. 598, l. 1) manque dans le texte catalan.

s'apropiet Jesu Crist de Jherusalem e vi la cieutat e ploret sobr' elha, e dis : « Si tu sabias so que t'avenra, tu plorarias, car tu non conoysses los dias de la tua visitatio, que seras tot entorn assetiada e valadejada, els tieus enemix noy laysaran peyra sobre peyra, els filhs que seran en tu seran destruitz. » E Pilat no [c] saup encaras las gens que venian sobr'els. Cascun an en aquel temps selebravon los juzieus de tota la terra .jª. gran festa en Jherusalem: e foroy tug vengutz de tota la tera. El filh del rey Hero, que fonc rey coronat fo vengutz a la festa ab tota sa gen, et avia nom lo rey Archilaus. E can foro tug vengutz a la festa, cazero tan grans ayguas que anc negus dels juzieus non pogro issir. Can Pilat vic la gran ost que agro asetiada la sieutat, fort s'esmaguet. E lo rey Archilaus lo pres a esgardar, e vi que fort s'espaventava et avia gran paor, comesset lo a repenre, e dis li : « Per que vos esmagatz ? que nos em tan grans gens, e tanta de bona cavalaria avem en aquesta sieutat, que [no] nos cal aver paor. Armem nos et anem los adantar, e fassam y tan de las armas que az els sia a penedre car say so vengutz. Mot y podo pauc estar entorn nos, car la frachura de l'aygua los fara morir els ne fara tornar, e nos avem bona cieutat e fort e ben garnida. »

Can Pilat fes cridar que tug se [d] [ar]messo e venguesso denant lo sieu palays.

(*Miniature.*)

Cant aquest cosselh fo donatz, plac mot a Pilat. E fetz crida que tug li cavaliers se armesson ; et ab aytan fo fag, e tug vengron armatz denan lo palays de Pilat. E tug aquels de la cieutat ab dezir.... [1].

Can la ost de l'emperayre fonc apropiada dels murs de Jherusalem.

(*Miniature.*)

E tota la ost de l'emperador fonc tant apropiada dels murs

[1] Il y a évidemment ici une lacune; mais rien ne l'indique dans le ms. Le texte catalan ne peut nous être d'aucun secours, comme on l'a vu par la note 1 de la page 596.

que anc noy auzeron yssir ni fo lur cosselh. Pilat el rey Archilaus fan [8 *bis* a] cridar per la vila, can tug se foron dezarmatz, que tug aportesson peyras e cayros sus per los dentelhs dels murs e per las corsieyras, dels cals era ben garnitz Jherusalem. Ab aytan foron be .lx. melia, ses plus d'alongamen, que tug aporteron las per garnir la cieutat. E Pilat el rey Archilaus foron en cors, e cascu ac vestit .j. blizau ben fag d'un vermelh sisclato, et Pilat tenc en la ma .j. basto pelat.

Cant l'emperador venc am Jafel et am Gay et am .xv. cavaliers al mur, per parlar am Pilat.

(*Miniature.*)

L'emperayre Vespazia, ab Jafel de Jafa et ab Gay lo senescalc et am .xv. cavaliers que menet, venc als murs de la cieutat(at), lay on Pilat el rey Archilaus eron, e de-[b]-mandet a Gay lo senescalc cal era Pilat. E Gay dis que aquel que tenia la vergua pelada, que estava sobrel cosier del mur. E Vespazia Sezar emperayre arazonet lo e dis li : « Pilat, lo noble payre meu, Tiberi Sezar, te comandet Jherusalem, que loy gardesses, e volc que fosses sos perbost e governesses tota la tera per luy. E [c]an saupist que fo mortz, anc nom tramezist traüt de senhoria mays per .iij. ans ; aras as ne estat .vij. ans que anc ges no m'en volgist trametre, et a Gay, mon senescalc, cant yeu lot tramezi, tu li respondiest ergulhozamen, e dissis li que tu non tenias ren de me, e que yeu gardes ben Roma e Lombardia, que tu gardarias ben Jherusalem, e nom regonoysserias traüt ni senhoria. E per ayso yeu vuelh far de tu a ma volontat, e voli que tu fassas obrir los portals ; e[1] yeu vuelh far de tu tota ma volontat e de totz aquels que layns so.

Cant Pilat se volc acosselhar am ses cavaliers et am lo rey Archilaus, quel respo[n]dera.

[c] (*Miniature.*)

Ad aquesta paraula respondet Pilat[2] que auria ne son cosselh. Pilat fes venir mantenen totz sos baros. El rey Archi-

[1] Ms. *Ee.* — [2] Ms. *Ppilat.*

laus dis li que no li calia aver paor de las menassas que l'emperador li fazia, car el se podia ben defendre a luy, e car avia tanta de bona cavalaria dins Jherusalem, « que non cre, dis lo rey, que en la tersa part del mon ne agues tanta de bona. E seria nos vergonha si nos nos rediam a l'emperador per far totas sas volontatz; e mal aia qui aquel cosselh nos donara. » Apres lo rey Archilaus se levet em pes e[n] Baraban .j. cosselier de Pilat, lo cal era crezutz mot fort e dis li: « Pilat, lo rey Archilau te acosselha be e crey lo; e per tal que miels o crezas diray te e faray te conoysser que l'emperador nous poyria conquere ni penre la cieu-[d]-tat de Jherusalem. Sapias que noy pot estar .ij. mezes entiers am sa baronia, quez els, enaysi coma tu sabes, non an aygua ni la podon aver, si non l'avian de mays de mieja jornada al Flum del Dialble, lay on periron .ij. cieutatz, Sodoma e Gomora; e seria lur de trop lonc pertrag a tan grans gens. E per ayso cre que l'emperayre non poyra gayre estar entorn nos. Per que yeu te dic que lo desfizes, car anc say auzet passar. » Lo rey Archilaus e totz los cavaliers que ero aqui lauzeron fort a Pilat so que Baraban a dig, e disseron tug cominalmens que « fort o tenem a bo. »

Can Pilat venc am lo rey Archilaus et am totz sos cosseliers sus lo mur, per parlar am l'emperador.

(*Miniature.*)

Pilat part del cosselh e venc am lo rey Archilaus, e mon-[9 a]-tero sus los corsiers dels murs lay on l'emperador Vespazia l'atendia ab sos baros. E Pilat comesset a parlar a l'emperador so senhor e dis li : « Senher emperayre, tornatz von e gardatz ben vostra tera, que yeu gardaray be aquesta de vos e de totz mos enemix, e sapiatz que la cieuta[t] no vos redray ja. Mays ayso vos cosselharia que no volguesses destruir vos ni vostras gens e que von torneses. » So dis l'emperayre : « No m'en mandes tornar, mays ayso diguas si me redras la cieutat com a to senhor, del cal tu la deves tener e la tenes ; e ret lam en aytal manieyra que tu ni hom que lains sia non penray e merce. Pilat respon e dis li : « Mot parlas orgulhozamens, e la cieutat no vos redray eu pas; ans d'aquesta

ora enan vos dezafizi que yeu vos faray pieg que vos a mi cujatz far. E fays tot vostre poder, qu'ieu nous prezi .j. denier. »

Can l'emperador comtet a so filh Titus la resposta de Pilat.

(*Miniature.*)

[b] L'emperayre se partic et anet s'en en la ost e comtet o a so filh Titus; e l'emperador Thitus, so filh, hac gran gaug, e dis: « Benezectes ne ssia nostre senhor Dieus Jesu Crist, car elh no vol quel trachor Pilat vengua a nostra merce, que yeu avia paor e duptansa que vos, senher, li aguesses merce. Et huey may non pot esser que ja merce puesca trobar, pus que Jesu Crist non la trobet ab elh. Senher emperayre, enten me, so dis Thitus, sapiatz per veritat que Dieus vol que aysi sia, car Pilat sofric la trascio de Jesu Crist e la cossenti. Per que el ne ssera destruitz, e tota la gen ne ssera lieurada a turmen e la cieutat derocada. »

Can los saumaties e los trotiers vengro denan l'emperador dir que feron d'ayga.

(*Miniature.*)

Cant ayso ac dig Thitus, vengro los trotiers que avian [c] en baylia los cavals els palafres els saumiers a l'emperador e disseron li : « Senher, que farem, que de say .xv. milhas non trobam aygua per abeurar nostres cavals, ni a re que mestias nos sia. Nos no podem durar, que, cant em mogutz a l'alba, es ben ora nona e mays enans que sia[m] tornatz. E non trobam aygua may al Flum del Dialble, lay on periron .ij. cieutatz, Sodoma e Gomorra. Sapiatz, senher, que la ost nos poyria mantener si no aviam aygua pus pres d'aysi.

Can l'emperayre se vol acosselar am Jafel de Jafa cossi o fera.

(*Miniature.*)

L'emperayre ac mot grans meravilhas, e demandet a Jafel de Jafa cal cosselh y donaria. Et elh dis que bon cosselh li donaria. « Senher, so dis Jafel, tu as gran bestiar de buous, e de vacas, e de brufols [d] e de camels. Fays o tot escorjar e salar las carns, e pueys fays totz los cuers ben correiar la .j. ab

l'autre, e fay ne encoyrar tota la valh de Jozafat; e pueys vos auretz motz saumiers que aporto l'aygua del Flum del Dialble.» Can l'emperador auzic ayso, a bon cosselh o tenc, e fetz escorjar entre buous e vacas e brufols e camels .c. lx. melia, e las carns et el fetz salar. E puys fet cozir los cuers fort e ferm la .j. ab l'autre, e fes ne encoyrar tota la valh de Jozafat. E cant la valh fonc tota encoyrada et espondeiada, l'emperayre dis a Jafel que pesses d'omplir, e carguet o tot sobr'elh. E Jafel fetz arezar .ij. melia saumiers que aporteron l'aygua cascun jorn del Flum del Dialble, entro que l'agro tota omplida, de ras en ras. E volc Dieus que l'aygua si tenc aytan bona et aytan fina coma si fos flum corren.

Can Pilat el rey Archilaus e tug sels de Jerusalem viro la valh plena d'aygua cisesstero[1] entre si mezeyses.

[10 a] (*Miniature.*)

Pilat el rey Archilaus e tug sels queero dins Jherusalem agron grans meravilhas, can viron en la valh de Jozafatz tan gran plenetat d'aygua; et els albireron se que Jafel de Jafa o avia tractat e fag far, car mot era savis homs e de gran engien. E cant Pilat vi que gran plenetat d'aygua avian lur enemix, esmaguet se fort. Et adonx el volgra esser foras am la .j. pe, e penedet si car la cieutat non avia reduda a l'emperador, can li o dis, per far tota sa volontat a sa merce; e res no saup ques fezes, ta fort s'espaventet. Lo rey Archilaus e Baraban, que avian donat lo cosselh, volgron lo cofortar e disseron li : « Per que vos esmagatz? que si l'emperador avia estat am tota sa gen entorn aquesta cieu-[b]-tat .vij. ans, non l'auria preza per forsa, et elh non pot aysi tant estar, e non aiatz paor que tug ne sseretz onratz. »

Can Pilat volc saber lo cosselh qe li donera Jacob, ni pueys Pilat lo fes metre en prezo am .ja. cadena.

(*Miniature.*)

Cant Jacob auzic ayso, mot o tenc a gran folhor, e dis a Pilat : « Senher, mot mi doni meravilhas de so que aquestz dizo;

[1] *Sic.* Corr. *e cosselhero* ?

car sapiatz pe[r] sert que nos non podem tener contra l'emperador nostre senhor. Yeu te dera cosselh, si lo volguesses penre.» Pilat volc saber cal cosselh li donaria, e dis li: « Senher, manda a l'emperador que tu li rendras la cieutat, e per far totz sos comandamens, que yeu cre quez elh nos aura bona merce.» Pilat respondet: « Tu yest escumergatz et as renegada nostra ley, e non deu hom creyre tu ni ton [c] cosselh, car si l'emperayre avia aquesta vila, aytantost tu creyrias en sa ley, et elh que es pagas. Per ayso te deu hom creyre mens, car tu deslieuriest la malvayra femna Veronica, sortejayritz del diable, que ab sas sortz l'a guerit. E car tu as aysi obrat contra nos, yeu penray be vengansa de tu.» E fes lo penre e liar et estacar am .jª. cadena, e fetz lo metre en .jª. clota sotz tera, jotz lo palays major. Can Jacob fo en la prezo escura, mot fort reclamet Dieus Jesu Crist, que elh per sa dossor non lo laysses morir aqui.

Can Maria Jacobi preguet Dieus per som payre Jacob, que Pilat avia mes en prezo.

(*Miniature.*)

Can Maria Jacobi auzic que som payre era mes en prezo el vi malmenat per Pilat e que ses comte l'avia azirat, re-[d]-clamet Dieus nostre senhor e dis: « Senher dieus Jesu Crist, regardatz vos ves lo meu payre, ton amic, que es en prezo per tu, quel sieus enemix nol puesco dan tener. Tu que deslieuriest Joseph de la prezo de Pilat, cant elh e los malvays juzieus l'agro enclaus, per luy justeziar, e tu, senher, per ta bontat lo delieuriest de las mas de sos enemix, enaysi, senher, sit platz, delieura lo meu payre de la prezo e de las mas de Pilat.»

Cant .j. angil venc en la prezo ont era Jacob el trays de la prezo.

(*Miniature.*)

Cant ac facha[1] sa orazo, .j. angil venc en la clota ont era Jacob, e trobet lo abatut en tera, que orava, e sonet li. E Jacob levet son cap, e vic gran clardat et ac paor. E l'angil dis

[1] Ms. *fanha.*

li : « Jacob, nom temias ; yeu soy angil de Dieu, que te venc a-[11 a]-des deslieurar, per mandamen de Jesu Crist lo sieu filh. Car tu lo reclamiest, e Maria ta filha, et elh me tramet aysi quet deslieures. » So dis Jacob : « Dieus n'aia gracias, car no m'a volgut oblidar. » L'angil li dis : « Deslia te de las cadenas e sec me. » So dis Jacob : « Non ay poder. » E l'angil li dis : « Secot tos pes e tas mas. » Et elh los secodet e las cadenas cazeron li. E l'angil lo pres per lo ponh e, vezen totas las gardas, tray lon e menet lon per Portas Aurias, et adus lo al trap de Vespazia l'emperayre. Et ab aytan l'angil dezamparet lo et anet s'en.

Can Gay conoc Jacob el bayet, el menet denan l'emperador.

(*Miniature.*)

Gay lo senescalc, aytantost can lo vi, lo conoc, e val baya[r] et abrassar ; e menet lo denant l'emperador Vespazia Sezar, e dis li que aquel era Jacob, lo cal li avia essenhada Ve-[b]-ronica per amor d'elh. E l'emperador demandet li cossi era yssitz de la prizo, « que yeu avia auzit dir » que Pilat l'avia[1] mes en preyzo. E Jacob comtet li tot per orde cossi es avut ni cossi Pilat l'avia mes en preyzo, ni per cal ocazio, ni cossi nostre senher li a trames son angil, que l'a deslieurat de las mas de Pilat e de tot lo poder dels juzieus. L'emperador, can vic Jacob, mot l'onret e li portet gran honor e volc que fos de son cosselh, am Jafel de Jafa et am Gay lo senescalc.

Can l'emperayre fetz cosselh am Thitus, so filh, et am Jacob e Jafel, e .xxx. baros que foron del sicret.

(*Miniature.*)

L'emperayre Vespazia trames querre so filh Thitus, e cant el fo vengutz, et el si trays ad .j^a^. part a cosselh, e fetz venir Gay e Jafel e Jacob e .xxx. baros que foro del sicret [c] de(l) l'emperador. E l'emperador parlet premiers a totz aquels que avia apelhatz al cosselh, e dis lur : « Cenhors, yeu vos ay fag venir et ajustar, per ayso que aiam cosselh, cossi farem nostre afar d'aquesta cieutat. Et yeu vuelh que lom done premier

[1] Corr. *t'avia*, en prolongeant jusqu'à la fin de la phrase le discours direct ?

Jacob, a qui nostre senhor a facha tanta d'onor que li trames son angil, quel gitet del poder de Pilat e de la prezo, el menet aysi on esta segurs. Jacob, diguas nos cossi lay si capte Pilat layns, nil rey Archilaus ni l'autre pobol, ni cal conten[en]ssa fan ni que dizon de nos, ni cossi es tot lur afar. » Jacob respon: « Senher, yeu te diray veritat: be sapias que lains non an gayre vianda nis podo gayre sostener; et estan fort esmagatz per la gran gen que lay es; que en tota esta terra non a remazut juzieu que totz no ssian vengutz en Jherusalem per .j^a^. gran festa que say fazia hom cascun an. E can vos fozes vengutz, e vos, senher, vos mezes en torn, et anc pueys negus non poc issir. E per ayso, so dis Jacob, so fort estreg de viandas e nos podo longamens tener; mays per alcunas partz s'en [d] poyrian ben fugir, si mestiers lur era. Mays per ayso fays far entorn la cieutat valhatz grans et amples e preons, per so que negus non puesco yssir ses nostre [1] saber. E can la vianda lur falhira, et elhs se redran, que ja per forsa negun temps no sseria preza. Per que doni per cosselh que ayso que yeu dic no sia plus alongat, mays que tantost sia fag. » L'emperayre ab son filh tengron ayso que Jacob ac dig fort a bo, e tug los .xxx. baros, qu'ero del cosselh lauzero ho, e Jafel de Jafa atressi. Los emperadors partiron lur cosselh, e can venc l'endema, et els feron cridar per tota la ost que tot hom que saupres valadejar que vengues al papalho de Vespazia l'emperador. E can tug foron vengutz, comtet hom que .v. melia obries y ac. E l'emperayre comandet lur que fezesson tot entorn Jherusalem valhatz grans, e comandero a Jacob et a Jafel de Jafa qu'en fosson gardas e ministradors. Et els responderon que volonties farian son comandamen.

Can Jacob e Jafel feron cavar entorn lo mur de Jherusalem.

[12 a] (*Minature*)

Tantost Jacob e Jafel se mezeron premiers e menero los valegadors lay on comessero los valhatz a far. E feron los de .x^2^. codes de preon e de .xxx. codes d'ample, e menero ab els .xxx. melia arquies, e ben armatz, per gardar los valejadors.

[1] Corr., *vostre*? L'*n*, dans le ms., paraît sûre.

[2] .xv., dans le texte catalan.

Et obreron en aysi coma Jacob e Jafel lur comanderon. E can Pilat vi que en aysi s'acorian e que tan destrechamens los assetiavon, ac cosselh ab lo rey Archilaus et ab Jozeph ab Arimassias, .j. savi cavalier[1]. E Joseph dis a Pilat: « Senher, de so qu'en podem [nos][2] alre far ? Te diray yeu lo mieu cosselh, si tu m'en voles creyre. Dema mati e nos nos armem tug, e li arquiers e tug li sirvens, e, sils podem descofir, que o fassam; e cre que elhs non auran talen [b] de setiar tan pres de nos. » Lo cosselh tenc a bo Pilat, ab lo rey Archilaus, e feron cridar lo vespre quel mati a l'alba fosson tug armatz, e que venguesso denan lo palays de Salamo.

Can Pilat ysssi de Jherusalem am tota sa ost et am lo rey Archilaus encontra l'emperador(s).

(*Miniature.*)

Can venc l'endema a l'alba, e lo fo fag aysi coma Pilat ac comandat, et arengueron lurs batalhas. E azismero y .xx. melia cavaliers ben armatz e .lx. melia entre arquiers e sirvens. E Pilat comandet que saviamens ysiso a la batalha, e que negus nos derengues, mays que estesson tug als capdels que lur avia hom baylatz. Pilatz el rey e Joseph garderon los .xx. melia cavaliers, e comesseron ad issir per la porta de la cieutat. Et .j. de las gardas que esta-[v° [3]]-va al forsat viron que grans gens armadas yssian de la cieutat; aytantost poget e .j. palafre e va ss'en al papalho de l'emperayre Vespazia e trobet lo que encaras jazia, el solelh non era levatz encaras; e comtet li cosi Pilat ab totas sas gens se sson armatz e veno ves elh per combatre. Car l'emperayre auzic ayso, trames quere so filh Thitus, l'emperador novelh, e Jacob e Jafel e Gay, e comendet lur que fezesso cridar per tota la ost: « Ad armas ! ad armas ! » Aytantost cant o auziro los cavaliers nils arquiers nils sirvens, agro gran gaug, e de mantenen armeron se tug, e vengro denan l'emperador. E l'emperador contet lur cossi

[1] On s'étonne de voir « Joseph d'Arimathie » parmi les conseillers de Pilate. Evidemment l'auteur oubliait (ou ne l'avait-il jamais su?) que le Joseph dont il parle plus haut, p. 602, l. 25, était justement Joseph d'Arimathie.

[2] Ms. *que non p. a.;* je corrige d'après le catalan: « quem podem nos al re fer.»

[3] A longues lignes jusqu'à la miniature.

Pilat venia armatz contra luy ab tota sa gen, e que establison lurs batalhas.

Can l'emperador issic am sa ost encontra Pilat, ni ambas las ostz se mesclero per ferir.

(*Miniature occupant toute la largeur de la page.*)

[c] Can l'emperayre se fo armatz e Thitus so filh, feron yssir tug los cavaliers premiers e tota l'autra gen apres; e dels cavaliers e de l'autra gen avia y tans que non[1] podrian estar adysmat per negun home. E can foron vengutz lay on la ost de Pilat yssia, fo ben tercia, et encaras non eron tug issitz de Jherusalem. Can tug foron yssitz de la cientat, e las batalhas foron assembladas dous [d] ambas partz, et elhs se entremesclero e feriro se per gran azir, per escutz e per elmes e per cors ab los espieutz et ab las espazas la .j^a^. part am l'autra, que a la premieyra batalha moriro de la part de Pilat e del rey Archilaus .iij. melia pressonas, entre cavaliers e sirvens, e de la part de l'emperador n'i moriro .viij. melia, e la batalha duret entro ora nona. Apres aquesta batalha, ti-[13 r°]-reron se areyre ambas las ost, e can se foron .j. pauc revengutz, e las batalhas deus ambas partz tornero en camp e mescleron si autra vetz; e feriron tan duramen de las armas deus ambas partz que .iij. melia e .vij.c. y moriron de la part de Pilat e del rey Archilaus, e deus la part de Vespazia e de so filh y moriron .m. e .cc., e duret la batalha entro al vespre, quel solelh se volc colgar.

Can nostre senhor fetz tornar lo solelh deus orien e fetz de la nueg jorn, e las batalhas tornero en camp per batalhar .ij. vetz.

(*Miniature occupant toute la largeur de la page.*)

[a] Mays nostre senhor, que volc que ssa mort fos venjada, fetz aqui .j. gran miracle, que can se cujeron deus ambas partz quel solelh se colges, e s'en tornavon a lurs alberguas, lo solelh fo tornatz deus orien, per comandamen de Dieu, en aysi can lo mati se leva, et el comesset a levar et a luzir e far bela matinada. Vespazia Sezar, l'emperayre, e Thitus so filh viro aquest miracle, et agro gran gaug, e pessero que Dieus

[1] Ms. *nen*.

no volia que encaras yssisson de camp, e regiron se ab tota lur gen [b] e comesserron ad encaussar la ost de Pilat e del rey Archilaus. E can los viro venir, regiro se ab tota lur gens e van ferir en elhs; e duret la batalha entro que fo passada ora nona, e deus la part de Pilat e del rey moriron .iiij. melia e .cc. l. que us que autres, e deus la part de l'emperador moriro y .m. l. Las ost foron fort escalfadas la .jª. sobre l'autra, e foron mot las. E can venc entorn vespras, et elhs torneron el camp, e duret la batalha entro quel solelh fo colgatz. E moriroy de la part de Pilat .ij. melia .cc. l. [c] que us que autres, e deus la part de l'emperador n'i mor[i]ron .ccc. l. En aquestas batalhas sobre dichas perdet Pilat e lo rey Archilaus batalhan .xiij. melia e .cc. personas, et en aquels ac n'i .ij. melia e .vj.c. entre cavaliers e gens d'armas a cavalh, e l'emperayre Vespe(r)zia, am so filh, entre us et autres ne perdet .x. melia e .vj.c.

Can l'emperador los encausset ni fo mortz .j. home al portal de Jherusalem, que cri[da]va: « Vay, Jherusalem! »

(*Miniature.*)

Mays la batalha que fo facha derrieyra venquet l'emperador Vespazia Sezar en portet lo camp, am sas gens, et encausseron los tro als portals. Et al portal de la cieutat, can se fazia l'encaus, auciro .j. home, que tot jorn [d] cridava: « Vay, Jherusalem! » Adonx ac tot lo pobol gran dolor, car els crezian que aquel fos profeta. Joseph y fo nafratz d'una lansa per las cuyssas, may non valc mens. Pilat el rey Archilaus foro mot lasses e tota sa gen, et agron gran fam e gran dolor de la gran perda que avian facha. E per tota la cieutat viratz menar tan gran dolor que anc tan gran non fo auzida. L'emperayre Vespazia ab so filh s'en tornero am lurs gens en la[s] lurs tendas e manjeron, car mot avian gran fam; pues aneros pauzar, que mot eron las. Can venc l'endema mati, Pilat nil rey non agro volontat de tornar en la batalha; et agron de cosselh que gardesson la vila, que pro avian a far a gardar.

Can l'emperayre va comandar c'om tornes a far los valhatz.

(*Miniature.*)

[14 a] L'emperayre e Thitus, so filh, can se foron levatz,

ni las gens de tota la ost, viro que Pilat non lur avia plus en cor azantar[1]. Feron venir Jacob e Jafel, que pesseson de far los valhatz; et els per mays enansar agro mays obriers et agro ne per nombre .xv. melia, que tug obravo. Et en pauc de temps agro fag los valhatz tort entorn la cieutat. Los valhatz agro .xxx. pes de preon e .lx. pes d'ample. Can Pilat vi que de Jherusalem non podian ysir, desconortet si fort e totz los baros de la cieutat. E tot lo pobol cridava, e dizian: « Aquel home que cridava tot dia es mortz, e nos crezem que ayso fos professia encontra nos. Pilat, mal cosselh aguist, car la cieutat non rediest a l'emperayre. Aras vezem que temps s'apropia de so que aquel hom que mortz es profetizava, que tot jorn cridava: Vay, Jherusalem! »

Cam Pilat ac cosselh am lo rey ni am Jozeph cossi fera son afar.

(*Miniature.*)

[b] Can Pilat vi lo cridamen quel pobol fazia tot jorn, ac cosselh ab lo rey Archilaus et am Jozeph, cossi o faria. E Jozeph respondet e dis: « Senher, e quey pot hom far mays que fassa hom calar aquestas gens? Lo milhor cosselh que yeu say es que fassam far .ij. carniers grans, en que giete hom totz los mortz, que trop nos son pres, et es paors que per las pudors dels cosses vengues gran efermetat en la cieutat. Et estem be e saviamen. E fays estrenher la vianda, que sapiatz petit say n'a, et a say plus de .xx. melia personas estranhas, que say ero vengutz a la festa, e gitar ni eviar nols ne podem per negun luoc; per que a obs que cascu garde so que a de vianda. »

(A suivre.)

[1] Texte catalan: « que Pilat nols volia tenir gens camp. »

POÉSIES LAURAGAISES

Uno dansairo ariano

I

Va laugiero coumo uno abelho.
Tout en dansant, lèu se despelho
Del vel qu'estroupo soun bel cos.
Es touto nudo, e toutjoun casto.
Sa carnaduro es d'uno pasto
De rosos ount perlejo l'ros.

Enmimarelo, sens beliso.
Quand s'enmantoulo, simbouliso
Le luscre d'un poulit maiti,
E l'albeto gaujouso e claro,
— La verges del vaste azur, — aro
Que ven mai de se devesti.

16 de Sètembre 1888.

I

Une danseuse aryenne

Elle va légère comme une abeille. — Tout en dansant, bientôt elle se dépouille — du voile qui enveloppe son beau corps. — Elle est toute nue, et toujours chaste. — Sa charnure est d'une pâte — de roses où la rosée perloie.

Elle éblouit, sans parure. — Quand elle s'enveloppe, elle symbolise — le crépuscule d'un joli matin, — et l'aube joyeuse et claire : — la vierge du vaste azur, maintenant — qu'elle vient de se dévêtir.

16 septembre 1888.

II

Ourgulh de nenet

Pla piejat, bramant : au ! brasses peluts, afric,
Le bouscassiè nenet tusto, à cops de pigasso,
Un coulosse annadit de la selvo : un garric
Que toumbo pas encaro ; e l'oumenet s'alasso.

Suzo e bufo, s'arresto e s'uncho l'alambic.
Lèu s'escupis as digts, tourna-mai s'arremasso,
Après abé canat de l'uelh l'albras antic ;
E le fer, à bel talh, sego à la memo plaço.

Mais s'auzis crica fort e, dambe grand fracas,
Le gigant s'espatarro entre brugo e roucas,
A touca les peds nuds de soun pichoun asclaire ;

E le menut ardit dount touto la sang bulh
Se crei, le cap levat, dins soun inmense ourgulh,
Pla mai naut que l' garric quand, dreit, traucabo l'aire.

25 de Decembre 1888.

II

Orgueil de nain

Bien piété, grondant: han ! les bras velus, ardent, — le bûcheron nain frappe, à coups de hache, — un colosse, chargé d'ans, de la forêt : un chêne — qui ne tombe pas encore ; et le petit bonhomme se fatigue.

Il sue et souffle, s'arrête et oint (de vin) son estomac. — Bientôt il crache dans ses doigts, de nouveau se ramasse, — après avoir toisé de l'œil l'arbre antique ; — et le fer, à beau tranchant, coupe à la même place.

Mais on ouït craqueter fort et, avec grand fracas, — le géant s'étend de tout son long parmi bruyères et roc, — à toucher les pieds nus de son petit abatteur;

Et le *menu* hardi dont tout le sang bout — s'imagine, tête levée, dans son immense orgueil, — être plus grand que le chêne quand, debout, il trouait l'air (de son faîte).

25 décembre 1888.

III

Uno luto

A la Peiro-Lis, naut, sus un plò rascagnut,
Que tresploumbo vès Aude, i a 'no croux de fer brut
Qu'aqui marco uno luto epico.
Qui s'en souven? Es la d'une pastro e d'un ours
Qu'ajèt per souls temouns les gorps e les astours,
Coumo à-n-uno epoco erouïco.

La vesi. L'animal la seguis apressat,
Puei, tout dreit, en raugnant, la pren à bel brassat.
Elo le sarro à la garganto ;
Soulido sus sous peds, ten bou sens s'espanta,
E vès sa caro roujo i empacho d'acata
Sa gulo en bavo e regagnanto.

Ardido, vitoment meno un autre travalh :
S'en va de reculous del coustat del canvalh,
E l'ours a 'n sarroment pus rude.

III

Une lutte

A la Pierre-Lisse, haut, sur un plateau raboteux, — qui surplombe vers l'Aude, il y a une croix de fer brut — qui marque là une lutte épique. — Qui s'en souvient? C'est celle d'une bergère et d'un ours — qui eut pour seuls témoins les corbeaux et les autours, — comme à une époque héroïque.

Je la vois. L'animal poursuit en hâte (la bergère), — puis, debout, en grognant, la saisit à pleins bras. — Elle le serre au gosier; — solide sur ses pieds, elle tient bon sans s'épouvanter, — et vers son visage rouge elle l'empêche d'approcher — sa gueule grimaçante et baveuse.

Hardie, vite elle mène un autre travail : — elle va à reculons du côté du précipice, — et l'ours a un serrement plus rude. — Quand ils

Quand arriboun al ran del salvatge penjal,
Elo se viro round per buta l'animal
Suspres, foro l' plò, dins le vude.

Mais pot pas, d'un cop sec, s'arranc' à soun estoc.
Encatelats, virant, tustoun de roc en roc,
Escaraugnats per las espinos
E tourna s'agafant en d'orres espeforts,
Venoun redoul' al ped de la Courbiero, morts,
Lèu proio de negros rapinos.

A soulelh coulc, las gens esperoun, al cammas,
La pastro; e soun galant, en se tourcint las mas,
Crido soun noum, fat e folh bramo.
Dins la nueit, le farou, costo l' pargue aplantat,
Jangoulo, e le troupel s'escampilho, espantat,
Per la selvo à l'espesso ramo.

Auguste Fourès.

6 de Janviè 1889.

---

arrivent au ras du sauvage penchant, — elle se tourne vivement pour pousser l'animal — surpris, hors du plateau, dans le vide.

Mais elle ne peut pas, d'un coup brusque, s'arracher à son étau.— Confondus, tournant, ils se heurtent de rocher en rocher, — égratignés par les épines, — et de nouveau se serrant en d'horribles efforts, — ils viennent rouler au pied de la Corbière, morts, — bientôt proie de noires rapines.

Au couchant, les gens attendent, au hameau, — la bergère ; et son galant, en se tordant les mains (de douleur), — crie son nom, comme un fou gronde.—Dans la nuit, le labry, à côté du parc arrêté,—hurle, et le troupeau s'éparpille, épouvanté, — à travers la forêt à l'épaisse ramure.

A. F.

6 janvier 1888.

VARIÉTÉS

LYONNAIS *TUREAU*, PROVENÇAL *TOR*

Le mot *tureau*, que je crois presque inusité aujourd'hui chez nous, se trouve dans le vocabulaire lyonnais de Cochard avec la signification de « colline arrondie allant en pointe », c'est-à-dire de forme conique. D'après M. Mistral, le néo-prov. *turoun* signifie « monticule aplati au sommet. » M. Azaïs donne le biterrois et toulousain *turro* « motte de terre, motte de gazon », et Roquefort le vieux fr. *turault toral turaut* « élévation de terre. » On trouve encore dans Azaïs *toural touret* « tertre, monticule, petite élévation de terre, lit de gazon. » Le néo-prov. *toural*, alpes *taural*, dauphinois *tural*, signifie, d'après M. Mistral, « élévation de terre qui sépare deux héritages, tertre, monticule », et *touret* « butte, monticule aplati au sommet, petite éminence. » M. de Chambure donne, pour le Morvan, *teureau* « élevation de terre, monticule, colline. » Enfin Du Cange cite *toro turo toronus turonus* « collis cacuminatus et rotundus », ce qui est très-exactement la définition de Cochard. Les exemples sont très-nombreux et sont puisés dans Guillaume de Tyr, Matthieu Paris, etc.

Je dois à M. Chabaneau d'avoir appelé mon attention sur le passage suivant de Rostanh Berenguier[1], dans le chansonnier Giraud :

E mais mi val, segon so que vey ara,
Le dols qu' ieu n'ay m' ausiza e m' acor,
Ho quem meta reclus sotz .j. gran *tor*
Que sufertar tan grieu dolor amara.

Jehan de Nostre-Dame donne le même texte sous la forme suivante, qui rend le sens encore plus clair :

Ou qu' yeu fussa reclus soubta un gran *tor*.

Tor signifie ici « colline, montagne. » C'est le simple de *turaut*. La traduction est donc : « Ou que je me mette (ou fusse) reclus au pied d'une haute montagne. »

Il ne saurait être question de *turrem*, car 1° le mot est masculin ; 2° dans *tor*, *o* est ouvert, comme l'indiquent toutes les rimes en *o* ou-

[1] Les *Derniers Troubadours de la France*, par Paul Meyer, p. 90.

vert des autres stances : *cor*, *mor*, *demor*, *demor (demorari)*, *for*, *tezor*, *demor*, *or* et *acor*, cité plus haut.

Tor est d'origine celtique : gaëlique *tor* « a mound, *or* large heap »; irland. *torr tarr* « a hill[1], heap, mass »; cornique *tor* « a prominence; a bulge, a belly, the swell of mountain, a mountain »; *Rowtor* « the rough or rocky hill »; kymri *tor* « a bulge, a belly, a boss »; armoricain *teur* « panse, gros ventre. » Ce *tor* paraît avoir exprimé, à l'origine, l'idée de renflement : vieux breton *torr* « palma (Zeuss). »

Il est inutile de faire remarquer que l'orthographe *tureau*, dans Cochard, est impropre, car le mot répond à *toralis*, et doit par conséquent être écrit *turau*. Le son *eau* a été confondu par Cochard, comme par M. de Chambure, avec le son *eau* d'*ellum*.

PUITSPELU.

BIBLIOGRAPHIE

Les **Lettres de Peiresc**. *Documents inédits pour l'histoire de France. — Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. I, décembre 1617-décembre 1628. Paris, Imprimerie nationale, 1888.

M. Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, si connu et si justement estimé par de nombreuses et savantes publications, vient, dans le courant de l'année dernière, d'en faire une nouvelle, fort importante à beaucoup de points de vue, et surtout pour nos provinces méridionales. Je veux parler du premier volume des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*.

Le nom et les services de Nicolas Claude Fabri de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix, de 1607 à 1637, étaient généralement connus en Provence, sa patrie, et à Montpellier, où il a fait une partie de ses études juridiques; il n'est plus permis de les ignorer nulle part, depuis le solennel hommage que M. Léopold Delisle a rendu, dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, « à ce grand amateur français du XVIIe siècle. » Personne, plus que l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, n'était compétent pour apprécier « un homme qui a si bien mérité

[1] A côté de *torr*, de *turrim* « a tower. »

des sciences, des lettres et des arts, et dont le nom doit être vénéré et glorifié au XIXe siècle, comme il le fut dans toute l'Europe au temps de Henri IV et de Louis XIII. » On ne saurait parler désormais de Peiresc sans rappeler cette attachante lecture et la conclusion qui la termine. « Les volumes consacrés à cette publication (de la correspondance de Peiresc) seront le plus beau monument qu'on pût élever à la mémoire d'un amateur de génie, qui a largement contribué au progrès des connaissances humaines, et qui a poussé jusqu'aux dernières limites la modestie, le désir d'obliger, le goût du beau, la passion de la lecture et l'amour désintéressé de la science. » Éloge vrai, où l'on aime à reconnaître quelques-uns des traits caractéristiques de celui qui a su si bien louer « l'un des esprits les plus cultivés, les plus pénétrants et les plus avides de toute espèce de connaissances », dont puissent s'enorgueillir la France et l'ancienne magistrature [1].

La tâche de publier les lettres de Peiresc revenait naturellement à M. Tamizey. Les *Lettres françaises de Scaliger, les Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* et celles *de Jean Chapelain*, avec tant d'autres documents inédits qu'il a mis au jour, le désignaient au Comité des travaux historiques. Quant à la manière dont il a rempli cette laborieuse mission, on aura tout dit quand on aura répété après M. Léopold Delisle : « Peiresc a trouvé, immédiatement après sa mort, un digne biographe dans la personne de Pierre Gassendi, et, de nos jours, un non moins digne éditeur dans la personne de M. Tamizey de Larroque [2]. »

Que de renseignements nouveaux, importants ou curieux, ne trouve-t-on pas dans cette correspondance entre le grand amateur du Midi et deux savants de Paris, Pierre et Jacques Dupuy, tous les deux gardes de la bibliothèque du Roi, « et qu'il appelle si bien, dit M. Tamizey, de grands hommes de lettres ? » Tout les attire, tout est à la portée de leur savoir encyclopédique ; tout ce qui paraît, non-seulement en France, mais en Europe, devient un point de mire pour leur insatiable avidité de connaître. Érudition, philologie, linguistique, beaux-arts, antiquités, sciences de toute espèce, voyages, détails de mœurs, événements publics ou même privés, tout trouve sa place dans cette immense correspondance. Elle est de plus, comme le fait observer à de nombreuses reprises le savant éditeur, un monument précieux de notre ancienne langue, elle nous fournit des mots, des accep-

[1] Institut de France. *Un grand amateur français du XVIIe siècle. Fabri de Peiresc,* par M. Léopold Delisle, membre de l'Académie. Lu dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Firmin-Didot, 1888, in-4°; pp. 2, 16 et 20.

[2] *Ibid.*, p. 2.

tions et des tournures que l'on ne retrouve pas dans les contemporains ou dans les lexiques.

Et pour que ce recueil, si rempli de faits et d'indications, soit clair et intelligible pour tous les lecteurs, M. de Larroque, servi par une érudition vraiment prodigieuse, assez riche et assez libérale pour courir au devant de toutes les curiosités, a pris soin de n'y rien laisser de mystérieux et d'inexpliqué.

L'œuvre est si complexe et si variée qu'il serait impossible de l'analyser. Qu'il suffise de dire que l'on en peut tirer, sans crainte de l'épuiser, des renseignements sans nombre sur les objets les plus divers. Contentons-nous d'y prendre aujourd'hui une indication qui n'est pas sans importance et qui touche à la fois à l'histoire littéraire de la France et à l'histoire ecclésiastique du Languedoc.

A la date du 29 janvier 1627, Jacques Dupuy, prieur de St-Sauveur, donne à Peiresc la nouvelle suivante : « Monsieur de Saint-Aman, nostre ami et le vostre, est maintenant assuré de l'archevesché de Tolose, pour la demission que lui en fait M. le cardinal de la Valette, qui lui cede toutes les collations, avec une pension de huit mil livres, pour soutenir la dignité, qui certes requiert une grande depense, qu'il pourra faire ayant outre cela dix mil livres de son revenu. Il merite bien cet honneur estant tres capable et honneste homme [1]. »

Peiresc prend naturellement un grand plaisir à cette nouvelle et, dans sa réponse, « se conjouit » avec ses amis « du favorable traitté de M. de Saint-Amand, qui en estoit bien digne [2]. »

Voilà, tout d'abord, des usages et des traits de mœurs que la constitution actuelle de l'Église en France ne nous permet pas de bien comprendre, mais qui étaient communs, au moins au commencement du XVIIe siècle. Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, était le troisième fils de Jean-Louis de Nogaret, l'un des mignons d'Henri III, premier duc d'Epernon. Né en 1593, à Angoulême, il entra dans le clergé, comme beaucoup de cadets de grande famille, bien plutôt pour accaparer de nombreux et riches bénéfices que par une vocation véritable. Il devint archevêque de Toulouse par la cession que lui fit le cardinal de Joyeuse, en 1613, et fut en outre abbé de Saint-Sernin, de St-Victor de Marseille, de St-Vincent de Metz, et prieur de St-Martin-des-Champs ; de plus, le pape Paul V le créa cardinal, le 11 janvier 1621. Malgré tant d'honneurs ecclésiastiques, il ne se fit jamais un devoir de recevoir les ordres sacrés [3]. Ses goûts et ses instincts le re-

[1] *Lettres de Peiresc, Appendice* XV, p. 812.

[2] *Lettre* XXXVII, p. 141.

[3] Dans la *Nouvelle Biographie générale*, art. de Montchal, on dit que Louis de Nogaret n'était pas même *clerc;* c'est trop dire.

tenaient dans le monde. Devenu, après s'être démis de l'archevêché de Toulouse, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Anjou, de Metz et du pays messin, il montra bien qu'il était plutôt fait pour commander des troupes que pour administrer un diocèse. Aussi gouvernait-il l'Église de Toulouse par des vicaires généraux. Cependant cette accumulation de bénéfices ecclésiastiques par des personnages qui, sans être précisément des laïques, puisqu'ils avaient au moins reçu la tonsure, vivaient uniquement dans le siècle, provoquait de tous côtés des réclamations aussi légitimes que multipliées. Les poëtes eux-mêmes s'en mêlaient. En 1622, on vit l'un d'entre eux, bien ignoré, du reste, aujourd'hui, Thomas de Courval-Sonnet, gentilhomme et médecin de Vire, en Normandie, attaquer par de virulentes satires, avec les désordres et les mœurs déréglées du clergé, la simonie et toutes les connivences qui livraient d'une façon plus ou moins détournée les biens de l'Église à la noblesse laïque[1]. Le cardinal, il est plus que probable, ne s'émut guère de ces réclamations poétiques; mais, tout occupé d'affaires et d'intrigues de cour, attaché d'ailleurs à la fortune croissante de Richelieu, il songea à se défaire non pas de tous ses bénéfices, mais de celui qui comportait charge d'âmes. Il chercha donc un successeur pour l'archevêché de Toulouse. Jacques Dupuy, dans sa lettre, fait connaître à quelles conditions il consentait à se démettre. Il ne comptait pas, en se débarrassant des devoirs et des charges de l'épiscopat, en sacrifier en même temps tous les avantages. Il ne voulait donc traiter de sa démission qu'avec une personne assez modeste pour se contenter des revenus qu'il daignerait lui laisser. Il avait trouvé cet homme dans M. de St-Aman, et, si l'on en juge par la satisfaction des frères Dupuy et de Peiresc, il avait fait généreusement les choses. Le futur prélat avait d'abord toutes les collations, c'est-à-dire le droit lucratif de conférer tous les bénéfices à la nomination de l'archevêque ; il devait, outre cela, recevoir une pension de 8,000 livres : le siége de Toulouse en rapportait 40,000[2] : en ne gardant pour lui que les quatre cinquièmes, le cardinal se montrait libéral et soucieux de permettre à son successeur de soutenir une dignité « qui certes requierait une grande depense. » De semblables transactions n'étaient pas rares alors et ne semblaient pas réprouvées par les règles canoniques et les lois civiles. Il est vrai que les premières, appuyées par un édit de Louis XIII, de l'année 1610, interdisaient les *confidences*, c'est-à-dire le pacte illicite qui consistait à donner le titre à l'un, tandis que l'autre jouissait des fruits; mais Louis de Nogaret,

[1] Voy. Goujet, *Bibl. françoise*, t. XIV, p. 308.
Doujat, *la Clef du grand pouillé de France*, p. 23.

nous l'avons dit, n'était pas laïque, les règlements ne le concernaient donc pas. En traitant avec lui, M. de St-Aman ne devenait donc point *confidentiaire.*

Quel était ce M. de Saint-Aman, l'ami de Peiresc et des frères Dupuy ? « Je ne vois, répond M. Tamizey de Larroque [1], qu'un Saint-Amant auquel ce passage puisse s'appliquer : c'est Marc-Antoine de Gérard, né à Rouen en 1594, mort à Paris à la fin de l'année 1661, l'auteur du *Moïse sauvé,* le membre de l'Académie française. »

Cependant M. de Larroque, averti par son sens critique, est vivement frappé de l'indignité du sujet. « Soit au point de vue religieux, soit au point de vue moral, c'eût été, ajoute-t-il avec infiniment de raison, un singulier choix. Probablement de doubles objections furent faites contre la candidature de celui qui, s'il n'était pas huguenot, comme l'a dit par erreur Tallemant des Réaux (t. III, p. 309), était libre-penseur autant que grand buveur et grand débauché, et on abandonna le projet que Jacques Dupuy croyait déjà chose assurée. Citons, à l'appui du récit du correspondant de Peiresc, cette phrase de Tallemant (p. 310) : « Il avoit pretendu pour son *Moyse* une abbaye ou mesme un evesché, luy qui n'entendoit pas son breviaire. »

M. Tamizey de Larroque est tout à fait dans le vrai, en affirmant que le choix eût été singulier. Qu'il ait été ou non protestant de naissance [2], Marc-Antoine de Gérard, alors âgé de trente-deux ans, était certainement catholique en 1627 [3] ; mais il était déjà trop décrié par ses mœurs et par ses poésies, pour prétendre à l'archevêché de Toulouse. Plus libre-viveur que libre-penseur, il n'avait, du reste, pas encore publié de recueil de ses œuvres, et les pièces qui couraient sous son nom le recommandaient comme un poëte inégal, semblable au tonnerre,

[1] P. 812, note 2.

[2] M. Ch.-L. Livet, dans la *Notice* en tête des *Œuvres complètes* de Saint-Amant (Paris, P. Jannet, 1855), ne rejette pas absolument l'assertion de Tallemant. « Nous n'en connaissons, dit-il, aucune preuve... Nous ne prétendons toutefois pas conclure que St-Amant ait été catholique de naissance » (p. v et vi.) — P. xl, il est vrai, M. Livet appuie davantage sur la négative.

[3] Si St-Amant, protestant de naissance, avait abjuré le calvinisme, ne pourrait-on pas supposer qu'il avait été converti par Ph. Cospeau, évêque de Nantes? Ainsi s'expliqueraient ces éloges énigmatiques adressés à l'evêque par le poëte, au début de sa pièce du *Contemplateur :*

Vous par qui j'espere estre exempt
De choir en l'éternelle flame...
Apostre du siecle present,
Cause du salut de mon ame.

Tantost voisin du ciel et tantost de la terre[1],

mais non comme un sujet propre à l'épiscopat. Son « fidelle ami », Faret, a beau vouloir parler « de la bonté de ses mœurs, comme de la bonté de ses œuvres », personne ne croyait à son témoignage et Tallemant des Réaux, quand il l'appelle « le gros ivrogne[2] », est bien l'interprète de l'opinion qu'à tort ou raison l'on avait généralement de lui. Comment faire un évêque de l'auteur de la *Vigne* ou du *Palais de la Volupté,* du panégyriste de la *Pipe* ou du *Fromage ?*

Il y a de plus, dans le récit de Claude Dupuy, des indications qui peuvent difficilement s'appliquer au chantre de *Moïse sauvé.* Il parle d'un homme « capable », et cette louange dans une lettre intime ne saurait être un éloge de complaisance, mais l'expression même de la vérité. Or comment cette épithète aurait-elle pu convenir à ce personnage qui n'eut jamais, dit Tallemant, un grain de cervelle et n'entendait même pas son bréviaire ? Lui-même faisait vanité d'écrire dans un *Avertissement* au lecteur : « Dieu mercy, ny mon grec, ny mon latin ne me firent jamais passer pour pédant. »

Autre circonstance à relever dans la lettre de J. Dupuy. M. de St-Aman avait 10,000 livres de son revenu. En était-il ainsi de celui qu'on vit, avec Faret,

Crayonner de ses vers les murs d'un cabaret ?

Je sais bien que, dans son caprice du *Cidre,* il a dit en l'honneur du chancelier Séguier, qui lui avait donné le privilége d'une verrerie :

Il m'a fait avec de la cire
Une fortune de cristal,
Que je feray briller et lire,
Sur le marbre et sur le métal[3].

Mais c'est seulement dix ans plus tard, et je crains bien que de cette fortune on puisse dire aussi :

Et comme elle a l'éclat du verre
Elle en a la fragilité[4].

Quand il s'agit du revenu de Marc-Antoine de Gérard, les vers fameux de Boileau reviennent toujours à la mémoire :

Saint-Amant n'eut du ciel que sa veine en partage,
L'habit qu'il eut sur lui fut son seul héritage,

[1] Th. Sonnet de Courval, *Satyre du Temps à Théophile,* 1623. V. Goujet, *Bibliothèque françoise,* t. XIV, p. 311.

[2] T. III, p. 310. — [3] *Œuvres,* t. I. p. 336. — [4] Corneille, *Polyeucte,* IV, 2.

Un lit et deux placets composaient tout son bien,
Ou pour en mieux parler Saint-Amant n'avait rien[1].

La peinture est exagérée assurément : le poëte satirique a de plus le tort, ainsi que le fait observer M. Victor Fournel, « de présenter comme un état habituel ce qui ne fut pour Saint-Amant qu'un accident de sa carrière au déclin[2]. » D'accord, mais enfin l'auteur de *Moïse* ne fut jamais bien riche, et, s'il ne vécut pas dans la gêne, il eut toujours d'assez courtes rentes. Ne le dit-il pas lui-même dans une épître en vers, écrite en 1654 à son ami l'abbé de Marolles :

Pour moi le ciel, soit dit loin du profane,
N'a fait pleuvoir ni l'oiseau ni la manne,
Il m'a fallu tout au moins du pain bis,
Et les saisons ont usé mes habits,
Mais qui l'eust creu? ma vieille et sage bource
Dans son épargne a trouvé sa ressource :
Elle a sceu vivre, et sans l'heur des Hébreux
S'est maintenue en des chemins scabreux[3].

Tout cela ne fait pas 10,000 livres de revenu.

Enfin à l'époque où le cardinal traitait de sa démission, l'auteur de la *Solitude*, qui vivait à Belle-Isle chez le duc de Retz, ne semblait point occupé de se faire un sort plus brillant. S'il eut un jour l'espérance ambitieuse d'une abbaye, ou même d'un évêché, ce fut beaucoup plus tard, et seulement après la composition du *Moïse*, poëme héroïque, qu'il ne paraît avoir commencé que vers 1644, et pour lequel il obtint un privilége seulement le 20 octobre 1653. Alors l'idée de se faire une carrière dans l'Église hanta certainement son cerveau. Il l'avoue sans gêne dans une épître héroï-comique à Gaston d'Orléans, en offrant à ce prince de lui montrer son poëme :

Les entendus n'en font pas peu de conte ;
Ils disent tous qu'enfin c'est une honte
Qu'un tel ouvrage, après un si grand bruit,
Au gros autheur ne rapporte aucun fruit,
Et dès qu'un autre un benefice attrappe,
Pour moy soudain leur despit gronde et jappe,
Leur front s'allume, et qui les en croiroit,
Bien-tost la crosse à mon poin s'offriroit.
Je ne dis pas que ma main le merite,
Quoy que par elle ait esté l'œuvre escritte,

[1] Boileau, *Sat.* I, v. 97.
[2] *Nouvelle Biographie générale. Saint-Amant*, t. XLII, col. 1026.
[3] T. II, p. 46

Et qu'un vers saint sembleroit inferer
Qu'au bien d'eglise on eust droit d'aspirer.
Mais, ô bon Dieu ! combien en voit-on d'autres
Pourveus de mitre et d'amples patenostres,
Vivre entre nous avec auctorité
Qui l'ont peut estre aussi peu merité[1] !

En 1627, de telles visions ne lui troublaient pas la tête, à le croire du moins. Ne le dit-il pas dans son *Contemplateur*[2] :

Loin dans une isle qu'à bon droit
On honora du nom de Belle,
Où s'esleue un fort qui tiendroit
Contre l'Anglois et le Rebelle,
Je contente a plein mon desir
De voir mon Duc à mon plaisir,
Sans nul object qui m'importune,
Et tasche à le garder d'ennuy,
Sans songer à d'autre fortune
Qu'à l'honneur d'estre auprès de luy.

« Ils sont trop verts et bons pour des goujats », pourrait-on répéter, en appliquant au chantre de la *Vigne* la fable du renard et des raisins. Car cette belle pièce du *Contemplateur* contient à la fois des allusions transparentes au siége de la Rochelle, et des plaintes « contre les amis des temps où nous sommes »; elle est donc de 1627 et pourrait bien avoir été composée après les négociations relatives à l'archevêché de Toulouse, quand le poëte aurait perdu toute illusion sur leur succès. Je ne le crois pas ; mais enfin l'auteur a pu vouloir cacher, sous ces vers modestes, la confusion d'un espoir trompé. Mais combien d'autres raisons pour faire douter que Jacques Dupuy veuille parler de lui ? Après comme avant, sans doute, des écrivains ont dû surtout à leurs vers leur promotion à l'épiscopat. Henri IV fit Bertaut évêque de Séez (1606), et Richelieu donna les deux diocèses de Grasse et de Vence à Godeau (1637). Mais Bertaut, premier aumônier de la reine Marie de Médecis, était depuis longtemps dans le clergé. Et « le nain de la princesse Julie », malgré son extrême laideur et sa taille infime, avait 30,000 écus de bien, et d'ailleurs sa belle humeur et son esprit servaient à le faire passer partout[3]. Tous deux, du reste, avaient comme poëtes, pour nous servir des expressions familières de Tallemant, « tra-

[1] T. I, p. 370.

[2] Adressé à « Messire Philippe Cospean, evesque de Nantes », *Œuvres complètes*, t. I, p. 30.

[3] Tallemant, *Historiette de Godeau*, t. IV, p. 125 (éd. Dellove).

vaillé aux choses spirituelles. » Sans compter que Bertaut avait, dit-on contribué à la conversion d'Henri IV[1]. Et puis Grasse et Vence étaient de simples bourgades, perdues dans les Alpes et leurs ressorts réunis ne comprenaient pas plus de quarante-trois paroisses. Le diocèse de Séez en avait, il est vrai, quatre cent quatre-vingt-dix-sept ; mais qu'était-ce que sa ville épiscopale qui n'avait point de juridiction civile[2], avec ses cinq mille âmes environ, à côté de la cité populeuse de Toulouse, la capitale du Languedoc, le siége du second parlement de France ?

Si, dans la lettre de Jacques Dupuy, il n'est pas question du poëte Saint-Amant, de quel autre personnage portant le même nom pourrait-il donc s'agir ? Il y avait bien alors en Languedoc un seigneur de Saint-Amant, mais ce n'est pas évidemment de lui que veut parler le correspondant de Peiresc. Aucun autre homonyme du poëte n'était en vue en 1627 ; mais le nom qu'il portait et qu'il aurait, d'après M. Ch.-L. Livet, pris de la fameuse abbaye de Saint-Amant de Rouen[3], était-il nécessairement un nom de famille, un nom de terre noble ? Ne pouvait-il pas servir alors à désigner aussi quelque bénéficier, possesseur d'une abbaye ou d'un prieuré ? Les exemples de pareilles appellations sont fréquents au XVIIe siècle. Sans parler de Pierre de Bourdeilles, qui, possédant en commende le monastère de Brantôme, en avait pris le nom, Jean du Vergier de Hauranne n'est connu que sous le titre de Saint-Cyran, abbaye qu'il avait dans le diocèse de Bourges ; avant de devenir évêque d'Angers, Henri Arnauld, frère d'Arnauld d'Andilly, s'appelait M. de Saint-Nicolas[4] ; l'abbé de Marolles se nommait aussi M. de Villeloin, et Coupeauville M. de la Victoire[5]. Je ne sais même pas si Racine, avant d'avoir immortalisé le nom de son père, ne tirait pas quelque vanité de celui de son petit prieuré d'Epinay. N'est-ce point parmi les bénéficiers qui préféraient ainsi leur titre à leur nom propre qu'il faudrait chercher le personnage désigné par Dupuy ? Ce serait alors au *Gallia christiana* qu'il y aurait lieu de s'adresser. Or on trouve dans ce recueil un prêtre qui possédait, depuis 1613, l'abbaye bénédictine de Saint-Amant de Boisse, dans le diocèse d'Angoulême[6]. Né en 1589, à Annonay dans l'Ardèche, il avait d'abord été boursier, puis principal du collége d'Autun à Paris[7]. Il devint en-

[1] *Catalogue des évêchés de France*, t. II, p. 181. — [2] *Ibid.*, p. 177-178.

[3] *Saint-Amant, sa vie, ses œuvres*, p. v. — M. Livet répète une assertion de Tallemant, tome III, p. 309.

[4] *Mém. de l'abbé Arnauld*. Coll. Petitot, t. XXXIV, p. 257.

[5] Illustre Villeloin, dit St-Amant dans son épître à l'abbé de Marolles, t. II, p. 43. — Lettre 147 de Voiture, — à Chapelain, 11 juin 1642, t. I, p. 386 de l'édition de 1855. — [6] *Gallia christiana*, ed. Palmé, t. II, col. 1038.

[7] Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*, 1759, p. 445.

suite le précepteur de Louis de Nogaret, le futur cardinal de la Valette [1]. Enfin, le 9 janvier 1628, en présence de son élève et du cardinal de La Rochefoucauld, il fut, à Sainte-Geneviève de Paris, sacré archevêque de Toulouse par le cardinal Jean-François de Beaune [2]. Il fut depuis connu sous le nom de Charles de Montchal, et mourut à Carcassonne, le 22 août 1651, pendant la tenue des États de Languedoc.

Cet abbé de Saint-Amant de Boisse, devenu au commencement de 1628 le successeur de la Valette, ne serait-il pas ce M. de Saint-Aman qui, moins d'un an auparavant, traitait avec le cardinal ? Jacques Dupuy aurait donc eu raison de dire, le 29 janvier 1627: « Monsieur de Saint-Aman, nostre amy et le vostre, est maintenant assuré de l'archevesché de Tolose. »

Tout s'explique alors facilement. Rien d'étonnant à ce que Charles de Montchal, originaire du Vivarais, soit l'ami de Peiresc, à ce que les frères Dupuy connaissent intimement l'ancien principal du collége d'Autun. L'épithète de « très-capable » convient fort bien à un homme qui, d'après un historien toulousain, « a mérité une place au rang des savants par une connaissance profonde de l'histoire sainte et profane, par sa science dans le droit et dans les langues grecque et hébraïque [3]. » Peiresc peut appeler bien digne de l'épiscopat un des prélats les plus distingués qui aient paru sur le siége de Toulouse. Rien de surprenant non plus à ce que Charles de Montchal ait eu 10,000 livres de revenu, puisque, sans compter ce qu'il pouvait avoir de sa famille, il jouissait d'environ 3,000 livres comme abbé de Saint-Amant et de 4,000 comme abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte dans le diocèse de Coutances [4].

Enfin, si l'on avait à s'étonner que ni Peiresc, ni les frères Dupuy ne parlent plus de la suite donnée au traité du cardinal avec M. de St-Aman, tout étonnement cesse, quand on sait que le projet ne fut pas abandonné, mais se changea en fait accompli, le 9 janvier 1628, jour où l'abbé de St-Amant de Boisse reçut la consécration épiscopale. Il n'est pas question de cette cérémonie dans la correspondance de Peiresc; mais la preuve que les trois amis s'intéressaient au succès de Charles de Montchal, c'est cette courte ligne de Jacques, à la fin du postcriptum d'une lettre du 2 novembre 1627 : « M. de Tolose a ses bulles [5]. »

[1] *Catal. des év. de France*, t. II, p. 251. — [2] *Gall. christiana*, t. XII, col. 61. — [3] Raynal, *ibid.*, p. 445. — [4] Doujat, *Clef du grand pouillé de France*, pp. 43 et 64.— C'était le cardinal qui avait cédé à Montchal l'abbaye de St-Sauveur. *Gall. christ.*, XI, col. 926. — [5] *Lettres de Peiresc*, Appendice, XXXVIII, p. 888.

Le reste n'était plus qu'affaire de forme.

Ajoutons une dernière remarque. La nouvelle donnée par J. Dupuy, dans sa lettre du 29 janvier 1627, jette un peu de clarté sur une allégation, fort inexacte d'ailleurs, de Tallemant des Réaux : « Montchal, dit-il en tête d'une de ses historiettes, est frère de ce Montchal qui était suffragant de M. le Cardinal de la Valette, dans l'archevêché de Toulouse ; je pense qu'il avait été son précepteur, et, après la mort de ce cardinal, il fut archevêque de Toulouse[1]. » A prendre ce passage à la lettre, il est presque faux d'un bout à l'autre. *Suffragant* se dit, dans le langage ecclésiastique, soit d'un évêque particulier à l'égard de l'archevêque dont il dépend, soit d'un évêque ou archevêque coadjuteur qui a un titre *in partibus infidelium* et qui aide un autre prélat à faire ses fonctions ou les fait en son absence. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux sens, Montchal n'était le suffragant de la Valette. Sacré archevêque de Toulouse en 1628, il le fut pendant la vie du cardinal et n'attendit pas sa mort pour le devenir. Tallemant s'est donc trompé, au moins dans les termes dont il se sert. Mais il eut connaissance du traité de 1627 que nous révèle Jacques Dupuy ; il sut que le remplaçant de Louis de Nogaret ne détenait l'archevêché que pour le compte de celui-ci, et que, jusqu'en 1639, il n'eut qu'une faible portion des revenus du bénéfice. Il n'est donc pas étonnant que, peu familiarisé, en qualité de protestant, avec les usages de l'Église catholique, il ait pris Montchal pour un simple suffragant. Son erreur même démontre l'existence du traité intervenu entre le cardinal et son successeur, et prouve que ce dernier était bien le M. de Saint-Aman dont parle le correspondant de Peiresc.

Quant à Marc-Antoine de Gérard, sieur de St-Amant, s'il ne faillit point être nommé archevêque de Toulouse et n'eut pas à regretter des honneurs pour lesquels il n'était pas fait, il resta le gaillard compagnon, le bruyant et gai buveur, et, disons-le aussi, le poëte inégal, mais à la verve endiablée, dont Boileau ne pouvait s'empêcher d'admirer le génie. Sa situation chez le duc de Retz était celle d'un homme chargé non pas précisément de l'amuser, mais, comme il le dit par euphémisme, dans le *Contemplateur*, de le garder d'ennui. Plus tard, et tout à fait sur la fin de sa vie, il disait pourtant qu'il avait cinquante ans de liberté sur la tête[2]. Mais Tallemant, qui ne l'aimait pas, ajoute brutalement en rapportant cette parole vaniteuse, « et cela à la table du coadjuteur[3], qui l'a vu, je ne sais combien d'années, domestique du duc de Retz, le bonhomme. »

[1] Tallemant, t. VII, p. 21. — [2] Tallemant, t. IV, p. 188.

[3] Jean-François-Paul de Gondy, coadjuteur de Paris et plus tard cardinal de Retz, était le neveu du duc de Retz, Henri de Gondy, « le bonhomme. »

Au surplus, ce n'est pas la première fois qu'une ressemblance de nom a failli ajouter une page à la biographie du joyeux poëte. Voiture parle, dans une lettre à Mme de Sablé, d'une dame de Saint-Amand, connaissance commune de la marquise et de Mlle de Rambouillet. Le nom de cette dame a embarrassé l'un des éditeurs de Voiture, M. A. Ubicini, et, faute de savoir à qui l'appliquer, il a eu recours au commentaire suivant [1] : « La femme de l'auteur du *Moïse sauvé*, vraisemblablement. Nous savons, en effet, par Tallemant que ce dernier était un des habitués de l'hôtel de Rambouillet. » Nous ne trouvons pas précisément dans les *Historiettes* que Saint-Amant ait fréquenté la maison de « l'incomparable Arthenice », mais elles nous le montrent dînant chez Chapelain [2], un des amis de Mme de Rambouillet ; seulement elles ne nous disent pas, que je sache, qu'il ait jamais été marié. C'est encore au *Gallia christiana* qu'il faut recourir pour avoir la solution du problème. Victor Cousin, qui l'a trouvée avant moi [3], renvoie son lecteur à ce livre précieux. Cette Mme de Saint-Amand, donnée gratuitement pour femme à un bon vivant, qui ne paraît pas avoir jamais songé sérieusement au mariage, était une religieuse. Elle s'appelait Anne de Souvré, était la sœur cadette de Madeleine, marquise de Sablé, et, depuis 1630, était abbesse de Saint-Amand de Rouen [4].

Mais cela nous écarte un peu des *Lettres de Peiresc*, sur lesquelles nous comptons bien revenir plus tard pour en tirer de nouveaux renseignements. Le texte de cette correspondance et les notes dont M. Tamizey de Larroque a su l'enrichir et l'éclairer ne sont-ils pas, comme nous le disions en commençant, une mine féconde où les érudits, les philologues et les littérateurs trouveront longtemps à puiser ?

CH. REVILLOUT.

Auguste Baluffe, *Autour de Molière*. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie; un vol. gr. in-18 de 290 pages, 1889.

Ce volume est un recueil d'études que l'auteur, l'un de nos plus zélés moliéristes, avait déjà publiées dans diverses revues. On regrette de ne pas trouver en tête quelques pages d'introduction. Le volume débute par un article intitulé *le Père de Molière*. Tous ceux qui suivent, au nombre de seize, sont consacrés à Molière lui-même

[1] *Œuvres* de Voiture, édition par A. Ubicini. Paris, Charpentier, 1855 ; t. I, p. 65, note 1, lettre 18.

[2] Tallemant, t. III, p. 310.

[3] Victor Cousin, *Madame de Sablé*, 3e éd. Paris, 1865, p. 6, note 2.

[4] *Gallia christian.*, t. XI, col. 289-290.

ou à des personnages de sa troupe ou de ses amis. Ce sont surtout les traces de Molière errant en Languedoc, en Guyenne et en Saintonge, que M. Baluffe s'ingénie à suivre. Tous ces articles sont pleins d'intérêt, ingénieux, suggestifs; mais il serait peut-être imprudent d'adopter partout les conclusions de l'auteur. Par exemple, je crois bien qu'il s'est fourvoyé dans le chapitre intitulé *Guez de Balzac et Molière,* en ce qui concerne *Tartufe.* Il rapporte, d'après Richelet[1], une lettre du « grand épistolier », qui est, dit-il, « rubriquée : *la Vieille tartuffe.* » Mais on ne lit rien de pareil dans Balzac lui-même. C'est le compilateur du recueil[2] qui a pris sur lui de « rubriquer » ainsi la lettre en question. M. Baluffe cite encore, toujours d'après le même Richelet une autre lettre de Balzac, où le mot *tartuffe* se lisait, non plus seulement en tête, mais dans le corps même de la lettre. Mais cette lettre, je l'ai vainement cherchée dans les œuvres de Balzac, et je crains bien que M. Baluffe, s'il entreprend la même recherche, ne soit pas plus heureux[3].

Le livre de M. Baluffe a, pour la plupart de nos confrères, un intérêt tout particulier, en raison du grand nombre de pages qui y sont consacrées aux séjours de Molière dans notre région. Je signalerai, comme dignes surtout de leur attention, les chapitres intitulés : « Molière à Pézenas », « le *Médecin volant* », « À propos de Rabelais », « Un monologue de 1635 imité par Molière. » Il s'agit dans ce dernier chapitre d'une pièce intitulée *la Modo,* laquelle fait partie du *Théatre de Beziers,* et M. Baluffe suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que Molière a non-seulement imité des traits de cette pièce, mais qu'il a aussi connu les autres comédies qui composent ce si curieux *Théatre de Beziers,* et qu'il s'en est parfois inspiré.

C. C.

[1] *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs français.*

[2] Lequel n'est peut-être pas Richelet lui-même, car cette lettre n'est pas dans la première édition. Je ne puis consulter que celle-ci et une autre, en deux volumes, publiée à Amsterdam, en 1721, où elle se trouve, t. I, p. 471, avec la rubrique en question.

[3] Dans le *Recueil des plus belles lettres,* on lit seulement en marge de celle-ci : « Balzac. *Lettres premières.* » C'est par méprise que M. Baluffe renvoie à livre III, lettre 16. Cette indication, dans le *Recueil,* se rapporte à la « vieille tartuffe », et elle est exacte; mais la lettre n'a là d'autre suscription que « à Crysolite. »

NÉCROLOGIE

ERNEST HAMELIN

La Société des langues romanes, depuis quelque temps si éprouvée, a fait, le 7 décembre, une nouvelle et bien cruelle perte en la personne d'Ernest Hamelin, officier de la couronne de Roumanie, décédé dans la cinquante-huitième année de son âge. Hamelin n'était pas seulement l'imprimeur de la Société, il tenait à elle par des liens bien plus étroits, ayant été l'un de ses fondateurs, étant toujours resté l'un de ses directeurs, et comptant dans son sein autant d'amis que de confrères.

Aussi notre deuil est-il celui d'une famille qui perd un de ses membres les plus chers. M. Roque-Ferrier, qui l'avait connu plus intimement qu'aucun de nous, a retracé l'existence de notre confrère, existence toute de travail et de dévouement, dans un article nécrologique publié, le 9 décembre, dans le *Messager du Midi*[1], et dont nous reproduisons la plus grande partie :

« Né à Rueil (Seine-et-Oise), le 26 mars 1831, le jeune Ernest Hamelin devint de bonne heure un Montpelliérain d'adoption, et c'est dans la maison même du *Messager du Midi,* alors dirigée par M. Gras, que ses premiers travaux virent le jour. Successivement correcteur, prote et enfin, en 1867, directeur de l'imprimerie du journal où nous avons le douloureux regret d'annoncer sa mort, il publia dans ses colonnes une série d'articles que recommande une langue vivante, expressive et pittoresque, mais toujours châtiée. On remarque dans le nombre le récit d'une excursion à la *Grotte des Demoiselles,* près Saint-Bauzille-de-Putois, récit que M. Louis Figuier reproduisit quelque temps après dans son intéressant ouvrage sur *la Terre et les Mers.*

» Ernest Hamelin fit paraître ensuite divers opuscules sur l'état de l'imprimerie, alors assujettie à toutes les exigences du régime des brevets, et il contribua largement à la modification de cette législation

[1] Un autre article, des plus sympatiques, dû aussi, croyons-nous, à l'un de nos confrères, paraissait quelques jours après (14 décembre) dans la *Dépêche.*

surannée Quelques-unes des pages qu'il écrivit sur la question dont il s'agit eurent l'honneur d'être mises à contribution par le *Journal des économistes*, avec la liberté que certains publicistes parisiens mettent à s'approprier le bien des provinciaux.

» Ernest Hamelin eut, en 1869, l'intuition d'une idée qui parut un moment étrange à beaucoup de personnes. Il proposa de créer et il créa, en effet, à Montpellier, une école spéciale d'imprimerie, dont les élèves apprenaient la composition sous toutes ses formes et recevaient en même temps des leçons d'orthographe, de langue française, de grammaire, d'arithmétique et de géographie. Cette école fonctionna pendant deux ans, sous la direction de M. Desplan père; et, pour l'honneur de la typographie méridionale, il serait à désirer qu'elle fût reconstituée avec le concours de l'administration municipale. La ville de Montpellier, où elle se produisit pour la première fois, y gagnerait une institution utile de plus.

» Nommé secrétaire général de la *Société artistique de l'Hérault*, en 1868, c'est-à-dire la première année de sa fondation, Ernest Hamelin prit une part très-active aux expositions qu'elle organisa. Il présenta la même année, à la trente-cinquième session du Congrès scientifique de France, un projet de fédération des Sociétés artistiques du Midi, qui avait pour but de créer des expositions roulantes de beaux-arts. Ce mémoire, imprimé peu de temps après, fut écouté avec le plus vif intérêt. Si les vues qui y étaient imprimées étaient définitivement entrées dans une voie de réalisation pratique, on eût naturalisé en France une idée que la Suisse, la Belgique et l'Allemagne connaissent depuis longtemps. L'indépendance des peintres et des statuaires en eût été mieux assurée. Peut-être même eût-on détruit en leur germe ces associations de vente et d'exportation à l'étranger qui se constituent à Paris et qui, si elles se généralisent, auront probablement pour résultat de mettre en régie financière, intellectuelle et artistique, — qu'on nous passe la définition, — deux des branches les plus vivantes de l'art français.

» Ernest Hamelin devint, en 1870, avec l'un de ses frères, directeur et propriétaire de l'Imprimerie centrale du Midi. Il justifia bientôt ce titre par les soins qu'il apporta à la publication des périodiques qui sortaient de ses presses et par une foule de livres de littérature provençale, languedocienne, béarnaise, italienne et catalane. Citons, parmi eux, le *Pan dou Pecat* et les *Fiho d'Avignoun*, de Théodore Aubanel; la *Cansou de la Lauseto*, le *Lutrin de Lader* et le *Sermon del Curat de Cucugnan*, d'Achille Mir; le *Campestre*, de Jean Laurès; les *Grilhs*, de Fourès; le grand *Dictionnaire béarnais-français*, de V. Lespy; le roman chevaleresque de *Galerent*, découvert par Boucherie dans les

manuscrits de la Bibliothèque nationale; le poëme italien *del Fiore*, et toute une série de travaux dus à M. Egger Milá y Fontanals, Wendelin Foerster, Balaguer y Merino, Noulet, etc. Ce n'était pas un mince mérite que celui d'imprimer ces savants et d'obliger les éditeurs de Paris à louer la bonne exécution typographique des volumes qui passaient par ses mains. Ernest Hamelin eut souvent cette satisfaction, qui n'était point banale, — on en conviendra, — lorsqu'elle lui venait d'imprimeurs de Paris, de Barcelone et de Milan.

» Au contact personnel des érudits et des poëtes, Ernest Hamelin avait senti se développer encore, s'il était possible, le très-vif sentiment littéraire de son esprit, et il avait, dans ses rares périodes de loisir, traduit en vers français, avec un sentiment exquis et une forme souvent impeccable, la *Perlo*, d'Aubanel, qui parut pour la première fois à Leipzick, en 1884, dans le recueil de Jules von Hag; *Dies iræ de Montgri*, d'Albert de Quintana ; le *Cantu gintei latine*, d'Alecsandri, un des chants de *Mireille*, et d'autres pièces qu'il s'obstinait à garder en portefeuille, malgré les vives instances de ses amis.

» Ses poésies originales, la *Polymnie* et la *Prière à l'hyménée*, entre autres, se recommandent par de réelles qualités de langue et de pensée.

» Notons, parmi ses pages de prose, un travail préliminaire sur le *Lutrin de Lader*, de Mir; une étude sur le *Campestre*, publiée dans le *Messager* même, en 1879; l'*Histoire d'une chanson* (1882); une notice sur Aubanel (1886), et quelques vers provençaux, qui prouvent avec quelle facilité il avait su s'assimiler les formes de la langue de Roumanille et de Mistral.

» La dernière et la plus intéressante de ses productions concerne la *Littérature orientale en France aux XVII*e *et XVIII*e *siècles ;* il l'a placée en tête des extraits du *Jardin des Roses* de Sadi, traduits du persan en provençal par M. L. Piat, chancelier du consulat de France à Alep (Syrie). Cette préface substantielle figure également dans l'édition in-4o de Sadi, une des œuvres les mieux réussies qui soient sorties des presses de la maison Hamelin. L'empereur don Pedro et M. Carnot, Président de la République, firent complimenter l'auteur-imprimeur de ces pages savantes. La reine Elisabeth de Roumanie, dont on sait les vives et persistantes sympathies pour la littérature méridionale, lui fit annoncer qu'elle se proposait d'écrire une notice sur le recueil auquel cet essai sert d'introduction.

» Les dons du cœur n'étaient pas moins recommandables que ceux de l'esprit dans Ernest Hamelin. Modeste et bienveillant, de relations aussi sûres que cordiales, il resta toujours pour ses amis et ses collaborateurs de tout ordre l'homme de probité scrupuleuse et loyale,

mais non pas étroite et pessimiste, auquel nous sommes heureux de rendre ici un hommage justement mérité. »

Les obsèques d'Ernest Hamelin ont été célébrées en l'église Saint-Denis, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie. Plusieurs draps d'honneur, portés par les ouvriers de l'Imprimerie centrale du Midi, des membres de la Société artistique, de la Société des langues romanes, du Félibrige, de la corporation des maitres imprimeurs de Montpellier et des ouvriers typographes de l'imprimerie du *Messager du Midi,* figuraient dans le cortége.

Au cimetière, M. Bénézech au nom du personnel de l'imprimerie, et M. Louis Roumieux, ont prononcé, d'une voix émue, les discours suivants :

DISCOURS DE M. BÉNÉZECH

Notre douleur est trop poignante pour faire un long discours aux bords de cette tombe que vient de creuser la mort impitoyable. Ceux que vous avez entourés de tant d'affection et de bienveillance vous cherchent en vain, mais votre bon souvenir survivra parmi eux.

Oui, nous nous inspirerons sans cesse de votre vie, vie toute de probité et de labeur ; elle sera pour nous l'exemple des vertus qui font de l'homme un être supérieur en lui faisant suivre pendant son existence le plus beau des chemins, celui de l'honnêteté.

Adieu, regretté Patron !

DISCOURS DE M. LOUIS ROUMIEUX

Je ne sais s'il me sera possible de comprimer l'émotion douloureuse qui me tient et si, devant cette tombe encore entr'ouverte, je pourrai à mon tour adresser quelques paroles d'adieu à l'ami qu'elle va nous ravir à jamais. Je voudrais pourtant laisser déborder le trop-plein de mon âme et payer au pauvre Ernest, comme l'accomplissement d'un devoir sacré, ce dernier tribut d'une affection qu'il savait apprécier, d'une reconnaissance qui n'aura pas de fin, elle, et que je n'ai jamais pu lui exprimer comme je l'aurais voulu. Il était si bon, qu'il trouvait tout naturel de se donner sans réserve, de ne compter avec personne, de ne compter avec rien, pas même avec sa santé, qu'il sacrifiait pour se rendre utile à ceux qu'il aimait, même à ceux qui auraient dû lui rester indifférents.

On vous a parlé du savant modeste, de l'écrivain consciencieux, du travailleur infatigable; mais vous a-t-on suffisamment dit ce que son grand cœur renfermait d'amour et de dévouement pour les siens?... J'entendais dire, hier, au milieu des regrets universellement exprimés : — « Heureusement, il ne laisse pas d'enfants ! » C'est qu'il ignorait, celui qui prononçait ces mots, que M. Ernest Hamelin s'était, bien jeune encore, constitué le père de ses deux frères bien-aimés, et qu'il n'a jamais cessé, durant tout le cours d'une existence trop tôt brisée, hélas ! de considérer comme ses propres enfants ces nièces et ces neveux qui ne se consoleront jamais de sa mort !...

Il n'avait pas d'enfants ?... Et les ouvriers de son imprimerie n'étaient-ils pas traités comme tels par lui ? Et connaissez-vous quelqu'un plus digne de porter le titre de *patron?*. .. Il fallait le voir dans cet atelier qui, après avoir été le sanctuaire de la prière, était devenu le temple du travail... Indulgent, respectueux même envers ses employés, jamais un mot brusque ou blessant ne sortait de sa bouche, et, s'il avait à faire une observation à quelqu'un d'entre eux, c'est paternellement, dans son bureau, où il le faisait venir, qu'il la lui adressait.

Je ne prétends pas faire un discours ; je ne peux cependant résister au désir de raconter ici une anecdote qui marque, pour ainsi dire, le point de départ de cette vie de labeur constant à laquelle M. Ernest vient de succomber :

Il avait alors neuf ou dix ans. On faisait, ce jour-là, un chrétien de plus au foyer patriarcal des Hamelin. — « Nous baptisons petit frère Elphége, lui dit le chef de famille qui était aussi l'instituteur de son fils ; c'est fête à la maison aujourd'hui : je te dispense de ton devoir de classe. » Grande joie de l'enfant... La journée fut radieuse pour tous... Le lendemain matin, vers les quatre heures, le papa Hamelin crut entendre remuer dans le cabinet avoisinant sa chambre. Il veut se rendre compte de ce bruit inusité et il trouve à son bureau, sans feu, malgré le froid (c'était en plein mois de décembre), le petit Ernest en train d'écrire : il achevait le travail dont il avait été exempté...

Cet acte de l'enfant dénotait déjà ce que devait être l'homme, ce qu'il a toujours été jusqu'au dernier soupir...

On voit encore, malgré la couche épaisse de poussière qui la recouvre, l'ancienne inscription placée jadis au-dessus de la porte intérieure de la chapelle qui sert actuellement de local à l'Imprimerie centrale : « C'EST ICI LA MAISON DE DIEU... » Ah ! certes, on avait eu raison de laisser subsister cette parole biblique : la maison Hamelin est bien la maison du bon Dieu ! Et vous, pauvre et cher Ernest, n'étiez-vous pas, en effet, selon l'expression populaire, *un ome dóu bon Diéu* par votre sollicitude sans limites pour le travailleur, par votre bonté toute paternelle, par votre délicatesse infinie, par votre honnêteté proverbiale et que d'aucuns même trouvaient exagérée ?...

Je m'arrête sur ces mots ; ils renferment la meilleure, la plus sincère des oraisons funèbres.

Que je vous dise, en terminant, cette salutation qui vous était si familière, toutes les fois qu'en le quittant vous serriez la main d'un ami : *A-Diéu-sias !*

A-Diéu-sias ! Ernest ! Au revoir auprès de ce Dieu que vous avez compris, que vous avez aimé !...

CHRONIQUE

Aucun de nos lecteurs n'ignore sans doute la grande perte qu'ont faite les études romanes, le 16 novembre dernier, en la personne d'Arsène Darmesteter, emporté à quarante-deux ans par une maladie de cœur qui, depuis quelque temps déjà, menaçait sa vie. La place manquerait pour donner ici une notice détaillée de ses travaux et les louer comme il conviendrait. D'autres l'ont fait ailleurs avec une compétence et une autorité auxquelles nous ne saurions prétendre. Rappelons seulement qu'il travaillait depuis de longues années, en collaboration avec M. Hatzfeld, à un *Dictionnaire général de la langue française,* dont ceux qui en ont pu lire quelques parties parlent comme d'un ouvrage de la plus haute valeur.

*
* *

Notre confrère M. L. Constans, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres d'Aix, a été chargé d'un cours « supplémentaire » de littérature provençale, qu'il a inauguré le 9 décembre avec un très-grand succès. Ce cours se fait alternativement à Aix et à Marseille. Le sujet choisi par M. Constans, pour la première année, est l'*Épopée provençale.*

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

(XXXIIe DE LA COLLECTION)

—

Pages.

Istorio de Sanct Pons (*suite et fin*) (P. GUILLAUME). 5, 250

Contes populaires du Languedoc (*suite*) (L. LAMBERT). 24, 234

Notice sur Joseph Tastu (*suite et fin*) (A. PAGÈS). 57, 127

Manideta (A. ROUX). 77

Une chanson inédite de P. Vidal. — Deux *retroensas* inédites. (C. CHABANEAU). 93, 98

Cinq tensons de Guiraut Riquier (C. CHABANEAU). 109

Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne (*suite*) (P. VIDAL). 146, 410, 542

Ordonnance municipale de Digne sur les *rèves* (1424) (V. LIEUTAUD. 167

Chanson inédite de Peire del Vern (C. CHABANEAU). 171

Poésies lauragaises (A. FOURÈS). 173, 243

A deux de nos morts. I. Le buste de Boucherie.— II. *Au cros d'Aubaneu* (A. DE GAGNAUD). 179

Le Parnasse provençal du P. Bougerel (C. CHABANEAU). 182-209

La Parabole de l'Enfant prodigue en patois angoumoisin. (Émile NADAUD). 321

Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie catalanes (Pierre VIDAL). 333

Le Romanz de saint Fanuel (*suite et fin*) (C. CHABANEAU). 360

Prose latine attribuée à Pierre de la Vigne (Louis CASTETS). 431

Uno brassado de quatrin (Louis ROUMIEUX). 453

Le Roman d'Arles (C. CHABANEAU). 473

Poésies inédites de divers troubadours (C. CHABANEAU). 550

La Prise de Jérusalem ou la Vengeance du Sauveur (C. CHABANEAU). 581

VARIÉTÉS

Lou Counsel de moun paire (Charles COSTE). 40

Pouacre (PUITSPELU). 43

Pages.

L orde de san Macari.— Sur le vers 1730 de *Flamenca.*— *Sos = sum* (C. CHABANEAU). 102
Deux anciennes chansons provençales (C. CHABANEAU). 195
Sur un vers du *Roman d'Alexandre* (C. CHABANEAU). 196
Lyonnais *Huguo* (PUITSPELU). 197
Lyonnais *Echantillon, Chenevotte* (PUITSPELU). 198
Sur le chevalier Raembaud, de Francesco da Barberino (E. TROJEL). 286
Le Peuplier dans les langues romanes (PUITSPELU). 289
Lyonnais *Tureau* (PUITSPELU). 613

BIBLIOGRAPHIE

J.-B. Noulet et C. Chabaneau : Deux Manuscrits provençaux du XIVe siècle (C. CHABANEAU). 46
E. Rigal : Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris (J. BRENOUS). 51
J. Cazalis et E. de Ginoux : Cinquante Sonnets et cinq Odes de Pétrarque, traduits en vers français (CH. SAUREL). 52
Félix Gras : Le *Romancero provençal;* A. FOURÈS : *les Grilhs* (A. GLAIZE). 104
F. Kalepky : *Bearbeitung eines altprov. Gedichtes über heiligen Geist* (E. LEVY). 199
A. Thomas : Poésies complètes de Bertran de Born (C. CHABANEAU). 200
C. Merkel : Manfredi I e Manfredi II Lancia (C. CHABANEAU). 208
H. Sternbeck : *Unrichtige Wortaufstellungen und Wortdeutungen in Raynouards Lexique roman* (C. CHABANEAU). 211
Sigmund Schopf : *Beitraege zur Biographie und zur Chronologie der Lieder des Troubadours Peire Vidal* (C. CHABANEAU). 213
Ch. Durand : Le Livre de vie de la ville de Bergerac (C. CHABANEAU). 215
K. Bartsch et A. Horning : La Langue et la Littérature françaises depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle (C. CHABANEAU). 216
F.-M. Luzel : Contes populaires de la basse Bretagne. (C. CHABANEAU). 216
Karl Warncke : *die Lais der Marie de France* (C. CHABANEAU). 217
Gaston Paris : Manuel d'ancien français. La Littérature au moyen âge (F. CASTETS). 292
Gaston Paris : Les Parlers de la France. Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes (F. CASTETS). 303

Pages.

A. Millet : Études lexicographiques sur l'ancienne langue française à propos du dictionnaire de M. Godefroy (C. Chabaneau. 314

L. Piat: *Histori causido dóu Gulistan de Sadi, revira dóu persan* (C. Chabaneau.) 315

A. Boucherie: Le Roman de Galerent (L. Constans). 463

J.-B. Noulet: Les Œuvres de Pierre Goudelin (C. Chabaneau). 466

Ph. Tamizey de Larroque: Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, t. I (Ch. Revillout). 614

A. Baluffe : Autour de Molière (A. Chabaneau). 625

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie (L. Constans). 468

NÉCROLOGIE

Ernest Hamelin 627

Chronique. 54, 107, 218, 316, 472, 632

Errata. 56, 320, 636

ERRATA

—

P. 501, l. 813, lis. *iscan*.
P. 505, l. 974, suppr. la virgule devant *camin*.
P. 505, l. 983, lire *Autaves*.
P. 508, l. 1065, mettre un point-et-virgule après *venir*.
P. 508, l. 1084, mettre un point d'interrogation après *far*.
P. 511, l. 4, « l'infinitif du verbe auquel », lis: « le prétérit du verbe à l'infinitif duquel. »
P. 518, note sur 516, l. 6-7, lire « le *compendi*.. *Biblia*. »
P. 521, l. avant-dern. : « son », lis. *nos*.
P. 536, note 1, l. 6, lis. *sepeliendum*.
P. 537, l. 7, suppl. *sepulturæ*, devant *traduntur*.
P. 550, v. 11, supprimez la virgule.
P. 552, note 2, l. 3-5, les mots « à ce dernier point de vue » doivent être transportés après *le plus grave*.
P. 555, notes, l. 1, lis. *L'onrat*.
P. 558, note 7, lis. *chem* au lieu de *Che jam*.
P. 561, v. 34, mettre un point-et-virgule après *nos*.
P. 561, v. 13, lire *tot*.
P. 564, v. 9, « denantz. » Mettre en note : « Lire *d'enantz?* »
P. 571, v. 27, lire *C'om*.
P. 583, l. 2, lire *mais* au lieu de *mes* (deux fois).
P. 589, l. 15, mettre un] à la fin de la ligne.

Le Gérant responsable E. Hamelin

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi.— Hamelin Frères.

PC
2
R4
t.32

Revue des langues romanes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY